



RESUCONTU IN EXTENSO 2025 COMPTE RENDU IN EXTENSO 2025



MANDATURA 2021-2028 / MANDATURE 2021-2028



**4^{ta} SESSIONE STRAUDINARIA DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA
24 è 25 di LUGLIU di u 2025**

**4^{ème} SESSION EXTRAORDINAIRE DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
24 et 25 JUILLET 2025**

1^{ma} ghjurnata / 1^{ère} journée



4^{ta} SESSIONE STRAURDINARIA DI U 2025
24 è 25 di LUGLIU di u 2025
4^{ème} SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2025
24 et 25 JUILLET 2025

SUNTA di u GHJOVI u 24 di LUGLIU 2025
SOMMAIRE du JEUDI 24 JUILLET 2025

Ouverture de la séance des questions orales à 10h25

Présidence : Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse

Secrétaire de séance : Mme Sandra MARCHETTI

QUISTIONE URALE / QUESTIONS ORALES

Question n° 2025/E4/042 - Infrastructures de gestion des déchets dans le cadre de la mise en œuvre du PTPGD, posée par M. Jean-Martin MONDOLONI au nom du groupe « Un Soffiu Novu - Un Nouveau Souffle pour la Corse »

9

et

Question n° 2025/E4/052 - Pression touristique et gestion des déchets : quelle stratégie pour la Corse ?, posée par M. Louis POZZO di BORGO au nom du groupe « Fà Populu Inseme »

11

Réponse commune aux deux questions orales de M. Guy ARMANET, *Conseiller exécutif, Président de l'Office de l'Environnement de la Corse*

13

M. Jean-Martin MONDOLONI, droit de réponse

18

Monsieur Guy ARMANET

18

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

19

Monsieur Guy ARMANET

19

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

21

Question n° 2025/E4/044 - Conservatoire du Littoral , posée par Monsieur Saveriu LUCIANI au nom du groupe « Avanzemu ».	21
Réponse de M. Guy ARMANET, Conseiller exécutif, Président de l'Office de l'Environnement de la Corse	23
Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS	24
Question n° 2025/E4/046 - FIP, Où va l'argent ? , posée par Mme Serena BATTESTINI au nom du groupe « Core in Fronte »	25
Réponse de M. Gilles GIOVANNANGELI, Conseiller exécutif en charge du Budget et des Finances de la Collectivité de Corse	27
Question n° 2025/E4/050 - Rapport de l'UNESCO, vers une gestion durable du Golfe de Portu , posée par Mme Antonia LUCIANI au nom du groupe « Fà Populu Inseme »	29
Réponse de M. Guy ARMANET, Conseiller exécutif, Président de l'Office de l'Environnement de la Corse	30
Question n° 2025/E4/043 - Place des territoires ruraux dans la future architecture institutionnelle de la Corse , posée par Mme Paule CASANOVA-NICOLAI au nom du groupe « Un Soffiu Novu - Un Nouveau Souffle pour la Corse »	34
Réponses de M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse et de M. Julien PAOLINI, Conseiller exécutif, Président de l'Agence d'Urbanisme et d'Énergie de la Corse	35
Question n° 2025-E4/045 - L'énergie et les problématiques structurelles insulaires , posée par M. Saveriu LUCIANI au nom du groupe « Avanzemu »	38
Réponse de M. Julien PAOLINI, Conseiller exécutif, Président de l'Agence d'Urbanisme et d'Énergie de la Corse	40
Mme Nadine NIVAGGIONI, Vice-présidente, préside la séance.	
Question n° 2025/E4/047 - Crédit d'impôts en Corse : une autre réalité , posée par Mme Véronique PIETRI au nom du groupe « Core in Fronte »	43
Réponse de M. Gilles GIOVANNANGELI, Conseiller exécutif en charge du Budget et des Finances de la Collectivité de Corse	45

Question n° 2025/E4/051 - Quel avenir pour la filière ovine-caprine ?, posée par Mme Paula MOSCA au nom du groupe « Fà Populu Inseme » Réponse de M. Dominique LIVRELLI, Conseiller exécutif, Président de l'Office du Développement Agricole et Rural de la Corse	47 48
Question n° 2025/E4/049 - Par una chjarificazioni nant'à l'A.S.E., posée par Mme Véronique PIETRI au nom du groupe « Core in Fronte » Réponse de Mme Bianca FAZI, Conseillère exécutive en charge du Social et de la Santé	49 51
Question n° 2025/E4/048 - Pà fà campà a noscia agricultura : una nicissaria prutizioni contru à i malatii, posée par Mme Marie-Claude BRANCA au nom du groupe « Core in Fronte » Réponse de M. Dominique LIVRELLI, Conseiller exécutif, Président de l'Office du Développement Agricole et Rural de la Corse	54 55
Prise de parole : Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS	57
Ouverture de la séance publique à 12 h 20	
Mme Sandra MARCHETTI, Secrétaire de séance, appel nominal des conseillers	
Discours de Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse	59
Suspension de séance 12h30 / Reprise 14h50	
<u>PUNTU D'ATTUALITÀ - SCAMBII NANTU À A RIFORMA</u> <u>CUSTITUZIUNALE, IN SEGUITU À A RIUNIONE DI U 22 DI</u> <u>LUGLIU IN PARIGI.</u> <u>POINT D'ACTUALITÉ - ÉCHANGES SUR LA RÉFORME</u> <u>CONSTITUTIONNELLE, SUITE À LA RÉUNION DU 22 JUILLET À</u> <u>PARIS.</u>	
Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS	63
M. le Président Gilles SIMEONI	65

<i>Prise(s) de parole :</i>	
M. Jean-Martin MONDOLONI	74
M. Paul-Félix BENEDETTI	78
M. Saveriu LUCIANI	82
M. Pierre GHIONGA	86
Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA	87
M. Romain COLONNA	91
Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS	95
M. le Président Gilles SIMEONI	99
 <u>RAPORTU DI A PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA / RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE</u>	
Raportu n° 128 : Approvazione di u pruceddu verbale di a sessione di l'Assemblea di Corsica di i 26 è 27 Ghjugnu di u 2025	
Rapport n° 128 : Approbation du procès-verbal de la session de l'Assemblée de Corse des 26 et 27 juin 2025	
Présentation du rapport de l'Assemblée de Corse par Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse	104
VOTE RAPPORT	104
 <u>ACCUNCIAMENTU È SVILUPPU DI U TERRITORIU / AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE</u>	
Raportu n° 202 : Revisione parziale di u pianu d'assestu è di sviluppu durevule di a Corsica (PADDUC) : dibattitu d'orientazione annantu à u perimetru, à a metudulugia è à u calendariu	
Rapport n° 202 : Révision partielle du Plan d'Aménagement et de Développement Durable de la Corse (PADDUC) : débat d'orientation relatif au périmètre, à la méthode et au calendrier	
Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Julien PAOLINI, Conseiller exécutif, Président de l'Agence d'Urbanisme et d'Énergie de la Corse	105
Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS, avis du CESEC	112
Avis de la Commission du Développement Économique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement (rapport n° 2025/E4/030) par M. François SORBA, <i>rapporteur</i>	118

<i>Prise(s) de parole :</i>	
Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI	118
Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA	120
Mme Paola MOSCA	123
M. Paul-Félix BENEDETTI	126
M. Jean-Marc BORRI	128
M. Jean-Michel SAVELLI	130
M. Jean-Martin MONDOLONI	132
M. Pierre GHIONGA	134
M. Romain COLONNA	135
M. Jean-Noël PROFIZI	138
M. Jean-Jacques LUCCHINI	138
M. Pierre POLI	140
M. Hyacinthe VANNI	141
M. Georges MELA	143
Mme Marie-Anne PIERI	145
M. Saveriu LUCIANI	146
Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS	151
M. Julien PAOLINI, en réponse aux interventions	154
Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS	165
Suspension à 19h40 / Reprise à 21h05	
<u>AMMINISTRAZIONE GENERALE</u> / <u>ADMINISTRATION GÉNÉRALE</u>	
Raportu n° 204 : Cummemurazione di l'avenimenti d'Aleria di u 1975	
Rapport n° 204 : Commémoration des événements d'Aleria de 1975	
Présentation du rapport du Conseil exécutif par Madame Bianca FAZI, Conseillère exécutive	167
M. Joseph SAVELLI, Avis de la Commission des Finances et de la Fiscalité	169
Mme la Présidente MAUPERTUIS, Avis du CESEC et Assemblea di a Giuventù	169
<i>Prise(s) de parole :</i>	
Madame Charlotte TERRIGHI	170
Monsieur Paul-Felix BENEDETTI	172
Madame Nadine NIVAGGIONI	173

Monsieur Saveriu LUCIANI	176
Madame Josepha GIACOMETTI-PIREDDA	179
Monsieur Jean-Martin MONDOLONI	180
Madame Paola MOSCA	181
Madame la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS	182
Madame Bianca FAZI, en réponse aux intervenants	184
Examen et vote amendements	186 à 187
VOTE RAPPORT	187
<u>ACCUNCIAMENTU È SVILUPPU DI U TERRITORIU / AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE</u>	
SEGUITA - Raportu n° 202 : Revisione parziale di u pianu d'asestu è di sviluppu durevule di a Corsica (PADDUC) : dibattitu d'orientazione annantu à u perimetru, à a metudulugia è à u calendariu	
SUITE - Rapport n° 202 : Révision partielle du Plan d'Aménagement et de Développement Durable de la Corse (PADDUC) : débat d'orientation relatif au périmètre, à la méthode et au calendrier	
Examen et vote des amendements	188 à 194
Suspension à 22h15 / Reprise à 22h30	
Suite examen et vote amendements	195 à 200
<i>Prises de parole :</i>	
M. Jean-Martin MONDOLONI, explications de vote	200
M. Julien PAOLINI, en réponse	201
VOTE RAPPORT	202
DEROGATION TEMPS DE TRAVAIL ORDINAIRE DES PERSONNELS DU SECRETARIAT GENERAL DE L'ASSEMBLEE DE CORSE	
VOTE	202
Suspension de la séance à 22h40	

La séance des questions orales est ouverte à 10 h 25 sous la présidence de Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Per piacè, pigliate e vostre piazze, emu da principià.

Salute à tutti, Cari cunsiglieri esecutivi, O Sgiò Presidente, Cari cunsiglieri territoriali, emu da principià cum'è sempre per e dumande à bocca.

Première question orale qui sera posée par Jean-Martin Mondoloni pour « Un soffiu novu ».

QUISTIONE URALE / QUESTIONS ORALES

Question orale N° 2025/E4/042 déposée par **M Jean-Martin MONDOLONI** au nom du groupe « Un Soffiu Novu » : infrastructures de gestion des déchets dans le cadre de la mise en œuvre du PTPGD.

M. Jean-Martin MONDOLONI

Merci, Mme la Présidente.

Monsieur le Président,

Lors de la réunion de la CCES (Commission de Consultation d'Évaluation et de Suivi) du Plan Territorial de Prévention et de Gestion des Déchets du 10 juillet dernier à Bastia, vous avez officialisé, et ce n'est pas sans ambiguïté, le soutien de l'exécutif territorial au CTV (centre de tri et de valorisation) de Monte.

Une position qui n'a pas manqué de rassurer les élus locaux, soucieux de voir ce dossier indispensable, au regard notamment de la loi de transition énergétique en matière de réduction des déchets destinés à l'enfouissement et de leur valorisation énergétique, enfin gérés de façon pragmatique.

Dans le sillage des prescriptions du plan, l'OEC a présenté l'étude relative à la mise en place d'une filière de transformation des CSR issus de Monte dans le cadre d'une SPL (société publique locale) au capital très majoritairement détenu par la Collectivité de Corse et dont la mise en place concomitante au démarrage du CTV de Monte permettrait de réduire de façon très significative leurs coûts de production.

Vous avez également demandé à être associé au comité de pilotage du CTV du Grand Ajaccio, ce à quoi les élus du SYVADEC et de la CAPA présents se sont engagés.

L'implantation de 2 CTV près des agglomérations qui génèrent le plus de déchets relève du bon sens. Faire obstacle, pour quelque raison que ce soit – pour quelque raison que ce soit - au CTV du grand Ajaccio reviendrait à priver tout un territoire d'un exutoire et en condamnerait un autre, le Valinco, à continuer à enfouir les déchets non triés, le tout dans un contexte de flambée de la fiscalité et de surcoûts insoutenables pour les intercommunalités.

En effet, la TGAP dont le coût à la tonne enfouie est de 65 € avant la réfaction de 20 % obtenue par le sénateur Panunzi, se verra majorée dès cette année d'un surcoût de 5 € pour chaque tonne de déchets dépassant l'objectif de réduction de moitié de l'enfouissement par rapport à 2010. Ce qui représente pour les collectivités un surcoût de plus de 240 000 € par an.

D'un triple point de vue économique, technique et environnemental, les 2 CTV s'imposent. Il ne faut plus tarder, il ne faut plus tergiverser, ni attendre, mais rentrer dans le champ de l'action.

D'où notre question Monsieur le Président :

Confirmez-vous devant cette assemblée les 3 engagements que vous avez pris devant la CCES du 10 juillet, à savoir votre adhésion sans ambiguïté au CTV de Monte, votre volonté de porter le projet de la construction de l'unité de traitement des CSR qui va avec et votre participation active et constructive au COPIL du CTV du grand Ajaccio ?

Les territoires du Fiumorbu et du Valinco qui ont trop longtemps jouer la solidarité en subissant les désagréments de l'enfouissement des déchets de toute la Corse ainsi que les intercommunalités sont en droit de savoir.

Je vous en remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Donc je me tourne vers l'exécutif, Guy ARMANET, président de l'Office de l'environnement, va vous répondre.

Pardon, je crois que nous avons décidé en commission permanente hier que deux questions successives étaient posées, puisqu'il y en a une qui traite aussi des déchets, abordée par Louis Pozzo di Borgo sous l'angle de la pression touristique, mais néanmoins c'est toujours une question déchets.

Vous n'êtes pas d'accord ? Ah ben, c'est nouveau alors, parce qu'hier il avait été convenu...

M. Guy ARMANET

Cela avait été demandé, mais je pense qu'il est préférable, par rapport au temps de parole, d'y répondre séparément.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Mais les temps de parole sont ceux que vous souhaitez en cumulant y compris les 2 réponses.

Maintenant si vous avez fait 2 réponses distinctes... C'est parce que hier on a pris une décision en commission permanente, à vos demandes d'ailleurs. Donc c'est juste pour respecter cela.

Vous pouvez répondre conjointement ? Très bien.

Donc, Louis Pozzo di Borgo, vous avez la parole.

Question orale N° 2025/E4/052 déposée par M Louis POZZO DI BORGO au nom du groupe « Fà Populu Inseme » : pression touristique et gestion des déchets – quelle stratégie pour la Corse ?

M. Louis POZZO di BORGO

Merci, Madame la Présidente.

Monsieur le Président du Conseil exécutif de Corse, Monsieur le Conseiller exécutif,

À l'approche de la saison touristique, les questions liées à la gestion des déchets dans les zones à forte affluence refont surface dans le débat public.

Le député du Cismonte, François-Xavier Ceccoli, a ainsi annoncé son intention de déposer une proposition de loi visant à instaurer ce qu'il qualifie de « taxe sur les déchets touristiques ».

Dans un premier temps, il convient de rappeler que la gestion des déchets repose sur un partage de compétences clairement défini.

- La Collectivité de Corse est compétente en matière de planification, à travers l'élaboration du Plan Territorial de Prévention et de Gestion des Déchets.
- La collecte relève quant à elle des intercommunalités,
- Tandis que le traitement est assuré soit par le SYVADEC, auquel adhèrent la majorité des intercommunalités, soit directement par certaines communautés de communes qui n'en sont pas membres.

En effet, la Communauté d'agglomération de Bastia – et je pourrais également citer les actions engagées en ce sens par la Communauté de communes de l'isula-Balagna ou du Sud - a mis en œuvre des mesures concrètes et responsables pour faire face à la pression touristique en matière de déchets.

Elle a instauré, d'une part, une redevance spéciale, correspondant à 40 centimes d'euro par nuitée, réglée par les établissements hôteliers et reversée à la CAB. Mais surtout, elle a introduit une contribution spécifique sur les meublés de tourisme (Airbnb, Abritel, etc.), calculée de façon progressive selon la typologie du logement - du studio au T5 - allant de 200 à 700 euros par an.

Ces recettes nouvelles viennent alimenter directement le budget dédié à la collecte et au traitement des déchets, permettant ainsi de rétablir une forme d'équité fiscale.

Car lorsqu'on est un professionnel, on ne doit pas contribuer uniquement en fonction de la surface, mais bien en fonction du volume de déchets réellement produits. Et lorsqu'on est un particulier, on ne devrait pas supporter la charge de gestion des déchets générés par des activités commerciales et touristiques.

C'est cela, l'équité fiscale : une juste répartition de l'effort, fondée sur le principe pollueur-payeur.

Voilà un exemple d'action locale, cohérente et immédiate, loin des effets d'annonce parisiens.

Monsieur le Président du Conseil exécutif de Corse, pouvez-vous nous indiquer quelle est aujourd'hui la vision de l'Exécutif en matière de gestion des déchets, en particulier dans les zones touristiques ?

Merci.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, Monsieur le Conseiller.

Donc je repasse la parole au président de l'Office de l'environnement, pour un temps de parole donc équivalent à 2 réponses.

M. Guy ARMANET

À ringrazià vi, Cara Presidente.

Donc je répondrai distinctement aux deux questions et je commencerai donc par répondre à « Un soffiu novu », à Jean-Martin Mondoloni qui pose une question sur les infrastructures de gestion des déchets en Corse.

Ce qui nous oppose souvent mais qui se vérifie à chaque fois que l'on est ici présents dans cet hémicycle, et c'est la politique certainement qui nous appelle à avoir des points divergents sur les sujets, mais encore plus divergents lorsque ce sont des propos qui ont été tenus et qui par ailleurs ne correspondent pas tout à fait à la réalité.

Quoi qu'il en soit, je vais vous répondre de la manière la plus directe, étant donné que je l'ai toujours fait et que je continuerai de le faire. Nous nous sommes effectivement rencontrés, et je vous remercie pour votre question, mais nous nous sommes rencontrés dans le cadre du suivi du plan, la commission de CCES.

Cette commission qui s'est tenue à Bastia a permis non seulement de consolider les volumétries que nous avions préalablement définies dans le plan, elles nous ont permis aussi d'avoir un débat beaucoup plus général, vous l'avez évoqué, et dans votre question il y a trois points auxquels je vais répondre très précisément.

Comme à chaque fois dans ce genre de réunion, le CTV de Monte s'est invité à la discussion et j'ai pris une position qui est toujours la même et qui est constante en la matière et qui a notamment été rappelée dans le communiqué de presse qui expliquait les raisons de notre absence à la cérémonie de pose de la première pierre, qui en fait ne s'est pas tenue pour diverses problématiques.

Alors oui, le plan territorial de prévention de gestion de déchets de la Corse, le PTPGD, approuvé le 24 juillet 2024, prévoit certes la possibilité de créer un tel centre, je le rappelle, indispensable pour sortir de la logique du tout enfouissement, que vous avez rappelé, et respecter les objectifs posés par la loi française et européenne en la matière. Donc, il n'y a pas de discussion sur le sujet.

Et je vais un pas plus loin, toujours dans le même axe, ce centre doit nous permettre de détourner près de 60 000 tonnes de déchets de nos centres d'enfouissement et de les valoriser en Corse. Deuxième point très important, je le réaffirme ici.

Mais le plan prévoit également tant en son principe qu'en son dimensionnement, que cette création doit être intégrée dans une mise en œuvre globale, c'est ce que j'ai rappelé au CCES.

Nous avons appelé de nos vœux que cette politique globale qui prévoit plusieurs sous-chapitres soit intégrée et prise en compte, non seulement par le SYVADEC mais par l'État.

Je les rappelle brièvement : diminution des entrants, soutien à l'économie circulaire, priorité donnée au tri à la source, le juste dimensionnement du centre de tri, la création de centres territorialisés des déchets résiduels non polluants, et notamment la création d'un nouveau centre tel que celui de Palasca, la définition partagée d'une trajectoire budgétaire soutenable tant pour les intercommunalités que pour les citoyens.

Et aujourd'hui ce n'est pas le cas puisque, après Monte, le coût va continuer d'augmenter, et ce sont les services du SYVADEC qui donnent ces chiffres, de 3 % par an, après l'ouverture du centre.

Donc vous l'avez compris, nous avons défini une priorité dans le plan. Elle se met en œuvre, mais il reste quand même un bout de chemin à parcourir et par le SYVADEC et par l'État.

D'ailleurs, à cet effet, la Collectivité de Corse a également proposé, par exemple le 23 janvier 2023, lors d'une réunion en préfecture, et je l'ai rappelé au CCES, entre toutes les parties, un conventionnement avec le SYVADEC pour assurer la cohérence des choix faits par celui-ci par rapport au PTPGD, ceci sans préjudice d'une éventuelle évolution de la gouvernance en matière de gestion des déchets. On avait été loin dans les propositions qu'on avait faites. Aucune réponse ne nous a été fournie à ce jour, ni l'État, ni le SYVADEC. Dont acte, on continue d'avancer sur le sujet.

D'ailleurs, permettez-moi aussi de rappeler, et je l'ai dit aussi en CCES, les derniers exemples en date, dont la proposition faite par l'État de déduire la part de financement du centre de tri de Monte, assurée par le PTIC, soit 35,9 millions d'euros, qui viendraient imputer à la Collectivité de Corse, alors même que celle-ci n'a pas été associée à sa définition. Vous l'avouerez, il y a quelque chose qui ne fonctionne pas.

On ne peut pas nous dire d'un côté « vous ne participez pas au financement de Monte », et l'État nous dire derrière, « tout compte fait, vous allez y participer puisque l'on va récupérer sur le PTIC la somme que l'on a

investie « pour vous », au niveau de Monte ». Donc on est toujours devant la politique du fait accompli. C'est gênant.

Et cette politique du fait accompli n'est pas acceptable, ni sur la forme, ni sur le fond.

Le Conseil exécutif de Corse appelle l'ensemble des parties à revenir à de plus justes positions, et notamment sur le centre de Monte, et on appelle de nos vœux de pouvoir se retrouver pour continuer d'échanger sur le sujet.

Et enfin, je terminerai en vous disant qu'on sera extrêmement attentifs, notamment sur la partie rivière Golu, et sur les terres agricoles qui sont autour, et on restera fortement impliqués quant au devenir de cet endroit. C'est le premier point.

Sur la valorisation énergétique, on a évoqué bien évidemment le fait que, et conformément à sa délibération de son conseil d'administration en date du 12 avril 2023, l'Office de l'environnement de la Corse pilote une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage visant à déterminer les possibilités de création d'une filière énergétique associant la biomasse issue des activités forestières et des CSR produits en Corse. Il y a en effet une double urgence à mener cette action.

Certains financements européens et étatiques soutenant le projet public de ce type ne seront plus disponibles au 15 septembre 2025.

Donc oui, on est dans l'urgence, oui, le rapport que j'ai présenté à la CCES atteste d'un accompagnement par notre AMO, le groupe ANTEA, en phase de finalisation, et nous serons à même probablement de présenter quelque chose de construit sur le sujet.

Néanmoins, nous entendons et quelquefois partageons les oppositions, les craintes, les interrogations à ce type de valorisation, et on en est tous bien conscients. Mais on rappellera aussi que cette obligation, elle est imposée par les textes, et qu'on n'y échappera pas, puisque nous devons effectivement nous acquitter de ce qu'il y aura à faire.

Je terminerai sur le dernier point qui est le CTV d'Aiacciu, mais deux mots pour en terminer. Ce projet sera porté sous le couvert d'une SPL, qui sera en charge en sa qualité de concessionnaire de l'ensemble de l'opération. Elle associera intercommunalités et communes d'accueil, sous le couvert d'une SPL, je le redis, et enfin, ce sont bien évidemment les objectifs d'assurer la valorisation énergétique de 70 % des déchets.

Nous avons donc aujourd'hui un projet qui est ficelé, et il est important de préciser que les compensations financières des coûts de production accordées par la commission de régulation de l'énergie, la CRE, au projet de production d'électricité en zone non interconnectée (ZNI), font état d'un équilibre financier, voire d'un exercice bénéficiaire sur 30 ans. La CRE garantit donc aujourd'hui un achat d'électricité à 280 euros le kilowatt, qui nous fera être dans cette disposition-là, excédentaire, le laps du temps du projet, c'est-à-dire 25 ou 30 ans.

Sur le CTV d'Aiacciu, par le biais de la question que vous me posez, vous avez écrit que nous souhaitions être associés ardemment au projet, ce sont les propos que vous écrivez dans votre présentation. J'ai envie de vous dire, oui, bien sûr, on souhaite être associés, mais je rappellerai en toute modestie que concernant ce projet du CTV d'Aiacciu, nous considérons qu'avec l'organisation du comité de pilotage qui s'est tenu le 18 juin entre l'État et la Capa, sans avoir associé la Collectivité de Corse et l'Office de l'Environnement, le compte n'y est pas. Le compte n'y est pas.

Je ne sais pas comment nous devons traduire ce manque de concertation ou ce manque d'invitation, mais sinon, un manque de défiance ou un manque de volonté de concertation, qui nous appelle à émettre des réserves sur le déroulé du projet, même s'il est inscrit au plan, je me dois de le rappeler, c'est un ou deux centres de tri et le plan fixe la règle et on n'y déroge pas.

Mais je considère que dans la manière dont on s'y est pris, cela pose une incompréhension forte et je pense que l'approche n'est pas la bonne. Et je vous le dis très tranquillement, le compte n'y est pas et il n'y aura pas de Monte 2.

Nous n'allons pas revivre ce que nous avons vécu, et d'ailleurs je crois même que la personne qui m'a interpellé au CCES évoquait une certaine cacophonie, mais lorsqu'on parle de cacophonie, essayons de ne pas entretenir de choses qui pourraient être compliquées à gérer par la suite et par vous et par nous.

D'ailleurs, je me ferai écho d'un courrier du préfet en date du 25 juin qui nous a alertés sur la saturation prévisible des capacités d'enfouissement en Corse-du-Sud à l'horizon 2031. L'installation de Vighjaneddu ne disposera à cette échéance que d'une capacité d'accueil de 25 000 tonnes.

Donc avant d'aller un pas plus loin et de projeter un autre centre de tri, le préfet nous dit qu'il faudrait envisager peut-être un autre centre

d'enfouissement de petite capacité, mais qu'il faudrait se mettre au travail pour y arriver.

Et enfin, en toute modestie aussi, je rappellerai que si on considère que Monte c'est 100 000 tonnes, que la valorisation c'est 30 000 tonnes, si je fais la simple addition, on va se retrouver autour de 130 000 tonnes, et aujourd'hui on a une production de déchets en Corse de 143 000 tonnes. Donc il faudra peut-être étudier les choses, il faudra les mesurer, il faudra les poser, on va certainement parler de plus petites unités avec un flux entrant différent, mais quoi qu'il en soit cela se fera sur les bases d'une discussion saine et apaisée à tous les niveaux.

Nous avons construit un plan, nous souhaitons le mettre en route et c'est ce que nous faisons, sans aucune ambiguïté, mais nous demandons à avoir aussi la possibilité de participer à ce genre de choses et d'essayer de le construire.

Je ne serai pas bien plus long, juste un rappel sur les tonnages de la CCES, parce que c'était quand même l'objet du rapport, c'est 215 000 tonnes de déchets ménagers et assimilés que l'on produit aujourd'hui, 81 890 tonnes de DAE et 162 000 tonnes de DBTP. Juste ces quelques chiffres-là pour terminer mes propos.

À ringrazià vi.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi.

M. Jean-Martin MONDOLONI

Présidente. 30 secondes.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Attendez 2 secondes, s'il vous plaît. Votre temps de parole avait été complètement utilisé, donc vous n'avez pas droit de réponse.

M. Jean-Martin MONDOLONI

Je peux au service de la jurisprudence Benedetti, s'il vous plaît, avec calme et pondération.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Une minute !

M. Jean-Martin MONDOLONI

Bien. Pour dire très simplement et très rapidement qu'au terme de cette réponse un peu dilatoire à laquelle je m'attendais, qui convoque en réalité, Président, plus d'éléments de forme que de fond, on ne comprend pas réellement si vous souhaitez être proactif concrètement ou si vous continuez à pratiquer une espèce d'attentisme un peu sournois qui, ramené à l'urgence de ce sujet, finit par friser à l'irresponsabilités.

Vous dites que vous êtes devant la politique du fait accompli, vous cultivez et on le regrette, sur ce sujet, la politique des projets inaboutis.

M. Guy ARMANET

Je ne peux pas vous laisser dire ça. Vous mélangez les 2 sujets.

Sur Monte, j'ai été très clair, il n'y a aucune ambiguïté sur mes propos. Nous l'avons dit, nous l'avons répété et vous avez fait allusion notamment au CCES d'une fin de phrase que le président a pu dire dans son communiqué, dans notre communiqué que nous avons fait, mais vous avez occulté toute la première partie qui consistait à dire ce que j'ai répété, que Monte faisait partie du PTPGD qui s'inscrivait dans une logique.

Et vous faites allusion, sur le dernier point, en disant « vous continuez d'entretenir l'ambiguïté » ; excusez-moi du peu, vous ne nous conviez pas à la première réunion sur le CTV d'Aiacciu, c'est votre choix, mais qui entretient l'ambiguïté ?

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

La question est posée.

Question suivante de Saveriu LUCIANI...

M. Guy ARMANET

Scusate, je n'ai pas répondu à Louis Pozzo di Borgo

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

On va faire le point tout de suite, dans le calme et la sérénité.

La jurisprudence Benedetti n'existe pas, donc ça, c'est réglé, premier point, c'est terminé, on n'en parle plus mais pour cette année, ni pour les 3 années à venir ou les 2 et demi qui restent. Ça c'est clair, sous ma présidence, il n'y a plus de jurisprudence, il n'y a que le règlement que vous avez voté à l'unanimité.

Concernant l'exécutif, votre demande a été, je le dis très sereinement, d'avoir une réponse commune, hier en commission permanente, D'accord ? Donc du coup, vous voulez faire 2 réponses séparées ce matin, il n'en demeure pas moins que vous avez quand même un temps, y compris en cumulant les 2 réponses qui est... Il n'y a que le Président de l'exécutif qui peut répondre autant qu'il le souhaite. Et votre réponse, première réponse, a largement dépassé le temps, largement, y compris en cumulant les 2.

Donc, vous avez la possibilité de répondre je ne vais pas vous l'enlever, mais voilà qu'on le sache maintenant. On ne va pas faire une session dans un contexte où tout le monde a demandé, tous les groupes ont demandé des doubléments de temps de parole pour la plupart des dossiers. On a 12 dossiers, donc on peut aller jusqu'à dimanche, moi je n'ai pas d'obligation, ce n'est pas un problème, mais ça veut dire qu'il n'y a plus de règlement intérieur.

Voilà. Monsieur le Président, vous avez la parole.

M. Guy ARMANET

À ringrazià vi, Cara Presidente.

Donc merci à Louis Pozzo di Borgo pour la question au niveau touristique et sur la stratégie que l'on peut adopter au niveau de la Corse.

Vous avez raison de le préciser, Monsieur le Président, et je crois savoir que la communauté d'agglomérations s'est attachée à renforcer l'efficacité de sa redevance spéciale en l'élargissant en nuitées touristiques, en hôtellerie de meublés et de tourisme. Je crois que c'est la règle et c'est la loi. Et effectivement, toutes les intercommunalités dignes de ce nom peuvent le faire sans aucune problématique et sans aucune ambiguïté.

De manière concomitante, l'Office de l'environnement de la Corse soutient les porteurs de projets des collectivités.

Je ne reviendrai pas sur le fait que nous souhaitions contractualiser des projets d'objectifs et de moyens avec toutes les intercos. Aujourd'hui, on est à l'arrêt parce qu'effectivement, on n'arrive pas à remplir toutes les conditions. Néanmoins, je me dois de vous dire qu'on continue d'accompagner les projets et notamment je ne citerai que la Castagniccia-Casinca, puisqu'on a accompagné dernièrement à hauteur de 600 000 € et je pense que c'est un exemple pertinent. Ça veut dire que près de 4 M€ ont déjà été déployés aux intercommunalités de Corse pour le déploiement d'opérations programmées en rapport avec la compétence et la prévention de la collecte des déchets.

Donc, c'est un soutien sans faille que l'on continuera d'apporter aux intercos et que l'on se doit effectivement de construire.

En fait, la production aujourd'hui, si on devait ramener ça à la production des déchets ménagers et assimilés, les taux progressent effectivement et on se rend compte, et il me plaît à le dire à chaque fois que les choses se présentent, qu'on devrait s'attaquer à la CAB et à la CAPA parce qu'elles sont en fait celles qui produisent le plus de déchets.

Et quand on regarde les chiffres, eh bien on s'aperçoit qu'aujourd'hui et la communauté des communes du sud d'ailleurs, le Président n'est pas là mais j'en ferai état un instant, qui cumule aujourd'hui à elle seule la production des déchets par habitant de 1,187 tonne, alors que Bastia en produit 427 kilos et Ajaccio 475 kilos par habitant.

Donc cette intercommunalité-là, qui est je crois gérée par le vice-président en charge des déchets qui n'est autre que le président du SYVADEC a fort à faire en termes de tri, et je crois qu'il y a à se poser quelques questions de fond afin d'essayer de trouver des solutions pertinentes que l'on pourrait construire et on se tient à disposition pour pouvoir le faire.

Donc, dans ces conditions, le plan territorial d'action en faveur de l'économie circulaire prendra effectivement tout son sens et nous apporterons notre soutien financier à travers les différentes aides qu'il y aura à déployer.

Et je livrerai simplement mon avis : je crois que nous avons un effort commun à faire en termes de collecte des bio-déchets et de redevances incitatives, et je pense qu'il faudrait qu'on ait des intercos sud Corse, CAB, CAPA, où l'on puisse peut-être faire des zones-test pour mettre en œuvre ces 2 projets-là.

À ringrazià vi.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi.

Concernant le Conservatoire du littoral, normalement c'était Pierre Poli, on a rectifié. Donc vous voulez la faire quand même ? Donc, j'avais raison, c'est bien Saveriu Luciani.

**Question orale N° 2025/E4/044 déposée par M Saveriu LUCIANI
au nom du groupe « Avanzemu » : Conservatoire du littoral.**

M. Saveriu LUCIANI

Merci, Présidente. Oui, initialement, c'était Pierre POLI.

Monsieur le Président du Conseil exécutif,
Monsieur le Président de l'Office de l'Environnement de la Corse,

Le Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres (CELRL), communément appelé « Conservatoire du littoral » a été créé en 1975. Établissement public, il mène une politique d'acquisition foncière d'espaces naturels littoraux à des fins de conservation.

La gestion des sites est par la suite confiée à des collectivités territoriales ou des associations de protection de la nature, qui ont pour mission de veiller à la protection et à la sauvegarde de ce patrimoine paysager, naturel et environnemental.

Propriétaire de 19 % du littoral français, le Conservatoire du Littoral protège en Corse plus de 21 000 hectares répartis sur 62 communes pour un tiers du littoral de l'île. Pour la petite histoire, le plus grand site, tous territoires confondus, se trouve en Corse : il s'agit du site de l'Agriate, en Cismonte, avec plus de 6 000 hectares protégés.

La politique d'acquisition foncière de l'établissement en Corse est ainsi pleinement établie. Elle sera renforcée d'ici 2050, ce dernier prévoyant ainsi d'acquérir plusieurs dizaines d'hectares supplémentaires, confirmant par là même son rôle clé dans la lutte contre la pression foncière et la spéculation immobilière.

Or, l'organisme et ses missions de service public sont aujourd'hui menacés. En effet, le projet de loi de finances 2026 envisage la fusion ou suppression de près de 30 % de ses agences ou organismes consultatifs, le Conservatoire du Littoral étant malheureusement concerné par ces perspectives de coupes budgétaires.

A l'heure où l'on fête les 50 ans de cet acteur prépondérant dans la lutte contre l'urbanisation et la privatisation de nos côtes, de nombreux élus - maires, présidents d'intercommunalités, association des élus du littoral- mais encore associations, scientifiques ou experts s'indignent d'une telle éventualité et se mobilisent, réaffirmant l'impérieuse nécessité de pérenniser le Conservatoire du Littoral, de consolider ses missions et ses moyens d'intervention.

Aussi, Monsieur le Président de l'Office de l'Environnement de la Corse, il est évident qu'en tant que nationalistes corses, nous nous inscrivons dans une perspective historique dont les engagements militants, les sacrifices et les combats accompagnent le toujours de notre démarche politique. Nous refuserons sans réserve, comme tant d'autres, la suppression de cet organisme.

L'inquiétude est sur nos tables, et le risque de fusion ou de disparition de l'établissement présente une menace immédiate pour notre terre et notre patrimoine.

Quelles seraient alors les solutions, au-delà des discussions institutionnelles actuelles avec l'Etat, concernant l'exercice effectif des compétences et missions du Conservatoire du Littoral ainsi que concernant l'avenir de ses agents ?

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi.

C'est à nouveau le Président de l'Office de l'environnement qui va vous répondre.

M. Guy ARMANET

À ringrazià vi, Cara Presidente.

À ringrazià vi, per a vostra dumanda chì mi pare assai impurtante.

En préambule de mes propos, permettez-moi de rappeler que vous avez fait référence aux 50 ans de vie du Conservatoire du littoral, j'aurais voulu rappeler aussi que le mois prochain, ce seront les 50 ans d'Aleria et comme l'histoire se répète souvent, je vais faire référence à Edmond Simeoni.

Edmond Simeoni écrivait dans un tweet de février 2018 : « Comme pour les forêts, demain pour les citadelles et pour la liberté, un jour l'État devra nous rendre toutes les terres du Conservatoire du littoral. 18 000 hectares pour 200 km de littoral ».

Un bien qu'il considérait inaliénable, et nous partageons bien évidemment ce point de vue.

Je referme cette parenthèse, mais tout ça pour vous dire que, bien sûr, nous n'avons pas le droit d'abandonner le Conservatoire du littoral au milieu du gué.

Vous avez évoqué les deux axes, et notamment le premier qui consiste à dire qu'on est défavorable à ce qu'il disparaisse, parce que pour la Corse, de tout temps et de tous les combats – vous l'avez rappelé – la défense de notre terre et de notre littoral sont importantes, et on ne peut pas abandonner ni les agents, ni les personnels, ni l'institution. Donc on est bien évidemment contre le fait qu'il soit absorbé par l'OFB. C'est le premier axe, donc on se tiendra effectivement extrêmement proche de la situation.

Et vous avez évoqué le deuxième sujet qui est en train de se construire à Paris, le projet d'autonomie, où je dois rappeler que le Conseil exécutif de Corse s'est positionné à plusieurs reprises en faveur du rattachement du Conservatoire du littoral à la Collectivité de Corse, et dans une délibération, notamment à l'Assemblée de Corse, qui est celle de l'« Autunomia », du 5 juillet 2023, que je rappelle, ou encore en séance du 22 septembre 2024, à l'occasion de l'approbation de la convention-cadre des partenariats.

Et si ma mémoire est bonne, Paul-Félix Benedetti avait fait une intervention ce jour-là, en évoquant le sujet et en disant « pourquoi ça ne revient pas directement à la Collectivité de Corse ? »

On s'inscrit pleinement dans cette logique-là, on sera extrêmement attentifs, et on ne laissera pas, bien évidemment, le Conservatoire du littoral disparaître sans que l'on soit actif, voire interactif, sur le sujet.

À ringrazià vi.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi.

Je n'ai pas pour habitude de commenter ni les questions, ni les réponses, mais je souhaiterais en ce moment précis de remise en cause du Conservatoire de du littoral rappeler tout le travail remarquable qui a été réalisé par le Conservatoire du littoral pour la protection de nos côtes, de l'espace terrestre, mais aussi de l'espace marin le plus proche.

Et je voudrais rendre hommage à ses personnels qui souvent sont très exposés aussi. Rendre hommage, c'est déjà considérer peut-être qu'il ne sera plus là et je n'ose l'imaginer.

Donc, il y a encore beaucoup de travail à faire et je crois qu'aujourd'hui, encore plus qu'hier, la préservation de notre littoral, qui nous est très envié par ailleurs, mérite notre plus grande attention.

Merci.

Donc, nous passons maintenant à la question suivante, qui est complètement différente : induve sò passati i soldi di i FIP ?

Question orale N° 2025/E4/046 déposée par Mme Serena BATTESTINI au nom du groupe « Core in Fronte » : FIP, où va l'argent ?

Mme Serena BATTESTINI

Sgiò Prisidenti di l'esecutivu,

Core in Fronte par son action le 25 juin 2025, a dénoncé les pratiques de Vatel Capital, de ses dirigeants et de leurs prête-noms locaux. Depuis plusieurs années, ce fonds d'investissement s'accapare du foncier et des biens immobiliers en Corse par des pratiques opaques, contestables et cumulant des avantages au nom de la Corse et des Corses.

Vatel, comme tous les Fip corses font bénéficier leurs souscripteurs d'avantages fiscaux généreux au nom de la Corse (30 % actuellement ; 50 % précédemment).

Les gestionnaires de Vatel investissent ces fonds dans des sociétés en visant des projets à très forte pondération immobilière (hôtels, résidences, EPHAD...). Ces investissements bénéficiant du crédit d'impôt corse, ils récupèrent 30 % des investissements de l'immobilier, ce qui représente des millions d'euros parfois.

Mais Vatel va plus loin, en surinvestissant les projets, ils détournent l'esprit des Fip qui impose « une limitation de 30 % d'investissement par fonds » dans un projet.

En cumulant plusieurs fonds, ils deviennent ainsi ultra-majoritaires. Le système leur a également permis d'investir directement dans 4 entreprises sans porteur de projet, juste avec une complicité sur place.

En qualité de « sachant », ils ne sont pas sans savoir que les entrepreneurs ne pourront pas rembourser les projets car les taux d'intérêt des fonds écrasent la rentabilité d'un projet malgré les crédits d'impôt.

Vatel accuse les chefs d'entreprise d'incompétence et que les règles étaient connues ? Alors pourquoi ce phénomène de dépossession se multiplie ? Ainsi, une dizaine d'entreprises sont passées sous leur contrôle et une dizaine d'autres sont menacées à court terme.

Pour cette gestion, les FIP perçoivent une rémunération de 3,5 % sur les fonds investis.

En tout, uniquement pour Vatel, ce sont 185 M€ levés et investis.

Rien qu'en tant que gestionnaire, sans retour sur investissements, les bénéfices générés sont énormes.

Les chefs d'entreprises corses ne sont là que pour leur obtenir les permis de construire et les insérer dans l'environnement : une fois le projet terminé, la prédation commence et les contraintes et les taux travaillent, les tenailles se referment, la bête est ferrée...

Les Fip ont-ils été créés pour devenir majoritaires et constituer des groupes immobiliers ?

Que vont devenir tous les actifs que les fonds gérés par Vatel possèdent ?

Pourquoi bénéficient-ils des crédits d'impôts corses (sur des fonds défiscalisés) ?

... Et pendant que la Région dépasse les 1.000 M€ de dettes, il est possible qu'à eux seuls, les coûts des Fip en 20 ans représentent 20 % à 30 % de la dette de la Corse !

Pouvez-vous saisir, au nom de la Collectivité, l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) pour faire cesser les agissements de ce groupe prédateur ?

Pouvez-vous rompre tous les partenariats hôteliers de la CdC, des satellites de la CdC, des structures financées directement par la CdC avec les établissements devenus propriété de Vatel Capital ?

À ringrazià vi.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi.

Allora, ghjè Gilles GIOVANNANGELI, u Presidente di l'ADEC, chì v'hà da risponde

M. Gilles GIOVANNANGELI

À ringrazià vi, Madama a Prisidenti.

Madame la Conseillère, d'abord, deux thématiques qui seront abordées aujourd'hui sur l'investissement des entreprises, la question des FIP et tout à l'heure sur le crédit d'impôt, c'est quand même deux thématiques qui se rejoignent sur des dispositifs qui sont importants et qui peuvent être aussi, et qui sont aussi normalement des dispositifs de soutien à l'économie.

Concernant les FIP, Fonds d'investissement de proximité, une dénomination qui est plutôt vertueuse en soi et qui consiste à permettre à des particuliers d'investir, notamment dans les PME, sur des projets d'investissement et de production. Avec des modalités de mise en œuvre qui sont relativement strictes, notamment le fait de devoir passer par des sociétés de gestion agréées par l'AMF, vous l'avez rappelé, avec des principes de déontologie dont vous avez aussi parlé, et d'autre part sur le fait que les montants levés, c'est important aussi, doivent être investis dans une temporalité très réduite, 18 mois, ce qui explique aussi, certainement, le fait que, compte tenu du tissu économique de la Corse et d'un tissu de TPE majoritaire, ces FIP aujourd'hui peuvent paraître aussi en décalage avec les besoins de notre économie.

Néanmoins, moi je veux d'abord rappeler qu'un certain nombre de FIP, et vous l'avez dit, ont été très bénéfiques à l'économie de la Corse, je pense notamment au FIP qui a été porté par Femu Qui, parce que, ce qui est important là, c'est la démarche, la déontologie, le côté éthique de l'accompagnement qui est mis en place, le partenariat avec l'entrepreneur dans une démarche d'accompagnement financier, qui se fait aussi, bien sûr, en relation avec la place bancaire, et je ne vais pas citer d'exemple, mais on pourrait citer des entreprises qui ont eu une belle réussite grâce à l'intervention des FIP.

Mais ça c'était pour la première génération, j'ai envie de dire, de FIP. Et après est arrivée une deuxième génération collée à un modèle, à un phénomène de spéculation accélérée, notamment à partir des années 2010, où on retrouve une dérive de ces outils-là, majoritairement, et vous l'avez aussi rappelé, gérés par des sociétés extérieures, où l'on se retrouve effectivement dans une vision spéculative, prédatrice souvent de l'économie, en utilisant aussi des démarches relativement opaques, et qui manquaient notamment de loyauté, et qui ont profité y compris de la méconnaissance des entrepreneurs, avec des systèmes de coûts exorbitants, que ce soit des coûts de gestion, des intérêts, et des coûts de sortie. Avec en plus des TPE, dont je vous disais précédemment, qui portent des projets d'investissement, qui généralement doivent s'amortir sur un temps long, excédant largement le temps d'intervention des FIP, qui est lui de

8 ans, et qui devrait normalement financer des investissements de plus court terme.

Tout cela conduit aux difficultés que vous avez citées, à savoir qu'on se retrouve avec des entreprises qui ont du mal, à la sortie du fonds, à rembourser le capital investi, qui ont payé des intérêts et des coûts de gestion relativement lourds, et qui donc, en quelque sorte, ont à payer deux fois l'intervention du FIP sur le projet d'investissement, et qui se retrouvent, pour certaines d'entre elles, en situation de dépossession de leur entreprise.

C'est une démarche qui est absolument condamnable aujourd'hui.

Vous avez cité l'investissement dans l'immobilier touristique, notamment, et on le voit de manière fréquente, mais aujourd'hui, on se retrouve aussi face à un problème qui est en train, y compris désormais, de toucher les terres à potentialité agricole.

C'est pour cela qu'avec un certain nombre d'entre vous, nous étions à Patrimoniù il y a quelques semaines, pour soutenir un agriculteur qui était dans cette situation.

Comment peut-on sortir de cette situation ?

Alors, vous avez raison, on saisira l'AMF, mais là aussi avec un principe de réalité et de réalisme, mais il faut absolument le faire compte tenu de ce que nous considérons ensemble, comme des manquements à la déontologie.

Mais, en même temps, nous, nous avons travaillé et nous continuons à travailler avec l'ADEC, avec l'ATC, avec l'ODARC, à l'identification des entrepreneurs qui seraient aujourd'hui en situation de difficulté, pour mettre en place, en relation avec les chambres consulaires, avec les experts-comptables, avec la place bancaire, des solutions de financement, pour éviter le phénomène de dépossession et de prédation de ces entreprises.

Enfin, je terminerai par vous dire que, vous le savez, c'est un sujet que nous avons abordé, la question de la création d'une banque publique d'investissement corse, qui doit être, pour nous, le levier qui permettra de trouver une solution à l'investissement corse, notamment par la captation de l'épargne corse.

Mais ça doit se faire aussi, et on pense que ça doit se faire aussi, dans une logique de règles édictées, et c'est pour cela que l'autonomie, la démarche

d'autonomie opérationnelle, sur des questions comme le financement et la fiscalité de l'entrepreneuriat, est essentielle dans la démarche que nous portons.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi.

Avà ghjè una dumanda ch'hà da esse fatta da « Fà populu insemi », ma ùn so micca qual'hè, nant'à u raportu di l'UNESCO.

Antonia Luciani, avete a parolla.

Question orale N° 2025/E4/050 déposée par le groupe « Fà Populu Insemi » : rapport de l'UNESCO, vers une gestion durable du golfe de Portu.

Mme Antonia LUCIANI

Merci, Mme la Présidente.

Monsieur le Président du Conseil exécutif de Corse,

Il y a quelques jours, un article de *Corse-Matin* titrait : « *L'Unesco met la pression sur la Corse* », à propos du Golfe de Portu et de la réserve naturelle de Scandula.

Cet article faisait état d'une menace imminente d'inscription du site de Scandula sur la liste du patrimoine mondial en péril, avec tout ce que cela impliquerait en termes d'image, de responsabilité, et de défiance envers la gestion insulaire.

Je sais que des mesures concrètes de préservation, de régulation et de concertation ont été engagées par l'Office de l'environnement ces dernières années, mais également en lien avec les communes, ou encore le Parc et les socioprofessionnels ; nous avons d'ailleurs eu l'occasion d'en parler récemment lors de l'examen du projet de décret.

Pour autant, les inquiétudes demeurent, alimentées par des prises de position nationales ou médiatiques et de nombreux Corses s'interrogent aujourd'hui légitimement sur le devenir de ce site emblématique, en termes de

maintien de la biodiversité, de préservation de l'environnement, mais également de régulation de la fréquentation.

Monsieur le Président de l'Office de l'Environnement, pouvez-vous nous dire quel est l'état de cette potentielle inscription sur la liste du patrimoine mondial en péril ?

Pourriez-vous nous rappeler également les actions concrètes qui ont été mises en place ?

Mais surtout nous dire si vous comptez les renforcer, afin de garantir la préservation du Golfe de Portu, cela permettrait de rassurer les partenaires internationaux, mais aussi l'ensemble des Corses très attachés à ce site patrimonial et à cette reconnaissance de l'UNESCO, ainsi que les habitants des villages de la région qui aujourd'hui s'interrogent sur le devenir de la réserve de Scandula.

À ringrazià vi.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. Ghjè u Presidente di l'Uffiziu di l'Ambiente chì v'hà da risponde.

M. Guy ARMANET

À ringrazià vi, Cara Presidente.

À ringrazià vi dinò per a vostra dumanda à bocca chì mi pare assai impurtantissima di pudè spiegà vi oghje induve no simu è cosa no vulemu fà.

Je commencerai par le début et j'ai en ma possession le rapport de l'Unesco qui a fait tant débat... Alors je regarde Xavier Luciani, parce que j'ai vu qu'il avait communiqué, il avait fait un petit tweet un peu humoristique entre « scandalu » et « Scandula ». Et je connais votre préférence et votre habitude pour ces choses-là, donc je l'ai pris avec beaucoup de recul et avec beaucoup d'humour.

Mais néanmoins, on se parle ici d'affaires très sérieuses, « année d'inscription sur la liste du patrimoine mondial en péril : néant ». Voilà.

Donc, après je m'interroge souvent des fois de comment est-ce qu'on peut d'un rapport, qui nous inquiète, bien sûr que Scandula nous inquiète, bien que l'Unesco nous inquiète, même si ce sont 2 choses complètement différentes.

Mais oui, on est très inquiets. Mais je me demande quel intérêt on a à rajouter de l'huile sur le feu sur des sujets comme ça, alors qu'il n'y a pas vraiment la nécessité de le faire. Mais bon, ça appartient au domaine du journalisme et de la politique, certainement.

Mais je vais vous répondre de manière très pragmatique.

Oui, c'est un emblème pour la Corse.

Oui, c'est un sujet préoccupant.

Oui, on doit travailler d'arrache-pied.

Mais qu'en est-il vraiment sur ce site ? Il n'y a aucun plan de gestion depuis 2012.

La directrice de l'UNESCO, Madame Azoulay, est donc venue nous rencontrer en mars 2023. Et nous avons mis avec elle en place un plan d'action, que je vais d'ailleurs décliner tout ou partie, mais qui consistait à mettre en route rapidement et construire les choses comme elle nous l'avait demandé.

Donc, bien évidemment que les vifs débats médiatiques qui ont depuis des années alimenté Scandula, on sait très bien la fréquentation touristique, les bateliers, les balbuzards, je vous en passe les meilleurs.

Mais de manière très claire : Scandula, le gestionnaire, c'est le Parc. L'UNESCO, c'est l'Office de l'Environnement. Je pense qu'il faut dissocier les choses, il faut être très clair. Néanmoins, l'Office de l'Environnement se doit d'avoir un regard extrêmement attentif sur Scandula, et c'est ce qu'il fait.

Donc, même si ce sont deux choses dissociées, on doit les construire et les mener de front.

Qu'est-ce qu'on a fait ? Suite à la venue de madame Azoulay, qu'est-ce que la Collectivité de Corse via l'Office de l'Environnement a fait ?

Trois objectifs :

1. la révision du décret.
2. la création de la réserve naturelle de Corse.
3. la consolidation de l'ensemble des dispositions au sein du plan de gestion du site de l'UNESCO.

Premier point : ce n'est pas l'État qui a demandé la révision du décret, c'est l'Office de l'Environnement, c'est une délibération de l'Assemblée de Corse qui a demandé à l'État de réviser le décret. Il faut le dire et le marteler et le répéter. C'est de notre initiative.

Donc, l'enquête publique qui s'est organisée en début d'année 2025 a confirmé la justesse de notre position unanime de l'Assemblée de Corse, exprimée dans sa délibération du 28 février 2025.

L'avis favorable rendu en avril recommande explicitement l'intégration de nos propositions, notamment sur la protection renforcée sur les nids de balbuzard.

On a été plus loin que le décret, je le dis et je le redis à cette Assemblée, et nous avons instauré de fait des licences et des quotas pour les activités commerciales sur le secteur.

Deuxième point : création de la réserve naturelle maritime de Corse, qui nous était demandée aussi par l'UNESCO. Dès juillet 2020, notre Assemblée a acté la création d'une réserve naturelle de Corse. Elle est en route. J'espère que nous l'approuverons ensemble avant fin 2026, de manière très concrète. 70 000 hectares ! 70 000 hectares !

C'est un acte de maîtrise politique et pour le concrétiser, l'Office de l'Environnement a bien sûr mis en route une méthode, et je salue le travail des équipes de l'Office de l'Environnement et des différents comités de pilotage qui se sont tenus, notamment avec les maires. Je crois qu'on en est à 6 sur zone. Nous avons rencontré les maires, et tous les acteurs professionnels et les activités de pleine nature également.

Il a été acté des règles de limitation des usages.

À ce titre, nous avons sans délai mis en place une mesure transitoire pour la saison 2025 en attribuant des fanions d'identification aux socioprofessionnels qui se sont acquittés de la taxe Barnier en 2024. Nous allons éviter les effets d'aubaine et les effets de bord, parce que comme on sait que dans la construction pour l'obtention d'une licence, il faudra être à jour de sa taxe Barnier de 2024, il ne pourra pas y avoir de création de société en 2025 pour pouvoir obtenir une licence. C'est bordé. Les fanions seront distribués avant la fin du mois d'août.

Troisième point, la consolidation de l'ensemble des dispositions au sein du plan de gestion du site UNESCO.

Entre 1983 et 2019, le site UNESCO n'avait pas de gestionnaire désigné. C'est l'Office de l'Environnement par convention signée avec l'État qui en est devenu attributaire. Cette convention a d'ailleurs été dénoncée l'année dernière puisque l'État, en quelque sorte, fixait les règles et la Collectivité de Corse investit pour le titre du patrimoine mondial de l'UNESCO.

Nous disons : l'Etat met 1 au pot/la Collectivité de Corse met 1.

Et nous devons travailler de concert pour que les choses fonctionnent ainsi.

Tous les éléments que je suis en train de vous donner ont été transmis à l'UNESCO en ce début de juillet 2025 pour témoigner de tous les avancements. Ils ont été repris dans le rapport qui a été rendu par l'UNESCO en 14 points.

Je ne vais pas tous les reprendre, ça serait trop long, mais vous dire que nous accueillerons avec plaisir une mission conjointe d'experts internationaux et de l'UNESCO à l'été 2026, afin qu'elle puisse se rendre véritablement compte de la situation sur le terrain et des efforts déployés pour subvenir à nos fins sur le secteur.

Pour conclure, si le bien n'est pas inscrit à la liste du patrimoine mondial en péril, et je viens de vous en donner lecture, les inquiétudes sont légitimes. On ne va pas faire comme s'il ne se passait rien.

Le travail est devant nous, nous devons l'accélérer, l'accentuer, et non seulement nous devons le conforter, mais je vous rappelle que nous avons comme objectif de récupérer aussi le label de Berne qui a été perdu maintenant il y a quelques années.

À ringrazià vi.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi.

Avà, ci hà da esse una dumanda à bocca nant'à a piazza di i territorri ind'è a prussima architettura istituzionale di a Corsica.

C'est Mme Paule Casanova-Nicolaï, pour « Un soffiu novu ».

Question orale N° 2025/E4/043 déposée par Mme Paule CASANOVA-NICOLAI au nom du groupe « Un Soffiu Novu - Un Nouveau Souffle pour la Corse » : Place des territoires ruraux dans la future architecture institutionnelle de la Corse.

Mme Paule CASANOVA-NICOLAI

Monsieur le Président,

Depuis plus de trois ans maintenant, nous sommes engagés dans un processus de discussion avec l'État pour la dévolution d'un nouveau statut.

Si la Collectivité de Corse, à la fois région et département, et à statut particulier, est l'interlocutrice privilégiée du Gouvernement, elle n'est pas, comme on se plaît à le dire, une collectivité unique. Il faut également tenir compte des 360 communes et 19 EPCI qui composent notre île.

Les deux associations des maires ont certes participé à plusieurs réunions dites de Beauvau, et pourtant, le bloc communal peine à trouver sa place dans ce processus qui semble ne concerner que les compétences, les pouvoirs et les moyens de la Collectivité de Corse.

L'association des maires de Corse-du-Sud a produit, il y a quelques mois, une contribution visant à permettre aux territoires ruraux de s'insérer dans la démarche ; contribution qui envisageait notamment :

Un plan de rattrapage rural pour que des investissements soient ciblés sur les infrastructures, la santé, l'éducation et les mobilités rurales, via la mise en place d'un fonds insulaire de péréquation, alimenté notamment par les ressources nouvelles que l'on espère dans le cadre du nouveau statut, tout comme la création de deux ou trois pôles ruraux, par parallélisme des formes avec les deux statuts de métropole qui s'esquissent pour Ajaccio et Bastia.

La perspective, au titre du principe de subsidiarité, de subdéléguer aux intercommunalités ou à ces éventuels pôles ruraux, des compétences de proximité pour que celles-ci soient exercées au plus près des administrés, palliant ainsi le vide laissé par les départements.

La restauration de la clause de compétence générale pour les communes de Corse.

La création d'une fiscalité adaptée et spécifiques aux territoires ruraux avec des exonérations ciblées visant à soutenir l'investissement local.

Et enfin l'inscription dans la future loi organique d'un droit fondamental d'accès aux services publics essentiels sur tout le territoire insulaire.

Pour nous, le statut qui se dessine doit garantir l'équité territoriale. Si le pari du contrat avec les territoires n'est pas pris dès le départ, il est voué à l'échec. L'objectif ne doit pas être idéologique, mais avant tout opérationnel.

Sur ces différents points, nous souhaiterions, Monsieur le Président, connaître votre position à l'heure où nous apprenons que la séquence constitutionnelle visant à inscrire la Corse dans la loi fondamentale commencera à la fin du mois avec le passage du projet de loi en Conseil des Ministres.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. Qual'hè ch'hà da risponde à Madama Casanova ? Avete a parolla, o Sgiò Presidente.

M. Julien PAOLINI

Bonjour, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les conseillers et conseillers de l'Assemblée de Corse, Madame la Conseillère,

Vous avez raison, la question de la place des territoires ruraux, notamment des territoires de montagne et de l'intérieur est une préoccupation centrale à aborder dans le cadre du futur statut de la Corse.

L'autonomie que nous on défend, que nous appelons de nos vœux, ce n'est pas celle de la Collectivité de Corse.

L'autonomie que nous défendons, c'est l'autonomie de la Corse et donc de l'ensemble de ces territoires. Elle prend donc nécessairement en compte les 360 communes, les 19 intercommunalité et va bien sûr bien au-delà.

L'autonomie que l'on prône, ce n'est pas une autonomie de façade qui se résumerait finalement à une recentralisation technocratique de l'ensemble des compétences, par exemple, et des moyens sur une collectivité, ou encore même à une réorganisation administrative qui voudrait que les 2 communautés d'agglomération actuelles légèrement étendues, deviennent des métropoles, laissant finalement de côté, au bord de la route, la quasi-totalité des territoires de l'intérieur et de montagne.

J'avais même parlé de 2 supers entités qui regrouperaient l'ensemble des richesses ou la quasi-totalité des richesses et du développement économique de l'île et de l'autre côté un no man's land au centre de la Corse.

Je rappelle d'ailleurs que la volonté du Conseil exécutif, c'est de soutenir et de continuer à soutenir les territoires les plus fragiles au travers de sa politique d'aide aux communes qui n'a pas d'équivalent en France. C'est un choix politique. Le statut d'autonomie intégrera forcément le bloc communal puisqu'il est au cœur, vous l'avez rappelé, de la démocratie locale et de l'histoire de notre île.

Donc, on parle de la future architecture institutionnelle. On aura bien sûr à réfléchir à une nouvelle architecture institutionnelle, d'autant plus si demain, la compétence permettant, je dirais, ce découpage administratif, est confiée à la Collectivité de Corse. On aura à en discuter ensemble et on aura à en discuter bien sûr avec les principaux concernés, les maires et les présidents d'intercommunalités.

Je pense qu'il y a trois principes qui peuvent guider ce nouveau pacte avec les territoires. Premier principe : réfléchir sur l'exercice des compétences. Aujourd'hui, je l'ai dit, l'échelon communal, c'est l'échelon de proximité indispensable. Pour autant, on voit bien que si on regarde la carte intercommunale, je crois que c'est partagé par de nombreux élus, elle est aujourd'hui peu cohérente, elle a été construite sur une logique purement démographique, elle nous a été imposée d'en haut, sans prise en compte des réalités historiques, culturelles, économiques de nos territoires. Beaucoup d'EPCI aujourd'hui peinent à exercer leurs compétences. On le voit ne serait-ce que sur la compétence de prévention et de lutte contre les incendies, une compétence pourtant essentielle. Nous devons donc réfléchir aux difficultés liées à l'exercice et à l'enchevêtrement des compétences, notamment sur les compétences partagées.

Concernant la clause de compétence générale, on va être clair sur le sujet, c'est l'objet de votre question, elle doit être préservée. Pour les communes corses, elle leur garantit une capacité minimale à agir. On pourrait imaginer aussi que l'aménagement du territoire relève de la Collectivité de Corse, mais que sa mise en œuvre opérationnelle, notamment dans l'intérieur et en montagne, pourrait être contractualisée aux intercommunalités et aux communes.

Il en va de même pour les politiques sociales de gestion de l'eau, je rappelle le combat qu'on a mené pour que la compétence eau puisse continuer à

être exercée par les communes et surtout que les communes puissent être dotées de compétences réelles et des moyens associés.

Vous le savez, sans ressources, il n'y a pas de pouvoir. Donc, ce pacte avec les communes c'est le deuxième principe, elle doit se faire dans le cadre d'une logique de péréquation alimentée par des ressources nouvelles liées à un nouveau pacte fiscal et financier avec les territoires. C'était d'ailleurs l'objet de la déclaration solennelle signée notamment par les présidents des 2 associations des maires le 23 février 2024, qui prévoyait expressément les modalités de transfert à définir dans un cadre d'un nouveau pacte budgétaire et fiscal financier à conclure avec l'État en associant les communes, les intercommunalités et bien sûr, en disposant au préalable des données de l'État qu'on attend toujours, sur notamment les recettes et les dépenses.

Donc, une fiscalité qui soit adaptée aux réalités rurales. On pourrait imaginer, par exemple, des exonérations pour soutenir l'investissement des entreprises ou encore pour les ménages qui font le choix courageux de s'installer dans l'intérieur.

Et enfin, troisième principe, le droit d'accès aux services publics essentiels. Donc, cela signifie un maillage effectif de santé, de mobilité, d'accès à l'eau, de numérique. Et pour ça, il faudra probablement un plan d'investissement supplémentaire exceptionnel, notamment pour rattraper les retards infrastructureux dans de nombreux territoires.

Madame la Conseillère, vous l'avez compris, l'enjeu n'est pas seulement institutionnel, il est éminemment politique. La future autonomie de la Corse, ce n'est pas l'autonomie d'une collectivité, d'une entité administrative isolée, c'est celle d'un peuple organisé en collectivité, solidaire et fier de ses richesses et de sa diversité.

À ringrazià vi.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi.

Question suivante.

Question n° 2025-E4/045 posée par M. Saveriu LUCIANI au nom du groupe « Avanzemu » : L'énergie et les problématiques structurelles insulaires,

M. Saveriu LUCIANI

Merci, Présidente.

Monsieur le Président de l'exécutif, Monsieur le Président de l'Agence de l'urbanisme et de l'énergie.

Comme tous les ans, en tous les cas depuis quelques années, la Corse va être confrontée à un pic de consommation électrique en haute saison lié à la pression démographique avec un afflux touristique important couplé à la hausse, constante d'année en année, de la population résidente et au réchauffement climatique. Ce contexte conduit notamment à une sollicitation toujours plus accrue des systèmes de climatisation particulièrement énergivore.

Cette surconsommation, à très court terme, si l'on prend en compte la puissance disponible sur l'île à cet instant, fait courir un risque de coupure réseau, voire à un black-out général, tel que ceux vécus, parfois localement, dans un passé récent.

La direction d'EDF, dans sa communication de fin juin, à l'instar de celle de 2024, se veut rassurante, mais pas tant que ça, expliquant qu'une « marge de secours » est prévue, à base de groupes électrogènes, mais incite tout de même les usagers à limiter la consommation entre 19 heures et 21 heures, une application est d'ailleurs mise en service depuis.

En outre, dans le trépied énergétique corse, une partie de la production électrique provient des 4 barrages et est liée à l'utilisation de la ressource en eau. Son usage ne se limite pas à cette production, mais regarde aussi l'irrigation agricole (droits d'eau de l'OEHC sur l'ensemble de ces barrages) et l'alimentation en eau potable, notamment sur les régions ajaccienne et bastiaise.

Dans un contexte de changement climatique aggravant, cette gestion devient problématique, en période d'étiage et de périodes de sécheresses répétées. Elle relève désormais d'un véritable numéro d'équilibriste, je parle pour EDF bien sûr, au nom de la garantie de l'accès à l'eau pour tous, dans des moments de pic de consommation qui sont eux-mêmes sujets à se démultiplier dans un avenir proche.

Notre modèle électrique basé sur un triptyque : centrales thermiques, importations par câbles et hydraulique, montre ses limites, avec une dépendance marquée aux interconnexions italiennes, une moindre fiabilité de l'hydroélectricité avec cette pluviométrie incertaine, l'accroissement exponentiel de la population et des usages dans tous les domaines, notamment la climatisation, l'explosion du numérique et des services associés, la dynamique des ventes de voitures électrique, par exemple au 1^{er} semestre 2025, + 35% Allemagne et + 57% en Italie, l'obligation légale de décarboner les mobilités lourdes, l'obligatoire électrification des navires à quai et, pour finir, la sortie du gaz de ville pour 16 000 abonnés à Ajaccio et 12 000 à Bastia qui passeront à l'électricité.

À ce stade, après ce rappel rapide, il paraît indispensable d'aborder l'aspect démographique, car l'évolution de la population permanente corse est à prendre en compte de manière urgente, car au-delà de l'afflux incontrôlé, cela engendre évidemment des demandes et des besoins toujours plus importants au fil des ans.

Le principal projet de la PPE, ancienne version puisque l'actuelle n'est toujours pas disponible, est la centrale du Ricantu qui viendra remplacer celle du Vaziu et fonctionnera au biocarburant, moins polluant - mais non moins dépendant - que le dispositif actuel. Néanmoins, si première pierre a été posée, la livraison et le lancement opérationnel ne sont prévus qu'à horizon 2027.

Or, force est de constater que la puissance produite sera sensiblement identique à la centrale actuelle... Objectivement, à ces dates, les inquiétudes seront identiques et les questions tout aussi prégnantes, et nous serons encore loin de l'objectif d'autonomie énergétique...

Depuis 2018, dans l'intervalle, le monde de l'énergie a complètement changé de paradigmes, et nous constatons que tous les autres territoires insulaires ont anticipé avec des PPE 2033 validées, contrairement à la Corse qui attend encore un décret pour 2028.

Si pour l'heure, nous laisserons de côté le débat général autour de l'enjeu de l'autonomie énergétique, je reviens à l'actualité bien sûr, vous l'avez compris, nous devons engager une réflexion essentielle dans des délais rapprochés, au regard des évolutions de la nouvelle géopolitique mondiale.

En conclusion, Monsieur le Président, dans l'attente d'une nouvelle PPE et d'une signature, les accès à la ressource électrique et à la ressource en eau sont-ils, pour 2025, garantis jusqu'à la fin de la saison estivale ?

Comment envisagez-vous de répondre aux défis structurels des années à venir, soit à court-moyen terme, face au risque évident de dégradation de la capacité du territoire à satisfaire nos défis économiques et sociétaux, et plus globalement les besoins d'une démographie en constante augmentation ?

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. Vi hà da risponde u presidente di l'agenzia di l'urbanisimu.

M. Julien PAOLINI

Merci, Monsieur le Conseiller.

Comme vous le soulignez, l'approvisionnement en électricité de la Corse repose sur un trépied : Premièrement, les centrales thermiques de Lucciana et du Vazzu, les liaisons électriques avec l'Italie et la Sardaigne, SACOI et SARCO et les énergies renouvelables, notamment hydrauliques pour 2/3 et photovoltaïque pour le tiers restant.

Je rappelle que le système électrique de la Corse dispose d'une puissance garantie d'environ 720 mégawatts avec les centrales et les liaisons avec l'Italie, auxquelles on ajoute une puissance cumulée d'environ 280 mégawatts, ce qui nous amène à peu près à 1000 mégawatts, 280 mégawatts, c'est pour les filières renouvelables notamment, comme je l'ai dit, solaire, éolien et hydraulique.

On a bien sûr de forts aléas de consommation, au-delà de la capacité de production, qui sont liés à l'utilisation, vous le savez, du chauffage en hiver et plus récemment de la climatisation en été. Donc toujours un peu moins de chauffage en hiver et toujours un peu plus de climatisation en été, ce sont les effets du réchauffement climatique.

Le risque en matière de sécurité d'approvisionnement, c'est surtout en périodes de pointe, soit les pointes hivernales, soit les pointes estivales.

La pointe hivernale, on constate ces dernières années qu'elle se stabilise autour de 280 mégawatts, en raison probablement des hivers doux et des campagnes de sensibilisation des programmes d'économie d'énergie.

En revanche, la pointe estivale augmente : elle a atteint 441 mégawatts en 2024, donc au pic de la saison estivale 2024 et en juin 2025, on a même atteint déjà 420 mégawatts. C'est relativement haut en dehors de la haute saison touristique, c'est rare d'avoir de tels chiffres. Probablement en raison des fortes chaleurs et aussi à la multiplicité des usages de l'électricité, développement de la clim, je l'ai dit, ou des véhicules électriques.

Je rappelle que la problématique estivale, elle est renforcée par rapport à celle hivernale en raison de moyens qui sont indisponibles l'été, par exemple, la liaison SARCO, elle est limitée en période estivale, la liaison avec l'Italie et le recours à la grande hydraulique, vous le savez est réduit également en raison de la baisse de la ressource et des contraintes d'usage des grands barrages.

Dans ce contexte, des actions ont été menées par EDF notamment avant la saison estivale, pour sécuriser le parc. Il y a eu des opérations de maintenance sur les centrales thermiques, notamment celle du Vazziu qui est vieillissante, des interconnexions et les équipements hydrauliques ont été sécurisés, on a des niveaux de disponibilité optimales à l'entrée de la période estivale. Les retenues d'eau, elles, sont remplies, en tout cas, elles sont correctement remplies, à l'exception de Sampolo, et le déstockage a démarré fin juillet pour répondre à la demande. C'est ce qu'on fait habituellement.

À cela s'ajoute 52 mégawatts de groupes électrogènes qui sont mobilisables en moins de 15 minutes en cas d'urgence, en cas de pointes de consommation, et cela depuis le 1^{er} juillet.

Concernant notre autonomie énergétique, elle est actuellement d'environ 1/3 et si les prévisions de la PPE sont réalisées, ils devraient doubler à l'horizon 2028, donc à très court terme.

En matière de prospective, dans les prochaines années, à très court terme : remplacement du Vazziu, je vous en avais parlé, par la nouvelle centrale du Ricantu au biocarburant, l'arrivée de SACOI 3, donc le câble dont la puissance va être augmentée, ça, c'est pour 2030 ; le projet de STEP de Lugo-di-Nazza, autant de leviers qui vont nous permettre de sécuriser durablement le système d'ici les 5 prochaines années.

Dans l'attente de ces nouveaux équipements, il faut poursuivre les efforts avec 2 leviers : le développement des ENR, notamment du photovoltaïque, avec des objectifs importants dans la PPE et le renforcement des opérations de rénovation des bâtiments ou encore par exemple de l'éclairage public.

Des actions donc qui sont directement liées à la PPE, vous l'avez dit, nous attendons le décret du Gouvernement depuis 2 ans, depuis mars 2023, pour le coup on ne peut pas nous accuser d'être en retard. Ce décret doit être signé sans délai. On a interpellé une nouvelle fois le gouvernement. Le ministre Marc Ferracci, lors de sa dernière venue en Corse, s'était engagé à le publier avant l'été. Suite à nos derniers échanges, il nous assure que le décret sera arrêté en septembre pour être mis à l'enquête publique tout de suite derrière. Et donc, on pourrait espérer qu'il soit promulgué avant la fin de l'année.

Concernant la démographie, je vous propose que cette question-là soit traitée cet après-midi, notamment dans le cadre de l'examen du PADDUC. Je vous remercie.

Mme Nadine NIVAGGIONI, Vice-présidente, préside la séance.

Mme Nadine NIVAGGIONI

À ringrazià vi, Cunsiglieru esecutivu.

Passemu un'altra dumanda a bocca.

Question n° 2025/E4/047 posée par Mme Véronique PIETRI au nom du groupe « Core in Fronte » : Crédit d'impôts en Corse : une autre réalité.

Mme Véronique PIETRI

Sgiò Prisidenti di l'esecutivu,

Le Crédit d'Impôt pour Investissement en Corse (CIIC) a été créé par la loi rectificative de finances de 2002. C'est un dispositif fiscal avantageux pour les personnes et sociétés voulant investir en Corse.

S'il a été présenté comme un outil pour soutenir le développement économique de la Corse, en compensant les handicaps liés à l'insularité et en encourageant l'investissement productif, la réalité est bien plus complexe.

Dans un contexte de dépendance économique persistante, ses effets réels peuvent aller à l'encontre de ces objectifs, en renforçant certaines logiques extérieures.

Certes, ce dispositif a permis à de nombreuses petites et moyennes entreprises d'investir, de se moderniser, potentiellement de créer des emplois et de pérenniser, malgré la réalité d'un marché explosé, certaines activités.

Dans le cadre d'une économie marquée politiquement du sceau de la souveraineté, il aurait pu être un possible levier d'aménagement économique de notre pays. Demain, avec des compétences fiscales propres, nous pourrions l'adapter aux véritables besoins et réalités de notre économie.

Aujourd'hui, force est de constater que ce crédit participe à un assujettissement systémique...

D'une part, nombre d'entreprises corses concernées subissent de graves retards de versements allant jusqu'à 3 ans, ce qui met en grave danger leur trésorerie et leur capacité d'investissement. Ce blocage fonctionnel pénalise gravement notre tissu économique déjà bien vulnérable. À ce sujet, nous nous associons aux maires qui se mobilisent ce jour, qui font une action pour dénoncer les dysfonctionnements des services comptables de l'Isula et de Borgu.

D'autre part, l'absence de tous critères propres à conditionner l'investissement en Corse et les règles permettant à tout agent économique d'avoir la liberté de vendre et d'acheter des biens, des services et des capitaux,

font que le dispositif « CIIC » profite beaucoup plus à des sociétés extérieures et sans réel ancrage avec la Corse.

Présentes en force dans les secteurs de l'immobilier et de l'hôtellerie, mais aussi dans la résidence de tourisme para-hôtelière, ces sociétés déstructurent l'équilibre communautaire, social, culturel et économique de notre Peuple.

Cette situation interpelle. Elle oblige à une réaction forte de notre part pour combattre là, comme sur d'autres espaces et secteurs, la subordination économique et la substitution française de peuplement.

Dans ce contexte, tenant compte que la Chambre de Commerce et d'Industrie et que la Chambre des Métiers seront prochainement intégrées à la Collectivité de Corse, nous demandons que cette dernière, réagisse énergiquement.

Outre interpeller naturellement les services étatiques français sur les retards infligés et sur lesquels il faudra impérativement répondre, il faudra également réfléchir à tout autre rôle opérant et efficace pour répondre aux exigences de soutien positif à notre économie.

Nous souhaiterions aussi connaître le nombre des intervenants extérieurs ayant profité du dispositif qui semble, ce nombre, hors norme.

Pour cela nous nous adressons à l'exécutif en ces termes : face à cette situation préoccupante voire dramatique, que comptez-vous concrètement faire pour garantir d'un côté les intérêts de la Corse et des entreprises qui s'y rattachent véritablement et de l'autre, empêcher la mise en coupe réglée du marché corse par des logiques exogènes et leur main basse sur le marché corse ?

Vi ringraziau.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi.

Allora, vi hà da risponde u presidente di l'ADEC.

M. Gilles GIOVANNANGELI

Merci, Madame la Présidente.

D'abord, je crois qu'il s'agit d'affirmer, vous l'avez fait, le côté indispensable aujourd'hui du crédit d'impôt pour le soutien à l'économie de la Corse, le soutien aux entreprises et particulièrement aux TPE corses, qui peuvent bénéficier jusqu'à 30 % du crédit d'impôt, ce qui leur permet, dans un contexte souvent difficile, de pouvoir financer leur investissement.

Quelques chiffres, et vous en avez cités. D'abord, suite à la rencontre, dans le cadre de la cellule de crise économique, avec les services de la DRFIP et du directeur régional des finances publiques, les chiffres qui nous ont été donnés montrent que plus de 5 500 entreprises à fin 2023 avaient bénéficié du crédit d'impôt. C'est un volume d'à peu près plus de 100 millions d'euros qui ont été mobilisés au titre de ce crédit d'impôt. 95 %, c'est aussi des éléments de réponse, de ces entreprises ont leur siège social en Corse, 5 % sont hors de Corse, sur plus de 5 500, ça fait quand même un volume d'environ 300 entreprises, ce qui n'est pas négligeable, et c'est aussi pour participer à la réponse.

Donc un système qui, pour nous, est vertueux, a une face vertueuse, mais qui comporte, et vous l'avez signalé aussi, une autre face bien plus sombre, notamment qui a participé aussi à une dérive spéculative, j'en parlais tout à l'heure sur les FIP, on est à peu près dans les mêmes temporalités, on voit bien qu'à partir des années 2010, avec l'accélération de la spéculation, on a aussi eu des démarches d'optimisation du crédit d'impôt par des structures souvent extérieures, sur le principe de la création de sociétés à objet unique, de constitution de patrimoine résidentiel, dédié à la location para-hôtelière.

C'est un phénomène qui a existé et sur lequel nous avons travaillé, et rappelez-vous, il faut rendre hommage aux députés nationalistes de la Corse, en particulier à Jean-Félix Acquaviva, qui en 2019, je crois, ont fait voter à l'Assemblée nationale la suppression du crédit d'impôt pour ces constructions para-hôtelières dédiées à la location touristique.

C'est une avancée notoire qui n'a pas tout réglé sur les démarches spéculatives, mais en tout cas, en a neutralisé un bon nombre.

Deuxième aspect de la complexité du crédit d'impôt aujourd'hui dans son application, c'est justement l'interprétation de l'administration fiscale, que nous avons rencontrée, sur laquelle, avec les acteurs, nous l'avons interpellée, concernant son interprétation des modalités d'application du crédit d'impôt,

notamment sur l'aspect d'investissement initial, qui est retenu aujourd'hui comme porte d'entrée de l'utilisation de ce crédit d'impôt, et qui, du point de vue de l'administration fiscale, ne rend éligibles que les investissements de création ou d'extension, excluant toute logique de modernisation de l'appareil productif.

Je vous donne un exemple qui est souvent cité, mais qui est assez parlant. Si demain, nous avons une entreprise familiale d'hôtellerie, ou un hôtel familial en Corse, qui veut rénover pour s'adapter au marché et aux normes, aujourd'hui, il ne peut pas bénéficier du crédit d'impôt. Si ce même hôtelier désire vendre, notamment à un investisseur extérieur à la Corse cet hôtel, cet investisseur ou acquéreur pourra bénéficier du crédit d'impôt, ce qui nous paraît complètement anormal, et nous l'avons dit aux services fiscaux. Nous considérons que c'est un sujet d'interprétation qui peut être amoindri ou modifié.

Deuxième débat, et vous l'avez fort bien dit aussi, et nous l'avons soulevé auprès du directeur régional des finances publiques, la question des délais d'intervention et de mobilisation du crédit d'impôt, avec d'abord une iniquité territoriale, puisque les délais ne sont pas les mêmes aujourd'hui dans le Cismonti ou dans le Pumonti, il y a un vrai problème sur le Pumonti. La réponse de l'administration fiscale a été de faire un effort sur ce sujet-là, et force est de constater que les premiers retours que nous avons des entrepreneurs aujourd'hui montrent une vraie amélioration sur le traitement des dossiers ces dernières semaines.

Donc ça, c'est le retour de terrain dont nous bénéficions à ce jour, mais bien sûr, il faut continuer dans ce sens.

Vous voyez là que c'était pour la première, je dirais, un manque d'égalité territoriale. Il y a un deuxième manque d'égalité, c'est celui des entreprises ou investisseurs externes à la Corse, qui, eux, notamment en France, peuvent bénéficier aussi du crédit d'impôt grâce à une instruction faite par l'administration fiscale du département où se situe le siège social de l'entreprise, et qui, donc, bénéficient en plus d'un avantage sur la rapidité du traitement de ces dossiers.

Tout ça pour vous dire que, finalement, en termes de solutions, nous avons, vous l'avez aussi abordé, deux chemins : soit celui de la continuité du chemin actuel, celui de la dépendance, de la demande permanente au Gouvernement de prolongation de ce dispositif qui est indispensable, je le répète, à l'économie de la Corse, avec la nécessité de l'adaptation, de négocier en permanence les notions d'interprétation ; soit nous avons un autre chemin, celui de la responsabilité, celui qui consiste, dans le cadre de l'autonomie et du pouvoir législatif, notamment du pouvoir fiscal, à adapter les règles, à prévoir

des règles de financement, notamment des entreprises, qui soient en faveur de l'appareil productif, en faveur de l'emploi local, et bien sûr en faveur de l'équité territoriale.

À ringrazià vi.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. Allora dumanda à bocca di Paola Mosca.

Question n° 2025/E4/051 posée par Mme Paula MOSCA au nom du groupe « Fà Populu Inseme » : Quel avenir pour la filière ovine-caprine ?

Mme Paula MOSCA

À ringrazià vi.

Monsieur le Président du Conseil exécutif de Corse, Monsieur le Président de l'ODARC.

La récente controverse autour de la révision du cahier des charges de l'AOP Brocciu a mis en évidence des tensions compréhensibles au sein de la profession, mais surtout, elle a permis de remettre en lumière un enjeu fondamental : la fragilité croissante de la filière laitière insulaire, et plus largement, la nécessité de repenser l'avenir de l'élevage ovin et caprin en Corse.

Le Brocciu n'est pas un produit comme un autre. Il incarne un savoir-faire traditionnel précieux, reconnu par une AOP mais enraciné bien au-delà dans notre patrimoine agro-pastoral. Il est le fruit d'un lien profond entre des territoires, des femmes et des hommes ainsi que leurs bêtes, qui perpétuent ces gestes depuis des générations.

Monsieur le Président de l'ODARC, vous avez récemment réuni à Altiani, les organisations professionnelles, la Chambre d'Agriculture de Corse, les associations et ainsi que vos services, afin de dresser un état des lieux partagé et d'esquisser les bases d'un plan de relance de la filière.

Ainsi, Monsieur le Président, que pouvez-vous nous dire sur cette rencontre ?

Quelles pistes concrètes peuvent aujourd’hui être envisagées, en lien avec les acteurs du terrain, pour accompagner la relance de la filière, soutenir l’installation et la transmission et garantir un avenir au Brocciu, dans le respect de son identité et de son lien à sa terre ?

Vi ringraziau.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. Vi hà da risponde u presidente di l’ODARC.

M. Dominique LIVRELLI

Merci, Madame la présidente.

Merci ? Madame la conseillère pour cette question.

La filière ovine-caprine corse est au cœur des préoccupations de l’ODARC et j’ai plusieurs fois eu l’occasion de le rappeler dans cette Assemblée.

Comme vous le soulignez, dans le contexte de tension autour de la modification du cahier des charges de l’AOP Brocciu, j’ai souhaité rassembler l’ensemble des acteurs de cette filière à Altiani, non pas pour aborder ce sujet qui doit être débattu entre les différents collèges de l’organisme de défense de l’AOP Brocciu, mais pour partager un constat, définir une vision globale et poser les bases d’une stratégie commune de développement au sein de cette filière.

Cette réunion a permis à chacun de s’exprimer dans un débat apaisé et constructif que ce soit l’interprofession laitière, la Chambre régionale d’Agriculture, l’OS Corse, la Coopérative Corsia, le syndicat AOP Brocciu, le Gruppamentu di i pastori corsi, l’Association Régionales des Eleveurs Ovins, Casgiu Casanu et l’Associu di i capraghji corsi.

Bien évidemment, ont été abordées les questions du revenu de l’éleveur, de la problématique de l’attractivité du métier, de la formation, de la valorisation des produits, que ce soit le lait, le fromage mais également la viande, le problème du foncier, le coût de l’aliment et des intrants.

De même, des réflexions ont été menées sur la nécessité de s’interroger sur le manque d’impact du doublement de la prime du 1^{er} pilier de la PAC et d’une manière générale, des aides allouées à cette filière que ce soit

au niveau du collectif, avec environ 2 millions d'euros par an mais aussi au niveau de la modernisation des exploitations, malgré des taux de subvention au maximum de la réglementation.

Mais le constat a également été établi sur la nécessité de sortir du catastrophisme et de partager une vision entre les différents acteurs : fermiers, apporteurs et laitiers, afin de mettre en place une stratégie réellement globale et adaptée par tous les types d'opérateurs et ce, de façon transparente et claire.

A cet effet, une nouvelle réunion sous le même format se tiendra à Altiani le 31 juillet afin de dessiner les pourtours de cette stratégie commune et la méthode à mettre en place afin de réellement acter un changement d'approche au sein de cette filière.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi.

Dumanda a bocca chì vene, hà da esse fatta da Véronique Pietri.

Question n° 2025/E4/049 posée par **Mme Véronique PIETRI** au nom du groupe « Core in Fronte » : **Par una chjarificazioni nant'à l'A.S.E.,**

Mme Véronique PIETRI

Sgiò Prisidenti di l'esecutivu,

I Servizi di l'Aiutu Suciali à a Zitiddina (ASE) ani par scopu di metta in opara azzioni in u quadru di a pulitica di prutizzioni di a zitiddina, par privenzioni, signalamentu di situazioni pirculosi o risichi di pirculu è di prutezzioni.

Si sà chì i dui modi par maiò parti sò l'intarvinzioni in a famiglia è l'aiutu finanziariu, è a siconda tocca à i misuri di piazzamentu fora di a famiglia.

Sti misuri sò di a rispunsabilità di i puteri amministrativi è ghjudiziarii. A missioni ingaghja a Dirizzioni di Prumuzioni di a Saluta (DPSPS) è a Dirizzioni di l'Azzioni di Prussimità (DASP).

In Corsica hè u Prisidenti di l'Esecutivu chì hè guaranti di a pulitica publica di a prutizzioni di a ziteddina pà a quali c'hè un inseme di misuri.

Sta prisintazioni fatta, si cunnoscini assai prublemi chì in Francia toccani assai ziteddi.

Sti ziteddi, in u quadru di stu schema d'aiutu sò cunfruntati à capacità è cundizioni d'accolta missi à mali ; fuga è abandonu di a famiglia d'accolta ; Prustituzioni ghjuvanili è usu di droga.

Stu sistema hè divintatu incompatibili in cù i dritti fundamintali di i ziteddi.

Voli di chi i ziteddi piazzati chì duvariani essa prutetti sò lasciati soli soli incù pussibili cunsiquenzi gravi in a so vita cutidiana, com'è prustituzioni, abusi sessuali incù usu di prudutti impiditi. È a lista di tutti sti tralasceri o malfatti hè bedda longa. Hè un scandalu statali.

È in Corsica ?

Si sà chì da anni ci sò stati mancanzi di mezi umani è saziatura di capacità d'accolta par i ziteddi. Si sà dinò chì ci sò inchiesti puliziarri e ghjudiziarri par sparizioni di ziteddi o pà abusi sessuali.

Si parla assai di reti urganizati di prustituzioni è di droga.

Si sà chì pochi tempi fà, l'ARS hà cummandatu un istudiu nant'è a prustituzioni di i ghjovani chì metti in rilievu una situazione critica da a quali ùn ci voli à metta da cantu u funziunamentu attuali di l'Aiutu Suciali à a zitiddina.

Vi dumandemi dunqua : S'è vo ci pudeti dà una presentazioni precisa di l'ASE in Corsica, di i so capacità, di i so limiti è di i so prublemi ?

Ci pudeti dà a rialità di i fatti dilittosi chì pudariani cuncirnà l'ASE ?

Pudeti precisà s'è ci devi essa un controlu da l'autorità cumpetenti nant'è l'ASE ?

À ringrazià vi.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Allora, ghjè Bianca Fazi chì vi hà da risponde.

Mme Bianca FAZI

À ringrazià vi, Madama a presidente.

Cara cullega,

Vous conviendrez que faire une présentation précise de l'Aide Sociale à l'Enfance en moins de 4 minutes n'est pas un exercice aisé. Je serai donc synthétique mais je suis bien évidemment à votre disposition pour en reparler plus largement avec vous.

Nous aurons notamment un débat dans le courant de l'année 2026, lors de la présentation du bilan du schéma de protection de l'enfance voté en 2021 et que vous connaissez parfaitement.

La préoccupation principale de l'ASE est de garantir la sécurité, le développement et le bien-être des mineurs en danger ou en risque de l'être. Ils sont placés sous l'autorité du Président du Conseil exécutif.

Je vous précise tout de même que c'est la Protection Judiciaire de la Jeunesse, qui dépend du ministère de la Justice, qui prend en charge plus spécifiquement l'enfance délinquante.

Depuis la fusion, et le changement d'échelle qui en a découlé, nous avons été amenés à revoir notre organisation et à décider d'un effort financier conséquent notamment pour renforcer les actions de prévention jusque-là peu investies par les anciens départements. C'est pourquoi nous avons travaillé sur les actions innovantes comme les 1000 premiers jours des enfants, la crèche préventive et l'accompagnement à la parentalité.

Depuis 2018, le budget de l'enfance a doublé, et s'élève en 2024 à 31 millions d'euros. Parmi les difficultés auxquelles nous faisons face : la complexification des situations, la prise en charge de mineurs à double vulnérabilité, la précarité, mais également l'augmentation des mineurs non-accompagnés et des jeunes majeurs, placés par l'Etat.

La Collectivité de Corse accompagne environ 1400 enfants ou jeunes majeurs, dont 434 sont placés, en famille d'accueil, il y en a une soixantaine sur le territoire, ou en établissements, en Corse ou sur le continent. Et pour suivre ces enfants au quotidien, les services de l'ASE comptent aujourd'hui 200 agents dont je salue l'engagement. Nous avons d'ailleurs renforcé cette direction depuis 2020, plus 23 agents.

Mais vous avez raison, la politique publique de protection de l'enfance est à « bout de souffle » comme en témoignent les deux rapports du défenseur des droits et de la Commission d'enquête de l'Assemblée Nationale du début d'année, qui mettent en évidence que cette crise structurelle concerne tous les territoires.

L'Etat, malgré cette réalité, n'augmente pas la dotation aux collectivités en charge de cette compétence de premier rang, alors même que la protection de l'enfance se trouve impactée par les manquements d'autres politiques portées par l'Etat dont dépend le sort des mineurs à protéger : la justice, l'éducation nationale et la santé.

Dans votre question, vous citez un rapport qui met en avant des situations préoccupantes de prostitution et de consommation de drogue par les mineurs en Corse, ce qui doit nous interpeller collectivement, notamment, sur la marchandisation du corps ! Cette réalité illustre surtout une évolution sociétale.

Ce rapport précise que sur les cinq dernières années, sept mineurs confiés à l'ASE auraient été identifiés en situation de prostitution ou en risque de l'être.

Il évoque le phénomène de prostitution en Corse, les différentes formes qu'elle peut prendre, et son évolution dans les pratiques : location d'appartements Airbnb, contreparties matérielles non-financières et contacts via les réseaux sociaux, où rodent par ailleurs des prédateurs comme on l'a encore vu ce week-end...

Lorsque ce rapport a été publié, nous travaillions déjà sur une meilleure coordination des intervenants dans le champ de la protection de l'enfance et nous avons identifié le besoin de formation des travailleurs sociaux de la Collectivité afin d'améliorer le repérage des mineurs en situation de prostitution.

Dès sa publication en avril 2025, les services de l'ASE ont contacté les auteurs du rapport, Mme PERETTI-NDIAYE et Aubry PRIEUR afin d'échanger plus précisément sur cette question et élaborer un projet de formation pour 2026.

Je tiens à souligner que les problématiques de consommation de drogue et de prostitution ne concernent pas spécifiquement les mineurs de l'ASE qu'il ne faudrait pas stigmatiser, mais malheureusement, concernent toutes les franges de la société, et pas que les jeunes !

Il résulte des statistiques 2024 de la Protection Judiciaire de la Jeunesse qu'une quinzaine de mineurs seulement sur les 200 suivis étaient connus des services de l'ASE et concernent plutôt des atteintes aux personnes et très peu une consommation de drogue ou de faits de prostitution.

Même s'il est vrai que ces enfants suivis par l'ASE et en danger ou en risque de l'être sont à l'évidence plus vulnérables que d'autres et plus exposés à ces dérives, en ce sens ils doivent pouvoir bénéficier d'une attention particulière.

Dans le cadre de l'observatoire corse de la protection de l'enfance, nous recueillons, avec la création du Comité des enfants, la parole des enfants confiés. Nous sommes dans une démarche participative car nous voulons favoriser leur épanouissement dans un contexte de confiance et de projection vers l'avenir.

Enfin, si j'ai bien compris, vous évoquez des contrôles qui pourraient être réalisés par l'Etat ? Je pose la question car nous n'avons pas la compétence.

Je vous rassure, des inspections-contrôles régulières dans les structures et dans les familles d'accueil sont menées par nos agents formés pour ce faire et assermentés à cet effet, selon une programmation pluriannuelle.

Les contrôles sont conjoints avec les services de l'État et/ou la PJJ uniquement lorsque l'établissement a une double habilitation de la Collectivité et de la Préfecture.

Au-delà de cette obligation légale de contrôle, la Collectivité s'inscrit dans une logique d'accompagnement qualitatif et quantitatif de la prise en charge des enfants qui passe par l'accompagnement régulier et soutenu des ESSMS, notamment afin de limiter les fugues.

En conclusion, nous réaffirmons ici notre engagement à protéger chaque enfant confié à notre responsabilité, en renforçant les moyens financiers et humains, les contrôles, et la transparence de notre action.

À ringrazià vi.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi, Cara presidente. Allora avà l'ultima dumanda à bocca.

Question n° 2025/E4/048 posée par Mme Marie-Claude BRANCA
 au nom du groupe « Core in Fronte » : Pà fà campa a noscia agricultura :
 una nicissaria prutizioni contru à i malatii,

Mme Marie-Claude BRANCA

Sgiò Cunsiglieri in carica di l'agricultura,

Dumani ci prisintareti un rapportu annant' à a malatia d'Aujeszky chì tocca i purcedda è i signara.

Ma ùn hè a prima volta chì si parlarà, quì in st'Assemblea, di malatii chì toccani l'animali o a vegetazioni. Ramintemuci par esempiu a febbra catarrali, a pesta purcina, a Xylella fastidiosa ed altri.

Attualmente si parla monda di a DNC, « La Dermatoze Nodulaire Contagieuse » chì tocca i vacini.

Pà avali ci hè sulamenti un vaccinu ma ùn hè tantu sicuru è in certi casi t'hà effetti negativi annant' à a fecondità di l'animali. I dui misuri imposti da u Statu francesu sò di tumbà tutta a banda ancu sì un solu animali hè toccu è l'isulamenti di l'animali.

Dapoi qualchì tempu si sa chì ci sò i casi di DNC in Sardegna è in Savoia. Sì a malatia ghjunghji in Corsica, incù l'ubbligazioni di tumbà tutti l'animali saria un scumpientu pà l'addevu corsu.

I rispunsevuli agriculi corsi ani dumandatu à u Statu di metta in ballu una misura d'intirdizioni d'impurtazioni pà a statina, u tempu di metta in anda veri misuri di prutizioni.

Prima, u Statu ùn ha rispostu nudda po hà ricusatu dindu chì tutti i rigioni francesi devini essa trattati di a stessa manera è chì sta misura hè impussibili. Ùn si pò accittà chì l'agricultura corsa ghjà à a malavia sighi missa ancu di più in priculu par via di a tralascera è u disprezzu di u Statu.

Dopu à misuri d'urgenza dumandemu dinò a missa in ballu di misuri serii di tracciabilità di l'animali è di i vegetali chì entrini in Corsica pà pugnà di pruteghja l'agricultura chì hè in priculu è devi ritruvà a so piazza à u centru di a noscia suciità.

Sapemu sgiò Prisidenti chì v'impigneti a prò di l'Agricoltura corsa ma quì ci voli di movasi prestu è energeticamenti :

Seti d'accusentu pà agiscia incù forza in unioni incù tutti l'attori agriculi è pulitichi di manera à uttena da u Statu un ingagiamentu scrittu è misuri forti di prutizioni ?

Vi ringraziau.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. Vi hà da risponde Dumè Livrelli, u presidente di l'ODARC.

M. Dominique LIVRELLI

À ringrazià vi.

Comme vous le soulignez très justement, ce n'est pas la première fois que nous abordons la problématique sanitaire agricole dans cette Assemblée, que ce soit en matière de protection des végétaux ou de santé animale.

Nous faisons toujours le même constat : la Collectivité de Corse au travers de l'ODARC met en place et finance des plans de lutte contre les maladies, met en œuvre les conditions pour développer la production de plants en local comme pour les oliviers par exemple, incite par le biais des aides à la plantation de nouveaux vergers, à l'utilisation exclusive de ces plants, intervient pour équiper les exploitations de moyens de lutte comme pour la PPA avec les plans biosécurité porcine et intervient même en complément, voire même en substitution de l'Etat pour accompagner les exploitations touchées par ces problèmes sanitaires.

On citera par exemple les différentes aides inhérentes à la FCO dont le dernier acte est de cofinancer les vaccins pour l'année 2025 pour l'ensemble des éleveurs ovins.

Mais le volet prévention dont la prérogative relève pleinement de l'Etat, fait toujours défaut.

Anticiper les crises par une surveillance renforcée, mettre en place des contrôles systématiques de toutes les introductions de plants ou d'animaux, voire stopper les autorisations d'importation d'animaux vivants en cas de risques avérés comme c'est le cas actuellement pour la DNC, ce programme n'est malheureusement toujours pas à l'ordre du jour.

Et aujourd'hui, le risque que fait peser l'introduction incontrôlée de bovins dans un contexte aussi menaçant est inacceptable ! En tant que président de l'ODARC, je demande solennellement un moratoire sur l'importation de bovins en Corse et ce, jusqu'à fin septembre. En effet, les obligations de contrôle et de quarantaine promises par l'Etat ne sont ni suffisantes et pire, même pas respectées. Dans ces conditions, nous ne pouvons accepter d'attendre, impuissants, que cette maladie débarque en Corse par le bateau !

De plus, cette préoccupation majeure que vous soulevez touche non seulement à l'avenir de notre agriculture, mais plus largement à l'équilibre sanitaire, environnemental et économique de notre île.

Dans ce contexte, la vigilance constitue le premier point d'importance dans la lutte contre ces menaces récurrentes.

Il ne saurait y avoir de réponse efficace sans une veille permanente, structurée et partagée. À ce titre, il nous semble indispensable de renforcer les liens avec nos voisins méditerranéens, qui, comme nous, sont exposés à ces mêmes risques. Il en va d'un effort collectif et transfrontalier.

C'est pourquoi nous proposons la création d'un observatoire transfrontalier, à la fois scientifique, technique et opérationnel. Cet observatoire pourrait prendre la forme d'un lieu de coordination et d'anticipation, chargé, pour chaque risque identifié, d'élaborer un protocole clair d'actions, afin de garantir une réactivité immédiate, ciblée et efficace. Il s'agirait là non pas d'une simple instance consultative, mais bien d'un outil stratégique, capable de répondre aux premières agressions avec rigueur et discernement.

Dans le cadre de la maladie d'Aujeszky, de la trichinellose, je tiens à souligner que les services vétérinaires des laboratoires d'analyses de la Collectivité de Corse exercent une surveillance rigoureuse de l'ensemble de la filière porcine. De la même manière, la tuberculose bovine fait l'objet d'un suivi attentif et constant par les mêmes services.

Je souhaite également rappeler que les équipes de lutte antivectorielle ont été systématiquement mobilisées lors des épisodes passés et liés à la *Xylella fastidiosa* comme à la fièvre catarrhale ovine. Ces interventions démontrent que nous disposons d'une capacité d'action opérationnelle, qu'il convient aujourd'hui de consolider, de pérenniser et de coordonner à une échelle plus large. La lutte contre les bio agresseurs se doit d'être ajustée aux risques émergents.

La Corse, vous l'avez rappelé, est régulièrement confrontée à des risques sanitaires d'origine animale, végétale, mais aussi humaine. L'exemple du Chikungunya, dont les premiers cas ont été enregistrés récemment, en témoigne avec éloquence. Sans céder à l'alarmisme, il est de notre devoir de tirer les leçons de ces épisodes pour renforcer nos capacités d'anticipation.

Notre île, située au cœur du bassin méditerranéen, est plus que jamais à la croisée des circulations, des flux, mais aussi des risques renforcés par le changement climatique. Cette position géographique, qui est aussi une richesse, impose une responsabilité partagée et une mobilisation de tous les acteurs : agriculteurs, vétérinaires, scientifiques, élus et services de l'État.

Comme j'ai déjà eu l'occasion de le demander dans cette Assemblée, la Corse doit être considérée comme un territoire « sentinelle » permettant de « guetter » pour avertir dès que possible de l'arrivée éventuelle d'une maladie en le signalant et d'autre part, de « protéger » en tentant de s'y opposer notamment compte tenu de notre insularité.

Ainsi, oui, nous sommes déterminés à agir avec force, en étroite union avec nos voisins méditerranéens, le monde agricole, les représentants politiques de notre territoire mais également les services de l'Etat afin d'entériner la mise en œuvre de mesures fortes de protection et de prévention.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi, o Sgiò Presidente.

Allora, prima di tuttu, vuleria ringrazià i traduttori chì sò incù noi, i vogliu ringrazià per u so aiutu, ci hè Petr'Antone Beretti, Philippe Perraut, Marie-Hélène Giammarchi, per i dui ghjorni hen, Jean-Pascal Graziani, Marie-Ange Geronimi. À ringrazià vi assai per u vostru travagliu.

Vulerebbe fà una cumunicazione dinò.

Cum'è l'avete amparata sta settimana, si n'hè andatu à l'eternu Prete Joseph Fini, chì ghjera l'anzianu Direttore di l'insignamentu cattolicu in Corsica, anzianu dinò Direttore di Saint Paul in Aiacciu. Era prufessore di filusuffia, è po avia respunsabilità tamante dinò à cantu à u vescu, i varii veschi mentre anni è anni. Vulerebbe chè no avessimu una pensata per ellu, di sicuru, è po pè quelli chì sò cattolichi ancu una preghera, ognunu face cum'ellu vole.

Eccu.

Vulerebbe dinò dî vi chî ci hê a creazione di un novu gruppu ind'è a nostra Assemblea.

Donc un nouveau groupe est constitué, j'ai reçu la demande officielle. Il avait été déjà annoncé par Pierre Ghionga, le groupe s'appelle « Un'altra strada ». Il est composé de 2 personnes : Pierre Ghionga et Charlotte Terrighi, ici présente.

Je ne sais pas encore qui sera président... C'est bon, on connaît le président apparemment, il n'y a pas de surprise, il n'est pas là, donc c'est Pierre Ghionga qui est président, voilà conformément à l'article 19 de notre règlement et ce groupe a le temps de parole qui est octroyé dans l'article 54 aux groupes de moins de 10 personnes. Donc, il bénéficiera d'un temps de parole de 10 minutes au total.

Nous allons faire l'appel.

***Mme Sandra MARCHETTI**, secrétaire de séance, procède à l'appel nominal des conseillers.*

La séance est ouverte à 12 h 18 sous la présidence de Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

O Sgiò Presidente di l'esecutivu,
Signore è signori i cunsiglieri esecutivi,
Signore è signori i cunsiglieri di l'Assemblea di Corsica.

Sta sessione s'apre in un cuntestu induve e questioni interne à a Francia è e quistione europe s'intreccianu. Una sessione chì serà ricca chì ci permetterà prima à l'estate, e vacanze d'estate, pè quelli chì e piglieranu, di discorre nantu à u PADDUC, i trasporti è l'infrastrutture è nantu à l'ultima riunione di l'eletti corsi in Parigi marti sera.

Simu ghjunti, a sapete, à un puntu impurtante di a nostra storia istituzionale.

Dapoi parechji mesi, noi, eletti, simu impegnati in un prucedu di dialogu è di negoziazione cù u Statu, à fin' di definisce un novu statutu. Stu prucedu, ch'emu sempre vultu custruttivu, francu, s'inserisce in una dinamica più larga, quella di i territorii d'Europa chì cercanu à acciucià d'una parte cunvergenza economica è d'un antra parte, ricunniscenza di e so particularità.

Il y a seulement deux mois de ça, en introduction de session, je vous faisais état d'un document officiel dans lequel le Commissaire Raffaele Fitto explicitait la nécessité d'agir en faveur des îles face aux difficultés qu'elles subissent de par leur simple isolement géographique.

Il s'avère que nous sommes aujourd'hui, au niveau européen, à la croisée des chemins. En Europe, les débats autour du futur budget pluriannuel post-2027 se précisent.

Alors que mercredi 16 juillet, le commissaire européen au Budget, Piotr Serafin, et la présidente de la Commission européenne, Ursula Von der Leyen, ont proposé un cadre financier pluriannuel de 2 000 milliards d'euros, la présentation de la structure de ce plan - pour la programmation à venir, 2028-2034, a déclenché une vague de réactions et confirmé beaucoup d'inquiétudes.

Derrière les discours d'harmonisation et de compétitivité, de défense, de sécurité, ce sont des signaux alarmants qui émergent quant au sort réservé

aux régions, aux réalités locales et notamment quant à la place réelle qui sera accordée aux territoires les plus vulnérables – et notamment, parmi eux, les îles.

Nous devons le dire avec clarté : la perspective d'un resserrement budgétaire, à l'échelle européenne, et d'une recentralisation nationale pour la gestion des crédits aura des conséquences directes sur la politique de cohésion, sur l'ensemble des financements destinés au développement régional, et sur la politique agricole commune. Dans ce scénario, indiscutablement, les îles seront perdantes.

Alors que l'insularité appelle des réponses ciblées, différenciées, la standardisation croissante des instruments européens, telle qu'elle est prévue au moment où on se parle, ne peut être la solution et menace de marginaliser davantage nos territoires.

Mais au-delà des chiffres, il y a des réalités concrètes : celle de l'insularité vécue par 20 millions d'Européens. Nous savons combien les contraintes propres aux îles – en matière de transport, d'énergie, d'accès aux soins ou encore d'opportunités économiques – requièrent une politique cohérente, ambitieuse, et pleinement adaptée.

C'est cette parole que j'ai dernièrement portée non seulement au Comité des Régions mais aussi au Parlement européen le 15 juillet dernier, en tant que Présidente de la Commission des îles de la CRPM, et, plus récemment, auprès de la fondation Schuman. J'y ai systématiquement rappelé que la reconnaissance formelle des spécificités insulaires ne saurait suffire si elle n'est pas suivie d'effets dans les arbitrages politiques et financiers. Les fonds structurels sont mobilisés, mais ils sont soumis à des règles standardisés, parfois déconnectées des particularismes géographiques, culturel, économiques des îles, comme la Corse.

Et dans ce contexte tendu, notre responsabilité est grande. Car dans le cadre du projet d'autonomie qui est le nôtre, fondé sur la confiance et la responsabilité, il faut s'assurer que la déclinaison et les outils soient à la hauteur de l'ambition. Nous ne pouvons pas penser d'un côté l'autonomie sans penser priorités, compétences, ressources, et sans réinsérer ce débat dans le contexte actuel européen.

Ce qui est en jeu, ce n'est pas seulement une reconnaissance institutionnelle. C'est aussi une reconnaissance humaine et territoriale. Une reconnaissance de ce que nous sommes, ici, sur une terre d'histoire et de volonté. Une île reconnue dans sa singularité, mais aussi une île au cœur d'une Europe qui, parfois, nous regarde sans nous voir.

Si pour 2028, nous attendons beaucoup de l'Europe, depuis 2022 nous attendons beaucoup d'un processus institutionnel visant à prendre la pleine mesure de notre réalité politique, économique, sociale et culturelle. La tenue du dernier Comité Stratégique de ce qui aura été le processus de Beauvau, initié – rappelons-le - dans un contexte de crise sans précédents, après l'assassinat d'Yvan Colonna, aura permis de faire prévaloir l'accord politique obtenu après plusieurs mois de travaux, entre 2022 et 2024, ici et à Paris. Le 30 juillet prochain, le gouvernement devrait donner officiellement le top départ pour la révision constitutionnelle. Il le fera sur la base des écritures constitutionnelles votées dans cet hémicycle. Cela était, de notre point de vue, non négociable. Le déni démocratique ne peut être la constante réponse de l'Etat vis-à-vis de la Corse. Et là où les forces rétrogrades cherchent, à chaque étape de ce long chemin, à nous rapporter en arrière, nous opposons, et nous opposerons, de manière systématique, notre ligne claire et déterminée.

La ligne de ceux qui affirment qu'une évolution institutionnelle est nécessaire pour permettre à cette terre et à ce peuple d'envisager une trajectoire de développement plus harmonieuse et respectueuse de notre identité et de notre environnement.

La ligne de ceux qui ont fait le choix de la démocratie et continuent de croire qu'on ne peut constamment bafouer le projet validé par les Corses. La ligne de ceux qui font le pari un peu fou de l'audace pendant que certains s'enlisent dans le conservatisme et les visions archaïques.

A cette heure, je le sais, nous le savons, rien n'est acquis, rien n'est joué. A partir du 30 juillet, la partie se jouera ailleurs, ce qui explique l'esprit d'extrême vigilance qui nous anime.

Nous ne nous laisserons pas déposséder d'une histoire et d'un projet qui sont les nôtres. Nous attendent, donc, vous l'aurez compris, des semaines et des mois de négociations, mais aussi de pédagogie, certainement complexes et difficiles, à l'échelle européenne mais aussi française.

Mais, comme je le disais en ouverture, en élus responsables, nous irons convaincre et nous nous opposerons à toute tentative de retour en arrière. Alors que nous nous apprêtons à célébrer les 50 ans d'Aleria, il me semble que nous le devons à ceux qui se sont réveillés il y a plus d'un demi-siècle quand tant d'autres nous voulaient endormis et serviles.

Nous le leur devons, comme nous le devons à ceux qui viendront.

À ringrazià vi.

O Sgiò Presidente, s'è vo vulete piglià a parolla.

Dunque, nurmamente, avemu previstu, in cummissione permanente, un dibattitu nant'à ciò ch'ellu s'hè passatu, cum'è d'abitudine, quand'è n'andemu à u costrat, quand'è n'avemu una reunione per via di issu prucessu, à nantu à l'evuluzione istituziunale, un dibattitu in l'assemblea.

Eiu vi prupongu, sò meziornu è mezu, vi prupongu di fà passà issu dibattitu à u principiu di u dopu miziornu s'è vo site d'accordu.

Femu cusì? D'accordu.

Allora, s'è vo site d'accunsentu, s'è u Presidente vole aghjustà qualcosa? Innò. Passemu avà à a pausa trà miziornu, più di miziornu, è 2 ore è mezu. Và bè? O 2 ore s'è vo vulete. Ma ci vole à esse quì. Sò 1 ora è mezu. Allora, dimu 2 ore. À 2 ore venimu quì perchè chì avemu assai travagliu. D'accordu?

À dopu.

La séance est suspendue à 12 h 35 et reprise à 14 h 50.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Alors, comme annoncé ce matin et voulu par la commission permanente et conformément à l'usage que nous avons adopté depuis le début du processus relatif à l'évolution institutionnelle de la Corse, nous allons faire un point de débat, un retour aussi sur la façon dont les choses se sont passées, puis chaque groupe pourra s'exprimer à hauteur de 5 minutes maximum.

**PUNTU D'ATTUALITÀ - SCAMBII NANTU À A RIFORMA
CUSTITUZIUNALE, IN SEGUITU À A RIUNIONE
DI U 22 DI LUGLIU IN PARIGI
POINT D'ACTUALITÉ - ÉCHANGES SUR LA RÉFORME
CONSTITUTIONNELLE, SUITE À LA RÉUNION
DU 22 JUILLET À PARIS**

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Deux mots peut-être avant de passer la parole au président de l'exécutif, pour rappeler alors à ceux ici présents et à ceux qui nous écoutent, que l'ouverture du processus dit de Beauvau, même si les réunions aujourd'hui ne se passent plus à Beauvau, a débuté le 21 juillet 2022, donc presque jour pour jour, avec la réunion de mardi, donc il y a 3 ans à la suite de l'assassinat d'Yvan Colonna.

S'en sont suivies plusieurs réunions avec le ministre Darmanin sur différentes thématiques.

Je rappelle que le 5 juillet 2023, nous avons adopté ici une délibération demandant un statut d'autonomie pour la Corse. Le 23 septembre qui a suivi ici même, était présent le président de la République qui a souhaité que ce processus non seulement continue, mais aboutisse à un nouveau statut. Je ne reprendrai pas l'ensemble de la déclaration du président de la République. Il a demandé aussi aux élus de la Corse et de cet hémicycle en particulier de converger, nous étions assez surpris à l'époque de cette demande puisque la délibération du 5 juillet précédent avait fait déjà l'objet d'une convergence très forte, en tout cas de la part des groupes nationalistes, majorité et opposition.

Nous avons travaillé en Conférence des présidents pendant environ 6 mois, d'octobre 2023 jusqu'au mois de mars. Nous avons convergé en relation, par ailleurs, au cours de deux réunions importantes à Beauvau, sur un texte que l'on a appelé « écritures constitutionnelles » de la manière la plus simple et la plus claire possible. Ce sont ces écritures constitutionnelles qui ont été votées à une très large majorité, une quasi-unanimité, vous le savez, au sein de cet hémicycle, même si sur certains alinéas il y avait une divergence de vue.

Donc la convergence a eu lieu. Le vote a eu lieu le 27 mars 2024. Ces écritures ont été transmises au président de la République et au Gouvernement.

Puis la vie politique française a connu quelques vicissitudes, retournements. Il y a eu, vous le savez, la dissolution, de nouvelles élections, deux gouvernements nouveaux.

La ministre Vautrin a hérité du dossier, elle nous a rendu visite, nous avons eu des échanges avec elle. Ensuite, changement à nouveau de gouvernement, gouvernement Bayrou et c'est le ministre Rebsamen qui a hérité de ce dossier.

Le ministre Rebsamen est venu nous rencontrer dès sa prise de fonction. L'échange a été, vous le savez, positif, ouvert. La délégation de l'Assemblée de Corse l'a rencontré, le Président de l'exécutif, bien évidemment aussi. Il nous a reçus, il s'est engagé à nous recevoir en formation de comité stratégique en avril. C'est ce qui est arrivé le 25 avril dernier où il a fait montre d'une grande ouverture aussi vis-à-vis non seulement du processus, mais au-delà de la situation singulière de la Corse dans la République. Il s'est engagé alors à nous recevoir avant la césure estivale et à la suite du rendu de l'avis du Conseil d'État.

Cet avis du Conseil d'État est tombé en début de semaine, cette semaine. D'abord, il y a eu des échos suite à la réunion de sections du Conseil d'État. En début de semaine, l'avis du Conseil d'État en formation plénière a été rendu. Il nous a été communiqué par le ministre Rebsamen à Paris mardi 22, donc avant hier. C'est sur la tenue de cette réunion et de ses conséquences et de la poursuite du processus que nous allons pouvoir débattre.

Je vais donner la parole au président de la République, parce qu'il est le chef de la délégation, lorsque nous nous rendons... Je crois que ça résoudrait beaucoup de problèmes d'ailleurs. Il y aura une accélération certainement des choses ! Donc, Monsieur le Président de l'exécutif, je vais vous passer la parole, vous voyez que je vous veux du bien !

Donc. Je vous passe la parole en tant que chef de la délégation des élus de la Corse comme il avait été institué au début de ce processus, il y a 3 ans.

Donc voilà, Monsieur le Président, j'interviendrai au cours du débat.

Merci.

M. le Président Gilles SIMEONI

Merci, Madame la Présidente de l'Assemblée nationale !...

Merci, Madame la Présidente de l'Assemblée de Corse.

Vous avez rappelé la chronologie générale. Je serai comme vous nous y avez invités et que comme nous nous y sommes engagés, concis et factuel, puisque l'objet de la prise ou des prises de parole d'aujourd'hui est simplement, conformément à l'usage que nous avons mis en œuvre et place, de permettre à l'ensemble des élus de l'Assemblée de Corse et au-delà des élus de l'Assemblée de Corse, à l'ensemble des Corses qui suivent les débats de notre institution, de savoir, par-delà les différentes retranscriptions médiatiques, de savoir ce qui s'est dit, ce que nous avons dit et ce qui s'est décidé lors de la réunion qui s'est tenue mardi dernier.

Donc rappeler que nous avons été invités, l'ensemble des élus composants la délégation de la Corse, dans la formation récurrente depuis le début du processus, avec l'adjonction à l'initiative du ministre Rebsamen, de Louis Pozzo di Borgo, en sa qualité de président de la Communauté d'agglomération de Bastia dans la mesure où la CAPA est représentée par son président. À cette exception près, la délégation a été identique à ce qu'elle a toujours été depuis le début des échanges dans le cadre du processus dit « de Beauvau », et nous étions au complet, à l'exception du sénateur Panunzi qui s'était excusé pour son absence.

L'objet de cette réunion était le suivant, je cite la lettre du ministre Rebsamen : je souhaite que nous évoquions ensemble le projet de loi constitutionnel. La rédaction de celui-ci sera éclairée de l'avis du Conseil d'État autour duquel je vous propose d'échanger. Donc l'objet principal mais non exclusif de cette réunion dîner était bien de prendre connaissance d'abord de l'avis consultatif du Conseil d'État, d'échanger ensuite sur le contenu de cet avis et enfin, de décider dans quelle mesure les préconisations consultatives du Conseil d'État avaient à être intégrées ou pas dans le projet d'écritures constitutionnelles, étant précisé que le calendrier annoncé par le ministre est le suivant, vous le connaissez, mais je le répète, que tout le monde l'ait bien à l'esprit : réunion que nous allons évoquer maintenant le mardi 22 juillet ; formulation définitive de la rédaction du projet d'écritures constitutionnelles inscrit à l'ordre du jour du Conseil des ministres de mercredi prochain, 30 juillet et à l'issue de ce Conseil des ministres, transmission du projet d'écritures constitutionnelles vers les deux bureaux de l'Assemblée nationale et du Sénat pour que les deux assemblées puissent inscrire l'examen du projet de révision

constitutionnelle portant statut d'autonomie de la Corse à l'ordre du jour de leur débat parlementaire.

Je rappelle là encore pour mémoire, que nous sommes donc dans la phase conclusive du processus de révision, une phase conclusive qui, après la saisine des deux assemblées, doit conduire à une procédure en deux temps.

Dans un premier temps, deux débats distincts, un débat devant l'Assemblée nationale et un débat devant le Sénat, avec la nécessité pour l'Assemblée nationale et pour le Sénat de voter un texte identique de projet de révision constitutionnelle. Ce vote doit intervenir à la majorité simple. Ça, c'est la première phase de la procédure.

Si cette première phase est réussie avec un accord entre les deux assemblées sur un texte identique et un vote majoritaire de chacune des deux assemblées, on passe à la deuxième phase de la procédure de révision constitutionnelle, la convocation d'un congrès, congrès de Versailles, qui réunit l'Assemblée nationale et le Sénat, et le texte ayant fait l'objet d'un vote identique pour les deux assemblées est soumis à nouveau à vote et il est adopté s'il requiert non plus une majorité simple, mais une majorité de 3/5^{ème} des votants.

Voilà donc l'enjeu de la réunion de mardi dernier, discuter de l'avis consultatif du Conseil d'État et des conséquences à tirer de cet avis, notamment sur la formulation de la rédaction du projet d'écritures constitutionnelles.

Nous avons été reçus par le ministre qui nous a remis trois catégories de documents que, sauf information contraire que je n'ai pas, nous avons découverts en cette occasion. Je dis cela pour que les choses soient claires, en tout cas, en ce qui concerne le conseil exécutif et pour avoir échangé avec la présidente de l'Assemblée de Corse, je sais que c'est la même chose pour elle et pour les élus de la majorité territoriale, nous n'avions pas eu connaissance de ces documents en amont de la réunion.

Le premier document, c'est un projet d'exposé des motifs par le Gouvernement de la révision constitutionnelle. Le deuxième document, c'est un projet d'écritures constitutionnelles, un projet de révision reprenant à l'identique le texte de l'accord signé au moment de la dernière réunion de mars 2024 avec le ministre Darmanin. Et le troisième document, c'est une proposition du Conseil d'État de projet d'écritures constitutionnelles modifié. Ça, c'est le cœur de la discussion. C'est en cette occasion que nous avons découvert les propositions du Conseil d'État.

Ce que je voudrais dire tout de suite et que les choses soient claires à titre liminaire, c'est que ce projet modifié d'écritures constitutionnelles n'est pas tout l'avis du Conseil d'État, il est une partie de l'avis du Conseil d'État. Et au moment où nous avons échangé mardi soir, nous n'avions pas l'avis du Conseil d'État, nous avons simplement sa proposition de modification des écritures. Je le dis parce que c'est important, parce que d'abord, il est extrêmement difficile d'interpréter un projet d'écritures constitutionnelles, même si certains aspects n'ont pas besoin d'être approfondis, en tout cas en ce qui nous concerne, pour comprendre qu'ils sont inacceptables, en tout cas par rapport et à nos objectifs, et au projet qui a été validé.

Mais au-delà de ça, lorsqu'il y a des dimensions techniques importantes, c'est très difficile de mesurer, y compris les raisons pour lesquelles le Conseil d'État a préconisé un certain nombre d'évolutions, lorsqu'on n'a pas le texte intégral de l'avis. Nous n'avons pas eu le texte intégral de l'avis.

Donc nous avons émis, et cette réserve, et cette demande. J'anticipe un peu, nous avons demandé, les élus, j'ai demandé, la présidente de l'Assemblée de Corse, mais cette demande a ensuite été partagée par l'ensemble des élus participant à la discussion, premièrement, bien sûr que le texte intégral de l'avis du Conseil d'État nous soit communiqué. Nous avons demandé que le texte intégral de l'avis du Conseil d'État nous soit communiqué, ce qui n'est pas le cas, sauf erreur de ma part, au moment où je parle, en tout cas en ce qui me concerne, nous sommes jeudi, je n'ai pas encore reçu le texte intégral de l'avis du Conseil d'État, ce que je regrette, mais en tout cas nous avons demandé qu'on nous le communique. Il a été fait droit à cette demande.

Deuxième remarque, que l'on soit d'accord ou pas avec cet avis du Conseil d'État, il existe, il est important, il émane de la plus haute juridiction administrative française, nous avons demandé, j'ai demandé, la présidente de l'Assemblée de Corse a demandé et à la fin de la réunion, nous avons demandé ensemble, tous les élus, que cet avis soit rendu public, ce qui n'est pas obligatoire. Le Gouvernement peut choisir de ne pas rendre public l'avis du Conseil d'État. Il appartient au Gouvernement de décider s'il le rend public ou pas. Nous avons souhaité que ce document soit rendu public. Nous pensons qu'il est conforme à la logique démocratique, qu'il soit versé au débat et que les arguments invoqués par le Conseil d'État puissent être, d'une part, connus, d'autre part, débattus et éventuellement critiqués.

Sur cette deuxième demande également, le ministre Rebsamen a fait droit à nos observations.

Donc, premièrement, l'avis intégral du Conseil d'État devrait être communiquée dans les heures ou dans les jours à venir à l'ensemble des élus. Deuxièmement, il devrait être rendu public à notre demande, dans les deux cas.

Cela étant précisé un mot simplement sur, dans quel cadre juridique intervient le Conseil d'État lorsqu'il est sollicité sur un projet de loi constitutionnel ? Le Conseil d'État n'a pas le pouvoir de modifier le projet de loi, son avis est purement consultatif. Le pouvoir constituant, c'est-à-dire le congrès à intervenir, est souverain, ça veut dire que ni le Conseil d'État, ni le Conseil constitutionnel, demain, ne peuvent exercer quelques contrôles ou censures que ce soit sur l'écriture constitutionnelle qui sera votée par le Congrès si le congrès décide de la voter. C'est important.

Par contre, si la révision constitutionnelle est votée et que la Constitution est modifiée, il y aura derrière une loi organique pour la Corse et le Conseil constitutionnel, s'il est saisi, aura à vérifier la conformité de cette loi organique avec la Constitution révisée et notamment avec l'article ou le titre concernant la Corse. C'est important de le rappeler parce que ça veut dire qu'il faut être extrêmement attentif à la rédaction de la modification constitutionnelle, notamment pour qu'elle permette à la loi organique d'aller où nous souhaitons qu'elle aille.

Ceci étant rappelé, en ce qui concerne le Conseil d'État, son avis est uniquement consultatif et il est là pour éclairer le Gouvernement, notamment s'il considère qu'il y a un certain nombre de principes qui appellent des aménagements du projet de loi qui est soumis à son appréciation. C'est dans ce cadre-là que le Conseil d'État est intervenu.

L'avis du Conseil d'État, il ne m'appartient pas, à ce stade, de le rendre public puisque la règle est que c'est au Gouvernement de le faire. Je ne l'ai pas en totalité. Mais le projet d'écriture qui nous a été communiqué mardi, fait partie de l'avis. Donc, on ne peut pas le distribuer tant que le Gouvernement ne l'a pas fait. Moi, je vais respecter les règles, je ne vais pas rentrer dans le détail de ce qui avait été proposé par le Conseil d'État mais je vais quand même en dire quelques mots car j'ai le droit de le faire.

En quelques mots et sans être caricatural, le conseil exécutif estime, je vais peser mes mots, que le projet d'écritures modifié par le Conseil d'État est extrêmement en retrait par rapport au projet d'écritures qui a été validé le 14 mars 2024.

Il est non seulement extrêmement en retrait, mais disons-le clairement, il fait exploser l'ensemble de l'écriture constitutionnelle validée en ce

qu'il remet directement en cause quelques fois, ou en ce qu'il ouvre des brèches juridiques permettant de remettre directement en cause tous les points que nous considérons comme fondamentaux.

Donc, disons-le clairement, cet avis consultatif est pour nous dans sa portée, dans son argumentation, dans la logique juridique et disons-le très clairement politique qui le sous-tend, il est totalement inacceptable par rapport à notre démarche historique et par rapport à l'accord et au projet d'écritures constitutionnelles que nous avons validé.

Je dis une dimension juridique mais aussi une dimension politique, très clairement, on connaît la qualité de juriste des membres du Conseil d'État, on connaît l'importance du Conseil d'État dans l'ordonnancement institutionnel français, on sait aussi que cette juridiction, historiquement a toujours été le plus souvent globalement conservatrice. Elle l'a été encore à l'occasion de cet avis consultatif, même si le ministre Rebsamen et le Gouvernement considèrent que l'avis ouvre des perspectives intéressantes. Indépendamment de cela, je maintiens l'analyse que je viens de développer, c'est un projet d'écritures modifié qui est en retrait totalement et qui fait exploser les équilibres que nous avons essayé de trouver.

Donc, quelle a été ma position, la position du conseil exécutif de Corse, la présidente de l'Assemblée de Corse vous l'a dit ce matin, celle de la présidente de l'Assemblée de Corse, et je laisserai le groupe « Fà populu in seme » s'exprimer ? Ma position, ça a été de dire, premièrement, il y a un projet d'écritures qui a été validé le 14 mars 2024, lors de la réunion conclusive avec Gérald Darmanin. Ce projet d'écritures constitutionnelles a été soumis, avant que nous ne le signions, à l'approbation du président de la République. Vous vous rappelez pour celles et ceux qui étaient là que le ministre Darmanin, lorsque nous sommes arrivés à un projet d'écritures qui semblait convenir aux uns et aux autres, avant de le signer, le ministre Darmanin a dit : « je dois consulter le président de la République ». Il est parti une demi-heure environ, un peu plus peut-être. Il est revenu et a dit « le président de la République valide ce projet d'écritures. Je peux engager le Gouvernement, après avoir consulté le Premier ministre ». Le ministre Darmanin a signé et nous avons signé, en tout cas pour ceux qui ont signé. Pour nous, c'est ce projet d'écritures-là qui nous engage et pas un autre.

Deuxième remarque que j'ai faite et que je renouvelle ici aujourd'hui, dans le périmètre de l'accord conclu, au même titre que la signature de ce projet d'écritures constitutionnelles, figurait et figure explicitement l'engagement du Gouvernement de transmettre en l'état de l'écriture validée, le projet au Parlement.

C'est-à-dire que lorsque nous avons signé et que nous avons pris un accord autour du texte que nous avons signé, cet accord comprenait non seulement l'engagement à respecter ce texte, mais également l'engagement du Gouvernement à ne plus modifier ce texte jusqu'à ce qu'il soit transmis au Parlement. Ce que nous avons dit très clairement, c'est que l'avis est consultatif, vous saviez que vous alliez consulter le Conseil d'État, quel que soit le contenu de l'avis consultatif, qu'il soit bon, qu'il soit mauvais, qu'il soit neutre, l'engagement qui nous lie à tous, c'est que le texte que nous avons signé le 14 mars doit être transmis en l'état au Parlement. Ça, c'est la première chose.

La deuxième chose, j'allais dire à titre subsidiaire et superfétatoire, sur les quelques éléments qui nous ont été transmis et sur lesquels je ne reviens pas pour ne pas alourdir le débat, j'ai essayé de faire la démonstration que juridiquement et politiquement, eh bien, bien évidemment le compte n'y était pas y compris par rapport à ce que nous avons signé.

Je vais prendre deux exemples très simples : la notion de peuple qui est une notion fondatrice pour tous les nationalistes. Nous avons accepté que la notion de peuple qui pose non seulement en Corse, mais partout ailleurs, des problèmes constitutionnels indépassables, ne figure pas dans la Constitution. Je dis partout ailleurs, parce que par exemple, la Constitution ne parle pas de peuple kanak, y compris aujourd'hui, elle parle d'une population, elle parle d'un peuple dans l'accord, mais pas dans la Constitution elle-même. Toujours est-il, nous avoir accepté « communauté ». Il y a eu des bruits selon lequel l'avis de section qui a eu lieu le mardi, qui est une sorte de préavis du Conseil d'État, n'avait pas validé la notion de « communauté » proposée par le président de la République lui-même qui s'est engagé devant votre Assemblée, à ce que soit proposée la notion de « communauté » au vote du Congrès, « communauté historique, linguistique, culturelle, ayant un lien singulier avec sa terre ».

Donc, cette notion de peuple à communauté, de communauté à population dans l'avis de section et puis dans l'avis d'assemblée plénière, le jeudi, on le voit non pas dans l'avis intégral parce que celui-là ne nous a pas été communiqué, mais dans le projet d'écritures, comme l'avait dit ou laissé entendre les journalistes mieux informés que nous, eh bien la « population », terme déjà inacceptable pour nous, était devenu simplement « les habitants ». Comme je l'ai dit au ministre, heureusement qu'il n'y a pas un étage supérieur parce qu'à la fin on finissait par ne plus rien être du tout. Et donc ça, ce n'est pas possible.

Deuxième exemple : le lien singulier de ce peuple ou de cette communauté à sa terre.

Si nous avons choisi cette rédaction, c'est bien parce que le projet d'écritures constitutionnelles et demain, la Constitution révisée doit constitutionnaliser le lien entre les Corses et leur terre. Cela, nous l'avons validé, je le rappelle, pas les nationalistes, pas les nationalistes et Pierre Ghionga, à part Josepha qui n'a pas voté, en tout cas, pas les nationalistes qui ont voté et Pierre Ghionga qui a voté y compris la délibération du 5 juillet 2023, cette notion de constitutionnalisation du lien entre les Corses et leur terre a été votée à l'unanimité, y compris le groupe de droite. Et pourquoi l'avons-nous votée à l'unanimité ? Parce que nous souhaitons que la Constitution révisée permette à la loi organique d'organiser un statut de résident, limité selon la restriction posée par l'État à la dimension immobilière, mais un statut de résident.

Si demain la Constitution ne consacre pas et ne constitutionnalise pas le lien entre les Corses et leur terre, eh bien, le risque est grand que la loi organique qui reconnaîtrait et mettrait en place un statut de résident, lorsqu'elle sera appréciée par le Conseil constitutionnel qui lui, peut le faire lorsqu'il va juger de la conformité de la loi organique à la Constitution, si la Constitution ne fait pas référence à un lien singulier entre les Corses et leur terre, le statut de résident qui organise une mise en œuvre particulière du droit de propriété, eh bien risque d'être balayé. Donc je ne prends que ces deux exemples, mais il y en a beaucoup d'autres.

Nous avons dit, premièrement, l'accord, c'est la transmission en l'état, c'est un avis consultatif. Vous le saviez et vous saviez qu'il interviendrait et donc, il faut transmettre en l'état, c'est l'engagement qui a été pris par l'État, le Gouvernement, le président de la République.

Deuxièmement, s'il le fallait, nous vous démontrons que cette proposition du Conseil d'État remet en cause de façon fondamentale le contenu, la portée et les objectifs de l'accord que nous avons validé ensemble.

Autour de cette argumentation qui vaut pour la totalité de la proposition du Conseil d'État, il y a eu de la part du ministre pendant la négociation deux phases distinctes sous le contrôle des élus qui y ont participé. Assez rapidement, le ministre a convenu que l'alinéa premier était bouleversé par la proposition du Conseil d'État dans des conditions telles qu'il était indispensable de maintenir l'alinéa premier et donc de ne rien changer.

Je rappelle l'alinéa premier : « la Corse est dotée d'un statut d'autonomie au sein de la République qui tient compte de ses intérêts propres liés à son insularité méditerranéenne et à sa communauté historique, linguistique, culturelle, ayant développé un lien singulier à sa terre ».

Donc ça rapidement, au bout d'une heure de discussion, chacun ayant avec sa sensibilité exprimé le caractère incompréhensible de la proposition du Conseil d'État, le ministre a convenu qu'il ne fallait pas modifier.

Par contre sur les alinéas 2, 3 et 4 qui sont les alinéas qui organisent, on va le dire de façon générique, le pouvoir normatif de la future Collectivité autonome, le ministre était sur une position initiale de dire : premièrement, il faut intégrer un certain nombre de propositions du Conseil d'État pour deux catégories de raisons. D'abord parce que si on garde le texte en l'état, il risque de ne pas passer au Parlement et nous, ça, vous vous en doutez, c'est un argument qu'on ne peut pas recevoir. Deuxièmement, parce que le texte clarifie un certain nombre de dispositions et même quelquefois, ouvre des perspectives nouvelles.

Là, il y a eu une discussion qui a été très longue, très longue parce que le ministre souhaitait maintenir cette position et que nous, je parle pour le Conseil exécutif, la présidente, le groupe majoritaire et les autres groupes présents s'exprimeront, en tout cas de façon générale, on va dire les groupes nationalistes représentés, la présidente de l'Assemblée de Corse et le Conseil exécutif, nous avons eu une position constante qui était de dire notre volonté de maintenir le texte en l'état vaut également, bien évidemment pour les raisons que j'ai évoquées, y compris pour ces alinéas-là et notamment parce qu'il y avait des ambiguïtés fortes dans la proposition du Conseil d'État, notamment sur le pouvoir législatif ou de nature législative, qui doit être reconnu à la Collectivité de Corse et qui, pour nous, est une condition sine qua non d'une véritable autonomie.

Je ne vais pas plus loin à ce stade et in fine, c'est donc cette position qui a prévalu et tant mieux. En tout cas, le ministre Rebsamen s'est engagé à la défendre et je l'espère et le pense à la faire valider par le Gouvernement le 30 juillet. Et donc normalement, sauf à ce que ce qui a été acté à la fin de la réunion de mardi, y compris par le ministre Rebsamen, avec le soutien du ministre Laurent Marcangeli qui était présent et qui a participé à toute la réunion, normalement, c'est donc le texte initial, celui qui a été validé à Paris lors de la réunion conclusive, celui qui a été entériné et voté à une très large majorité par l'Assemblée de Corse qui devrait être transmis au Parlement.

Un dernier mot, qu'est-ce qui se passe après ? Après, il y aura le débat parlementaire, bien sûr et les députés et les sénateurs, il faut le dire aussi, on ne peut pas rappeler que le constituant est souverain lorsque ça nous arrange et le contester lorsque nous craignons ses décisions, les députés et les sénateurs pourront modifier le texte, en tout cas, proposer de le modifier et décider de le modifier. À nous de les convaincre de ne pas le faire.

L'avis du Conseil d'État, à partir du moment où nous avons accepté de le rendre public, eh bien va donner des arguments certainement à celles et ceux qui veulent que la révision constitutionnelle, si elle aboutit, soit très en deçà de ce que propose le projet d'écritures de mars 2024. Mais ça, c'est le débat démocratique.

Par contre, ce que j'ai rappelé au ministre Rebsamen et ce que nous dirons aussi aux députés et sénateurs, et je propose que nous le disions ensemble, c'est que nous, l'accord, et l'engagement, et le soutien, il est sur le texte initial et au-delà du texte, sur ce qu'il permet, autorise et ouvre comme perspective. Si demain, ce que je ne veux pas envisager parce que je pense que les parlementaires Français, députés et sénateurs se mettront à la hauteur des enjeux, si demain le constituant devait décider de proposer un texte édulcoré et qui ne correspond pas à ce que nous avons accepté, y compris en termes d'équilibre et de concessions, eh bien, à ce moment-là, bien évidemment, nous reprendrons notre liberté et nous ne serons pas tenus de soutenir. Ça, nous l'avons toujours dit.

Comment s'annonce ce débat ? Important aussi de rappeler que le Premier ministre est venu ouvrir les débats mardi soir, qu'il s'est exprimé devant nous, qu'il a dit de façon forte et solennelle son engagement personnel, son engagement en qualité de chef du Gouvernement et la volonté de réussir la révision constitutionnelle sur les bases que nous avons validées ensemble. Nous aurons à continuer. Le ministère Rebsamen, depuis le début de son intervention dans ce dossier, a été un interlocuteur loyal et engagé. Nous avons, mardi dernier, franchi une étape importante.

D'autres débats nous attendent, y compris, d'ailleurs je l'ai dit l'autre soir, mais ce n'est pas le moment sans doute de l'évoquer aujourd'hui, le projet d'exposé des motifs tel que transmis mardi dernier par le Gouvernement, ne nous semble pas à la hauteur des enjeux. C'est un projet qui est provisoire, il a sans doute vocation à évoluer, y compris d'ici à la transmission au Parlement, mais il nous semble à nous inenvisageable et au demeurant contraire à l'histoire et à la réalité de ce pays que l'exposé des motifs ne réinscrive pas la proposition de révision constitutionnelle et de statut d'autonomie dans la dimension symbolique, politique, historique, linguistique, culturelle, sociale et sociétale qui justifie ce que nous avons fait, une dimension qui s'est également traduite par un conflit qu'il ne faut pas taire, mais qu'il faut au contraire assumer précisément pour y mettre un terme, le dépasser et nous engager résolument sur un chemin de paix, d'espoir et d'émancipation.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi, o Sgiò presidente.

Avà a parolla hè à chì a vole piglià, scrivite vi è avete 5 minuti.

Jean Martin Mondoloni per « Un soffiu novu ».

M. Jean-Martin MONDOLONI

Merci, Madame la Présidente.

Monsieur le Président, vous avez été assez exhaustif sur la forme, donc je vais essayer de concentrer mon propos sur le fond tout en utilisant quelques éléments de forme qui en disent assez sur la façon dont s'est organisée cette soirée, puisque déjà on était surpris que nous y passions pratiquement 4 heures. Si on prend le résultat final je pense, qui était quand même hautement prévisible, je pense qu'on aurait pu passer moins de temps, mais on ne perd jamais son temps à essayer d'éclairer notamment les participants sur des sujets très techniques.

J'ai noté 7 fois au cours de cette soirée que les uns les autres ont dit, « nous ne sommes pas des constitutionnalistes », sauf que pendant 4 heures, on essayait sinon de réécrire, en tout cas, de commenter de façon d'ailleurs impromptue et en amateur que nous sommes évidemment, non pas le texte rose qui est le texte initial, mais le texte vert qui était non pas l'avis du Conseil d'État, le président l'a bien dit, mais la proposition d'écriture ou de réécriture du Conseil d'État. Donc, entre les œufs mimosas et les fraises à la chantilly, on naviguait de la feuille rose à la feuille verte pour savoir ce qui avait été supprimé, ajouté, amendé, corrigé, détruit ou enrichi.

L'état d'esprit d'abord, on a un raisonnement, un ministre très engagé, y compris, je commence par la fin, à satisfaire la parole qui était la sienne de transmettre rapidement, commençons par les éléments calendaires qui ont été un peu remis en cause à la fin, rapidement le texte en Conseil des ministres. Engagé résolument, y compris avec des éléments de langage qui sont ceux qu'on entend assez souvent dans cette Assemblée en parlant de vote historique, de situation qu'il fallait saisir, etc., ce dont on a évidemment parfaitement conscience. Le ministre a été dans la soirée à la fois pondéré, engagé, agacé et résigné.

Engagé, comme je vous l'ai dit, à porter ce sujet dans la continuité de ce qui s'est passé à Beauvau.

Pondéré parce qu'il s'est essayé pendant quelques minutes, presque quelques heures, à essayer de glisser du papier vert vers le papier rose ou d'imprégner le papier rose du papier vert, autrement dit de distiller ce qui pouvait être bon à prendre dans la proposition du Conseil d'État vis-à-vis de la proposition initiale. Comme ça a duré et que les tours de table ont conduit à des coups de boutoir, en tout cas à des résistances très fortes, notamment de la majorité et de ses alliés, il s'est un peu agacé à un moment donné. Si on reprend le fil exact de la soirée, il s'est un peu agacé avec ce geste du papier rose en disant « si vous pensez que ça, ça va passer les 3/5, vous vous trompez ». Je suis intervenu à ce moment-là pour, non pas le remercier du fond, mais de rappeler qu'il était quand même temps maintenant de rentrer dans un principe de réalité, ce qu'on retarde depuis longtemps.

Et puis je l'ai trouvé résigné car au terme de ces coups de boutoir, évidemment, et dans une approche me semble-t-il stratégique et de bon aloi, en gros, il dit, « moi j'ai fait mon job, maintenant il appartient », c'est une nuance qui est de taille, « au Premier ministre et au président de la République de prendre leurs responsabilités. Moi j'ai pris les miennes, je vous ai accompagnés jusqu'à jusqu'au 23 juillet, 00 h12 », de mémoire.

Il y a une volonté, je pense que son cabinet a pris suffisamment de notes, de transmettre l'esprit de façon assez exhaustive et complète de cette soirée au Premier ministre ce jour, me semble-t-il et demain, au président de la République. C'est le Président de la République qui préside le Conseil des ministres, ce n'est pas Monsieur Rebsamen. Donc je pense qu'il va tenir son engagement. Moi je ne sais pas, entre mardi, aujourd'hui, demain et mercredi prochain, quelle est la version que retiendra le président de la République. Il faut l'avoir à l'esprit. Ça, c'est côté ministre.

Après, ce que j'ai observé côté majorité, j'ai trouvé la majorité assez rivée, assez enchaînée au texte initial avec la cohérence qui s'y attache. No comment, sauf que, mais à partir du moment où l'idée préalable était de dire « on ne bouge pas d'un millimètre », l'affaire était entendue, il y avait quand même, en tout cas ça nous a été expliqué comme tel, ça demande à être évidemment vérifié, en tout cas il y a des choses qui ne demandent pas à être vérifiées, il y avait des choses qui pouvaient enrichir, y compris l'article premier sur lequel nous sommes, vous le rappeliez, Monsieur le Président, il n'est pas inutile de le dire et de le marteler, sur lequel nous sommes tous d'accord.

L'avis du Conseil d'État dans l'article premier, évidemment, minerait la notion de peuple, de communauté pour en arriver à des habitants. Et ça, ce n'est pas l'esprit qui s'est dégagé de l'accord.

L'accord, c'était autour « d'une communauté linguistique, culturelle ayant un lien singulier à sa terre », et ça, on est tous d'accord. En revanche, y rajouter que nous bénéficions d'une situation géophysique où est reconnue le relief montagneux, ça n'enlevait rien à ça.

La majorité a fait le choix de rester scotchée à son texte. On a jeté l'ancre là, on n'en bouge plus. On gagne quelques semaines dans cette histoire. Moi, j'aurais préféré que l'on saisisse dès à présent l'idée de l'enrichir sans tourner le dos à l'esprit initial de ce qui a fondé l'accord, et je ne crois pas qu'il soit utile, opportun ou stratégique de sortir l'accord dès lors qu'on enrichissait l'accord. Il n'était pas question de l'appauvrir à ce moment-là.

Le film a tourné assez rapidement autour de l'idée qu'il fallait rester en l'état, je fais partie de ceux, non pas qui le regrettent, mais de ceux qui pensent qu'on a manqué une occasion de l'enrichir. Maintenant, il faut qu'on ait les yeux grand-ouverts sur la suite. La suite, c'est les 10 prochains jours et après, c'est le Parlement.

Je crois que c'est un peu la volonté du ministre qu'il a voulu mettre sur la table en essayant au cours de la soirée et en s'adossant à l'avis du Conseil d'État que de rappeler que désormais, et c'est bon de le rappeler aux Corses en ce moment, en tout cas pour ceux qui nous suivent, ou en tout cas pour ceux qui s'intéressent à ce dossier, que l'évolution institutionnelle de la Corse ne dépend plus des élus de la Corse, sauf les parlementaires. Ce n'est plus ici que ça se joue. Ça se joue au Parlement. Ça se joue dans les 10 jours qui viennent dans la conviction profonde du président de la République de s'en tenir à un engagement qu'il avait pris de respecter ces écritures constitutionnelles.

J'ajoute aussi qu'il a été utile de rappeler et de préciser, parce que l'histoire doit retenir certains détails que, à l'occasion de la conclusion du processus Beauvau, nous n'étions pas d'accord, il n'y a jamais eu d'accord à Beauvau, nous n'étions pas d'accord. Mais ce n'est pas le sujet. Quand Gérard Darmanin, il est à peu près 01h30 du matin, sort de la pièce et appelle le président Macron et qu'il revient 5 minutes plus tard, il dit déjà que le président est satisfait qu'on ait trouvé un point d'équilibre, mais que le sujet de la « communauté » poserait problème. On vous le dit d'autant plus pour notre part qu'on est à l'aise avec ce sujet.

Donc, ne faisons pas comme si le texte qui a servi de point d'équilibre à nos travaux allait circuler en l'état sans être amendé, corrigé ou remis en cause par le Parlement, d'autant qu'il y a une règle que vous ne méconnaissiez pas qui n'est pas seulement une règle constitutionnelle, j'allais dire consubstantielle du

Parlement, qui est celle d'amender. Le Parlement ne va pas se gêner pour amender, c'est son métier. Ça, c'est la première chose.

La deuxième chose, le Parlement va amender, infusé qu'il sera par la doctrine du Conseil d'État, c'est bien, ce n'est pas bien, mais c'est quand même une observation empirique des choses, l'avis du Conseil d'État ne va pas rester dans les corbeilles de l'Assemblée nationale et du Sénat. Il ne va pas servir forcément de repère ou de modèle, mais il va infuser. C'est la deuxième chose.

La troisième chose, le contexte géopolitique que nous ne devons pas méconnaître par défaut de géopolitique, en tout cas politique qui est celui de la rentrée, parce que certains ont quand même à un moment donné émis l'hypothèse de différer encore l'examen en Conseil des ministres, je fais partie de ceux qui disent que si on a une chance de le faire évoluer, c'est maintenant.

Pour le reste, le Parlement en son âme et conscience va maintenant trancher. Mais ne fermons pas les yeux, je reviens à ce qu'a été notre position dès le début de ces affaires, qui est de rentrer maintenant dans le champ qui n'est plus celui du champ de l'imaginaire, quand bien même cet imaginaire a pu nous conduire à nous entendre sur un certain nombre de choses, maintenant, le parlement va se saisir comme prévu de ce texte. Je le dis à la majorité, évitons les indignations de façade qui conduiraient à être faussement surpris de ce que le Parlement, non pas étouffe le texte, mais en tout cas, effectue son travail, la poutre va travailler et le texte sera inévitablement, compte tenu de la composition politique du Parlement français, inévitablement en-dessous de celui-là.

Quand j'entends dire qu'il serait inacceptable que ce ne soit pas ce texte qui soit retenu in fine, on peut s'amuser à se mettre un ruban sur les yeux, à jouer à Colin-Maillard, ce n'est pas comme ça que ça va se passer. Donc, ce n'est pas une alerte, c'est un principe de real politique qui doit maintenant nous imprégner. Ça ne nous interdit pas, j'imagine que vous n'allez pas vous en priver, d'aller faire le lobbying qui s'impose au Parlement.

Pour le reste et pour ce que je représente, on ne va pas faire un contre lobbying, on va essayer de convaincre qu'il y a réellement en Corse, une singularité de nos territoires, de ce que nous sommes consensuellement qui mérite d'être reconnu à ce niveau de l'État. Pour ce qui me concerne, je continuerai avec d'autres à faire prévaloir mes réserves sur l'octroi d'un pouvoir législatif et le Parlement va œuvrer. Et je le dis, Madame la Présidente, ça ne fait pas de nous, je cite « des gens qui nous enlisons dans le conservatisme », et de vous, des audacieux qui auraient des formules magiques à faire défendre.

Nous serons sur ce sujet, je vous rassure, Madame la Présidente, ni endormis, ni serviles.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Vous vous êtes senti visés ce matin ? Vous absorbez les choses que je dis en fonction de votre représentation mentale et de là où vous êtes.

M. Jean-Martin MONDOLONI

Oui, ça s'appelle de l'analyse transactionnelle.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Tout à fait et vous vous êtes senti visés. Très bien. Chacun comprendra ce qu'il en est.

Qui d'autre souhaite s'exprimer ? Paul-Félix Benedetti

M. Paul-Félix BENEDETTI

Je suis arrivé au bon moment, j'ai entendu l'homme qu'il fallait entendre, Jean-Martin ! Je l'ai moins entendu l'autre soir.

Où on en est ? On est sur un accord politique majoritaire qui, bien entendu, ne fait pas l'unanimité. Mais à quelques jours des 50 ans d'Aleria, c'est un texte qui, pour nous indépendantistes, est a minima, mais c'est un texte de progrès, d'avenir, d'émancipation, de paix et en quelque forme un peu, un juste retour après les échecs passés des années 90, 2000 et même 2018.

Le maintien du texte en l'état n'est pas un caprice. Il répond à une logique fondamentalement politique.

Si on commence à modifier la virgule, le commentaire de texte superflu en précisant que la Corse est une île montagneuse, ça autorise toutes les autres subtilités modificatives qui sont à tort présentées comme des améliorations et des simplifications.

Le texte présenté par le Conseil d'État est un texte pernicieux et sournois, qui transgresse sur le fond tous les principes qui nous ont amenés à susciter et à générer le texte originel.

C'est un texte où on nous proposait un droit de tirage au cas par cas, avec la possibilité de faire des règles dans le domaine législatif ou

réglementaire, mais avec aucune possibilité de faire du législatif. C'est-à-dire l'adaptation de la règle du côté législatif, ça sous-entendait faire un règlement séparé, puisque la seule tutelle de contrôle qui nous était proposée n'était plus que le Conseil d'État. Et le Conseil constitutionnel avait disparu.

Alors la manœuvre habile était bien entendu de désacraliser le peu de fondement politique et historique qu'il y a dans l'article 1, puisqu'il n'y a pas la notion de peuple corse. Il y a des notions, je dirai, contiguës, connexes, voire parallèles avec la communauté historique. Donc de le martyriser fortement, pour nous proposer in fine de le maintenir et de laisser passer la doctrine étatique qu'il n'y a qu'un seul espace pour la loi en France, à savoir le Parlement national, qu'il ne peut pas y avoir de loi secondaire subalterne ou parallèle, que par définition, il n'y a donc pas de notion de compétences exclusives déléguées à un territoire, et donc de nier le principe même de l'autonomie qui régit plus de 300 millions d'habitants en Europe et, entre autres, toutes nos îles voisines, et je ne vais pas vous les citer parce que ce serait radoter.

Donc, on n'a pas fait de caprice. On a fait au ministre de l'explication de texte, avec des arguments politiques. A mon niveau, sans être trop technique, parce que ce n'est pas mon domaine essentiel de compétences. Mais le bon sens nous a dicté que la modification était impossible, même l'architecture de l'organisation des textes qui ramène la Collectivité de Corse, qui aurait pu être un organe délibérant, après des notions de simple règlement, c'est quelque chose qui a un sens politique, ça veut dire rester à votre place. Ça veut dire qu'il n'y a aucun parallélisme des formes et il y a aucun partage de compétences envisagé. Donc, tout ça transgressait l'accord.

Maintenant, si on n'avait pas fait partie de l'accord. Si dès le début l'accord final avait été un accord de complément d'autonomie, avec un espace réglementaire simple, je ne serais même pas allé à Paris pour défendre un état d'esprit.

Donc dans ce cadre-là, on n'a pas fait de chantage, on a imposé une réalité.

Ensuite, la 2^{ème} notion qui est évoquée, c'est que, sous-entendu, vous avez fait ça pour rien, d'ailleurs ce n'est même pas sûr que le président de la République retienne la proposition du ministre Rebsamen que vous avez secoué toute la soirée pour lui arracher l'accord. Ce qui est totalement faux. Je pense sincèrement qu'il a fait en bonne conscience et que c'est sa vision politique.

Vous pensez que le texte peut être modifié parce qu'il y a le jeu parlementaire. C'est techniquement possible. C'est moralement et politiquement impossible.

Il y a un accord politique. On ne règle pas un petit conflit de territoire en Auvergne. On traite d'un problème politique qui prend ses racines à plus de 50 ans.

Le ministre a, au cours des débats, rappelé les drames, les morts. Bien sûr, il le disait pour essayer de nous convaincre, d'accepter un consensus ce soir-là, un nouveau. On lui a dit non, parce que justement, on était déjà, entre autres pour nous, courant quand même indépendantiste connu, je dirais, au minimorum de l'accord.

Donc, ce qui va se passer aujourd'hui... Je pense que le président de la République et j'ose espérer n'a qu'une parole. La suspension de séance lorsqu'on a terminé le texte, qu'il a été soumis au président par le ministre Darmanin a duré plus d'une demi-heure. Donc, je pense qu'avant de revenir et de dire c'est bon, qu'il a tout pesé et qu'on n'était pas dans la manigance de circonstance en pensant qu'il pourrait y avoir des petits soubresauts politiques qui permettraient de modifier le texte, ne serait-ce qu'au niveau du gouvernement.

Même si, j'en conviens, le gouvernement n'est absolument pas homogène, c'est une coalition électorale, qu'il y a, entre autres, le ministre de l'Intérieur qui aurait pu être chargé du dossier corse, qui est totalement opposé à toute forme d'évolution institutionnelle et constitutionnelle pour la Corse et probablement pour tous les autres territoires de l'espace français qui méritent une évolution.

Mais est-ce que son avis peut être prépondérant ? Je ne pense pas. Je pense qu'aujourd'hui, l'avis prépondérant, c'est l'avis des Corses. C'est la recherche d'une solution politique à un conflit générationnel qui perdure depuis trop longtemps.

Est-ce qu'à cette solution, ils vont choisir de créer un nouvel obstacle ? Des nouveaux clivages ? Une logique de rapport de force et probablement d'affrontement ? Ils connaissent les échecs patents des autres tentatives d'évolution institutionnelle qui nous ont fait reculer au niveau culturel, au niveau social, au niveau économique et très probablement au niveau mental. Parce qu'on est quand même tous prisonniers de ces logiques de revendications fortes, d'affrontements, d'opposition, toute cette énergie qu'on mobilise à autre chose que le travail collectif pour créer de la richesse.

Elles sont perdues dans des combats qui parfois sont stériles, qui parfois sont nécessaires. Et que ce soit côté opposition ou côté majorité, au sens d'une idée qu'on défend ou à laquelle on s'oppose.

Donc, cette réunion, elle a été bénéfique parce qu'elle a permis d'affirmer la recherche de la solution politique. Maintenant, on a perdu un an. On est sur un texte qu'on a validé il y a un an, on revient un an après avec le même texte, il n'y a plus du tout la même majorité au Parlement. Et très probablement lorsque le texte va arriver au Parlement en octobre, il y aura encore une autre majorité, très probable aussi. Mais est-ce que nous on doit s'adapter à ces conjonctures politiciennes ?

Moi, ce que je dis et le message que je donne à ceux qui ont des relais nationaux, qui sont probablement farouchement opposés par principe politique que je peux comprendre, c'est de choisir le texte ou pas le texte, pour ou contre, mais de ne pas chercher à vouloir faire un accord par-dessus l'accord et qui contreviendrait à nos volontés d'apaisement, ici en Corse.

Celui qui n'est pas d'accord, il n'a pas à chercher à transformer l'accord. C'est la même chose ici, lorsqu'on fait des motions et qu'un autre groupe veut la transformer et la rendre à son idée. Non. Mais souvent, on retire la motion pour qu'elle ne soit pas transgressée. Et ça a d'ailleurs été le cas, Jean-Martin, pour vous sur plusieurs motions, parce que ce n'est pas le jeu de la démocratie que de modifier un texte lorsqu'on n'est pas à l'origine et dans l'esprit du texte.

Donc le message qu'on va passer, nous, ça ne va pas être un prosélytisme béat pour aller quémander des voix.

Nous, on va demander que ceux qui sont contre se positionnent contre.

On peut très probablement perdre. Mais on peut très probablement aussi gagner une majorité, une majorité consciente qui peut concevoir que la France a besoin d'évoluer et que ce qu'on demande, c'est le quart de ce qu'a la Sardaigne depuis 1948. Et que derrière, il y a la garantie de la loi organique, qui peut être une coquille vide et où l'Assemblée nationale et le Sénat, concomitamment et de manière totalement égalitaire, ont le pouvoir de sanctionner, de minorer ou de différer.

Mais l'esprit du texte constitutionnel, c'est de laisser le champ du possible pour les générations futures d'une autonomie pleine et entière calée sur le modèle latino méditerranéen.

Celui qui est contre, de manière frontale, il aura des problèmes, parce que politiquement, ce n'est pas acceptable, parce qu'il y a un état d'esprit et transgresser l'état d'esprit, c'est un parjure.

Je le dis très sincèrement, je l'ai dit en réunion fermée en présence du ministre, je le dis aussi publiquement. Ce n'est pas une menace, c'est une manière d'exprimer un état d'esprit. On vient de loin, on a payé des lourds tributs, pour certains totalement injustes et pour d'autres, très justement. Ça dépend de quel côté on se place, c'est l'histoire qui nous jugera. Mais c'est l'histoire qui vous jugera aussi.

Et dans ces conditions-là, moi, je dis « attention ». Ne cherchons pas à faire de la politique française sur le dos de la Corse.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Qui d'autre souhaite intervenir ? Saveriu.

M. Saveriu LUCIANI

Merci, Présidente.

C'est un peu délicat pour moi de prendre la parole dans la mesure où j'étais, comme ma voisine, absent de la discussion et du détail donc parisien de l'autre soir. Par contre, j'ai eu un retour des gens qui y étaient, notamment donc du président du groupe et d'un député.

Le mot que je retiendrai, avant de commencer à développer quelque peu notre position, c'est le mot « prudence ». C'est un mot que les nationalistes connaissent bien depuis très longtemps. On ne sait pas de quoi sera fait demain, ni après-demain, comme on ne savait pas il y a 30 ans, 40 ans, la même chose. C'est une question qui se repose souvent pour nous de savoir comment on va en sortir.

A l'heure où on parle, on a posé sur la table nos revendications et des écrits.

Paris, pour moi, vu de l'extérieur, de ce que j'ai retenu, c'était un test. C'était d'un côté l'État ou quelque part, une part de l'État qui nous demandait des concessions, de reculer en quelque sort, avec l'idée de dire « regardez, si vous ne faites pas ça, on va capoter », passez-moi l'expression. Et puis de l'autre, des gens qui étaient campés sur la position comme nous, majorité comme opposition

nationaliste, sur un engagement pris, comme le disait Paul- Félix, il y a plus d'un an.

Donc un test et je ne dirai pas une réunion pour rien, parce que quelque part ça a permis de préciser les choses et notamment, j'espère pour tout le monde, du moins du côté nationaliste, de la détermination à ne pas reculer, parce que quand j'ai entendu le soir même le mot « habitant » !... J'avais dit la dernière fois « réfugié linguistique », il manque plus que de « peuple », on passe à « communauté » et « habitants », et après-demain « indiens » ou « indigénisation » du statut de la Corse. On est quand même dans un recul manifeste de non-reconnaissance par Paris, ou en tous les cas de ce qu'il en reste, puisque là aussi personne ne l'a évoqué de manière très claire, mais l'instabilité ministérielle va peser aussi dans les débats. On ne sait pas encore si après Darmanin et Rebsamen, on n'aura pas un autre ministre pour traiter des affaires indiennes... Pardon, des affaires corses.

Moi, je serai donc sur la symbolique. Au-dessus de nous, on a un individu qui, il y a 300 ans est né, en pensant qu'il allait peut-être changer ce pays ; finalement, il a été victime des Choiseul. Il y a peut-être des Choiseul à Paris, j'espère qu'il n'y en a pas en Corse. On n'est pas en 1768, on n'est pas au traité de Versailles, on n'est pas à négocier aujourd'hui une vente ou un achat quelconque d'un pays. Ce qui est sûr, c'est qu'on ne peut pas non plus être un peuple entre deux dates et aujourd'hui, on est un peuple entre 2 dates, entre l'incertitude du passé et l'incertitude prégnante du futur.

Je crois qu'aujourd'hui, entre l'époque de la royauté de Louis XV, de l'empire et des républiques, y compris de l'intermède de l'État français des années 40, on se retrouve encore à redire que tout simplement aux yeux de l'État et aux yeux mêmes du parti des Corses que nous refusons la mort, parce qu'aujourd'hui on ne se bat pas pour des écritures constitutionnelles, on se bat pour la survie de ce peuple.

Où que vous passiez dans ce pays... Je déborde un peu, parce que mon écriture c'est l'écriture, je ne veux pas rester dans la prison de l'écriture parce qu'on joue le destin d'un pays, parce que ce qu'on veut, au-delà des écritures, ce n'est pas simplement arriver, et j'espère qu'on y arrivera même si je pense que les vicissitudes des parlementaires français vont faire qu'on va certainement avoir encore du fil à retordre, c'est que au bout du bout, on sera encore à demander l'autodétermination, on sera encore à demander une évolution du statut parce qu'on ne sera pas dans le suffisant, quoi qu'on en dise, d'autant que les faits, y compris démographiques, nous contraignent à accélérer une histoire qui, pour l'instant, est en train de périlcliter.

Donc, dans cette perspective-là, je tenais à le dire donc, on est prudents. On est prudents parce qu'on ne sait pas encore de quoi sera fait le gouvernement en octobre-novembre et de quoi d'ailleurs, et dans quelques jours va « accoucher », passez-moi l'expression, le Conseil des ministres.

Je dirais aussi, puisque j'ai pris quelques notes de ce que m'avait dit le député Colombani, qui sera donc au Palais Bourbon au moment de cette transmission de projet d'écritures, lui aussi s'interrogeait sur le débat avec les équilibres qui, y compris au sein du gouvernement, sont précaires.

Il y a des jeux, comme il y a des jeux en Corse certainement entre partis politiques, pourquoi ? Parce que je n'oublie pas non plus que dans 6 mois, il y a d'autres sélections, et derrière, il y a encore d'autres élections. On est dans un contexte où on va quelque part politiser à outrance la question de l'autonomie, qui d'ailleurs pour beaucoup de Corses aujourd'hui, si tant est qu'il y ait un référendum, seraient tentés de voter contre, non pas contre l'autonomie, mais peut-être contre autre chose. Un peu comme en 2003, à l'époque du référendum Sarkozy où finalement les gens ont voté contre quelque chose qui n'était pas forcément la question qui était posée.

Voilà. Donc, tout ça pour vous dire que dans cette histoire, et Paul-Félix l'a souligné, on joue plus que ce que l'on croit jouer.

On a fêté les 300 ans de Paoli, 1725 ; on aurait pu fêter toutes ces années en 5, 1755, on peut fêter bientôt 1975, on aurait pu fêter même 2015 et même 2025. Et puis au milieu, il y a aussi 2 dates que je retiendrai parce qu'elles sont celles qui portent notre histoire et qui font qu'aujourd'hui, on est ici en train d'en parler.

La première, c'est 1775.

En 1775, 6 ans après Ponte Novu, la Corse n'est pas française. Elle l'est pendant 20 ans, pour ceux qui connaissent l'histoire, sous gouvernement militaire, ce que certains ont qualifié à l'époque de « Francisata », où on a eu une répression sans nom, je passe sur les détails, beaucoup connaissent les épisodes du Niolu, d'Oletta ou d'ailleurs, ou même du Fium'Orbu plus tard. On est donc entre 2 dates là-aussi, entre l'indépendance et 89, où on sera donc intégré à la République française.

Et puis, il y a une autre date et celle-là, je pense qu'il faut la citer ici, parce que c'est un peu et beaucoup même pour cette date-là qu'on est aussi des militants, c'est 1995.

Les gens ont oublié qu'il y a 30 ans de ça, dans ce pays, il y avait des nationalistes qui s'entretuaient. Même aujourd'hui, je pense que beaucoup de familles de victimes ne savent pas pourquoi, n'en connaissent même pas les raisons. Ce qui est sûr, c'est qu'il y a 30 ans de cela, beaucoup de ces gens-là espéraient ce qu'on espère encore aujourd'hui.

Alors moi, je veux le dire aussi à la représentation de droite, je le dis aussi aux nationalistes et aux parisiens à Paris, si tant est que Paris soit homogène, quoi qu'il arrive au Conseil des ministres le 30 juillet, quoi qu'il arrive au Palais Bourbon et au palais du Luxembourg, quoi qu'il arrive dans les discussions qui auront lieu, bien sûr qu'on va faire du lobbying. Mais que tout le monde soit persuadé d'une chose, c'est qu'on ne peut pas aujourd'hui, tout en restant prudent, quand je dis « prudent », vous avez compris que c'est en regardant dans le rétroviseur, à travers le pare-brise et même sur les côtés, on ne laissera pas encore une fois brader ce pour quoi on se bat, que ça s'appelle « Ecritures constitutionnelles » ou autre chose.

Quant à la loi organique, parce que finalement le vrai match va se jouer à ce niveau-là, si tant est qu'on réussisse à peser, et moi je regrette une chose, c'est que j'ai l'impression depuis quelques années qu'on n'est pas très fort en termes de rapport de force, pour des tas de raisons que vous imaginez... Chacun y va de son communiqué, chacun y va de son satisfecit, ce qui est sûr, c'est qu'aujourd'hui à Paris, on sait pertinemment que ce qui a toujours été déterminant pour les Corses, quand ils négociaient, c'était la force du rapport de force.

Je crois que c'est maintenant, au moment des interrogations que nous avons par rapport à l'après, qu'il faut peut-être réfléchir à la manière, en tous les cas je parle pour nationalistes corses, de construire ce rapport de force, parce que les temps qui viennent et les mois qui viennent, je pense que ce sont des mois qui vont tanguer pour nous. J'espère qu'ils tangueront surtout pour Paris. Mais ce qui est sûr, c'est qu'on a intérêt, quoi qu'il arrive, à compléter un certain nombre de points, et notamment quant à notre détermination et en quelque sorte à notre vision unitaire de la revendication.

Pour terminer, deux choses.

Mardi soir, c'était peut-être la suite d'un feuilleton, mais attention, j'ai l'impression qu'en écoutant les interviews de certains, que ce feuilleton finissait un peu comme certains feuilletons télé, il allait bien se terminer. Il peut mal se terminer. Paul-Félix l'a évoqué de manière succincte, je le dis aussi de manière succincte, il peut très mal se terminer, parce que quoi qu'il arrive, je sais qu'ici, en tout cas pour ce qui nous regarde, nous ne laisserons pas le chemin de

l'autodétermination barré par un ministre, par un Parlement ou par qui que ce soit.

Je crois que la détermination nationaliste aujourd'hui, je le dis ici, en tous les cas la nôtre est pleine et entière, et on assumera bien entendu les épisodes à venir, en espérant que le feuilleton arrive à bon port.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, Saveriu, à ringrazià ti. Quale hè chì vole... Pierre Ghionga.

M. Pierre GHIONGA

Presidente, vi ringraziau.

Dunque, u statutu d'autunumia prumessu à a Corsica, dopu à a morte d'Yvan Colonna, era 2 anni fà, sustenutu da guasi l'unanimità di l'eletti corsi. Ma st'unanimità, per contu meiu, era stabbilitu nantu una scruccuneria intellettuale. Vogliu di chì parechji, chì si dicianu autunumisti, sò in fatti per una decentralisazione ch'o chjamu eiu Jacobine.

Dunque, videndu chì una vera autunumia pudaria esse accurdata à a nostra isula, e forze di a reazione, in Corsica è in cuntinente, si sò messi in ballu per fà more stu futuru statutu di vera autunumia.

Allora eiu chì sò un ottimistu, dumandu à tutti quelli chì sò per una vera autunumia, aldilà di e so sperenze, di mandà oghje un messagiu forte in parigi.

Dì, iè, sta dumanda di vera autunumia hè magiuritaria in Corsica, iè, l'autunumia incù putere legislativu, statutu fiscale, statutu di cu ufficalità di a lingua corsa hè necessaria à u sviluppu economicu, suciale è culturale di a Corsica. Nò à a sparizione di l'anima corsa incù risica di spannatura di a criminalità appuntellata à un ecunumia di sfruttera di u nostru ambiente. È risicu di rinascita di a viulenza pulitica, chì seria una catastroffa per u populu corsu.

Vi ringraziau.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. Altre dumande di parolla ? Josépha.

Mme Josépha GIACOMETTI-PIREDDA

Postu chì l'aspettanu, ch'o pigliessu a parolla pè pudè risponde dopu...

Moi, j'ai entendu beaucoup de choses.

Je n'étais pas au repas, comme l'a souligné mon voisin, pas pour les mêmes raisons puisque j'avais rencontré le ministre lorsqu'il était venu ici dans le cadre du comité stratégique et j'avais exprimé pourquoi, parce qu'il me semblait normal de le faire, pourquoi j'avais voté contre ces écritures constitutionnelles et que donc ensuite, la suite du chemin, je dirais, de ces écritures constitutionnelles ne requerrait pas ma présence, puisque ma présence n'était pas requise pour défendre des écritures que je n'avais pas validées. Mais, lorsque le ministre s'était rendu en Corse, je lui avais expliqué les raisons de ce vote lors du comité stratégique.

Alors, j'entends beaucoup de choses sur ce qui s'est passé lors de ce dîner et j'ai entendu beaucoup d'expressions autour du fait qu'il avait fallu ferrailler dur d'ailleurs, ce sont les journalistes qui l'ont exprimé de cette manière, afin de maintenir l'équilibre qui avait été obtenu dans les écritures constitutionnelles et de maintenir l'accord qui avait été pris de transmettre ces écritures constitutionnelles telles que validées au Conseil des ministres.

Alors si déjà il a fallu ferrailler pour ça, puisque moi-même, à l'occasion de ce comité stratégique, j'avais entendu que ça, c'était un engagement qui était pris. Donc, si déjà il a fallu ferrailler 5 heures pour qu'un engagement qui avait déjà été pris soit tenu, on voit que déjà l'avis du Conseil d'État traverse et nourrit les arguments des détracteurs et puis que d'un autre côté, les divergences, les différents courants qui traversent ce gouvernement et l'instabilité qui en découle se sont déjà bien enracinés.

Alors, on sait comment ça va rentrer dans le Conseil des ministres. Ministre, on ne sait pas bien comment ça va sortir et puis surtout la suite qui sera donnée. Je pense qu'on commence à avoir l'interprétation et les arguments qui seront usés au Parlement et ensuite les interprétations qui seront faites par les juridictions, notamment celles du Conseil. On voit se dessiner un certain nombre de choses.

Mais quelque part, et vous ne serez pas étonnés, moi, Monsieur le Président, je vous ai entendu dire, et vous l'avez fait à juste titre, que l'Ecriture constitutionnelle, elle était fondamentale puisque c'est d'elle que découlerait ensuite la loi organique.

Eh bien, je vous le répète, c'est bien pour ça que je n'ai pas voté ces Ecritures constitutionnelles. Parce que les conclusions, les propositions du ministre d'affaiblir, à ce que j'ai cru entendre, par rapport à la prise en compte d'un certain nombre de préconisations, notamment du Conseil d'État, le texte constitutionnel tel que validé ici, le permet déjà. C'est-à-dire que nous sommes dans des entraves qui sont déjà posées et dans des possibilités au plus petit dénominateur commun qui sont déjà ouvertes.

Vous dites « ça ouvre des brèches », non. Il a juste élargi les brèches qui sont déjà posées, notamment sur le pouvoir normatif. Je ne parle même pas de ce qui est essentiel, parce que vous savez que moi, la constitutionnalisation du lien à la terre comme pouvant permettre de découler de véritables prérogatives sur la défense du peuple corse sur sa terre, j'y crois peu. Mais je ne vais pas y revenir, on a eu ce débat.

Également sur le pouvoir législatif, les brèches, elles sont déjà ouvertes dans les Ecritures constitutionnelles telles qu'elles ont été validées. Tout est déjà là pour tirer au plus petit dénominateur commun.

Ensuite, évidemment, qu'il allait falloir faire des concessions. Quand on est dans une négociation, il y a des concessions. Sauf qu'il n'y a pas eu de négociation véritable.

Et moi j'entends beaucoup parler d'accord. Je remercie Jean-Martin Mondoloni de rétablir un peu la vérité, même si ça me fait un peu de peine de le dire. Il n'y a pas d'accord ! Il n'y a pas d'accord. Il y a une tentative d'écrire au plus précis, ce qui peut convenir au camp d'en face et ce qui serait le plus acceptable de sa part. Au plus petit dénominateur commun ! Ensuite, il n'a qu'à descendre d'un cran et on savait qu'ils allaient le faire. On savait qu'ils allaient le faire. Mais si on est déjà au plus petit dénominateur commun, on bouge la virgule. Je vous concède, Monsieur le Président, ce ne sont pas des virgules qui ont été bougées pour le coup, mais on bouge la virgule, ça déstabilise l'ensemble.

S'il y avait eu un véritable accord politique, accord politique dont auraient découlé des Ecritures constitutionnelles, je ne dis pas que ça aurait été la panacée, mais on aurait discuté non pas de débats de techniciens, mais on aurait discuté à la hauteur politique de ce qui était l'essentiel. De ce qui était l'essentiel.

Et je l'ai beaucoup entendu et je remercie chacun des intervenants : se pose la question du rapport de force politique.

Vous avez rappelé à juste titre, Madame la Présidente, la genèse, après tant d'années de déni démocratique, de ces négociations après l'assassinat d'Yvan Colonna où étaient mobilisées, je parle de rapports de force politiques, l'ensemble des forces vives de ce pays, qu'il aurait fallu continuer de mobiliser autour de la matrice qu'était l'Assemblée de Corse. C'est un élément de rapport de force, ce n'est pas le seul, il n'aurait pas fallu user que de celui-ci, mais on aurait posé quelque chose.

Monsieur le Président, vous faisiez référence dans votre propos à la Kanaky, vous y avez fait référence rapidement. Alors moi, je ne vais pas m'étendre sur le projet d'accord de Bougival, parce qu'il y a beaucoup de choses qui restent à préciser et pour les indépendantistes, le compte n'y est pour l'heure pas en tant qu'étape vers une souveraineté pleine et entière. Le compte n'y est pas. Et puis beaucoup de choses restent à préciser, parce que là-aussi Dieu seul sait, è ancu s'ellu a sà, ellu... ce qu'il en restera à la fin.

En revanche, il y a tout de même un enseignement, même si, je le répète, toutes les préventions sont de mise à l'heure où nous parlons.

Il y a un élément : celui du rapport de force, encore une fois, dans la négociation. Parce qu'après les tentatives de passage en force, avec le 3^{ème} référendum sur l'indépendance, ce sont des rapports de force et des mobilisations qui ont poussé à la négociation.

Et vous disiez qu'il n'y avait pas, là-aussi je ne vais pas rentrer, on a déjà eu des échanges sur ce sujet, qu'il n'y avait pas la notion de peuple qui est bien présente dans les accords qui sont eux constitutionnalisés. Mais je reviens au projet d'accord de Bougival.

Il y a quand même, je le redis avec toutes les préventions nécessaires, et on verra ce qu'il en restera, dans le projet d'accord, la notion d'État de Nouvelle Calédonie de nationalité calédonienne. Ça sera peut-être à l'inverse, ça sera peut-être qu'un affichage, ça sera peut-être qu'un affichage et c'est peut-être qu'un jeu de manche de l'État français, et peut-être qu'au final il n'en restera rien. Peut-être qu'au final, il n'en restera rien.

Donc, moi, là où je m'interroge, et c'est pour ça que j'y faisais référence, c'est que comme nous, nous sommes partis à l'envers, déjà qu'on ne sait pas ce qu'il restera du projet d'accord de Bougival, un si sà, si ça ne sera que de l'affichage, j'en ai bien peur. J'en ai bien peur. Mais au moins, il y aura des éléments de négociation, il y aura des éléments de rupture. Mais quand on a ouvert tous les possibles au plus bas, per quì chì si hè pertutu à l'arringuerscia, ici c'est parti à l'envers, on a essayé d'écrire ce qu'on essaierait de rendre le plus

convenable possible. Qu'est ce qui va rester ? Ma question, elle est ici. Qu'est-ce qu'il va en rester ?

Donc j'en viens à conclure par le péché originel. Le péché originel, ce sont les Ecritures constitutionnelles telles que validées ici.

C'est le péché originel qui ouvre le champ à tous les possibles et qui ne demande pas beaucoup d'efforts. Le Ministre va transmettre, il tiendra peut-être parole, et puis ensuite, il sera confié le désossage, malheureusement, de ce qu'il restera au Parlement. Il sera très certainement confié au Parlement... si ça arrive, parce que vous avez tous évoqué, bien entendu à juste titre, l'instabilité ambiante.

C'est ça que nous aurions voulu comme une étape acceptable, y compris pour des indépendantistes : des négociations au plus haut pour avoir ensuite des marges. Parce que nous savons tous qu'il aurait fallu faire des concessions comme dans toute négociation.

Alors là, justement, on a laissé ouvert ce texte à tous les désossages possibles. On a laissé le soin, je le disais, au Parlement de s'y livrer, sans trop, je le dis encore, à avoir à faire d'efforts. Toutes les brèches sont déjà ouvertes. Et pour l'avis des juridictions qui devront se prononcer.

Allora, s'hè dumandatu troppu pocu, s'hè dumandatu cusì pocu. Issu raportu di forza puliticu chì ci hà mancatu è chì hà lasciatu a piazza, una piazza troppu maiò, per ch'ellu ùn firmessi menu chè nunda.

Ciò chì hè sicura, micca un statutu di ricunniscenza di i dritti di issu populu, di i so dritti in terra soia, di sicuru. Micca una suluzione pulitica chè no bramemu.

S'ellu sbocca, serà pè u più una decentralisazione megliurata... S'ellu sbocca. Dendu qualchì scarse pussibilità à l'abitenti. Ùn sò chì quessa mancu voi ùn ne vulete. À l'abitenti d'un pezzu di Francia cù qualchì particularità à mezu di u Mediterraniu.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Allora, quale hè chì vole piglià a parolla ? Romain Colonna, per « Fà populu in seme ».

M. Romain COLONNA

Merci, Madame la Présidente.

Je vais commencer par là où Josépha Giacometti a terminé, notamment en évoquant le péché originel qui serait les Ecritures constitutionnelles.

Cher Josépha, j'avais cru comprendre que le péché originel, pour vous en tout cas, c'était la délibération du 5 juillet « Autunumia ». Je n'avais pas compris que c'était les Écritures constitutionnelles.

Mme Josépha GIACOMETTI-PIREDDA

Vous n'avez pas compris... (sans micro - inaudible).

M. Romain COLONNA

Nous, nous sommes partis d'un point de référence qui était la délibération « Autunumia » du 5 juillet qui avait déjà recueilli près de 70 %. Et à partir de ces 70 %, il y a eu une négociation avec le Chef de l'État, qu'on peut contester et tout le monde a bien évidemment parfaitement le droit de la contester, mais qui nous a dit « essayez d'élargir encore le cercle politique ». Et donc, nous avons voulu, à partir de cette délibération « Autunumia », essayer encore une fois d'aller chercher le plus de convergence possible.

Ces convergences-là nous ont conduits à discuter avec toutes les oppositions et toutes les forces de cette Assemblée pour arriver à un texte très large à travers les Ecritures constitutionnelles.

Nous, nous considérons que les Écritures constitutionnelles procèdent d'un accord politique, parce que lorsque vous avez une Assemblée qui représente les intérêts collectifs nationaux du peuple corse, que cette Assemblée-là, dont nous sommes tous les dignes représentants, vote sur la seule question du pouvoir législatif à hauteur de 80 %. Je ne crois pas que sur des textes ou des enjeux aussi importants d'autres assemblées en Europe se soient prononcées sur de telles proportions.

Pour nous, 80 % des représentants légitimes du peuple corse, ça s'appelle un accord politique. Sur le seul pouvoir législatif. Sur les 3/4 du texte restant, nous avons voté à près de 98 %, l'ensemble des élus moins une élue de cette assemblée.

Donc, lorsque vous avez un texte avec des enjeux aussi importants, qui est ratifié par une Assemblée délibérante élue démocratiquement et qui vote à près de 100 % un texte, pour nous, ça procède d'un accord politique.

Lorsque nous allons à Paris mardi dernier, et là nous avons, encore une fois je le dis avec beaucoup de respect et peut-être de manière attendue, une divergence profonde avec le groupe de droite, et notamment avec ce qu'a dit Jean-Martin Mondoloni lorsqu'il dit, « nous sommes rentrés » ou « vous rentrez dans une discussion, d'un point de vue, c'était une discussion technique... », et nous pensons, nous, bien au contraire, que cette discussion, elle avait une dimension fondamentalement - fondamentalement - politique.

Et qu'est-ce qui s'est passé mardi à Paris ? Partant du compromis que nous avons réussi à trouver dans cette Assemblée à hauteur de 80 % sur le pouvoir législatif et à hauteur de près de 100 % sur tout le reste du texte, la question n'était pas, effectivement, en tant que constitutionnalistes que nous ne sommes pas, de savoir si nous pouvions ajouter tel ou tel mot dans le texte des Écritures constitutionnelles. La question était, politiquement, savoir si le gouvernement allait continuer à s'engager auprès du chef du Gouvernement, auprès du chef de l'État d'ici quelques jours, à proposer la version issue du compromis que nous avons patiemment élaborée pendant plusieurs mois.

Et l'avantage d'un compromis, et je le dis très clairement, c'est qu'une fois que le compromis est intervenu et qu'il a été sanctionné par le vote, qu'il a été sanctionné par le vote d'une Assemblée délibérante, la question, elle est très simple, soit on est pour, soit on est contre. Soit on est pour, soit on est contre.

Jusqu'au compromis, on peut tenter d'infléchir, on peut tenter d'influencer à la marge, on peut tenter d'accroître, de réduire la portée du texte, mais une fois que le compromis a été validé démocratiquement par cette Assemblée délibérante, soit on est pour, soit on est contre.

Et nous, la position qui était la nôtre, c'était de défendre non pas de manière figée le texte, mais de défendre le vote de cette Assemblée. D'autant plus que moi, en ma qualité de président de groupe, nous avons parlé avec les élus du groupe que j'ai l'honneur de présider, l'immense honneur de présider, les 31 élus + moi, les 32 élus de ce groupe m'avaient donné mandat clairement, et je parle sous le contrôle de tous les élus, pour maintenir le vote tel qu'il avait été sanctionné démocratiquement par cette Assemblée.

Quelques jours avant, nous étions à Corti, parce que nous appartenons pour la plupart d'entre nous à une formation politique dont je salue la présence du secrétaire national, François Martinetti, nous étions à Corti, « Femu a

Corsica, des militants, nous étions réunis en cunsigliu naziunale, qui est l'une des instances de ce parti, les militants de « Femu a Corsica », des hommes et des femmes venues de toute la Corse un dimanche, auxquels nous avons dit que nous allions monter à Paris, quel était l'enjeu de la réunion, nous ont donné mandat pour nous dire : n'allez pas en-dessous du texte que vous avez validé à l'Assemblée de Corse.

Et nous, pas plus que quiconque dans cet hémicycle, mais pas moins, nous ne faisons pas de la politique pour nous.

Nous faisons de la politique parce que nous avons été mandatés par un corps électoral, par le peuple corse et par des militants qui nous font confiance. Donc, lorsque nous montons à Paris, nous montons dans ces conditions.

Et l'une des interventions que nous avons eu à assumer devant le ministre à Paris était de dire, et je la refais très volontiers à ce micro, de dire que mardi à Paris, devant le ministre, nous n'étions pas devant le Parlement français. Nous n'étions même pas à l'Assemblée de Corse. Nous étions les représentants de l'Assemblée de Corse dans notre diversité, face au Gouvernement et avec l'ensemble des élus de la Corse.

Pourquoi je dis ça ? Parce que vouloir mardi, face au ministre, commencer, au prétexte que ce que nous avons voté à l'Assemblée relèverait, je reprends votre mot très cher Jean-Martin, de l'imaginaire... Moi, ça ne relève pas de l'imaginaire ! Ça relève de votes démocratiques de cette Assemblée. Ça ne relève pas de l'imaginaire. Ça relève de votes démocratiques de cette Assemblée qui ont été patiemment élaborés après des décennies d'histoire institutionnelle, politique, sociale, économique, culturelle, linguistique et souvent très conflictuelle, trop conflictuelles.

Donc, lorsque nous montons à Paris, nous essayons de faire valoir ces intérêts-là auprès du gouvernement pour maintenir un accord non pas technique, ni même un accord constitutionnel, exclusivement un accord politique. Exclusivement un accord politique et il s'agissait pour nous de parachever à Paris la première phase qui a duré longtemps, trop longtemps à notre goût, de négociations avec le gouvernement.

Si le ministre Rebsamen, dont je voudrais saluer la position à ce micro au nom du groupe, transmet, et nous savons qu'il va le faire puisqu'il s'est engagé à le faire, l'intégralité de la proposition telle qu'elle a été sanctionnée démocratiquement dans cet hémicycle, en accord avec le ministre Darmanin qui parlait au nom du chef de l'État, que le chef de l'État et le chef du Gouvernement

retiennent cette position, va s'engager alors une seconde phase qui, celle-ci et seulement celle-ci, concernera parfaitement le Parlement.

Et je voudrais dire, et nous le disons très sereinement, très tranquillement, le Parlement français est parfaitement souverain, parfaitement souverain pour juger et voter, voire amender ce projet de loi qui sera déposé dans quelques jours.

Mais dire cela et dire que le Parlement est souverain, cela fait-il de nous ou du Parlement des ennemis de fait de la Corse ou de ce Parlement-là ? Bien évidemment que non.

Nous, nous nous disons simplement que dans la seconde phase de négociation, dans la mesure où nous avons réussi à convaincre sur un texte de compromis le ministre Darmanin, qui n'était pas le plus partisan de l'autonomie, où nous avons réussi à convaincre le chef de l'État, où nous avons réussi à convaincre François Bayrou, où nous avons déjà réussi à convaincre une partie de la représentation parlementaire, pourquoi devrions-nous aujourd'hui partir défaitiste, partir perdant, partir dans le doute le plus absolu en disant « de toute nous n'allons pas réussir à avoir les 3/5^{ème}, donc il faut encore abaisser notre niveau de revendication puisque ce qui est acceptable ne correspond pas aux Ecritures constitutionnelles ».

Nous, nous disons très clairement, et Monsieur le Président de l'exécutif, nous tenons, je ne peux pas le dire plus clairement, à votre entière disposition avec le groupe « Fà populu in seme », à vous accompagner dans la négociation, pour aller rencontrer les parlementaires, pour essayer de les convaincre et dire qu'il y a un enjeu politique fondamental pour régler les affaires de ce pays, pour améliorer la vie des Corses et pour assurer la pérennité du peuple corse sur sa terre.

Donc, nous, le but n'est pas de dire, et je terminerai là-dessus, qu'on va de fait être pragmatiques et revenir à une position qui serait la position initiale de la droite. Parce que Jean-Martin, vous dites, et je respecte parfaitement votre propos, que notre proposition n'est pas acceptable en l'état pour le Parlement. Mais réfléchissons à l'inverse, est-ce que vous pensez que votre position, telle que vous l'avez défendue avec beaucoup de conviction jusqu'à présent, qui n'a pas été validée majoritairement et démocratiquement dans cet hémicycle, est-ce que vous pensez sincèrement que si c'est la position qui est retenue par le Parlement français, est-ce que vous pensez qu'en Corse ce sera acceptable ? Démocratiquement, ça ne le sera pas. Démocratiquement, ça ne le sera pas et Jean-Martin, vous le savez très bien.

M. Jean-Martin MONDOLONI

(inaudible – sans micro)

M. Romain COLONNA

Donc ce qui vaut dans un sens, ce que vous présumez valoir dans un sens, Jean-Martin, moi je vous le dis très clairement, il faut aussi s'interroger dans le sens inverse.

Il y a une démocratie qui s'est exprimée dans les urnes avec beaucoup de force depuis maintenant 10 ans. Nous avons fait des efforts considérables dans cet hémicycle. Nous avons fait des efforts considérables dans cet hémicycle, nous ne pouvons pas continuer davantage à hypothéquer l'avenir de manière sereine de ce pays et pour les enfants de ce pays. Ce n'est juste pas possible et nous continuerons, nous, avec beaucoup de respect, beaucoup de conviction et beaucoup de détermination à faire valoir les intérêts démocratiques et collectifs de ce peuple.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. Altre dumande di parolla?

Pensu chì tutti i gruppi si sò sprimati. Josepha dinò.

Allora, aghju da dì veramente 2 parolle, postu chì mi sò sprimata sta mane dinò.

Una parolla popolare, un pruverbiu, chì dice chì l'affari longhi diventanu sarpe. Ma ùn hè micca colpa nostra.

Parce que bientôt, on va même nous reprocher qu'il y ait eu une dissolution, de nouvelles élections, deux gouvernements nommés en 6 mois, un passage du dossier corse entre 3 ministres au total, et là, on n'y est strictement pour rien, bien évidemment.

Moi, ce que je veux souligner, c'est d'abord la qualité de la relation avec le ministre Rebsamen qui est venu jusqu'à nous, souvenez-vous, Josépha y a fait référence, elle a pu s'entretenir avec lui, son écoute, sa clairvoyance, sa connaissance de la Corse, puisqu'il avait travaillé dans d'autres fonctions sur le statut de 82. Et puis son engagement aussi.

Il nous fait part l'autre soir de l'avis du Conseil d'État, eh bien, il est dans son rôle d'abord de responsable de ce COSTRAT, de ce comité stratégique,

il est dans son rôle de ministre et dans son rôle de ministre aussi, il a à transmettre cela et les derniers résultats de nos échanges au Conseil des ministres, qui aurait lieu donc le 30. Il est dans son rôle et je trouve que dans ce rôle-là, il a été plutôt, à notre égard, en décentralisateur convaincu qu'il est, il a été très positif.

Concernant le premier alinéa, le Président, non pas de la République mais du Conseil exécutif, vous a relu l'alinéa 1, donc le contenu que nous avons élaboré ensemble, finalisé ensemble, et chaque mot effectivement a été pesé et soupesé.

Moi, je vais vous lire très rapidement, parce que c'est très court, pour que tous les Corses entendent, la proposition du Conseil d'État. Non pas du ministre, du Conseil d'État.

« La Corse est une collectivité à statut particulier, dotée au sein de la République d'un régime d'autonomie qui tient compte de ses intérêts propres liés à son insularité méditerranéenne, à son relief montagneux », rajouté donc par le Conseil d'État « et aux caractéristiques historiques, linguistiques, culturelles et sociales de ses habitants ».

Il est évident que nous ne pouvions accepter cet alinéa pour plusieurs raisons.

D'abord, parce que la Corse, ce n'est pas une collectivité. La Corse, c'est la Corse. C'est une île avec un peuple. A minima une île pour les observateurs extérieurs. Pour ceux qui sont un peu plus avisés, une île avec un peuple qui vit sur cette île depuis des millénaires. Ça, c'est la première chose.

La 2^{ème} chose, on nous dote d'un régime d'autonomie. Moi, un régime d'autonomie, je ne sais pas ce que c'est, mais peut-être effectivement, je ne suis pas assez compétente en la matière.

On rajoute « le relief montagneux ». Alors je n'ai pas les PV de Beauvau, parce qu'ils ne nous ont jamais été communiqués. Mais par contre, je connais, et Jean-Félix est sorti, mais évidemment la reconnaissance de l'île montagne existe. Et on avait évoqué la question d'introduire, je me souviens, ou pas la montagne. Et puis on a dit, on ne va pas rajouter parce que ça va ressembler à une note des annales de géographie, parce qu'alors on rajoute aussi les routes tortueuses, è po e capre è i porchi chì sò nant' à e strade.

Donc, aucun intérêt là de prendre un risque, Jean-Martin, on est d'accord là-dessus, de prendre un risque à détricoter cet alinéa 1 qui aurait conduit à détricoter tout le reste du texte.

Les habitants, on ne revient pas là-dessus. Je vous signale qu'en Corse, les habitants, il n'y a pas que la population qui habite, il y a aussi tous les éléments vivants, donc les vers de terre également habitent la Corse. Donc, je ne crois pas que nous soyons des vers de terre, même si j'ai beaucoup de respect pour toutes les espèces vivantes. Et donc il n'était quand même pas acceptable de pouvoir partir sur cet article-là.

Une fois cet article mis de côté, le ministre s'est engagé donc à faire cet alinéa, à engager notre propre alinéa, eh bien ce refus de notre part de la suite du texte, ce n'est pas du fétichisme. Comme le projet d'autonomie depuis maintenant plus de 50 ans n'est pas du fétichisme. On l'a dit, on en a débattu. Il n'y a pas de plan B, on est dans une logique d'acquisition d'un outil et on sait aussi que ce n'est pas une fin en soi. Et je le dis aussi pour Josépha, ce n'est pas une fin en soi.

Si pour ceux qui sont venus et qui ont assisté aux auditions de la Commission des compétences législatives, réglementaires et de l'évolution statutaire, et notamment du président du Val d'Aoste, du vice-président des Açores - Açores, qui est un des modèles d'autonomie en Europe qui a fait ses preuves -, ils nous l'ont dit, c'est un processus, ça ne s'arrête jamais. Mais comme y compris l'indépendance est un combat de toujours.

Vous croyez qu'aujourd'hui dans le monde, y compris des petits États indépendants, ne sont pas en train de négocier en permanence dans le contexte actuel ? C'est un processus permanent. Quand bien même nous serons autonomes, nous discuterons tous les ans avec l'État français pour un certain nombre de choses, bien sûr.

Donc il ne faut pas réduire la discussion de l'autre soir ou l'ensemble du processus à une logique soit fétichiste, soit à une pure logique tactique, comme l'a souligné Paul-Félix.

Bien sûr que si on entrait dans le détricotage d'une ou deux expressions et le relief en l'occurrence n'aurait pas changé la face de la terre, sans jeux de mots, mais on entrait dans le détricotage de la suite et ce n'était pas possible parce que ce n'était pas nous, ça ne nous correspond pas, ce n'est pas ce que nous sommes.

Sur le bloc des 4 alinéas qui suivent, il y avait un flou qui persistait dans l'écriture du Conseil constitutionnel, alors même qu'on nous explique que ça vise à clarifier les choses du point de vue juridique. Le flou vient de ce qu'à un moment donné, on décrit les pouvoirs qui nous sont octroyés, mais tout est renvoyé par ailleurs, la dévolution de compétences, à la loi organique dont on ne connaît aucun contour aujourd'hui, même si nous, nous avons commencé à travailler. Et ce n'est pas moi qui l'ai dit, c'est Jean-Christophe Angelini qui a dit qu'effectivement, peut-être que pour l'État on gagnait en agilité, et si je n'ai pas les PV de Beauvau, par contre, j'ai toutes les notes que nous avons prises l'autre soir. Jean-Christophe a dit, on gagne en agilité mais en fait on perd en capacité normative.

Donc, on ne pouvait pas aller là-dessus non plus sur le fond.

Donc, ce n'était pas que tactique, on a un problème. Et c'est à ce moment-là qu'on a demandé l'avis intégral du Conseil d'État, pas uniquement la nouvelle mouture, la nouvelle rédaction, parce que nous aussi, vous aussi, on a besoin de comprendre ce qui les a guidés dans leur écriture, en nous réduisant à des habitants. Qu'est-ce qui les motive ? Pourquoi ? Il faut le savoir. Il faut le savoir pour l'histoire, il faut le savoir pour demain, parce qu'il y aura d'autres discussions et d'autres négociations, quelle que soit l'issue au Parlement.

Après on découvre que le Parlement décide en France, eh bien oui, anc' assai ! Le Parlement va décider, le Parlement va trancher. Bien évidemment, c'est à nous à faire ce qu'il faut, ce qu'on peut faire bien évidemment, avec la force de nos convictions et tous ceux qui ont voté la délibération, en tout cas qui étaient d'accord, parce qu'il y a plusieurs groupes là, plusieurs cercles, tous ceux qui étaient pour l'alinéa 1 et le dernier alinéa, j'espère que vous défendrez cela aussi devant le Parlement.

Je termine. Non, il n'y a pas de Plan. B.

Donc, il faut se battre et se battre avec les armes que nous avons, et nous, on a décidé que c'était les armes de la démocratie, de la parole et des textes.

Merci.

Monsieur le Président, vous avez la parole.

M. le Président Gilles SIMEONI

Merci, Madame la Présidente de l'Assemblée de Corse.

Moi, je vais reprendre la parole, non pas sur les aspects techniques, juridiques ou de chronologie, mais être vraiment cette fois-ci concentré sur l'essentiel : l'essentiel, c'est la politique, surtout au moment où s'ouvre la deuxième phase, celle qui va nous conduire devant le Parlement pour savoir si oui ou non il va y avoir une révision constitutionnelle et un statut d'autonomie conforme à ce qui a été voté à une très grande majorité par les élus de la Corse. Est-ce que oui ou non le Parlement français va faire le choix de respecter l'expression du suffrage universel des Corses et du peuple Corse ? C'est celle-là la question.

Et à ce stade-là, je voudrais dire deux choses : d'abord réinscrire notre discussion d'aujourd'hui dans l'histoire, pas l'histoire de ces quelques mois ou de ces quelques années, même si elle a été dramatique, douloureuse, complexe et importante. Je vais, comme les autres intervenants nationalistes, mais je sais que le rapport à l'histoire est tout aussi important dans le groupe de droite, réinscrire dans l'histoire contemporaine ce qui nous attend dans les semaines et dans les mois à venir et qui concerne aussi les députés et sénateurs français, même si beaucoup d'eux ne connaissent pas la Corse, ou mal, ne connaissent pas la question Corse ou mal et ne connaissent pas l'histoire de la Corse ou mal. Je voudrais dire simplement que le rendez-vous avec le Parlement, c'est un rendez-vous qui convoque l'histoire. Le Gouvernement ne va pas saisir le Parlement pour améliorer la technique administrative de la gestion de la chose publique en Corse. En tout cas, ce n'est pas ça l'enjeu fondamental de la saisine du Parlement.

L'enjeu fondamental de la saisine du Parlement, c'est de savoir si oui ou non, oui ou non, la France, l'État, la République, le Président de la République, le Gouvernement, les députés, les sénateurs souhaitent entériner une logique de solution politique à travers une révision constitutionnelle, un statut d'autonomie qui permette de clore une histoire qui, lors des dernières décennies, a été celle d'un conflit politique et en clôturant cette phase-là, d'en ouvrir une autre qui sera une nouvelle phase qui a vocation à s'inscrire dans la durée d'années, de décennies où le statut de la Corse évoluera peut-être, sans doute très probablement encore ou pas, les Corses en décideront, mais une histoire qui soit celle de la paix, du développement économique, social et culturel et de la reconnaissance de ce peuple. C'est celui-là l'enjeu.

Moi, je voudrais parler en tant que nationaliste, avec les autres nationalistes et avec l'ensemble des Corses qui nous ont accompagnés et qui ne

sont pas tous nationalistes. Je disais en souriant l'autre soir lorsque nous sommes sortis de l'hôtel de Roquelaure où nous avons reçu le ministre, si on regarde l'histoire de ces 70 années, c'est un mélange des travaux d'Hercule, du Chemin de Croix et de la tapisserie de Pénélope.

70 ans, les premiers qui se lèvent : années 60 ; années 70 : le Riaccuistitu ; 75 : Aleria ; 76 : le FLN ; 1982 : le premier statut particulier ; 1991 : statut Joxe ; 1998 : l'assassinat du préfet Erignac ; avant cela la guerre entre les nationalistes ; processus de Matignon : années 2000 ; 2014, 2015 : accès depuis 10 ans aux responsabilités des nationalistes, et nous avons ce rendez-vous ! Qui peut penser un instant, au-delà de nos désaccords, de nos différences, qui peut penser un instant qu'un seul d'entre nous peut imaginer de brader ce qui nous constitue ? Personne à Paris ne doit l'imaginer. Je ne m'adresse pas à nous là, je parle à Paris. Nous ne pouvons pas.

Et donc, il y a ce texte qui a été voté et qui est l'expression de la démocratie et du suffrage universel. Les choses sont claires. Il y a certains nationalistes qui considèrent qu'il est insuffisant et qui disent aujourd'hui : nous vous l'avions dit et ce qui va se passer va démontrer que nous avons raison. En tout cas, c'est à craindre ou à prévoir.

Il y a une partie de la droite et une partie de la gauche qui a voté avec les autres nationalistes autour d'un projet d'écritures constitutionnelles qui doit permettre un certain nombre de concrétisations fondamentales, elles ont été citées par Pierre Ghionga qui n'est pas nationaliste : le statut de résident, la coofficialité avec le statut de la langue corse et un pouvoir législatif.

Et il y a une partie de la droite qui est d'accord sur le statut de la langue, qui est d'accord sur la Communauté, qui est d'accord sur le statut de résident mais qui ne veut pas du pouvoir législatif.

La grande majorité des élus de la Corse se sont prononcés, y compris pour un pouvoir législatif.

La question qui se pose aujourd'hui c'est : est-ce que Paris va respecter le suffrage universel et le fait largement majoritaire ? Et je dis que c'est celui-là le combat. Et moi, je dis que ce combat-là, il a commencé avec l'avis du Conseil d'État, parce que le Conseil d'État est une juridiction, mais le Conseil d'État n'est pas qu'une juridiction.

Le combat a commencé et nous savons aujourd'hui clairement ce que sont les forces. Nous connaissons l'opposition à ce jour du rassemblement national ; nous connaissons les réticences d'un certain nombre de députés ou

sénateurs, quelle que soit leur couleur politique. Nous savons aussi le soutien de beaucoup de formations. Nous constatons aussi, je le dis clairement, qu'au moment où je parle, y compris pour des raisons de politique interne française, les responsables du parti Les Républicains, représenté dans cette Assemblée, souhaitent que la révision n'aboutisse pas.

Et moi, je dis aux responsables des Républicains en Corse et à Paris, que ce choix est fondamental et que jouer l'échec de la révision constitutionnelle et du statut d'autonomie, c'est ouvrir la porte à des mois, des années, peut-être des décennies d'incertitudes et de multiples dangers.

Lorsque je dis que le combat a déjà commencé, vous l'avez peut-être vu, le deuxième personnage de l'État, le président du Sénat, Gérard Larcher, vient d'écrire et l'a fait savoir, pour, je cite, « dénoncer une atteinte grave aux prérogatives du Parlement et demander que le Gouvernement intègre dans le projet d'écritures constitutionnelles dès à présent l'intégralité des préconisations du Conseil d'État ».

Ça veut dire que le président du Sénat vient d'écrire, au-delà de cette demande de principe, qu'aujourd'hui et pour lui, et sans doute pour celles et ceux qui le soutiennent au Sénat, à l'Assemblée, au sein du Gouvernement lui-même, avec le ministre Retailleau, en Corse aussi, ça veut dire que pour lui aujourd'hui, il ne peut pas y avoir de pouvoir législatif, il ne peut pas y avoir de peuple ou de communauté corse, il ne peut pas y avoir de lien singulier à notre terre, il ne peut pas y avoir de statut de résident, il ne peut pas y avoir de statut de la langue Corse dans les proportions que vous aussi vous avez votées.

Et donc, je dis que maintenant, nos débats d'hier sont derrière nous. Le débat qui commence aujourd'hui c'est : est-ce que le Parlement, c'est-à-dire le Sénat et l'Assemblée nationale vont accepter, ils ont totale liberté de leur choix, vont accepter ou pas de voter, non seulement le texte dans sa lettre, mais au-delà de sa lettre l'accord que nous avons passé au-delà des modifications, est-ce qu'ils vont accepter la substance de ce texte ? Parce que le texte, nous n'avons pas voulu le modifier, pourquoi ? Parce que nous avons l'accord politique, que la substance sera rendue possible. Ce qui rend des défenseurs aujourd'hui, qu'il s'agisse de « Core in fronte », qu'il s'agisse de « Avanzemu », qu'il s'agisse de Pierre Ghionga, qu'il s'agisse de Charlotte ou qu'il s'agisse de « Fà populu in seme », qu'il s'agisse du Conseil exécutif ou de la présidente de l'Assemblée de Corse, ce qui fait que nous sommes des défenseurs intraitables de ce texte, c'est parce que nous avons l'accord politique, qu'il permettra derrière, y compris à travers la loi organique, d'instituer une reconnaissance de ce que nous sommes collectivement, de mettre en place un statut d'officialité de la langue Corse, de mettre en place un statut de résident, d'exercer un pouvoir législatif ou de nature

législative qui sera conforme aux principes fondamentaux de la République française contrôlé par le Conseil constitutionnel, mais un véritable pouvoir législatif.

Et à tout cela, nous ne renoncerons pas. Et moi, je parle pour moi, nous n'y renoncerons pas parce qu'y renoncer, ça serait renoncer à ce que nous sommes, à la raison essentielle qui fait que nous nous sommes engagés en politique, à ce que nous sommes au-delà de la politique. Qu'on ne nous demande pas de renoncer à ce que nous sommes. C'est comme ça que le débat se pose.

Et moi je dis à celles et ceux qui croient déjà en l'accord, ou même à ceux qui n'y croient pas parce qu'ils considèrent qu'il est insuffisant ou qu'ils craignent qu'il le soit, ne nous trompons pas, le rendez-vous là, à partir de mercredi prochain, Conseil des ministres, jusqu'à la fin de l'année, date prévue pour le Congrès, c'est un rendez-vous essentiel pour la Corse. Vous, vous le savez, à Paris ils ne le savent peut-être pas tous. Vous le savez ce qui va se passer si nous loupons ce rendez-vous. Vous, nous, je, nous ne le savons pas dans le détail, nous ne savons pas comment ça va commencer, nous ne savons pas où ça va éclater, nous ne savons pas comment ça va se passer, mais vous le savez ce qui va se passer si nous loupons ce rendez-vous.

Vous savez aussi ce qui va se passer si nous le réussissons. Si nous le réussissons, nous construirons ensemble. Ce ne sera pas un grand soir, il y aura des problèmes encore, des problèmes sociaux, des problèmes économiques, des problèmes de spéculation, des problèmes de voyous, il y en aura des problèmes. On aura 10 ans, 20 ans, 30 ans, peut-être plus de travail, mais on aura offert la paix à nos enfants, et on leur aura offert le droit de croire et d'espérer.

Alors moi je dis à celles et ceux qui croient à ce texte et au-delà de ce texte, qui croient à ce que nous avons fait ensemble, que maintenant le moment est venu de monter et de monter ensemble, ENSEMBLE, pas séparément, en prenant notre bâton de pèlerin, pour expliquer et pour convaincre et pour dire aux députés et aux sénateurs ce qu'est l'enjeu de la révision et du statut d'autonomie tels que nous les avons identifiés, posés et cristallisés dans le projet d'écritures.

Là où il y a une volonté politique, il y a un chemin juridique et constitutionnel.

Chacun prend et doit prendre ses responsabilités. Nous, nous avons pris les nôtres, nous continuerons à les prendre et nous ferons tout pour que le rendez-vous avec l'histoire soit réussi.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi o Sgiò Presidente.

Eccu, dunque u dibattitu nant'à l'appuntamentu di marti à nant'à u prugettu d'evuluzione istituzionale hè compiu.

Allora, v'aghju da mette à l'approvazione u prucedu verbale di a sessione di l'Assemblea di u mese di ghjugnu.

**RAPORTU DI A PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA /
RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE**

Raportu n° 128 : Approvazione di u pruceddu verbale di a sessione di l'Assemblea di Corsica di i 26 è 27 Ghjugnu di u 2025

Rapport n° 128 : Approbation du procès-verbal de la session de l'Assemblée de Corse des 26 et 27 juin 2025

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Quale hè chì ghjè contru?

Quale hè chì ùn vote micca?

Astensione?

Quale hè chì vote à prò?

Tuttu u mondu ghjè d'accordu, à ringrazià vi.

Allora avà, attacchemu un raportu impurtante, un cartulare impurtante nant'à l'accunciamentu di u territoriu chì ghjè a revisione parziale di u pianu d'asestu è di sviluppu durevule di a Corsica, chì si chjama dinò u PADDUC.

Allora pensu chì ghjè u Presidente di l'agenzia d'urbanisimu chì hà da fà a so presentazione.

À ringrazià vi.

Avete a parolla.

ACCUNCIAMENTU È SVILUPPU DI U TERRITORIU / AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

Raportu n° 202 : Revisione parziale di u pianu d'asestu è di sviluppu durevule di a Corsica (PADDUC) : dibattitu d'orientazione annantu à u perimetru, à a metudulugia è à u calendariu

Rapport n° 202 : Révision partielle du Plan d'Aménagement et de Développement Durable de la Corse (PADDUC) : débat d'orientation relatif au périmètre, à la méthode et au calendrier

M. Julien PAOLINI

Merci, Madame la Présidente.

Je le présente bien sûr en qualité de président de l'agence d'urbanisme et d'énergie, mais je le présente surtout en qualité de conseiller exécutif en charge du PADDUC, puisque vous le savez, aujourd'hui cette charge, ce travail a été confiée à une mission, dans le cadre de la Collectivité de Corse, sous le directeur général des services, dédiée à ce travail sur le périmètre de la révision du PADDUC.

En préambule, je souhaite revenir tout d'abord sur le fondement du PADDUC.

Il est issu de la loi de 2002 relative à la Corse. Comme vous le savez, il a été approuvé en 2015 par l'Assemblée de Corse et a été voulu par les élus non seulement comme le projet d'aménagement et de développement de la Corse à l'horizon 2040, mais il a également été voulu par les élus comme un projet de société pour le territoire corse et les Corses.

Le PADDUC est donc un document de planification qui va bien au-delà de la seule dimension urbanistique et des obligations législatives et réglementaires qui en découlent.

En novembre 2024, conformément au code général des collectivités territoriales et conformément à la méthodologie validée par l'Assemblée de Corse en novembre 2021, nous avons présenté devant cet hémicycle l'analyse des résultats de l'application du PADDUC, en s'attachant plus particulièrement aux politiques publiques conduites par la Collectivité de Corse, ses agences et ses offices.

C'est sur la base de ce bilan et conformément au texte, que nous avons décidé d'engager une révision partielle en prenant l'engagement de revenir devant vous pour débattre du périmètre, de la méthode et du calendrier de cette révision.

C'est donc l'objet essentiel de ce rapport.

À ce sujet, sur la délibération de novembre 2024, je voudrais revenir sur un point, un point qui me semble important. On a régulièrement entendu par nos opposants politiques, c'est le jeu, à la fois dans les médias, mais dans d'autres cercles également, que nous serions en retard dans la révision du PADDUC. Cette affirmation, elle est en grande partie fausse. Dire 100 fois un mensonge, vous le savez, n'en fait pas une vérité.

À ce titre, je rappellerai simplement l'article du code général des collectivités territoriales qui est clair : l'Assemblée, au terme de l'analyse, délibère sur le maintien en vigueur du PADDUC, sur sa modification ou sur sa révision complète ou partielle.

En novembre dernier, l'Assemblée de Corse a donc fait le choix d'une révision partielle, mais elle aurait très bien pu faire le choix du statu quo, du maintien du PADDUC de 2015 ou bien d'une simple modification qui ne permettait pas de modifier l'économie générale du document.

Alors ceci étant dit, je dis, c'est en partie faux puisque bien sûr l'environnement législatif et réglementaire, notamment en matière d'urbanisme, a considérablement évolué depuis 2015 et la révision doit prendre en compte ces évolutions législatives et réglementaires, notamment en ce qui concerne l'intégration des dispositions de la loi Elan, l'obligation de réduction de l'artificialisation des sols relatifs à la loi ZAN, ou encore les outils encore plus récents de la loi Le Meur-Echaniz sur la régulation des meublés de tourisme.

Mais au-delà de ces ajustements, je dirais, techniques, juridiques qui sont importants, cette révision est aussi une opportunité politique, une opportunité politique pour rendre le PADDUC plus lisible, plus accessible et plus opérationnelle. Une opportunité pour questionner à nouveau les orientations stratégiques de 2015 et une opportunité également pour mieux articuler notre document de planification avec les schémas sectoriels existants. j'en rappelle quelques-uns : schéma régional climat-air-énergie, PPE pour l'énergie et le climat, le plan régional des infrastructures de transport ou le plan régional intermodalité, le SRDEII en matière économique, le schéma de cohérence écologique, le schéma de mise en valeur de la mer pour les aspects environnementaux.

Vous voyez qu'avec tous ces schémas, j'aurais pu en citer d'autres, il n'est pas nécessaire d'avoir un PADDUC de 3 000 pages lorsqu'on a des outils spécialisés qui existent déjà pour approfondir chaque thématique.

Il est important aussi de revenir sur le choix d'une révision partielle. Cet adjectif n'a pas été choisi au hasard en novembre dernier, il a été choisi en connaissance de cause et il ne signifie pas qu'on va modifier à la marge le PADDUC de 2015. Il ne s'agit pas simplement de faire une mise à jour réglementaire. Le choix de la révision partielle permet de modifier l'économie générale du document en conservant l'esprit et la lettre du PADDUC de 2015.

La lettre du PADDUC de 2015, c'est le code général des collectivités territoriales qui le précise. Le PADDUC, c'est avant tout un outil de planification et d'aménagement du territoire. Il fixe des objectifs, notamment en matière de développement économique et de préservation de l'environnement, en essayant de trouver le juste équilibre.

Mais il dispose également d'un pouvoir réglementaire en matière d'urbanisme pour préciser notamment l'application des lois littoral et montagne, ce n'est pas rien, et aussi pour déterminer la vocation des espaces, alors les plus connus, les espaces stratégiques agricoles bien sûr, mais beaucoup d'autres espaces sont définis dans le PADDUC, ce qu'on peut faire et aussi ce qu'on ne peut pas faire : des espaces remarquables caractéristiques, des espaces proches du rivage, les extensions des zones urbaines, les secteurs d'enjeux régionaux, etc., etc.

Donc il y a la lettre et puis il y a l'esprit.

L'esprit du PADDUC de 2015, ce n'est pas à l'esprit du PADDUC de 2009, celui qui avait été porté par la droite sous la mandature Santini et Rocca Serra entre 2004 et 2010, un PADDUC qui prônait notamment un allègement de la loi littoral pour désanctuariser la Corse, un PADDUC finalement, certains s'en souviennent et fort heureusement, retiré face aux oppositions et faute de consensus.

L'esprit du PADDUC de 2015, je l'ai rappelé précédemment, c'est un projet de société pour le territoire corse et les Corses.

C'est aussi celui d'une affirmation culturelle comme socle de la cohésion sociale et sociétale.

C'est un PADDUC social, humaniste.

Mais l'esprit de 2015 s'est enfin et surtout l'engagement d'une famille politique, notre famille politique qui, je le rappelle, en 2015, s'est battue notamment par voie d'amendements, puisqu'elle siégeait dans l'opposition, pour que, on en parlait précédemment, la référence au peuple Corse soit présente dans le préambule du PADDUC. Elle s'est battue, notre famille politique, pour prôner la coofficialité de la langue, pour protéger les espaces stratégiques agricoles.

Beaucoup d'entre vous siégeant aujourd'hui dans cet hémicycle, siégeaient déjà à l'époque, ils se souviennent donc très certainement de cet engagement collectif.

Donc aujourd'hui, au-delà du maintien de l'esprit et de la lettre du PADDUC de 2015, à travers cette révision partielle, nous avons l'occasion de réaffirmer nos fondamentaux politiques qui parfois ont été dilués dans le texte actuel, notamment 3 enjeux qui sont absents ou peu présents dans le PADDUC de 2015, qui apparaissent comme des enjeux essentiels à intégrer.

Premièrement : la lutte contre la criminalité organisée et les pratiques mafieuses. La session extraordinaire du 28 février 2025 a été un moment fort, unique en Europe ou quasiment unique en Europe. L'article qui est issu de cette session extraordinaire, de la délibération, a explicitement mandaté le Conseil exécutif pour que la lutte contre les partis mafieux soit intégrée dans la révision du PADDUC.

Alors bien sûr, la lutte contre la criminalité organisée relève principalement de compétences régaliennes, des compétences de l'État, la police, la justice, la sécurité. Mais pour autant, nous refusons, c'était une des idées fortes de cette session extraordinaire, de détourner le regard de cette problématique. Notre responsabilité en tant qu'élus, c'est aussi d'agir, agir là où nous avons des compétences : en matière de commandes publiques, en matière d'urbanisme, en matière de culture et d'éducation. Agir aussi sur les secteurs économiques exposés comme l'immobilier, le foncier, les déchets.

Et par son caractère transversal, le PADDUC doit devenir un outil de prévention face aux logiques mafieuses en limitant les opportunités de captation illicite, un outil de résistance pour une société libre, apaisée et démocratique. Vous retrouverez les termes de la délibération de février dernier.

Deuxième enjeu essentiel : la protection et la défense des biens communs.

En Corse, la question de la gestion des biens communs a une acuité particulière.

En Corse, des pans entiers de notre économie se concentrent dans quelques mains.

Ce n'est pas le Conseil exécutif qui le dit, c'est l'autorité de la concurrence, c'est l'État, des pans entiers de notre économie qui se concentrent dans quelques mains dans le secteur des transports, dans le secteur des déchets, dans le secteur des carburants, de la grande distribution, dans des secteurs essentiels. Et ces phénomènes de monopole ou de duopole accentuent bien sûr les risques d'accaparement des richesses de la Corse au détriment de l'intérêt général.

Donc autour de cet enjeu fondamental de la protection des biens communs, c'est pour permettre de garantir l'accès aux Corses à leur terre, aux ressources et aux espaces naturels, quand je parle d'espaces et de ressources naturels, c'est parfois l'accès simplement aux plages, aux aires marines, aux forêts. Mais c'est aussi garantir l'accès aux biens immatériels. C'est poser des règles d'usage parce que sans règles, il n'y a plus de bien commun. C'est le principe de la régulation, comme on a pu l'entreprendre dans de nombreux secteurs. Et ensuite, protéger le bien commun, c'est bien sûr pouvoir les valoriser et les transmettre aux générations futures.

Ce principe de protection et de défense des biens communs, il doit irriguer l'ensemble du PADDUC, comme il irrigue notre projet de société.

Troisième et dernier enjeu fondamental absent du PADDUC de 2015, celui du combat contre la spéculation foncière et immobilière. Cette problématique, elle n'est pas nouvelle. La problématique de l'accès au logement qui devrait être un droit fondamental garanti, n'a fait que s'accroître ces dernières années. Les prix du foncier, que ce soit le foncier agricole d'ailleurs ou constructible, les prix de l'immobilier, que ce soit en location ou à l'achat, ne cessent de flamber. Pourtant, il y a un paradoxe là-dedans, les prix ne cessent de flamber alors que nous avons beaucoup construit ces dernières années, beaucoup construit, environ 5 000 permis de construire par an, 50 000 logements sur les 10 dernières années, à-peu-près, un peu moins.

Donc un secteur économique de la construction qui a été boosté et boosté notamment par la croissance démographique, j'y reviendrai, et boosté aussi par le développement du tourisme.

Sur les 50 000 logements créés en 10 ans, 50 % sont des résidences secondaires, 50 % sont des résidences secondaires ! On a donc beaucoup construit, sûrement trop, pour des gens qui ne résident pas l'année sur l'île, par définition, les résidences secondaires, ce n'est pas pour y résider à l'année.

Pire encore, ces logements se sont convertis massivement, ces résidences secondaires, en meublés de tourisme, alimentant aussi une concurrence déloyale avec le secteur de l'hôtellerie traditionnelle et puis raréfiant l'offre bien sûr pour les habitants à l'année.

Et puis, cerise sur le gâteau, ces constructions, elles ont souvent été autorisées en contradiction totale avec les dispositions protectrices de la loi littoral et donc du PADDUC qui la précise. Un développement finalement qui a certainement profité, on a eu l'occasion d'en débattre avec la présidente de l'Assemblée de Corse dans le cadre de l'Assemblea di a Giuventù, un développement qui a certainement profité à quelques Corses, il faut qu'on se le dise, mais qui a exclu la majorité d'entre eux, notamment les jeunes et les ménages modestes, exclus de l'accès au logement dans de nombreuses zones de l'île, pour ne pas dire aujourd'hui dans la quasi-totalité de l'île.

Alors restent les villages de l'intérieur qui peinent à maintenir leur population alors que certaines zones urbaines et périurbaines ont connu une croissance de 2 ou 3 %, une croissance de 2 ou 3 % ! Je vous donnerai tout à l'heure les chiffres de la croissance démographique comparée à la France, 2 ou 3 % c'est énorme, des villages de l'intérieur qui résistent encore, mais pour combien de temps ? On est tombé récemment sur un article d'un magazine français que je ne citerai pas, du 21 juillet 2025 qui titre, je cite : « Haute-Corse, 5 communes où acheter une résidence secondaire à moins de 175 000 € ». La bonne affaire ! Le président sera content de savoir que Calacuccia est dans la liste, Moltifao, Omessa. Sous-titre : « des villages encore abordables pour concrétiser votre projet de résidence secondaire ». Les villages de Corse qui deviennent le nouveau luxe, il fait moins chaud..., et il fera moins chaud, il y a moins de monde et puis on a une vue dégagée sur la mer... Un appel à la spéculation !

J'ai déjà eu l'occasion de le dire, ce modèle de développement, il n'est pas souhaitable, il n'est pas soutenable, il n'est même pas acceptable. Il conduit à la fois à renforcer les inégalités sociales, toujours des riches moins nombreux, toujours des pauvres plus nombreux, mais aussi des inégalités territoriales entre des zones qui explosent et des autres qui meurent.

Cette ubérisation de la Corse, elle renforce aussi, c'est plus grave encore, le sentiment de dépossession, d'injustice ou de déclassement. En écho à nos débats précédents, cette spéculation, c'est le terreau de la colère, la colère d'un peuple.

Pour terminer sur les enjeux de la spéculation, de grâce, je m'adresse plutôt à de ce côté de l'hémicycle, même si je sais que les positions sur cette

question ont considérablement évolué, qu'on arrête de nous expliquer que c'est l'augmentation de l'offre qui permettra de réguler la dynamique infernale des marchés fonciers immobiliers. L'offre, elle, n'a cessé d'augmenter et les prix, ils ont suivi la même tendance.

La seule solution, c'est la régulation de la demande et comment on régule la demande ? En conditionnant l'accès au logement, à la notion de résident, impossible sans la réforme constitutionnelle, ou encore par une fiscalité incitative pour la réhabilitation des maisons de village par exemple, et dissuasive pour les constructions spéculatives.

J'en viens aux grandes dynamiques qu'il faut absolument intégrer dans le futur PADDUC. On ne peut pas se contenter de corriger ou d'actualiser la version de 2015. Certaines dynamiques qui sont déjà en œuvre vont profondément transformer notre île dans les décennies à venir. Ces grandes dynamiques, nous devons y réfléchir. À titre principal, j'en citerai deux. Premièrement, le dérèglement climatique et deuxièmement, la croissance démographique.

En premier lieu, le dérèglement climatique. Des études scientifiques démontrent que d'ici 2050 près de 70 000 Corses, soit environ 20 % de la population, sont exposés aux aléas naturels. Bien sûr, cette question du changement climatique, c'est une problématique qui est mondiale, on pourrait presque détourner le regard. La contribution de la Corse au réchauffement climatique planétaire, ce n'est pas grand-chose, 350 000 habitants, 360 000 maintenant.

Pour autant, notre île aura à en subir les impacts, elle les subit déjà aujourd'hui. Imaginez quels seront les impacts avec 2 ou 3 degrés de plus en 2050. Ce ne sont pas des prévisions abstraites 2 ou 3° de plus en 2050, ce sont des réalités confirmées par tous les experts sur le climat, et je ne crois pas que la géopolitique mondiale, demain, va nous permettre de réduire nos émissions de carbone à l'échelle planétaire.

Alors, quels seront ces impacts pour la Corse ? Les problèmes d'approvisionnement en eau potable ou en eau brute, rien que ça, avec les tensions que l'on connaît déjà encore, notamment dans les villages ? Nombreux sont ici, vous connaissez la problématique, je regarde Cathy, des villages de l'intérieur et de montagne où l'été, quand on ouvre le robinet, parfois il ne sort pas grand-chose. C'est difficile pour les élus.

Des besoins aussi plus importants pour l'agriculture. Les pratiques ont changé, il y a quelques années, on n'irriguait pas les vignes ni les agrumes.

Des catastrophes naturelles plus nombreuses et plus fortes en intensité, les incendies bien sûr, les tempêtes, les inondations, je ne reviens pas sur les épisodes récents.

Mais aussi des risques sur la santé humaine. Ça, on en parle moins souvent, les risques sur la santé humaine du réchauffement climatique. Santé animale aussi et végétale. Les risques sur la santé humaine, c'est l'arrivée des maladies émergentes. On a eu le COVID, je ne sais pas s'il est lié au changement climatique, peu importe, mais ce qui est certain, c'est que quand on a des cas autochtones de chikungunya en Corse, ça, c'est dû au réchauffement climatique, parce que chikungunya, la dengue ou le Palu, c'était jusque-là réservé à des pays un peu plus au Sud. C'est ça les risques qui sont devant nous.

Et au-delà du coût humain, il y a un coût économique à assumer. La prévention, la réparation, l'adaptation, on le voit dans le domaine des incendies, des charges que les collectivités auront de plus en plus de mal à assumer seules, notamment dans le contexte budgétaire actuel et prévisible, je parle du contexte budgétaire, pas de la Collectivité de Corse, mais celui de l'État, voire de l'Europe.

Alors la révision du PADDUC doit permettre de réfléchir à une politique de prévention et d'adaptation aux risques, peut-être pas dans les détails, pour ça, on aura des schémas sectoriels comme le schéma climat, air, énergie qui date de 2013, qu'il faut mettre à jour, grâce au travail aussi de la présidente de l'Assemblée de Corse dans le cadre de Corsica Pruspettiva. J'ai cité l'enjeu climatique, mais on aurait pu aussi citer l'enjeu du numérique comme une dynamique importante aussi. La Présidente a réuni récemment un groupe de travail dans le cadre de Corsica Pruspettiva sur l'intelligence artificielle. Ce sont des mutations auxquelles il faut qu'on se prépare.

Dernier enjeu, dernière dynamique et je terminerai avec celle-là : l'enjeu démographique.

La croissance démographique. Tout d'abord rappeler que sa prise en compte, elle était inexistante dans le PADDUC de 2015, on ne parlait pas de démographie. Aujourd'hui ce débat-là, on ne peut pas l'éviter, on ne peut plus l'esquiver.

Depuis 1975, je choisis cette référence comme point de départ, ce n'est pas un hasard, la Corse a vu sa population passer de 226 000 habitants à 360 000. Un taux de croissance en 50 ans de 59 %, près de 60 % de croissance démographique. La France : 25 %.

À l'échelle française, c'est comme si la France était passée de 54 millions d'habitants en 1975, c'étaient les chiffres de la population française en 1975, à 86 millions d'habitants aujourd'hui au lieu de 66 millions. 66 millions c'est la population française actuelle. Si elle avait suivi la même croissance démographique que nous, elle sera à 86 millions, 20 millions d'habitants de plus. Je vous laisse imaginer la situation de la France avec 20 millions d'habitants supplémentaires, de quoi déstabiliser un pays qui est déjà relativement fragile actuellement !

Donc ce rythme démographique, il est inédit, c'est considérable dans une échelle de temps aussi réduite, d'autant plus dans une île.

D'un point de vue économique, j'avais eu l'occasion de le dire lors d'autres interventions, d'un point de vue purement économique, cette croissance démographique peut être vue de manière positive. Elle a contribué au développement économique rapide de l'île, peut-être trop rapide, l'augmentation du PIB, le dynamisme du secteur du BTP ou du tourisme, l'augmentation de la consommation.

Mais d'un point de vue sociétal, ça a été un choc pour la Corse. En 50 ans, nous sommes passés d'une société en grande partie agropastoral à la modernité, un choc à la fois économique mais aussi social et culturel qui a en grande partie fragilisé la cohésion de notre société.

Derrière la problématique de la croissance démographique, se cache aussi celle de l'attractivité du territoire. Puisque l'objet de ce rapport, c'est de poser les termes du débat, on n'est pas encore à arrêter un PADDUC, on débat du périmètre, puisque l'objet c'est de poser les termes du débat, permettez-moi, madame la vice-présidente, une fois n'est pas coutume, d'interroger les élus de l'Assemblée de Corse sur la question centrale de l'attractivité du territoire. Est-ce qu'on souhaite avoir 500 000 habitants dans 50 ans ? Si oui, vous pouvez répondre par oui, si oui, est-ce qu'on peut parler encore d'autonomie alimentaire, énergétique, hydraulique ? Si oui, est-ce qu'on peut encore espérer une indépendance vis-à-vis de l'extérieur ? Et puis après, attractif, c'est attractif pour qui ? C'est une question aussi qu'on peut se poser ensemble. Est-ce qu'on souhaite être attractif pour les jeunes Corses qui sont partis travailler, se former en France ? La réponse est oui. Est-ce qu'on souhaite être attractif pour les Corses de la diaspora qui souhaitent rentrer au pays après une carrière de l'autre côté de la mer ? La réponse, assurément, est oui. Est-ce qu'on souhaite être attractif pour les Corses qui font le choix de s'installer ou vivre au village ? Oui, également.

En revanche, la réponse est non si on parle d'attractivité pour des investisseurs extérieurs qui cherchent à rentabiliser à très court terme leur investissement foncier ou immobilier. On a eu l'occasion d'ailleurs d'en débattre ce matin dans le cadre des questions orales. C'est non pour les grands groupes qui souhaitent s'accaparer les richesses de l'île. Et c'est non pour les spéculateurs qui cherchent une maison de villégiature à occuper durant leurs vacances ou à louer à la semaine le reste du temps. L'attractivité, elle ne peut pas être synonyme de dépossession et de dessaisissement.

La notion d'attractivité de notre territoire, elle nous questionne aussi sur les choix fondamentaux. Les questions sur les choix fondamentaux : est-ce qu'on est toujours d'accord sur la définition donnée par le PADDUC sur la notion de peuple ? Je la rappelle pour ceux qui ne siégeaient pas ici en 2015, dont je fais partie, la notion de peuple dans le PADDUC de 2015, c'est un peuple constitué de Corses d'origine et d'adoption, réunis autour d'un projet de société, donc une notion fondée sur le principe de communauté de destin. Ça interroge. La Corse est-elle toujours capable de fabriquer des Corses ? Probablement que oui, reste à savoir à quelle condition.

La révision du PADDUC est l'occasion de poser ces questions, d'y répondre, de faire ces choix pour aujourd'hui mais surtout pour demain.

Dernier point avant de conclure : le calendrier.

Le calendrier, il est exigeant, il est ambitieux et il est aussi au croisement de différents horizons politiques.

Premier horizon politique : la réforme constitutionnelle qui pourrait voir conférer à la Corse un pouvoir normatif, de nature législative, ce qui, bien sûr, transformera en profondeur notre capacité à agir dans tous les domaines, dans le domaine du foncier, de l'urbanisme mais pas seulement. Et donc au cours de cette révision et en fonction des évolutions institutionnelles, il nous faudra réfléchir à l'articulation entre les pouvoirs réglementaires actuels du PADDUC et les futures compétences législatives ou réglementaire de la Collectivité de Corse, ou encore au transfert de compétences, par exemple en matière d'aménagement du territoire.

Donc le calendrier constitutionnel, mais également le calendrier électoral. Cette révision, elle s'inscrit dans un calendrier qui prend en compte les échéances électorales à venir. C'est pour ça qu'on propose des rapports d'étape.

Tout d'abord, des rapports d'étape sur l'évolution et l'adaptation des règles en matière d'urbanisme.

Pourquoi ces rapports d'étape, par exemple sur la loi Élan, sur la loi ZAN, sur la loi Le Meur ? À la fois pour fixer une doctrine, celle du Conseil exécutif, validée par l'Assemblée de Corse et par les instances consultatives, mais aussi offrir une lisibilité aux maires qui sont en phase d'élaboration de leurs documents d'urbanisme et surtout et enfin, pour sécuriser juridiquement les futures orientations réglementaires du PADDUC.

Ces rapports d'étape doivent être aussi l'occasion, en attendant le pouvoir législatif, de demander au Gouvernement des adaptations législatives et réglementaires pour sécuriser demain les décisions qu'on prendra en matière réglementaire dans le PADDUC.

Et à ce titre, je rappelle les contentieux sur les espaces stratégiques agricoles. On pourrait y revenir éventuellement au cours des débats.

En termes de méthode bien sûr, concertation avec les associations des maires, la Chambre des territoires, le CESEC, l'Assemblea di a Giuventù et le Conseil d'aménagement et d'urbanisme de Corse qui concentre en son sein toutes les personnes qui s'intéressent à ces questions d'urbanisme, les commissions de l'Assemblée de Corse, bien entendu. Nous travaillerons en parallèle, donc au-delà de ces rapports d'étape, en parallèle, on travaillera sur le projet de société du nouveau PADDUC que nous proposerons à l'Assemblée de Corse, après les municipales de mars 2026, au troisième trimestre plus précisément, en vue d'arrêter le PADDUC fin 2027.

Donc des rapports d'étapes trimestrielles sur la question de l'urbanisme à compter de septembre 2025, un travail sur le projet de société pour une présentation à l'Assemblée de Corse en mars 2026 et un arrêt du PADDUC en 2027. Si ce calendrier est respecté, le PADDUC pourrait être transmis à enquête publique début 2028. Début 2028, ça veut dire que les Corses pourront dire, dans le cadre des élections territoriales de 2028, ce qu'ils veulent et ne veulent pas pour la Corse, suite au débat qu'on aura eu sur le projet de société dans le cadre de l'élaboration du nouveau PADDUC.

Cette révision sera donc le moment de dire ce que nous voulons et surtout ce que nous refusons.

Pour notre part, ce que nous voulons de manière très pragmatique, parce que c'est une réalité aujourd'hui, c'est que les Corses n'aient plus à choisir en fin de mois entre remplir le caddie et faire le plein, c'est que les Corses puissent se loger à des prix abordables, - ça paraît une évidence, ce n'est pas le cas -, que les Corses puissent se soigner ou se former sans avoir à prendre l'avion.

Ce que nous refusons, c'est une terre abîmée par la spéculation foncière et immobilière, une terre exposée aux 4 vents, notamment à la spéculation, une terre fragmentée et bétonnée.

Ce que nous voulons, c'est une Corse qui résiste face aux défis du 21^{ème} siècle, notamment le défi climatique, mais pas seulement.

Et ce que nous refusons, c'est une terre fragilisée face aux menaces des chocs climatiques, économiques et sociaux.

Ce que nous voulons aussi, c'est une terre qui ne tue plus ses enfants.

Ce que nous refusons, c'est une terre meurtrie par la menace mafieuse où les outils de travail brûlent régulièrement.

Enfin, ce que nous voulons, c'est une Corse qui fait vivre ses villages, sa langue, sa culture.

Et ce que nous refusons, c'est une terre qui subit, qui subit un modèle de développement importé, qui tend à uniformiser, à nier les spécificités, à diluer les identités et à renforcer les dépendances.

Vous l'avez compris, cette révision, c'est celle d'un combat pour l'émancipation, un combat qui rentre dans une phase décisive, le Président l'a dit précédemment, un combat qui va bien au-delà de la seule révision du PADDUC.

Ce combat, c'est le combat pour garder l'espoir, un espoir qui est né déjà il y a un demi-siècle, l'espoir d'un peuple, tout simplement, qui aspire à vivre dignement sur sa terre, à travailler et produire librement, à décider ici de son avenir. Tout peuple a le droit de choisir son destin. Tout peuple a le droit d'écrire son histoire. Per u dirittu di u populu Corsu di campà nantu à a so terra.

À ringrazià vi.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci Monsieur le Président.

Donc il y a un avis favorable du CESEC concernant cette révision partielle du PADDUC.

Le CESEC reconnaît le caractère structurant du PADDUC aujourd'hui mais aussi à l'avenir.

Il souligne, votre volonté, vous l'avez évoqué il y a un instant, de le voir participer aux travaux, de l'associer à travers une méthode participative.

Il préconise une vigilance accrue tout au long du processus sur les dynamiques à l'œuvre, que ce soit en matière de tourisme, en matière de contraintes introduites par la loi ZAN, loi montagne, littoral, Élan, etc.

Il estime qu'il s'agit de mettre en place aussi un nouveau paradigme de l'économie du tourisme pour en limiter les effets délétères.

Il relève les critiques qui ont été soulevées par certains acteurs économiques, il y a quelques semaines, mois, relativement au PADDUC.

Mais il rappelle que la préservation du foncier, de la lutte contre la spéculation et le développement durable sont des impératifs.

Il préconise un renforcement de l'action coordonnée avec les services de l'État pour que l'application du PADDUC soit effective et respectée.

Il recommande à la Collectivité de faire valoir ses droits en justice lorsque le respect des orientations du PADDUC est remis en cause.

Il attire l'attention sur quelques défis que je ne vais pas lire dans le détail : les dynamiques démographiques et les déséquilibres territoriaux, le dérèglement climatique, la nécessité de défendre les biens communs, la lutte contre la spéculation foncière et l'artificialisation, la nécessité de renforcer la priorisation sur l'agriculture qui a été un peu oubliée dans le PADDUC sous sa mouture actuelle, et de faire également, puisque vous avez parlé d'un projet de société, de la culture comme levier de cohésion et de développement.

Donc il insiste, et j'en termine, sur la nécessité de renforcer aussi les capacités locales en matière d'urbanisme et de planification, notamment par un accompagnement technique et financier adapté.

Il salue, pour terminer, l'ouverture d'un débat d'orientation sur le sujet et il réaffirme sa volonté de contribuer activement aux travaux futurs.

Avis favorable.

Il y a un rapport également de la CDENATE. Qui lit le rapport ?

M. François SORBA

Oui, vous voulez que je lise les observations des commissaires ou juste l'avis ?

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Si tout le monde en d'accord, vous avez été destinataires du rapport, on ne lit que les conclusions, l'avis.

M. François SORBA

Donc la commission a émis un avis favorable sur ce rapport. Non-participation des groupes « Un soffiu novu », « Avanzemu » et de Madame Josepha Giacometti-Piredda, absence du groupe « Core in fronte » et de Madame Charlotte Terrighi.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci. Avà a parolla hè à quale a vole, sachant qu'il y a eu un doublement des temps de parole qui a été demandé par la commission permanente, qui a été accordé. Vous n'êtes pas obligés d'utiliser le doublement de temps de parole.

Madame Cognetti, pour « Un soffiu ».

Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI

Madame la Présidente, Monsieur le Président, Chers collègues.

Lors du choix de la révision partielle du PADDUC que nous avons accompagné en novembre dernier, j'avais compris, comme beaucoup ici, qu'il s'agissait d'une procédure plus souple, plus rapide, plus adaptée aux urgences du moment. Je vous cite, il fallait donner donc un plan lisible, opérationnel, adapté. En fait, une politique globale devait être mise en place, c'est l'engagement.

Mais aujourd'hui, ce qui nous frappe et ce que nous déplorons profondément, c'est le calendrier annoncé, une entrée en vigueur du PADDUC révisé en 2028. C'est trop tard, beaucoup trop tard !

Je le rappelle, à partir du 22 août 2027, toute extension d'urbanisation sera interdite dans les communes corses non couvertes par un PLU, un document ou... une carte communale. C'est une échéance cruciale.

L'initiative du sénateur Parigi qui a obtenu au Sénat un sursis d'un an, est bienvenue. Mais elle ne suffira pas car 56 % des communes des 360 commune corses, soit la majorité, sont encore soumises au règlement national d'urbanisme. Et parmi elles, ce sont les plus petites, les moins dotées, celles de l'intérieur qui sont les plus exposées.

C'est pour cela que dès novembre, j'avais proposé d'accélérer le processus pour que le PADDUC révisé soit opposable dès début 2027.

Aujourd'hui, on nous annonce un décalage d'un an. Ce n'est pas un simple contretemps administratif, c'est un risque majeur pour nos territoires.

Les communes rurales ne sont pas confrontées à la pression foncière du littoral. Leurs défis, c'est la désertification, la perte de population, de services et souvent à la fin, les maires aussi, d'espoir.

Pourtant, même là, dans ces territoires peu denses, élaborer un PLU ou une carte communale reste extrêmement compliqué et surtout coûteux, alors que des autorisations d'urbanisme y sont rares.

Soyons clairs, ceux qui ont rédigé le PADDUC en 2015, n'avaient manifestement pas une vision réaliste du monde rural.

Le PADDUC, ce n'est pas seulement le ZAN, il doit porter une ambition globale, et vous l'avez dit, Monsieur le Président. Je pense par exemple à la mesure « Una casa pè tutti » introduite par notre collègue Annette Pieri pour financer la sortie d'indivision des maisons de village afin d'en faire des résidences principales accessibles à la location avec des loyers maîtrisés. Une mesure taillée pour nos villages, pour la revitalisation, mais restée en fait lettre morte. Pourquoi ? Parce que le rural reste résiduel dans les esprits, dans une île où tout gravite, souvent à cause de la population, autour de Bastia et d'Ajaccio.

Pourtant, je veux croire, la transition numérique et vous l'avez dit, le télétravail peuvent faire renaître ces zones. Mais il faut aller plus loin, services publics, aide à l'installation, attractivité réelle. Et l'attractivité dépendra de tous ces critères, vous l'avez dit. L'attractivité d'un territoire, c'est sa capacité à attirer et à garder les ressources dont il a besoin.

Je pense aussi à ce dispositif « Cresce » basé sur la classification PADDUC des territoires qui exclut de façon totalement incohérente certains villages d'altitude. C'est aussi cela qu'il faudra corriger.

Vous me connaissez, je suis de nature optimiste, mais je suis vraiment engagée au niveau du rural. Mais là, c'est épuisant de devoir sans cesse croiser le fer pour défendre ce qui devait être une évidence. La survie du rural passe par une politique d'aménagement volontariste et équitable.

Le PADDUC, vous l'avez dit, regroupe certains leviers. Utilisons-le, corrigeons ce qui ne fonctionne pas et surtout, accélérons le processus, car 2028, ça sera trop tard. Et si rien ne change, ce sont les communes les plus fragiles qui paieront l'addition et ce sera la double peine : l'isolement et l'interdiction de développement.

Ce n'est pas ce développement qui a été promis aux Corses. N'oublions pas que le PADDUC de 2015 prévoyait une clause de revoyure en 2021. Vous l'avez dit, nous avons quand même quelques années de retard.

Nous le demandons aussi depuis le début de la mandature, aujourd'hui, nous devrions avoir un plan opposable et des communes engagées dans la mise en comptabilité. Au lieu de cela, nous sommes encore à la case départ. On a avancé sur certains points, c'est vrai, mais pas sur tout et pas sur ce qui est essentiel et sur les attentes des maires. C'est plus qu'un regret, c'est une faute de tempo qui aura des conséquences lourdes pour les maires, pour les habitants et pour l'avenir de notre île.

À ringrazià vi.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi.

Quale hè chì vole piglià a parolla ? Ci era Josepha, dopu Paola è dopu Paul-Félix.

Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA

À ringrazià vi.

Monsieur le conseiller exécutif, vous avez posé les éléments d'un constat que l'on pourrait partager et de choix de société qui s'imposaient pour y contrevenir, celui de la précarité, d'une déstructuration sociale, culturelle linguistique du peuple Corse, celui de la dépossession galopante des terres, mais on pourrait bien aller sur une dépossession culturelle et sociale, sur ce que traduit le solde migratoire positif, la colonisation de peuplement galopante, avec une absence totale de maîtrise sur les flux migratoires entrant constamment, des

plus riches, de ceux qui peuvent avoir la maîtrise, mais aussi les plus en difficulté puisqu'aujourd'hui, nous avons des arrivées toutes catégories, si je m'exprime ainsi, toutes catégories sociales confondues.

Vous nous avez interrogés et vous avez eu raison, c'est la bonne question sur le pour qui et le pourquoi en quelque sorte. Pour qui cette attractivité ? Nous vous répondrons, sans que cela vous étonne, pour les Corses, bien évidemment, pas pour une population hors sol arrivée comme je le disais, soit pour chercher un peu de soleil, soit pour s'enrichir et aller sur de la prédation de richesse, pas, il faut le dire aussi, sur les logiques de l'argent roi, de l'enrichissement de quelques-uns, Corses ou non Corses et de l'affranchissement de toutes règles jusqu'à épuiser la ressource qui est la nôtre.

Il y a la question du pour qui donc et il y a la question du pourquoi pour ce modèle de société que nous préconisons, que nous avons défendu à l'époque du PADDUC, que nous défendons bien sûr en tant que composante du mouvement national, qui nous fait dire que ce pays, si nous faisons les bons choix, serait riche de ses ressources culturelles, naturelles, patrimoniales, agricoles, au bénéfice des Corses, et que bien sûr, c'est de cette attractivité-là que nous parlons.

Moi, je vais vous retourner une question justement : pour qui, pourquoi semu d'accunsentu ? Per i Corsi, micca pè quelli chì ghjunghjanu da u fora, micca pè quelli chì anu e logiche di u soldu rè, micca pè quelli chì volenu impuverisce issu paese.

Moi, je vous pose la question du comment, comment maintenant ? Comment maintenant ? Parce que le PADDUC, vous en avez rappelé les grands principes, vous en avez ajouté quelques-uns, là aussi nous pouvons les partager, lutte contre la spéculation, lutte contre les dérives mafieuses, obligation de prendre en compte les changements climatiques, nécessité de préserver les biens communs.

Comment ? Comment d'abord, dans un calendrier qui ne me semble pas tout à fait pour les mêmes raisons peut-être que mes voisins de droite, qui me semblent très extensif. Même si vous l'avez dit resserré et je vous le concède, mais je vous posais la dernière fois une question en commission, calendrier, méthode ? La méthode aussi, c'est celle de la concertation, non pas seulement pour dire on concerte, et on copilote, et on codirige, mais pour véritablement associer l'ensemble des acteurs et notamment les communes. Il va arriver des échéances dans quelques mois et je crois que l'enjeu de quel modèle de société nous voulons, il est déjà prégnant.

Quelques pistes. Il y a déjà des maires dans certaines communes qui essaient, avec tous les outils qui sont à leur disposition, de freiner les processus, d'inverser la machine, d'essayer de mettre en œuvre des statuts de résidents de fait, avec toutes les limites juridiques. Pour autant, ils essaient et ils essaient de l'ancrer. Je crois que cette Collectivité, elle doit les accompagner maintenant, ici, maintenant. Il nous faut trouver les outils véritablement pour rendre ce PADDUC applicable parce qu'un autre écueil du PADDUC, et vous l'avez dit un peu dans vos propos, c'est qu'il a été une machine qui quelque part n'a pas été rendu opérationnelle et il est devenu presque artificiel.

Si nous n'arrivons pas à le rendre applicable réellement, bien que sur certaines choses, il ait réussi quand même à freiner un certain nombre de choses, mais si nous n'arrivons pas à le rendre applicable réellement, ce qui va devenir artificiel, c'est ce que nous voterons en 2028. C'est trop tard. Ci hè u focu et votre présentation, et ce que nous disons souvent dans nos débats nous le prouve, c'est trop tard !

Donc ce qu'il faut trouver, c'est les outils de court terme immédiats, les mettre en œuvre, avoir une action offensive, être, je vous répète encore, je vous cite encore, être borderline et resserrer les calendriers, resserrer les objectifs, on n'a pas le choix et mettre des méthodologies en place qui nous permettent, vous avez listé des étapes, faites en sorte qu'à chaque étape, il y ait une validation de quelque chose, un acte qui soit arrêté, même si ce n'est pas prescriptif, même si ce n'est pas opposable, il faut le faire. Il faut activer tous les leviers existants. Là où les constructions sont anarchiques, mettre des entraves. Comment on entrave ? Parce que le solde démographique, l'évolution démographique, on peut l'accepter comme une donnée positive, on peut l'intégrer, courir après en continuant d'autoriser la construction.

Attention qu'on soit clair, ci vulerà à custrisce dinò pè i Corsi, mà ùn ci vulerà più, ùn pudemu più custrisce di listessa manera, ùn pudemu più cuntinuvà à stu ritimu, ùn averemu più terra.

Quand on parle de souveraineté alimentaire, il ne nous restera plus rien pour le mettre en œuvre. Vous parlez de Loi ZAN, bientôt ce sera la Corse entière qui sera désartificialisée et ça, nous le savons tous.

Donc à un moment donné, comment on va au plus proche du terrain ? Comment de ces grands principes sur lesquels on peut vous suivre, on les rend applicables ? Sinon ce sont des incantations et ce n'est plus suffisant.

Sur la préservation du bien commun avec les outils qu'on a actuellement à disposition, comment on les rend applicables ?

Je vous ai posé la question le mois dernier, je vous ai pris comme exemple la question des déchets où par exemple, on aurait pu ancrer un choix stratégique de préservation d'un bien. Vous m'avez répondu : par l'eau d'Orezza. Il faut aussi la préservation de l'eau, en général, un bien commun qui est l'eau. Ça aussi, ce sont des choix que nous devons faire.

Et je conclus, Madame la Présidente, pareil pour l'énergie, ce sont des choix stratégiques qui devront être faits. Pour la lutte contre les pratiques mafieuses, de la même façon. Je reprends le secteur des déchets, je reprends le choix de société que l'on doit faire. Je reprends la nécessité de limiter les terrains favorables au développement par un autre choix économique, par la gestion publique, par l'accompagnement de pratiques vertueuses.

Allora ne voltu à u calendariu è a metudulugia in una parolla, ci è u focu à mezu à casa.

U mese scorsu, v'aghju interrugatu nantu à a necessità di mette in furia è in opera tutti i mezi à dispusizione per arradicà e scelte nantu à u terrenu avà chì d'altri prugetti s'approntanu, si nutriscenu, sò dighjà in piazza. O sinnò seremu à l'ora di u votu di a revisione di u PADDUC à una situazione chì si serà imposta è chì ùn ci lascerà più scelte.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Paola Mosca pè « Fà populu in seme ».

Mme Paola MOSCA

À ringrazià vi.

Le PADDUC n'est pas un simple document d'urbanisme. Ce n'est pas un outil froid, technocratique, destiné à empiler des normes. Le PADDUC est et doit demeurer l'expression d'un projet de société.

Il est à la fois la trame de fond et l'instrument politique du développement que nous voulons pour notre pays, en lien avec notre vision, nos choix et notre avenir commun.

Soyons clairs : le PADDUC, tel qu'il a été conçu en 2015, a été un jalon important dans la reconnaissance de la spécificité corse. Il a permis d'inscrire des principes fondamentaux comme la lutte contre la spéculation foncière, la protection des espaces agricoles, naturels et patrimoniaux, et une vision de développement respectueuse de nos équilibres.

Mais nous savons tous ici que le monde a changé, que les pressions se sont intensifiées, que les menaces sur nos terres, nos villages, notre jeunesse sont aujourd'hui plus vives que jamais.

C'est pourquoi cette révision partielle n'est pas une remise en cause de ces fondements, mais une adaptation nécessaire, une réaffirmation de notre capacité à décider par nous-mêmes et pour nous-mêmes.

Et la seule question que nous devons nous poser est la suivante : un PADDUC, pour qui et pour quel projet ?

Souhaitons-nous prolonger un modèle de rente, fondé sur la résidence secondaire, l'artificialisation des sols, l'importation de main-d'œuvre précaire, ou encore l'accueil de populations venues ici qui ne partagent ni nos valeurs, ni notre projet collectif ?

Ou bien, faisons-nous le choix d'un modèle de production fondé sur la maîtrise du foncier, la production agricole, la réappropriation des ressources, l'ancrage de notre jeunesse, la valorisation des savoir-faire, l'économie réelle, utile, enracinée ?

Nous avons choisi la production. Et pour cela, nous devons nous doter d'outils adaptés. Le PADDUC révisé est un essentiel qui doit être vivant, évolutif, connecté au réel, en cohérence avec les nouveaux défis apparus depuis 2015.

D'abord, la crise climatique. Ce qui était préoccupant est devenu une urgence vitale. Canicules à répétition, sécheresses prolongées, incendies plus violents, épuisement des ressources, stress hydrique : nous n'avons plus le luxe de l'inaction.

Notre planification doit intégrer pleinement ces enjeux et repenser nos modèles d'aménagement à l'aune de cette urgence écologique.

Il ne peut y avoir d'avenir soutenable sans sobriété foncière, sans préservation des ressources, sans maîtrise collective des biens communs : l'eau, la terre, les espaces naturels, la biodiversité, notre patrimoine naturel, culturel et historique.

Cela signifie : limiter l'artificialisation des sols, préserver les zones humides, les espaces agricoles fertiles et les forêts, favoriser l'autonomie énergétique et alimentaire.

Il est temps de mettre fin aux contradictions : on ne peut pas, d'un côté, proclamer la nécessité de protéger la nature, et de l'autre, maintenir un cadre rigide qui fige des erreurs ou des carences passées.

La défense des biens communs est au cœur de notre combat. Ces ressources ne sont pas des marchandises : elles appartiennent à tous, et doivent être protégées pour les générations futures.

Ensuite, la question démographique. Depuis des décennies, la Corse connaît une mutation démographique préoccupante. Les chiffres parlent d'eux-mêmes : nous vieillissons, nous nous appauvrissons, et nous devenons minoritaires sur notre propre terre. Des gens qui, souvent, ne s'inscrivent pas dans notre vision de société, qui vivent ici sans lien avec notre langue, notre culture, nos solidarités.

La Corse est devenue un « produit » sur le marché immobilier. Des lotissements entiers poussent en zone rurale ou périurbaine, hors-sol, sans enracinement, sans rencontre : notre modèle est mis en péril. Et cela a aussi des conséquences sociales : sur le logement, la santé, l'école, les services publics. Le PADDUC doit réguler, doit protéger, doit orienter.

Le PADDUC doit être révisé pour répondre à cette urgence démographique, en favorisant l'habitat permanent pour les résidents corses, en limitant la prolifération des résidences secondaires, en relocalisant l'emploi et l'activité dans les zones rurales et en garantissant un droit de vivre et de rester sur sa terre. Ceux qui vivent ici doivent être les premiers bénéficiaires de la planification territoriale. C'est une question de justice, mais aussi de survie culturelle et politique.

Enfin, il y a la question de la pression mafieuse. Ce n'est pas nouveau, mais nous affirmons ici clairement que ce combat fait partie intégrante de notre projet de société. Nous ne bâtirons pas une société libre et apaisée tant que des logiques de prédation, de clientélisme ou d'intimidation continueront à gangrener nos institutions, notre économie ou notre foncier. C'est pourquoi la révision du PADDUC devra prévoir des garde-fous clairs : transparence des aides, encadrement des marchés publics, outils juridiques contre la spéculation.

Monsieur le conseiller exécutif, salutemu a dimarchja pruposta, custruita incù cuncertazione è articolazione di e pulitiche publiche.

Spertimu l'orientazione strategiche à prò di e grande sfide di dumane : Autunumia, resilienza, sulidarità, ghjustizia suciale.

Simu d'accusentu incù u calendariu chì inizia una strada chjara, ambiziosa.

Vuteremu stu cartulariu incù cunvizione chì cuntribuisce à cunstruì à un avvene sceltu, pensatu, in adeguazione incù i fundamenti di a nostra andatura pulitica.

À ringrazià vi.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. Paul-Félix.

M. Paul-Félix BENEDETTI

Je vais essayer d'être assez court parce que je vais rester que sur la forme. Le fond, chacun a ses convictions, elles sont connues depuis des décennies pour certains. On ne va pas épiloguer sur nos ambitions ou nos contradictions et sur notre volonté.

On a acté le principe politique d'une révision simple et le président de l'Agence de l'urbanisme l'a soulevé, c'était pour garder l'état d'esprit initial d'un PADDUC protectionniste élaboré en 2015 et, je le rappelle, à l'initiative d'une majorité politique élargie aux nationalistes qui ont accompagné le document qui n'était pas parfait et qui est perfectible. Donc sur le contenu et les propositions de révision, nous y sommes favorables.

L'élargissement a trois thèmes nouveaux de manière générique : la défense des biens communs, la lutte contre la spéculation et la lutte contre la dérive mafieuse, bien entendu, sont à intégrées dans le document avec des chapitres entiers dont il faudra apprécier la position et la méthode d'implication au niveau réglementaire des attendus de ces champs de travail.

Il y a deux points que l'on voudrait améliorer : c'est la transversalité des échanges, la pluralité des débats et le travail en amont. Lorsque nous étions dans l'opposition, nous l'avions exigé, c'est pour ça que j'ai déposé un amendement qui demande un COPIL officiel et pas informel, un COPIL qui associé tout ce que la société politique, sociale et économique de Corse représente, bien entendu, les membres de l'exécutif qui en ont essentiellement la charge, les représentants des groupes politiques de l'Assemblée de Corse et chaque non-inscrit, les représentants de la Chambre des territoires, les représentants des divers organismes consulaires, de l'Assemblea di a ghjuventù, du Conseil économique et social et chaque fois qu'il en sera besoin, les

personnalités qualifiées dans chaque domaine, que ce soit des associations de défense environnementale ou des experts qualifiés.

Nous avons procédé de la même manière par le passé. J'ai listé un nombre de réunions imposées, sur deux années, ça représente une quinzaine de réunions. Mais c'est le jeu de la transparence, même si ça paraît lourd, qui impose cela. On ne peut pas s'amuser à venir en réunion plénière et à passer une journée d'amendements. On n'a pas travaillé comme ça avant et je crois qu'on doit retravailler par une méthode pragmatique. Ça permet d'éclairer le jeu et surtout d'avancer sereinement et de gagner du temps.

Ensuite, la deuxième chose que je ne partage pas et je rejoins le groupe de droite, c'est le calendrier. Il y a des obligations réglementaires pour les communes qui finissent en 2027 ou en 2028 avec des règles obligatoires très, très strictes. Dans ce cadre-là, de proposer simplement un vote de rapport non définitif à enquête publique au premier semestre 2028, c'est de la folie pour deux raisons : d'une part, c'est trop tard et d'autre part, on est dans un calendrier électoral d'élections territoriales. Cela veut dire que cette mandature-là n'adoptera pas le PADDUC. Le PADDUC va partir dans votre scénario en enquête publique en début 2028 et il sera voté ou pas voté ou relancé par une nouvelle majorité. C'est complètement fou.

Donc, je vous ai fait une proposition de calendrier. J'ai resserré de quatre mois, je n'ai pas exagéré, j'ai mis toutes vos étapes, les vôtres point par point, je vous ai mis les réunions COPIL qui vont à chaque fois et on finirait avec une fin d'enquête publique et un rapport du commissaire enquêteur au début décembre 2028. À ce moment-là, un COPIL de validation des remarques fondées ou infondées de l'enquête publique gère les propositions avec l'avis prépondérant du Conseil exécutif et on vote le document avant la fin de l'année 2027, au pire en début 2028, mais en début janvier. C'est exactement le calendrier qui avait été fait en 2015 et c'est quelque chose qui vous fait resserrer de 6 mois votre prévisionnel mais qui politiquement est dans le domaine du correct, sinon le PADDUC sera le référendum des élections territoriales. J'ai grande peur que la majorité territoriale soit sanctionnée et que le PADDUC passe à la trappe.

Donc politiquement, pour des raisons qui sont différentes peut-être de celles du groupe de droite, mais pour des raisons de pragmatisme et de logique politique, le PADDUC doit être adopté avant la comédie des élections.

C'est quelque chose d'obligatoire. Ne pas le faire, c'est volontaire. Vous faites un pari sur l'avenir, je ne le partage pas.

Donc moi, j'ai soumis l'amendement qui est très rationnel, qui est posé c'est pour ça que je vous ai dit, je vais veux parler de la forme. Le fond, chacun débattrà. On sera en phase sur énormément de points, on partage les fondamentaux de la défense du bien commun, de la défense de la terre, de la défense de la culture, du progrès et de la préservation. Mais il faut être raisonnable.

Vous avez perdu 6 ans, 6 années. La révision du PADDUC aurait pu être amorcée dès la sixième année de sa promulgation initiale. On est aujourd'hui à plus de 10 ans et on va finir à 12 ans.

Donc moi je vous dis, bougez-vous et c'est pour ça qu'à la limite, un COPIL peut vous aider à travailler et vous booster parce que vous aurez un agenda figé qui vous obligera à produire et à venir et de ne pas attendre un débat hypothétique en Assemblée territoriale qui sera reporté parce que vous ne serez pas prêt. Vous êtes maître du calendrier. Alors que le COPIL, une fois qu'on a voté ce calendrier de COPIL, vous ne vous y tiendrez pas ce qu'on fera en sorte que nous y tenions tous ensemble.

Donc moi j'en ai terminé. J'ai fait un amendement qui est assez simple, il n'est pas politique, il est technique et j'espère qu'il sera voté à une grande majorité.

Il y a 2 amendements en fait, un sur le COPIL et un sur le calendrier.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Non, je ne vais rien dire, il ne vaut mieux pas !

Qui d'autre souhaite s'exprimer ? Monsieur Borri et ensuite Monsieur Savelli, après Jean-Martin Mondoloni.

M. Jean-Marc BORRI

À ringrazià vi.

Je vais intervenir, bien entendu en tant que maire et plus particulièrement en tant que maire du rural, avec toutes les problématiques qui y sont afférentes et qui sont évoquées dans ce rapport et qui participent malheureusement à la désertification : accès aux services publics, accès au logement, accès aux soins, problèmes liés à l'autonomie des personnes âgées, malades ou en situation de handicap, accès aux activités sportives ou culturelles, etc.

La question de l'urbanisme fait donc partie des préoccupations premières, comme pour les communes du littoral, certes, au-delà du fait que nous représentons, peut-être davantage quand même la Corse profonde, garante encore des composantes qui font notre richesse et notre identité, à savoir notre langue, notre culture, notre patrimoine bâti ou non-bâti, matériel ou immatériel, notre agriculture.

Même si malheureusement la spéculation immobilière et l'acquisition de biens par des personnes étrangères à la Corse est de plus en plus prégnante même dans le rural, l'un des buts les plus importants pour moi, et je pense, en tout cas j'espère que ce sentiment est partagé, c'est que nos jeunes dans les villages puissent s'y installer dans des maisons à rénover par exemple, ou construire mais en proximité immédiate sur des terrains familiaux notamment, lorsqu'ils ont la chance de les posséder ou de pouvoir les acquérir. Cela n'apporte que des avantages pour nos communes : vitalité des villages, dynamisme économique avec le maintien ou la création de commerces, dynamisme du tissu associatif, solidarité paisana, entretien et lutte contre le risque incendie, retour des services publics, maintien des écoles.

Nul besoin d'avoir à viabiliser des terrains éloignés en plaine par exemple, qui perdent leur potentialité agricole avec des coûts financiers importants en défigurant le paysage, en le bétonnant, en appliquant parfois une mauvaise gestion de la ressource en eau par la mise en péril des nappes phréatiques à cause de la multiplication des forages et le remplissage des piscines.

Nul besoin de créer de nouvelles lignes de transport scolaire dont on connaît le coût financier important pour la Collectivité et l'impact carbone qui s'y rattache pour transporter des enfants que l'on ne voit que passer mais nullement animer nos places de village au quotidien.

Nul besoin de créer des réserves indiennes même si les programmes primo accédants sont devenus nécessaires pour ceux qui n'ont ni foncier, ni les revenus nécessaires pour l'acquérir au prix du marché actuel qui impacte aussi beaucoup, on l'a évoqué également, les zones rurales.

En tant que maire donc, je suis rassuré par le périmètre de révision partielle du PADDUC qui est présenté dans ce rapport car, au-delà du respect de nos fondamentaux, il va permettre de jouer en faveur d'un rééquilibrage nécessaire entre l'intérieur et le littoral, seule alternative pour sauvegarder notamment notre identité et bien sûr, je ne parle pas du rééquilibrage qu'évoquait Julien tout à l'heure en résidence secondaire dans les villages d'Omessa et de Calacuccia.

Il va permettre aussi d'agir au service de tous les maires et de leur donner les outils nécessaires pour réaliser un travail plus sécurisé, notamment pour combattre la spéculation, tout en intégrant et en adaptant les diverses lois en vigueur, même si ce travail, bien évidemment, serait encore plus efficace au travers d'un statut d'autonomie.

À ringrazià vi.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi.

Jean-Michel Savelli. Dopu, ci hè Jean-Martin, dopu ci hè Pierre Ghionga è Charlotte Terrighi, Romain Colonna.

Jean-Michel, vous avez la parole.

M. Jean-Michel SAVELLI

Merci, Madame la Présidente.

Monsieur le Conseil exécutif, cher Julien, j'ai écouté attentivement votre présentation. Effectivement, j'avais l'impression d'assister plus à un discours politique qu'à une présentation d'un rapport sur l'urbanisme et l'aménagement du territoire.

Donc ceci dit que c'était de bonne facture et je vous en félicite, sauf que pour nous, c'est un peu inquiétant de voir qu'à partir du moment où sait que le constat ou en tout cas la faiblesse du PADDUC, c'est un manque de d'opérationnalité, c'est un peu inquiétant de voir que quelque part, il monte chaque fois un peu à la strate au-dessus et qu'on s'éloigne vraiment du terrain.

Je partage aussi, du coup, comme c'était une présentation très politique, je partage aussi le doute émis par Paul-Félix quant au calendrier puisqu'on sait très bien que quand on prévoit 3 ans, ça finit souvent à trois ans et demi. On va se retrouver au milieu d'une élection avec des tas de contraintes, donc si vous voulez, ça pose question.

Après il y a une autre question que je me pose et qui rejoint sur le fait que ça manque d'opérationnalité, ce que vous avez présenté, c'est que qu'est-ce qui va se passer au niveau du bloc communal pendant ces trois ans sachant que la Corse est aujourd'hui la région de métropole la plus démunie en documents d'urbanisme et d'aménagement.

Je cite par exemple 180 communes qui sont toujours soumises au RNU, on est à plus la moitié, il y a deux SCOT en projet et deux autres qui sont en cours de réalisation, on n'a pas un seul PLUI et on a quelques syndicats mixtes, une petite dizaine, ce sont des PAT ou des PETR etc.

Quand on parle, et je rejoins en même temps Josépha, quand on parle de solutions à court terme et des solutions qui sont opérationnelles, je reviens sur le PLUI et je viens par exemple sur le ZAN et le PLUI. Aujourd'hui, vous ne pouvez pas nier qu'on peut régler quand même, malgré tout, à travers des PLUI, un certain nombre de problématiques locales qui sont par exemple la mutualisation des ZAN, ou bien aussi la mixité sociale qu'impose la loi SRU et qui est souvent une difficulté pour des communes puisqu'il y a des pénalités à la clé.

Donc moi, ce que je vous incite à faire puisque vous êtes aux manettes de l'AUE normalement, sauf remaniement, jusqu'à la mi-2028, ce que je vous incite à faire aussi, c'est à travailler vraiment sur le bloc communal et d'anticiper le transfert, la délégation qu'il va y avoir auprès du bloc communal de toute cette politique d'aménagement.

Aujourd'hui, on ne la voit pas.

Paul Nicolai ce matin, j'ai écouté en voiture, a évoqué ce sujet-là, quel découpage administratif ? Il y a des SCOT qui se créent, qui s'initient sans aller très loin parfois, etc. Vous disiez d'ailleurs que c'était aussi de votre responsabilité de définir ces périmètres de SCOT, il faut les définir ou si vous n'arrivez pas à les définir, à la limite, je vous conseille même peut-être de faire un SCOT régional avec des schémas de secteurs qui seraient beaucoup plus simple et beaucoup plus adapté à notre strate administrative.

Donc, ne vous focalisez pas uniquement sur la refonte ou la révision du PADDUC, surtout que si vous ne faites rien au niveau du bloc communal, à la fin ce ne sera pas opérationnel une fois de plus. Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci. Jean-Martin Mondoloni.

M. Jean-Martin MONDOLONI

Merci, Madame la Présidente.

Une fois n'est pas coutume, je me réjouis d'être en partie en thèse pour des raisons peut-être aux antipodes, avec la proposition de Paul-Félix, mais j'y reviendrai.

Pourquoi le PADDUC, aujourd'hui, il est, on va dire, globalement mal perçu ? Ça ne tient pas au fait majoritaire, que les choses soient claires, ça tient à la composition de ce document dont il faut rappeler qu'en gros, il est constitué de deux blocs : un bloc qui a valeur de directive territoriale d'aménagement et puis un bloc qui peut se transformer rapidement en un catalogue de bonnes intentions. Vous avez listé deux types d'intentions : celle qui serait le creuset de votre politique, l'ADN de votre engagement, pourquoi pas ? Et puis, vous y agrégez ce qui transforme le monde, le numérique, la démographie, les changements climatiques, que vous souhaitez intégrer.

Pour le moment, on ne peut pas manifester de réserve sur cette dimension politique, on verra lorsque vous vous positionnerez sur ces sujets, même si on l'a bien compris par exemple, que sur la dérive mafieuse il y avait un consensus et que probablement, nous évoluerons vers des points de convergence possibles.

Donc premier risque, il faut être très attentif à ça, à ne pas rendre le nouveau document aussi illisible, aussi indigeste et aussi peu inappropriable par l'opinion que l'était le précédent. Évitions de retomber dans le même piège et évitions, ce faisant, de laisser croire que sur des politiques pour l'heure régaliennes, le PADDUC aurait vocation à apporter aux citoyens de Corse des solutions. Ces solutions ne peuvent exister que pour le moment en tout cas, qu'avec un concours sérieux de l'État, ce qui reste pour le moment très hypothétique.

On en vient au premier bloc, ce pourquoi a été pensé de façon générique et historique, le PADDUC, le PAD, c'est-à-dire un plan d'aménagement. C'est la raison pour laquelle nous poserons un amendement pour que dans ce qui nous concerne aujourd'hui, c'est-à-dire le périmètre, vous soyez en capacité de signifier que cette révision, même si concomitamment vous avez essayé de tenir les deux bouts, doit être d'abord et avant tout la satisfaction d'un objectif en direction notamment des bâtisseurs que sont les maires, mais pas seulement, en direction de l'opinion pour que vous puissiez mettre sur la table vos engagements politiques et comment ils se traduisent en termes d'aménagement.

C'est ça qui importe de mon point de vue, du point de vue en tout cas de ceux qui sont les premiers aménageurs du territoire, c'est-à-dire les maires.

Pour le reste, on va être embêtés si vous n'acceptez pas la proposition qui vous sera faite de voter par article. Pourquoi ? Parce que l'article 3 et l'article 4 correspondent à ce qu'on vous a demandé, c'est-à-dire évidemment l'intégration des dispositifs réglementaires et législatifs qui existent, on ne peut pas voter contre ça, ça existe, il faut bien les intégrer dans le PADDUC et mettre en œuvre tout ce qui est prévu dans notamment le schéma régional de cohérence écologique, la planification régionale des infrastructures de transport et le plan régional d'intermodalité. Donc tout ça, ce sont des choses sur lesquelles on ne peut pas ne pas être d'accord.

En revanche, il y a deux sujets qui nous posent souci, qui feront l'objet d'amendements : premièrement, le calendrier. Je le dis et je le redis sans détour, ce calendrier aujourd'hui ne vous permet pas d'assumer vos choix. Si vous le déposez à quelques encablures, d'abord dans un calendrier électoral qui est encore incertain, mais en tout cas, si ça devait être celui-là, à quelques encablures de l'élection territoriale, ça veut dire que vous voulez faire de ce sujet un enjeu de campagne électorale. C'est un choix assumé.

Moi, je défends la thèse avancée par Paul-Félix qu'on doit être suffisamment en retrait pour que ce sujet-là soit soldé. Alors après, ce sera un référendum sur votre PADDUC ou pas, mais ça, ce n'est pas prévisible, en tout cas, on ne peut pas laisser penser que vous avez cette date, qui est dans l'esprit de tous les maires, qui est le 22 août 2027 et qu'on va attendre encore un peu, et puis 2028. Et puis 2028, il y a peut-être des élections, il y a peut-être une alternance, il y a peut-être des gens qui vont encore vouloir le réviser, ou le détricoter et le retricoter. Il faut que les bâtisseurs et les aménageurs aient un calendrier qui puisse leur permettre de ne pas avoir le vertige à partir du 22 août 2027. Je crois que ça c'est un vrai sujet.

Quant au reste et à l'article 6, évidemment que dans les conditions actuelles et compte tenu de ce qui peut nous différencier et de ce qui fait nos divergences politiques, on ne peut pas, nous, en tout cas pour l'heure, donner un chèque en blanc au président de l'exécutif, je cite, quand vous indiquez que « on l'autoriserait à prendre toutes mesures et actes destinés à réviser le PADDUC ». Encore faudrait-il que nous connaissions les orientations que vous mettez sur la table. Je ne parle pas du millimètre, je parle au moins à défaut du kilomètre, du mètre, des orientations qui consistent à dire il faut qu'on puisse se soigner, se loger et avoir un environnement préservé et résister aux défis de notre temps, comment dirais-je, je ne peux qu'approuver, mais ça ne va pas être ça, le PADDUC.

Il va falloir rentrer dans le cœur nucléaire et qu'on puisse créer les conditions de vote sur des sujets qui touchent à la fois à l'idée que vous faites de l'aménagement du territoire et à la production d'un document avec qui les plans locaux d'urbanisme devront être compatibles. Ça, c'est le vrai sujet du moment. Après, les orientations, rentrer un peu plus précisément dans ce qui fait le cœur de vos ambitions dans ce document.

Mais de grâce, de grâce ! Essayons de sortir collectivement du syndrome de l'usine à gaz sur ce sujet.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Pierre Ghionga.

M. Pierre GHIONGA

Madama a Presidente, vi ringraziau.

Dunque, aghju da di, a prima di e cose, sò fieru d'esse statu ind'è u cunsigliu esecutivu di Paulu Giacobbi, chì hà vutatu u 1ma PADDUC in u 2015. Ùn hè micca perfettu issu PADDUC ma ghjè sicuramente assai megliu chè quellu chì ùn hè micca statu vutatu in 2010, per esempiu, ma hà quantunque una qualità, hà messu in ballu e fundazione d'un sviluppu à long'andà di a Corsica, incù a vulintà di mantene un ambiente di qualità, è una sucetà corsa strinta da a so lingua è di u so sensu à a spertera.

Dunque oghje, a revisione di stu PADDUC deve scrive si in sta filusuffia. Deve piglià in contu 3 punti chì mi parenu impurtentissimi. U cambiamentu di più in più rapidu di u climu, a crescita maiò di a pupulazione, è a sferenza di sviluppu trà i nostri rughjoni. Deve esse dunque più primurosus di e nostre risorse naturale, in particolare l'acqua, più primurosus di u nostru ambiente, pigliu l'esempiu di a riserva di Scandula per esempiu, di a Restonica...Face parte di u PADDUC què. In prumuvendu un agricultura chì permetterà di fà manghjà 300 000 persone senza danni per a salute.

U nostru sviluppu economicu è sucietale ùn deve micca esse senza pastoghje, perchè chì a libertà tutale in stu duminiu face nasce inegualità, acculturazione, è crescita di a criminalità.

Dui pilastri deveranu esse messi s'è a riforma custituziunale si face, ghjè a cuufficialità di a lingua corsa, è u statutu di residente chì sò i strumenti maiò per a cusionazione suciale, è a pussibilità per tutti i corsi di cumprà si un pezzu di terra.

Per compie, ripetu cum'è sempre chì u PADDUC ùn deve micca esse una semplice cartugraffia. Ma un veru prugettu puliticu di prutezzione ambientale è di prumuzione di un sviluppu economicu è suciale à long'andà, à u serviziu di u populu corsu.

Aghju da dì ch'o sò d'accunsentu cù e 2 pruposte di Paulu Felice, è u vuteraghju.

Vi ringraziau.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. Romain Colonna.

M. Romain COLONNA

Merci, Madame la présidente.

Merci, Monsieur le conseiller exécutif, pour votre présentation éclairante.

Aujourd'hui, peut-être les autres jours aussi, on a quelques divergences avec le groupe de droite et donc, je ne peux pas m'empêcher de reprendre un certain nombre de leurs propos, chers collègues, notamment lorsque Jean-Michel Savelli vous dit que vous avez eu un discours très politique et qu'il aurait voulu peut-être avoir un discours plus pragmatique, je suppose, et moins politique.

Nous, lorsque vous parliez, avec mes amis du groupe, on se disait, on est contents parce que le discours est extrêmement politique et vous voyez qu'on on a vraiment des divergences, mais c'est normal, on n'est pas dans les mêmes groupes. Mais pourquoi on est contents que ce discours ait été frappé par le sceau du politique ? Parce que le PADDUC dépasse tous les enjeux et vous le dites dans votre rapport d'aménagement du territoire. Ils sont certes essentiels pour la Corse, mais le PADDUC, c'est encore autre chose. C'est une strate supérieure qui engage la société Corse et le peuple Corse vers des choix de société qui pour le coup, on n'est pas forcément d'accord sur les orientations qui sont retenues ou pas.

Pierre faisait référence sur la période de 2004, 2010. Il y a eu une tentative d'élaboration du PADDUC qui a été avortée parce que le peuple Corse s'y est opposé. J'entends aussi Jean-Martin quand il dit « peut-être que vous voulez faire de ce PADDUC, vu le calendrier annoncé, un enjeu de campagne

électorale ». Je ne crois pas que ça soit le cas, mais Jean-Martin, je crois que vous étiez président de groupe lorsque Ange Santini déclare la chose suivante : « je retire le rapport PADDUC de l'ordre du jour », on est en 2009, « ainsi, toute la population Corse pourra se prononcer sur un véritable projet de société avec pour le porter, une majorité absolue issue des urnes » futures élections territoriales, « la Corse y gagnera en lisibilité et stabilité, cette stabilité qui est indispensable à la réalisation de tout grand projet ». C'est ce qui s'est passé, mais je ne pense pas pour notre part que l'on veuille en faire un enjeu sur les futures élections territoriales. Mais je voulais quand même faire ce rappel historique.

Vous dire, Monsieur le conseiller, nous, il y a quelque chose qui est important pour nous, vous adossez dans votre rapport, votre démonstration, notamment avec ce qui est en train de se passer au niveau législatif ou possiblement ce qui va se passer au niveau législatif. Nous, ça nous semble d'une importance capitale pour au moins deux raisons qui apparaissent dans notre rapport. La première, c'est celle liée à la démographie. Vous avez utilement, je crois, rappelé les proportions si elles avaient été appliquées à l'échelle française d'une population de 86 millions, je crois que vous avez dit au lieu des 66 millions actuellement et vous avez dit « ça serait tout bonnement ingérable pour la France ». Je partage parfaitement votre avis, on partage votre avis.

Je voudrais aller encore plus loin. La différence fondamentale, et c'est pour ça que vous avez raison d'adosser votre rapport à une évolution du statut de la Corse, c'est que la France, en pays souverain, a la maîtrise de la plupart de ses institutions, je ne parle pas du bloc européen, mais a la maîtrise de ses institutions. La maîtrise de ses institutions, ça veut dire que la France peut essayer et réussir à fabriquer des petits Français.

Le problème, c'est qu'en Corse, nous n'avons pas la maîtrise de nos institutions, en tout cas des institutions majeures au-delà de la Collectivité de Corse et du bloc communal et intercommunal, dans le respect des compétences de chacun.

C'est pour ça que pour nous, ça nous semble indispensable de pouvoir agir sur l'école, de pouvoir agir sur beaucoup d'autres institutions et sur des enjeux fondamentaux parce que la démographie, un orateur précédent le disait, l'accroissement démographique en soi n'est pas forcément un problème, il y a un accroissement mondial, ce qui est problématique dans le cas de la Corse qui revient à peu près à sa population, au début du siècle, je crois qu'on était à peu près 300 000, on est 360 000 aujourd'hui, le problème, c'est la nature de cet accroissement démographique.

Cet accroissement démographique de par sa nature, du fait que l'on ne maîtrise aucunement les institutions qui nous permettent, vous l'avez dit, de fabriquer du Corse, elles ont une conséquence que vous évoquez dans votre rapport qui est celle de l'acculturation totale, où on a l'impression véritablement, je ne vais pas revenir sur l'ensemble des problématiques, il y a celles de l'accès au logement, il y a celle de la spéculation, mais il y a celle aussi, vous le savez, on est plusieurs sur les bancs de cet hémicycle à être particulièrement attachés, d'un sentiment de dépossession culturelle, de sens collectif qui est en train de se perdre et qui n'est pas quelque chose exclusivement de la préoccupation des nationalistes. Je pense que ça traverse tous les bancs de cet hémicycle et plus largement de la société et c'est quelque chose de terrible, d'avoir le sentiment di ùn esse più in casa soia. C'est quelque chose de terrible. Quelqu'un évoquait les réserves d'Indiens, et nous, on ne veut pas en arriver là.

Donc c'est pour ça, qu'on ne veut pas avoir un discours alarmiste sur la démographie pour dire « Ouh la la, il y a un accroissement de la population. Cette démographie-là, sa nature et la vitesse avec laquelle il y a un accroissement démographique, pose réellement problème.

La deuxième chose, je voudrais souligner dans votre rapport parmi beaucoup de choses qui nous semblent essentielles, quelque chose qui vient recouvrir beaucoup des orientations politiques auxquelles on croit, c'est la défense que vous nommez des biens, du bien public.

Quelqu'un s'interrogeait avant sur comment faire pour mettre en place des outils pour protéger le bien commun et les biens publics ? Le bien commun, je crois que pour le protéger, il faut intervenir par la loi. Ça m'a fait penser au cours de nos débats à la phrase de Lacordaire lorsqu'il dit : entre le faible et le fort, c'est la liberté qui opprime et la loi qui libère. Si l'on considère que le peuple Corse, de par sa nature, la non-maîtrise des outils d'émancipation par la pression démographique, qu'il est dans une position de faiblesse absolue, alors il faut que la loi puisse intervenir, il faut que la loi puisse encadrer, il faut que la loi puisse accompagner et il faut que la loi puisse réguler. Et si la loi fait tout ça, on aura un début de solution à nombre de nos problèmes.

C'est pour ça, et je termine, Monsieur le conseiller exécutif, que nous sommes particulièrement attachés avec l'une des parties de votre rapport lorsque vous dites que cela doit être absolument le PADDUC adossé dans le périmètre de la révision partielle aux discussions en cours. J'ai essayé de vous prendre l'exemple de la démographie, de la maîtrise des institutions et l'exemple de l'intervention par la loi pour réguler ce qui se passe en Corse qui met le peuple Corse au banc de sa propre société, et ça, forcément, on ne peut pas l'accepter.

M. Jean-Noël PROFIZI

À ringrazià vi.

Bien sûr, moi je suis d'accord avec les interventions de Jean-Marc, des orientations, des inquiétudes, des espoirs que l'on a pour l'avenir.

Je crois que là, on est vraiment au bout du bout et il faut vraiment accélérer. Je suis un maire du rural, j'ai lancé mon PLU il y a un mois, je devrais le terminer en juin 2027 accompagné par l'AUE. Il y a un gros travail. Ce qui veut dire que si on tient ce calendrier-là, je serai obligé en 2027 de le revoir, de le remettre en conformité avec le futur PADDUC.

Aujourd'hui, on n'a pas de SCOT. En 2015, on dit que c'est un projet de société pour le territoire. On n'a plus le temps aujourd'hui. Alors accélérer, bien sûr, il faut accélérer le calendrier. Mais les élus du rural ne comprennent pas et moi je ne comprends pas et je pense qu'ils ne comprendraient pas, il y a un fossé qui se creuse avec les maires du rural, mais il y a un fossé qui se creuse avec la population qui n'en peut plus aussi.

Donc je pense que de faire le choix d'avoir un calendrier accéléré et de vraiment voter ce PADDUC avant les prochaines élections territoriales, pour moi c'est quelque chose d'indispensable et de vital pour les villages du rural. Je suis un petit peu bien placé pour savoir les difficultés que l'on a au quotidien. Voilà.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, Jean-Noël.

D'autres interventions ? Oui. Jean-Jacques LUCCHINI, après il y aura Hyacinthe Vanni et Pierre Poli.

M. Jean-Jacques LUCCHINI

Merci, Madame la Présidente.

Moi, je voulais juste venir en complément, c'est beaucoup plus technique par rapport à l'intervention de Jean-Marc, notre ami.

Je pense que ce rapport qui nous est proposé, il a le mérite d'être ouvert et équilibré et il tient compte surtout des nouvelles lois qui concernent l'urbanisme et qui nous obligent, ça il faut le savoir, à modifier les orientations réglementaires du PADDUC pour rester dans le cadre juridique. Souvent, on

pense que c'est le PADDUC qui dicte tout au niveau de l'urbanisme, mais ce sont les lois qui dictent.

Aujourd'hui, c'est la loi littoral, la loi montagne, la loi Elan, la loi ZAN, la loi Le Meur, qui dictent les orientations en termes d'urbanisme, que ce soit en zone montagne ou en zone littoral.

Ce rapport, je pense qu'il est surtout très pragmatique sur les questions liées à la spéculation foncière et immobilière, à l'arrivée de 5 000 nouveaux habitants par an, à la préservation de la terre, du bien commun, à la mise en production des terres agricoles. Il nous propose un calendrier sur trois trimestres pour travailler sur chacune des dispositions législatives des lois Elan, ZAN et Le Meur.

Ce travail, je voulais le dire à Cathy aussi, il va associer les principaux décideurs de Corse avec la Chambre des territoires, l'association des maires, le CESEC, le CAUC, l'Assemblea di a Giuventù, eh bien entendu l'Assemblée de Corse. Il faudra pouvoir déterminer comment ces lois s'appliquent aussi bien en zone littoral qu'en zone montagne parce que souvent, ces lois s'appliquent de la même façon sur l'ensemble du territoire.

Les territoires du rural, Cathy n'est pas là, mais je veux le lui dire, auront droit à la parole et Jean-Marc l'a dit et je pense que nos maires des villages seront entendus parce que le rural ça représente quand même notre ADN et notre priorité, c'est de faire vivre nos villages.

Aujourd'hui, il faut voir que la nécessité d'un statut d'autonomie avec un pouvoir législatif est indispensable pour construire le PADDUC que nous voulons. Seul un pouvoir législatif pourra nous donner le choix de nos objectifs par territoire.

De plus, pour chaque nouvelle loi qui concerne l'urbanisme et qui est adoptée par le Parlement français, nous avons obligation de rendre les orientations du PADDUC compatibles avec ces lois, sinon nous prenons le risque que nos orientations soient attaquées juridiquement. Nous avons eu déjà l'exemple de la cartographie du PADDUC qui a été attaquée à plusieurs reprises, 10 ans de procédure je vous le rappelle, deux annulations au TA, puis saisie de la Cour administrative de Marseille et du Conseil d'État. De plus, les 40 demandes faites dans le cadre du pouvoir d'adaptation, comme vous le savez, n'ont jamais eu de réponse ni positive, ni négative.

Alors moi je veux être très court, mais juste pour vous dire que nous avons donc sur ce sujet un besoin urgent, une insécurité qui est prégnante tant

que notre Assemblée ne pourra pas légiférer dans le cadre d'un statut d'autonomie.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Pierre, vas-y.

M. Pierre POLI

Merci, Madame la Présidente.

Juste quelques mots avant de passer la parole à Hyacinthe Vanni et ensuite à mon ami Saveriu Luciani qui approfondira le rapport, même si ce rapport arrive un peu tard, je pense qu'il a le mérite d'exister.

Aujourd'hui, le PADDUC a vécu, je pense, avec les bons côtés et les moins bons. S'il y a des gens qui étaient en première ligne par rapport au PADDUC, vous devez le savoir, c'est bien les maires. On a souvent essayé les plâtres. De bonnes choses en sont sorties, d'autres un peu moins bonnes.

Donc ce que je pense qui est important aujourd'hui, je valide les propos de mon ami Benedetti qui dit qu'il faut un COPIL, mais n'oubliez pas surtout parce que quand on révisé un PADDUC, que ce soit un PADDUC ou un PLU, c'est en principe pour l'améliorer et pour modifier des choses qui n'ont pas marché ou qui n'ont pas réussi à le rendre, je dirais, efficace, n'oubliez pas, et là je parle en tant que maire et les maires qui sont dans l'hémicycle, je pense, auront le même sentiment que moi, ne nous oubliez pas.

Ne nous oubliez pas parce que lors de l'élaboration du premier PADDUC et ce n'est pas un reproche que je fais, mais je pense qu'il n'y a pas eu le temps nécessaire pour que toutes les communes soient consultées, je pense qu'il n'y a rien de mieux qu'un maire et son conseil municipal pour connaître son territoire. Donc à ce niveau-là, je pense qu'il va falloir que les maires soient consultés.

Quand vous recevez un jeune du village qui veut construire sa maison sur un terrain que viennent du lui laisser ses parents de 800 m² en plein cœur du village et qu'on vous explique que ce terrain est en ESA, mettez-vous à notre place. Alors ça peut faire souffler certaines personnes ici, mais en tout cas, c'est le cas et il n'y a que nous qui savons ce que nous vivons à ce moment-là parce

que la réponse, elle est plus que délicate, si tant est qu'il y ait une réponse parce que moi honnêtement, j'ai beaucoup de mal à en trouver.

Donc à ce niveau-là, je pense qu'il va falloir être très vigilant, intégrer les communes, que les communes puissent apporter ce qu'elles doivent apporter à cette révision du PADDUC.

Vous nous avez posé une question tout à l'heure, vous nous avez demandé si nous voulions que dans quelques années il y ait 500 000 habitants en Corse. Non. Je vous réponds, non. Mais après je vais vous poser une autre question : qu'avons-nous fait pendant toutes ces années pour endiguer cette démographie ? Qu'est-ce qu'on a fait ? Vous voyez, je ne dis pas qu'est-ce que vous avez fait, je dis qu'est-ce qu'on a fait ? Je ne fais pas de politique là. Qu'est-ce qu'on a fait pour endiguer cette démographie ? Et donc à partir de maintenant, qu'est-ce qu'on va faire et quel sont les moyens qu'on va se donner pour qu'il n'y ait pas tant de milliers de personnes qui débarquent tous les ans ?

Je vous remercie.

M. Hyacinthe VANNI

Ghjustu 2 parolle à l'accorta, ancu s'è sò d'accunsentu cù Pierre, ghjustu pè dì à u me cullega è u me amicu Julien, felicità lu, perchè e prime parolle ch'emu scambiату quand'ellu ci hà annunciату ch'ellu avia da travaglià nantu à u PADDUC, l'aghju dettu, è si n'arricorda, un PADDUC pè quale? Voli rifà u PADDUC pè quale?

Et Julien m'a répondu clairement : un PADDUC pour les Corses. J'ai dit sa réponse qu'on attendait et je tenais quand même à te remercier, à te féliciter parce que c'est vraiment le dossier qu'on attendait, personnellement bien sûr, mais qui reprend nos fondamentaux et qui reprend aussi ce qu'on veut être et ce qu'on veut faire.

Nous, le PADDUC qu'on veut, ce n'est pas pour accueillir tous ceux qui viennent nous déposséder, ce n'est pas le PADDUC des résidences secondaires, ce n'est pas le PADDUC aujourd'hui des lotissements induve ùn ci hè mancu un Corsu, et ce n'est pas le PADDUC où il y a des immeubles éteints l'hiver et où il n'y a pas un Corse. Ce n'est pas ça qu'on veut comme développement.

C'est un choix, Cathy n'est pas là, mais le rural qu'on veut aussi, ce n'est pas le rural des gens qui arrivent de je ne sais où, qui ne s'intègrent pas et

qui déséquilibrent aujourd'hui un certain nombre de choses. Ce n'est pas ça le rural qu'on veut.

Le rural qu'on veut, c'est le rural où on installe des jeunes, l'exemple du maire du Mucale. Ça, c'est le rural qu'on veut, ça, c'est les villages qu'on veut où on permet aux jeunes de s'installer et de rester là, de travailler et pouvoir s'acheter un pezzu di terrenu pè fà a so casa. Ce n'est pas le rural où on arrive avec un pouvoir d'achat et qu'on s'achète toutes les maisons qui se vendent et où les jeunes sont exclus, sont dehors, où il n'y a plus aucune âme dans le village parce que ces gens-là, ils ne s'intègrent pas. Ils sont là, ils arrivent avec leurs prétentions, avec leur façon de vivre, etc. Vous les connaissez comme moi ces phénomènes, je ne vous apprends rien. Ça, ce n'est pas ce qu'on veut. Ce qu'on veut aujourd'hui c'est installer nos jeunes. Ce que disait Pierre, moi ça ne me choque pas. Même si on doit déclasser un ESA pour installer un jeune dans un village, ça ne me choque pas. Pourtant je suis très attaché, vous le savez, aux ESA et à la préservation. Ça ne me choque pas du tout.

Si demain, on doit déclasser pour installer des gens d'ici, vous nous trouverez à vos côtés, et là-dessus, il faut évoluer, c'est vrai. Les maires aujourd'hui ont des difficultés à installer dans leur village les gens des villages et ça, il faut le gommer.

Par contre, pour le reste, il faut aller plus loin, il faut un statut de résident. Il faut aller plus loin ! On ne peut plus accueillir tout ce qu'on accueille aujourd'hui, ce n'est plus possible. À un moment donné, il y aura des problèmes, on le sait. Donc, comme on le sait, il vaut mieux prévoir et dire.

L'annonce que vous avez citée me réjouit, mais je crois qu'il y a ma région aussi, Ponte Novu. Mais on voit ce qui se passe à Ponte Novu, des lotissements, nimu ùn si cunnosce. Personne ne se parle. Il n'y a pas beaucoup de paisani, ùn ci hè chè ghjunghjiticci.

Je pense que c'est pareil à Ponte Leccia. Cathy n'est pas là, mais pour connaître un peu Ponte Leccia, je pense que c'est pareil. Ce n'est pas le développement qu'on veut. Le développement qu'on veut, c'est un développement raisonnable et peut-être qu'il faut construire un peu moins. Peut-être qu'il faut construire des lotissements à taille humaine. Tout doucement. 3 maisons, et après peut-être qu'on en fait encore 3. Pas des lotissements à 40 ou 50 villas induve ùn ci hè chè furesteri. Ça, on n'en veut pas, Monsieur le Conseil exécutif, et vous l'avez bien dit.

Et bien entendu, encore une fois, je vous félicite et on vous soutiendra jusqu'au bout.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Georges veut prendre la parole, vas-y ! Ensuite Annette et Saveriu.

M. Georges MELA

Merci, Madame la Présidente.

Je reviendrai sur l'historique, parce que lors de son adoption par l'Assemblée de Corse, en octobre 2015, le PADDUC a été vu et voulu par les élus comme un véritable document stratégique, ça a été rappelé, fixant des objectifs pour un développement durable du territoire.

Il a été élaboré dans des conditions particulières, même si 2 ans de concertation, puisque j'en ai fait partie avec les maires, de nombreux ont été oubliés et Pierre Poli le rappelait tout à l'heure, ont été nécessaires. Et le PADDUC devait aussi faciliter, c'était l'objectif, l'élaboration des documents d'urbanisme.

Alors certes, il n'est pas responsable de tous les maux. Mais dans une région que je connais bien, qui a souvent été ciblée, et pour cause, des lotissements et habitations individuelles déjà bâties se trouvaient sur des espaces classés espaces stratégiques agricoles et principalement en milieu rural. Oui, puisqu'à Porto-Vecchio, il y a une ruralité qui existe, où 60 % de la population vit. Je ne parle pas de la plage de Palombaggia, mais je parle de l'ensemble des hameaux qui ceignent Porto-Vecchio.

Ces ESA ont été positionnés en faisant référence à des cartes qui dataient de 1976, sans identifier les terres répondant aux critères qualitatifs les caractérisant.

Alors, je m'en étais déjà expliqué à l'époque et je pense que le ver était déjà dans le fruit dès le vote de 2015. J'avais alerté à l'époque sur ces confusions préjudiciables qui étaient sources de contentieux futurs, mais sans résultat.

Alors l'ambition qui était partagée par bon nombre d'élus sur ce document était de le sortir le plus rapidement possible, et ce pour les 40 prochaines années.

Je rappelle quand même que 3 000 pages étaient nécessaires, quand celui de la région PACA en faisait à peine 40... Il y avait, au sein de ce document, 14 orientations stratégiques. Qu'en est-il aujourd'hui après ces 10 années d'existence ?

Alors, vous nous direz que certaines ont été atteintes, mais ce n'est pas le cas pour celui, je crois, qui était un de vos objectifs premiers et qui était de diminuer la consommation foncière sans accentuer les tensions économiques et sociales relatives à l'accès aux logements.

Si on analyse ce document à ce jour, les résultats de l'application du PADDUC depuis son adoption, et on en fait le bilan en matière d'urbanisme, parce que c'est une des préoccupations essentielles, en tout cas c'est ce que j'entends sur les bancs de cet hémicycle, et d'un aménagement du territoire, force est de constater, et vous l'avez dit Monsieur le Président, que cela est un échec.

A-t-on tenu compte dans ce document de nos réelles spécificités et faire en sorte qu'un groupement de 7 à 10 unités d'habitations soit susceptible d'être considéré comme un hameau et non de l'habitat diffus ? Non ! Et je rejoins les explications et l'intervention de Hyacinthe à ce sujet. Non !

Cette passivité, par contre, elle génère des difficultés de densification au niveau de certains hameaux et ne permet pas à nos jeunes générations de construire sur les terrains de leurs ancêtres. Jean-Marc en faisait état tout à l'heure dans son propos.

Y a-t-il moins de spéculation ? Non, vous l'avez dit. Il n'y en a jamais eu autant et elle n'a jamais été aussi forte.

Notre jeunesse trouve-t-elle à se loger à un prix décent ? Non, elle n'a jamais rencontré autant de difficultés pour se loger, et pour cause.

Après le gel de 105 000 hectares, a-t-on fait les efforts nécessaires pour les mettre en exploitation ? La réponse est non.

Mais il y a un modèle économique qui produit malheureusement des effets immédiats et dévastateurs qui est apparu, vous le savez comme moi : raréfiez l'offre de terrains constructibles en utilisant souvent les ESA comme rempart a eu pour conséquence une augmentation du prix au mètre carré.

Alors oui, plutôt que de continuer à vivre sur des incantations, vous savez comme moi qu'un travail essentiel est à faire sur les espaces stratégiques agricoles, non pas pour les diminuer, non pas pour continuer d'opposer agriculture au développement, mais simplement pour individualiser de façon commune avec les maires et en relation avec les chambres d'agriculture, les espaces qui sont véritablement à forte potentialité agricole. Seuls ceux-ci sont à sanctuariser. Cela réglerait pas mal de problèmes pour les maires.

Je pense sincèrement qu'au-delà de la dimension politique, sur laquelle des points de convergence semblent possibles, ne commettons pas les mêmes erreurs que par le passé. La révision de ce document aurait dû intervenir en 2021. Sans aucun esprit de polémique, on ne peut pas dire qu'il y a eu un empressement particulier ou qu'il y ait une manifestation particulière pour ce faire.

Aujourd'hui, le temps presse car de nombreuses communes risquent de se retrouver en difficulté par manque de décisions.

Je prendrai à titre d'exemple, et je disais tout à l'heure que j'allais dans le sens de ce qu'avait explicité hyacinthe tout à l'heure : j'ai participé récemment, lundi dernier, à une CTPENAF. Un agriculteur, sur Moca Croce, souhaitait construire sa propre résidence secondaire pour lui et pour son enfant sur Moca Croce. Il avait besoin pour cela de distraire, je crois, 100 ou 150 m² d'espace stratégique agricole. Presque 1 heure de discussion ont été nécessaires pour lui donner l'autorisation. C'est peut-être ça qu'il faudrait revoir entre nous.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Oui, Annette.

Mme Marie-Anne PIERI

Madame la Présidente, merci.

Moi, je voudrais répondre à Hyacinthe.

Effectivement, dans nos villages, on voit beaucoup de constructions, de lotissements, c'est bien dommage parce que la Corse, elle regorge de maisons qui sont fermées. Case chjuse. Et la problématique est toujours la même, mon Cher Hyacinthe : c'est l'indivision, la sortie de l'indivision.

Alors il faudrait un jour vraiment, vraiment, que nous nous posions tous, ici, au sein de cette Assemblée, et que nous travaillions pour arriver à donner aux Corses les moyens de sortir de l'indivision et de faire réouvrir ces maisons de village.

Alors mon Cher Hyacinthe, je vais vous lire une petite citation de Lamartine qui, en 1860, a été obligé de vendre sa maison de famille et il a dit :

« J'ai été obligé de signer la vente de la moelle de mes os à un prix de détresse qui ne représente ni la valeur morale, ni la valeur matérielle.

J'ai emporté des larmes en quittant le seuil, les vestiges de ma mère et les reliques de ma jeunesse ».

Alors je ne voudrais pas, si vous voulez que demain les Corses soient obligés de vendre justement leurs biens les plus chers, dans leur village et qu'ils puissent se réapproprier ces maisons de village en sortant de l'indivision. Merci.

Juste une petite chose. Dans le PADDUC, vous n'avez pas abordé, mon Cher Julien, le bail réel solidaire. Peut-être penser justement à un office foncier solidaire, ça permet justement l'accession à la propriété aux jeunes qui ont des difficultés en faisant la dichotomie entre le sol et le bâti, puisque vous ne payez que la valeur du bâti ; le sol restant la propriété d'un office solidaire. C'est peut-être une solution également. Merci.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Est-ce qu'il y a d'autres prises de parole ? Oui, Saveriu.

M. Saveriu LUCIANI

Merci, Présidente.

Je vais essayer de livrer quelques sentiments comme ça sur le document.

Le PADDUC, quand on l'a voté, il me semble, on était en 2015, j'étais un des rares de cette Assemblée à l'avoir voté, après avoir longuement amendé, je ne sais pas si Pierre se rappelle. On avait passé quelques nuits dans la salle 2, notamment sur la création des ESA. À l'époque, c'était un des grands chevaux de bataille des nationalistes, à juste titre d'ailleurs. Donc les fameux 105 000 hectares de l'agriculture corse pour essayer de développer une agriculture de production. Mais bon, ça fait 10 ans. On en reparle aujourd'hui parce qu'on est sur une révision... ou sur une prévision, je ne sais pas trop.

En tous les cas, ce qui est sûr, c'est que nous, on le considérait pour beaucoup à l'époque comme un projet de société carrément. C'était un projet d'aménagement, mais aussi c'était quelque chose avec un adjectif simple qui était « durable ». Sauf que ni ça a commencé, ni ça a fini. Donc, la durabilité est périmée.

Donc, c'est important de dire que c'est un projet de société. C'était un peu, pas notre Bible parce que je ne voudrais pas rentrer dans les considérations religieuses, mais en tous les cas c'était quelque chose qui était pour nous essentiel, en tous les cas pour les 10 ans à venir.

Force est de constater qu'aujourd'hui, on est au milieu du gué, avec une grande part d'échec, une grande part, je dirais, d'impossibilité aussi, avec des contradictions. Et quand j'entends les maires dire, et pas que les maires, les usagers, que finalement on se retrouve, j'essaie de pondérer les propos, avec l'envahissement, les débarquements... ça rappelle 1984, 40 ans en arrière, IFF... Alors, je ne veux pas aller jusque-là, mais en tous les cas il y a aujourd'hui une espèce de refus, alors qu'avant il y avait une espèce d'acceptation sociale un peu plus en vogue.

Aujourd'hui, ça ne se concentre pas simplement dans les villages, si tant est que les villages vivent encore. Certains ont 2 saisons, 11 mois d'hiver et 1 mois d'été, avec des résidences bien sûr qui ouvrent l'été et les problèmes finalement qu'il n'y a pas l'hiver se retrouvent en un mois d'été, notamment les pénuries en eau, etc., je passe les détails.

Mais le littoral subit le même, je dirais, le même débarquement. Je dis le mot « subit », parce que tout est incontrôlé, personne ne contrôle rien. Ça débarque, même s'il y en a qui s'en vont aussi, mais bon, ça débarque et finalement ça déstabilise un petit peu, y compris notre projet culturel, en tous les cas notre ébauche de projet culturel.

Je parle, par exemple, et ça n'apparaît pas trop dans le document ici, mais la question culturelle, elle est prégnante et pas que simplement linguistique.

J'entendais Hyacinthe tout à l'heure qui parlait des lotissements. Simu passati d'un populu di pastori à una popolazione di télécommandes di muri di dui metri incù una telecommanda per apre u purtò. La télécommande ouvre les volets, la télévision. On est passé d'un monde di l'operata à un mondu di lampà in terra è sperandia...

La culture aujourd'hui est profondément altérée, pour ne pas dire attaquée dans sa propre chair. On n'a plus le réflexe communautaire qu'on avait, ou en tous les cas dans très peu d'endroits. Donc, c'est tout un pays qui s'effondre. Et je vous mets à l'aise, ce n'est pas ce matin ou cet après-midi qu'on s'est réveillé en se disant que ça tombait, ça fait 30 ou 40 ans au moins. S'il y a eu un combat national, c'est parce qu'à un moment donné, on se rendait compte qu'il y avait un effondrement d'une société. Alors on ne rêvait pas de la garder et

de la dupliquer, mais en tous les cas de sauver ce qu'on pourrait sauver et de maintenir ce qu'on pouvait maintenir.

Donc, ce PADDUC, pour moi, il se situe à ce croisement-là, entre ce qu'on a rêvé à l'époque, ce qu'on a espéré et ce qu'on espère sauver. Et dans tout ça, il y a en vrac -moi en vrac, pas vous- j'y jette donc les points que vous énumérez.

Par exemple, la question de la population. Tout le monde en parle, on brasse la question depuis plusieurs années, ce qui sûr aujourd'hui, comme indicateur qui m'interpelle, c'est que sur 360 000 habitants, 25 % de cette population a plus de 65 ans. Vous avez un pays vieux. Je ne parle pas de la précarité parce que c'est un pays pauvre, c'est un pays pauvre et un pays vieux, et un pays par endroit désertifié.

Donc, là on a un challenge, parce que les finances de la Collectivité, et je regarde votre collègue, Bianca FAZI, elle sait très bien en projection, ce que ça va donner en termes de budget. C'est aussi le PADDUC.

Donc il y a déjà cette question-là, sans compter la question de l'intégration culturelle et du projet culturel à poser sur la table. Entre le vieux et le jeune, ci passa u mare, on a un océan d'objectifs à réaliser. Moi, je suis pessimiste là-dessus, mais bon...

Sur la question de l'agriculture et des ESA, ce que je regrette depuis 2015 malgré tout, et j'en prends ma part aussi, comme tout le monde, c'est le fait qu'on n'ait pas de projets agricoles. On n'a pas de projets agricoles. On a des projets d'extension, Office hydraulique, on est beaucoup dans le coup par coup et certaines fois peut-être dans l'intuition, mais il est évident qu'on n'a pas créé, et c'est ce qui fait dire à beaucoup de monde que finalement il faut justifier ces 105 000 hectares.

Moi le premier, fils de berger, je n'ai pas besoin de justifier, mais quand quelqu'un me pose la question et qu'il met en doute, y compris ma conviction, c'est que quelque part, il y a quelque chose qui ne marche pas. Donc, il faut que politiquement, on pèse sur ça avec un bon projet. Il faut que la terre reste la terre, notre terre. Le lien à la terre, c'est une des préoccupations qui a porté notre projet « Autunomia » jusqu'à Bougival.

Donc, la question des ESA, du projet agricole est importante.

Vous posez aussi un problème qui est, à mon avis vital, c'est celui du changement climatique.

Moi, ça a été mon dada pendant des années, vous le savez. On avait voté un plan de bassin d'aménagement sur le changement climatique en 2018-2019, si mes souvenirs sont bons, parce qu'on se rendait compte que, en termes de ressources, on était en train de toucher le mur et on touche le mur. On est dans l'aléatoire, ça va passer, ça ne va passer... On sait très bien qu'avec l'augmentation démographique de résidents, et pas que de touristes, parce que l'excuse de la piscine, ça marche un temps, mais la vraie question, c'est le fait que demain, on ait 60 ou 70 000 personnes en plus, et là ça va poser un vrai problème, parce qu'il va falloir développer l'agriculture corse et il va falloir de l'eau, il va falloir aussi subvenir aux alimentations en eau potable, il va falloir de l'eau, il va falloir des aménagements et des extensions.

O zité, vous savez ce que ça veut dire en termes de millions ? Sans compter que là, sur le PADDUC, à l'heure où on parle, à part 1 ou 2 retenues, on n'a pas de projets de stockage.

A mon avis, ce qu'il va se passer, c'est que l'effet de ciseau, et c'est la question de ce matin sur l'énergie, et après j'en dirai deux mots, c'est que l'effet de ciseau va arriver, pas forcément partout mais il y a déjà les camions citernes qui montent dans les villages, ou je me trompe ? Il y a des camions citernes qui montent dans les villages et vous le savez.

On est en 2025 et vous avez parlé de 2 ou 3 degrés, vous savez ce que c'est 3 degrés ? C'est-à-dire que bientôt il y a des éléphants qui arrivent dans la plaine d'Avretu, entre Figari et Sotta. Non mais, je caricature, mais on n'est plus dans un climat méditerranéen, on est dans un climat qui est pratiquement au niveau du Maghreb. On est en train de changer de climat et en changeant de climat, on doit changer d'agriculture, on doit changer de comportement et de raisonnement en termes même gestion de la ressource hydrique. Je passe...

La question de l'énergie, j'en ai parlé ce matin, même topo. Vous allez avoir des extensions de réseau, je parle pour l'Office hydraulique, des stations de pompage, vous savez combien ça pompe ? C'est le plus gros client de EDF en Corse après les hôpitaux. Et si on multiplie, si on oublie le gravitaire et si on réalise les interconnexions à coup d'électricité, vous allez voir qu'au niveau énergétique, on va tomber aussi sur un effet de ciseaux.

Moi j'ai des chiffres, je ne vais pas vous accabler de chiffres, notamment sur énergie, mais quand on voit qu'on est en plus, et le dis ici parce que peut-être des gens ne le savent pas, nous sommes la région d'Europe occidentale, la Corse, qui a la plus forte empreinte carbone liée à la production énergétique. La région qui a plus forte empreinte carbone. J'ai les chiffres et tout ce que voulez.

Donc, là il va falloir qu'on engage une réflexion sur l'énergie et sur l'autonomie énergétique. On ne peut pas se contenter demain des câbles avec la Sardaigne, avec l'Italie, avec un trépied qui n'est pas un trépied, qui est bancal finalement. Donc ça aussi il va falloir le peser dans le PADDUC.

Moi, je ne vais pas saucissonner en disant, il y a la PPE, le PADDUC... Je crois que le PADDUC, c'est le document socle qui va poser le fait sociétal à 20 ans à venir, sinon on ne parle de rien.

La question de l'urbanisation, de la spéculation, là-dessus je ne dirai plus rien. Tout le monde a bien intégré le fait qu'aujourd'hui le lien à la terre, il existe, il existe dans les déclarations, dans les communiqués, au micro, il n'existe pas sur la terre. On marche sur une terre qui aujourd'hui est de moins en moins nôtre. Je ne parle même pas de la jeunesse, je parle de tout le monde. Je crois qu'aujourd'hui, on est en train de vivre une dépossession historique. Quand je dis historique, je pèse mes mots.

Tout à l'heure on parlait d'indivision, les Français disent « la France est une et indivisible » ; le malheur de la Corse, c'est qu'elle est une et divisible.

Quand on est 2, il y a le blanc et le noir, il y a le pour et le contre, c'est ce pays-là qu'on a aussi. Culturellement, ça va être difficile.

Donc, la question qui se pose derrière, et je vais très vite, la question du projet culturel et linguistique est fondamentale aussi, parce que sinon on va passer de l'assimilation qui est un échec patent, et je passe sur le détail en tant qu'enseignant, à ce qu'on aspire, à l'intégration. L'intégration, ça implique que dans le copil, il y ait aussi l'université, parce que c'est un des acteurs fondamentaux pour moi de la réflexion à engager pour une société corse à venir, par exemple.

Sur la question de ce dont on parlait tout à l'heure, l'évolution statutaire. Là-aussi, on est devant un questionnement qui, de mon point de vue, doit nous interpeller parce qu'on est sûr de rien. Moi, je ne suis sûr de rien et j'ai peur du pire aujourd'hui. Pas à cause de nous, parce que je pense que nous avons la même volonté d'aboutir. C'est parce que je me dis qu'il y a d'autres forces qui n'ont pas tout compris, ou qui n'ont rien compris, ou qui ont tout compris et qui veulent nous mettre les pieds dessus.

J'évoquais en début d'après-midi, la question du gouvernement militaire entre 1769 et 1789, ces 20 années-là, j'ai l'impression qu'aujourd'hui on est entre 2 dates, entre ce que nous voulons, ce que nous sommes et ce que nous revendiquons, et ce qu'on veut faire de nous. Il est dans cet enjeu là aujourd'hui.

Dernier petit point, c'est sur la forme. Voyez, je redescends dans l'hémicycle, je laisse les rêves de côté, je laisse les aspirations de côté, mon engagement de côté.

L'histoire du copil, bien sûr, j'y ajouterai bien entendu l'université parce que c'est fondamental. Après, je ne sais pas s'il faut mettre toute la liste que j'ai lue tout à l'heure dans l'amendement.

La question du calendrier : soit vous le resserrez un peu et je pense que c'est faisable, sinon vous allez électoraliser le PADDUC comme d'autres sujets, ce n'est pas le jeu. Si vous commencez à tarder, et le temps court... U corsu, ùn dice micca « u tempu passa », dice « u tempu corre ». Le temps court et nous, on se bat contre la mort. On se bat contre la mort à tous les niveaux.

Donc, vous dire simplement qu'il faut absolument un copil, une transparence parce qu'on veut la transparence et on veut aussi un calendrier resserré, non pas simplement parce que les gens le demandent sur la forme, c'est aussi une manière de conjurer le temps qui passe et qui nous met les pieds dessus.

Merci.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Et nous ne parlons que de la méthodologie de révision, je précise. Ce n'est que le discours de la méthode là, ce n'est pas encore...

Bien, donc d'autres interventions ? Non.

Cette révision partielle, elle était annoncée, elle intervient à un moment important.

Je pense que le calendrier a été calculé pour intégrer l'ensemble des lois qui, entre-temps, ont été produites, parce que si nous étions autonomes, on ne serait pas contraints à l'examen de toutes ces complémentarités et subtilités entre le PADDUC et les autres lois.

Moi, j'ai toujours considéré que c'était un exercice démocratique particulièrement intéressant et vous vous y pliez, non seulement en venant devant nous, ce qui est normal, mais aussi en essayant d'y associer plusieurs parties prenantes, que ce soit des institutions ou autres.

Donc, il faut savoir que d'autres nous envient. Moi je suis membre de la Commission aménagement du territoire des régions de France, donc il y a des présidents, des vice-présidents, plutôt des vice-présidents d'ailleurs de toutes les régions. Ils nous l'envient parce qu'eux ils n'ont qu'une directive d'aménagement, qui s'appelle un SRADDET, un schéma d'aménagement, et ils nous envient le PADDUC. Donc, il faut que nous, on arrête un peu d'être comme ça, complètement négatifs tout le temps.

Maintenant, un bon PADDUC ou une bonne révision, ça se mérite. Ça se mérite et ça se travaille ensemble. Donc, il faut être bien conscient de ça.

Moi, je sens bien l'élan qu'il y a, mais on part un peu dans tous les sens aussi. Ça va être un véritable challenge, pourquoi ? Parce qu'en fait, il faut concilier 3 dimensions.

La première dimension, ça a été dit par certains, Romain je crois, c'est celle du socle et des valeurs. On n'a pas forcément, tous, les mêmes représentations ou les mêmes valeurs, ça c'est la première chose. Et c'est bien la différence avec un schéma d'aménagement ou une directive d'aménagement. Donc ça, c'est le premier élément.

Le 2^{ème} élément, c'est le projet économique et social. Là-dessus, on sait très bien qu'il y a des divergences de vue. Un certain nombre de choses avaient déjà été adoptées dans l'ancien PADDUC et j'ai envie de dire, heureusement, parce que qu'est-ce que ça aurait été, au regard des diagnostics catastrophiques que les uns et les autres, vous faites de là où vous êtes placés aujourd'hui.

Et enfin, la 3^{ème} chose, c'est la cartographie. Alors plus personne ne veut de cartographie, mais à un moment donné il faudra bien une représentation des choses.

Alors la cartographie, c'est la carte géographique d'une part, mais c'est aussi l'ensemble des données statistiques. Moi la chose que je voudrais, et donc vous aurez la lourde charge d'organiser tout cela, mais je rappelle qu'on ne parle que de révision.

Autre point, en tant que Présidente de l'Assemblea di a Giuventù, je vous remercie d'envisager d'associer l'Assemblea di a Giuventù, avec laquelle vous avez travaillé récemment, parce qu'ils ont déjà produit un rapport ; un rapport sur la question de la spéculation immobilière, avec des propositions très concrètes dans les communes littorales sans PLU. Et ils attendent de pied ferme d'être associés et de travailler sur cette révision, parce qu'il faut avoir

conscience que, globalement, l'Assemblea di a Giuventù, la moyenne d'âge, évidemment, est beaucoup plus faible qu'ici. On a des personnes qui ont entre 16 ans et 29 ans, avec une moyenne autour de 22. C'est de leur avenir qu'on parle, ùn hè micca u nostru. Nous, on va être justement dans la cohorte, beaucoup d'entre nous, dans la cohorte des séniors. Eux seront aux responsabilités, quelles qu'elles soient d'ailleurs et dans la vie active, la plupart sont étudiants ou lycéens. Eux seront dans la vie active et en difficulté pour chercher un logement et tout ce qu'on a décrit comme plaie de l'Égypte, il y a un instant, ou plaie de la Corse désormais. Donc, l'Assemblea di a Giuventù associée.

Et dans le calendrier que vous avez décrit, bien évidemment, nous serons en mesure de produire d'ici la fin de l'année civile, fin 2025 ou début d'année 2026, c'est-à-dire session de janvier, les fameux scénarios issus du laboratoire de prospective. Ils ne vont pas vous dire les scénarios, ce qu'il faut faire, ils vont vous dire ce qui probablement va être. C'est une différence entre ce qui est et ce qu'on doit faire. Ce qu'on doit faire, c'est le normatif, l'action publique.

Le laboratoire de prospective sera en mesure de dire : voilà, le climat de la Corse en 2050, c'est ça, avec des hypothèses et des probabilités bien sûr. La démographie, ça on sait un peu mieux, ça va être ça ; les évolutions technologiques et autres choses, ça va être ça.

Et donc les gens qui auront à travailler sur la révision du PADDUC pourront s'appuyer sur cette analyse prospective et ces scénarii pour éclairer le débat et les décisions ensuite qui seront prises au sein de cet hémicycle.

Voilà ce que je voulais vous dire et vous remercier pour la qualité du document que vous nous avez transmis, et remercier également l'ensemble des participants à ce débat.

Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller exécutif.

Sachant qu'il y a des amendements qui sont déposés, je voudrais avoir votre avis concernant les amendements et probablement un examen des amendements avec une suspension de séance ?

Donc je vous donne la parole, allez-y.

M. Julien PAOLINI

Merci, Madame la Présidente.

A mon tour de remercier l'ensemble des intervenants. Je crois pouvoir dire que sur le fond, tout le monde ou quasiment tout le monde est d'accord. On examinera sur la forme, notamment sur la question du calendrier ou du comité de pilotage peut-être dans le cadre d'une suspension de séance, pour pouvoir travailler en commission et pouvoir aussi en discuter avec les services, puisque le calendrier qui a été proposé ici, bien sûr, au-delà des échéances électorales, prend en compte un certain nombre de contraintes réglementaires, d'instances consultatives à saisir aux différentes phases et déjà un calendrier serré. Mais on est tout à fait disposé pour en discuter tout à l'heure.

Sur le fond, tout d'abord.

Que ce soit aujourd'hui dans cet hémicycle ou il y a quelques jours, dans le cadre de la présentation du rapport au CESEC, ce que je retiens des différents échanges, c'est que globalement, les gens nous disent : le cap que vous fixez, c'est le bon. Vos orientations, que ce soit sur la lutte contre la spéculation, que ce soit sur la protection des biens communs, que ce soit sur la lutte contre les dérives mafieuses, tout le monde nous dit, sur ces points-là, « vous avez raison, continuez, on est avec vous, mais ça va être difficile ». Il faut avoir conscience de cela, ça va être difficile, parce que les forces qui sont en face de nous, ils ne l'entendent sûrement pas de la même oreille. Et donc il faut faire coïncider ce cap politique qu'on fixe avec cet environnement aussi dans lequel on navigue.

Le périmètre, il fixe un cap politique, maintenant il y a le comment derrière.

Alors moi je peux, et Josépha, mais d'autres intervenants aussi, nous ont dit : mais comment, par exemple, lutter contre la spéculation foncière et immobilière ?

Me PIERI nous disait « le bail réel solidaire », pourquoi pas ? Ça fait partie des solutions.

A ce titre, il n'y a pas la présidente de l'Office public de l'habitat qui a demandé l'habilitation pour être office foncier solidaire. Pour vous dire les difficultés dans lesquelles on est aujourd'hui.

Elle fait une demande d'habilitation d'office foncier solidaire. Dans son règlement intérieur, en qualité d'office solidaire, elle met une condition de résidence, retoquée par les services de l'État au moment où on en parle. C'est ça l'environnement juridique dans lequel on navigue aujourd'hui. C'est pour ça que ça va être difficile.

Autre exemple, ça a été évoqué, je crois, par Hyacinthe Vanni : le maire de Moncale, d'autres maires l'ont fait également, il a voulu vendre des terrains à 44 € le m² pour des primo-accédants sur sa commune. Sa proposition, elle a été retoquée par les services de l'État, 1^{ère} barrière, puis par la Cour des comptes. Il a dû batailler ferme pour vendre des terrains à des primo-accédants à Moncale, 44 € le m².

C'est ça l'environnement juridique dans lequel on vit, les maires, lorsqu'on veut faciliter l'accession à la propriété.

Prenons l'Italie : la Sicile, région autonome, ne s'est pas embarrassée des avis des Domaines, patati, patata. Elle a mis en vente des maisons à 1 euro. Elle a commencé en 2009, elle continue aujourd'hui pour repeupler les villages. Alors pourquoi pas ? Il va falloir trouver les moyens de pouvoir le faire. Il y a les biens sans maître, la question de l'indivision, etc. Tout cela doit nous permettre aussi, plutôt que de les voir toujours de manière négatives, mais peut-être de manière dynamique.

Autre exemple, on parle de la natalité. On le sait, aujourd'hui en Corse, on a un delta entre les naissances et les décès de 1 000 personnes, - 1 000 personnes tous les ans. Déficit de natalité. Et donc, vu qu'on gagne 4 000 personnes par an, 5 000 personnes arrivent, le calcul il est simple, je vous donne les grandes masses.

Mais il y a une corrélation qui est démontrée par des études scientifiques et même de manière expérimentale, je dirais.

Au Brésil, on a offert à des jeunes ménages un logement gratuit. Et dans ces secteurs-là où on l'a fait ? On a vu un lien évident entre la constitution d'une famille, le fait de faire des enfants et la possibilité d'avoir accès à un logement. Tout ça se tient. Pour fonder une famille, il faut un minimum de sécurité, notamment un toit.

Alors est-ce que le PADDUC a tous les outils ? Non, certainement pas. Mais moi je vais en citer quelques-uns. Parce que vous vous imaginez bien que lorsqu'on vient ici vous parler de croissance démographique et de voir comment on gère cette croissance démographique, on a réfléchi.

Eh bien déjà, tout simplement, mettre en cohérence notre consommation foncière avec la création de logements. L'essentiel des consommations foncières, c'est pour créer du logement en Corse. Ces dernières années, ça a été ça. Alors des résidences secondaires, je ne refais pas la démonstration, mais ça a été pour créer du logement.

Si dans les documents d'urbanisme des communes, on sait exactement combien on va accueillir d'habitants dans les prochaines années, combien on veut accueillir d'habitants dans les prochaines années, on fait corrélér ça à la consommation foncière qu'on projette, notamment en densification, notamment en mobilisant le bâti ancien. C'est ça la responsabilité.

Je crois que c'est Pierre Poli qui disait, « qu'est-ce qu'on a fait depuis 10 ans ? », en nous interpellant collectivement, pas en interpellant l'exécutif, ça a été dit...

M. Pierre POLI

Qu'est-ce que NOUS avons fait ? ».

M. Julien PAOLINI

J'ai bien entendu le message et j'ai bien compris, ce que « nous » avons fait, la responsabilité, elle est collective. Chacun a sa part de responsabilité.

Le PADDUC, il est voté en 2015, moi je vais vous dire ce qui s'est passé.

Le PADDUC est voté en 2015, mais on a dit aux communes, « on a fait des ESA », on a prôné la sobriété foncière. Moi, le discours qui tend à dire en 2027, on ne peut plus rien faire, les maires attendent pour leur PLU, etc., ce n'est pas aussi simple que cela.

Si on applique aujourd'hui dans les documents d'urbanisme, et je m'adresse aux maires notamment qui sont intervenus, Jean-Marc, Pierre, Jean-Noël, Georges. Si dans les documents d'urbanisme, on applique le PADDUC aujourd'hui qui prône déjà la sobriété foncière, la trajectoire du ZAN, Zéro artificialisation nette que nous demande l'État de mettre en œuvre, etc., etc., elle tombe. En appliquant les principes du PADDUC de 2015, on est déjà dans la trajectoire de sobriété foncière.

Donc moi, je dis aux maires, continuez à travailler sur vos PLU. Arrêtez vos PLU et vous serez compatibles avec le PADDUC trajectoire ZAN, je dirais.

Le PADDUC de 2015, il a sûrement ses défauts, mais il a le mérite d'exister. C'est un bon document. Et là je rejoins Pierre Ghionga. C'est un premier essai. On ne parlait de rien, ou en tout cas on parlait de tentatives avortées.

Est-ce qu'il a produit des effets ? Oui, il a produit des effets. En tout cas il a sûrement évité beaucoup de catastrophes sur des espaces stratégiques agricoles.

Là-aussi, je vais essayer de faire un peu de pédagogie. Les espaces stratégiques agricoles, ils ont été définis dans le PADDUC sur la base de critères. Ce n'était pas la Bible. Les critères, c'était quoi ? C'était, premièrement, un terrain avec une bonne qualité agronomique. Même si la carte des qualités agronomique, elle date de 1970, 1977, je dis peu importe, la qualité agronomique d'un sol, la qualité de la terre, je m'adresse aux agriculteurs, Jean-Jacques, Dumè, elle ne se détériore pas en 40 ans. Elle reste la même la qualité agronomique. Il faut plusieurs peut-être plusieurs dizaines ou milliers d'années pour dégrader la qualité agronomique d'une terre.

Donc premier critère, la qualité agronomique, mais ce n'était pas suffisant, on a rajouté la capacité d'irriguer la terre, parce que sans eau, c'est difficile de faire de l'agriculture, soit parce que les terres étaient déjà irriguées par les services de l'Office hydraulique, soit parce qu'elles pouvaient l'être.

Le 3^{ème} critère, la pente. Mais pas seulement, la pente, ce n'était pas obligé qu'il n'y ait pas de pente, mais c'était un critère supplémentaire et pas exclusif.

Et sur la base de ces 3 critères là, on a pondé une carte, un algorithme finalement a pondé une carte qui était censée dire au maire : on vous donne une indication, on vous donne un coup de main pour que vous puissiez, à votre échelle, définir la constructibilité des sols. Mais les maires, en 2015, ils avaient toute latitude pour dire : « là, vous vous êtes trompés ». C'était indicatif. « Vous pouvez les déplacer ». Impossible.

Pourtant, beaucoup l'ont fait, parce que depuis quelques années, peut-être parce que l'État est plus regardant sur les autorisations d'urbanisme, peut-être parce que les permis ne se négocient plus dans les bureaux de la préfecture, depuis quelques années, on voit que les maires s'activent sur la rédaction des

documents d'urbanisme. Et il y a des documents d'urbanisme sur des communes à très forts enjeux qui sont en train de sortir, sur votre commune d'ailleurs, mais également sur d'autres, à Olmeto, à Lecci, à Furiani, à Bastia, à Porticcio, encore cette semaine en CTPENAF.

Donc, on voit bien que les choses, elles sont en train de changer, mais elles ont mis du temps. Et pendant 3 ans, on a dit aux maires, de 2015 à 2018 : « vous avez 3 ans pour vous mettre en compatibilité avec le PADDUC ». Les effets ont été simples : ça a créé un appel d'air extraordinaire...

C'était la course aux permis de construire avant que le PADDUC ne s'applique. Sauf que derrière, il ne s'est pas forcément appliqué dans les faits.

M. Georges MELA

Pour ceux qui avaient la chance d'avoir un PLU ! Pour ceux qui étaient au RNU, c'était impossible.

M. Julien PAOLINI

Beaucoup ont élaboré depuis des documents d'urbanisme et sont sortis du RNU.

Alors qu'est ce qui va se passer là dans les délais ? Les maires vont continuer à établir leurs documents d'urbanisme sur la base du PADDUC de 2015, puisqu'il reste opposable.

Au terme de la révision, ils pourront faire le choix, soit de se mettre en comptabilité avec le PADDUC nouvelle version et ils auront 3 ans pour le faire, ce qui les amènera probablement à 2030 ou 2031, s'ils le souhaitent.

Soit constater que le PADDUC qu'ils ont construit est déjà compatible avec le nouveau PADDUC, puisque s'ils appliquent le PADDUC de 2015, dans les grandes lignes, ils vont répondre aux objectifs.

Sur les espaces stratégiques agricoles, j'ai vu passer l'amendement d'Un soffiu novu, qui demande de revoir les critères de cartographie des ESA. Les critères de cartographie des ESA n'ont jamais été annulés par le tribunal administratif, jamais ! 10 ans de procédure, 2 annulations de la cartographie au tribunal administratif, de la cartographie pas des critères qui avaient été décidés par les élus à l'époque. Cour d'appel Administrative de Marseille et Conseil d'État. 10 ans de procédure pour faire arrêter une carte indicative pour permettre

aux maires de se mettre en compatibilité avec le PADDUC. On ne va pas revenir aujourd'hui pour repartir à 0.

Qu'on discute de l'algorithme qui permet de construire la carte, qu'on dise : dans ces villages-là, il y a un ESA, il est mal placé, il n'a pas de sens, etc., il faut qu'on en rediscute, pourquoi pas ?

Qu'on dise demain, « il y a des espaces agricoles qui, dans le cadre du réchauffement climatique, doivent être intégrés dans la cartographie des espaces stratégiques agricoles », la châtaigneraie, l'olivieraie... Ça, on peut en discuter, mais ne remettons pas tout en cause d'un choix politique, qui a été avant tout un choix politique et qui, à mon avis, a produit des effets.

Sur la politique de la montagne Cathy, on a mis en œuvre le PADDUC, dans le cadre de la politique de la montagne, on l'a mis en œuvre dans le cadre du schéma montagne, on l'a mis en œuvre dans le cadre du Comité de massif, on l'a mis en œuvre dans tous nos règlements d'aide. Mais vous le savez, on résiste dans ces secteurs-là. Je veux dire, on met des rustines sur une jambe de bois, au vu des besoins qu'on a dans ces territoires. Mais la volonté politique, elle est là et elle est traduite par le PADDUC.

Lorsqu'on aide une commune à 80 %, voire à 90 %, on se bat sur les contraintes des communes qui sont identifiées dans le PADDUC. Cette trajectoire-là, cette volonté-là, elle reste intacte.

Le rééquilibrage territorial, notamment sur les droits à construire, et ce sera à mon avis un sujet de débat. Les droits à construire de la trajectoire ZAN, qu'est-ce qu'elle nous dit la loi ZAN ? Elle nous dit, « vous pouvez répartir la constructibilité comme vous l'entendez sur les territoires ». L'effort de réduction, on va dire comme ça, vous pouvez le répartir sur le territoire.

Il y a des territoires, ces 20 dernières années en Corse qui ont beaucoup construit, qui ont beaucoup consommé d'espaces, est-ce qu'ils vont être solidaires avec les territoires de montagne, ceux qui n'ont pas construit, qui n'ont rien artificialisé ?

Est-ce qu'ils sont prêts à sacrifier un petit peu de constructibilité pour permettre aux communes qui n'ont rien fait, qui n'ont rien construit, qui ne se sont quasiment pas développées ces dernières années, de le faire ? Nous c'est sur cette voie-là qu'on va s'engager, qu'on va proposer des choses, sur un rééquilibrage territorial, sur un principe de péréquation pour donner une chance aux territoires de montagne et de l'Intérieur.

Et puis, après l'interdiction, probablement des résidences secondaires dans un certain nombre de secteurs. La loi Le Maire le permet aujourd'hui, on aura à en discuter.

Donc, vous voyez, autant de pistes qui démontrent qu'aujourd'hui, Josépha est revenue, il y a des moyens aujourd'hui dans le PADDUC pour traduire le cap politique sur lequel on débat aujourd'hui.

On peut même réfléchir à d'autres choses.

On a fixé des quantités d'espaces stratégiques agricoles par commune. Il fallait que chaque commune, dans le cadre de leur PLU, ait un certain volume, superficie d'espaces stratégiques agricoles. On pourrait fixer des taux minima de résidences secondaires par commune, ou maximal. Alors, ce sera probablement attaqué, comme est attaquée Juliette lorsqu'elle veut faire un statut de résident pour le bail réel solidaire.

Sécurisons au maximum les dispositifs, quitte à demander, pour être très opérationnel, des adaptations législatives et réglementaires pour sécuriser les dispositifs qu'on souhaite mettre en œuvre et on verra. Si le Gouvernement ne nous répond pas, on aura fait la démonstration que la faculté d'adaptation ne fonctionne pas. On l'a déjà faite mais on va la refaire, on le savait, il faut répéter plusieurs fois la même chose pour être entendus.

Donc voilà sur le comment. On n'est pas au stade de la mise en œuvre opérationnelle, mais je voulais vous démontrer, en tout cas essayer de vous démontrer qu'on avait réfléchi d'ores et déjà à cette question.

Ensuite, bien sûr qu'il y aura d'autres enjeux.

Vous le savez, on a 70 communes qui sont soumises à la fois à la loi « littoral » et à la loi « montagne » en Corse. C'est pas mal à 70. Dans ces communes, pour leur territoire de montagne, c'est la loi « littoral » qui s'applique.

On aura dans le cadre du PADDUC à dire quels sont les secteurs dans ces communes qui sont exclus de l'application de la loi littoral au profit de la loi montagne. Mais ça nécessite en creux de définir ce qu'est la montagne Corse. Cette question-là, on ne l'a jamais vraiment tranchée.

Georges Mela nous dit « les hameaux de Porto-Vecchio, c'est la ruralité », pour autant ce n'est pas la montagne.

M. Georges MELA

Mais il y a une montagne.

M. Julien PAOLINI

On aura des débats, à mon avis, riches.

Brouhaha.

Il y aura, à mon avis, des débats riches sur cette question.

Et puis après, il y a un aspect essentiel, je l'ai un peu abordé, de la révision du PADDUC, c'est la question de la libre administration des collectivités. Quand je disais que chacun a à prendre ses responsabilités, le PADDUC va fixer un cap politique et, Jean-Michel, je le prends comme un compliment quand vous me dites « c'est un discours qui est politique ».

Moi, je suis de formation initiale plutôt scientifique, pragmatique, mais sur cette question-là, je pense qu'il faut avoir un cap politique, c'est essentiel et surtout dans le contexte de tension qu'on vit actuellement. Et c'est pour ça qu'il faut que chacun prenne sa part. C'est ça aussi la responsabilité, c'est que chacun prenne sa part de la problématique.

L'administration, ça a été dit par Jean-Michel, les SCOT en Corse, ce n'est pas 2, c'est 5 SCOT aujourd'hui, 5 périmètres validés de SCOT.

Brouhaha.

Ah non, aucun n'est finalisé, aucun n'est arrêté aujourd'hui.

1 PLUI, on en a 1 quand même qui est en cours.

Il y a une difficulté liée à la planification, parce que les décisions, elles sont difficiles. Mais le PADDUC pourra proposer des solutions. Sur la question des hameaux, des secteurs déjà urbanisés, le PADDUC de 2015, il les critérisait déjà. La loi ELAN est venue tout balayer d'un revers de main en confiant la compétence aux SCOT, et de critériser et de délimiter.

Quand la Collectivité de Corse prend des décisions, on dit qu'elle s'impose, qu'elle ne laisse pas aux communes le choix de décider, il y a toujours une opposition, qu'elle centralise trop les choses, etc.

Donc sur ces questions-là, il y aura aussi à bien savoir qui fait quoi et à se partager la charge de travail qui est devant nous.

Merci bien sûr aux membres de « Fà populu in seme ». Je crois avoir répondu aussi à leurs interrogations.

Je regarde de ne rien oublier et je viendrai après sur les amendements.

Un dernier point que relève le CESEC et c'est en lien aussi avec ce que disait Georges Mela sur les acteurs économiques de son territoire.

Le CESEC relève les critiques formulées par certains acteurs économiques lors des manifestations récentes quant aux contraintes induites par le PADDUC, notamment en matière de tourisme et de constructibilité.

Il rappelle que si des ajustements peuvent être envisagés, ils ne sauraient remettre en cause des principes fondamentaux de préservation du foncier, de lutte contre la spéculation et de développement durable.

Le CESEC estime que les documents d'urbanisme doivent être un garde-fou contre les logiques de dérégulation et de marchandisation du territoire.

Il ne faut pas faire porter au PADDUC une responsabilité qu'il n'a pas.

Aujourd'hui, lorsque les permis de construire sont refusés, ce n'est pas en raison des dispositions du PADDUC qui précisent la loi « littoral » ou la loi « montagne », ou à cause des espaces stratégiques agricoles, ça c'est marginal. Les permis, s'ils sont refusés, c'est parce qu'il y a une loi « littoral », c'est parce qu'il y a une loi montagne, d'ailleurs qui initialement avait été faite pour les stations de ski, mais pas par des dispositions, en tout cas pas en raison des dispositions du PADDUC.

Et d'ailleurs les chiffres l'attestent. Depuis 2015, on n'a pas délivré moins de permis de construire. Maintenant, en CTPENAF...

Vous l'avez dit, à chaque fois, quasiment à chaque fois, dans 90 % des cas, quand on a un permis de construire déposé dans un village où il n'y a pas de pression foncière, où ils ont gagné 5 habitants en 10 ans, où ils ont 1 permis de construire au mieux par an, à chaque fois, on déroge à la loi « montagne ». Chaque fois, on donne un avis favorable.

Par contre, lorsqu'on vient avec des projets pour déroger à la loi « montagne », pour construire 4 ou 5 maisons de 50 m² dont on voit bien qu'elles vont être destinées à la location saisonnière et souvent, ce n'est même pas caché, eh bien on s'oppose. Ça, c'est la doctrine qu'on s'est fixé sur cette question de dérogation à la loi « montagne ». Mais j'ai presque envie de dire, c'est un détail la dérogation à la loi « montagne ». Parce que dans certaines communes littorales, ces 10 ou 15 dernières années, on a dérogé à la loi « littoral », mais on n'a pas demandé l'avis à la CTPENAF, on a demandé l'avis à personne. On a construit en discontinuité, parfois sur des terrains agricoles, en contradiction totale avec les textes en vigueur.

Et d'ailleurs, dans la plupart des communes au RNU, beaucoup de maires, à juste titre pour développer leur territoire, ils ont dit : Moi je préfère rester au RNU, c'est plus facile, j'arrive à avoir des permis. Je vais aller m'engager dans un document d'urbanisme sachant très bien qu'en bout de course, ça va me poser plus de difficultés que m'apporter de solutions.

C'est ça qu'il faut qu'on inverse et c'est en cela aussi qu'on a pris du retard en matière de planification, même si les choses, je vous le disais, vont beaucoup mieux aujourd'hui.

Donc, terminer sur les amendements.

Sur le calendrier, j'en ai parlé. On va en discuter en commission, voir aussi l'avis technique des services, parce qu'il ne faudrait pas qu'on se retrouve à prendre des engagements qu'on n'arrive pas à tenir et vous serez les premiers à me le rappeler si c'était le cas.

Sur l'article évoqué par Jean-Martin, l'article 6 de la délibération qui autorise le président du Conseil exécutif à prendre toutes mesures destinées à réviser le PADDUC. Il s'agit de mesures administratives et techniques : lancer les marchés éventuellement, mobiliser des moyens humains. Il ne s'agit pas de décisions de nature politique où, bien sûr, l'Assemblée de Corse sera bien entendu consultée, de même que les autres instances consultatives. Donc, s'il faut le modifier pour clarifier ce point, pas de difficulté.

Sur le copil, favorable sur le principe. Reste à en définir le nombre. J'entends, il faudrait rajouter X, Y ou Z, il ne faudrait pas en faire non plus une usine à gaz, sachant qu'on a déjà un conseil d'aménagement et d'urbanisme de Corse qu'on a créé en 2021.

Donc est-ce que ce copil pourrait être issu de ce Conseil d'aménagement et d'urbanisme de Corse en configuration restreinte ? Pourquoi pas, on en discute en commission.

Et sur la question du calendrier, je l'ai dit, on a essayé de le resserrer au maximum. On peut essayer de le faire davantage, mais c'est difficile.

Dernière chose... Je ne sais plus, ça va me revenir... Ça me reviendra peut-être tout à l'heure...

Merci.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Bien. Donc, concernant les amendements ?

M. Julien PAOLINI

Commission !

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Mais quelle commission ? On fait une suspension de séance...

M. Julien PAOLINI

C'est ce que je voulais vous dire, Madame la Présidente, ça m'est revenu grâce à vous.

En ce qui concerne la méthode de concertation, ça a été dit par Josépha, ça a été dit aussi par Paul-Félix, ils ont raison. La manière aujourd'hui dont on saisit les instances consultatives... L'Assemblea di a Giuventù, c'était différent, elle a fait son propre rapport, on a travaillé avec eux, etc. Mais par exemple, le CESEC, ou la Chambre des territoires, ou encore les commissions de l'Assemblée de Corse, on doit pouvoir le faire suffisamment en amont pour pouvoir avoir un travail technique, juridique, politique plus approfondi. Mais ça aujourd'hui on n'a pas encore l'organisation qui nous le permet, mais il faut absolument qu'on y travaille. Ce sont des demandes qui sont récurrentes.

Alors, est-ce que c'est des copils, des groupes de travail ? À quelle échéance on prévoit de les réunir ? Tout ça, on est tout à fait bien sûr disposés à y réfléchir. Mais en tout cas, on voit bien que sur cette question-là on ne peut pas se contenter de saisir les instances ou les commissions à une semaine de

rapports aussi importants et stratégiques, surtout dans la phase qui s'ouvre aujourd'hui.

Voilà, je n'ai pas la solution, mais on est tout à fait disposés à en discuter. Merci.

Donc une suspension et si on peut aller en commission. En CDENATE ?

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Donc 2 options s'offrent à nous.

Concernant l'analyse des amendements, donc il y a un amendement de « Un soffiu novu » me semble-t-il et il y a un amendement de « Core in fronte ».

Première solution, est-ce qu'on va saisir la CDENATE, réunir la CDENATE et examiner ces 2 amendements en CDENATE ? Ou est-ce qu'il y a une discussion entre un représentant de chacun des groupes porteurs des amendements avec l'exécutif ?

Je parle sous le contrôle aussi de la présidente de la CDENATE, est-ce que vous en êtes d'accord ? Ça porte sur le copil notamment, sur le calendrier.

Donc, on fait quand même une suspension de séance là, Jean-Martin ? Sachant que le rapport qui suit concerne Aleria.

M. Jean-Martin MONDOLONI

J'ai posé une question durant les débats qui rejoint la question de forme des amendements ?

Est-ce qu'il est possible que nous votions sur ce sujet par article ? Cela fait partie des options.

Ou est-ce que vous souhaitez mettre l'ensemble de la libération tel un pack complet et non sécable ?

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Cela se discute avec une suspension de séance. Vous en discutez maintenant.

M. Jean-Martin MONDOLONI

Ça ne fait pas l'objet d'un amendement, c'est ce que je veux dire.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

J'ai compris. On en discute là pendant un instant.

Par contre, je sou mets cette idée à l'exécutif aussi, on a tous besoin quand même d'une petite suspension de séance de 10 minutes, mais s'il s'avère que la discussion sur les amendements durait trop, peut-être faut-il avancer sur un autre rapport ?

Je me tourne vers l'exécutif, parce que là, au moment où on se parle, nous n'avons pas fini le premier rapport de la journée, il est bientôt 20 h. Et nous avons donc normalement à l'ordre du jour d'aujourd'hui Aleria et Scola Corsa, si on veut tenir les délais de demain où il y a quand même beaucoup de choses aussi, des rapports importants, tant qualitativement que quantitativement.

Voilà donc je sou mets à votre approbation, je viens en discuter avec vous, Monsieur le Président.

Donc suspension de séance 10 minutes, merci.

La séance suspendue à 19 h 40 est reprise à 21 h 05.

La Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

S'il vous plaît, nous reprenons nos débats.

Je suggère puisqu'il y a eu accord sur les amendements, mais ils sont en voie de mise en forme, donc vous allez recevoir dans un instant, dans l'intervalle, moi je suggère, j'invite tous les groupes à rejoindre l'hémicycle et aux collaborateurs de groupes de faire venir dans l'hémicycle, s'il vous plaît, ou de transmettre les pouvoirs, un certain nombre d'élus.

Les pouvoirs, c'est bon ? Très bien, donc nous avons le quorum.

Bien donc je vous suggère que nous passions le rapport sur la commémoration d'Aleria.

AMMINISTRAZIONE GENERALE / ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Raportu n° 204 : Cummemurazione di l'avenimenti d'Aleria di u 1975

Rapport n° 204 : Commémoration des évènements d'Aleria de 1975

Mme Bianca FAZI

À ringrazià vi, O sgiò Presidente.

Donc je présente ce rapport, vous le savez, le 22 août prochain, la Corse commémorera les 50 ans des événements d'Aleria. C'est un pan de notre histoire éminemment important, dont il nous faut transmettre la mémoire dans une démarche pédagogique et intergénérationnelle.

Analysé par la plupart des historiens et commentateurs politiques comme l'acte fondateur du nationalisme Corse moderne, les événements d'Aleria d'août 1975 marquent une césure à partir de laquelle va s'ouvrir une période marquée par une logique de conflit entre la Corse et l'État, sur laquelle vont venir se greffer des moments clé au plan politique et sociétal d'un demi-siècle de notre vie collective jusqu'à décembre 2015.

Les évènements d'Aleria font ainsi partie de notre histoire collective, de l'Histoire contemporaine, avec un grand H, de notre île. Cette histoire dont les échos s'éloignent, reste pourtant partie prenante d'un présent qui n'a pas fini de s'écrire.

La date anniversaire des 50 ans d'Aleria arrive à un moment où l'on entrevoit, enfin je l'espère, une solution politique globale, même si on a quand même quelques craintes, visant à tourner définitivement la page des logiques de conflit pour permettre à la Corse de s'engager irréversiblement sur le chemin de l'émancipation et de la paix.

Le processus en cours a donc, au-delà de ses aspects politiques, économiques, sociaux, culturels, linguistiques, une dimension historique et symbolique : à la fois reconnaître l'existence d'un conflit, en identifier et en nommer les causes et régler celui-ci par une solution politique, par la voie de la démocratie.

C'est à l'aune de ces éléments, de ces enjeux que le Conseil exécutif de Corse souhaite poser la question de la commémoration des événements d'Aleria.

Sur le principe, il nous semble légitime de proposer à votre Assemblée de commémorer les événements un demi-siècle après leur survenance. La Collectivité de Corse est l'institution en charge de défendre les intérêts matériels et moraux de la Corse et du peuple Corse. Il est donc conforme à sa vocation et à ses missions de commémorer un événement majeur de l'histoire contemporaine de la Corse.

Commémorer un événement est en effet une façon de l'inscrire dans la mémoire collective. C'est aussi et surtout en permettre la transmission. C'est cet enjeu-là qui est pour Aleria plus prégnant que jamais, et au moment où beaucoup de jeunes nés dans les années 2000 ignorent ce moment de l'histoire. Notre institution doit donc contribuer à en conserver la mémoire, mais en respectant la pluralité des opinions et des analyses, tant à l'égard des événements eux-mêmes que de leur interprétation historique et politique. C'est de notre responsabilité collective de transmettre et de faire vivre notre histoire. Aleria, ce n'est pas seulement l'histoire des nationalistes.

Pour faire vivre cette mémoire, il est donc proposé de distinguer deux modalités de participation à la commémoration des événements d'août 75 : tout d'abord, que la Collectivité de Corse soutienne l'action portée par l'Associu Aleria 75 qui souhaite organiser une journée d'envergure sur site le 22 août. Elle souhaite donner une ampleur particulière à cette journée et se propose d'articuler différentes séquences commémoratives, mémorielles et de transmission.

Il est également proposé que la Collectivité de Corse soutienne deux manifestations à dimension artistique et culturelle : une exposition de photos, « Aleria, une histoire photographique », qui réunit les œuvres de Gérard Koch et Christian Buffa, elles pourraient être accrochées et présentées dans la salle dédiée du site antique, à l'entrée du hameau. Une pièce de théâtre qui est proposée par l'Associu TeatrEuropa, dans l'amphithéâtre de la ville antique, « Aleria 75 », qui est reliée à « I Rumani fora ».

Parallèlement, la Collectivité de Corse a entamé des démarches aux fins d'acquérir le terrain où se trouvait la cave où se sont déroulés les événements, pour y créer un espace de transmission et de mémoire.

Il est donc proposé dans le cadre du présent rapport, l'acquisition d'une parcelle sur la zone d'activité de la Punta, sur la commune d'Aleria, propriété de la communauté de communes de L'Oriente. Celle-ci a délibéré

favorablement pour la cession à la Collectivité de de Corse des lots n° 4 et 5, lors de la séance du conseil communautaire du 6 juin 2025.

Au-delà de la commémoration de cette page d'histoire, notre institution doit participer à la création sur ce site dont elle sera prochainement propriétaire, sous réserve du vote favorable de votre assemblée, d'un espace de mémoire qui permettra d'enseigner et de comprendre. Le Conseil exécutif de Corse souhaite ainsi, vous l'avez compris, inscrire cette démarche sur le long terme. Ce travail débute désormais. C'est une nouvelle étape dont le chantier est ouvert. Il y aura un parcours mémorial, on vous indiquera au fur et à mesure ce qui peut avancer sur le terrain.

Je vous informe ensuite que le Conseil exécutif vous a transmis 2 amendements à ce rapport relatifs à des erreurs matérielles.

En conclusion, le président du Conseil exécutif a quitté la séance afin de ne pas participer au débat et au vote du présent rapport. À ringrazià vi.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. Il y a eu un avis de la commission des finances.

M. Joseph SAVELLI

Avis favorable de la commission des finances avec la non-participation des groupes « Un soffiu novu », « Avanzemu » et « Core in Fronte ».

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci. Il y a un avis du CESEC qui est favorable, on rentrera dans le détail si vous le souhaitez.

Concernant l'Assemblea di a Giuventù, un avis favorable, c'est intéressant l'avis des jeunes. Il salue les propositions que vous avez présentées, Madame la conseillère exécutive, et il souhaite surtout que cela s'inscrive dans le temps, pas uniquement un anniversaire une année, un One shot, mais une inscription dans le temps, avec la volonté de faire de cet endroit un lieu de mémoire digne pour celles et ceux qui ont donné leur vie pour la reconnaissance des droits légitimes de ce pays.

La commission appelle la Collectivité à piloter la structuration des lieux liés à cet événement de l'histoire moderne de l'île. Donc un avis favorable de la commission « *Lingua, cultura è ambiente* ».

Donc, la parole est à quellu chì a vole piglià.

Mme Charlotte TERRIGHI

Merci, Madame la Présidente.

1975, Aleria. Des gens, qui m'étaient et me sont toujours pour certains très proches, y étaient.

La légitimité de la pensée qui a entraîné l'action n'est pas à mes yeux à remettre en question. Oui, il y avait une différence de traitement entre les agriculteurs pieds noirs et les agriculteurs corses.

Oui, la chaptalisation était une pure escroquerie qui tendait à discriminer le monde viticole en pleine expansion à cette époque.

Oui, les avantages financiers pour certains, la misère pour d'autres.

Aleria est née de ces constats et de ces faits.

Oui Aleria aurait pu finir autrement si l'État avait respecté l'ébauche des négociations entre le commando et les représentants de l'État de l'époque, la reddition était quasiment acquise et dans le calme.

Oui, le tristement célèbre Poniatowski a répondu par une réponse disproportionnée. Et pendant des mois, nous ne pouvions pas rentrer chez nous sans être arrêtés, fouillés, une mitrailleuse pointée vers nous.

Oui, l'État a répondu au fusil de chasse par des automitrailleuses.

Oui à une quête de justice, nous avons eu droit au retour à un quadrillage armé de Bastia.

Oui, nous avons été nombreux à être dans les rues de Bastia pour réclamer la libération d'Edmond et pour dénoncer la répression.

Oui, mais Aleria, ce sont aussi les prémices de la clandestinité. Aleria, c'est le début d'un cycle infernal de violence. J'avais 20 ans à cette époque et vu la moyenne d'âge dans cet hémicycle, on ne doit pas être nombreux à en avoir une mémoire vive, moi, j'en fais partie.

J'avais donc 20 ans à cette époque et la suite des événements m'a fait longuement réfléchir et j'ai réalisé, alors que la violence entraînait la violence, qu'aucune idée n'était assez noble, n'était assez grande, n'était assez juste pour justifier la mort, pour justifier des vies mutilées, des vies amputées, des vies saccagées. Je me suis alors juré que ma seule arme à moi serait les mots, la pensée, le dialogue.

Je veux profiter du fondement de ce rapport pour faire un plaidoyer à destination de la jeunesse : révoltez-vous, vous avez 1000 raisons souvent de le faire, mais révoltez-vous avec diplomatie, avec humanisme, avec respect, avec vos mots, avec vos idées, avec vos convictions.

Avons-nous, nous élus, le droit de montrer à la jeunesse de demain que le chemin de la violence est une voie positive, une voie d'ouverture ? Pour ma part, je m'y refuse. La violence est toujours négative car toujours destructrice pour toutes les parties. Il faut, même à l'injustice, savoir répondre par la légalité.

Je ne veux pas que la jeunesse de demain vive des nuits blanches comme je les ai vécues, à attendre un amoureux, à savoir s'il allait rentrer. Je ne veux pas revivre des heures d'angoisse à me demander si un cousin va rentrer. Je ne veux pas tenir la main d'une maman que la jeunesse d'aujourd'hui tienne comme je l'ai fait, la main d'une maman qui suit le cercueil de son enfant à peine sorti de l'adolescence.

Alors oui, bien sûr que des combats à mener furent nécessaires, tout autant que le seront certains à venir. Bien sûr que notre histoire est importante, c'est la nôtre. Elle nous a construit et elle doit être respectée dans son intégralité, sans en occulter aucun pan, aucun homme, aucune conséquence, aucune victoire comme aucun échec.

Non, tout n'a pas été bien fait et nos erreurs à nous, gens du passé, doivent servir aux gens de demain. Alors, je comprends la volonté de vouloir ériger et utiliser ce lieu de combat, mais je ne suis pas persuadée, je ne suis pas sûre d'avoir envie que demain, on y voit la nécessité de légitimer la nécessité d'actes répréhensifs sur ce lieu. C'est pour ça que je vais prendre mienne la pensée de Gandhi, « la non-violence est l'âme des forts ». On est là dans la négation de toute légitimité de la violence. C'est pour cette raison et exclusivement pour cette raison que je m'abstiendrai sur ce rapport. Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci Charlotte. Paul-Félix Benedetti.

M. Paul-Félix BENEDETTI

L'aghju da fà corta.

Eiu, in Aleria, ùn aviu chè 10 anni. Ma ghjè quantunque un fattu maiò di a storia di a Corsica, è 50 anni dopu, à chì ne simu? Tamantu straziu. Tamanti guai. È forse ci sarà un ramentu di sempre nantu u locu.

Emu fiascatu qualchì anni fà, quandu ci hè statu a criazione di a zone di l'artighjani in Aleria culà, tarrenu nurmalamenti, s'è no erami in u stintu, ùn saria micca desacralizatu. È ùn discutariami micca oghje di u tarrenu, chì ùn hà micca u tarrenu. U locu indù ci hè a cava, hè à 542. No emu da cumprà quidda chì ci lacani à 541, hè ghjustu in faccia, hè u locu indù ci hè a casetta, di Depeille, ma u locu indù ci hè a cava hè sempre viotu, ùn ci hè nulla à nantu, ùn vecu micca parchì ùn u ci vendani micca, è ùn capiscu mancu parchì ùn u ci lacani micca, à u prezzu chì l'ani tuccatu, parchì à 70 eurò u m2, una tarra agricula, chì hè sempre agricula, ùn hè micca un fattu di ghjustizia. Hè guasgi un affare d'arrubeccia. È què, eu di lacà 200 000 eurò pà un tal'tarrenu, pensu chì ùn hè micca un sensu di rispunsabilità pulitica pè l'eletti di u circondu d'Aleria.

Què ghjè u mo avisu parsunale.

Dopu spergu chì ci sarà un locu permanente chì sarà podassi in u museu di a storia di a lotta di a Corsica, cù u bè è u gattivu, è chì ci sarà un ramentu annuale di i fatti d'Aleria è d'altri.

Allora, pensu chì duveti dumandà di cumprà u veru tarrenu, hè sempre dispunivuli, ùn capiscu micca parchì ùn u dani micca. Ci hè a pussibilità, ùn ci hè nunda chì ghjè custruitu à nantu. Quandu si fideghja a strada, ci hè u locu di rumenzula in faccia. Emu da cumprà à manca, ma versu Aleria, a Ghisunaccia è u Sud, ci hè u veru tarrenu. Allora eu vi dumandu di fà una dumanda in favore di l'aquisizione di u veru locu. Podassi à u prezzu chì ùn si pò micca neguzià, parchì ci sò ghjenti chì t'ani u sensu di l'affari, di u soldu, ma eu dicu chì u locu deve firmà u locu. Ci sò stati morti, ci sò stati feriti, u sangue hà corsu nant'à 542. Ci vol'di piddà issu locu, parchì issu locu insanguinatu, issu locu di mimoria è ghjè un locu chì hè quasgi sacralizatu da issi sacrificii di tutti.

Allora, simu d'accordu, è vi dumandemu di fà issu sforzu di più.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià ti. Quale hè d'altru chì vole piglià a parolla? Nadine Nivaggioni per "Fà populu".

Mme Nadine NIVAGGIONI

U 17 d'aostu, ghjera u 9esimu cunghressu di l'ARC in Corti, sott'à u tendone di Corti. Ci eranu parechje centinaia di persone, militanti, è u tremulu ci era dapoi qualchì anni. Ma di sicuru, ùn eramu micca numerosi quant'è oghje. È pò dopu à Aleria, ci hè statu Aleria, tuttu u mondu cunnosce quì ciò chì s'hè passatu, e ragiò d'Aleria.

I Corsi ùn l'anu micca capitu subbitu ciò chì si passava.

Anu capitu chì ci era un prublema cù u vinu corsu, ma daretu à issa prublematica di u vinu, ci era a prublematica di u fundariu digià, è di l'inghjustizia, chì l'agricultori corsi patianu di pettu à i Pedineri. È ci hè vultutu unipochi d'anni prima chì i Corsi capischinu ciò chì s'hè passatu.

Ci hè vultutu prima u prucessu di u Duttore Edmondu Simeoni chì ghjera u porta bandera d'Aleria. È ci hè vultutu dinù, è tandu anu capitu, ci hè vultutu u ritornu di u Duttore Edmondu Simeoni, quand'ellu hè vultatu da a prigiò di ghjennaghju 77, è m'arricordu avè discutatu incù un parente à mè, Giacubbistu à l'anima, chì ci hà dettu, era un vechju Giacubbistu è m'hà dettu : "Ghjè tandu ch'avemu capitu chì a Corsica ùn sarebbe più a listessa".

Quand'elli a l'anu vistu, anu vistu tante ghjente, di tutti i paesi, chì sò falati à nantu à a piazza San Niculau, è daretu pè sustene u Duttore Simeoni. Eiu avia 14 anni, mi n'arricordu chì l'aghju campata. È ci eranu ghjente di u paese, d'indè mè, di Niolu, ch'ùn aghju mai più vistu, in e manifestazione, ma eranu falati, perchè chì ghjera u Duttore Simeoni. Avianu capitu chì ci era un prublema nantu à a nostra terra, per via di iss'inghjustizia, è sò venuti di tutta a Corsica. È tandu, è ghjè perquessa chì prima, a Corsica, prima à Aleria, aviamu una certa Corsica, è dopu à Aleria, l'affari anu cambiatu.

Allora, di sicuru, quandu si piglia a prublematica da u latu di a viulenza, eiu possu capisce Charlotte, ciò chè tù dici, ma arricurdemu ci à pena ciò ch'ella era a Corsica, tandu, in l'anni 60, 70, ghjera à l'abbandonu economicu, ùn ci eranu micca Università, ci era l'esiliu, ci vulia à parte per campà, ci vulia lascià u so paese, ci vulia lascià à e so famiglie, è ghjera a sorte di millaie di persone cusì.

Guardate in i nostri paesi quelli chì avà sò quelli di a diaspora.

Guardate quant'elli sò stati numerosi à parte, perchè chì ci vulia à campà, ci vulia à manghjà. Avianu poca struzzione certi, certi n'avianu di più è anu fattu a so vita astrò, perchè chì quì ghjera un paese à l'abandonu.

È ci vole à ramentà si què.

È po ci era dinù, è ghjè què chì hà cambiatu tuttu, ghjè chì quandu l'autunumisti tandu, tandu, anu cuminciatu à rivendicà, di sicuru chì ci era una terminulugia chì ùn s'era mai intesa. Ùn s'era mai intesa parlà di lotta, di rivendicazione, dapoi i naziunali, dapoi 1769. Ùn si parlava più di difende a so terra.

I Corsi, tandu, induva andavanu? Sò pertuti à difende a Francia in tutte e culunie. Ùn avianu più difesu a so terra. È dunque, quandu s'hè passatu Aleria, Aleria cosa hè? Quand'è no lighjimu, à nantu à e maghjine, ind'è a cantina Depeille, “i colons fora”, “tarra corsa à i Corsi”, ghjè una rivendicazione chì ùn esiste micca dapoi tant'anni. Chì ùn esistia micca!

Dunque, definisce una leia cù a nostra terra, una leia chì ghjè nova, perchè chì ci avianu dettu durante tanti seculi, durante tante decine d'anni chì a nostra terra ùn valia nunda. È ci vulia à dà la piuttostu à i Pedineri. Perchè chì ùn valia nunda. È beh in fin'di contu, à pocu à pocu, i Corsi, ci cridianu.

È quand'elli sò ghjunti i fratelli Simeoni, Max è Edmond, i Duttori, è ch'elli anu principiutu incù una manata di ghjente, di militanti, di giovani, perchè chì eranu giovani tandu, à fà capisce, à fà piglià cuscenza di issu cambiamentu. Di sicuru chì ci hè vultu u tempu.

È po, à pocu à pocu, anu capitu.

Anu capitu chì eramu à un mumentu di cambiamentu, è issu cambiamentu s'hè traduttu à traversu u mondu culturale. Arricurdemu ci quandu Canta u Populu Corsu, in a canzona d'Aleria, dice : “ simu un populu maiò, ùn simu micca una pupulazione”.

Ma i detti di u Presidente oghje, i detti ch'aghju intesu da unepochi sò sempre i listessi oghje. Perchè u Senatu, u cunsigliu di Statu, cosa ci hà dettu? Hà parlatu d'abitante, hà parlatu di pupulazione. Simu un populu maiò. È pè a prima volta, l'emu intesu tandu, in a storia cuntemperanea.

Dunque, ci sò cambiamenti di fondu dopu à Aleria.

È po ci hè un cambiamentu dinù, ghjè chì, in faccia à l'autunumisti, ci sò i partiti tradiziunali, chè no chjamemu “u clan” tandu, è chì sò chjosi. Sò chjosi à nantu à elli. Pè a prima volta, si sente parlà di un apertura ver'di u Mediterraniu. Si sentia parlà prima “i Sardignoli”, un aspettu peghjurativu. È sò i Naziunalisti, l'Autonomisti chì cumencianu à parlà d'un apertura versu l'astri. È tandu si capisce chì l'isula vicina ghjè un isula suredda. Chì in faccia à noi, avemu d'astri populi chì sò offesi quant'è noi.

Dunque ci hè tandu un apertura, chì a Corsica, puliticamente, ùn cunniscia micca.

Dunque di sicuru ci sò stati mumenti difficiuli, è s'è no ripigliemu i scritti, perchè chì à una storia, currispondenu sempre scritti storichi, puesie, ecc. Chì dicianu? “Cù li populi fratelli, scriveremu la nostra storia”. È ghjè cusì chì noi avemu intesu issa manera di apre si à nantu à u mondu.

È aghju da piglià una maghjina caricaturale, ma arricurate ci ciò ch'ella era a classe pulitica tandu. Avemu dettu, à pena...Noi parlavamu di demucrazia, elli arrubbavanu l'elezzione. Ghjera cusì. Noi perdiamu ogni volta, elli vincianu. Ma, nù a rappresentazione mentale, l'elettu, è forse chì oghje ùn piace tantu dinù a maghjina di l'elettu, ma si dicia: “pensanu à diritta, è votanu à manca”. Invece noi, eramu novi. Ghjunghjiamu. Si dice: “core in fronte è strada diritta”. Eramu un partitu novu.

Di sicuru tuttu què hà cambiatu. Hà cambiatu l'andatura di a Corsica. È ghjè perquessa chì secondu mè, ghjè u mumentu storicu, ghjè u mumentu fundatore, cum'ellu hè statu scrittu nù raportu, chì merita un ghjornu sacralizatu, perchè chì ghjè u nostru, à noi Naziunalisti, ghjè u nostru puntu di partenza. Pensu chì, cum'è ogni populu hà a so festa naziunale, noi pudemu avè a nostra festa naziunale, forse u 14 di lugliu ma per via d'un antra regiò, ma pudemu avè dinù u 22 d'aostu, quandu parte issa storia muderna di u naziunalisimu.

Dopu, di sicuru, quandu ci hè una lotta, è beh ci sò certe vie chì sò magnifiche perchè chì avemu vintu l'emancipazione di un populu. Quessa, l'emu vintu ma emu suffertu dinù, chì ci sò ghjente...avemu persi i nostri. Avemu parlatu pè a prima volta di patriotti. Sin'à Aleria, si parlava di patriotti quandu si ramentava i Corsi partuti in 14, i Corsi chì sò pertuti in 40, ma dopu ùn si parlava più di patriotti. È noi avemu parlatu di i nostri incarcerati, di i nostri chì sò cascati, l'emu cunsiderati cum'è patriotti.

Dunque, ci hè una leia cù a terra, ci hè una leia cù u nostru populu, ci hè una leia cù a nostra patria, a nostra nazione chì hà cambiatu tuttu.

Allora, per quessa, è per tutte ste ragiò, eiu pensu chì ghjè un mumentu impurtantissimu pè noi, pè i Corsi, è, cum'è tuttu, ùn basta micca ch'ellu sia tramandatu da e famiglie.

Gilles, u "Presidente", scusate, eiu, forse d'astri quì, a sapemu chì i nostri babbi ci eranu, è u tramandemu in famiglia. Ma pè quelli chì ùn sanu micca, pè quelli chì sò ghjunti dopu, quelli chì sò nati dopu, ancu s'elli sò corsi. S'elli ùn amparanu micca, s'ellu ùn hè micca in l'insignamentu, s'ellu ùn ci hè micca, à un mumentu datu, qualcosa chì ci ramenta, passendu in Aleria, chì ci hè statu qualcosa d'impurtante pè issu populu, pè issa nazione, è beh, ùn a saperanu micca.

Ci hè un furmatore, chì mi dicia, quist'annu, in Ghisunaccia, perchè chì amparanu u patrimoniu, a cultura...à nantu à 12 stazianti, ci n'era unu chì a sapia ciò ch'ellu era Aleria. È sò adulti, ùn sò micca ghjente di 20 anni.

Vole dì chì ci hè un travagliu di tramandera, un travagliu memuriale da fà, è un populu si ricunnosce quand'ellu cunnosce e so radiche.

Eccu. Vi ringraziu.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi, Nadina. Altre intervenzione?

Saveriu.

M. Saveriu LUCIANI

In tantu chè Naziunalisti, simu ubligati di dì qualcosa ancu noi. Eiu m'arricordu chì u 22 d'aostu di u 75, ghjera in Tenda, appressu à e pecure, è sapiamu, dipoi a vigilia, ch'ellu ci era dunque st'occupazione, st'occupazione di un cantinone, u chjameremu cusì, di u cantinone d'Aleria.

È ci avia un cucinu, chì ghjera fora, perchè chì ci era a ghjente nentru, a ghjente fora, è po a ghjente chì si pruminava, chì facia l'entre è sorte, in a ghjurnata, è m'arricordu chì a sera, simu ghjunti in paese riguaravamu e pecure à impiaghjà fin'd'aostu, è simu ghjunti in paese ci eranu digià dui morti. Subbitu subbitu, i dui morti, mi sò dettu "quale seranu?". È dopu s'hè sapiuta perchè chì tandu ci eranu nè RCFM, nè Via Stella, ghjeramu cù poche infurmazione, veramente, in i paesi ghjera à a vuciata, o u puttachju o qualchissia chì t'avìa a televisìu perchè chì e televisìu, tandu, eranu scarse, micca tutte e case avianu a

so televisiò. È soprattutto in culore. U culore, m'arricordu chì u culore hè ghjuntu tandu.

Ghjustu pè di vi chì ghjeramu liceani, dunque liceani m'arricordu ghjeramu liceani è entriamu 15 anni dopu, è 15 anni dopu, à Marboeuf, tandu si chjamava Marboeuf, à a scola ci era ghjente chì anu marcatu u dopu. Hè statu u principiu forse di l'inditura di certi di i nostri amichi, forse ancu a meia perchè chì simu in Terminale, di settembre cù ghjente chì sò morti cum'è Petru Fondacci, salutu a memoria, Dédé Nobili, ci era à Patrizia Gattaceca, ci era à Patrizia Poli, ci era tuttu una sterpa di zitellacci chì cantavanu è cù un prufessore di corsu chì si chjamava Ghjacumu Thiers.

Quessa mi n'arricordu bè, ma aviamu quantunque, a vogliu di perchè, Aleria ghjè Aleria. Òn li cacciu micca u so valore, òn li cacciu micca a so storia, ma ci era statu prima, in Bastia perchè chì tandu battiamu in Bastia, ci era statu, 2 anni nanzu, in 73, i fanghi rossi. M'arricordu bè perchè chì aviamu una prufessore chì ci avia fattu falà à quella manifestazione, è ci era statu soprattutto, à u livellu di i Naziunalisti a chjama à u FLA, chì ghjè u principiu di, diceraghju di, c'est un manifeste, a diceraghju in francese, di a dichjarazione...è ci era statu, mi dispiace chì òn ci sippia micca quì sta sera, Vanina Le Bomin, perchè a parolla autunumia, a prima volta ufficialmente ch'ella s'hè intesa è letta, hè stata in 62. Ci era 2 omi, unu si chjamava Yves Le Bomin, u babbu di Vanina.

U sicondu ghjera un certu Seta, ghjera à l'ARC dopu, l'ARC hè ghjuntu à pena dopu, è sò i primichi anu postu a rivendicazione d'autunumia dunque sò, fate u contu, più di 60 anni, è l'affare hà viaghjatu, è hà viaghjatu cù...è m'arricordu perchè chì ben'intesa chì bon...dopu...vogliu di...hè accadutu chì sò statu Ghisonnacese dinò, è in Ghisunaccia, a prima mossa, hè stata a mossa ghisonnacesa di l'occupazione di a merria di Ghisunaccia, è ci statu, possu di, unepochi di feriti, di i guardiamobuli cù i paisani diceraghju, 69, perchè? Perchè chì dipoi... Bianca si n'arricorda, anu bluccatu ancu u ponte, è m'anu contu, perchè a m'anu conta dopu, è ci hè statu quantunque qualcosa di straordinariu hè chì à un mumentu datu, s'hè scrittu, è, eiu rimandu à un libru, chì hè surtitu assai dopu, in 84, Michele Poli. Michele Poli, "à umbria è à sulia". 62, a costa urientale pedinerava. M'arricordu sempre di a spreSSIONE. In 4 anni, 17 000 pedineri chì sbarcanu. Oghje, parlavamu di demugraffia, 17 000 pedineri in 4 anni, in Corsica, s'hè intesa hen! S'hè intesa in Bastia, s'hè intesa in piaghja, s'hè intesa...bon, òn parlu micca di a DATAR...

Si puderia, perchè ghjè impurtente u duvere di memoria è soprattutto di... ma, bon, ancu s'è, per mè, a dicu, òn ci hè micca galeria perchè chì bon, s'è n'attacchemu, ricullemu à a rivuluzione corsa di u 1729, ma vogliu di, ghjè un evenimentu, à noi ci hà marcatu, ci eramu, studenti tandu, è liceani, è di

settembre, di settembre quandu, quandu Ghjuvan'Paulu Poletti hà scrittu a canzona chè ramentava, “davant'à a terra intera”, mi n'arricordu chì ghjera...c'était le tube! C'était le tube, pè noi ancu studenti. Ùn ci n'era micca chè quessa hen. Vi ricordu dinò chì, chì hà fattu un travagliu assai interessante à u livellu culturale hè statu Antone Ciosi. Tandu, dinò, ghjera u cantadore di l'ARC hen, s'è m'arricordu bè, è ghjè, dopu di l'APC è di l'UPC, ma, vogliu dì, dunque, l'affare d'Aleria, pè noi, ghjè un evenimentu, à tempu à, forse, à l'astri evenimenti, è, bon, pè noi, dunque, ci vulia à dì la sta sera dinò, in tantu chè naziunalisti, dunque, noi aghjusterimu, l'avete capita hen, perchè ci ricorda quantunque chì bon, ghjeramu zitelli ma hà mutivatu, si pò dì cusì, a nostra vita. S'è no simu naziunalisti ghjè perchè chì ci hè statu i fanghi rossi, ci hè statu unepochi d'evenimenti.

Ci hè statu dinò, bon, l'emu lacatu à pena da cantu ma prima ci hè statu quantunque u FPCL, a GP, è dopu ci hè statu a CSC dinò postu chì tandu ùn ci era micca Università in Corsica.

Ricurdate vi dinò di a mossa nizzarda, di i Corsi chì ghjeranu in Nizza. Dipoi u 66 ci era un Università in Nizza, è po dopu ci hè stata a nostra ma assai dopu. Eiu m'arricordu chì ghjeramu studenti da mare in là, è chì rivendicavamu noi in 76, 77, 78 un Università in Corsica.

Dunque, tuttu què, ghjè u 70.

Finalamente, ciò chì ci primureghja à noi oghje ghjè di ricordà à a ghjente chì ci hè une memoria, una memoria chì hà fattu a Corsica, è chì ghjè quella di u 70, cù l'aspettu puliticu, l'aspettu ambientale cù i fanghi rossi è l'aspettu culturale, u famosu riacquistu chì ùn hè micca statu riacquistu. Tandu, l'anu chjamatu riacquistu assai dopu perchè chì quelli chì cantavanu tandu ùn sapianu micca ch'ellu era riacquistatu. Cantavanu pè passione è cantavanu pè acquistà è pè milità, perchè ghjera un militantisimu puliticu è culturale.

Eccu, dunque, Signora consigliere, avete capitu bè chì salutu quantunque, a dicu cusì, salutu a memoria dinò di u babbu di a nostra consigliere, d'Andria Fazi, perchè bon, l'emu praticatu hen in Ghisunaccia, ancu in campagna elettorale, è hè statu quantunque qualchissia quallà à nantu à a piaghja chì hà fattu, hà fattu assai, possu dì cusì, ghjera un militante puliticu, ghjera un professore, hà scrittu nant'à a storia di Corsica è quallà, pensu ch'ellu hè statu unu di i puntelli di quelli chì anu fattu avanzà u naziunalisimu.

Eccu.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. Josepha.

Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA

Allora, in quachì parolla, prima, nant'à l'esse stessu di issu raportu, aghju da esse più prammatica, pè una volta! Certi dicerianu. Nant'à l'esse di issu raportu, ghjè l'acquistu di sicuru di issu terrenu, pensu ch'ellu ci vole andà, hè statu dettu nanz'à mè, bellu di più luntanu nant'à què, perchè chì ùn simu micca veradimente nant'à u terrenu duv'elli si sò passati i detti evenimenti, evenimenti d'Aleria, è po sicondu, a parte museale, ch'ellu ci vole à creà, è pè a quale l'associu s'impegna dinù, accantu à a Cullettività, è ci era dighjà stata, qualchì anni fà, una riflessione di rimette in prospettiva, in a storia cullettiva, in a storia di u naziunalisimu, è di ciò ch'ellu hà purtatu, perchè aghju intesu i discorsi, parlà di viulenza, eiu parlu di resistenza.

È ùn hè micca solu una nuzione, cambia u sensu.

U sensu fondu di l'affare. È chì, u fattu primu d'Aleria, vengu nant'à u fondu, ci eranu state e mosse, ci eranu state e mosse nanzu, sò state ramintate, ghjera à l'offesa fatta à a terra.

È a presa di cuscenza hè chì quì ci era un populu duve i so dritti eranu nigati.

È dunque ete parlatu, Madama a consigliere di a lascita à a quale ci vulia à pinsà. Ci hè di sicuru a lascita per via di u locu di memoria è u locu induv'ellu si face opera di memoria nant'à un evenimentu chì ghjè statu in a storia cullettiva di stu paese, aldilà di i Naziunali, è pè u naziunalisimu cuntemporaneu, una forma di presa di cuscenza à un mumentu datu.

È ci vole chè no pinsessimu noi dinò à a lascita in l'atti di tutti i ghjorni. Vale à dì chì quand'ellu ci hè un offesa à issi 50 anni, 60 anni, 70 anni di lotta, li devimu sempre di fà attu di resistenza, quella sia u modu, serà a più bella manera di tramandà u spiritu d'Aleria, chì a terra corsa firmessi à i Corsi è chì i Corsi firmessini un populu.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià ti. Quale hè chì vole piglià a parolla?

Jean-Martin Mondoloni.

M. Jean Martin MONDOLONI

Merci, Madame la Présidente.

On avait compris au départ que c'était juste une acquisition et un sujet qui était destiné à une association. On avait aussi compris, et c'était le point de départ de notre positionnement, bien entendu qu'il y avait une charge symbolique évidente, mais pas au point où vous venez de développer.

Nous, on est respectueux d'abord de l'histoire tout court. 75 c'était un pan de l'histoire de la Corse, quand on veut parler d'un sujet d'histoire, on demande aux gens où ils étaient ce jour-là et ils s'en rappellent. C'est comme ça qu'on reconnaît un événement historique.

Donc c'est un événement historique. Ça fait partie de l'histoire, l'histoire de la Corse. Et on est prêt à vous accompagner sur l'idée qu'il faut qu'on enseigne l'histoire de la Corse, notamment aux plus jeunes, ceux qui ne l'ont pas connue et qui par définition ne pouvaient pas être là ce jour-là pour s'en rappeler.

Après il y a 2 autres sujets, le sujet c'est que ça rentre dans une logique d'acquisition de biens, Cavallo, Stoppielle, Aleria maintenant, dont on ne voit pas tout à fait l'objectif, en tout cas l'objectif final. Celui-là, on le voit à travers vos propos, c'est pour vous, l'idée de muséifier d'une certaine façon l'histoire du nationalisme.

Comprenez-nous bien que de là où on vient, on ne l'entend pas de la même oreille.

C'est la raison pour laquelle on ne va pas évidemment voter contre parce que c'est notre histoire, et je dis au passage aussi l'histoire de l'agriculture de la Corse, pas seulement du nationalisme de la Corse, ce jour-là il sanctuarise d'une certaine façon aussi le départ d'un nouveau modèle agricole par la résistance, par les armes, par la violence, certes, mais c'est aussi le point de départ d'une nouvelle façon d'agir depuis, parce qu'aujourd'hui, l'agriculture est la partie epsilon du développement économique, à l'époque, c'était quelque chose de constitutif de notre économie.

Donc, on reste très attachés à l'histoire de la Corse, mais l'histoire du nationalisme, vous comprenez bien que depuis l'endroit où on parle, on ne peut pas cautionner la charge symbolique que vous mettez sur ce sujet.

C'est la raison pour laquelle nous serons dans une abstention positive.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, Jean Martin.

D'autres interventions ? Paola Mosca.

Mme Paola MOSCA

À ringrazià vi.

Les événements d'Aleria n'appartiennent pas seulement au mouvement national dont ils ont constitué à l'époque l'acte fondateur, ils appartiennent désormais pleinement à l'histoire de la Corse.

Il est légitime que la Collectivité de Corse s'engage dans cette démarche mémorielle.

Commémorer Aleria 50 ans après, ce n'est pas seulement se souvenir d'un événement marquant de notre histoire contemporaine, ce n'est pas seulement honorer la mémoire, ni simplement transmettre aux jeunes générations les clés de compréhension d'un épisode fondateur. C'est aussi et peut-être surtout regarder en face ce qu'a été Aleria, le point culminant d'une tension majeure entre l'État et le peuple Corse.

Souvenons-nous des mots prononcés par Edmond Simeoni avant de monter dans l'hélicoptère qui devait le conduire en prison : il y a un processus d'escalade qui s'est engagé et il ne faudra pas s'efforcer de continuer à traiter le problème politique, une revendication de dignité et d'identité, comme un problème économique.

Aleria, c'est le cri d'un peuple qui a voulu alerter sur son droit à exister, à être reconnu, à vivre dignement sur sa terre. C'est aussi la réponse brutale d'un État qui, à l'époque, n'a pas voulu entendre, n'a pas voulu comprendre.

C'est de cette fermeture-là que sont nés les drames : deux morts, un blessé grave, des années de prison, des familles brisées, des destins fauchés.

La leçon d'Aleria a-t-elle été retenue ? Non. 5 ans plus tard, c'était Bastelica ! Toujours cette même surdité, cette même incompréhension. Et là encore, le sang a coulé.

Malheureusement, dans notre histoire tourmentée, nous avons dû surmonter de nombreux drames qui ont fait de trop nombreuses victimes.

Ce 50^{ème} anniversaire, nous ne pouvons pas le commémorer sans cette conscience-là, celle des conséquences humaines, profondes d'un conflit né du refus de reconnaître une réalité collective, une inspiration légitime à la dignité, à la reconnaissance, au droit d'exister et de maîtriser son destin.

Alors que s'ouvre peut-être une page nouvelle dans notre histoire, nous avons le droit de rappeler cette leçon essentielle : de la volonté de ne pas comprendre naissent les drames.

Que ce 50^{ème} anniversaire soit pour tous, y compris ceux qui défendent une vision jacobine de l'État, le rappel que rien n'arrête la volonté d'un peuple dans son droit à l'existence et que la fermeture, les postures dogmatiques, les lignes rouges ne font pas avancer la paix et sont souvent annonciatrices de tensions et trop souvent de drames. Michel Rocard avait compris mieux que d'autres, la singularité du peuple Corse et de son imprescriptible volonté d'être et d'exister.

Que cette commémoration soit pour nous tous un moment important, un moment solennel, que chacun se souvienne des leçons d'Aleria et qu'au-delà de nos clivages, au-delà de nos appartenances politiques, chacun d'entre nous ait la ferme volonté de semer des graines d'espoir, de respect, de paix, afin que les générations à venir, quel que soit le camp où elles se trouvent, n'aient plus à vivre de nouveaux drames parce que nous n'aurions pas su ou nous n'aurions pas voulu nous comprendre. À ringrazià vi.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi Paola.

Altre dumande di parolla ? Nò.

Alors deux mots de ma part aussi, mais Jean-Martin l'a dit, tout le monde se souvient, ceux qui ont un peu plus de 50 ans et même un peu plus que 53, se souviennent où ils étaient au moment où il y a eu l'événement d'Aléria, comme on se souvient d'ailleurs des grands moments ou des grands chocs sur le plan historique. Et au moment où on le vit, on ne sait pas que c'est historique forcément, mais tout le monde se souvient grand, petit, jeune, vieux, chacun se souvient de ce moment-là.

Moi je voudrais avoir tout simplement une pensée pour Edmond Simeoni et pour les hommes qui l'accompagnaient.

À lire le rapport de l'Assemblea di a Giuventù, je me dis quand même que cela est entré dans la mémoire, cet événement est entré dans la mémoire de ce peuple. Mais Nadine l'a dit, la mémoire s'efface, surtout au regard du débat que nous avons eu tout à l'heure sur le PADDUC et sur les évolutions démographiques. Il y a des mutations tellement fortes que l'on oublie ce que l'on était. D'ailleurs, s'il y a eu Aleria, au-delà du problème agricole, c'est parce que les Corses aussi avaient perdu une partie de leur mémoire, il faut le dire.

La Corse était descendue, avec la saignée des 2 guerres, à un niveau de population très bas, le mécanisme de colonisation a fonctionné à plein, l'exode a eu lieu, les Corses sont partis et la mémoire a commencé à se perdre.

Et lorsqu'il y a Aleria, en fait il y a non seulement évidemment le paroxysme de la violence et de l'injustice parce qu'il y a la violence physique, mais il y a avant une violence d'État qui existe en Corse. Il y a un processus de colonisation, il y a un choc effectivement démographique parce que 17 000 personnes qui arrivent, Saveriu a raison, c'est un choc démographique.

Donc, cet événement arrive à un moment donné où il y a une concentration, un faisceau d'éléments qui fait que la situation sociale, économique devient insupportable, comme cela a été décrit aussi par Paoli.

Pour qu'un événement devienne historique, et ça c'est le travail des historiens, c'est un travail scientifique, pour que cet événement entre dans notre mémoire collective et surtout, devienne un élément de patrimonialisation, devienne un élément de notre patrimoine commun, il y a tout un processus qui doit se mettre en place. Et bien évidemment, les associations jouent un rôle important dans ce processus-là.

Ponte-Novu, on s'en souvient parce qu'il y a un homme, des hommes, mais un en particulier auquel je pense, Nunziu Grisoni, qui tout seul, avec 2 ou 3 militants, ont commencé à faire une croix en bois, ont commencé à faire une commémoration, je pense à u Prete Mondoloni aussi. Et il se trouve que tout le monde, beaucoup de gens, de militants et d'autres continuent à se rendre à Ponte Novu.

Il y a Borgu aussi, la bataille de Borgu, où là aussi, il y a une association qui essaye de maintenir cette mémoire vivace.

Mais la différence entre la mémoire et la patrimonialisation, c'est qu'à un moment donné, il y a la puissance publique qui intervient et qui démontre que cet événement-là qui est imprégné dans la mémoire individuelle et dans la mémoire collective, il doit être érigé en éléments patrimonial. Ça, ça ne peut se

faire pas seulement qu'avec les associations, auxquelles je veux rendre hommage parce qu'elles jouent un rôle très important et je veux remercier bien sûr « Aleria 75 » pour le travail qu'ils réalisent, là, il faut que la puissance publique intervienne et c'est pour ça qu'il est essentiel que la Collectivité de Corse fasse ce travail-là elle aussi et apporte son soutien.

Mais je veux rappeler qu'au-delà d'un terrain, au-delà d'une dynamique de muséification qui ne doit pas devenir une mise sous cloche non plus, les musées, c'est quand même quelque chose d'assez figé, il faut, comme l'a dit l'Assemblea di a Giuventù très justement, que l'on ait une dynamique de projet. Il faut qu'Aleria soit quelque chose porteur, mais pour tout le monde, d'un projet, d'un projet collectif, il faut une dynamique, sinon, on tombe dans le passéisme, on tombe dans la muséification. Et ce n'est pas véritablement ce qui nous correspond.

Je crois que c'était le message, au-delà donc de la commémoration qui doit avoir lieu et à laquelle j'espère nombreux d'entre vous participerez, il faut véritablement qu'à partir de là, il y ait un véritable projet avec les associations, avec les scientifiques, avec les historiens, avec l'université et avec tous ceux qui ont envie que notre mémoire non seulement soit légitimée mais aussi soit transmise.

Madame la conseillère exécutive, je vous repasse la parole.

Mme Bianca FAZI

À ringrazià vi, Presidente.

Je vais d'abord répondre à Paul-Félix sur la parcelle. Effectivement, Paul-Félix a raison, ce n'est pas tout à fait la parcelle où il y avait la cave. C'est vrai qu'on a tous le souvenir d'Aleria du 22 août 1975, moi particulièrement parce que j'y étais, mon père m'y avait amenée, pensant que l'État français, en l'occurrence Poniatowski, n'aurait pas envoyé des blindés et une armée pour répondre à quelques militants qui étaient dans la cave, même fussent-ils armés, etc.

Donc je pense qu'à l'époque, vraiment, on ne voyait pas la portée sinon effectivement, nous, gosses qu'on était, on n'aurait pas été sur place. Donc, je me souviens d'autant plus.

Moi ce que j'aurais aimé c'est que de cette cave, on n'abatte pas en fait le mur où il y avait toutes les inscriptions. Ça, ça a été une erreur à mon avis, pas qu'au mien d'ailleurs je pense.

Quand la communauté des communes a fait le choix de reprendre le terrain, on aurait dû garder, et ça, ça aurait été vraiment un musée à ciel ouvert et on aurait vu.

Donc, en ce qui concerne la parcelle, je pense que l'Associu « Aleria 75 », ils sont sur place

Anu vistu cù a a cumunità di cumune, d'apressu à mè ùn anu missa pussutu fà altrimenti, è ghjè vera chì ci hè a casa chì ghjera a casa di u guardianu di Depeille. Ghjè persuessa ch'elli anu presu stu pezzu quì, perchè second'à mè ùn pudianu micca fà altrimenti. Possu dumandà quantunque à l'associu s'elli anu dumandatu à a cumunità.

È ghjè vera dinò chì u CESEC si sò detti perchè chì a cumunità di l'Oriente ùn dà micca u terrenu per un euro simbolicu. Saria stata bè ma à ciò chì aghju capitu, anu difficoltà finanziarie è ghjè perquessa chì ùn ponu micca fà donu di u terrenu.

Dopu per risponde à Charlotte,

Charlotte, c'est vrai la violence, mais je crois que justement si on s'approprie notre histoire, notre culture, ce ne sont pas les prémisses de la violence, au contraire, c'est un moyen de ne pas retourner vers la violence. Parce qu'il y a eu Aleria, c'est vrai, mais c'est vrai qu'il y avait déjà les prémices de la clandestinité, puisqu'en 1976, se crée le FLNC. Mais quelque part, ce n'est pas pour rien. Pourquoi ? Parce qu'il y avait une inéquité de traitement entre les Corses et le reste de la France.

On l'a bien vu, Jean-Martin y a fait référence quand il parle de l'agriculture. Moi je me rappelle, Jean-Martin, parce que moi j'étais militante et c'est vrai qu'on y allait même gosse, et peut-être qu'Annette s'en rappelle, on a été occupé certaines exploitations agricoles sur Ghisonaccia, je pense à certaines fermes, Giunca par exemple, où il y avait un couloir souterrain où il y avait du sucre stocké et qu'on chaptalisait à tout va et qu'on a ruiné l'agriculture corse, qu'on a perdu certains cépages qui maintenant reviennent sur le marché, plusieurs cépages qui étaient ancestraux, et qui reviennent dans les vignes.

Donc, il y avait vraiment une réponse aussi à une violence qui était d'État, qui était d'État, ce n'était pas qu'au niveau de la Corse qu'il y avait de la violence, il y avait une réponse parce qu'il y avait une iniquité de traitement.

Donc ça, il faut aussi se le remettre en tête.

Aleria effectivement appartient à toute la Corse, pas simplement aux nationalistes, et qu'il faut en faire un patrimoine historique, culturel parce que comme disait Saveriu, ensuite, d'Aleria est partie le Riacquistu et c'est vraiment une transmission entre le culturel et le politique qui s'est établie. Je pense qu'il faut que les jeunes générations connaissent, et leur histoire, et leur patrimoine, et leur langue etc., mais ça n'appartient pas qu'aux nationalistes. Ce n'est pas restrictif que de vouloir..., pour moi, une muséification justement, c'est vraiment de l'histoire et de l'histoire contemporaine dont il s'agit.

On a fêté cette année les 300 ans de la naissance de Paoli, c'est une histoire qui est plus ancienne mais qui fait partie aussi de notre génome, j'ai envie de vous dire. Et de cette manière, il faut qu'on puisse la transmettre aux nouvelles générations.

Donc, je pense que tout le monde s'est exprimé et je vous en remercie, parce que franchement ce n'est vraiment pas pour que nous nous approprions, nous seuls, cette histoire, mais il faut vraiment la transmettre. C'est vrai que l'Associu a fait un gros travail. Sur ce site, ils veulent faire un parcours mémoriel, avec bien sûr tout ce qui est moderne dans la culture actuelle, avec des panneaux didactiques qui expliquent bien ce qui s'est passé, etc. Pour moi, c'est très important.

Je vous remercie de vos votes et j'espère que tout le monde pourra vraiment s'approprier l'histoire de la Corse. À ringrazià vi.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. Il y a deux amendements de l'exécutif. Vous les lisez ? Allez-y.

Mme Bianca FAZI

Amendement n° 1 : c'est une erreur matérielle. Donc, dans la délibération au sein de l'article 3, il faut modifier le montant qui était de 197 000 euros par 220 000 euros et modifier le montant disponible à nouveau de 38 000 euros par 15 000 euros.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Qui souhaite s'exprimer sur cet amendement. Personne.

Donc je vais soumettre cet amendement au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ?

Donc l'amendement n ° 1 est adopté.

Amendement n° 2, nous vous écoutons.

Mme Bianca FAZI

Dans la délibération, au sein de l'article 5, remplacer la phase « approuve l'attribution d'une subvention à l'Associu « Aleria 75 » pour l'organisation de 50 ans des événements d'Aleria par « approuve le financement de l'Associu « Aleria 75 » pour l'organisation des 50 ans d'Aleria sur la base des informations et justificatifs remis par l'association à travers un premier acompte de 80 % avant l'événement et un solde de 20 % l'année succédant la manifestation ».

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Allora mettu à u votu l'amendamentu 2.

Qual'hè chì ghjè contru ? Qual'hè ch'un vote micca ? Astensione ? Qual'hè chì ghjè à prò ?

Ghjè adupratu. À ringrazià vi.

Avà mettu à u votu u **raportu amendatu** di sta manera.

Qual'hè chì ghjè contru ? Qual'hè ch'un vote micca ? Astensione ?

Dunque astensione d' "Un Soffiu"

È Qual'hè chì ghjè à prò ?

Dunque **tutti l'altri votanu à prò**, d'accordu.

À ringrazià vi.

Eccu, avemu l'amendamenti, riturnemu à u PADDUC.

Allora, vi ramentu chì prima chè no piantessimu qualchì mumenti, ci era un amendamentu d' "un soffiu", è unu di "Core in fronte". Dunque, ci hè statu una discussione à pena longa, ma hà sbuccatu nantu à un accordu, trà tutte e pertite, dunque u Presidente di l'Agenza di l'urbanisimu ci hà da presentà st'amendamenti. L'avete ricevuti nurmalemente, sò stati trasmessi. Và bè.

ACCUNCIAMENTU È SVILUPPU DI U TERRITORIU / AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

Raportu n° 202 : Revisione parziale di u pianu d'asestu è di sviluppu durevule di a Corsica (PADDUC) : dibattitu d'orientazione annantu à u perimetru, à a metudulugia è à u calendariu - **SEGUITA**

Rapport n° 202 : Révision partielle du Plan d'Aménagement et de Développement Durable de la Corse (PADDUC) : débat d'orientation relatif au périmètre, à la méthode et au calendrier – **SUITE**

M. Julien PAOLINI

On a travaillé en commission avec le groupe « Core in fronte » et le groupe « Un soffiu novu » qui portaient respectivement 2 amendements chacun.

On avait une proposition, je dirais, de consensus, donc je présente les amendements qui sont issus du travail conjoint qu'on a mené en commission.

*** Amendement n°1**

Premier amendement sur le rapport, tout d'abord Madame la Présidente, c'est celui-ci.

Cet amendement propose de modifier le calendrier qui était proposé initialement par le Conseil exécutif. Parmi ces modifications et le groupe « Core in fronte » pourra éventuellement préciser, puisque c'est à sa demande notamment, mais ça avait été aussi repris par le groupe « Un soffiu novu », mais je crois par d'autres interventions également de « Avanzemu » et de Josepha. Il prévoit une approbation définitive du PADDUC, donc après enquête publique, fin 2027, alors que le rapport initial prévoyait un arrêt du PADDUC fin 2027 et une enquête publique à compter de 2028. Donc, on a resserré le calendrier de manière à ce que l'enquête publique puisse se tenir à compter de juillet 2027 et que l'approbation définitive puisse intervenir avant la fin de cette même année.

Par ailleurs, il est proposé sur la base de l'amendement de « Core in fronte » que, au-delà des débats et des rapports intermédiaires sur les aspects réglementaires en matière d'urbanisme, on puisse avoir des débats et éventuellement des rapports intermédiaires sur les trois enjeux qui ont été identifiés dans le rapport du président, à savoir : la lutte contre la spéculation, la défense et la protection des biens communs et le combat contre les dérives mafieuses. Tout ça est précisé dans l'amendement. C'est un élément du rapport, sachant que la délibération renvoie au rapport pour ce qui concerne le calendrier. Ça y est, j'ai fini ma présentation.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Écoutez, nous mettrons un Paul-Félix Benedetti à l'organisation des calendriers, parce que j'ai vu que c'était raccourci du coup.

Donc tout le monde a compris que le calendrier était resserré. Tuttu u mondu hè cuntentu ?

Donc je vous propose de voter sur ce premier amendement qui concerne le corps du texte et en particulier précisément le calendrier. J'espère que tout le monde viendra aux réunions, surtout, on verra.

Qui est contre cet amendement ? Qui est pour ? Qui s'abstient ? Personne. Qui ne participe pas ? Personne.

L'amendement n° 1 est adopté à l'unanimité.

Donc merci de passer à l'amendement maintenant qui concerne la délibération, c'est un peu plus compliqué là peut-être.

*** Amendement n° 2**

M. Julien PAOLINI

Non ! A l'article 2, Madame la Présidente, au dernier tiret de l'article 2 plus précisément, il y a une modification qui fait suite à un amendement du groupe « Un soffiu novu » qui concerne le point qui faisait référence à l'intégration des évolutions dans le cadre du processus lié à l'autonomie.

Il est donc proposé une modification de ce dernier tiret de l'article 2 qui indique, je cite : la révision partielle vise à adapter les orientations stratégiques et réglementaires du PADDUC aux enjeux et spécificités du territoire, au regard notamment - le dernier tiret - des évolutions législatives et réglementaires à droit constant. - C'est notre capacité actuelle à proposer des adaptations législatives et réglementaires sur la loi PADDUC - Ou dans le cadre d'une réforme institutionnelle, si elle a lieu, - puisque le groupe de droite nous disait « là-dessus, on n'a pas de certitude ».

Voilà ce qui est proposé à ce stade en tout cas. Nous on a une certitude pour ce qui nous concerne, mais de l'autre côté, je n'ai pas l'impression que ce soit le cas.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Bon, vous avez des certitudes, mais par contre il faut aller jusqu'au bout. Ah oui et oui, moi je n'ai qu'un amendement qui couvre toutes les modifications de la délibération, autrement ça ferait 5 ou 6 amendements.

M. Julien PAOLINI

OK. Ensuite, l'article 3 reste inchangé.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Ah, c'est bien.

M. Julien PAOLINI

Un article supplémentaire est ajouté. Donc l'article 4 devient, un amendement de « Un soffiu novu » sous-amendé par le Conseil exécutif qui, je cite, dit : précise dans un souci d'opérationnalité, que le périmètre prioritaire de la révision porte sur le schéma d'aménagement territorial.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Bien. Ensuite, le 5, c'est juste une renumérotation.

M. Julien PAOLINI

Voilà. Renumérotation de l'article 5 qui est inchangé.

L'article 6 est inchangé également.

Un article 7 est ajouté suite à un amendement porté par « Core in fronte ».

Donc, je vous le lis :

« APPROUVE la création d'un comité de pilotage dédié aux travaux sur la révision du PADDUC qui comprend... », j'aurais aimé plutôt « composé », « ...des membres de l'exécutif, de la présidente de l'Assemblée de Corse », peut-être du président du Conseil exécutif avant, « ... » du président du Conseil exécutif, des membres de l'exécutif, de la présidente de l'Assemblée de Corse, de 2 représentants de chaque groupe politique et de chaque membre non-inscrit, les représentants de la Chambre des territoires, les représentants du CESEC, les représentants de l'Assemblée du Ghjuventù, les représentants des

Chambres d'agriculture, des Chambres de commerce et d'industrie, des Chambres des métiers et de l'artisanat, des personnes associées en fonction de chaque compétence thématique qui sera abordée et qui renvoie au calendrier ».

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Alors juste une précision.

M. Julien PAOLINI

Une précision. Il y avait une partie qui indiquait la fréquence de réunions de ce COPIL. Moi, elle m'avait échappée, Paul-Félix : le COPIL sur la réunion, au minimum, à mi-parcours avant la synthèse, etc. Je propose là, oralement, une rédaction pour cette partie-là qui est un peu modifiée par rapport à ce qui est indiqué dans le document qui vous a été envoyé, de manière à simplifier la rédaction. On garde toute la composition du COPIL, mais on propose : le COPIL se réunit régulièrement sur les travaux relatifs à chaque axe thématique, lors de la phase définitive d'élaboration, lors de l'examen du rapport définitif et au retour de l'enquête publique.

Ça reprend les grandes phases, mais ça ne précise pas le nombre de fois où il se réunit et si c'est avant ou après. C'est juste pour que dans la délibération...

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

C'est plus élégant. Enfin, à cette heure-ci, on passera sur l'élégance, mais c'est mieux.

Par contre, il m'a échappé quelque chose, excusez-moi, dans cet article 7, lorsque vous avez énuméré la composition du COPIL : approuve la création - qu'on soit bien d'accord - approuve la création du comité de pilotage dédié aux travaux sur la révision du PADDUC composé - donc on met : ainsi composé - d'accord ? Il y a bien écrit : les membres de l'exécutif...

M. Julien PAOLINI

Oui, mais avant, il faut peut-être mettre le président.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

D'accord, donc : le président et les membres de l'exécutif.

M. Julien PAOLINI

Oui. Ou : le président et les conseillers exécutifs.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

« Le président et les conseillers exécutifs, la présidente de l'Assemblée, 2 représentants de chaque groupe politique et chaque membre non-inscrit. - Donc Josépha, ne te sens pas visée, il y a chaque membre non-inscrit.

Ensuite : les représentants de la Chambre des territoires, les représentants du Conseil économique, social et environnemental. - Là, on ne on ne dit pas combien ? Non. D'accord.

Les représentants de l'Assemblea di a ghjuventù, les représentants de la Chambre d'agriculture, les représentants de la Chambre de commerce et d'industrie, les représentants de la Chambre des métiers, des personnes associées en fonction de chaque compétence thématique abordée.

On est d'accord ?

M. Julien PAOLINI

Oui, oui on est d'accord et ensuite on rajoute sur quel point il se réunit.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Ce que vous avez dit. On est bon, sur la cadence.

Romain ?

M. Romain COLONNA

Encore une petite question à cette heure tardive, qui prolonge votre propos, Madame la Présidente, c'est que là si je comprends bien le COPIL, il y a 2 représentants par groupe, mais pour les autres instances, il y a quelque chose d'indéfini et on parle de représentants au pluriel.

M. Hyacinthe VANNI

Alors, mais combien ? Il a raison.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

S'il vous plaît, s'il vous plaît, on est en retransmission. Merci. Monsieur le conseiller exécutif.

M. Julien PAOLINI

Une proposition. Le seul moment où on donne le nombre de représentants, c'est pour les groupes politiques. On peut peut-être mettre : les représentants des groupes politiques et chaque membre non-inscrit, - en l'occurrence Josépha. Et ensuite préciser dans un deuxième temps la composition du COPIL, puisqu'il faudra bien à un moment donné avoir une composition nominative de ce comité de pilotage, à savoir qui on convoque, à qui on adresse les convocations, etc.

Donc on reviendra dans un deuxième temps avec une composition de COPIL arrêté, sans à ce stade en préciser le nombre.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Si la délibération dit : le COPIL ainsi composé, - je ne dis pas qu'il faut les noms des personnes, mais il faut quand même le nombre de représentants par institution parce que les représentants de chaque groupe politique, les représentants de la Chambre des territoires, on ne sait pas combien. Les noms, on les désignera après, on leur écrira après en leur disant, « votre institution est représentée au COPIL avec 3 personnes. Dites-nous quelles sont les 3 personnes ».

Mais à ce stade-là, c'est vraiment trop générique parce qu' imaginez que vous ayez, si on écrit en l'état aux institutions qui sont citées et qu'on nous envoie 10 personnes, une, 10 personnes, l'autre, 15 personnes, ce n'est plus un COPIL. C'est le CESEC, plus l'Assemblea di a Giuventù, plus tous les instituts consulaires, plus l'Assemblée, ici, on n'y arrive pas. Enfin, il me semble....

Serge Tomi, notre secrétaire général, propose la chose suivante : approuve la création du comité de pilotage dont la composition sera présentée ultérieurement et qui réunira les représentants des associations selon des modalités à définir.

Faites-moi une phrase, s'il vous plaît, qui se tienne à cette heure-ci.

M. Paul-Félix BENEDETTI

Quand on a rédigé l'amendement, on n'a pas mis de nombre parce que le COPIL est un comité de travail où il n'y a pas de logique de majorité ni de minorité. Ce qu'il faut, c'est que ceux qui ont envie d'y être représentés, y soient.

Historiquement, par exemple, quand on mettait les chambres d'agriculture, on en mettait 2 parce qu'il y avait le nord et le sud. Aujourd'hui très probablement, il y en aura 2, un pour le nord et un pour le sud, mais c'est en fonction d'un retour d'information qu'il y aura une cooptation. Il n'y a pas besoin de figer le nombre. Peut-être que pour l'Assemblea di a ghjuventù, chaque groupe voudra y être et là peut-être qu'il faudra qu'on mette 5 et pas 2, et qu'ils viendront que de temps en temps.

A la fin, en 2015, il y avait un COPIL, en théorie il y avait 40 personnes, à la fin il y en avait 10 dans la salle, tout le temps. Donc ce n'est pas quelque chose où il y a besoin d'avoir un formalisme absolu.

Même pour les groupes, je pense qu'il n'y a pas besoin d'une désignation nominative, c'est 2 personnes par groupe pour qu'ils puissent y avoir une complémentarité, une subsidiarité entre les représentants pour suivre les thèmes de travail parce que même si Julien allège la proposition initiale que j'ai faite, ça représente au minimum une douzaine de réunions de travail. Il y a les réunions préparatoires intermédiaires, les réunions de validation par étapes, les rapports intermédiaires validant, c'est quelque chose qui demande du temps et de l'assiduité.

Donc il n'y a pas de quorum, ce sont des réunions sans quorum, c'est des réunions qui ne sont pas décisionnelles, qui sont informatives et de travail. Moi, je considère qu'on doit le prendre comme ça, en tout cas, c'était le sens de notre proposition. Si on s'amuse à mettre des nombres, on va rentrer dans une surenchère de demandes.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

S'il vous plaît, on va faire une interruption de séance, personne ne quitte la salle.

Je coupe parce que c'est le genre de choses qui doivent être traitées à part, pas en public. Moi j'ai des choses à dire.

Donc, suspension de séance s'il vous plaît. Merci. On en parle avec les personnes qui ont porté les amendements et le conseiller exécutif. Merci.

La séance est suspendue à 22 h 20 et reprise à 22 h 30.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Donc, si c'est un comité de pilotage, enfin, on participe tous à des comités de pilotage ! Ce ne sont pas des assemblées plénières, ce ne sont pas des assemblées générales. Mais quelle que soit l'instance, il me semble que si c'est un comité de pilotage, moi j'entends que toutes les parties prenantes doivent être là. Qu'il n'y ait pas de logique, je dirais de comptabilité, les voix pour, les voix contre, les équilibres politiques, etc., l'idée, c'est que tout le monde soit représenté. D'accord ? Mais il faut quand même limiter la représentation.

Ensuite, c'est à l'organisme de dire, eh bien, si on dit 3 représentants - vraiment, je dis n'importe quoi et à dessein, je prends la Chambre des métiers - 3 personnes pour la Chambre des métiers, à la limite, pour prévenir l'absentéisme, etc., on peut considérer que c'est 3 personnes par roulement, qui ne se remplacent pas, etc. Donc, il faut faire quelque chose comme ça.

Paul-Félix, tu pars de l'hypothèse que finalement, au final, il n'y a pas grand monde qui viendra, on se retrouvera à 8 ou à 12, mais moi je pars de l'hypothèse que peuvent venir pour le PADDUC beaucoup de monde et nous retrouver avec une assemblée de 60, autant qu'ici. Et ça à mon avis, pour parler de technicité, de l'épaisseur du trait sur la carte et de certaines choses, c'est fini, le process n'avance plus.

Voilà, moi je le dis dans un souci véritablement d'efficacité, pour être membre, comme beaucoup d'entre vous, de plusieurs comités stratégiques, de plusieurs COPIL, de plusieurs comités de direction, c'est comme si un comité de direction, on était 20. A 20, ce n'est plus un comité de direction, c'est un conseil d'administration.

Donc, je souhaite qu'on respecte bien évidemment votre accord, l'accord qu'il y a eu, c'est à dire avec ces représentations-là, mais à mon sens, il faut un peu limiter le nombre de représentants par institution.

Brouhaha.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Ah non mais ça, les auditions, les experts, les invités, les spécialistes, les es qualités, ce que vous voulez, les personnalités qualifiées, ça, c'est possible

même en commissions de l'Assemblée de Corse, en commissions organiques, il n'y a pas de problème. Mais là, à mon sens, dans un souci d'efficacité, surtout sur quelque chose qui va être regardé, qui va faire l'objet de grands débats, etc., o ghjente, moi je pense que la raison nous invite à limiter un peu les choses. Saveriu, oui, je t'en prie.

M. Saveriu LUCIANI

Moi, je n'ai pas participé à l'amendement. Je souscris à la proposition de Monsieur Tomi. En gros, acter le principe de la représentation dans un COPIL et de le préciser à la session de septembre par un petit rapport peut-être, ça nous permettra d'éviter les coupures et de bien réfléchir à la composition.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Moi, je suis tentée de faire cela dans un souci de commodité à cette heure-ci, sauf qu'on a d'un côté un calendrier où on a presque des dates qui sont fixées et un COPIL qui, lui, est quelque chose de complètement informe à ce stade.

Ce n'est pas compliqué, on part sur un principe, là, on va dire presque de collégialité, d'inclusion, de co-construction. Après chacun fera valoir ses arguments de la place qu'il occupe. Ce n'est pas la question. Mais ce COPIL, il doit rassembler toutes les parties prenantes, ça je l'entends, mais il ne peut pas y avoir 30 personnes par partie prenante, ça ce n'est pas possible.

M. Julien PAOLINI

Comme je l'avais précisé au cours des débats, on a déjà créé en 2021, ce n'était pas une obligation, c'était une volonté du Conseil exécutif qui a été validée par l'Assemblée de Corse en novembre 2021, un conseil d'aménagement et d'urbanisme de Corse qui sera consulté sur toutes les étapes via la révision du PADDUC.

Dans ce conseil d'aménagement et d'urbanisme de Corse, il y a déjà une cinquantaine de personnes où toutes les composantes et institutions listées ici sont présentes et bien d'autres, notamment les associations de défense de l'environnement, certains services de l'État, le GIRTEC, la SAFER, etc. Le COPIL n'aura pas le même rôle bien entendu que ce conseil d'aménagement et d'urbanisme de Corse.

Après, il ne faut pas qu'on rende l'exercice impossible. Si d'un côté on nous restreint le calendrier, si de l'autre on nous demande de consulter la terre

entière et d'arriver au bout de l'enquête publique en 2027, avec tout le travail qu'on a à faire, on ne peut pas y arriver. On va dans le mur, on y va en klaxonnant.

À mon avis, à ce stade, on garde le listing puisqu'on a un accord sur les institutions qui seront représentées, on met 2 représentants pour chacune des instances, on rajoute à la fin le dernier tiret des personnes invitées en fonction des thématiques abordées, donc des personnes à inviter en fonction des thématiques abordées, comme ça on sait qu'on peut consulter éventuellement des experts sur chacune des thématiques. Si on considère que le compte n'y est pas, on modifiera. Il n'y aura pas de difficultés à avoir une modification dans le cadre d'un rapport si on a oublié quelqu'un ou que ce n'est pas suffisant. Mais à mon avis, on a un CAUC qui est très large. Là, un comité de pilotage, ça doit être restreint pour des questions d'efficacité et de pragmatisme. Si on élargit à l'envie, à mon avis, comme disait le président, ce n'est plus un comité de pilotage.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Alors, je ne savais pas qu'il allait proposer ça, mais en même temps, nous faisons les comptes.

Les membres du Conseil exécutif et le président, ça fait 11, moi ça fait 12. D'accord ? On peut supposer que le Conseil exécutif, pas tout le monde ne viendra au COPIL, les 11 membres du Conseil exécutif, mais admettons. 1, la Présidente, ensuite, 11 membres de l'Assemblée de Corse, 5 groupes, 2 par groupe et Josepha puisqu'il n'y a plus qu'une non-inscrite. D'accord, donc ça fait 11. Non mais je compte 11, 11, 1, ça fait 23, plus 2 par chambre, par organisme, je dirais, et institutions, 12 en plus. Donc ça fait 35 personnes. A 35, on peut encore discuter ; au-delà, ça fait beaucoup, plus après les personnalités qualifiées, les experts.

(M. Paul-Félix BENEDETTI sans micro)

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Donc ça te convient ? On fait comme ça, 2 par organisme. On part sur une base maximale de 35 en faisant ça, 2 par organisme, 2 par groupe, la non-inscrite et on est bon. On est à 35 maximum. Si effectivement il y a des gens absents, on sera probablement, mais admettons, on sera 20, 25. Et puis on peut demander aux organismes, ça on voit, de faire remplacer une personne, s'il y a des moments vraiment importants ou quoi, il n'y a pas de souci, ça, ce n'est pas gravissime.

Est-ce que vous êtes d'accord sur cette proposition ? Monsieur le conseiller exécutif, c'est la traduction mathématique de votre expression littéraire ?

M. Julien PAOLINI

Favorable.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Paul Félix, c'est bon ?

M. Paul-Félix BENEDETTI

(DEBUT SANS MICRO) la représentation, je dirais social et la représentation culturelle. Il peut y avoir des demandes qui soient supérieures à 2. S'il y a un retour, il faut l'accepter. Si une organisation dit « 2, ça ne me suffit pas », on acte le principe qu'on peut moduler dans la limite du raisonnable.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

L'expérience que j'ai en comitologie, même pour « Corsica pruspettiva 2050 » le CESEC, ils sont en compétences multiples parce qu'ils représentent l'ensemble de la société civile. Mais le COPIL peut très bien, à un moment donné, si on traite de culture, pas tout le monde va venir sur toutes les thématiques, on traite de culture, ce sont les représentants du monde culturel qui viennent ou la présidente vient avec son président de la commission Culture. Si on est sur l'urbanisme, la présidente, ou un vice-président, ou un président de commission à l'urbanisme vient et ils font comme ça. C'est ce qu'ils font pour « Corsica pruspettiva 2050 » ou d'autres instances. Pas tout le monde ne va venir sur tous les sujets à mon sens. Ensuite, ils seront ressaisis en fonction des dimensions qui sont abordées et du document global, en tant que CESEC, voilà moi je pense. On va faire pareil pour l'Assemblea di a ghjuventù.

On part là-dessus ? Alors on y va ?

La rédaction, c'est : approuve la création du comité de pilotage dédié... Alors je rallume, oui, excusez-moi.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Je reprends donc le débat où il s'était arrêté. Nous étions sur un sous-amendement oral à l'amendement présenté par le président de l'agence d'urbanisme concernant le nouvel article 7 et la composition du comité de

pilotage : approuve la création du comité de pilotage dédié aux travaux sur la sur la révision du PADDUC composé ainsi : le Président et les membres de l'exécutif ou les conseillers exécutifs, la présidente de l'Assemblée de Corse, 2 représentants de chaque groupe politique et le membre non-inscrit, 2 représentants de la Chambre des territoires, 2 représentants du Conseil économique et social de Corse, 2 représentants de l'Assemblea di a ghjuventù, 2 représentants de la Chambre d'agriculture, 2 représentants de la Chambre de commerce, 2 représentants de la Chambre des métiers et de l'artisanat, des personnes associées en fonction de chaque compétence thématique abordée.

Ensuite, la précision que vous avez apportée concernant les séquences, c'est noté.

L'article 8 est renuméroté. L'article 9 est renuméroté.

Nous sommes d'accord. Bien. Donc, je sou mets cet amendement, ainsi amendé oralement. Jean Martin, pardon ?

M. Jean-Martin MONDOLONI

Madame la Présidente, à cette heure tardive, je vais introduire un élément de complexité mais que la rigueur impose.

L'amendement que vous venez de lire parce que même si nous sommes épuisés, on n'est pas obligés de fusionner avec Paul-Félix. Le COPIL, c'est Paul-Félix. Le début de l'amendement que vous avez lu il y a bientôt 30 minutes qui conduisait à signifier que les évolutions s'opéraient à droit constant ou dans le cadre d'une réforme institutionnelle.

La deuxième partie qui consistait à préciser, dans un souci d'opérationnalité qu'il fallait recentrer autour du schéma territorial, ça, c'était l'amendement de « Un soffiu novu ».

Voilà pour que tout le monde soit bien conscient du fait qu'il faut donc voter 2 fois sur l'amendement de « Un soffiu novu » et après sur l'amendement de Paul-Félix qui touche au COPIL.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Sauf qu'on considère que l'exécutif a fait un amendement de compromis qui intègre ce qu'a dit « Un soffiu novu », ce qu'a dit Paul-Félix et la proposition que nous avons faite de manière collective, à l'oral.

M. Jean-Martin MONDOLONI

Donc au bout de la nuit, vous avez réussi à faire fusionner les amendements de Paul-Félix.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Je suis forte ! Reprenez mon allocution lorsque j'ai été élue présidente, vous connaîtrez la fin, comme ça, de l'histoire.

M. Jean-Martin MONDOLONI

Très bien, je ne manquerai pas de lire ça dès que je rentre à l'hôtel.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Je soumets au vote cet amendement ainsi sous-amendé à l'oral.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ?

L'amendement, sous amendé, est adopté à l'unanimité.

Maintenant je soumets au vote le rapport de l'exécutif ainsi amendé.

M. Jean-Martin MONDOLONI

Explications de vote !

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Je vous en prie.

M. Jean-Martin MONDOLONI

Très rapidement.

Nous, on est très gênés par le calendrier, même contracté, et nous avons participé à cet effort. Il n'en reste pas moins que ce calendrier, il part d'un péché, sinon originel en tout cas de l'absence de réactivité durant, non pas des mois mais des années, ce qui fait qu'on arrive à un calendrier qui tient assez peu compte des impondérables, assez peu compte du calendrier électoral que l'on connaît à l'avance et celui que l'on ne connaît pas et qui tient assez peu compte de la charge qui va peser désormais sur les équipes.

Donc, on considère à ce stade et on prend acte des efforts qu'a fait l'exécutif pour, sinon digérer, en tout cas approuver les amendements que nous lui avons proposés, on ne va pas s'opposer mais on ne donnera pas un avis ou un quitus. À ce stade, nous nous abstiendrons.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Est-ce qu'on peut passer au vote ou il y a une autre explication de vote ? Non. Très bien, donc nous passons au vote.

Vous voulez réagir, je vous en prie.

M. Julien PAOLINI

Simplement, suite à l'explication de vote de Jean-Martin, on ne peut pas nous demander à la fois d'avoir un calendrier plus restreint, d'aller plus vite et de l'autre côté, nous le reprocher. Là, c'est une injonction contradictoire.

Moi je suis très surpris de l'état d'esprit pour le coup du groupe « Un soffiu novu ». L'ensemble des groupes et des intervenants nous ont dit, « il faut aller plus vite », vous nous l'avez dit à plusieurs reprises dans bien des domaines. On vous propose d'aller plus vite, on prend un risque politique en le faisant, vous le savez, parce que vous êtes les premiers à nous reprocher, « mais vous êtes en retard, vous ne l'avez pas fait » etc. En bout de course, nous nous dites, « parce que vous voulez aller trop vite, on ne va pas vous accompagner sur ce vote-là... »

M. Jean-Martin MONDOLONI

On ne va pas vous accompagner parce que vous avez perdu beaucoup de temps depuis 4 ans.

M. Julien PAOLINI

OK, dont acte.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Punis !

Nous allons mettre au vote. Ce qui devient impossible, c'est de prévoir effectivement ce qui va se passer dans les mois qui viennent, ça, Jean-Martin, on ne peut pas ... A moins qu'on fasse un amendement maintenant, sous réserve

qu'il n'y ait pas la guerre, sous réserve que, sous réserve que. Mais ça, c'est valable pour tout.

Soyons raisonnables. Donc, revenons à l'essentiel.

Nous passons au vote sur le rapport de l'exécutif relatif à la révision du PADDUC.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? « Un soffiu novu » s'abstient. Qui ne participe pas ? Qui est pour ? Tous les autres sont pour.

Le rapport est ADOPTE.

Bien. Nous avons juste un élément à passer d'ordre purement administratif, c'est la proposition de dérogation au régime ordinaire des temps de travail du secrétariat général.

**DEROGATION AU TEMPS DE TRAVAIL ORDINAIRE
DES PERSONNELS DU
SECRETARIAT GENERAL DE L'ASSEMBLEE DE CORSE**

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ?

La dérogation est adoptée.

Merci. Rendez-vous demain matin 09h30 parce qu'il y a beaucoup de travail demain.

Merci.

Suspension de la séance à 22 h 40.



RESUCONTU IN EXTENSO 2025 COMPTE RENDU IN EXTENSO 2025



MANDATURA 2021-2028 / MANDATURE 2021-2028



**4^{ta} SESSIONE STRAUDINARIA DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA
24 è 25 di LUGLIU di u 2025**

**4^{ème} SESSION EXTRAORDINAIRE DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
24 et 25 JUILLET 2025**

2^{da} ghjurnata / 2^{ème} journée



4^{ta} SESSIONE STRAORDINARIA DI U 2025

24 è 25 di LUGLIU di u 2025

4^{ème} SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2025

24 et 25 JUILLET 2025

SUNTA di u VENNERI u 25 di LUGLIU 2025 SOMMAIRE du VENDREDI 25 JUILLET 2025

Reprise de la séance à 10h30 Présidence : Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse	
<u>INFRASTRUTTURE È TRASPORTI / INFRASTRUCTURES ET TRANSPORTS</u>	
Raportu n° 203 : Bilanciu è attualizazione di u Pianu Pluriannincu d'Investimenti di l'infrastrutture di trasportu 2017-2026 - PPI 2026-2030 Strade è Trenu Rapport n° 203 : Bilan et actualisation du Plan Pluriannuel des Investissements des infrastructures de transport 2017-2026 - PPI 2026-2030 Routes et Fer Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Jean-Félix ACQUAVIVA, Conseiller exécutif, Président de l'Office des Transports de la Corse	11
Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS, avis de l'Assemblée di a Giuventù, de la Chambre des Territoires et du CESEC.	25
Lecture du rapport de la Commission des Finances et de la Fiscalité (rapport n° 2025/E4/030) par M. Joseph SAVELLI, <i>rapporteur</i>	26

Lecture du rapport de la Commission du Développement Économique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement (rapport n° 2025/E4/028) par M. François SORBA, <i>rapporteur</i>	30
Prise(s) de parole :	
M. Paul-Félix BENEDETTI	35
Mme Charlotte TERRIGHI	39
Mme Angèle CHIAPPINI	42
Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI	46
Mme Nadine NIVAGGIONI, Vice-présidente, préside la séance	
M. Pierre POLI	49
Mme Christelle COMBETTE	50
M. Louis POZZO DI BORGO	51
Mme la Présidente MAUPERTUIS préside la séance	
M. Jean-Noël PROFIZI	56
M. Charles VOGLIMACCI	57
M. Pierre GHIONGA	59
M. Don Joseph LUCCIONI	60
M. Jean-Martin MONDOLONI	65
M. Hyacinthe VANNI	66
Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS	68
M. Jean-Felix ACQUAVIVA en réponse aux interventions	71
M. le Président Gilles SIMEONI	81
M. Jean-Felix ACQUAVIVA, avis du Conseil exécutif sur l'amendement d'Un soffiu novu	90
M. le Président Gilles SIMEONI	90
VOTE amendement	91
M. Saveriu LUCIANI, explications de vote	91
VOTE RAPPORT	92
Suspension de la séance à 13h57 /Reprise de la séance à 16h20	

<u>INFRASTRUTTURE È TRASPORTI / INFRASTRUCTURES ET TRANSPORTS</u>	
Raportu n° 212 : Approvu di l'Operazione di Rivitalizzazione di u Territoriu di Corti	
Rapport n° 212 : Approbation de l'Opération de Revitalisation du Territoire de Corti	
ET	
Raportu n° 213 : Operazione di Rivitalizzazione di u Territoriu di Prupìa	
Rapport n° 213 : Opération de Revitalisation du Territoire de Prupìa	
ET	
Raportu n° 214 : Stabilita di u pianu d'aliniamentu di l'anziana RT 11 nantu à u territoriu di e cumune di Biguglia è Furiani	
Rapport n° 214 : Établissement du plan d'alignement de l'ex-RT 11 sur le territoire des communes de Biguglia et Furiani	
Présentation des trois rapports du Conseil exécutif par M. Jean-Félix ACQUAVIVA, Conseiller exécutif, Président de l'Office des Transports de la Corse	94
Mme la Présidente MAUPERTUIS, Avis de la Commission du Développement Économique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement sur les rapports N° 212 et 213	98
M. Joseph SAVELLI, Avis de la Commission des Finances et de la Fiscalité sur les rapports	98
Mme la Présidente MAUPERTUIS, Avis de la Commission du Développement Économique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement sur les rapports N° 214	98
<i>Prise(s) de parole :</i>	
M. Paul Joseph CAITUCOLI, intervention rapport N°213	99
M. Petru Antone FILIPPI, intervention sur les 3 rapports	101
M. Jean-Félix ACQUAVIVA, en réponse aux intervenants	102
VOTE RAPPORT N°112	103
VOTE RAPPORT N°113	103
VOTE RAPPORT N°114	103

Raportu n° 198 : Risposta à a dumanda di a Cumunità d'Agglomerazioni di u Paesi Aiacinu (CAPA) di trasfirimentu di cumpitenza in materia di viabilità pà a criazioni di una via di Bus in situ propiu Rapport n° 198 : Réponse à apporter à la demande de la Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien (CAPA) de transfert de compétence en matière de voirie en vue de la création d'une voie de bus en site propre Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Jean-Félix ACQUAVIVA, Conseiller exécutif, Président de l'Office des Transports de la Corse	104
Avis de la Commission du Développement Économique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement (rapport n° 2025/E4/029) par Mme Paola MOSCA	107
Avis de la Commission des Finances et de la Fiscalité par M. Joseph SAVELLI, <i>rapporteur</i>	107
Prise(s) de parole : M. Charles VOGLIMACCI	108
Mme Danielle ANTONINI	108
Réponse du conseil exécutif par M. Jean-Félix ACQUAVIVA	110
VOTE RAPPORT	111
Point d'ordre M Pierre POLI	111
<u>BUGETTU - FINANZE - FISCALITÀ / BUDGET - FINANCES - FISCALITÉ</u>	
Raportu n° 194 : Approvu di u bugettu supplementare di a Cullettività di Corsica per l'eserciziu 2025 Rapport n° 194 : Approbation du Budget Supplémentaire de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2025 Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Gilles GIOVANNANGELI, Conseiller exécutif en charge du Budget et des Finances de la Collectivité de Corse	113
Lecture du rapport de la Commission des Finances et de la Fiscalité (rapport n° 2025/E4/031) par M. Joseph SAVELLI, <i>rapporteur</i>	119

<i>Prise(s) de parole :</i>	
M. Georges MELA	120
M. Hyacinthe VANNI, Vice-Président de l'Assemblée de Corse, préside la séance	
M. Paul-Félix BENEDETTI	124
M. Alex VINCIGUERRA	125
M. Pierre GHIONGA	128
M. Saveriu LUCIANI	129
M. Gilles GIOVANNANGELI, en réponse	132
M. Georges MELA, droit de réponse	135
M. Gilles GIOVANNANGELI, suite réponse	136
M. le Président Gilles SIMEONI, en réponse	137
VOTE RAPPORT	138
Raportu n° 195 : Approvu di u bugettu supplementare di u bugettu annessu di u laboratoriu d'analisi di u Pumonti (2A) di a Cullettività di Corsica per l'eserciziù 2025	
Rapport n° 195 : Approbation du Budget Supplémentaire du budget annexe du Laboratoire d'analyses du Pumonte (2A) de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2025	
Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Vannina CHIARELLI-LUZI, Conseillère exécutive, Présidente de l'Office d'Équipement Hydraulique de la Corse	139
Avis de la Commission des Finances et de la Fiscalité par M. Joseph SAVELLI, <i>rapporteur</i>	139
<i>Prise(s) de parole :</i>	
M. Georges MELA	140
Mme Vannina CHIARELLI-LUZI, en réponse	141
VOTE RAPPORT	141
Raportu n° 196 : Approvu di u bugettu supplementare di u bugettu annessu di u laboratoriu d'analisi di u Cismonte (2B) di a Cullettività di Corsica per l'eserciziù 2025	
Rapport n° 196 : Approbation du Budget Supplémentaire du budget annexe du Laboratoire d'analyses du Cismonte (2B) de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2025	

Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Vannina CHIARELLI-LUZI, Conseillère exécutive, Présidente de l'Office d'Équipement Hydraulique de la Corse	142
Avis de la Commission des Finances et de la Fiscalité par M. Joseph SAVELLI, <i>rapporteur</i>	142
VOTE RAPPORT	142
Point d'ordre M. Romain COLONNA	143
Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS, préside la séance	
<u>LINGUA CORSA</u> / <u>LANGUE CORSE</u>	
Raportu n° 192 : L'immersione a prò di l'amparera di u corsu : sustegnu a l'associu Scola Corsa per u 2025/2026	
Rapport n° 192 : L'immersion au service de l'apprentissage du corse : soutien à l'association Scola Corsa pour la période 2025/2026	
Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse.	144
Lecture du rapport de la Commission de l'Éducation, de la Culture, de la Cohésion Sociale et des Enjeux Sociétaux (rapport n° 2025/E4/024) par Mme Muriel FAGNI	148
Avis de la Commission des Finances et de la Fiscalité par M. Joseph SAVELLI, <i>rapporteur</i>	149
<i>Prise(s) de parole :</i>	
Mme Nadine NIVAGGIONI	149
M. Jean-Martin MONDOLONI	152
M. Pierre GHIONGA	154
Mme Elisa TRAMONI	154
M. Saveriu LUCIANI	155
M. Romain COLONNA	158
M. Saveriu LUCIANI	159
M. le Président Gilles SIMEONI, en réponse	160
VOTE RAPPORT	163

<u>MOTIONS / MUZIONE</u>	
MOTION N° 2025/E4/019 déposée par M. Saveriu LUCIANI au nom du groupe « Avanzemu » : Dumanda d'iscrizione di u situ archeologicu di Paddaghju nantu à a lista di u patrimoni mundiale di l'UNESCO è nantu à a lista di u patrimoni mundiale in periculu / Demande d'inscription du site archéologique de Paddaghju sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO et sur la liste du patrimoine mondial en péril	
Présentation de la motion par M. Saveriu LUCIANI	165
M. Romain COLONNA, amendements sont déposés par le groupe « Fà Populu Inseme »	167
Mme Anne-Laure SANTUCCI, avis du CE sur les amendements	167
M. Saveriu LUCIANI, avis sur les amendements	169
M. Véronique PIETRI (Core in fronte s'associe à la motion)	170
Vote amendements	170
VOTE MOTION	171
MOTION N° 2025/E4/020 déposée par Mme Françoise CAMPANA au nom du groupe « Fà Populu Inseme » : Opposizione à a suppressione di u Cunservatoriu di u Litturale è à a so integrazione in una stituzione statale glubalizata / Opposition à la suppression du Conservatoire du Littoral et à son intégration dans une entité étatique globalisée	
Présentation de la motion par Mme Françoise CAMPANA	172
Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS	174
M. le Président Gilles SIMEONI, avis du Conseil exécutif	174
Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS (s'associe à la motion ainsi que tous les groupes)	175
Vote des amendements	176
VOTE MOTION	176
M. le Président Gilles SIMEONI demande de suspension	177
Suspension de la séance à 19h50 / Reprise de la séance à 21h03	

MOTION N° 2025/E4/021 commune à l'ensemble des groupes : priservazione di u Centru di Furmazione di l'ACA AIACCIU / Sauvegarde du Centre de Formation de l'ACA AIACCIU	
Vote de l'urgence	178
Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS	178
M. Romain COLONNA : motion substitutive commune à l'ensemble des groupes	178
Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS	178
Lecture de la motion par M. Pierre POLI	179
<i>Prise(s) de parole :</i>	
M. Don Joseph LUCCIONI	180
M. Charles VOGLIMACCI	181
M. le Président Gilles SIMEONI, avis du Conseil exécutif	182
VOTE MOTION	184
Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS : observations liées à la motion adoptée en juin dernier sur Gaza.	185
La séance est levée à 21h25	

La séance est reprise à 10 h 30.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Salute à tutti,

Emu da principià a seduta di stu venderi 25 lugliu.

Dunque mi girgu versu l'essecutivu per sapè ch'è raportu hà da passà, mi par ch'ellu sappia u raportu nantu à u pianu d'investimenti, iè?

Dunque docu a parolla à u presidente di l'uffiziu di i trasporti per prisintà ci stu raportu impurtantissimu.

Avete a parolla.

INFRASTRUTTURE È TRASPORTI / INFRASTRUCTURES ET TRANSPORTS

Raportu n° 203 : Bilanciu è attualizazione di u Pianu Pluriannincu d'Investimenti di l'infrastrutture di trasportu 2017-2026 - PPI 2026-2030 Strade è Trenu

Rapport n° 203 : Bilan et actualisation du Plan Pluriannuel des Investissements des infrastructures de transport 2017-2026 - PPI 2026-2030 Routes et Fer

M. Jean-Félix ACQUAVIVA

Vi ringraziau signore presidente, presidente di l'esecutivu, cari cullegghi di u cunsigliu esecutivu, cari cullegghi di l'assemblea di Corsica.

Mi tocca à prisintà vi un raportu aspettatu in giru à l'attualisazione di un pianu piuriannicu d'investimentu nantu à e strade è u ferruviariu in Corsica.

Je vais essayer de faire une présentation suffisamment courte, bien que j'aie le défaut de parler beaucoup, comme beaucoup ici je pense, sur un sujet qui est un sujet, je crois que vous vous en êtes aperçus, qui est un sujet dense tant d'un point de vue des orientations budgétaires, mais aussi technique ou des critères, puisque je pense que tout un chacun a pris connaissance de ce rapport qui est un rapport dense quantitativement et qualitativement.

Premier point de rappel, la Collectivité de Corse sous la première mandature nationaliste, a doté la Corse, du moins la Collectivité, pour la première fois dans l'histoire de l'institution depuis 1982, mais on peut inclure les départements, d'un plan pluriannuel d'investissements sur les infrastructures de transport.

J'ai pu entendre ici ou là qu'il n'y en avait pas, oui, il y en a bien eu un qui s'est débattu ici en avril 2017, qui court de la période 2017 à 2026, donc au 31 décembre 2026, ça a été l'objet de cette délibération et de ce plan pluriannuels d'investissements qui était à présenter en avril 2017 ici - je me rappelle d'ailleurs des débats avec José Rossi sur la prise en compte du fait ajaccien, je vais y revenir, auquel nous avons répondu en inscrivant des opérations, - et donc on s'est doté d'un PPI.

Jusque-là, l'institution avait raisonné sur le routier en particulier à partir de schémas. Un schéma n'est pas un PPI.

Un PPI n'est pas un schéma. Jusque-là, je pense que d'un point de vue sémantique, tout un chacun le comprend. D'un point de vue méthodologique aussi, je l'espère.

Un plan pluriannuel d'investissements, c'est se risquer à un pilotage d'opérations à partir d'abord de priorités stratégiques, politiques territoriales d'aménagement du territoire qui se risquent à l'idée d'une maturité d'opérations inscrites dans le temps dans, un calendrier, maturité foncière, environnementale et financière, c'est-à-dire avec une prévision, année par année, des crédits de paiement que l'on peut mettre à partir du moment où on considère que l'opération va débiter.

Les schémas précédents qui ont eu le mérite d'exister, avaient aussi le défaut d'être contradictoires entre eux, 95, 2003, 2011 et évidemment pas suffisamment prévisionnels, du point de vue de la réalité de l'adaptation des opérations ou de leur conduite.

Je rappelle que le schéma routier de 2003 prévoyait par exemple le tunnel sous Vizzavona. Je pense qu'on peut dire que 22 ans après, le tunnel de Vizzavona n'est pas réalisé et qu'il ne se réalisera pas. C'était le débat du schéma routier de 2003. Opération abandonnée, justification financière, justification environnementale dans le schéma de 2011.

Donc oui, la Collectivité de Corse s'est dotée pour la première fois d'un plan pluriannuel d'investissements de 2007 à 2026 et la mandature 2015-2017, celle sous l'autorité du Président du Conseil exécutif, celle 2017-2021, je salue évidemment Vanina Borromei en particulier qui a suivi les questions des routes dans la suite de ma présidence de l'office des transports, a continué à suivre techniquement, par l'administration donc, et politiquement ce plan pluriannuel d'investissements qui avait des orientations et qui avait, notamment dans les orientations, l'équité territoriale, le rattrapage dans l'intérieur d'un certain nombre de réseaux, on va y revenir, le fait de rattraper un certain nombre d'investissements en programmation du PEI 4, puisque 80 % du PEI 4, à peu près 70 millions d'euros, ont été programmés sur les infrastructures routières ajacciennes, 55 millions d'euros sur les routes territoriales, 15 millions d'euros sur les routes départementales dont on a hérité en 2018.

Ce PPI de 2017 déjà parlait des routes départementales par anticipation de la fusion, en dédiant un budget à peu près 405 M€, entre modernisation et maintenance, pour le réseau départemental, et s'aventurait même à un classement des réseaux que l'on reprend.

Aujourd'hui, nous sommes à un bilan à 8 ans puisqu'en fait, on réactualise 2 ans avant puisque c'est la commande de l'Assemblée de Corse dans

la délibération de janvier dernier, on fait un bilan et on réactualise en cours de route pour des raisons financières, mais aussi pour des raisons d'analyses qualitatives techniques et politiques qui ont été faites sur les infrastructures. On va y revenir, notamment dans le contenu de ce qui vous est soumis.

Qu'est-ce qu'on peut dire sur le bilan financier, sachant que chacun sait, j'espère qu'on se rappelle, qu'en 2020, 2021, il y a eu le COVID qui bien sûr a impacté les délais de travaux, mais a impacté aussi les coûts ensuite de cette crise importante, qui a impacté budgétairement l'État, les collectivités et la réalisation des opérations.

Sur ce plan pluriannuel d'investissements, aujourd'hui, vous avez le bilan qui vous est évoqué dans le rapport, en extrapolant les deux dernières années, en faisant la moyenne des années précédentes, c'est-à-dire qu'aujourd'hui nous sommes à 868 millions d'euros 8 ans après, donc il reste 2 ans, nous sommes donc à 868 millions d'euros réalisés sur 1,3 milliard, mais 1,3 milliard prévu il y a 10 ans. Si on faisait le ratio de 8 ans réalisé à 8 ans prévisionnel, ça voudrait dire 868 millions d'euros sur 1,40 milliards, ça veut dire 86,8 % de réalisé, si on raisonne de 8 ans à 8 ans, entre réalisé et prévisionnel, là je parle financièrement. Si on raisonne à 10 ans, en extrapolant les deux dernières années et en étant plus qu'honnête dans l'extrapolation, c'est-à-dire en prenant le degré moyen d'engagement des crédits de paiement, on serait autour de 84 % du réalisé sur l'ensemble des infrastructures. Quand on parle des infrastructures, on parle des routes, du ferroviaire, des ports et aéroports puisqu'en 2017 nous avons choisi, j'avais eu l'honneur de travailler avec les services que je salue sous l'autorité du président du Conseil exécutif, sur cette question de décloisonner la question des transports et de faire un plan pluriannuel sur l'ensemble de ces secteurs.

Donc 83,4 % en extrapolant ou 86,8 % si on raisonne de 8 ans à 8 ans, ça c'est pour l'engagement financier, avec évidemment des choses qui se sont passées sur les routes, sur le ferroviaire, sur les ports et aéroports que vous pouvez constater. À savoir, une sur-programmation sur les routes départementales, par rapport à ce que nous avons prévu en 2017, puisque nous avons programmé 128 % du volume prévu par la délibération d'avril 2017, 75 % sur le volet routier, là on parle toujours financièrement et ensuite vous avez les autres chiffres, 71 % notamment sur les ports et aéroports puisqu'on parle de ports et aéroports du réalisé moyen de 8,7 millions d'euros en crédits de paiement entre 2014 et 2017 à un réalisé moyen 2017-2024 et qui se poursuit de 12,7 millions d'euros.

Je précise cela sachant que la question des ports et aéroports fera l'objet donc d'une présentation en octobre, en complément de ce PPI, plan pluriannuel d'investissement routier et ferroviaire, tout simplement parce qu'il y

a la naissance de l'établissement public avec la chambre de commerce évidemment, qu'il y a, même si on va parler d'opérations urgentes qui vont partir, une programmation affinée avec les demandes de la chambre de commerce et qu'il faut rendre tout cela cohérent dans une discussion partenariale et en concertation d'ici le mois d'octobre.

Donc première actualisation, on parlera des routes et du ferroviaire dans un premier temps. Deuxième réactualisation, on parlera des ports et aéroports au mois d'octobre.

Une moyenne d'engagement financier de 109 millions d'euros par an sur l'ensemble des infrastructures de transport contre 104 millions d'euros par an lorsqu'il existait les deux départements et la collectivité territoriale précédemment. Donc on a bien investi plus en collectivité unique, payé, réalisé que la somme des deux départements et la collectivité territoriale sur le même périmètre : routes départementales, routes territoriales, ports et aéroports.

C'est une réalité objective, chacun pourra dire « oui mais attention, les coûts ont augmenté, il y a eu l'indice des prix qui a augmenté », ce qui est vrai puisque l'indice des prix a fait que vous avez une augmentation de 16 à 18 % des prix de la construction entre 2017 et aujourd'hui contre 6 à 8 % de 2010 à 2017.

Néanmoins, cette hausse des prix était largement compensée par une politique qui est indiquée dans le rapport, liée au marché public puisqu'on est passé quand même d'un domaine, en particulier dans les couches de roulement de fameux bitume et enrobé, où la concentration, la monopolisation régnait avec des prix très élevés, en conformité d'ailleurs avec les rapports sur le Corsica Business Act de 2022 à l'Assemblée de Corse et en conformité avec l'idée de transparence et d'assainissement sur le plan des marchés publics, à des marchés publics qui avaient recours à des accords cadre multi attributaires à marchés subséquents, c'est le cas aujourd'hui.

Donc la possibilité de déroger d'abord à un accord-cadre à un marché subséquent multi attributaire. Ensuite, on peut déroger au principe d'exclusivité des accords-cadres qui permettent, sous certaines conditions, de mettre en concurrence des petites entreprises, plus de 60 entreprises sont concernées. C'est le cas de la pratique depuis le PPI 2017-2026.

Evidemment, il y a aussi l'allotissement géographique, un recours systématique. On peut toujours améliorer les choses, mais le fait est que cette pratique a permis une meilleure mise en concurrence, donc la fin des monopoles et de la concentration, une diminution des coûts de 10 à 35 % pour le bitume et des innovations environnementales sur lesquelles on va revenir puisque la technique de revêtement à froid, qui est aussi un des objets proposés pour un

certain nombre de réseaux, permet de s'adapter aux contraintes budgétaires imposées par l'État et lorsqu'il y a la mise en concurrence, évidemment, les opérateurs recherchent des innovations. Donc cette pratique-là a compensé cette hausse des prix, ce qui fait que le chiffre des 109 face au 104 est vraiment en valeur absolue une augmentation du volume d'investissements global, malgré tout.

Un plan pluriannuel d'investissements, c'est un outil de pilotage, c'est-à-dire que les opérations qui ont été réalisées, il y a des opérations en cours qui font l'objet de crédits de paiement dès 2025 puisqu'elles continuent : par exemple, la pénétrante 5 millions d'euros de crédits de paiement en 2025, 5 millions d'euros de crédits de paiement en 2026 parce qu'elle a débuté, que tout est purgé, que les travaux ont commencé et qu'elle était prévue au PPI 2017-2026, par exemple. Mais d'autres opérations aussi, on va les citer.

Donc, c'est un PPI qui s'adapte et qui peut ajourner des opérations en fonction des questions financières, des questions environnementales, puisque la question aujourd'hui des procédures réglementaires, foncières et environnementales pèse beaucoup plus dans le domaine des infrastructures de transport, en Corse comme ailleurs, qu'elles ne pesaient il y a 15 ans. Faire une déviation aujourd'hui n'est plus du tout possible comme il y a 15 ans, plus du tout, notamment du fait du renforcement des procédures environnementales avec la question de, éviter les atteintes aux espèces protégées, d'abord fonder l'intérêt général d'une déviation par rapport à l'environnement. Je rappelle quand même qu'il y a 2 objets qui remontent juridiquement, qu'il peut y avoir de gros problèmes devant les tribunaux, notamment l'arrêt des travaux de la 69 récemment, donc éviter, réhabiliter, compenser qui alourdissent la question des déviations.

Donc, on peut dire qu'en moyenne générale, une satisfaction importante.

Sur les opérations réalisées, on va en parler rapidement.

La dénivellation de Casatorra, de Furiani ou le giratoire de la Gravona sur les routes territoriales ; les travaux de désamiantage et la rénovation du joint A2 du tunnel de Bastia ; l'aménagement des traverses di i Peri ; celle aussi de Funtanone di Vignale réalisée dans le PPI ; les traverses de Sartène, de Pitretu à Bicchisgià ; la requalification parce qu'on avait pris la délégation de maîtrise d'ouvrage de la commune à la Collectivité dans le cadre du rattrapage sur les infrastructures ajacciennes, de la rocade d'Aiacciu pour 14,3 millions d'euros ; la fin de la déviation de Propriano et du tunnel de Vighjaneddu ; l'aménagement des voies vertes et douces, parce que c'est une donnée importante aujourd'hui qui monte en puissance, à Aiacciu, en particulier le tronçon Amirauté, Aspretto, le

Ricantu, à Bunifaziu, à Prupia aussi Capu Laorosu ; la mise à deux fois deux voies du créneau de dépassement du Col San Ghjorghju ; l'aménagement du boulevard urbain sud de Portivechju ; les aménagements du parking d'Ulmètu en recherche de fluidification à 2 voies, d'ailleurs il y a des expérimentations qui ont eu lieu et qui continueront à l'été 2026 pour permettre les 2 voies avant de parler de la déviation grâce à ces parkings réalisés ; les aménagements du giratoire à San Pangrazziu, à Palasca, à Portivechju ; des tournes à gauche bien sûr par la sécurisation recherchée puisqu'on va revenir sur les grands principes d'un PPI, à Bunifaziu, à Cala di Verde, à Poghju è Mezana, à Urtaca, à Curbaghja, à Ghjunchetu, Sorbu è Ucagnanu.

Quelques exemples, donc sur les routes départementales.

Je rappelle qu'avant 2017, notamment pour les programmations qui étaient prévues par le CD 2A, n'étaient pas éligibles au PEI 4 - à l'époque, je vous rappelle quand même que la CdC était décisionnaire sur le PEI, ce qui n'est pas le cas sur le PTIC, nous avons acté avec le président Simeoni, de proposer des réalisations départementales qui ne pouvaient pas se faire sans ces recettes-là au PEI 4.

C'était le cas pour la déviation de Figari et l'accès à l'aéroport, 9,4 millions d'euros, qui n'aurait pas pu débiter sans la mise en recettes au PEI 4 clairement ; la reconstruction du pont de Casaluna, dont il faut se rappeler ; l'aménagement de la voie verte à Aiacciu sur la route des sanguinaires ; les traverses de Caldaniccia, de Bucugna, de Carghjese, de Livia, de Bastia le chemin de fort Maurel ; le renforcement de l'itinéraire qui était attendu d'Albertaccia à Verghju en attendant la Scala, donc poursuite 26-30 et le tronçon parce que c'est un réseau interdépartemental Verghju-Portu ; le calibrage en rectification de la RD 4 entre Veru et col Tartavellu ; la reconstruction de la chaussée entre Pisciatellu et le col de Bedevadde, belle opération du revêtement à froid qui était attendu depuis très longtemps, qui a fait l'objet d'une présentation avec le président Simeoni pour 4,5 M€.

Ensuite, la montée en puissance sur le réseau ferré, puisque les orientations 2017-2026 commandaient, en collaboration avec l'ensemble des acteurs, une montée en puissance du réseau ferré et de sa gestion : la régénération des ponts, notamment le pont du Vechju ; des tunnels comme du Poghju, San Petru è Agazza ; le déplacement de l'atelier de maintenance ferroviaire de Bastia à Casamozza ; la poursuite de confortement de parois ; la modernisation des haltes ferroviaires.

Et puis en début de réalisation et en cours, jusqu'à 45 M€ réalisés en juin 2025, la commande centralisée qui vise notamment à la montée en

puissance des fréquences sur l'ensemble du réseau, sur les 20 gares, y compris l'augmentation de la sécurité.

Tout ça est une montée en puissance : haltes, rénovation de gares, confortement de tunnels, commande centralisée qui visent à passer au cap, notamment de l'acquisition future programmée des trams-trains sur le périurbain ajacciens, bastiais, Balagne avec la nécessité d'avoir une augmentation des fréquences qui pourrait aller en prévision jusqu'à 60 allers-retours jour Ricantu-centre gare ajaccien, 46 allers-retours jour sur le périurbain bastiais.

Donc ça, c'était prévu déjà en 2017-2026, c'est pour ça qu'on parle d'un PPI de continuité et actualisé.

Je précise que sur le périurbain ajaccien, ce n'est pas du tout en contradiction avec le débat en cours du partenariat public associé de préfiguration sur les études qui garde les deux scénarii en confrontation, c'est-à-dire le maintien de la gare pour la montée en puissance du tram-train, vous avez bien compris qu'on a une conviction très forte là-dessus en termes, non pas de politique politicienne, en termes d'aménagement du territoire, avec l'autre scénario. Donc ça fera l'objet des études puisque l'acquisition des trams-trains en périurbain ajaccien arrivera en 2031 pour mise en service en 2032, on a donc le temps de purger le sujet et à Bastia, il arriverait plutôt en 2029 pour la mise en service en 2030.

Sur les ports et aéroports, même si ce n'est pas l'objet, mais c'est important, c'est le bilan du PPI, les ouvrages portuaires du maritime du vieux port de Bastia pour 36,8 millions d'euros qui étaient attendus, les travaux de réparation ; l'extension du terre-plein nord du port de commerce de Bastia ; la réfection du quai 4 de Bunifaziu qui était nécessaire ; les travaux de reconstruction du mur de chasse-mer du phare de Scogliu longu à Prupia suite aux tempêtes ; le renforcement de la piste et l'extension des parkings de l'aéroport de Figari pour 24 millions d'euros, alors que c'était très attendu avant le PPI de 2017, c'est important de le dire, c'était 8 à 9 millions d'euros d'investissement avant, Figari. Donc c'est bien notre mandature qui a mis 24 millions d'euros sur Figari. Pareil pour le parking « affaire » de l'aéroport de Calvi qui a été réalisé, qui était très attendu par notamment les socioprofessionnels ; les soutiens dans le cadre des concessions aux CCI, notamment de l'aéroport de Bastia, le poste avion giratoire 4 M€.

Et enfin une donne qu'on oublie mais qui est importante en aménagement du territoire, le fait que les ports de pêche soient revenus dans le giron de la Collectivité de Corse, a nécessité des investissements en réfection de quais et en renforcement de digues, notamment au port d'Erbalunga, à Barretta puisque le Cap Corse est évidemment très touché par ces ports de pêche.

Et ça a fait l'objet d'autres investissements qui continuent et qui seront programmés en 26-30. Il y aura un débat sur la gouvernance de ces ports avec évidemment la communauté de communes du Cap Corse et les autres opérateurs, je pense à Galeria, à Algajola pour ces ports de pêche.

En cours, je l'ai dit, c'est-à-dire qu'ils font l'objet d'une programmation qui fait déjà l'objet de paiement mais qui continue, la pénétrante nord-est d'Aiacciu ; l'opération de revitalisation du territoire de Prupia sur lequel vous avez un rapport, 2^{ème} phase, tout à l'heure, pour 4,8 M€ ; la mise en deux fois deux voies du créneau de dépassement de Casalabriva ; l'aménagement du créneau de dépassement de Vizzavona ; la voie verte à Aiacciu ; giratoire de la Gravona-Bastelicaccia.

Sur les routes départementales, Santa Lucia di Tallà pour 7 M€ ; l'aménagement de la traverse de Livia ; Vulpaghja, Piscia Rossa et Pichju ; Sant'Antuninu ; le recalibrage à Pigna, même s'il y a des nuisances, ce sont des travaux qui sont en cours, on verra pour la gestion.

Je l'ai indiqué, pour la question ferroviaire, la fin de la commande centralisée, la fin de la réhabilitation de la gare d'Aiacciu, et la mise en œuvre d'un système d'information de voyageurs qui est important pour la montée en puissance du ferroviaire, sachant que vous avez aussi l'appontement de Saint-Joseph à Aiacciu qui va débiter puisque ça a fait l'objet d'une programmation qui était prévue.

Donc voilà un petit peu sur le bilan des opérations.

Pourquoi une réactualisation d'un PPI ? D'abord parce qu'il y a une demande et un débat qui a eu lieu en janvier dans cette Assemblée. Mais ce n'est pas simplement pour ça, c'est parce qu'un PPI est un outil qui doit s'adapter, être réactualisé par nature, c'est l'esprit même d'un PPI : programmer, réactualiser, réadapter. Et on parlera d'ailleurs pour 26-30 d'un PPI démocratique, c'est-à-dire qu'on s'engage dans le rapport à faire en sorte que l'on revienne devant les instances consultatives et devant cette Assemblée, si possible tous les ans, si ce n'est tous les 2 ans parce qu'on va parler d'un PPI qui va parler de modernisation. D'ailleurs, les tableaux qui vous sont fournis après vous parlent de modernisation, donc de création de voies. Mais on va insister dans ce PPI, plus que le précédent, sur la maintenance, c'est pour ça qu'on parle d'un plan pluriannuel de maintenance.

Ce qui s'est passé aussi depuis 2017, c'est que ce n'est pas simplement qu'une question financière, un PPI, il y a eu quand même, même si dans le volet routier il y a des choses très nettement à améliorer, on pourra parler de l'entretien, de l'exploitation si vous voulez dans un second temps et j'affirme ici

qu'il y aura, sous la conduite du président, un plan d'affinage de l'entretien d'exploitation calendaire, organisé par territoire qui sera présenté devant cette Assemblée en octobre. Là, je parle de l'entretien courant qui peut faire l'objet de beaucoup de débats et ça renvoie à la ressource humaine, ça renvoie à la mixité d'intervention entre entreprises et ressources humaines.

Là, on parle de modernisation et de maintenance, je veux dire, et on insiste sur la maintenance parce qu'il y a des données qui apparaissent aujourd'hui, qui n'apparaissaient pas hier. Par exemple, un gros travail qualitatif qui a été réalisé, vous le trouvez dans ce rapport, c'est le travail d'analyse de l'état du réseau. Il y a eu un audit très fort sur l'état du réseau et vous avez une cartographie qui vous est présentée.

Alors on peut bien sûr en débattre, mais ce travail a été réalisé pour fonder des critères objectifs d'intervention sur le réseau, entre un niveau d'urgence, entre l'état très mauvais, mauvais, moyen, bon et très bon du réseau. Là, je parle du réseau routier. Vous avez, y compris une note qui vous est donnée sur le réseau corse, qui est de 5,7 sur 10.

Donc là, on parle de la structure du réseau, on parle de son revêtement, on parle aussi de ce qu'on appelle la dette grise, c'est-à-dire l'euro non investi aujourd'hui, c'est 15 € à investir dans 30 ans. Mais ça veut dire a contrario que le 15 € qu'on met aujourd'hui aurait pu être l'euro investi il y a 30 ans. Eh oui, parce qu'à un moment donné, on a pris le réseau dans un certain état, il faut se le dire, avec des surcoûts dans certains endroits et avec un état des lieux qui n'était pas réalisé à ce niveau-là, au niveau de l'état du réseau, par rapport à l'impact du changement climatique, mais aussi par rapport à l'aléa rocheux et par rapport aux critères de l'aléa rocheux qui impacte le réseau selon les territoires.

Donc notre responsabilité, c'est de prévoir. On parle donc d'un plan pluriannuel de maintenance avec une critérisation liée qui vous est proposée, qui fera l'objet évidemment d'une présentation annuelle devant cette Assemblée, à partir d'une critérisation objective de l'état du réseau, à débattre avec les élus des territoires et à traduire dans des budgets qui sont déjà indiqués mais qui peuvent être affinés en programmation et on parle des ouvrages d'art.

Les ouvrages d'art, en 2017, on nous disait, côté départements, avant la fusion, qu'il y avait 6000 ouvrages d'art en Corse. On parle d'ouvrages d'art, des ponts dont l'ouverture est supérieure à 2 mètres et des murs dont la hauteur est supérieure 2 mètres ou des ouvrages qualitativement très importants.

Aujourd'hui, il y a un audit qui est réalisé qui démontre qu'on a 15 182 ouvrages d'art. On a 2 fois et demie plus que ce qui nous était indiqué.

Donc, ça veut dire qu'il n'y avait pas d'état des lieux là-dessus, y compris qualitativement des degrés d'urgence d'intervention au réalisé.

Si on regarde les 5 degré de classement qui sont dans le rapport de l'indice de qualité des ouvrages d'art, on va dire les indices les plus problématiques, c'est-à-dire les 2 derniers, le 3 et le 3U, c'est 25 % des ouvrages d'art. Donc, on sait que c'est la priorité. Heureusement les 3U, c'est 3 ou 4 %, de mémoire, ça veut dire qu'on sait qu'on doit intervenir.

Mais néanmoins, quand on parle d'état du réseau routier en critérisation, et évidemment des ouvrages d'art, on parle de la sécurité des gens. Donc, ça doit nous faire aller vers un plan pluriannuel de maintenance où on sait ce que l'on doit flécher en priorisation, puisqu'on va vous dire dans ce PPI que la résilience du réseau et le maintien du réseau sont des priorités quelles que soient les options financières que l'on propose. On va revenir à la fin sur les 4 options financières.

Pour maintenir, pour augmenter la note du réseau routier de 5,7 sur 10 à 7 sur 10, il faudrait en maintenance sur l'ensemble des budgets routes, 80 millions d'euros par an, rien qu'en maintenance, on enlève la modernisation, on enlève les grands projets, on enlève les déviations, etc., on ne les enlève pas, on les met à côté. On ne peut pas mettre 80 millions d'euros par an. Aujourd'hui, ce n'est pas possible.

Pour maintenir le niveau de la note à 5,7 sur 10, il faut entre 50 et 55 millions d'euros de budget par an de maintenance. Et après s'ajouteront les projets de modernisation, ce qu'on a indiqué, ce sont les créneaux de dépassement, les traverses, la pénétrante, le réseau ferré etc. On vous présentera le fait qu'il faut prioriser entre 50 et 55 millions d'euros, 50 minimum par an de maintenance pour maintenir ce réseau routier, Face à quoi ? Face à son état hérité, ce que je dis, la dette grise et face, vous avez un focus là-dessus, aux impacts du changement climatique et bien sûr, à l'état des lieux de la fréquentation du réseau, à son classement entre le R1, le réseau structurant, le réseau de liaison interdépartemental, le réseau de distribution et la desserte locale. Ce ne sont pas des critères péjoratifs, c'est simplement par rapport à la fréquentation en taux de charges des véhicules légers, poids lourds, période estivale.

Donc, on va croiser le classement routier lié à sa charge et lié à l'impact qu'il a dessus, à la nécessité aussi d'avoir une équité territoriale d'intervention dans nos modernisations et adapter aussi les techniques pour pouvoir remplir l'ensemble des besoins parce que la route est un sujet économique, social et culturel très important en Corse, on parle de périurbain,

on parle de désenclavement de l'intérieur, donc on ne peut pas raisonner uniquement que par taux de charge.

Donc, la maintenance par rapport aux changements climatiques, par rapport à l'aléa de l'amiante qui vous est indiqué dans le rapport, les surcoûts de l'amiante aujourd'hui, c'est entre 20 et 80 % sur nos projets routiers. Donc ça veut dire qu'il faut que politiquement, budgétairement, dans les grosses opérations de maintenance, et c'est l'objet de ce que j'appelle ici un PPI de combat, dans le pacte fiscal et budgétaire recherché dans l'autonomie ou de la prolongation du PTIC, il faut que ces financements soient, pour nous en tout cas, c'est notre politique, éligibles, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. L'opération de maintenance face au changement climatique ou à l'amiantifère n'est pas éligible au PTIC. Ce n'est pas nous qui avons défini les critères de PTIC. Et ça, c'est un problème quotidien concret auquel nous sommes confrontés pour désenclaver des zones ou pour résorber des routes qui impactent la vie quotidienne des Corses.

Donc, nous demandons effectivement dans ce PPI de sécuriser, d'avoir (l'objet) de résilience et de sécurisation des réseaux et de faire en sorte que les grosses opérations de maintenance soient éligibles au PTIC, au nouveau pacte fiscal et budgétaire. Évidemment, l'amiantifère touche plutôt le Cismonte. Donc, une augmentation de (20 à 80 %) des coûts sur l'opération.

Alors, cela ne veut pas dire qu'on ne raisonne que par moyens financiers, puisque je vais parler aussi d'autres techniques où les services ont raisonné, y compris pour recycler l'amiante dans la capacité des nouvelles couches de bitume, l'État n'a pas encore donné son avis, qui permettrait d'éviter, parce que l'amiante aujourd'hui, il faut la sortir, il faut la mettre sur un stock, il faut l'exporter, je ne parle pas de l'amiante environnementale, je parle de l'amiante dans les couches, il faut l'exporter.

Donc c'est un surcoût maritime, matières dangereuses, et surcoût très important. Donc c'est un problème politique au sens budgétaire, c'est un problème politique. Il peut y avoir soit de l'innovation et il y a une demande réglementaire qui est faite par rapport à la réutilisation dans le bitume de l'amiante qui pourrait diminuer les coûts, y compris en l'état des procédures, code de santé publique et code du travail qui sécuriseraient les travaux. Autrement dit, à procédure normale de traitement de l'amiante, on pourrait innover si l'État nous permet, mais aujourd'hui ça lève un peu le parapluie, de réutiliser cette amiante dans le bitume, c'est-à-dire qu'on diminuerait le coût de réalisation.

Donc, on voit bien qu'on se creuse la tête, on ne demande pas simplement que de l'argent. Ou alors, il faut que les programmes et notamment le pacte fiscal et budgétaire, prennent en compte cette réalité.

Donc le plan pluriannuel de maintenance sur les critères des routes, critérisation des degrés d'urgence d'intervention, sur les ouvrages d'art, sur la prise en compte de la question amiantifère et sur la question du changement climatique et évidemment du problème rocheux et de l'impact du changement climatique sur rocheux, fait le PPM est intégré au PPI, le plan pluriannuel de maintenance, c'est-à-dire avec des budgets prévus qui vous sont indiqués d'interventions, par type d'intervention, entre 50 et 55 millions d'euros quelles que soient les hypothèses financières parce que c'est pour nous une priorité absolue qui vous est affichée et qui est une réalité de tous les jours.

Et après bien sûr, on peut débattre des opérations de maintenance qui sont prévues avec les territoires dans leurs priorisations et on confronte ces critères d'urgence d'intervention qui sont localisés et indiqués, avec la perception des territoires sur cette question. On a eu déjà deux réunions de la Chambre des territoires qui ont été faites, je regarde Charlotte, pour préparation de ce PPI. Il y en aura tous les ans pour l'adaptation de la maintenance. On fait des réunions de territoires, aujourd'hui, nous sommes allés à dans 4 territoires, on va continuer parce qu'il faut une confrontation sur l'exploitation, la modernisation et la maintenance avec les élus. C'est bien l'objet de ce PPI d'être un PPI démocratique sur cette question, mais en objectivant les choses. Et ça, c'est le grand saut qualitatif de ce PPI aujourd'hui.

Je terminerai, parce que je serais trop long, mais sur la question des hypothèses financières parce que vous avez le tableau des opérations qui est renvoyé en annexe, vous avez d'abord le tableau des opérations réalisées et en cours, en cours ça veut dire engagées, engagées et irréversibles, ce n'est pas un arrêté attributif de subventions, d'accord ? Engagées donc qui suivent, qui continuent, c'est pour ça qu'on parle de continuité.

Vous avez les tableaux des opérations projetées. Là, on parle du volet modernisation, je ne parle pas du volet maintenance, je parle de création, on est entre le ferroviaire et les routes sur la période de 5 ans, sur 415 millions d'euros d'investissements qui nécessitent 330 millions d'euros de recettes PTIC, prolongation PTIC, ou pacte fiscal et budgétaire.

Et là, effectivement, on parle de PPI de combat, parce que par nature, et on le dit clairement, par nature, la Collectivité de Corse étant la collectivité qui gère des réseaux routiers, ferroviaires, à l'échelle de la Corse et de chacun des territoires. 250 millions d'euros de PTIC, si on y rajoute l'eau, donc les ouvrages hydrauliques de l'échelle de la Corse, étaient par nature insuffisants,

mais on l'a toujours dit. On l'a toujours dit, il faut savoir ce que l'on veut. Encore une fois, ça impacte la Corse et chacun des territoires. Donc, il faut choisir aussi ce que l'on veut faire.

L'ensemble des projets présentés sont des projets matures, matures en foncier, matures environnementalement parlant, matures en projection de crédits de paiement, même si on a 4 hypothèses, je vais revenir dessus, et ça renvoie à la discussion avec l'État de ce qu'est le PTIC, des choix opérés qui des fois ne sont pas des bons choix et sont des saupoudrages par rapport au dur, à ce qu'attendent les Corses, la route, se déplacer. Nous, on dit que se déplacer, c'est prioritaire. J'espère qu'on ne sera pas les seuls à le dire.

Voilà, c'est une question politique fondamentale. Mais après, choisir c'est renoncer à enveloppe fermée. L'eau aussi, c'est important. Je regarde Vannina, elle n'est pas encore là, mais il y a Gilles Giovannangeli qui a travaillé sur le plan sur l'eau. Ce sont des choix importants. C'est une question qui se pose. On n'a pas mis l'ensemble des opérations mûres, prêtes à partir qui ont fait l'objet des délibérations dans ce PPI, on a fait un pré-tri lié à l'équité territoriale, lié au plus attendu, lié à la maturité de mise en œuvre des opérations.

Donc ça c'est important à la fois pour la Corse, sa société, ses déplacements, les entreprises, les personnes âgées, le service public, la sécurité, les médecins, les pompiers, U core di a vita oghjinca di a Corsica. U core di a vita oghjinca di a Corsica.

C'est aussi important pour la commande publique.

Donc 415 millions d'euros de travaux de modernisation ferroviaire et routier pour 330 millions d'euros auxquels il faut ajouter donc, selon le cas, entre 200 et 250 millions d'euros de maintenance et auxquels il faut rajouter entre 50 et 70 millions d'euros sur les ports et aéroports à venir. Ça, c'est notre PPI qui nécessite donc, c'est pour ça qu'on parle de PPI de combat, de faire tomber les masques et d'avoir une vraie négociation.

Fin de PTIC, prolongement PTIC tel que le discours du président de la République, le 28 septembre 2023 l'indiquait. Mais on va aller plus loin, la Corse a été exclue des grands programmes ferroviaires d'Elisabeth Born, même si on revient dessus, a été exclue de manière complètement interprétative et irrespectueuse.

Pourquoi on exclut la Corse des grands programmes ferroviaires et nationaux en termes d'investissement ? Philippe Tabarot, alors on verra si ça va jusqu'au bout, parle aussi maintenant d'une « loi-cadre historique », je cite son nom, sur le ferroviaire et sur le routier, on parle de résilience. Là, on va voir si la

Corse dans des programmes normaux alors qu'on va le demander et alors que ça avait été demandé pour le ferroviaire, est accepté. Il faut faire tomber les masques sur ces questions-là. Il faut faire tomber les masques. Ce n'est pas un problème de maturité de projets, les projets sont là, ils sont prêts à partir et j'ai la chance, nous avons la chance, Monsieur le Président, je le dis clairement, de travailler avec une direction générale des infrastructures routières et ferroviaires qui est motivée, compétente, qui travaille. Il y a une vraie symbiose technique et politique, et sur le PPI 2017 quand on l'a fait, et sur l'actuel PPI en cours, une vraie communauté de vues. Donc, les projets sont murs, ils sont prêts à partir.

Donc, c'est pour ça qu'on parle de PPI de combat. Quatre hypothèses donc, pour être honnête, notre hypothèse à nous, c'est 150 millions d'euros par an. Je rappelle qu'on parle de deux hypothèses réalistes, 115 et 130, parce que c'est ce que nous avons déjà réalisé dans des opérations de crédits de paiement de 2017-2026 puisqu'on est à 110 en moyenne sur le PPI 17-26, on est à 110 en moyenne.

100, c'est une année très basse, on n'a jamais réalisé 100, mais on la met. On la met par souci de choix réalisés si on nous oblige à faire ces choix, si l'État nous oblige à faire ces choix. 130 et 150, 130 réalistes parce qu'ils ont été réalisés, 150, c'est ce qu'il faudrait faire en l'état de la maturité des projets et en l'état de la demande des territoires et en l'état de ce qu'a délibéré cette Assemblée.

Donc, nous sommes dans l'option 150 en négociation évidemment parce que nous n'avons pas à choisir entre l'intérieur et le périurbain ajaccien et bastiais. Sachant que si on a surprogrammé sur les RD, c'est aussi parce que nous avons la priorité de revitaliser un certain nombre d'endroits qui avaient été délaissés durant des années, en plus de la question de flécher le PEI qui restait sur les RD qui a été admis.

Donc 4 hypothèses : 100, 115, 130 et 150.

Dans les 4 hypothèses, sur la maintenance routière, on reste entre 50 et 55, quelle que soit l'hypothèse. Cela veut dire que les choix se feraient malheureusement sur la modernisation et sur le fer.

Par contre, si on veut avoir une intermodalité qui va de concert, effectivement, l'option à 150 permet à la fois la maintenance, permet à la fois la modernisation, les travaux de modernisation, les créneaux de dépassement, les traverses, la sécurisation des carrefours routiers, la montée en puissance du tram-train, parce que ce sont les options de développement que nous avons tous choisies ou majoritairement choisies depuis très longtemps ici. Très longtemps ici.

Je rappelle d'ailleurs que la PPI 2017 avait fait l'objet, on était en majorité relative, 24 sur 51, avait fait l'objet d'un vote très large, puisque le groupe de gauche avait voté. Je crois même que quelqu'un du Front national avait voté. Je crois que le groupe Rassemblement n'a pas voté contre, il s'était abstenu. Donc, c'est dire qu'on était sur un vote très large sur cette programmation donc, qui s'est réalisée.

Donc, voilà les options sur les questions du PPM et du PPI dans leur ensemble.

Nous sommes donc de ce point de vue-là, dans un travail de transparence qui a été réalisé, il n'y a rien qui est caché, ni sur les tableaux de programmations, ni sur les possibilités de crédit financier, ni sur les hypothèses financières, ni sur notre priorité à la maintenance, ni sur les enjeux du changement climatique. Il me semble que le rapport est suffisamment détaillé.

J'espère que cette Assemblée permettra à ce que la Collectivité de Corse continue l'effort et de se mettre en posture de négociation et de combat pour avoir les moyens dont la Corse a besoin pour la vie quotidienne des insulaires et la vie économique ensemble de ce pays.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, Monsieur le Président de l'Office des transports.

Donc, il y a plusieurs rapports. Il a été très travaillé, très analysé ce document.

Donc, l'Assemblée di a Giuventù a eu un avis assez clivé, puisque les voix se sont partagées entre ceux qui étaient favorables et ceux qui étaient réservés quasiment à égalité ; il n'y a pas de défavorable.

L'Assemblée di a Giuventù d'abord salue, bien sûr, le travail, un plan pluriannuel d'investissement d'infrastructures inédit dans l'histoire de la Collectivité de Corse.

Ils saluent aussi la révision du plan concomitante avec le travail qui sera réalisé sur le PADDUC, dont nous avons parlé hier soir.

Ils saluent aussi l'idée, la proposition d'une alternative à la voiture, avec une augmentation significative en matière de transport ferroviaire.

Alors, je fais part des souhaits de l'Assemblea di a Giuventù, parce que c'est le futur aussi, l'Assemblea di a Giuventù, comme je le disais hier.

Ils demandent un rapport sur le projet d'extension de la voie ferrée jusqu'à i Fulelli.

Ils saluent la volonté de mettre en place le tram-train dans les agglomérations d'Aiacciu et de Bastia.

Ils saluent aussi la participation des Chemins de fer de la Corse à certains projets associatifs demandés par les Corses comme, par exemple, ils citent, u trenu pè Furiani, et ils s'interrogent aussi sur la nécessité de faire du fret léger avec le train ou le tram-train.

Ils se posent se pose la question quand même de la dimension des objectifs de décarbonation. Et la chose sur laquelle je pense qu'ils ont été réservés, c'est sur la question des financements et de la prise en compte aussi de l'augmentation de l'indice de l'inflation, qui en fait minorerait la volumétrie globale financière de ce qui a été réalisé.

Voilà, donc un avis qui est entre favorable et réservé, à une voix près.

Ensuite, il y a la **Chambre des territoires** qui a émis un avis.

Alors la Chambre des territoires aussi, il y a un avis qui est partagé entre ceux qui y étaient favorables et ceux qui sont réservés, avec au final un avis favorable qui a émergé.

Donc vous pouvez en regarder les détails.

Concernant l'avis du **CESEC**, excusez-moi, je l'ai eu il y a peu de temps.

Donc, le CESEC se satisfait de l'objectif de maintenance, se satisfait du principe de classement qui a été évoqué il y a un instant par le conseiller territorial.

Il souhaite, dans la réalisation des travaux, que les entreprises attributaires de marchés publics utilisent un matériel plus adapté au profil des réseaux afin de ne pas les fragiliser.

Il souhaite aussi que cette réflexion s'accompagne de la mise en œuvre (c'est allé très loin dans l'analyse technique) de caniveaux, afin de faciliter l'écoulement des eaux pour éviter les effets destructeurs du ruissellement et des inondations.

Et puis, souhaite aussi que les accotements pentus des routes de montagne ne soient plus déboisés à l'aide d'engins lourds.

Donc des préoccupations qui sont des préoccupations essentiellement environnementales.

Et l'avis, au final, est positif parce que le CESEC ne peut que souhaiter un PPI dynamique et vertueux avec des interrogations là-aussi sur les volumes financiers qui pourront y être consacrés.

Après on dit que la démocratie ne marche pas en Corse... Là, ça fait 500 personnes qui ont vu ce dossier là au total, je précise, j'ai fait le calcul. Donc, on est quand même vachement inclusif.

Alors, il y a un avis de la CDENATE et un avis de la commission des finances pour ce qui concerne notre institution, donc je me tourne vers les rapporteurs.

M. Joseph SAVELLI

M. Georges MELA a souhaité obtenir, de la part du Conseiller exécutif, des explications concernant la réalisation d'opérations dans le secteur de l'Extrême-Sud, à savoir la déviation de Figari, la route de Marina di Fiori par exemple.

Concernant la déviation de Figari et rappelant que l'ensemble des crédits avaient été inscrits à l'époque du Conseil Général de la Corse-du-Sud, il a souhaité connaître les raisons qui ont fait que cette opération n'a pas pu être menée à son terme.

Il a constaté, à la lecture du rapport du Conseil exécutif, que cette opération était de nouveau inscrite dans le cadre d'une reprise des axes routiers départementaux nouvellement inscrits dans ce PPI.

À propos du bilan du PPI 2017-2026 où il est mentionné un taux de réalisation de l'ordre de 67 %, il a évoqué les travaux réalisés sur la Route de Marina di Fiori située entre les communes de Porto-Vecchio et de Lecci-de-Porto-Vecchio, et sur laquelle seulement deux tronçons, sur les trois prévus initialement, ont été réalisés.

Il a fait observer que ce dernier tronçon est très accidentogène, que les accotements ont été délaissés, que les glissières de sécurité manquent et que l'entretien courant fait défaut.

M. Georges MELA a par ailleurs évoqué les crédits d'investissement inscrits annuellement, de l'ordre de 109 M€, et a souhaité savoir s'il s'agissait de crédits propres à la Collectivité de Corse ou bien de crédits cumulés entre les deux Conseils Départementaux d'avant 2017 avec ceux de la Collectivité territoriale de Corse.

Quant aux affectations au titre du PEI qui concernaient des opérations de rattrapage d'équipements structurants, il a fait remarquer que des erreurs ont été commises à ce sujet alors que ces opérations n'étaient pas prioritaires, comme le site de Monte ou encore le stade Armand Cesari de Furiani.

Il convient aujourd'hui de mettre un terme à toutes les critiques ce qui ont été faites au titre du rattrapage structurel et qu'il faut désormais penser à l'avenir.

M. Jean-Félix ACQUAVIVA, *Conseiller exécutif, Président de l'Office des Transports de la Corse*, a précisé que le problème ne se situait pas au niveau de la qualité des projets, mais plutôt à celui des recettes. Concernant le projet de Monte, ce sont 40 M€ qui ont été soustraits à l'enveloppe de la Collectivité de Corse alors que pour le Stade Armand Cesari, il s'agit de crédits du PTIC sur le fonds dédié aux communes et intercommunalités et ne venant pas en déduction des 250 M€ de l'enveloppe de continuité territoriale.

Il a rappelé que le Conseil exécutif est opposé à la façon de fonctionner de l'État et du Gouvernement et qu'il est et restera contre le projet de Monte porté par une intercommunalité.

En réponse au questionnement concernant la déviation de Figari, il a fait observer que la Collectivité de Corse a débuté et terminé cette opération.

Sur la route Marina di Fiori, **M. Jean-Félix ACQUAVIVA** a précisé que cette opération est prévue sur l'exercice 2026, année où les travaux de modernisation débiteront.

M. Jean-Michel SAVELLI a salué le travail réalisé par la présentation du bilan du PPI 2017-2026 et a souhaité que l'on objective les choses en comparant les deux périodes, celle du temps de l'existence des Conseils Départementaux et celle résultant de la fusion des Conseils Départementaux et de la Collectivité territoriale de Corse.

En s'appuyant sur le taux de réalisation de l'ordre de 67 % en moyenne, il a fait une comparaison entre les 109 M€ investis à partir de 2017 et les 104 M€ investis entre 2014 et 2017. Ces chiffres doivent-ils s'entendre à

périmètre égal avec ce que réalisaient les Conseils Départementaux seuls avant 2017 et ce que réalise la CdC après 2017.

M. Jean-Michel SAVELLI a suggéré que, dans le tableau figurant en annexe 3 du rapport, soit rajoutée, si cela est réalisable, une colonne récapitulative montrant ce qui a été initié et / ou réalisé par les anciens Conseils Départementaux ; cela permettrait de lever certaines interrogations et d'éviter certains sujets polémiques.

M. Jean-Félix ACQUAVIVA a précisé que les 104 M€ concernaient les deux anciens Conseils Départementaux avant la fusion de 2017 et les 109 M€ représentaient les investissements de la seule Collectivité de Corse qui a donc investi 4 % de plus que les anciens Conseils Départementaux et la Collectivité territoriale de Corse, à périmètre égal.

Il est donc faux de dire que la CdC a moins investi que les trois anciennes entités, que ce soit dans le réalisé, les opérations en cours et celles payées (en crédits de paiement).

Sur la question des routes départementales, il a rappelé que ce sont des opérations qui, pour la plupart, ont été débutées et reprises par la CdC dès la fusion, sur les crédits du PEI 4, alors qu'il n'y avait pas de recettes. La convention PEI 4 a permis de mettre en œuvre ces opérations sous maîtrise d'ouvrage de la CdC qui était devenue propriétaire des routes départementales.

Le Président de l'Office des Transports de la Corse est revenu sur la signature de la convention du PEI 4, en 2017, entre les deux Départements et la Collectivité territoriale de Corse à hauteur de 60 M€ par Département et pour 6 ans.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la délibération de 2017, le Département de la Haute-Corse a pris des arrêtés attributifs de subvention à hauteur de 41 M€ avec un réalisé de l'ordre de 14 M€ ; le Département de la Corse-du-Sud a pris des arrêtés attributifs de subvention à hauteur de 27 M€ avec un réalisé de l'ordre de 25 M€.

M. Jean-Michel SAVELLI a souhaité que dans le tableau, des dates soient mentionnées sachant que la durée de vie d'un projet est très longue et qu'il y a forcément des projets qui ont été initiés par les anciens Conseils Départementaux, avant la fusion.

M. Jean-Félix ACQUAVIVA a précisé que la Collectivité de Corse connaissait un degré d'objectivation jamais atteint par rapport à l'ancien schéma, que ce soit en chiffrage, en réalisation et en crédits engagés.

La Commission des Finances a émis un Avis Favorable sur le rapport

Non-participation des groupes « Un Soffiu Novu », « Avanzemu » et « Core in Fronte »

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Donc merci, Monsieur le Rapporteur.

Concernant la CDENATE ?

M. François SORBA

La présidente Nadine NIVAGGIONI a salué la présentation de ce rapport, le bilan et les perspectives du futur plan pluriannuel des investissements étant attendu de tous. Elle a souhaité féliciter les services pour le travail d'inventaire réalisé soulignant l'intérêt de la méthode présentée (classement et critérisation technique du réseau, notamment) laquelle permet de disposer d'un éclairage très précis tant en termes d'exhaustivité des réalisations de modernisation que du point de vue financier. Elle a salué enfin la possibilité de comparer, l'augmentation de +4%, bien que relative, démontrant que la fusion des trois collectivités n'avait pas, contrairement à ce qui est souvent avancé, ralenti les investissements.

Madame Marie-Thérèse MARIOTTI a souhaité porter ses interrogations sur différents points précis.

Elle a dans un premier temps souhaité avoir connaissance des projets retirés dans le PPI de 2017 et connaître les raisons qui motivent leur retrait.

S'agissant de l'engagement d'opérations, elle a souhaité que soit précisé à partir de quel moment une opération est considérée comme engagée (études préalables ou ordre de service des travaux), le document mentionnant l'inscription d'opérations sans inscription correspondante de crédits de paiement.

Elle a regretté l'absence de mention des axes routiers comme cela figurait dans le PPI de 2017 et s'est dit favorable à ce qu'ils puissent être rajoutés afin de rendre le document plus lisible et s'est étonnée de l'absence des opérations de Santa Lucia di Portivechju, Ulmetu et Venacu souhaitant en connaître les raisons.

Enfin, se situant sur un plan plus général, elle a souhaité savoir comment étaient critérisées les opérations d'investissements prioritaires et les

opérations d'entretien. Elle a en effet pointé que la réfection complète de certaines portions de routes pouvait parfois poser question, rapportées au nombre d'habitants qui les dessert.

Faisant le lien avec l'intermodalité, elle a relevé enfin l'absence d'inscription dans le document de l'extension de la 4 voies depuis Vescovato s'interrogeant sur son éventuel abandon au profit du rail. Sur cette question précise, elle a rappelé qu'une étude était sur le point d'être lancée mais avait fait l'objet de divergences entre les tenants du développement du rail et ceux souhaitant a contrario s'orienter vers le développement du réseau routier en intégrant des lignes dédiées aux transports en commun.

Monsieur Paul-Joseph CAITUCOLI, pour sa part, a indiqué partager en tous points les propos de la présidente NIVAGGIONI relevant plus particulièrement l'importance de la réflexion de la mobilité par territoires (exemple des plans de mobilité ruraux).

Il a souhaité s'arrêter plus particulièrement sur l'absence de programmation de travaux sur l'ex-RD 757, observant l'état particulièrement dégradé de la partie située entre A Vuttera et Livesi. Il a rappelé la situation stratégique de cette portion de route pour la population aussi bien du point de vue économique qu'en termes de services et de sécurité du territoire (desserte du Centre de secours de Cuzzà et Pitretu è Bicchisgià).

Enfin, il a souhaité réitérer ses remerciements au Conseil exécutif et à ses services pour la qualité du travail réalisé et a conclu en exprimant l'espoir que dans le cadre du Plan de Transformation, d'Innovation et d'investissement pour la Corse (PTIC) et du futur statut d'autonomie les conditions seront réunies pour achever le travail entamé.

Le **président Jean-Felix ACQUAVIVA** a tenu en premier lieu à remercier les services saluant le plaisir qu'il a eu à travailler pour concilier le technique et le politique. Il a en effet rappelé que le Plan constituait à la fois un outil technique, politique et budgétaire au service de choix d'aménagement du territoire guidés par des questions de contraintes et de priorisation de l'action publique.

En réponse à **Madame Marie-Thérèse MARIOTTI**, quant à l'abandon de certaines opérations, il a souhaité formuler une remarque de forme précisant que non seulement certaines opérations étaient également ajournées, d'autres rajoutées alors qu'elles n'étaient pas prévues au départ. Il a précisé que les raisons étaient imputables à des questions de recettes de consommation du PEI notamment sur l'ex-réseau départemental et motivées par des raisons

politiques de revitalisation de l'intérieur, de désenclavement ou encore de rattrapage.

S'agissant des opérations retirées, il a notamment cité le cas du contournement de A Penta di Casinca abandonné en raison de contraintes environnementales et budgétaires très fortes, du projet de dénivellation du carrefour de Montesoru écarté pour l'instant pour des raisons de sécurité, du giratoire de l'Oriente de Corti ajourné du fait de contraintes très fortes liées à l'amiante et à la topographie ou encore du carrefour de Budiccione repoussé pour des raisons budgétaires (consommation crédits PEI/maintien des coûts initiaux).

Sur ce dernier point, il a souhaité préciser qu'en reliant Caldaniccia et la Rocade et en élargissant la capacité du rond-point pour absorber les flux, le désenclavement des équipements publics (Centre hospitalier, Collège U Stilettu) a été privilégié.

Le président ACQUAVIVA a invité la conseillère MARIOTTI à se reporter au tableau des opérations ajournées figurant dans l'une des annexes du rapport afin d'avoir connaissance de l'ensemble des aménagements concernés. En synthèse, il a indiqué que le retrait d'une opération était la plupart du temps liée à des raisons environnementales, sécuritaires ou budgétaires.

Pour ce qui concerne les déviations de Santa Lucia di Portivechju (inscription de CP en 2030) et de Venacu, il a confirmé que les opérations étaient intégrées au sein du PPI. Sur la déviation de Santa Lucia di Portivechju, il a fait valoir la nécessité de mener à bien d'ici 2030 l'ensemble des démarches et procédures environnementales (DUP, expropriations foncières, autorisations environnementales et mesures ERC), l'opération étant ainsi considérée comme engagée pour envisager un début de réalisation en 2030.

S'agissant de la déviation d'Ulmetu, il a indiqué que la date de 2030 serait quant à elle dépassée et que l'opération nécessiterait le même type de procédures environnementales, les aménagements de fluidification de la traverse ayant été aujourd'hui privilégiés d'ici la réalisation de ladite déviation.

Sur la 2x2 voies, il a confirmé son maintien et précisé que les études étaient aujourd'hui en cours, l'éventualité, - en cas de complexité du projet - , d'orienter plutôt la réserve foncière vers le ferroviaire n'étant pas tranchée pour l'heure.

Enfin, il a souhaité mettre l'accent sur le fait que les contraintes réglementaires ont largement évolué en quelques années et a invité **Monsieur**

Jean-Baptiste PIERI, *Directeur des investissements routiers du Pumontu*, à apporter un certain nombre de précisions aux commissaires.

Sur le cas particulier du fuseau de prolongement de la 4 voies (RT 10 fuseau Vescovatu-Prunelli), Monsieur PIERI a confirmé qu'aucun « crédit de paiements de travaux » n'était programmé mais que cette opération était la seule toutefois à bénéficier d'une inscription de « crédits de paiements études » dans le PPI.

Il a indiqué que l'objectif consistait à affiner le fuseau d'études actuel extrêmement large.

Pour ce qui concerne l'ex-RD 757, il a confirmé son inscription au PPI sans programmation de crédits avant 2030 en raison de la nécessité de conduire des procédures d'alignement de maîtrise foncière dont la planification est difficile à maîtriser, les délais afférents à la phase judiciaire d'expropriation ne pouvant être connus.

S'agissant des procédures d'autorisation environnementales et plus spécifiquement des mesures « Eviter-Réduire-Compenser » (ERC), il a fait état d'obtention d'autorisations, à moyen et court termes, dans le cas notamment d'aménagements de tourne- à-gauche, de carrefours giratoires ou encore de créneaux de dépassement (exemple du créneau de dépassement de Vizzavona ou de Padulone), c'est-à-dire chaque fois que l'aménagement concerne une section existante.

Il a précisé qu'à contrario les autorisations réglementaires pour la création de voies nouvelles supposaient des délais beaucoup plus longs. Il a ainsi indiqué que l'aménagement de la pénétrante d'Aiacciu avait nécessité plusieurs passages devant la Commission Nationale de Protection de la Nature (CNPN) pour obtenir un avis favorable et l'autorisation de destruction d'espèces protégées. Il a ajouté que les mesures de compensation étaient par ailleurs très importantes (120 ha de compensation à acquérir).

Pour ce qui concerne la déviation de Santa Lucia di Portivechju et de la 2x2 voies d'Aiacciu, il a indiqué que les avis défavorables du CNPN ont été motivés par une compensation jugée insuffisante dans les deux cas.

Il a souligné la nécessité de bien cadrer les notions d'intérêt public majeur. La déviation d'Ulmetu en sera la démonstration. Il a indiqué en effet qu'il s'agira de démontrer que la remise à double sens de la traverse n'est pas suffisante. Des essais de remise à double sens seront effectués sur la base de deux phases d'études programmées sur deux périodes différentes (2 expérimentations de 15 jours en période creuse et en période estivale).

Observant la dangerosité de nombreux tronçons du réseau secondaire, **Madame Marie-Thérèse MARIOTTI** a souhaité savoir si des travaux de sécurisation étaient prévus. Elle s'est par ailleurs inquiétée de l'éventuelle mise à disposition d'équipes structurées dédiées à l'entretien du réseau routier.

Le **président ACQUAVIVA** a confirmé la mise en oeuvre d'un Plan Pluriannuel de Maintenance (PPM-50 à 55 M€) d'ores et déjà critérisé sur la base de l'état du réseau routier, d'une part, et des ouvrages d'art, d'autre part.

S'agissant de l'intervention attendue sur l'entretien de certains réseaux jugés à l'abandon, il a fait état de trois raisons principales susceptibles d'expliquer cette situation : l'insuffisance de moyens humains, le manque de pilotage spécifique à certains secteurs, la nécessité de réfléchir à un système mixte régie/prestation de services externes.

Il a indiqué qu'après avoir travaillé avec les services concernés, une planification calendaire par territoires et types d'intervention serait proposée prochainement (septembre/octobre).

Enfin, il a salué l'intérêt de disposer d'une représentation du réseau routier insulaire en 3D qui constitue un véritable outil pour planifier les interventions.

La commission a émis un avis favorable sur ce rapport.

Non-participations des groupes « Un Soffiu Novu », « Avanzemu » et de Mesdames Josepha GIACOMETTI-PIREDDA et Charlotte TERRIGHI (*Non-inscrites*).

Absence du groupe « Core in Fronte ».

Merci.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Bien. Donc ont été données lectures de tous les rapports des institutions saisies, la parole maintenant à celui qui veut la prendre.

Paul-Félix Benedetti.

M. Paul-Félix BENEDETTI

Je vais la faire très courte et je vais essayer de ne pas être déloyal, d'abuser d'une position technique éventuelle.

Donc, je vais rester d'abord dans le folklore.

Moi, je souhaite assez rapidement qu'on revoie la dénomination des routes qui s'appelle toujours T et D pour « territoriale » et « départementale », il me semble que ce sont des noms qui sont inappropriés et culturellement injuste. Donc, je pense que vous devriez créer une commission, en associant des membres de la Collectivité territoriale et d'autres, pour choisir déjà une méthode de dénomination stradala.

Pour votre bilan. Vous avez dit que vous avez fait 4 % de plus. Mais vous raisonnez à euro constant, comme si le monde n'avait pas changé.

En 2017, votre programme d'investissement routier, ferroviaire, portuaire et aérien était de 100 M€. En 2025, il est de 109 M€ ou de 110.

Mais 1 M€ de 2017 et 1 M€ de 2025 ne permettent pas de réaliser les mêmes travaux. Entre-temps, l'indice général donné par l'INSEE pour les travaux publics français a augmenté d'exactement 25 %. Ça veut dire que 100 M€ de 2017 ne peuvent être compensés que par 125 M€ de 2025. Vous pouvez hocher la tête tant que vous voulez, Monsieur Jean-Félix, c'est la réalité de l'économie des travaux publics qui le veut. Ça veut dire que vous avez baissé. Ça veut dire que les finances de la Collectivité de Corse ne permettent pas aujourd'hui d'envisager une programmation pluriannuelle de 100 M€, ne serait-ce que de 100 M€.

Il y a une case magique, c'est PTIC. Antérieurement, vous avez bénéficié de reliquats structurels disponibles sur, d'une part, des crédits européens, d'autre part, les crédits de l'État au travers du PEI.

Actuellement, la programmation des crédits promis est rassurante, elle ne permet pas d'envisager des quotes-parts d'ajustement pour autoriser ne serait-ce que la réalisation du programme antérieur reconduit sur une nouvelle période quinquennale et encore moins décennale.

Ça veut dire quoi ? Ça veut dire qu'un programme qui, antérieurement, a été réalisé à 85 %, ce qui est très louable, il y avait 1 300 M€ d'engagement prévisionnel et quasiment 900 de réalisation.

Un tel programme aujourd'hui n'est plus reproductible, et pourtant vous l'affichez. Mais vous l'affichez, je l'espère, avec aucune certitude. Parce que si on voulait le réaliser, il y aurait 2 solutions :

Soit prioriser l'investissement sous maîtrise d'ouvrage. Ce qui n'est pas fait depuis 2 ans.

Soit de diminuer les aides connexes, entre autres aux communes et aux intercommunalités.

Soit éventuellement, 3^{ème} hypothèse, c'est de tout maintenir et de doubler l'emprunt, de passer de 110, 120 M€ à plus de 200 et d'arriver à la zone de déséquilibre budgétaire en transgressant toutes les règles d'or de la bonne gestion fiscale française et européenne.

Ça veut dire qu'aujourd'hui, il faut spéculer sur 2 choses. Il y a une crise mondiale. Il y a une crise française qui est supérieure à la crise mondiale. Ça veut dire qu'économiquement, quand on est confronté à ces types de crises où la production de richesses est inférieure aux besoins naturels de richesses, pour maintenir le train de vie, il y a 2 solutions :

Soit une politique d'inflation totale, d'endettement pour relancer l'économie. L'histoire a montré que ça ne marche jamais.

Soit une politique de restriction drastique de gel des prix ; ça a été fait, période Mauroy sous Chirac, et c'est peut-être ce qui va se dessiner. Et dans ce cas-là, ce qui se passe sur les États centralisateurs, entre autres comme l'Etat français, c'est qu'il y a des politiques de grands travaux et il y a une logique de planification et de renvoi de richesses par la voie de l'investissement public.

Ce qui veut dire qu'il faut se préparer à un tel cas de figure, ça veut dire qu'il faut que la Collectivité territoriale, elle programme des projets. Ça ne veut pas dire qu'on va être béat, qu'on va penser pouvoir les faire. Mais il ne faut pas avoir peur de, non pas de programmer, d'étudier et de ne pas dire qu'on programme, mais de dire qu'on a des dossiers techniquement prêts et qu'on soit, si demain il y a un appel à projets européen, si y a un appel à projets français, en capacité d'engager rapidement, de déposer des dossiers et de planifier les dépenses.

Lorsqu'il y a eu le REACT-EU, on n'a été prêt à rien du tout. On a fait une manœuvre pour injecter l'argent sur de la disponibilité bancaire, parce qu'on n'avait pas de projet disponible, même pour des simples droits de tirage à 25 M€ qui ont été théoriquement revalorisés à 33. On n'était pas disponible pour ce genre d'aléa.

Ensuite, pour ce qui est du réseau, par exemple, ferroviaire, la politique de programmation, elle ne va pas dans le sens d'un développement. On est dans une logique de révision à mi-parcours des AMG, mais il n'y a pas une vision de planification d'achat de nouvelles motrices avec un fort engagement financier qui serait planifié et écrit.

Sur la partie des réseaux routiers, on est essentiellement dans la sécurisation. Tous vos programmes sont essentiellement des programmes de sécurisation, qui ont pour conséquence un ralentissement très fort des flux routiers. Vous avez des temps de trajet en Corse, je ne parle pas de la zone montagne où il y a les cols, où les voitures ralentissent, il y a des effets de freinage... Je parle, par exemple, de la route sur la côte Est, si on part de Centuri et qu'on va à Bonifacio. Hormis la portion de 4 voies de Bastia, non pas à Folelli mais à Arena, il n'y a aucun, je dis bien aucun créneau de dépassement. 0 ! 000 !

Qu'on m'explique pourquoi, en ligne droite, on n'est pas capable de programmer des logiques de créneaux de dépassement espacés de 10 km pour qu'on puisse fluidifier le trafic et compenser les nœuds de sécurisation qui ont été faits par la multiplication des ronds-points ? Pourquoi ? Nulle part !

Est-ce que vous avez modélisé, il y a des logiciels aujourd'hui et au pire si vous n'en avez pas, vous faites appel à l'IA chinoise pour modéliser des flux routiers, et ils peuvent vous donner des petites solutions.

La solution, c'est le créneau de dépassement, la solution évidente en tout cas. Il y en a 0. Là, vous en avez programmé 3 ou 4 quelque part dans des endroits de Corse où c'est nécessaire, mais dans les zones où c'est le plus facile, où il faut préempter, il faut des mesures d'alignement pour ne pas laisser les droits à construire, priver les aménageurs de droits d'ouverture et d'élargissement de route.

Tout ceci, ça fait partie non pas de finances, mais d'un pragmatisme technique de prévisions d'études et de planification. Moi, j'estime que ça n'y est pas. On est dans le cas par cas. On n'a pas une vision pour dire...

Aujourd'hui, vous prenez la carte Michelin, vous tapez Bastia-Bonifacio, 172 km ; il va vous marquer 3h25. Est-ce que vous pensez que c'est réaliste de faire 172 km avec 0 dénivelé en 3h25 ? Il y a 40 ans, on mettait moins. Alors les routes étaient moins sûres, elles étaient accidentogènes, tout ce qu'on veut, mais on descendait en 2h30, avec des voitures qui marchaient beaucoup moins bien.

Et après, c'est comme ça partout. Donc, si on veut revitaliser toutes les zones périphériques des grands bourgs en créant une disponibilité temporelle

pour avoir accès aux soins, accès aux transports, accès à tout ce qui est ludique, accès à la culture, accès à l'éducation, accès à un cadre de vie rationnelle dans une disponibilité temporelle qui ne dépasse pas l'heure, c'est-à-dire que chaque habitant de Corse ait à moins d'une heure toutes les commodités, ça fait partie d'un plan, d'un programme routier, d'un programme d'intermodalités de tout ce que vous voulez, mais ça doit être géré avec des aménagements qui sont en corrélation.

Je vous l'ai dit, tout ce qui a été fait, c'est de la sécurisation. Il fallait peut-être le faire, mais il faut compenser la sécurisation.

Moi, je vous le dis, vous avez à planifier aujourd'hui des études. En plus, vous savez, c'est plus facile de faire un créneau de dépassement que de chercher à faire une 4 voies généralisée. Il y a des endroits très simples. Vous savez comme moi que lorsque vous prenez Bastia-Ajaccio, si vous avez la guigne et le hasard de vous trouver derrière un convoi routier de déchets, s'il n'y a pas la bonté du chauffeur pour s'arrêter, vous avez un parcours qui est un calvaire sur la route. Et ça, c'est le lot de tous ceux qui font beaucoup de route en Corse.

Donc, on doit avoir cette vision. On doit avoir bien entendu une vision équilibrée. Il y a des territoires qui ont peut-être moins besoin de remise à niveau, parce que ça a été fait par le passé. Mais après il y a une autre notion, c'est la planification des travaux répartis territorialement pour qu'il y ait des mannes financières permanentes pour faire vivre l'industrie des travaux publics en Corse, qui est, qu'on le veuille ou non, une industrie publique, qui est sous assistanat permanent de la commande publique. Il n'y a pas, je dirais, aujourd'hui autre chose.

Donc ça, ça fait partie aussi d'une vision territoriale de répartition. Il y a eu pendant longtemps le reproche que la région ajaccienne a été délaissée, vous avez fait un gros effort de compensation et sur la période précédente, je pense que le rééquilibrage a été fait. Mais il faut veiller en permanence à un équilibre territorial et à veiller aussi à ne pas promouvoir des travaux trop gros qui écartent les micro-entreprises de TP de la commande publique au profit de grands groupes qui aujourd'hui, entre autres, pour certaines multinationales, sont en train d'avoir une politique agressive contre l'entrepreneuriat travaux publics corses, je dirais, indigènes, parce qu'ils se plaignent de ne pas avoir la commande publique nécessaire pour leur cœur de métier, à savoir l'enrobé, et qu'ils se jettent aujourd'hui à corps perdu et à des prix qui défient toute logique économique sur les muraglette et les accotements de voirie, y compris dans les petits hameaux perdus.

Donc, très cher Jean-Félix, je ne vais pas aller plus loin, je vous ai donné des lignes, je sais que les finances sont contraintes, mais je vous demande de mettre vos équipes sur des logiques de projet pour planifier et pour qu'on puisse demander un plan exceptionnel routier, ferroviaire, portuaire et aéroportuaire qui, à l'échéance de 10 ans, puisse nous permettre de dire que la Corse a des moyens de transport internes et externes à la hauteur des enjeux.

Je vous fais une anecdote. J'ai eu la chance de me rendre aux Canaries il y a 30 ans, de m'y rendre, il y a quelques années. Ils ont eu les mêmes programmes européens que nous avons à l'époque. Ils ont fait énormément d'investissements routiers sur une zone qui est beaucoup plus accidentogène et techniquement complexe par rapport à la Corse. Et ils ont créé des infrastructures qui ont été très fortes.

Nous-mêmes aujourd'hui, on est dans du saupoudrage et dans du cas par cas.

Moi je vous demande un programme qui soit un vrai programme territorial et national corse et pas un programme de continuité de tout ce qui a été fait jusqu'à maintenant.

Ce n'est pas couper un virage, ce n'est pas faire un pont de temps en temps, c'est avoir une trajectoire d'objectifs.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

D'autres interventions ? Oui, Charlotte Terrighi.

Mme Charlotte TERRIGHI

Merci, Madame la Présidente.

Dans ce rapport tant réclamé, vous nous faites état de réalisations et de certains projets en matière de transport.

Nous avons bien noté qu'il pourra être modifié où évoluer en cours de route.

Il a le mérite aujourd'hui de nous être présenté.

Sera-t-il à la hauteur des besoins et des ambitions nécessaires à l'avenir de la Corse ?

Le PADDUC s'emparera sûrement du sujet et nous fixera sur les projections à 2050 en matière de transports, avec une vision globale à l'échelle régionale.

Car nous savons tous que la politique des transports et à plus forte raison pour une île est l'élément-clé de la croissance et du développement économique.

Un plan transports est indissociable des objectifs en matière environnementale et sociétale.

Nous sommes donc là en plein fondement du PADDUC.

Et si nous savons que la qualité des infrastructures de transport sont d'une grande importance pour le fonctionnement d'une société, nous savons aussi que les moyens financiers qui y sont consacrés seront déterminants.

Le contexte financier européen, national et local nous inquiète. Il va être difficile d'avoir les moyens de nos ambitions.

A ce sujet, nous nous interrogeons sur l'engagement que l'Etat a pris dans son plan à venir 2023-2027. De fortes sommes y étaient programmées, et notamment pour le ferroviaire et le fret ferroviaire, puisque ces deux secteurs correspondent à la volonté européenne d'orienter les Etats et les régions vers une mobilité décarbonée.

Mais vous nous y avez répondu, la Corse y en a été exclue.

J'espère que l'Europe a eu l'information, que l'un de ses Etats-membres a exclu une de ses régions pour aller vers un projet européen, un objectif européen de mobilité décarbonée.

Alors, je posais la question, la Corse a-t-elle dans ce plan sa part d'aide substantielle ? Apparemment non.

Nous sommes en 2026, ce plan s'approche de sa fin.

Pouvons-nous encore en espérer ? Je ne sais pas.

Autre questionnement, ne faudrait-il pas réfléchir à étendre le versement mobilité sur l'ensemble de l'île ? La question est ouverte.

A ce jour et à notre connaissance, seule la CAPA et la CAB l'appliquent.

Mais par les temps qui courent, il n'y a pas de petites économies, ni de petites recettes pour notre collectivité.

Je vous pose donc la question.

La recherche d'efficacité, ce doit être au cœur de nos décisions.

Nous avons deux niveaux d'études, celui des programmes structurants évoqués précédemment, envergure territoriale, et celui du niveau des territoires et des EPCI, niveau du quotidien.

C'est pourquoi je me fais ici la porte-parole du bureau de la Chambre des territoires qui, à l'étude de ce rapport, a acté dans sa majorité de l'indispensable nécessité d'organiser deux réunions annuelles sous son égide : une réunion au niveau des territoires afin de faire participer tous les acteurs locaux à la vision d'aménagement de chaque centre de vie et une autre au niveau de chaque communauté de commune, afin que chaque maire soit au plus près des décisions, des informations pour ce qui est de la maintenance et de l'entretien.

Les aménagements routiers englobent la sécurité des biens et des personnes, l'éclairage des routes, le marquage au sol, les divers réseaux, et notamment le réseau pluvial.

Nous sommes bien là dans les préoccupations premières des élus municipaux.

Faire remonter les besoins et les problèmes, faire redescendre les solutions, tel est le but de ces réunions.

Les territoires, à travers la Chambre qui leur est dédiée, doivent pouvoir être décideurs de leur avenir. Et une collaboration étroite avec les services de la Collectivité de Corse ne pourra aller que vers un développement harmonieux.

Ainsi, la recherche d'efficacité doit faire que les investissements se calculent en fonction des avantages économiques et sociaux qu'ils engendrent.

Cela permettra aussi à chaque EPCI et à chaque territoire de réfléchir et de mettre en place des schémas opérationnels d'aménagement et à la Collectivité de Corse d'y répondre avec pragmatisme, continuer à faire évoluer notre politique des transports et coller à la réalité du quotidien.

Voilà, Monsieur le Président, le projet qu'avec une chambre des territoires renforcée et décisionnelle, nous vous proposons de mettre en place.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, Madame la Conseillère.

D'autres interventions ? Oui, Madame Chiappini, pour « Un soffiu novu.

Mme Angèle CHIAPPINI

Merci, Madame la Présidente.

Monsieur le Président,

Si nous avons ce bilan et ce nouveau PPI aujourd'hui, nous le devons sans doute beaucoup à notre insistance, puisque nous demandons une actualisation du document depuis longtemps.

Notre amendement, en janvier dernier, sur le rapport relatif à la déviation d'Olmeto, absente du PPI à venir, a ce coup-ci abouti. Et l'exécutif a joué le jeu sur la forme en proposant ce rapport. Vous tenez l'engagement pris.

Mais, Monsieur le Président... On espérait moins de politique, plus de pragmatisme et de choix stratégiques.

Un mot sur le bilan et sur votre présentation politique, de distinguer le réalisé opérationnel du réalisé financier ; présentation faite avec toute l'habile éloquence que l'on vous connaît.

En termes d'opérations, le taux de réalisation est de 67 % sur 8 ans avec une moyenne annuelle de 109 M€ en investissement. Ce sont les chiffres que vous avancez, toutes infrastructures de transports confondus.

Le réseau ferroviaire, portuaire et aéroportuaire occupant assez souvent l'actualité de nos travaux, mon intervention sera axée sur le volet routier.

Le changement climatique, très largement évoqué dans votre rapport, participe certes à une dégradation accrue des infrastructures, mais doit être mis en parallèle avec le coût de votre inaction que vous évoquez par ailleurs vous-même en page 48 et qui conduit à ne pas traiter des problèmes maintes fois

signalés. Et je reprends l'idée que j'évoquais à la session précédente : l'entretien régulier permet d'éviter des opérations coûteuses. Les coûts d'exploitation ne sont pas importants de ce point de vue-là, comme vous l'affirmez. La maintenance, ce n'est pas la même chose que l'entretien.

A ce sujet d'ailleurs, nulle trace dans ce rapport d'une restructuration de nos services routiers. C'est bien dommage, car il y a fort à faire dans ce domaine pour nous permettre de faire mieux en dépensant moins.

A ce titre, l'étude d'auscultation des chaussées pour une gestion planifiée des interventions est une bonne chose, surtout si elle permet d'anticiper nos actions et d'éviter que des territoires soient oubliés comme c'est le cas aujourd'hui.

Sur les RT, le taux de réalisation serait de 60 % et de 102 % pour les RD, qui est le réseau le plus dense puisqu'on recense 5 000 km de routes à travers l'île.

La note de l'état de nos RD est parlante. Une moyenne de 5,7/10, écrivez-vous, que vous présentez comme le résultat de décennies de défaut de maintenance. Le fameux poids de l'héritage...

Monsieur le Président, Messieurs les présidents, je vous réitère mon invitation, lancée au mois de juin dernier à l'occasion du rapport d'activité, de sillonner le réseau secondaire du Spelunca-Liamone pour que vous preniez la mesure des opérations de sécurisation, de maintenance, d'entretien qui s'avèrent urgentes à réaliser.

A l'époque du département, il y avait un élu référent qui faisait en sorte que l'épareuse soit passée, les trous bouchés, les fossés nettoyés. Ce poids de l'héritage, dans nos villages, on le regrette !

Dans le tableau sur les routes (annexe 3), vous classez une non-opération comme celle de Sainte Lucie en opération en cours. Or, rien n'est lancé.

Je ne développerai que cet exemple. Le projet présenté en début d'année prévoit la création d'une voie nouvelle de 4,2 km dont le coût prévisionnel est de 33,6 M€ TTC. On trouve l'opération dans le tableau, mais aucun chiffre associé par année. Aucune AP/ CP entre 2026 et 2029 !

A l'inverse, dans le PPI de 2017, la même déviation était estimée à 29,70, et devait être réalisée entre 2021 et 2024, fléchée comme suit : 3 M€ en 2021, 9 M€ en 2022, 9 M€ en 2023 et 8,7 M€ en 2024.

Comment se fait-il que, ce qu'on pouvait programmer il y a 8 ans ne puisse plus se faire aujourd'hui ? Au demeurant, même prévue, cette opération n'a pas été réalisée. Cherchons l'erreur !... Même si vous l'annoncez aujourd'hui pour 2030, ça fera quand même 13 ans.

Sur les sous-totaux, on voit que les opérations terminées représentent 83 M€, celles non lancées 43, et celles dites "en cours" 236 M€ ; soit les 2/3 dont beaucoup ne sont pas engagées. De notre point de vue, votre présentation tend donc à noyer le poisson. Et pour le coup, le tableau routier de 2017 avec le calendrier et une présentation par RT était beaucoup plus lisible.

Pour la nouvelle programmation sur les routes (dernière annexe), c'est assez partiel. Déjà, il n'y a pas la dernière année, 2030, et des montants manquent. On n'a pas de total de la colonne estimative (revalorisée dites-vous en juin 2025). Dans ce tableau, on voit juste que la CdC prévoit 45 M€ par an sur les routes.

On sait que les deux agglomérations disposent d'opérations en cours comme le giratoire de Multari, et c'est normal que ce soit adaptable en permanence, mais que rien ne figure ni sur Olmeto, ni Ste Lucie, ni Venaco, les 3 points noirs au niveau des RT sur lesquels on insiste régulièrement et qu'on aurait aimé voir intégrés, budgétisés et bénéficiant d'un calendrier de réalisation.

3 opérations stratégiques et coûteuses. On ne sait pas si c'est prévu, et si oui, combien on y consacrera chaque année.

J'en viens à la partie financière.

Différents scénarii budgétaires, dont celui optimiste et privilégié, tourne autour de 150 M€ par an, impliquant de trouver 40 à 50 M€ annuels et mettant subtilement l'État en cause dans le contexte du processus actuel.

Demander la prolongation du PTIC s'entend. Pour ce qui est du pacte fiscal, ça dépend ce qu'il contient et quelles sont les intentions...

Si on avait 50 M€ en plus, comment seraient-ils utilisés et ventilés ?

J'ai lu avec plaisir dans votre plan que, je cite, « cette période... », donc je suppose jusqu'à la fin de l'année, « ... permettra de recueillir des avis et de procéder à des ajustements dans une démarche concertée avec les instances consultatives, élus locaux, associations citoyennes, fédération du BTP.

Deux questions :

Est-ce à dire que tous ces acteurs sont mis sur un même pied d'égalité ?

Et quand commenceront les consultations ? Pouvez-vous nous l'indiquer dans le cadre de nos échanges présents ?

A la lecture de ce que vous avez exposé en commission des finances, où je vous ai écouté attentivement, je me dois de réagir sur deux points :

- Vous regrettez l'époque du PEI où la CDC était co-décisionnaire des fonds Etat, via le COREPA, à l'inverse de maintenant où les autres collectivités peuvent désormais émarger au PTIC. Pour moi, c'est l'inverse. Tout ne doit pas être vu au prisme de la Collectivité dite unique.

- Et je vous laisse comptable de votre phraséologie que l'on ne peut pas tous partager : « détournement de 40 M€ de PTIC vers Monte », « PTIC arbitraire »... Heureusement qu'il y a le CTV de Monte et le PTIC pour que l'on trouve un exutoire aux déchets que nous produisons. L'État a tout simplement validé et financé le seul projet de traitement ficelé, et il se trouve que c'est celui du SYVADEC. Dont acte.

- Vous avez insisté sur le réalisé financier au lieu de développer le bilan en termes d'opérations, la finalité politique étant de nous dire que, sur les RD, par rapport à ce qu'on avait prévu, on dépasse l'objectif en affichant 128 % et 75 % sur les RT. Et ce, dites-vous, malgré le COVID qui a stoppé les travaux et fait augmenter les coûts. C'est toujours comme ça et vous le savez. La déviation de Bocognano, ou la 4 voies d'Arena ont coûté plus que prévu. Vous n'avez pas mieux fait en financier qu'en opérations, des opérations ont coûté plus cher, c'est tout.

Tout cela pour vous dire, Monsieur le Président, qu'on est bien loin du document stratégique et partagé que l'on espérait, avec des choix financés et établis dans le temps.

Vous nous répétez à l'envi qu'on doit être associés aux décisions difficiles en termes de fonctionnement, on aurait pu l'être tout autant en termes de choix structurants sur les infrastructures de transport.

Cette actualisation, faite sans concertation, n'est pas de notre point de vue à la hauteur des enjeux que vous identifiez et que je reprends volontiers : réseau essentiel à la cohésion sociale et au dynamisme économique, la route, premier patrimoine des Corses, est une infrastructure majeure et structurante pour notre territoire.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Y a-t-il d'autres interventions ? Oui, Cathy Cognetti, pour « Un soffiu novu ».

Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI

Merci, Madame la Présidente.

Monsieur le Président,

Je souhaite une fois encore porter la voix des territoires sur un rapport qui me semble essentiel pour l'avenir de notre île, car l'accessibilité est une des conditions d'attractivité et de développement durable.

A l'écoute de certains propos, je reviendrai sur ce qu'a dit et souligné ma collègue Angèle.

Pour ceux qui ont connu l'époque des départements, il y a bien eu régression. Et je m'interroge sur l'état d'esprit qui prévaut dans cet hémicycle lorsque j'entends les critiques adressées aux départements, érigés presque systématiquement en boucs émissaires.

Je viens, pour ma part, de cet univers politique -là, celui de la proximité, du concret et du pragmatisme.

Alors, lorsque j'entends que la dégradation du réseau départemental de Haute-Corse serait le fruit d'une prétendue carence de l'ancien conseil général et de ses élus, je m'inscris en faux.

Moi, je peux en témoigner. J'étais élue au sein du canton de Golu-Morosaglia, le plus grand, le plus vaste et celui qui a connu bon nombre d'intempéries. A la Coupole, on travaillait sérieusement, dans l'opérationnel au service des territoires. Il est regrettable que cet esprit d'efficiences n'ait pas été transmis lors de la fusion, ou qu'il n'ait pas revendiqué comme un héritage utile plutôt que systématiquement contester.

Et là, sans parler de nostalgie, puisque la collectivité unique s'est créée et nous devons aller de l'avant.

Aujourd'hui, je constate que c'est que le réseau secondaire qui, dans bien des endroits, est plus délaissé qu'il ne l'était auparavant. Pas partout, c'est vrai, et vous l'avez évoqué.

Je pense notamment au secteur de la Casaluna, où les intempéries ont imposé une intervention indispensable, faute de voirie alternative. Cela montre bien que l'on sait faire quand on veut.

Mais pourquoi cette inégalité de traitement ailleurs ?

Certains villages en périphérie de Bastia et des grandes agglomérations, comme l'a évoqué Paul-Félix Benedetti, ont besoin d'un accès routier important pour maintenir leur population.

Je prends pour exemple et je vous l'avais évoqué lors d'une réunion informelle, la route qui part de Barchetta pour monter à Volpajola et qui peut desservir les villages de Lentu et Bigorno et qui, lorsqu'il y a un accident sur la voirie au niveau de Barchetta, est utilisée et permet de rejoindre à la fois Muratu ou redescendre de l'autre côté.

Je comprends bien que la démographie joue un rôle dans les choix d'investissement. Mais quand je lis le PPI de 2026-2030 et que la Communauté de communes Pasquale Paoli, la plus vaste, la plus nombreuse n'est dotée que de 1,5 M€ d'engagement prévu, tandis que le grand sud bénéficie de 11 M€, que la CAB et la CAPA dépassent les 60 M€... Je ne conteste pas les chiffres, je comprends les logiques et la population, mais je pointe une évidence : sans mécanisme correctif, sans logique de péréquation, le monde rural restera à l'écart et c'est une réalité dans bien des domaines. Celui des routes est un exemple criant.

Je veux simplement rappeler que les conventions qui étaient érigées entre la CTC et les départements votées en 2012, 60 M€ par département sur 6 ans, elles avaient, à mon sens, le mérite de prendre la pleine mesure des besoins sur le réseau secondaire.

Vous regrettez les 14 M€ mobilisés en 2B et les 41 M€ d'arrêtés, les 25 M€ réalisés en 2A et 27 M€ d'arrêtés.

Pourtant, ces conventions ont eu un effet bénéfique indépendamment du niveau de mobilisation. Elles avaient le mérite de poser un cadre clair, d'organiser un effort cohérent.

N'oubliez pas, et je le rappelle, puisque chacun a évoqué le territoire qu'il connaissait le mieux, le canton de Golu-Merusaglia a été un canton sinistré, avec des nombreux ponts et routes à refaire. Voilà pourquoi nous avons investi beaucoup.

Aujourd'hui, je pense qu'il faut cesser de regarder dans le rétroviseur et qu'il nous faut tous ensemble aller de l'avant.

C'est une présentation territorialisée des projets héritiers, qu'elle soit faite par réseau territorial ou par route départementale. Cela permettrait une meilleure lisibilité et une vraie équité d'action.

Ma collègue Angèle l'a démontré, les RD représentent le poste le plus important en investissement et pourtant certains territoires restent en marge. Sans parler de l'entretien, la maintenance et de ces travaux quotidiens qui garantissent, et vous l'avez dit, la sécurité et la continuité des services.

Je prends bonne note de votre volonté d'instaurer un point d'étape annuel sur l'avancement des projets. C'est une demande que je soutiens fortement. Nous avons besoin de visibilité. Sans cela, nous continuerons à vous interpeller au nom des maires, des citoyens qui n'ont plus aujourd'hui de relais de proximité pour porter leurs voix.

Alors oui, redoublons d'effort pour l'équité, pour la cohésion territoriale, pour que personne nulle part sur l'île ne se sente oublié. Et à l'instar de votre service qui a été mis en place au service des dynamiques territoriales, rétablissez l'intelligence de proximité.

Et trouvons ensemble les voies et les moyens pour cette accessibilité nécessaire à la survie de nos territoires.

À ringrazià vi.

Mme Nadine NIVAGGIONI, Vice-présidente de l'Assemblée de Corse, préside la séance.

Mme Nadine NIVAGGIONI

À ringrazià vi. Quale hè chì dumanda a parolla ? Pierre Poli.

M. Pierre POLI

Merci, Madame la Présidente.

Monsieur le Conseiller exécutif,

Donc, j'ai lu avec beaucoup d'attention votre rapport.

Sur la forme, on ne peut que féliciter vos services. Une présentation parfaite, de très belles photos, un travail de très grande qualité.

Concernant le fond et, sur ce point, je tiens bien à préciser que concernant le PPI 2017-2026, nous assumons nos responsabilités durant la période où nous étions aux affaires. Comme ça, les choses sont claires au départ.

Donc, après avoir pris connaissance du PPI 2017-2026, on peut constater que la réalisation a été effective à hauteur de 60 % concernant les routes de l'ex-CTC et 100 % concernant les routes départementales.

Dès lors, on peut lister les opérations qui n'ont pas été lancées : le contournement de Penta di Casinca, le contournement d'a Ghisunaccia, la dénivellation du carrefour de Montesoru, le giratoire de l'Oriente à Corti, le giratoire de la route de Livia, la dénivellation du carrefour de Bodiccione.

D'autres sont toujours en cours et n'ont pas ou pas seulement fait l'objet de financements sur la période.

Les plus importants sont la déviation de Santa Lucia di Portivechju et l'aménagement des créneaux de dépassement entre Sartè et Roccapina, pour des montants avoisinant 30 M€ chacun.

Ceux-ci se retrouvent dans la programmation 2026-2030, mais ne font toujours pas l'objet pour l'instant de crédits de paiement sur la période.

Ce plan 2026-2030 ne présente un fléchage des opérations qu'à hauteur de 94,5 M€ sur les 225 M€ qui pourraient être investis sur la période selon un scénario budgétaire jugé réaliste, soit 42 % de fléchage et 58 % restant à arbitrer ou à financer.

En effet, il est à noter que de nombreuses opérations sont attendues en cofinancement sur du PTIC. Cela dénote le caractère hypothétique de leur financement, donc de leur réalisation.

Le principal problème de ce PPI, c'est le nerf de la guerre qui manque cruellement pour réaliser toutes ces opérations pourtant nécessaires.

L'analyse est sensiblement la même concernant le chemin de fer, avec seulement 29 % réalisés sur le PPI 2017-2026, dont plus de la moitié sur les 2 derniers exercices.

Le document manque cruellement d'éléments concrets concernant les opérations, à l'exception du tableau des opérations routières figurant en annexe.

Les opérations ferroviaires restent des idées générales, telles que le tram-train, l'extension de l'infrastructure à Bastia et Aiacciu, le retour de l'extension vers Fulelli.

Le financement d'un PPI, dont les opérations restent donc à définir pour partie, fait l'objet de plusieurs scénarii visant à définir le volume d'investissements réalisés. Rappelons aussi les cofinancements hypothétiques sur les opérations fléchées.

En conclusion, il est demandé de valider un PPI très hypothétique sur le volet routier concernant les financements, dont les opérations ne sont que vaguement énoncées concernant le chemin de fer, donc pas grand-chose de concret. C'est quasiment un chèque en blanc qu'il est proposé de signer et vous comprendrez bien, Monsieur le Conseil exécutif, que ce chèque, nous ne le signerons pas.

Je vous remercie.

Mme Christelle COMBETTE

Merci, Madame la Présidente.

Monsieur le Conseiller exécutif, depuis 8 ans, nous avons failli attendre... Heureusement que vous êtes revenu dans les rangs des conseillers exécutifs, Monsieur Acquaviva, pour nous présenter enfin ce PPI qui est tant attendu, qui a été tant réclamé par l'ensemble des groupes bien sûr de l'opposition et nous-mêmes.

Nous avons pu vous lire, vous écouter notamment ce matin et constater votre autosatisfaction. Vous ne serez pas, bien sûr, surpris d'apprendre que je m'inscris en totale opposition à vos affirmations.

Est-ce que vous pensez sincèrement que le quotidien des usagers du réseau routier d'île Rousse, d'Olmeto, de Baleone ou même de Lecci s'est amélioré ? Les points noirs pourtant identifiés depuis des années, ont-ils été traités ? Où en est-on ?

Notre collègue Paul-Félix Benedetti a parlé de saupoudrage et je ne peux que le rejoindre dans ses critiques et nous ne pouvons que le regretter.

Monsieur le conseiller exécutif, vous avez entamé votre présentation en évoquant le rattrapage ajaccien, pour faire plaisir à notre collègue Louis Pozzo di Borgo, parlons-en de ce rattrapage ajaccien ! Les entrées de ville d'Ajaccio et de la Capa où vit un tiers de la population Corse, ont-elles vu le moindre début de réalisation des projets prévus sur la PPI 2017 ? Qu'en est-il de Mezzana à Socordis ? De la rocade à la croix d'Alexandre ? Du Vitullu ? Avez-vous engagé la moindre exécution de ces dossiers ?

Pouvez-vous également être plus précis sur le projet de la pénétrante d'Ajaccio, mon collègue Charlie Voglimacci en parlera, dont les travaux, à peine commencés, se sont brutalement interrompus ? Et la passerelle de Bodiccione qui fait qu'après la suppression du rond-point, ses habitants subissent la double peine, où en êtes-vous sur ce dossier ?

Je vous remercie.

Mme Nadine NIVAGGIONI

À ringrazià vi. Louis Pozzo di Borgo.

M. Louis POZZO DI BORGO

Merci, Mme la vice-présidente.

Monsieur le conseiller exécutif, n'y voyez aucune stratégie pour une réponse à Christelle, j'avais prévu d'intervenir malgré tout.

Je pense qu'à l'heure où ce PPI est présenté, si vous pouviez attendre les uns des autres peut-être un document plus affiné, plus pragmatique, nous pouvions attendre, nous de notre côté, un peu plus de hauteur dans les interventions aussi, et je vais m'en expliquer.

Un PPI, ce plan pluriel d'investissement, est un document cadre, un document vivant, évolutif et qui se veut et qui doit être équitable.

Un document cadre car c'est avant tout, et ça a manqué cruellement dans les interventions que je viens d'entendre, hormis Paul-Félix, c'est un document économique, c'est un document qui participe grandement au développement économique de notre île, pardon Charlotte, excusez-moi, j'y viens, Charlotte l'a dit aussi.

Donc ? c'est un document économique car il permet d'afficher de la visibilité pour les entreprises, pour l'industrie de notre île et sur ce point, Monsieur le conseiller exécutif, au nom du groupe pour qui je prends la parole, nous tenions à vous remercier.

C'est un document aussi stratégique en termes d'aménagement et ça sera un point que j'aborderai un peu plus loin, parce qu'on a souvent tendance à faire porter la faute sur la Collectivité de Corse, mais nous parlerons aussi d'un PTIC non concerté qui entraîne des investissements non partagés et du coup, un besoin en infrastructures qui n'a été ni discuté, ni planifié, mais j'y viendrai.

C'est aussi un document, je l'ai dit, qui se veut vivant, mouvant et évolutif, car il est aussi soumis, et c'est un point qui a été très peu abordé aussi, non seulement à l'évolution du besoin, un besoin qui évolue très vite avec 5000 nouveaux arrivants par an, mais aussi un besoin et surtout des contraintes environnementales.

Je vous rappelle qu'au cours de ces 10 dernières années, et toutes les personnes qui sont ici en responsabilité le savent, est apparue aussi cette contrainte majeure sur l'amiante, nul ne peut l'ignorer, et que les projets déjà planifiés, souvent ont été retardés, voire annulés ou contraints, par cette problématique-là, et notamment sur le bassin Bastiais où l'amiante est omniprésente.

Nous sommes aussi dans un document qui a dû faire face au changement climatique avec des dégradations accentuées par ce changement-là. Le durcissement aussi des normes environnementales où certains projets programmés du fait de retard que l'on peut assumer, que d'autres doivent assumer aussi, se retrouvent aujourd'hui dans de nouvelles contraintes environnementales qui imposent de nouvelles études.

Une fois que l'on a dit ça, bien sûr, on ne s'exonère pas de notre part de responsabilité. Premier point à éclaircir : ne pas confondre l'entretien et la maintenance, ce sont 2 sujets différents, l'entretien et la maintenance. Si je pense qu'ici, les uns les autres, nous pouvons concéder et nous devons accepter qu'il y a sans doute des progrès à faire sur l'entretien, nous sommes tous sans doute dans des grandes agglomérations, mais originaires du rural, et là-dessus, oui, nos routes aujourd'hui parfois peuvent avoir besoin de plus d'entretien. C'est une évidence et nous n'allons pas la nier. On a parlé d'épareuses, on a parlé d'entretien des fossés, il y a sans doute des efforts à faire, mais il y a aussi des difficultés qu'il faut accepter.

Ensuite, nous sommes aussi dans une période où, je le disais, ça a été abordé par Paul-Félix, est-ce que nous avons aujourd'hui les moyens de nos

ambitions ou les moyens de ce plan pluriannuel d'investissement ? A l'heure où nous parlons, et ça a été dit par le conseiller exécutif, nous sommes dans un PPI de combat, nous devons aller chercher les financements. Ça serait sans doute trop facile si tous les financements étaient assurés aujourd'hui.

Pour répondre à Pierre Poli de manière très tranquille, Pierre, dans tes fonctions de maire, je pense que lorsque tu imagines un projet qui est une vision d'un territoire, on a d'abord la vision, on lance le projet, on va chercher les financements, sans quoi il n'y a plus de vision. Si la vision est uniquement dépendante d'un financement, dans ces cas-là, la vision c'est celle des financeurs, il n'y a plus de politique.

Aujourd'hui il y a aussi une vision derrière notre PPI, c'est-à-dire qu'on a un projet d'aménagement, il y a bien entendu, on l'a dit, l'entretien, la maintenance et puis il y a des grands travaux qui doivent arriver, mais d'abord on programme, on livre ce type de document et ensuite on va chercher du financement. On est tous dans le même cas, dans les communes, dans les intercos, c'est la règle.

Donc évidemment, on ne demande pas un chèque en blanc, on demande aussi, et ça on l'assume, la vision c'est une vision politique, on n'attendait pas à ce que ce document soit partagé par tous, bien entendu, c'est aussi une vision politique en ce qui concerne les routes.

Et quand on parle de routes, il y a un autre point à aborder, des routes pour qui ? À quel moment de l'année ? Est-ce qu'on doit investir des millions et des millions pour parfois, dans certains secteurs, avoir des routes qui soient surutilisées pendant un mois ou deux ou est-ce qu'on doit trouver aussi des moyens de déplacement qui soient autres que la voiture ?

Là-dessus, j'ai envie de vous dire, les dossiers sont prêts, certains dossiers sont prêts, on attend des financements. Évidemment, on sort d'une période où nous avons connu le PEI avec 1 milliard qui avait été mis sur la table par l'État. On est dans une période où on a un PTIC qui n'est plus à 500 millions d'euros, qui est à 250, côté Collectivité, et on espère que les 250 soient encore là. Je vous rappelle les engagements qui avaient été pris par différents préfets lorsqu'ils sont passés, auprès du bloc communal. Alors on ne s'en plaint pas, nous avons profité aussi de cette manne financière sur les communes et sur le bloc communal.

Mais pour autant, et j'y viens, et j'y reviens, je l'ai dit, on a un problème d'aménagement, on a un problème de concertation, on peut effectivement demander à la Collectivité et on doit demander à la Collectivité d'être dans la concertation avec les territoires, pourquoi ? Parce qu'on doit tenir

compte des besoins des territoires, c'est une évidence. Mais lorsque certains territoires partent, tous azimuts, sur des projets en lien direct avec un préfet, qu'on va chercher X millions d'euros sur le PTIC, qu'on change diamétralement, je dirais, le territoire, et quand derrière on vient nous voir en nous disant : on a fait ça, maintenant il faut tel réseau routier, telle infrastructure. Elle est où la concertation ?

Ce qui est valable dans un sens, doit être valable dans l'autre aussi, sans quoi c'est un petit peu trop facile quand même. La concertation bien sûr, mais dans les deux sens. Quand on demande du côté de l'exécutif et pour notre groupe ou qu'on regrette le COREPA, ce n'est pas pour avoir la mainmise sur les financements, le sujet, il n'est pas là. Le sujet c'est de dire : lorsqu'on va investir 1 euro en Corse ou 1 million d'euros ou 10 millions d'euros, il faut une concertation entre les différentes strates, Collectivité de Corse, intercommunalités et communes. Pourquoi ? Parce qu'on sait très bien que l'euro investi à Porto-Vecchio, à Bastia, à Ajaccio va engendrer forcément d'autres investissements ailleurs.

Le COREPA était là pour ça, une vision territoriale des investissements, ce n'était pas simplement une lubie ou une volonté d'avoir la mainmise sur tous les investissements qui se passaient en Corse. Donc, on le regrette et on assume de le regretter.

En termes de bilan, écoutez, les chiffres sont têtus, on pourra dire qu'Ajaccio est toujours à la traîne, qu'on n'a pas rattrapé, mais les chiffres sont là, je ne vais pas recommander les chiffres, sauf à nous dire que c'est de la malhonnêteté intellectuelle. Moi je dis que les chiffres sont là, il n'y a pas de rivalité entre Bastia et Ajaccio, on est loin de tout ça.

En tout cas je le rappelle à tout le monde, la compétence aménagement, elle est prioritairement à la Collectivité de Corse, et ensuite effectivement, certaines intercos ont cette compétence-là aussi et les communes sont libres d'avoir des projets sur leur territoire.

Ce qu'il y a aussi à dire et qui doit ressortir de ce document, eh bien, c'est que dans les financements qui sont à venir, nous avons tout intérêt, comme sur d'autres sujets, il est regrettable que ce ne soit pas le cas malheureusement ces derniers jours, c'est qu'on doit faire face et qu'on doit faire front tous ensemble. Aujourd'hui, bien entendu, lorsque le Conseil exécutif nous dit que, je dirais, la moyenne serait à 110 millions d'euros ou 115 millions d'euros par an, la moyenne basse à 100 millions mais que le réel, c'est 150, le besoin réel, on voit bien que le besoin réel est au-delà des moyens que l'on peut assumer. Eh bien oui, il faut se réinventer, oui, il faut aller chercher du financement. Là-dessus, il n'y a pas de sujet.

Enfin, la valeur de ce document, c'est qu'on nous l'a réclamé effectivement depuis de nombreux mois. Aujourd'hui, on livre un bilan, on livre aussi des prospectives et des perspectives. Lorsqu'on livre tout ça, on voit bien dans les différentes interventions, eh bien, chaque élu est allé chercher les lignes pour son territoire, ça s'entend. Mais ce document, qu'est-ce qu'il doit aujourd'hui apporter ? Un c'est de l'équité territoriale ? Est-ce que l'équité est assurée dans ce document ? Oui ! Tous les territoires ont des lignes budgétaires qui leur sont dédiées, avec des aménagements sans doute pas au niveau des attentes, mais ça on le savait et j'ai envie de vous dire, qui que ce soit qui aurait été en face, eh bien il y aurait du mécontentement. Le besoin est tel, je vous rappelle 5000 km de routes secondaires, quand je dis secondaires, c'est les RD, secondaires, ce n'est pas péjoratif, mais on a un réseau routier aussi hors norme en termes d'entretien, on le sait. On a des routes territoriales qui sont en surfréquentation au moment des pics touristiques et parfois l'hiver, il faut se le dire, on circule très tranquillement. Donc là aussi, il y a un équilibre à trouver.

Donc, nous savons aujourd'hui que ce document qui est présenté, il a une première valeur, c'est de démontrer qu'il y a des centaines de millions d'euros qui ont été investis sur l'appel précédente, qu'il y aura, bien entendu sous réserve des financements, et c'est là le combat qui s'engage pour aller chercher du financement, des centaines de millions d'euros qui seront investis sur la prochaine période, mais aussi et surtout, qui doit venir rassurer, alors nous avons vu passer il y a quelques temps un courrier du préfet de Corse demandant à chaque maire, à chaque président d'intercommunalités, de bien vouloir faire remonter les projets qui seraient prêts à être financés ou à être développés. Eh bien aujourd'hui, cette PPI là, elle vient aussi rassurer le monde de l'entreprise. Qu'on soit pour ou contre les travaux publics, ce n'est pas le sujet du jour, aujourd'hui, il y a une véritable vie économique autour de nos routes, avec des entreprises corses. Et là je vais rejoindre Paul-Félix sur un raisonnement, attention quand on parle de grands travaux, attention quand on rêve trop grand, les grands travaux, bien sûr qu'ils peuvent être structurants, mais il faut aussi préserver notre tissu économique. On a des entreprises qui ont une certaine surface et si on veut voir trop grand, si on veut aller trop loin rapidement, on risque d'avoir aussi une fuite de nos capitaux vers l'extérieur, avoir des grands groupes qui vont venir récupérer ces marchés publics et avoir nos entreprises qui seraient dans le meilleur des cas, des sous-traitants. Donc là aussi, il faut trouver un juste équilibre.

Quand on dit qu'on fait du sous poudrage, on répond aussi à la structure économique de notre territoire, on répond aussi à la structure économique du territoire.

Donc là-dessus, en ce qui concerne notre groupe, c'est un document bien entendu qui nous convient, qui est perfectible, qui respecte l'équité territoriale et qui, je le dis, prenons-le aussi comme un document économique avec une valeur économique. En tout cas, Monsieur le conseiller exécutif, nous le voterons, vous l'avez compris. Merci.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS préside la séance.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci. Oui Monsieur Profizi et puis après Monsieur Voglimacci.

M. Jean-Noël PROFIZI

Merci, Mme la Présidente.

Moi, je voudrais juste être pragmatique et c'est vrai que je ne vais pas commenter les chiffres du PPI, mais l'avis d'un maire du rural, les routes ça fait partie de ce que l'on entend au quotidien.

Madame la présidente, vous l'avez dit, il y a de plus en plus de personnes qui donnent un avis consultatif, pratiquement 500 personnes, vous avez-vous avez calculé, le CESEC, l'Assemblea di a Giuventù, la Chambre des territoires, et c'est très bien. Mais je pense quand même qu'il manque, et je rejoins Louis, la concertation, la consultation est importante et la Chambre des territoires, je rejoins Charlotte, pour moi doit être renforcée. Il manque quand même un lien entre, je dirais, le maire d'une petite commune et la Chambre des territoires, il manque quelque chose.

Alors c'est vrai qu'aujourd'hui, au niveau de de de l'information, au niveau de la communication, la Collectivité a fait des efforts. On va, on tape, la Chambre des territoires, on regarde les sessions, qui est, qui fait quoi, comment, mais il faut aller chercher l'information. Et il manque peut-être une personne référente sur le terrain, un élu, pourquoi pas, qui ferait des permanences, qui ferait remonter les problèmes du quotidien, peut-être faciliter, je dirais, ces informations.

Alors, je ne sais pas comment, réfléchir, mais je pense que ce serait vraiment bien de pouvoir mettre en place un autre fonctionnement.

On sait que la Chambre des territoires travaille, on sait qu'ils travaillent sur tous les dossiers qui passent ici. Mais il y aurait besoin d'un petit ajustement entre la Chambre des territoires et les territoires. Vous prenez certains maires, on ne sait même pas qui est élu, vous parlez de la Chambre des territoires, ils ne savent pas ce que fait la Chambre des territoires. C'est vrai que les problèmes du quotidien, on a besoin de les faire remonter et je pense que ça, ça peut être quelque chose qu'on peut mettre en place.

À ringrazià vi.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Monsieur Voglimacci.

M. Charles VOGLIMACCI

Merci, Madame la présidente.

Monsieur le président, j'ai commencé à écouter votre intervention assidûment, et puis mon honnêteté intellectuelle me pousse à vous dire que, à un moment donné, je me suis perdu, entre les millions d'euros et les centaines de kilomètres de notre territoire, je me suis un peu perdu. Alors ce n'est pas de votre fait, je vous rassure, c'est l'exercice du rapport qui l'impose. Ça m'a fait penser au débat budgétaire que l'on a une fois par an où on parle de millions, de 011, de 012 et, à titre personnel, je m'aperçois sur le terrain que nos concitoyens n'y prêtent pas trop attention, ne s'y intéressent pas trop. Ce sont quand même des disciplines dévouées à des spécialistes

Ce qui intéresse nos citoyens, en tout cas pour la partie qui nous occupe aujourd'hui, celle des routes, car je ne parlerai principalement que des routes, c'est l'état des routes. Ils veulent avoir des routes sécurisées, ils veulent avoir des routes sans trous, ils veulent avoir des routes où l'épaveuse passe de partout et régulièrement. C'est leur priorité numéro une. Cela étant, qu'on leur dise, ça a coûté : 100, 200, 300, 500 millions, ça ne leur parle pas beaucoup.

Mon intervention, elle va bien sûr se borner sur le Pays ajaccien et essentiellement sur l'entrée de ville et la rocade.

Sur le précédent PPI, la passerelle dite de Bodiccione était inscrite, et là, elle a disparu, reportée, mais on ne sait pas quand. Je sais que vous avez eu le maire d'Ajaccio au téléphone ce matin, vous lui avez proposé une réunion, j'ai envie de vous dire : pour quoi faire ? Sans faire de jeux de mots, le train était déjà sur les rails concernant ce tronçon. Vous ne pouvez pas décorréliser la prolongation de la rocade qui va entre le rond-point d'Alata et le Loretto, du

rond-point de Bodiccione, pas plus que vous ne pouvez décorréliser Mezana-Bodiccione et l'entrée de ville de Saint-Joseph.

C'est une entité entière, vous le savez, c'est peut-être un des plus gros chantiers de ces 50 dernières années et il est très important. Eh oui, je le dis, il est très important, non pas que pour les Ajacciens, parce qu'il y a beaucoup de personnes qui arrivent de la Gravona et d'autres lieux pour rentrer travailler à Ajaccio. Vous le savez, il y a plus de 50 000 véhicules qui rentrent tous les jours à Ajaccio.

Je rappelle quand même que l'opération dite de « la pénétrante-est d'Ajaccio » a fait l'objet d'une déclaration d'utilité publique, délivrée par l'État par un arrêté préfectoral du 8 décembre 2020 et qui déclare d'utilité publique les travaux d'aménagement de la pénétrante-est d'Ajaccio, qu'elle ait purgé de tout recours contentieux et repose sur un programme d'aménagement précis incluant de manière explicite la réalisation d'un carrefour dénivelé au niveau du giratoire de Bodiccione.

Cette composante est essentielle tant d'un point de vue fonctionnel - ça concerne bien sûr la fluidité des échanges, la sécurité routière et la continuité des mobilités - que d'un point de vue juridique, la DUP ayant été fondée sur une évaluation globale des besoins et des impacts tenant compte de cet aménagement spécifique. Je crois savoir aussi qu'on n'a pas la même lecture juridique apparemment, je ne suis pas juriste, je laisse ça aux spécialistes, mais je suis obligé de faire la remarque.

Donc comme je le rappelais, sur le tableau plan pluriannuel d'investissement 2026-2030, chapitre routes, figurant page 102 du rapport, n'est pu mentionnée l'opération Bodiccione dénivelation, pourtant explicitement intégrée, comme je vous le disais aussi tout à l'heure, au PPI 2017-2026, page 88, pour un montant de 16 millions d'euros.

Ce retrait, en apparence purement budgétaire, soulève une double difficulté. Sur le plan juridique, il introduit une contradiction implicite avec le programme validé par l'autorité administrative et exécutoire en l'état, sans qu'aucune procédure modificative n'ait été engagée ce jour.

Sur le plan opérationnel, il entretient une incertitude sur le calendrier de réalisation d'ouvrages, alors même qu'il s'agit d'un point de passage stratégique de la nouvelle infrastructure et que l'option évoquée d'un aménagement en plan à titre transitoire ne saurait ni techniquement, ni institutionnellement se substituer à la solution du dénivelé.

Donc je vais, comme l'a dit ma collègue Christelle Combette, vous proposer par amendement de réintégrer ce plan de financement, pour qu'il y est la continuité, comme je vous l'ai dit, mais aussi pour deux autres raisons.

Je pense que vous avez l'occasion d'envoyer un message clair aux usagers. Cette Rocade, je la connais très bien, j'y ai grandi, j'y passe 4 fois par jour. J'ai connu la parcelle boisée, j'ai connu la rocade en terre, j'ai connu la rocade avec l'asphalte, les poteaux en bois et tout ce qu'il y avait autour. Vous avez pris la continuité de ceux qui vous ont précédé, vous avez engagé cette réforme où on commence à voir que la rocade commence à avoir une belle forme on va dire, sur l'aspect général. En revanche, elle est en train de devenir l'axe le plus accidentogène de Corse. Voilà, je vous le dis, on est très inquiets là-dessus.

Et la troisième raison, et j'en terminerai Madame la présidente, de déposer cet amendement, il faut aussi envoyer un message très clair, et je pense qu'au moins sur ce point-là nous serons d'accord, aux représentants du Rassemblement national, Monsieur le président, qui toutes les semaines sont dans ce quartier et expliquent aux gens qui sont en difficulté, qui vont remettre le rond-point. Voilà. C'est aussi pour ça que nous tenons à ce que cet amendement soit voté.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci. D'autres interventions ? Pierre Ghionga.

M. Pierre GHIONGA

Presidente, vi ringraziau,

Parleraghju nè d'A Restonica nè di u giratoghju di l'Oriente nè di a strada d'A gheraghja. Duie parolle per di u mio parè nantu à stu PPI chì di sicuru ùn hè micca perfettu ma l'aghju da vutà, perchè:

-unu sustengu una pianificazione realista nantu à u puntu di vista finanziariu, è soprattuttu, primurosa di u nostru ambiente. A vittura, ùn serà più u solu arnese mudernu di spiazamentu di Corsica.

Postu ch'ellu ci hè un sustegnu à u mantenimentu è a mudernisazione di un camin' di faru. Di sicuru u camin' di ferru ùn ghjughjerà micca in Bonifaziu ma u so mantenimentu è a so mudernisazione sò chjaramenti dichjarati ind'è stu pianu. Ci vole à ricordà chì u statu ùn piglia micca in contu

st'arnese per a Corsica, simu cacciati da u pianu Borne è ci vole à ricurdà chì un prefettu dece anni fà, hà dettu ch'ellu ci vulia à caccia u pezzu trà Bastia è Aiacciu.

Dunque eo sò cuntentu à nantu à sti dui punti, è dicu chì in più d'esse un attu tecnicu, ghjè una attu puliticu chì ghjè in currispundenza cù a nostra dumanda d'autonomia.

Vi ringraziau.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Parlate à u nome di u vostru gruppu.

Ci vole à cambià avà d'abitudine (ride), O sgiò Presidente avà site respunsabile, d'un gruppu... Vi macagnu hein. Vi macagnu di sicuru.

À ringrazia vi, quale hè chì vole piglià a parolla?

Nò pensu chè emu fattu u giru di tutti i gruppi.

Don Jo LUCCIONI.

M. Don Joseph LUCCIONI

Merci, Madame la Présidente.

Tout à l'heure, le président et conseiller exécutif Acquaviva qui a une urgence, évoquait la route comme étant un sujet économique, social, culturel. La route, c'est aussi incontestablement un sujet politique. Ces échanges nous le démontrent et nous assumons que ce document de planification stratégique et opérationnelle soit un document politique qui traduit une vision de l'aménagement et des transports internes, pour aujourd'hui, à la Corse.

Louis Pozzo di Borgo a dit l'essentiel. Il faut quand même rappeler que si on parle de PPI actualisé aujourd'hui et qu'on parle d'un nouveau PPI 2026-2030 dans la continuité, avec une adaptation, une actualisation, c'est bien parce qu'il y a eu un premier PPI. Un premier PPI non pas de la majorité nationaliste en place depuis décembre 2015, mais un premier PPI dans l'histoire de l'institution, depuis non seulement 82, mais antérieur encore si on remonte aux conseils départementaux.

Le président et conseiller exécutif, Jean-Félix Acquaviva, l'a dit. On avait des schémas routiers dans les années 90, 2000, qui étaient contradictoires les uns avec les autres et qui n'avaient pas de dimension véritablement

prévisionnelle, l'exemple de Vizzavona le démontre. Ce PPI, ce premier PPI 2217-2026 est un acquis fort de notre mandature, la mandature nationaliste, qui témoigne, selon nous, de la capacité de cette majorité, de cette institution, à faire des choix, à planifier, à programmer des opérations matures, à les phaser, à les réaliser et à transformer les réseaux, les infrastructures.

Cela étant quelques mots, on se doutait bien qu'on parlerait du sujet de la CAPA et du Pays ajaccien. On ne va pas refaire éternellement le match ou réécrire l'histoire. Mais lorsque cette majorité est arrivée aux responsabilités en décembre 2015, il y avait une absence totale de stratégie globale de l'aménagement et du développement des infrastructures de transport, notamment les infrastructures routières, mais pas seulement, dans le Pays ajaccien et les chiffres en témoignent.

Alors je partage le point de vue de notre collègue Charles Voglimacci, les chiffres ne font pas tout, ils ne parlent peut-être pas à nos compatriotes, aux usagers de ces infrastructures, mais ils témoignent et traduisent des réalités, des choix, des investissements. Entre 2002 et 2015, par exemple zéro euro investi au titre du plan exceptionnel d'investissement sur Aiacciu, zéro euro !

À partir de décembre 2015 et du début d'année 2016, cette majorité, la majorité nationaliste, sous l'égide du Conseil exécutif et de son président Gilles Simeoni, a décidé, au nom de l'équité territoriale qui nous anime et d'un rééquilibrage à opérer en faveur des infrastructures du Pays ajaccien, d'investir 80 % du volume du PEI destiné au routier aux territoires du grand Aiacciu. Et, on a la traduction de ces opérations qui relèvent de choix politiques. La dénivellation du giratoire de la Gravona, plus connue sous l'appellation du giratoire de Socordis, ce n'est pas un gadget, allez demander, parce qu'on parle de terrain, de concret, de ressenti, allez demander aux habitants du Pays ajaccien ou du Prunelli, parce que ça dépasse le seul territoire administratif de la CAPA, ce qu'ils en pensent.

Je crois que le conseiller exécutif, président de l'ODARC, Dumè Livrelli, ne nous contredira pas, on a sur la portion, par exemple Bastelicaccia-Aiacciu, un gain d'au moins 30 minutes l'aller-retour dans la journée. Un gain de 30 minutes de trajet routier quotidien, c'est un investissement stratégique, structurant que nous assumons et dont nous nous réjouissons.

On pourrait parler aussi, mais on ne va pas dresser la liste, de la requalification de la rocade en boulevard urbain. Là-aussi je partage ce qu'a dit notre collègue Charles Voglimacci, cette rocade elle ressemblait à pas grand-chose, alors je suis un petit peu plus jeune que Charles Voglimacci, mais je l'ai connue moi-aussi, elle ressemblait à pas grand-chose, aujourd'hui elle a un visage de boulevard urbain, il y a une cohérence, il y a une rocade qui a été

réalisée par la Collectivité de Corse pour le compte de la ville, parce qu'il y a une délégation de maîtrise d'ouvrage, la Collectivité de Corse a réalisé cette Rocade sur ses fonds propres et en mobilisant les crédits du PEI.

On voit l'amélioration mais les choses ne sont pas figées puisqu'au-delà du réalisé qui est là sous nos yeux et que les Ajacciens et les Corses en général constatent puisqu'ils empruntent ce tronçon quotidiennement, on a aussi des projets en cours. Et je m'inscris en faux avec ce qu'a dit Christelle Combette, les travaux n'ont pas été interrompus s'agissant du projet de pénétrante. La voie nouvelle Bodiccione et Caldaniccia verra le jour, les travaux sont en cours, ils ont commencé au printemps pour la portion Bodiccione-Stilettu.

Alors en effet, la dénivellation du giratoire de Bodiccione n'a pas vu le jour pour l'instant, mais pourquoi ? Parce qu'il y a un principe de réalité, vous parlez souvent de pragmatisme, le principe de réalité, c'est la contrainte financière et la contrainte budgétaire. Et quand on est en responsabilité, on a le devoir de prendre des décisions et de prioriser et choisir, c'est renoncer. Mais on a décidé de renoncer pour l'instant à ce projet de dénivellation pour prioriser le développement de la voie nouvelle, la création de cette voie nouvelle sur la portion Bodiccione-Stilettu-Caldaniccia, pourquoi ? Parce qu'il y a eu un développement anarchique sur Aiacciu ces 20, 30 dernières années, avec le développement d'équipements publics et de services publics essentiels, un hôpital, un nouveau collège, un palais des sports et des spectacles avec le Palatinu. Et le choix qui a été fait en conscience, au nom du pragmatisme et du principe de réalité, dans un contexte de contraintes budgétaires et d'explosion démographique, de saturation des réseaux, ça a été de favoriser l'amélioration des conditions de circulation, de desserte et donc l'amélioration des conditions de vie quotidienne des usagers qui empruntent ce tronçon tous les jours.

Il y a aussi, et je ne serai pas plus long, Madame la Présidente, les projets qui sont inscrits au futur PPI, le PPI 2026-2030. Il n'y a pas d'abandon de projet sur le prolongement de la rocade. Le prolongement de la rocade figure bien au PPI 2026-2030. De la même façon, la dénivellation, parce qu'on parlait d'entrée de ville et je connais bien le coin, la dénivellation du carrefour Mezzana - Cuttoli - Sarrola-Carcopino, l'embranchement de Cuttoli, est bien inscrite également au PPI 2026-2030.

Tout comme, et c'est un axe stratégique, la mise en 2 fois 2 voix de la section, giratoire de la Gravona-Mezzana avec projet de dénivellation des giratoires de Baleone et d'Afa.

Donc à la fois sur le réalisé, à la fois sur les travaux en cours notamment sur la pénétrante, la voie nouvelle Bodiccione-Caldaniccia, et à la fois sur les travaux à venir et les projets à venir qui sont fixés dans le cadre du

PPI 26-30, l'effort de rattrapage est fait et sera fait pour les habitants du paysage Ajaccien.

Mais encore une fois, et je le dis d'autant plus volontiers parce que je suis ajaccien, non pas au nom du campanilisme, vous vous en doutez bien, mais au nom de principes qui nous animent, ceux de l'équité territoriale, Louis en parlait, ceux du rattrapage et ceux du rééquilibrage. Et ça, ce sont des éléments qui sont à mettre au crédit de cette majorité, la majorité nationaliste.

Je ne vais pas développer, la voie verte, Sanguinaires, Aiacciu, Bastelicaccia, les travaux sont en cours, les Ajacciens et les usagers, au-delà d'Aiacciu, le constatent tous les jours. Mais je crois que là, c'est un mauvais procès qui est fait de façon permanente, comme si on se servait d'une rente victimaire, à la Collectivité de Corse et à cette majorité en particulier. On entendait moins de critiques sous d'autres mandatures où aucun crédit et aucun fonds de dossiers, parce qu'au-delà des crédits, il y a les fonds de dossiers, n'étaient sur la table ou dans les bureaux de cette maison avant que nous n'arrivions aux responsabilités.

Alors, je vais conclure.

Merci Monsieur le conseiller exécutif, nous tenons pour notre part à vous féliciter, à féliciter vos services pour ces travaux, ce PPI à venir, qui est un PPI, vous l'avez dit, de continuité, actualisé, un PPI démocratique et un PPI de combat parce qu'on entend dans les débats et c'est normal, on entend dans les débats toutes les urgences qui existent à la fois sur la maintenance, et nous assumons et nous vous accompagnons dans ce choix politique qui est un choix de prioriser la maintenance, notamment pour éviter la dette grise.

Mais les urgences elles sont aussi sur les travaux de modernisation du réseau, de développement, sur les grands travaux. Mais pour ça, il y a la donnée financière qui rentre en compte et la donnée financière, j'espère qu'on se retrouvera tous ici, sur les bancs de cet hémicycle, de la droite à « Core in Fronte » et au-delà, en passant bien sûr par le groupe majoritaire, pour défendre avec force, dans une logique de combat démocratique et politique devant l'État, y compris dans le cadre du processus, un nouveau pacte budgétaire, financier et fiscal, prévoyant notamment un volet relatif aux infrastructures de transport en général et singulièrement aux infrastructures et aux transports routiers. Parce qu'on voit bien, y compris dans un même groupe, les décalages qu'il peut y avoir, et c'est compréhensible, entre celles et ceux qui voudraient au nom de la démographie, favoriser les investissements, par exemple sur les grands bassins et celles et ceux qui au nom, et c'est normal et nous partageons, du désenclavement de territoires de l'intérieur, de territoires ruraux, de territoires de montagne, on voit bien qu'il y a parfois des décalages.

Mais pour satisfaire à l'ensemble de ces besoins qui sont légitimes, on a besoin d'aller devant l'État, devant le Gouvernement, négocier un plan de rattrapage à la hauteur des enjeux et des besoins, sans faire de politique politicienne, senza fà pulitichella, et dans une logique qui tourne le dos à celle qui a prévalu au moment du PTIC.

Et là aussi, je conclurai sur ça, on entend souvent dire que la Collectivité de Corse n'est pas en capacité de mobiliser les cofinancements, qu'ils soient européens ou étatiques, c'est faux, c'est faux, c'est faux ! Les chiffres parlent d'eux-mêmes. On a vu la capacité de cette collectivité à mobiliser les crédits du PEI, on a vu et on voit, Monsieur le conseiller exécutif Jean-Félix Acquaviva, dans le PPI, dans le tableau du PPI à venir, des projets en cours ou à venir, les demandes qui pourraient être faites au titre du PTIC mais qui ne suffira pas parce que la logique qui a prévalu jusqu'à présent, c'est celle du saupoudrage de façon générale.

Donc je pense que les choses sont claires.

Pour notre part, Madame la présidente, elles sont très claires : nous vous accompagnerons, n'en doutez pas, Monsieur le conseiller exécutif, dans l'adoption et dans la mise en œuvre de ce PPI de combat.

À ringrazià vi.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Bien merci... Non, votre temps est écoulé de 20 %, 24 minutes, désolée. Combien ? Je vérifie. Attendez...

M. Jean-Martin MONDOLONI

Oui, vérifiez...

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Je vérifie, ne vous inquiétez pas, Jean-Martin, moi aussi je sais compter. Vous avez le droit de parler, 3 minutes.

M. Jean-Martin MONDOLONI

Merci pour votre générosité, Madame la présidente !

Simplement, Don Jo aurait fait un excellent conseiller général du 6^{ème} canton. Son engagement, sa connaissance fine des dossiers à la frontière du 5^{ème} et 6^{ème} canton montrent d'ailleurs, et c'est un peu l'esprit qui se dégage de ces débats, qu'on peut être conseiller de l'Assemblée de Corse et ne pas se désintéresser de l'endroit où l'on vit et dans l'endroit où l'on vit, le réseau routier, il est un sujet fondateur, en tout cas, un sujet auquel nous rappellent tous les usagers. Et sans verser dans la nostalgie du conseil général, si avec ces mêmes usagers, vous questionnez sur l'opportunité de revenir au conseil général, ce n'est pas tant au conseil général qu'ils veulent revenir, c'est au conseiller général. Pourquoi ? Parce qu'il y avait une identification, d'ailleurs la maquette qui est la vôtre, est une forme d'aveu puisque désormais on voit bien que vous, non pas isolez, mais vous créez les conditions pour bien identifier un pack maintenance. Ce pack maintenance, avant, il était incarné et il aurait pu être incarné par quelqu'un d'aussi sérieux, engagé que Don Jo. Donc ça c'est la première chose.

La deuxième chose, mon cher Don Jo, vous n'avez pas inventé le PPI, pas plus que vous n'avez inventé la nécessité de planifier. Alors Jean-Félix disait : il ne faut pas confondre un schéma routier et un PPI. Moi je veux bien, sauf que dans les années 90, les années où vous n'étiez pas encore né, il y avait des gens qui pilotaient... pas vous, je parlais de Don Jo... À cette époque-là, il y a des gens qui étaient capables de planifier, et j'insiste beaucoup sur ce sujet, reprenez les schémas routiers, reprenez les documents de planification des années 90, je ne parle même pas des années 2000, il y avait des gens qui étaient capables de planifier, et à la fin de ce document de planification, des gens qui étaient capables d'aligner en face des secteurs de planification, à l'époque c'était des francs, ce n'était pas forcément des euros, vous n'avez pas connu, les sommes correspondant aux contractualisations. Ce n'est pas ce qui est fait ici. Ce n'est pas ce qui est fait ici !

Je vais juste conclure mon propos là-dessus, c'est ce qui fait toute la fragilité de votre document qui s'adosse à 3, 4 piliers qui ne sont pas garantis mais qui sont hypothétiques. Je cite : PTIC nouvelle génération, vous auriez raison de dire que le président de la République est venu ici parler de PTIC nouvelle génération. Quelle est la traduction en maquette financière de cette formule, de cet ovni lexical qui est PTIC nouvelle génération ? Nada !

Vous parlez de pacte budgétaire et fiscal, quel est, en termes de maquette, la traduction financière de cet ovni lexical ? Nada !

Vous parlez, et vous construisez d'ailleurs vous-même et vous avez raison de commencer à alerter ceux qui lisent ce dossier et in fine, en bout de chaîne, les usagers, deux hypothèses, hypothèse pessimiste et hypothèse optimiste, vous parlez aussi de la re-indexation de la DCT, sur laquelle on est tous d'accord. Quel est, en termes de maquettes financières, la traduction de, non pas cet ovni lexical, mais cette volonté politique largement partagée d'indexer la DCT ? Nada !

Et vous êtes ramené au principe de réalité qui consiste finalement à adosser ce PPI, qui se chiffre en centaines de millions d'euros, à la soutenabilité budgétaire de la maison. La soutenabilité budgétaire de la maison, sans verser dans l'excès, on la connaît, c'est plutôt la fragilité budgétaire.

Donc tout ça pour dire que, premièrement, en termes de planification, on peut partager la plupart des orientations que vous mettez sur la table. Deuxièmement, sans verser dans la nostalgie du conseil général, attention à ne pas rappeler de bons souvenirs. J'en ai fini, et troisièmement, créer les conditions pour que les plans qui sont les vôtres ressemblent un peu à ceux d'il y a 30 ans où on était capables d'aligner en face des ambitions que vous distillez ici et dans l'opinion, la capacité à les réaliser.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

J'informe que conformément au règlement intérieur qui pour moi est toujours valide, les deux langues d'usage des débats sont le Corse et le Français. E ghjente « Nada », ùn sanu micca ciò ch'ellu hè « Nada » !

Alors, tout le monde s'est exprimé ? Ah non, Hyacinthe Vanni.

M. Hyacinthe VANNI

Il me reste un peu de temps ? Je vais faire très vite.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Oui, on a doublé les temps de parole, c'est pour ça que j'ai rectifié par rapport à Jean-Martin, il lui restait un peu plus de 5 minutes qu'il a utilisés.

M. Hyacinthe VANNI

Merci.

Je vois qu'on a beaucoup de nostalgie des anciens conseils généraux et c'est vrai qu'il y avait beaucoup de choses qui allaient bien, mais quand même, Cathy, il y avait quand même beaucoup de territoires abandonnés selon si on

était du bon côté ou du mauvais côté. Et par expérience, tu sais très bien que du côté où j'étais, c'était l'abandon total. Quand on refaisait les routes trois fois dans un endroit, ci eranu i tufoni ind'è i chjassi in certi lochi.

Donc ça avait peut-être des bons côtés, mais quand même, il y avait une sélection qui n'était pas toujours une sélection par opportunité, qui était une sélection par tendance politique, etc.

Donc la nostalgie, on peut l'avoir, mais quand on a connu ce qu'on a connu, c'est objectif, et même Morosaglia, je pense qu'à un moment donné a été complètement abandonné par rapport au conseil général chì ghjera di Castifau, tout le monde l'a connu. Quand on a mis un collège à Castifao, alors qu'il devait aller à Ponte-Leccia ! Donc on l'a connu tout ça.

On peut avoir la nostalgie de beaucoup de choses, mais il faut dire les choses telles qu'elles étaient. Si on était du bon côté, on avait tout et si on n'était pas du bon côté, on n'avait rien !... Moi je ne m'exprime jamais là où je ne connais pas. Après les débats ajacciens aujourd'hui qu'on entend ici, je ne rentre pas. Moi, je parle en général de ce que je connais...

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAPERTUIS

S'il vous plaît, pas de Chjama è risponde.

M. Hyacinthe VANNI

Je parle de ce que je connais et je ne m'exprimerai jamais sur ce que je ne connais pas.

Je suis un élu de la Corse, je ne parle pas ici de Bisinchi, s'il y a un trou, s'il y a un faussé, ou de la région d'où on est avec Cathy. Je parle au niveau général et je parle, dans un conseil général que j'ai bien connu, de ce qui se passait. Ce qui se passait, c'était ça. Voilà, c'est la réalité. Quand on faisait des autoroutes dans certains endroits, dans d'autres endroits, c'était l'Afrique ou c'était le tiers monde. Et je pense que le rattrapage n'est pas encore effectué. Promenez-vous et Cathy le sait bien.

Et, si on parle d'un canton qu'on connaît bien, l'enrobé s'arrêtait à la limite du canton et ailleurs, c'était abandonné. Donc ça, on l'a connu. Voilà. Donc moi, je n'ai pas la nostalgie de ça.

Et aujourd'hui, ce qui me fait plaisir, je rejoins Pierre Ghionga, c'est qu'on ait une vision vraiment qu'il y a autre chose que la voiture.

Quand on permet au train aujourd'hui d'avoir les moyens de se développer comme il doit se développer, en projetant d'acheter du matériel roulant..., c'est ça l'avenir. Et qu'on fasse aujourd'hui une vision générale de tous les territoires, et qu'on ne passe pas notre temps à discuter d'un seul territoire, ça ne se résume pas quand même à l'urbain à Corsica ! Quand même, il y a tous les territoires.

Et je rejoins Cathy, le rural aujourd'hui dans certains endroits, il est abandonné. Et aujourd'hui, dans ce PPI, on voit très bien qu'on va faire des efforts considérables. Je vais dire deux mots sur les services, les services qui sont là, ce sont les services des anciens conseils généraux pour la plupart, pas tous, mais on voit des cadres de haut niveau qui travaillaient dans les conseils généraux, ils n'ont pas changé, ils font toujours le même travail et du très bon travail. Le directeur général adjoint, pour le petit clin d'œil, il a été félicité par les partenaires sociaux, le STC, ce n'est pas courant, sur son action qu'il vient d'effectuer aujourd'hui.

Donc on est dans une vraie dynamique, on est dans une projection et je pense que tout le territoire doit être traité de la même façon. Tout le territoire doit être traité de la même façon ! Moi je défendrai, comme Cathy, je défendrai le moindre petit village qui a le droit d'avoir des routes comme les grandes agglomérations, dont on ne parle que de ça ici, des milliers d'euros. Vous savez, si on avait 10 % de ce qu'on dépense dans certains grands projets, ça serait une richesse.

Quand on a voulu faire le Tour de France, on a refait des routes des territoires, on a mis les moyens qu'il fallait pour développer certaines vallées. Moi je voudrais qu'on le fasse sans Tour de France pour y fixer des gens et pour développer vraiment le territoire. Angèle Chiappini a dit la même chose, bien sûr qu'il faut des fossés qui soient nettoyés, bien sûr qu'il faut le quotidien, bien sûr, tout ça, ça se voit, les gens ne voient que ça, bien sûr !

Donc revenons aussi à des choses beaucoup plus pragmatiques et raisonnons sur toute la Corse et non pas sur son petit territoire, bien sûr c'est important, mais tuttu hè impurtante.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

D'autres interventions ? Non.

Donc sur cette période à laquelle fait référence Hyacinthe Vanni, que les moins de 20 ans ne peuvent pas connaître, Jean-Martin, vous vous plaigniez d'une maintenance qui à l'époque était incarnée, on a effectivement connu et la maintenance très désincarnée aussi et sur certains territoires, ça a été exactement

ce que présente Hyacinthe Vanni et ce n'était pas très vieux, et les enveloppes en plus n'étaient pas les mêmes, les enveloppes financières. Donc, il y avait une iniquité évidente.

Moi je voudrais vous dire deux mots, parce que ça a été cité à plusieurs reprises, deux mots sur les fonds européens, évidemment. On est une île montagne. Quand on est une île montagne, on a la question des connexions extérieures, la question des connexions internes. Sur l'extérieur, on sait très bien que ça nous consomme non seulement de l'énergie, je me tourne vers les services qui défendent les DSP, la continuité territoriale, etc., de l'énergie humaine et ça coûte aussi, ça, on le sait, avec les contentieux, etc., etc., mais c'est important pour nous.

Sur la connectivité intérieure ou interne, il y a 3 niveaux concernant les investissements européens en la matière. Un : qu'est-ce qui est éligible ? Les cibles ? Parce que j'entends un peu n'importe quoi. Deux : les volumes financiers. Trois : les règles de financement, les règles de montage.

Premièrement : sur l'éligibilité des projets, il ne faut pas dire n'importe quoi, l'Europe, elle ne paye pas les routes, elle a payé, il y a longtemps, elle ne paye pas les routes. Donc ça, c'est la première chose... Sauf dans certains cas, je le dirai dans un instant. Par contre, elle est d'accord pour financer des infrastructures de transport, mobilité durable, ça a été dit par plusieurs, décarbonation, etc. Là-dessus, je crois que l'exécutif a lancé des pistes et des investissements sont programmés, donc il y aura des choses à faire.

Deuxièmement : les volumes financiers. Vous savez aujourd'hui les exceptions qui sont faites pour financer les trains, les routes ? Elle ne finance pas non plus les matériels roulants, je précise, on s'est battus avec Hyacinthe Vanni pour acheter notamment, j'étais présidente de l'ATC en charge des fonds européens, notamment des wagons exprès pour les vélos puisqu'il y a beaucoup de cyclotourisme. Eh bien, on ne pouvait pas, pourtant ça, c'était de la mobilité durable, quand même, les vélos, Jean-Martin appréciera. On ne pouvait pas parce que c'était du matériel roulant. Donc deuxième élément, ça c'est toujours la question des de l'éligibilité des actions européennes.

Ensuite sur les volumes financiers, aujourd'hui l'Europe qu'est-ce qu'elle finance ? Elle va financer les routes vers l'Est parce qu'il y a une question de défense, de sécurité sur les frontières extérieures. Voilà, il y a réorientation des fonds et exception faite sur les routes et les trains lorsque les régions sont des régions qui peuvent se retrouver comme étant des régions sur des fronts belliqueux.

Donc nous, on n'y est pas è tantu megliu, tantu megliu per avà. Mais c'est ce qui va être financé.

Sur les règles de financement, comme je l'ai dit il y a un instant, les fonds structurels, je le dis pour Paul-Félix, ne peuvent pas financer certaines choses. Le REACT IU, nous avons des dossiers, nous les avons déposés. Alors déjà, il fallait avoir l'enveloppe, nous l'avons eu, 33 millions d'euros. Je le sais, j'étais en charge des fonds européens. Les dossiers, nous les avons eus et nous avons introduit d'ailleurs de la mobilité durable sur ce qui est éligible, en particulier des voies vertes. Ça a servi aussi à financer une autre forme de connectivité qui est le câble, le très haut débit aussi et d'autres projets. Il fallait le faire en 2 ans, et ça a été fait et ça a été dépensé.

Dernier point, on sait qu'il y a des exceptions, donc on est coincés de tout côté. Et je précise aussi régime des aides d'État bloquant pour nous, parce qu'on n'est pas une région ultra périphérique. Où ça fonctionne ? Ça fonctionne, et il y a des dérogations, lorsqu'on est classé région ultrapériphérique, donc la plupart sont des îles, à part la Guyane, ou lorsque on est autonomes. Paul-Félix, c'est les Canaris que vous avez cités ? Les Canaris, elles sont autonomes, j'y étais il y a un mois. Il y a 25 ans, ils ont commencé à investir, ils continuent et ils prennent les décisions qu'ils veulent. Ils ont non seulement le régime RUP, de régions ultrapériphériques, donc ils font comme ils veulent sur les fonds qui sont beaucoup plus élevés que nous avons en régime commun, ça c'est premièrement.

Deuxièmement, ils ne demandent l'autorisation à personne. Ils font comme ils veulent, on ne passe pas son temps à demander l'autorisation à Pierre, Paul ou Jacques au préfet, à je ne sais qui, au ministère des transports à Madrid. Pareil pour les Açores. Donc effectivement, ils sont super équipés, ils ont même des autoroutes sur des cailloux, des confettis insulaires.

Donc, je reviens au discours d'hier matin, à l'allocution d'hier matin, tant qu'on n'a pas d'abord, un dispositif spécifique pour les îles et en particulier la Corse, qui ne sont pas de type ultra périphérique et que je sache, en métropole il n'y a que nous et tant que nous n'aurons pas un statut d'autonomie, on ne pourra pas faire et rattraper tout le retard que nous avons en matière d'infrastructures internes de transport, mais aussi externes, mais ce n'est pas le sujet d'aujourd'hui.

Juste une bonne nouvelle, Monsieur le conseiller exécutif, nous venons de recevoir un message comme quoi les enveloppes INTERREG seront augmentées de 10 %, c'est une information européenne.

Donc, pour vos projets en matière de transfrontaliarité, nous espérons pouvoir récupérer quelques subsides supplémentaires.

Je vous en prie, M. le conseiller exécutif.

M. Jean-Félix ACQUAVIVA

Je pense que ça été un débat démocratique riche, intense sur cette actualisation de PPI, parce que tout le monde a bien compris qu'il y avait déjà eu un PPI, parce que je sais qu'en janvier dans les débats, on avait oublié qu'il y avait eu un PPI en 2017. Je le rappelle quand même, parce que le PPI existait, donc c'est une réactualisation d'un PPI qui existait. Donc, il y a forcément un encours, une continuité, une prolongation parce que nous avons la cohérence de nos choix que nous assumons, qui se prolongent.

Je n'en attendais pas moins de la contestation du bilan, c'est normal que les oppositions contestent, mais après les chiffres on ne peut pas leur faire dire n'importe quoi, les mathématiques peuvent être interprétées jusqu'à un certain point, quand même, notamment quand on parle de l'indice des prix. Là, je m'adresse évidemment à ceux qui ont évoqué cette question, donc Paul-Félix. Donc j'ai indiqué dans mon propos introductif que l'indice des prix de la construction a augmenté de 16 à 18 % à partir de 2017, qu'il était de 6 à 8 % avant 2017. C'est un fait, je l'ai dit moi-même avant que vous en parliez.

Vous oubliez que j'ai dit aussi, et ça vous oubliez parce que c'est une traduction politique réelle que nous avons, c'est que l'autre façon de faire les marchés publics dans cette maison qui, sur la traduction de Corsican Business Act, pour favoriser la concurrence dans les entreprises mais aussi, notre conviction de lutte contre les dérives mafieuses, pour parler clairement, ont fait qu'il y a un élargissement concret qui s'est opéré sur la concurrence à plus de 60 petites entreprises. Ce n'est pas devant nous ça, c'est ce qui s'est passé depuis 2017 qui a fait baisser les prix de 15 à 30 % du bitume. Pourtant, le bitume, ça a fait parler dans ce pays, pas que parler malheureusement.

Donc, il faut tout entendre dans ce qu'on écrit dans un rapport et dans une politique.

Donc effectivement entre l'un et l'autre, on est à l'euro réel, constant réalisé, et c'est bien + 4 % d'augmentation du volume des crédits.

Cela étant, on peut contester les opérations, mais je peux prendre les gens par la main et les amener sur les opérations réalisées, si vous voulez.

La liste, elle est là. Je comprends bien que dans une ambiance où il fallait dire : depuis 10 ans vous n'avez rien fait, je ne m'adresse pas qu'à Paul Félix, vous n'avez rien fait, c'est la panne générale, c'est la fin de la commande publique, rien n'a été réalisé, et que la confrontation au réel, au concret réalisé...

Figari, on parlait de l'aéroport de Figari : 24 millions d'euros. Jamais auparavant on n'a investi 24 millions sur Figari, jamais, dans aucun schéma.

Calvi, pour y être allé deux ou trois fois, où les socio pro se plaignaient du tourisme d'affaires, alors que Figari en avait un, eh bien, on l'a fait nous. Mais ce n'est pas grave, c'est pour tout le monde, ce n'est pas pour nous, ce n'est pas un problème, mais c'est fait. C'est fait, je n'ai pas attendu, j'ai même fait des réunions à Figari, personnellement parce que j'ai eu la chance d'être celui qui a mis en œuvre le PPI, et Vanina Borromei, qui, cela dit au passage, ne paraît pas partager le point de vue de son groupe aujourd'hui, a assumé non seulement la continuité, mais assume aussi les orientations de celui qui arrive là, le 26-30, pour avoir eu un message avec elle ce matin. Donc après, chacun voit midi à sa porte, chacun voit la cohérence selon l'angle duquel il se situe.

Donc en euro constant, nous avons augmenté beaucoup plus que les deux départements et continuité territoriale, réunis. Là où je comprends, vous attendiez que ce fût moins, tant pis, on verra une autre fois !

Et en opérations projetées, malgré le COVID, quand même 2 ans, arrêt de travaux, il n'y a pas que l'histoire des coûts, il y a l'arrêt de travaux, on a réussi à arriver à 85 % d'un réalisé. Bien sûr, des opérations qui ont été ajournées, oui on le dit, un PPI c'est une opération où on peut ajourner des opérations, n'importe quel PPI du monde et de l'univers. Mais il y a des justifications dans le rapport des opérations ajournées, il y a des explications concrètes.

Le giratoire de Corti, il a été ajourné pourquoi ? Parce qu'amiante, parce qu'accord avec la municipalité pour prioriser la route du Calvaire, opération qui vous est présentée tout à l'heure. Oui, ça, c'est de bonne gestion. Effectivement, on s'adapte, normal.

Penta di Casinca, les autorisations environnementales aujourd'hui, ce ne sont plus celles d'hier. Et réduire, éviter, compenser, ça n'existait pas du temps de la déviation de Vescovato il y a 15 ans. Ça n'existait pas. Je vais prendre un exemple : pénétrante sujet purgé, c'est 120 hectares de compensation à Sant Anghjulu, 120 hectares de compensation à Sant Anghjulu et à Alata. On n'a pas pu réduire, on n'a pas pu éviter, donc on a compensé. Deux avis négatifs du CNPN, troisième, on a eu l'acceptation. Ça, c'est la réalité des dossiers, ça c'est le concret, ùn sò micca e chjachjare di u caffè di u cumerciu, « il y a qu'à », « faut qu'on », « il y a qu'à », « faut qu'on » s'arrizza tutte e mane, chjama u Forum è si chjina dopu un bichjeru, cuntentu di ciò ch'ellu pensa.

Mais la réalité, ce n'est pas ça. La réalité, ce n'est pas ça ! Donc, nous sommes bien les pieds dans le concret et la réalité, elle a changé, réglementaire elle a changé, sur l'artificialisation, elle a changé. Eh oui. C'est pour ça que sur les grandes déviations, celle de Sainte Lucie, eh bien, il faudra passer les étapes. Nous les avons engagées, il y a la concertation qui va commencer en octobre et puis après les grandes étapes, le foncier, on s'est mis d'accord avec la commune, les DUP, les autorisations environnementales avec le CNPN où il faudra parler encore d'éviter, de réduire ou de compenser, mais ça, ça vaut pour n'importe quel projet routier, n'importe lequel. L'A69 a été arrêtée par le juge, ce n'est pas en Corse qu'elle a été arrêtée, ce n'est pas nous qui avons décidé des évolutions réglementaires et environnementales. C'est la réalité qui s'impose partout.

Donc oui, on fait en fonction de ces réalités et lorsqu'il n'y a pas de somme, c'est parce qu'au départ, il y a l'ensemble de ces éléments-là de maturation qui montent. Et après, on met la somme, documents économiques comme l'a dit Louis Pozzo di Borgo, on met la somme lorsqu'on peut commencer l'opération. Donc, c'est un document économique et de bonne gestion où on peut adapter, où on peut prévoir et on ne dit pas de bêtises. On ne ment pas.

Donc je vais revenir au dernier propos de de Jean-Martin et après je reviendrai sur ce qu'a dit Paul-Félix et d'autres évidemment parce que beaucoup de choses ont été dites et de bonnes choses, je sais Monsieur le Président, mais c'est important, à moins que vous vouliez...

Donc Jean-Martin parle des contrats CPER, des recettes etc. Mais ça, ce n'est pas la faute de la Collectivité de Corse. Les années 90, c'était des belles années au niveau financier, au niveau de la certitude d'un État fort qui était capable de financer. Le déficit public de l'État, ce n'est pas nous qui l'avons créé, ce n'est pas nous qui avons créé le déficit public de l'État, le quoi qu'il en coûte, les cotisations patronales, la fin de la taxe d'habitation. Ce n'est pas nous. Qu'on le subisse, Collectivité ici, comme Carole Delga comme d'autres malheureusement parce qu'on n'est pas autonomes, c'est la réalité, mais ce n'est pas nous qui créons la situation financière d'aujourd'hui. L'hypothèque, il faut la demander à l'État. La question, que doit faire cette Assemblée en l'état du droit, c'est d'être prête. Nous sommes prêts.

En l'état des recettes, vous nous reprochez les recettes, mais ce n'est pas nous, contrat de plan, PEI et consort à l'époque, c'était des périodes heureuses, très heureuses. Vous aviez des certitudes financières parce que l'État, en PEI, en Contrat de plan était capable de s'engager. Aujourd'hui, l'Etat n'est pas capable de s'engager malgré sa parole. On verra. C'est pour ça qu'on parle de PPI de combat, mais ce n'est pas notre faute.

Il faut aller regarder des gouvernants aujourd'hui qui sont au pouvoir, ceux qui sont au centre, ceux qui sont à droite, ceux qui ont vocation à voter un PLF en 26, on va voir s'ils ne vont pas le voter. Est-ce qu'on va plus diminuer aux collectivités locales, on va plus diminuer aux cotisations patronales de nos entreprises, est-ce que vous êtes d'accord pour diminuer aux collectivités locales, communes, intercommunalités, régionales ? Nous, on le dit : non. Mais est-ce que tout le monde est capable de dire la même chose ? Je ne suis pas sûr. Donc voilà.

Donc, on voyage par rapport à un PTIC finissant dont on a dit ce qu'il était. C'est un document économique comme l'a dit Louis Pozzo di Borgo, donc on dit la vérité. Première étape PTIC finissant.

On regrette, Angèle, que 40 millions d'euros aient été enlevés de l'enveloppe dévolue à la Collectivité de Corse, 250 millions d'euros. Elle était dévolue, on lui en a enlevé 40. On n'était pas obligés de financer Monte, on pouvait financer Monte sans enlever à la Collectivité. On a financé Monte, l'État a financé Monte en l'enlevant à la Collectivité. Eh bien, ça ce n'est pas normal. Si vous êtes d'accord avec ça, c'est votre choix. Nous ne sommes pas d'accord pour qu'on enlève 40 au 250 qui étaient fléchés à la Collectivité, qui sert à l'intérêt de la Corse et de ces territoires. On enlève donc aux routes pour financer Monte, mais ça c'est le choix de l'État qu'on n'accepte pas. Vous l'acceptez, dont acte, c'est votre choix de l'accepter. Nous, nous ne l'acceptons pas et nous disons aux Corses que nous ne l'acceptons pas qu'on enlève 40 millions d'euros qui étaient fléchés à la Collectivité de Corse, puisqu'on aurait pu les prendre sur l'enveloppe communale ou intercommunale, il y avait 250 et 250. Ils auraient pu choisir d'arbitrer parmi les enveloppes communes et intercommunales puisque le SYVADEC est un syndicat d'intercommunalités. Ce n'est pas ce qu'ils ont fait, il n'y en a pas assez, on en enlève à la Collectivité, ce n'est pas grave les routes, ce n'est pas grave les routes des Corses, ce n'est pas grave le train, ce n'est pas grave l'eau.

Eh bien on dira aux Corses que ce n'est pas grave...

M. le Président Gilles SIMEONI

Ou remettre les 40 millions du PEI qui étaient prévus et que la ministre Gourault s'était engagée à réabonder sur le PTIC.

M. Jean-Félix ACQUAVIVA

Entre autres. Entre autres.

Très rapidement parce que je sais que le temps nous est compté et que le président veut aussi s'exprimer, y compris sur la question de l'administration, de l'entretien, etc.

C'est un document, je le répète, qui parle de modernisation et de maintenance, donc d'opérations de travaux. D'ici octobre, je l'ai dit en introduction, je le redis, et d'ici octobre, il y aura une concertation, il y aura une planification de l'entretien, de l'organisation administrative et de l'entretien par secteur en collaboration avec les services, avec les élus, avec la Chambre des territoires et d'autres pour arriver avec une planification calendaire sur l'entretien, moyens, matériel. Est-ce qu'on fait dans des endroits en régie ? Est-ce qu'on fait en mixité avec les entreprises ? À quelle intervention on intervient ? Ça, c'est le mois d'octobre, donc on scinde les deux. Le débat on va l'avoir, ne vous inquiétez pas, y compris budgétaire, on va l'avoir.

Revenons à ce rapport-là. Le rapport dit « grosse opération de maintenance ». Alors j'entends, « on regrette les départements », évidemment ! J'ai été maire.

Mi ramentu quandu u poveru Edmond quand'ellu l'avemu purtatu in tarra, u poveru Edmond, u so babbu, encore les trous qu'il y avait sur la route de Lozzi. Ce n'était pas les trous d'il y a six mois. D'accord ? Les trous sur la route de Lozzi, c'était les trous de 30 ans.

Moita Verde, vous voulez qu'on en parle de Moita Verde parce qu'ils ne votaient pas au bon endroit ? Etc., etc. Ce n'était pas un PPI à l'époque qui régissait l'attribution de la maintenance, ce n'était pas un PPI. Alors selon le conseil général, ça pouvait être très bien fait, mais globalement ce n'était pas trop PPI en termes d'équité, de critérisation et d'affichage comme on le fait dans ce document.

Donc moi, je ne regrette pas cette époque-là. Que l'on dise qu'il fallait renforcer le lien, oui, mais à partir de l'amélioration, d'une grande amélioration qu'on a fait aujourd'hui parce que 128 % de programmation sur les départements, on ne les a pas inventés.

Beddi Vadde-Petrusedda attendue depuis 20 ans, fatta. Casa luna, fattu. Col de Battaglia, attendue depuis des années, fait. On peut continuer. 9 millions d'euros en 2018-2024 dans le Boziu, plus deux cette année en maintenance, plus deux cette année.

On a fait une réunion des territoires la dernière fois, j'aurais aimé vous y voir, mais bon, on ira ensemble une prochaine fois, Madame la vice-présidente, 11 millions d'euros en 8 ans sur le Boziu, normal ! 11 millions d'euros en 8 ans, maintenance, fait. 9 réalisé, réalisé.

Donc, moi, je veux bien qu'on dise n'importe quoi, ma à un momentu datu, ci sò i loghi, ci sò e cose fatte, ci sò i bugetti.

Est-ce qu'il faut faire plus ? Bien sûr ! Et comment ! Bien sûr qu'il faut faire plus.

Maintenant parlons un peu d'Ajaccio. Merci, Christelle, pour le compliment. Je ne pense pas que ça soit qu'à moi qu'on tienne le PPI, le PPI existait, etc.

Je vais me permettre de répondre à la fois à Charlie et à Christelle de manière évidemment amicale. D'abord à Charlie. Quand Ajaccio fait, c'est son choix, CAPA, vous savez qu'on n'est pas tout à fait d'accord, un téléporté, il ne s'est pas posé la question de savoir s'il y avait un PPI de la Collectivité de Corse sur des réseaux publics qui appartiennent à la Collectivité, conforme à la compétence à l'aménagement de la Collectivité et au PADDUC, parce que le PPI il date d'avant le téléporté, bien avant, et les choix, ils se sont déroulés. Après, on peut dire qu'ils ne sont pas bons, mais ils se déroulent, après quand un PPI part, ça part, mécanique financière, administrative, les haltes ferroviaires, la commande centralisée. Je rappelle, 45 millions d'euros de commande centralisée réalisé à juin 25, réalisé, 45. C'est bien pour l'augmentation des fréquences, ce n'est pas pour faire beau. Donc, les choses partent.

Donc il y a bien eu une décision politique, je dirais, de réaliser un équipement après un document programmatique majeur. Il n'y a pas eu concertation. Vous l'avez fait, PTIC fléché, la Collectivité n'a pas été associée sur le PTIC fléché parce que c'était la dichotomie communes-intercos, les coûts partent, comme ça a été dit, et nous on doit suivre. Ce n'est pas comme ça que ça se passe, vous le savez, vous êtes élu de la Corse. Il faut être sérieux dans la vie, sauf à vouloir forcer à tout prix, les mains. Est-ce qu'on a été concertés ? Non.

Il y a un PPA qui part, première version du PPA, il n'y avait qu'un scénario privilégié, un scénario : déplacement de la gare à Saint-Joseph.

Vous saviez que ce n'était pas possible. Le PPI était parti avant, le PADDUC était là. Bon, il a fallu l'arbitrage, un comité de pilotage, pour revenir aux deux scénarii à discuter qui a eu lieu le 18 juin dernier, dont acte.

Nous ne sommes pas contre le fait de poursuivre les deux scénarii. Mais vous savez très bien qu'on est extrêmement convaincus, sinon les décisions n'avaient pas été faites depuis 2017 de faire tous ces investissements, pas pour des raisons politiciennes, pour le bien des Corses et des Ajacciens, d'avoir un tram-train qui fait 46 allers-retours jour qui est en centre-ville. Toutes les grandes villes ont un tram-train qui arrive en centre-ville, pour la décarbonation, pour le gain économique des usagers, etc.

Donc, nous en sommes extrêmement convaincus. C'est pour ça que vous avez un focus... On ne craint pas le débat du PPA, mais force est de constater que c'est parti sans concertation de la grande collectivité qu'est la Collectivité de Corse. La libre administration des collectivités locales en l'état du droit, c'est dans les deux sens, c'est dans les deux sens, c'est le respect de la commune, c'est le respect de la Collectivité de Corse. Donc on est en état d'un PPA, on est prêts à discuter de PPA, mais effectivement le tram-train est acté et bien concrètement acté, quoi qu'il ait été dit dans cette Assemblée, en 2031, en acquisition à Ajaccio pour mise en service 2032 et en 2029 à Bastia pour mise en service 2030, 8 et 6 pour cette montée en puissance qui va faire que la révision des AMG ira sur les lignes intérieures, qui fait que la Balagne aussi va en bénéficier, qui fait qu'on va pouvoir parler du fret, éventuellement du transport des déchets, etc.

Ce sont des choix d'aménagement forts que nous avons déjà réalisés il y a longtemps et qu'on continue de faire parce qu'il y a eu des dizaines de millions d'euros investis, des dizaines. C'est 22 millions d'euros par an, 23, 24 et 25 le fer. 66 millions d'euros sur 3 ans. Ce n'est pas parti que d'aujourd'hui, ce n'est pas un débat d'il y a 6 mois, ce sont des choses qui sont parties il y a longtemps et qui faisaient partie du PPI. Est-ce que ça nous empêche de solder le débat PPA ? Non. Oui, le tram-train est affiché en programmation, le PPA de préfiguration continuera les études et on verra en fonction des débats techniques auxquels nous sommes totalement ouverts. Mais nous avons nos convictions profondes et il est normal qu'on continue ce choix-là puisque c'est du choix passé. Ça, c'est pour le tram-train.

Sur la question de Bodiccione, la question de Bodiccione, je regrette le fait qu'après l'échange téléphonique de ce matin, puisque vous l'avez évoqué vous-même, alors qu'on avait convenu d'une réunion de travail et auquel j'ai dit un certain nombre de choses sous l'autorité du président, au maire, que vous relativisiez cette réunion et que vous fassiez cet amendement, c'est-à-dire que vous rejetez l'offre de réunion travail pour faire l'amendement, ce n'était pas exactement ce que j'avais cru comprendre de la fin de la conversation avec Monsieur le maire, ce n'est pas exactement ce qu'on avait convenu, mais bon, ce

n'est pas grave, on peut changer d'avis même en 5 minutes, ce n'est pas le souci, mais je suis obligé d'en prendre compte. D'accord ?

Alors, je vais être très clair sur la question de Bodiccione.

Bodiccione, opération donc qui était actée bien avant, sur le PPI actuel. Très clairement, nous avons soldé toutes les démarches réglementaires, y compris deux fois CNPN, refus, troisième, donc opération irréversiblement engagée sous notre mandature. C'est nous qui avons fait cette pénétrante, on ne le dit pas de manière politique, on le dit parce que je me rappelle être allé, avec l'autorisation du président, en 2016 dans le bureau de l'époque, c'était Monsieur le maire, Monsieur Marcangeli avec le directeur de cabinet, on pouvait dire qu'on comptait mettre 80 % du PEI sur les infrastructures ajacciennes et qu'il fallait voir aussi pour la rocade. Le fait est que la rocade a été faite, conformément à ce plan où nous sommes allés en mairie le dire, 14,3 millions d'euros quand même, 100 %, ça a été dit et on continue ce qui a été acté. Il y a eu SOCORDIS, la pénétrante attaque et ça va dérouler.

Le reste avant, c'est quoi ? C'est la question foncière, la question environnementale, oui, c'est des questions de sérieux de conduite de projets. CNPN deux fois refusé sur la compensation, accepté la troisième fois, 120 hectares de compensation. L'opération est enclenchée, elle n'est pas arrêtée parce que les conditions environnementales de déport de déblais qui est prévu dans le calendrier des travaux et les travaux reprendront à la rentrée parce que c'est normal, ça fait partie pour les conditions environnementales, le dépôt de déblais fait partie des procédures normales de mise en place de travaux. Donc, il n'y a pas d'arrêt de travaux.

On est à 5 millions d'euros de crédits de paiement en 25 qui ont été votés, 5 millions d'euros de crédits de paiement en 26, l'opération continue. Donc, elle continue et elle ira à son terme et ça sera issu de cette politique d'équité territoriale que l'on assume. Voilà, nous les nordistes, on a dit « vous avez 80 % du PEI sur Ajaccio ». Je me rappelle que ça faisait un peu les yeux ronds à tout le monde, c'est comme ça. C'est notre vision des choses.

Sur la question de la dénivellation, oui la dénivellation, comme vous le savez, tout maître d'ouvrage peut à tout moment interrompre un marché en responsabilité politique parce que nous sommes compétents en la matière, si on le décide pour des raisons budgétaires. Et nous avons assumé nos responsabilités pourquoi ? Et on le dit, on l'a expliqué, je l'ai dit au maire ce matin. D'abord, on n'a pas dit que c'était annulé, on a dit que c'était ajourné.

Après, on peut entendre tout et n'importe quoi de ce qu'on dit, mais ajourné, on phase et on préfère dire « voilà, plutôt que d'arrêter l'opération ».

Pourquoi ? Parce que sur l'ensemble des tronçons de l'opération, on risquait d'avoir un surcoût de 15 à 20 millions d'euros. On a préféré effectivement en bon gestionnaire des deniers publics de dire « on a un PEI, on va le consommer comme il faut ». Nos avis techniques auxquels nous faisons extrêmement confiance et auxquels, encore une fois, il y a une communauté de vu d'intérêt convergente, estiment que dans un premier temps, je dis bien dans un premier temps, c'est bien ce que je dis au maire ce matin, en élargissant les capacités du rond-point à 4 voies, notamment à Mezzavia et en privilégiant le fait de desservir le Stiletto et l'hôpital, on permet d'assumer le flux et ça permet, y compris dans les travaux prévus, il y a un surcoût prévu, c'était à 44, on est à 50 dans le tableau, il y a un surcoût prévu pour permettre de positionner la dénivellation avec un plan de financement à demander à l'État et dans un calendrier dont nous avons convenu de définir dans une réunion, l'ensemble de travail, avec Monsieur le maire ce matin. Plus clair, je ne peux pas être.

Donc effectivement introduire là dans le PPI n'aurait pas de sens par rapport à ce phasage-là. Mais ça ne veut pas dire que la dénivellation est abandonnée, elle n'est pas abandonnée. On continue l'opération en phase numéro 2.

Donc la réponse est très simple, elle est très claire pour des raisons de surcoût immédiat, on préfère gérer comme ça parce que c'est techniquement en gestion de flux permis. On projette la dénivellation à un temps concret, réalisé sans altérer le Stiletto, l'hôpital, etc. Je vais y revenir quand même, ce n'est pas nous qui avons fait les hôpitaux sans route à Ajaccio, on n'y est pour rien. On essaye de rattraper les choses comme tout le monde, comme chacun ici.

Voilà donc la question de Bodiccione.

Après, beaucoup de choses ont été dites sur le rural. Le lien aux territoires sur le plan d'entretien, d'accord, je renvoie à octobre parce que c'est un débat qu'on aura ensemble. Donc voilà, ce n'est pas pour fuir le débat, c'est pour dire, on phase les choses. Aujourd'hui, on est sur un tableau de programmation, un document économique et un outil de pilotage, comme ça a été indiqué, avec des choix forts dans le routier ajaccien, dans le ferroviaire, dans les travaux de modernisation, après je viendrai sur les crédits de dépassement de ce qu'a dit Paul-Félix parce que c'est important, avec un classement de voirie, avec une priorité liée à la maintenance où on n'est pas au petit bonheur la chance, où on vous dit qu'il y a des critères d'état de routes, des critères d'état d'urgence sur les ponts en ouvrage d'art qui fait qu'on peut objectiver l'intervention de maintenance aujourd'hui de manière plus forte, je parle des grosses opérations de maintenance et auxquelles nous aurons à demander à l'État de financer avec nous, autonomie ou pas, l'opération de maintenance parce qu'aujourd'hui, ce n'est pas financé et que les fonds européens ne le permettent pas, et l'amiante et

le truc, ça, c'est ce qu'on vous dit, donc on vous demande de travailler en ce sens ensemble.

Sur la question des créneaux de dépassement, il y a des créneaux de dépassement prévus dans le projet, ils sont clairement prévus dans les grands axes. Après sur la voie de l'Est, d'abord, je vais vous dire une chose, les opérations routières qui seront présentées en session septembre et il y a quelque chose qui est important qui est indiqué dans le rapport, qui renvoi à ce qu'a dit Paul-Félix, c'est le classement des voiries à grande circulation. Le fait de classer les grandes voiries à grande circulation permettra d'éviter un urbanisme, notamment le long des voies, à 100 mètres des voies. Ça, c'est prendre la main réglementaire sur l'urbanisme autour des voies, c'est prévu à travers le rapport de septembre par rapport à l'urbanisation. Et à l'Est, si on a des difficultés à faire des créneaux de dépassement à l'Est, c'est parce qu'il y a eu trop d'urbanisation, on a un problème, trop d'urbanisation qui a été fait le long des voies. Ça, c'est une réalité qui est une réalité physique, comme la réalité de déviation sur la question environnementale.

Je ne vais pas revenir sur tout ce qui a été dit. Oui, Pierre Poli qui dit qu'il n'y a pas de concret. Evidemment, il ne sera pas étonné d'entendre que quand on regarde le tableau des opérations ferroviaires derrière, il y a des crédits de paiement sur les gares, sur les haltes, y compris sur les trams-trains comme je l'ai indiqué, y compris sur les opérations routières de modernisation. Il y a une équité territoriale qui est assumée, y compris la crainte de Georges, notamment sur les routes de Marina è fiore, elles sont prévues. Il y a des routes qui sont prévues et qui sont prévues avec les crédits de paiement. Donc c'est-à-dire crédits de paiement, concret, début, comme la pénétrante a débuté, ces opérations vont débiter et comme il y a bien eu 85 % de programmés. Après, si vous voulez qu'on fasse un petit éductour avec le casque sur la tête pour voir les travaux réalisés, je suis d'accord, ça peut peut-être changer la vision qu'ont les élus de ce qui a été vraiment fait aldilà di e chjachare è di a pulitichella. Ci hè assai pulitichella in stu paese, a sapemu, ci n'hè ancu quì, mais ce n'est pas grave.

Donc voilà, ça c'est un petit peu ce que je pourrais dire de manière générique. Je n'ai pas forcément répondu à tout le monde de manière très ciblée. Le lien aux territoires, oui, on est d'accord, il faut y travailler. Réforme administrative et consort, je laisse ça pour le chef de l'administration qui est le président de l'exécutif, entre autres. Il me semble avoir essayé de parcourir un peu l'ensemble des données. Merci.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, Monsieur le Président de l'Office des transports.

Monsieur le Président de l'exécutif.

M. le Président Gilles SIMEONI

Merci, Madame la Présidente.

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, chers collègues, les routes et les infrastructures, c'est un sujet passionnant et passionné. Je vous remercie pour vos interventions. Merci bien sûr, Jean-Félix Acquaviva, pour son engagement dans ce dossier.

Je voudrais dire quelques mots complémentaires, mais sans rentrer bien sûr dans le détail des problématiques importantes, essentielles qui ont été abordées de façon croisée.

D'abord dire que, à partir du moment où un PPI s'inscrit dans la durée, forcément il nous oblige à avoir un regard sur une durée longue. Donc, on a évoqué ce qui pouvait se passer avant, je pense que chacun a son vécu et son expérience de cette histoire, et ça a été dit par la présidente de l'Assemblée de Corse, une histoire que les moins de 20 ans ne peuvent pas connaître.

Et je pense que la façon dont nous traitons aujourd'hui la chose publique, au-delà des appartenances, elle a évolué profondément. Le monde a changé, la Corse a changé, quelquefois en mal, quelquefois aussi, je l'espère, en bien et dans un certain nombre de façons d'aborder les choix politiques, je pense que ça a changé en bien. Mais je pense que cette évolution, désormais, elle est irréversible, en tout cas je le pense et je l'espère. Si demain il devait y avoir et il y aura forcément des alternances ici et ailleurs, je pense qu'il y a un certain nombre d'acquis sur lesquels on ne peut pas revenir. Et moi, avec d'autres, je suis fier d'avoir contribué, me semble-t-il, à faire que cette évolution intervienne. Elle était appelée aussi par l'évolution globale de la société, par l'attente et la demande des citoyens. Mais cette évolution, elle existe. Première observation sur le temps long.

Deuxième observation sur un temps un peu moins long, c'est que quelque part, cette PPI nouvelle, elle est la prolongation de la PPI de 2017. Et donc oui, elle est aussi largement, et c'est en ce sens me semble-t-il, qu'il faut entendre les interventions de celles et ceux qui sont aujourd'hui dans l'opposition mais qui étaient hier dans la majorité, elle est aussi une forme de continuité par rapport aux choix que la majorité de 2015 a faits.

C'était des choix politiques forts me semble-t-il, importants, cristallisés dans la PPI de 2017, la première de l'histoire sous une mandature nationaliste, cette première est intervenue.

Je veux aussi avoir un mot pour les femmes et les hommes qui depuis 2015 et donc depuis 2017, date de la première PPI, ont eu plus directement en charge la responsabilité de la mettre en œuvre sous mon autorité. Donc il y a eu, vous le savez, au départ, Jean-Félix Acquaviva, il y a eu ensuite Vannina Borromei et il y a eu également Flora Mattei, même si elle n'avait pas expressément la totalité de la délégation sur les infrastructures. Ça, c'est pour les élus.

Et puis il y a aussi l'administration et donc là aussi, il y a une continuité. Il y a beaucoup de femmes et d'hommes de l'administration de l'époque qui continue à travailler dans l'administration. Il y avait des responsables, ils ont contribué à la réussite, y compris l'ancien DGA, Daniel Laborde, y compris par exemple Monsieur Morvan qui est aujourd'hui à la CAPA, beaucoup de femmes et d'hommes qui étaient dans les anciens conseils départementaux et qui sont des gens de qualité. Donc, cette continuité administrative aussi, il faut la souligner. Je voulais leur rendre hommage à ce double titre.

Et puis, il y a également dans cette PPI une part de nouveauté, d'innovation, de renouvellement. Continuité dans des choix politiques, par exemple l'équité. L'équité, c'est fondamental. Ça a été exprimé à travers le prisme souvent d'Ajaccio pour une double raison, d'abord parce que nous avons souvent été critiqués par l'opposition, notamment ajaccienne et ensuite parce que c'est le volume le plus important. Bien sûr, quand on passe de 0 à 80 millions d'euros, 0 entre 2002 et 2015 pour le PEI et 80 millions d'euros quand on arrive nous, en 2016. C'est vrai, qu'à l'époque, que ça soit Jean-Félix Acquaviva, Vannina Borromei ou moi-même, on n'est pas d'Ajaccio et souvent, y compris au titre, et si on regarde la cartographie des décisions qui ont été prises par les différentes institutions, il y a un tropisme. C'est vrai qu'en général, on est rattrapé par son histoire personnelle, familiale, son enracinement et si on regarde les cartes des différents responsables qui se sont succédé, eh bien, on voit que souvent, il y a eu des choix, y compris dictés par un enracinement géographique.

Nous, on n'est pas d'Ajaccio, mais quand on a considéré que pour des raisons X, Y et Z sur lesquelles je ne reviens pas, il y avait eu 0, eh bien, nous, il restait 100 millions d'euros, on en a mis 80 sur Ajaccio et la grande région ajaccienne. Et pourtant, on était opposants en politique avec celles et ceux qui étaient en responsabilité. Et il me semble qu'on fait la même chose partout, du Nord au Sud, de l'Est à l'Ouest. Après, il y a des choix politiques, mais je vais y venir.

Un autre choix, rapidement, c'est le choix de l'intérieur. Je me tourne vers les élus qui sont intervenus, y compris en leur qualité de maire ou tout simplement, même s'ils ne sont pas maires, parce que nous sommes fondamentalement attachés à l'intérieur et au rural. C'est vrai qu'il y a eu sur programmation sur les routes départementales, y compris dans un contexte budgétaire contraint. Je ne peux pas manquer de redire, c'est fondamentalement de la politique, le préfet Lelarge au nom de l'État, il me l'a dit, je vous le répète parce que c'est important, il n'y aura plus 1 € ni pour les routes, ni pour l'intérieur de la part de l'État sur les grands projets stratégiques, parce qu'il m'a dit « aujourd'hui il y a 80 % », il n'a pas dit « des Corses », il a dit « il y a 80 % des personnes, des habitants », conseil d'État, « qui vivent autour de Bastia, autour d'Ajaccio, autour de Porto-Vecchio et dans 15 ans ou 20 ans, il y en aura 95 ». Et donc, je reprends sa phrase, « les routes, c'est un problème du 19^{ème} siècle, à tout casser du 20^{ème} et le PTIC, c'est pour le 21^{ème} siècle » sauf que je lui ai répondu, « mais le problème c'est que les problèmes du 19^{ème} et du 20^{ème} siècle jusqu'à aujourd'hui, ils n'ont pas été traités ». Ça, c'est une et deuxièmement, j'ai dit « notre vision, elle est fondamentalement différente, parce que nous, notre objectif politique, c'est de rééquilibrer les choses et que dans l'idéal, nous voudrions que dans 20 ans ou dans 25 ans, il y ait par exemple 60 % des gens qui vivent autour de Bastia, d'Ajaccio et Porto-Vecchio et 40 % qui vivent dans les villages ». Ça, c'est notre vision et tout en découle.

Alors une fois que j'ai dit ça, un mot parce que c'est vrai que l'opposition, la droite, « Avanzemu », « Core in fronte », a joué un rôle d'aiguillon dans cette affaire, y compris en nous taquinant, en taquinant, le mot est faible ! Le mot est faible ! Mais c'est le rôle de l'opposition, Hyacinthe l'a dit aussi. Je veux dire, nous, on a été dans l'opposition, on a attaqué, y compris quelquefois de façon injuste, un peu surjouée, etc. C'est la règle de la démocratie. Vous avez été là, on l'aurait fait, mais peut-être qu'on l'aurait fait moins vite pris par les autres urgences. Vous nous avez poussés à le faire, j'ai pris un engagement, il a été respecté, vous le savez, c'est normal.

Donc deux mots sur le bilan parce que c'est vrai qu'on a un problème de communication et moi, je rejoins ce que dit Charlie, je veux dire que quand on est en responsabilité, entre 700 millions d'euros à investir ou 900 millions, si on a besoin de 900 et qu'on a que 700, en tant que gestionnaire de la chose publique, on sait qu'on a 200 millions de sacrifice à faire. Mais les gens, les citoyens, ça ne les intéresse pas, ça. Que ça ait coûté 700 millions ou 1 milliard, si on les a, tant mieux. Mais si les choses ne sont pas faites, y compris pour de bonnes raisons, on n'est pas contents. Et donc nous, il faut qu'on trouve l'équilibre entre notre discussion budgétaire, politique et après l'explication.

Moi, où je rends aussi hommage au travail qui a été fait par les services et par Jean-Félix Acquaviva, à travers la formalisation, c'est de permettre de revenir au fait qu'il y avait un PPI, parce que nous-mêmes l'avions oublié, finalement, et surtout qu'il a été exécuté dans des conditions extrêmement satisfaisantes.

C'est vrai que les chiffres globaux ne veulent rien dire, mais quand même. Je veux dire, quand on dit aujourd'hui aux Corses, « écoutez, on avait prévu 1 milliard d'euros sur les 8 ans dans les infrastructures routières et on en a mis 868, c'est à dire 86 % de taux de réalisation et d'exécution », ça parle à tout le monde et quand après, on rentre dans le détail et qu'on voit que ça a été fait équitablement avec une logique politique, etc., je pense qu'on rassure les gens.

Après, il y a aussi ce qu'a dit Louis, il faut distinguer entretien et maintenance et investissement. L'entretien, ça nous remonte, on en a parlé souvent et c'est là où je veux dire aussi qu'il y a une forme de rupture et je termine mon propos sur la suite et quelques mots que je voudrais dire sur le fond, il y a une continuité, mais il y a aussi une volonté de donner un élan nouveau malgré les difficultés. Cette volonté de donner un élan nouveau et un allant nouveau, elle se traduit aussi dans des changements dans l'administration, elle se traduit dans le changement de méthode entre le Conseil exécutif et l'administration et elle doit aussi se changer, je me tourne vers notre collègue, Jean Noël Profizi, dans le changement de méthode, dans la relation, notamment dans le domaine des infrastructures et particulièrement dans le domaine des routes, le changement de la relation, je m'adresse aussi bien sûr à Pierre Poli parmi les intervenants, entre la Collectivité de Corse, les communes, les intercommunalités et les territoires.

Quelques mots là-dessus. Je laisse de côté le travail interne, conseil exécutif, administration, mais je me tourne vers l'administration pour vous remercier comme l'a fait le Conseiller exécutif, du travail, de la qualité du travail qui a été réalisé, donc Michel Gaudeau-Pacini, vous le connaissez, il était déjà DGA. Il s'est approprié cette matière, il n'est pas ingénieur de formation, par contre, il a eu aussi un regard de planification, de systématisation, etc., que sa formation initiale me semble-t-il lui permet d'avoir. Et puis il est accompagné, vous le savez aussi, par des cadres qui, eux, sont des professionnels des infrastructures, Monsieur Pieri, Monsieur Luciani qui sont ici, d'autres qui n'y sont pas. Et moi je veux saluer ce travail. Ce sont des gens qui pour les uns étaient dans les conseils départementaux, pour les autres dans la Collectivité territoriale, pour les derniers, ont été recrutés, ont intégré les équipes.

Il y a un choix aussi qui est un choix de donner à celles et ceux qui sont jeunes, qui ont un regard sans doute quelquefois nouveau, disruptif, j'assume le terme et je le revendique, eh bien de prendre toute leurs

responsabilités. Et ça, à mon avis, c'est important parce que ça participe aussi de ce qu'on a fait depuis décembre avec le nouveau DGS, avec le nouvel organigramme, avec le travail qu'on a fait, y compris, je me tourne vers Chantal, dans les instances internes type CT. Je souligne aussi d'ailleurs le travail et l'engagement des organisations syndicales qui expriment quelquefois leur désaccord, mais on a essayé de travailler dans le même sens.

Sur la méthode, Jean-Noël, quelques remarques et c'est aussi politique. D'abord, faire remarquer que lorsqu'on prend la parole, même si Hyacinthe l'a dit, nous sommes ici des élus de la Corse, ça a été reconnu par Louis, ça s'est vu à travers les interventions, forcément, même si on prend des décisions en fonction de la Corse, quand il y a un document d'ensemble, on l'aborde aussi par le prisme de notre ancrage local. Tout le monde le fait, c'est humain et je le mets en perspective avec la réflexion sur nos institutions.

Quand on dit la Collectivité de Corse, elle est trop déconnectée des territoires et notamment des communes, etc., faut-il revenir à ce qu'était par exemple les 2 conseils départementaux ? On ne reviendra pas en arrière, on le sait. Est-ce que la bonne réponse, j'ouvre une parenthèse, je vais la refermer vite, c'est de dire qu'il y aura par exemple 10 % des élus qui seront élus sur une base cantonale ? Ça fait partie de notre débat. L'Assemblée de Corse s'est prononcée à 2 reprises contre. Je ne pense pas que ça soit la bonne réponse parce que cette représentation censée assurer une représentation territoriale, elle reste minoritaire au sein de l'Assemblée et elle transpose un fait territorial en l'institutionnalisant, qui est contraire à ce qu'est l'institution.

Par contre, la Chambre des territoires, je pense effectivement, et à droit constant, et dans une perspective, qu'elle doit avoir une dimension beaucoup plus forte. Dans la Chambre des territoires actuelle, toutes les intercos sont représentées, les grandes intercos comme les intercos du rural et de l'intérieur, et à parité, c'est-à-dire que l'Interco Pasquale Paoli a le même nombre de représentants que la CAPA ou la CAB. C'est important.

Comment on peut faire mieux ? On travaille systématiquement avec le bureau élargi, mais c'est vrai qu'on a un problème aujourd'hui d'absentéisme qui n'est pas une critique vis-à-vis de ceux qui ne siègent pas, qui montre aussi qu'on n'a pas su suffisamment optimiser.

Moi, je l'ai dit dans le cadre du processus de révision constitutionnelle et en toute hypothèse, en dehors de celui-ci même, je suis favorable à un renforcement des prérogatives de la Chambre des territoires et ce type de dossier est par définition celui où on peut penser à une implication beaucoup plus large, non seulement en amont, mais je l'ai dit aussi, c'est sur la table des discussions, y compris en termes décisionnels.

On peut penser que dans un certain nombre de domaines, par exemple les routes ex-départementales, eh bien, il y ait l'implication de la Chambre des territoires, non seulement en termes consultatifs mais en termes de codécision. Donc ça, c'est pour l'avenir, mais je le pose quand même. Donc, voilà pour le bilan.

Un autre aspect du bilan, parce que le document n'est pas seulement un document de programmation, il a également, et ça a été dit là encore par Louis Pozzo di Borgo, des enjeux économiques puissants, notamment vis-à-vis des entreprises et des artisans, les grosses et les petites.

Je ne voudrais pas que nous passions sous silence ou que nous ne prenions pas la mesure du travail qui a été conduit pendant 10 ans, depuis 2015, pour faire évoluer le cadre structurel de la commande publique et notamment dans le domaine des infrastructures routières. C'est fondamental. Paul-Félix a raison, ça a été dit par Jean-Félix Acquaviva, Paul-Félix Benedetti l'a repris en disant, « vous ne pouvez pas comparer à cause de l'inflation », etc. C'est vrai qu'il y a eu 15 à 20 % d'inflation sur la période considérée et que donc les 104 millions annuels ne sont pas les mêmes selon qu'on les considère en 2015 ou 2005 ou en 2025. Mais comme l'a dit Jean-Félix Acquaviva, et c'est vrai aussi, ce qu'on a perdu par rapport au coût de l'inflation, on l'a gagné à travers les économies réalisées. Ce n'est pas seulement technique, c'est fondamentalement politique.

Lorsque on fait évoluer la commande publique pour aller dans le sens de l'allotissement géographique, pour aller dans le sens des marchés multi attributaires, pour refuser d'attribuer lorsqu'on considère que les enveloppes sont dépassées, on fait un choix politique.

Lorsque on demande à nos équipes de travailler pour faire évoluer les techniques et notamment l'enrobé à froid qui nous fait gagner des sommes considérables sur certains types de chantiers dans des conditions techniques équivalentes, on fait évoluer aussi l'offre des entreprises, on leur permet de se mettre à niveau et on introduit une véritable concurrence. Il y a aujourd'hui, ça a été dit, plus de 60 entreprises qui se positionnent régulièrement et qui ont accès à la commande publique.

Lorsqu'on met en place et qu'on décline le Corsican Business Act pour permettre non seulement aux PME, mais même aux artisans d'accéder dans de meilleures conditions d'entreprise, on influe, y compris, vous le savez parce que la commande publique est l'objet d'appétit par la criminalité organisée et dans le cadre des pratiques mafieuses que nous nous sommes engagés à combattre.

Donc cette dimension-là on ne peut pas faire comme si elle était acquise inéluctablement, c'est une volonté politique forte, maintenue pendant des années, quelles que soient les pressions et les difficultés et qui doit être et qui est en tout cas à ma connaissance, parfaitement relayée par l'administration. En tout cas, nous y veillons ensemble, élus et administration.

Je termine tout à fait. Le PPI n'est pas un document figé, ça a été dit. Il sera présenté, nous l'espérons, tous les ans, au plus tous les deux ans, mais à mon avis, il faut qu'on se fixe tous les ans. Il y a des opérations qui peuvent être conduites qui n'y sont pas et qui ont vocation à être intégrées. Il y en a d'autres qui peut-être sortiront.

Il y a une vision aussi, y compris par exemple la multimodalité. Je me rappelle la discussion avec par exemple des entrepreneurs du BTP qui nous disaient, oui mais vous comprenez, cette année, vous avez sorti beaucoup de chantiers, mais c'est sur les chemins de fer et nous, on n'a pas accès. C'est vrai que chaque décision a un avantage et emporte des inconvénients. Mais je veux dire qu'on ne peut pas travailler à la multimodalité et s'engager sur la CCVU, réfléchir pour faire financer le renouvellement des matériaux roulants, faire le choix politique, quelquefois contre la volonté de l'État, de renforcer les chemins de fer et après, ne pas monter en puissance sur les investissements du chemin de fer. Mais comme on travaille à enveloppe fermée dans un contexte budgétaire que vous connaissez, quand on a 105 millions à investir et que vous passez de 6 millions pour le chemin de fer à 23 ou 24 pendant deux ans comme on l'a fait, forcément à un moment donné, vous devez diminuer ailleurs.

Et là, j'en viens à ce qui a été dit par les uns et par les autres, et ça c'est vrai aussi. Aujourd'hui, nous devons nous mettre en état d'avoir des dossiers matures. Nous sommes déjà en état de sur-programmation, non seulement par rapport au PTIC, mais par rapport à l'ensemble des financements que nous pouvons mobiliser, ça a été rappelé par la présidente de l'Assemblée de Corse. Mais il faut aller encore plus loin, bien sûr.

Je reviens à l'instant sur la question PTIC, PEI, etc., on ne peut pas inscrire nos analyses en les détachant d'un contexte sur quelques années. Quand Madame Gourault, c'est pour ça que je suis intervenu, à la fin du gouvernement d'Édouard Philippe et que c'est la fin du PEI et qu'il reste 40 millions du PEI sur une ligne budgétaire consacrée à la gestion des déchets, écoutez-moi, parce que c'est très important, et que le maître d'ouvrage compétent en la matière n'a pas pu, pour des raisons X, Y et Z, présenter des projets à financer, qu'on se met d'accord avec Madame Gourault, que d'abord on lui demande « est-ce qu'on peut mobiliser ces 40 millions d'euros, par exemple au profit des intercommunalités, par exemple pour les aider dans le cadre de la politique du tri à la source, que souvent elles n'ont pas les moyens de faire, est-ce qu'on peut les prendre et les

mettre au profit des intercommunalités, par exemple pour avoir des bacs, etc., pour renforcer les tournées, etc. ? » Non. Elle nous dit non. D'accord. « Est-ce qu'on peut garder, sanctuariser ces 40 millions d'euros, les garder dans les crédits de votre ministère et les réabonder sur le prochain instrument financier qui sera mis à disposition de la Corse ? » Réponse, oui. Engagement de la ministre, oui.

Donc, ce n'est pas 500 millions d'euros pour le PTIC qu'on aurait dû avoir, c'est 540. 540. Et si on avait eu ces 40 qui nous étaient prévus, l'arbitrage qui vient d'être fait, imposé à la Collectivité de Corse, indépendamment de la méthode du PTIC, eh bien il n'avait pas le même impact parce que les 40 millions de Monte, on les prenait sur ces 40 millions-là et on finançait.

Tandis qu'aujourd'hui qu'est-ce qu'on dit ? On ne nous a pas donné les 40 millions qu'on devait reporter du PEI et qui ne pouvaient pas être consommés malgré un engagement clair. Et puis aujourd'hui, on nous a dit ensuite chemin faisant, « 500 millions, il y a 250 millions d'euros pour la Collectivité de Corse », nous, on doit faire nos programmations avec ça et il y a 15 jours, très courtoisement, le préfet Filippini, ou il y a un mois, m'a dit, les 40 millions, on les prendra sur les 250 millions d'euros de la Collectivité de Corse. Donc on passe de 250 à 210. Tous les projets qu'on finance avec le PTIC, ça impacte notre plan de financement et ça c'est très important.

Ce qui a été dit aussi, pourquoi il faut qu'on arrête la guéguerre entre les communes, les intercommunalités, la Collectivité de Corse ? Quelles que soient les étiquettes politiques, il faut qu'on trouve un espace stratégique pour discuter ensemble, y compris avec l'État, parce qu'on ne peut pas avoir une discussion bilatérale entre les communes, les intercommunalités et l'État, y compris pour mobiliser un certain nombre de financements de l'Etat sans en informer la Collectivité de Corse qui doit venir après, derrière, sans avoir pu faire la programmation, y compris avec des opérations qui quelquefois ne sont pas cohérentes entre elles.

Donc, il faut qu'on réouvre cet espace type COREPA en associant systématiquement les communes et les intercommunalités, sinon on va toujours être dans une logique de concurrence qui va aller en s'exacerbant puisque les crédits deviennent de plus en plus rares. C'est la course, chacun essaie de se positionner au mieux et c'est normal. Quand vous êtes maire d'une commune, vous vous dites : il y a une enveloppe fermée, si moi je n'y vais pas, elle va me passer sous le nez. Ça a conduit au fait, vous le savez aussi, que les préfets, souvent, et les sous-préfets disent oui à tout le monde. On a tellement dit oui à tout le monde qu'on est passé d'un taux de financement qui devait être de 80 % sur les projets PTIC à des taux de financement à 50 ou 60 %.

Quand les communes sont engagées après, vers qui elles se tournent pour avoir les 20 % complémentaires et supplémentaires ? Vers la Collectivité ? Mais nous, ça, on ne l'avait pas programmé. Bon, il faut qu'on change la méthode.

Un dernier mot. On a aujourd'hui un PPI qui doit être évolutif, mais on sait qu'on n'a pas aujourd'hui les garanties budgétaires qui nous permettront de le mettre en œuvre. On revient à notre discussion, dans le cadre de la révision constitutionnelle, mais en toute hypothèse, cette discussion-là, il faut qu'on l'ait. Il faut qu'on l'ait parce qu'on a besoin d'avoir des financements qui permettent à nos infrastructures de se mettre au niveau. Ça passe aussi, vous le verrez, nécessairement, par une nouvelle contractualisation avec l'État, par le travail qui est fait notamment par la présidente de l'Assemblée de Corse dans le cadre de ses fonctions Comité des régions, par une renégociation avec l'État et avec l'Union européenne, y compris à travers un renforcement de la prise en compte de la dimension insulaire.

Si on met bout à bout, nos besoins en matière de route, en matière de chemin de fer et en matière de ports et aéroports, le programme de la CCI pour la mise à niveau des ports et aéroports, il consomme la totalité de la part PTIC de la Collectivité de Corse ou la quasi-totalité. Donc ça, c'est la réalité aussi.

Je crois qu'aujourd'hui, on a un bon document. J'ai entendu les critiques des oppositions, mais je pense qu'au-delà de ce positionnement, personne ne peut contester premièrement, la qualité du bilan auquel j'associe celles et ceux qui ne sont plus aujourd'hui dans la majorité mais qui ont contribué à la mise en œuvre depuis 2015 au moins jusqu'à 2021. La qualité du bilan, elle n'est pas contestable. La qualité du travail qui est mis en œuvre et des perspectives claires qui sont tracées, elle me semble tout aussi acquise.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Il y a un amendement. Charles Voglimacci en a un petit peu parlé tout à l'heure dans son intervention.

Est-ce qu'il y a une intervention formelle ? En tout cas, il faut présenter l'amendement de « Un soffiu novu ». Non. C'est bon ? OK.

Quel est l'avis de l'exécutif sur cet amendement ?

M. Jean-Félix ACQUAVIVA

Écoutez, l'avis de l'exécutif, il est négatif puisque j'ai répondu tout à l'heure.

C'est un document de programmation qui se tient, il y a des raisons juridiques, techniques, financières.

J'ai proposé, nous avons proposé une réunion. Là, chambouler la programmation de ce projet alors qu'il est parti et alors que pour nous... On peut effectivement dans le cadre du PPI démocratique, actualiser et réintégrer la délibération lorsqu'il y aura une réunion sérieuse. Ça oui, puisque l'actualisation du PPI est consubstantielle au PPI donc c'est-à-dire qu'il y aura une réévaluation annuelle, ça oui. Mais mettre un amendement maintenant alors qu'on vient d'évoquer l'arrêt des travaux et pourquoi ? Pour des raisons de sérieux budgétaire et de consommation de PEI, ça ne serait pas sérieux et c'est uniquement de l'affichage.

Par contre, travailler à l'adaptation d'ici l'an prochain sans problème.

M. le Président Gilles SIMEONI

Juste un mot, excusez-moi, j'ai oublié de le faire, je m'y suis engagé ce matin, le conseiller exécutif l'a dit, mais je me suis engagé ce matin avec le maire d'Ajaccio à le dire, quand Jean-Félix Acquaviva parle ici, il engage le Conseil exécutif. Mais comme j'ai dit que je le dirai moi-même, je confirme ce qui vient d'être dit, et sur Bodiccione, et sur la question de la gare.

Sur Bodiccione, Jean-Félix vous a donné les explications. Sur la gare, j'ai participé personnellement aux discussions dans le cadre de ce dossier. Je redis ici ce que j'ai dit au maire d'Ajaccio, ce que j'ai dit aux différentes réunions et ce que j'ai dit aussi au conseil d'administration des chemins de fer de la Corse et aux syndicats des chemins de fer de la Corse.

Alors nous, depuis 2015, nous avons travaillé dans le cadre de la multimodalité à permettre aux chemins de fer d'offrir une alternative à la voiture, notamment en Balagne, notamment dans le grand Bastia et notamment dans le grand Ajaccio. En ce qui concerne Bastia et Ajaccio, bien évidemment, en amenant les chemins de fer jusqu'au cœur de ville, ce qui est la réalité historique, c'est-à-dire les gares. Donc c'est notre vision, celle que nous avons portée, celle que nous continuons à porter.

Deuxièmement, un mot sur les chemins de fer, ça a été discuté devant le conseil d'administration, c'est une vision qui est la même, évidemment aussi

pour les syndicats qui sont très attachés à cette dimension-là pour des raisons historiques de vision de leur outil et des raisons également de rationalité.

Troisièmement, nous avons signé un PPA qui est un PPA de réflexion partagée, donc les deux options vont être mises en débat et c'est normal.

De la même façon, j'ai dit que la Collectivité de Corse n'avait, notamment sur ce dossier, absolument pas la vocation à imposer quoi que ce soit, ni à procéder par la politique du fait accompli. Le maire d'Ajaccio, président de la CAPA, a dit la même chose, il est dans le même état d'esprit.

Donc aujourd'hui, et c'est normal, le PPI reprend et met en perspective notamment pour 2030, 2031, la prolongation de la politique que nous avons choisie et à laquelle aujourd'hui nous sommes attachés. Mais cela n'est en rien contradictoire avec ce que je viens de dire et avec les discussions qui sont en cours et notamment qui auront à se nourrir d'une étude dont le principe a été commandé.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Bien donc l'exécutif, vous l'avez compris, émet un avis défavorable sur cet amendement. Quelqu'un veut-il s'exprimer sur l'amendement, un pour, un contre ? Pour, ça a été fait. Contre ? Non, très bien.

Donc je sou mets l'amendement au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Donc abstention. Qui ne participe pas ? Qui est pour l'amendement ?

Donc l'amendement est rejeté.

Je sou mets donc maintenant au vote le rapport tel qu'il a été présenté.

Qui est contre ? Oui. Je vous en prie. Sur le rapport ? Je vous en prie.

M. Saveriu LUCIANI

Simplement, deux observations.

La première, je salue quand même le discours consensuel du président sur la perspective. On apprécie moins, à un moment donné, une allusion sur la pulitichella. Si la pulitichella était l'ADN des nationalistes, depuis 50 ans, attention à ne pas trop en abuser parce que, au pouvoir peut-être c'est plus facile. Donc, je pense qu'il ne faut pas user de mots qui sont, je dirais, pour nous des mots, pas tabous, mais en tous les cas qui ne sont pas dans notre ADN. Tant pis.

Pour le reste, vous avez compris, qu'on n'ira pas contre ce PPI d'abord, parce qu'on a une part réalisée par une de nos collègues, on le dira comme ça, et surtout parce qu'encore une fois, on laisse une chance, pas au hasard, en tous les cas, à cet exécutif pour essayer de corriger le tir, même si honnêtement à l'heure où on parle, nous ne sommes pas très optimistes.

Pour le reste, encore une fois, on va s'abstenir. On va quand même dire aussi une chose, vous avez évoqué tout à l'heure la conseillère prédécesseur entre 2017 et 2021.

Je l'ai eu au téléphone, il n'y a pas de félicitations, simplement elle regarde un plan qui est en grande partie a été réalisé par elle. Donc, on prend acte et bien entendu, je vous rassure, elle est solidaire de ce que nous faisons.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Bien, merci pour cette explication de vote.

Nous allons pouvoir passer au vote. Qui est contre ? Contre, « Un soffiu novu ». Qui s'abstient ? Abstention expliquée de « Avanzemu » et « Core in fronte ». Qui ne participe pas ? Qui est pour ? Donc, tous les autres sont pour.

Le rapport est ADOPTE.

Il est quasiment 14 heures. Nous nous retrouvons dans une heure et demie, pas plus sinon on va partir à pas d'heure.

Merci. Bon appétit.

La séance est suspendue à 14 heures et reprise à 16 h 15.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

C'est Monsieur Acquaviva donc, le président de l'Office des transports, qui va continuer sur sa lancée de ce matin pour nous présenter de nouveaux rapports.

Vous pouvez y aller, merci.

M. Jean-Félix ACQUAVIVA

Je vous propose, Madame la Présidente, si vous en êtes d'accord et si les groupes sont d'accord, qu'on présente les 3 rapports routiers, en dehors de la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage de la CAPA.

Les 3 rapports routiers, c'est-à-dire Pruprià, Corti et le plan d'alignement de Biguglia ensemble, si ça vous agréé, sinon je fais une présentation de chacun.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Moi, ça ne me dérange pas, mais je suis obligé de le demander quand même aux présidents de groupes.

M. Mondoloni est d'accord, Paul Félix, pas d'opposition à une présentation conjointe ? Monsieur le nouveau président du nouveau groupe est d'accord et Romain Colonna aussi.

Très bien, ça va alors. Vous avez la parole, Monsieur le conseiller exécutif.

INFRASTRUTTURE È TRASPORTI /
INFRASTRUCTURES ET TRANSPORTS

Raportu n° 212 : Approvu di l'Operazione di Rivitalizazione di u Territoriu di Corti

Rapport n° 212 : Approbation de l'Opération de Revitalisation du Territoire de Corti

ET

Raportu n° 213 : Operazione di Rivitalizazione di u Territoriu di Prupia

Rapport n° 213 : Opération de Revitalisation du Territoire de Prupia

ET

Raportu n° 214 : Stabilita di u pianu d'aliniamentu di l'anziana RT 11 nantu à u territoriu di e cumune di Biguglia è Furiani

Rapport n° 214 : Établissement du plan d'alignement de l'ex-RT 11 sur le territoire des communes de Biguglia et Furiani

M. Jean-Félix ACQUAVIVA

Merci, Madame la Présidente.

Alors déjà, juste une précision qui est importante. Vous aurez donc ces premiers rapports routiers qui sont liés finalement au PPI, qu'on a adopté ce matin, enfin la réactualisation. Ils sont inscrits au PPI et ces opérations routières débutent, on va en parler, et vous aurez un complément d'opérations routières qui sera présenté notamment au mois de septembre, je pense au pont d'Albu, au dépassement de Bucugnà, à celui de Taccana, la route du Salariu, les giratoires qui seront présentés en lancement en septembre, donc sur Ajaccio, l'aménagement de sécurité de Tagliu Isulacciu et la traversée de Santa Lucia di Tallà, de Bucugnà et de Tarabucceta aussi qui sont présentées en septembre pour début de mise en œuvre.

Donc, sur les rapports en question, les 3 donc, deux opérations de revitalisation de territoire, du moins l'aspect aménagement routier, de ces ORT qui se poursuivent, notamment donc sur Prupia.

Comme vous le savez, il y a une opération de revitalisation du territoire sur Prupia.

Il y a déjà eu une première phase qui a été sous maîtrise d'ouvrage de la Collectivité de Corse sur l'aspect routier à l'intérieur de Prupia, où la quasi-totalité du réseau routier de Prupia est sous maîtrise d'ouvrage de la Collectivité de Corse. Toutes les petites ruelles et routes de Prupia sont sous maîtrise d'ouvrage de la Collectivité de Corse.

La 1^{ère} phase ORT était consacrée à l'ex RT 402, ainsi que le carrefour avec l'ex-RD 219 et la phase 2 donc traitera de l'ex-RD 219 section 1, les voiries communales annexes. Donc, donc c'est bien la 2^{ème} phase.

Donc 2^{ème} phase, Les objectifs de l'aménagement sont les suivants :

- Diminuer la vitesse dans le centre par la création de plateaux surélevés ;
- Dimensionner les voiries à l'échelle du trafic et remettre en état la chaussée ;
- Scinder les cheminements piétons des espaces occupés par les commerces de restauration ;
- Créer des dispositifs de sécurité conformes à la réglementation ;
- Insérer des espaces verts permettant des temps de repos et des zones d'ombrage ;
- Poser du mobilier urbain afin d'embellir et sécuriser les trottoirs.

Donc, cette opération routière sous maîtrise d'ouvrage de la Collectivité, dont je déclinerai le financement, est inclus bien sûr dans la convention-cadre de l'ORT qui prévoit la requalification des secteurs évoqués ; je ne vais pas les énumérer, vous les avez dans le rapport - programme de travaux en 3 secteurs.

Donc, ce secteur 2 se chiffre donc à 3,4 M€, 3 339 503,74 € exactement, en coût d'opération.

Un plan de financement à 75 % Collectivité de Corse, puisque la DSID est une dotation qui n'est pas de l'État, je le précise. Dans le cas de l'ORT de Corte comme de Propriano, la DSID est une dotation à la Collectivité de Corse, dont elle bénéficie pour des projets qui peuvent ne pas être des ORT. On peut les flécher sur la rénovation énergétique ou d'autres opérations. Nous avons décidé de les flécher sur les ORT. C'est pour ça qu'on parle de 75 % Collectivité de Corse. C'est une dotation autonome gérée financièrement par la Collectivité, dans ses choix faits par l'exécutif.

Donc 75 % Collectivité de Corse, dont cette dotation, ça fait à peu près 2 820 000 € sur les 3 339 000 et 25 %, 518 000 € pour la commune de Prupia.

On vous propose effectivement d'affecter les crédits.

Et ensuite, à réception des travaux, c'est important de le dire, de déclasser donc ces routes et de les faire aller dans le domaine public routier de la commune.

Donc, il y a une maîtrise d'ouvrage de la Collectivité, le financement et transfert à la commune dans le cadre de cette ORT. Donc, ce n'est pas une opération neutre qui se termine, étant entendu qu'il y avait déjà aussi une opération 2 400 000 € qui avait été faite en première phase avec 8 % Collectivité de Corse et 12 % commune pour la première phase.

Voilà pour situer l'ensemble de l'opération sur l'ORT de Prupia. Donc plutôt heureux de contribuer à un aménagement de territoire concret, rapide et effectif sur le réseau routier de Prupia et de contribuer à la rénovation de sa centralité.

Pareil pour l'ORT de Corti.

J'ai parlé ce matin d'une concertation qui a eu lieu avec la commune de Corte pour abandonner le giratoire, à cause des coûts amiantifères, de l'Oriente et de privilégier ensemble, dans le cadre de l'ORT, la route du Calvaire. Donc, on est bien sur cette opération.

On est toujours dans une opération revitalisation du territoire, donc avec une rue du Calvaire dont la chaussée actuelle est en mauvais état, avec des chemins piétons qui sont peu nombreux, des vitesses pratiquées par les véhicules qui sont élevées en raison de la mauvaise lecture de l'aménagement actuel, la gestion de l'hydraulique routier est absente, les revêtements de chaussée sont variés et non homogènes, et évidemment le patrimoine bâti n'est pas mis en valeur.

Ça c'est la situation et évidemment l'objectif, c'est :

- Diminuer la vitesse par la création de plateaux surélevés et la réduction des voies ;
- Dimensionner les voiries à l'échelle du trafic et remettre en état la chaussée ;
- Créer des dispositifs de sécurité conformes à la réglementation.

Donc 2 sections de travaux dans ce cadre-là.

Un programme de travaux qui prévoit le renforcement de la couche de roulement lorsque son état est correct et des bordures T2 seront disposées en bord de chaussée.

Donc sur la section 1 travaux, on est sur 1,3 M€, avec un financement 75 % de la Collectivité de Corse, toujours avec la dotation DSID intégrée, et 25 % commune.

Et sur la 2^{ème} section de travaux, sur la couche de roulement, on est à 200 000 €, 100 % Collectivité de Corse.

Donc voilà pour cette opération qui fait donc 1,5 M€, ce qui fait à peu près 1,2 M€ pour la Collectivité de Corse et 236 000 € Commune de Corte qui participent à l'opération. Evidemment au total, 1,5 M€.

Voilà pour l'ORT. C'est intégré dans la convention évidemment.

Et enfin, l'établissement du plan d'alignement de l'ex-RT 11 sur le territoire des communes de Biguglia et de Furiani. Donc, c'est lié à la mise en service de la 2X2 voies. Il y a une urbanisation autour de cet axe prioritaire qui n'a pas cessé d'évoluer. Un trafic routier qui augmente.

Donc, la recommandation en matière d'accès pour les artères interurbaines et les voies structurées en agglomération préconise de limiter les accès directs à ces infrastructures. Donc, il y a évidemment un domaine public routier qui ne le permet pas. Dans ce contexte, le gestionnaire, donc nous-mêmes, on envisage la création de contre-allées qui permettent de regrouper les accès directs plutôt d'avoir que d'avoir des demandes individuelles. C'est dans ce cadre-là que les choses s'insèrent.

Donc c'est pour ça qu'il faut réaliser d'abord un plan d'alignement, avec un coût d'acquisition foncière aussi qui est nécessaire, de 207 000 € et un coût des travaux pour cette contre-allée future pour permettre la desserte des ayants-droits de 3 M€ à venir qui sera présenté plus tard.

Voilà pour la présentation succincte de ces 3 rapports, pour éviter d'être trop long, même s'il fallait rentrer un peu dans le détail et je répondrai à vos questions sans aucun problème.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci. Donc je précise, parce qu'il y a eu une présentation groupée, mais néanmoins il y a des rapports séparés des différentes commissions.

Donc pour ce qui est de l'approbation de l'opération de revitalisation du territoire de Corti (N°212), il y a un avis favorable de la CDENATE, un avis favorable de la commission des finances.

Pour ce qui est de l'opération de revitalisation du territoire de Prupia (N°213), il y a un rapport de la CDENATE. Je vais vous dire ce qu'il en est au moins dans ses conclusions

Il y a des remerciements, il faut le dire, qui ont été adressés aux services des routes, donc ça mérite quand même d'être souligné.

La Commission a émis au final un avis favorable sur ce rapport (non-participation de « Un soffiu novu », absence des groupes « Avanzemu », « Core in fronte », de Mme Josépha Giacometti et de Charlotte Terrighi.

Voilà pour ce rapport. Il y a un avis de la commission des finances.

M. Joseph SAVELLI

Il y a un avis favorable de la commission des finances, avec la non-participation des groupes « Un soffiu novu », « Avanzemu » et « Core in fronte ».

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci. Sur Biguglia et Furiani (N°214), nous avons deux avis.

Donc commission des finances ?

M. Joseph SAVELLI

Un avis favorable de la commission des finances, avec la non-participation des groupes « Un soffiu novu », « Avanzemu » et « Core in fronte ».

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Bien et concernant la CDENATE, un avis favorable.

Donc maintenant, la parole est à celui qui la veut ? Paul-Jo.

M. Paul-Joseph CAITUCOLI

Je vais intervenir sur l'ORT de Prupia. François Sorba ayant dû s'absenter, il m'a demandé de le représenter.

L'adoption de ce rapport marque une nouvelle étape dans un chantier d'envergure engagé depuis plusieurs mois pour redonner à Prupia un cœur de ville à la hauteur de son rôle territorial et de son potentiel.

Après une première phase déjà financée et mise en œuvre, nous entrons aujourd'hui dans la 2^{ème} phase de l'opération de revitalisation du territoire. Elle permettra de poursuivre la transformation du centre-ville par la requalification de nouvelles voiries, l'amélioration des cheminements piétons, l'implantation de mobiliers urbains et d'espaces verts, et la sécurisation des traversées.

Nous le savons, les chaussées étaient dans un état de dégradation avancé. Cette intervention vise à améliorer concrètement le quotidien des habitants, mais aussi à renforcer l'attractivité d'un centre qui accueille chaque année de nombreux visiteurs dans une commune au rayonnement touristique majeur.

Je tiens à souligner l'implication déterminante de la Collectivité de Corse, engagée dès l'origine dans ce projet.

En effet, lors de la première phase d'un coût de 4 M€, la Collectivité de Corse a mobilisé 1,3 M€ sur fonds propres et a fléché, via la dotation de soutien à l'investissement des départements (DSID) 2,26 M€, soit un total de 3,56 M€, environ 89 % de l'opération. La participation de la commune s'établissant à 435 000 €, soit environ 11% du coût de l'opération.

Pour cette 2^{ème} phase d'un montant de 3,4 M€, l'effort reste tout aussi significatif, 1,5 M€ directement engagés par la CdC, 1,3 M€ de crédits fléchés une nouvelle fois par la Collectivité. La part communale étant d'environ 518 000 €.

Et je tiens à le rappeler clairement, même si la DSID est une dotation de l'État, c'est bien la Collectivité de Corse qui en décide l'affectation, territoire par territoire, projet par projet.

Ce fléchage traduit une orientation politique assumée de la majorité territoriale au service du développement local.

Dans le cadre de cette 2^{ème} phase, si l'on cumule les financements directs de la CdC et les crédits fléchés par elle, ce sont près de 2,8 M€ d'aide mobilisés grâce à l'action de la Collectivité de Corse, soit près de 83 % du coût total.

Ce projet s'inscrit pleinement dans la stratégie définie par le nouveau plan pluriannuel d'investissement (PPI) de la Collectivité, qui a été adopté lors de cette session.

Il en illustre concrètement les priorités : moderniser nos infrastructures, soutenir l'aménagement des communes, améliorer la qualité de vie et renforcer la résilience de nos territoires.

Cette dynamique d'investissement irrigue l'ensemble de l'île. Ne serait-ce que dans le Taravu-Sartinesu-Valincu, plusieurs chantiers structurants ont récemment bénéficié du soutien actif de la Collectivité de Corse. Je pense notamment à la requalification de la traverse de Sartè, ou encore l'aménagement de parking et à la réhabilitation de la place du village d'Ulmètu.

Autant de réalisations concrètes, utiles et visibles portées par une volonté politique assumée : donner aux territoires les moyens d'un développement harmonieux au plus près des besoins des populations.

Je veux enfin remercier les services de la Collectivité de Corse pour la qualité du travail mené, la coordination des phases, la rigueur dans le suivi technique et administratif de cette opération structurante et, il faut le souligner, la concertation la plus totale avec la commune et les riverains ; leur implication est essentielle à la réussite de notre action publique.

Ce projet incarne pleinement la vision portée par la majorité territoriale : agir pour nos territoires, répondre aux attentes concrètes des habitants, soutenir l'activité économique et touristique, valoriser les centralités rurales et bâtir une Corse plus moderne, plus équilibrée et plus solidaire.

Si on y ajoute le travail qui a été fait pour maintenir la ligne sur Prupia, l'effort de la Collectivité de Corse est déterminant dans ce projet.

Et je terminerai pà un pruverbiu d'issi lochi :

« *Si Sartè era un portu, Prupia saria un ortu* ».

Eccu.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi d'avè spartutu stu pruverbiu incù noi. Hè bellu !

À ringrazià vi. Quale hè d'altru chì vole piglia a parolla ?

Vai puru.

M. Petru Antone FILIPPI

Iè, à ringrazià vi, Signora Presidente,

Ghjustu una piccula rimarca, à pena più larga chè u raportu stessu.

Ghjustu per dì vi chì dapoi unepochi anni, si rimarca è si rimarca assai in Corti, chì a Cullettività s'ingaggia di manera forte à prò di issi territorii. Pensu per esempiu quì a Citadella vint'unu, pensu à u campanile di Grossetti, à a Restonica, pensu dinò à l'università perchè ci hè una vera presa di coscienza à traversu l'affare di a cità-università è micca solu cità universitaria è quì a Cullettività hè assai assai presente è ghjè à rimarcà.

È ùn hè micca sempre statu u casu. Ci sò parechji cartulari cusì si vede quì hein. È ci sò quelli di a nostra famiglia pulitica è quelli di ghjente chì ùn sò manc'appena di a nostra famiglia pulitica. Perchè a logica hè quella di a scelta ghjusta, a logica di l'equità, qualsiasi u culore puliticu o u bigliettinu chì hè messu indù l'urna ancu s'ellu ùn hè micca sempre ricunnisciutu, pocu impreme perchè a logica hè quella di u bè cumunu perchè ùn hè micca un regalù chì si face à una cumuna o a un merre ma ghjè un aiutu per campà megliu à a ghjente di u locu, à i Corsi in generale. Ùn parlu micca d'altronde solu quì di Corti, perchè ùn simu micca eletti solu d'un locu, simu eletti di a Corsica puru arradicati chè no simu à i nostri paesi è à e nostre cità puru s'è Corti capita l'avete ancu s'è ùn l'aghju micca detta.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. Altre dumande di parolla ? Nò.

O Sgiò Cunsigliere, vulete aghjustà qualcosa ?

M. Jean-Félix ACQUAVIVA

Vi ringraziau per e vostre parolle, pensu chì hè stata detta d'un... ùn sò micca s'è Sartè avia un portu, Prupia avia da duvintà ùn ortu... Eiu u pruverbiu u cunnisciu per un antru locu, ma ciò chì hè sicura ghjè chì hè fattu d'equità, quessa hè stata detta, impurtante di di la, hè fatta per un accunciamentu di u territoriu chì ghjova à rinfurzà e centralità di sti lochi, è micca solu parlà di e grande cità, ancu puru s'è e grande cità t'anu e so problematiche, hè per quesse chì ci hè un schema muntagna è un schema urbanu. È dunque l'investimente stradale, si vede quì, ch'ellu hè quì per rinfurzà a mubilità è u sviluppu internu di una cità è d'un locu, si vede per Corti, si vede per Prupia, ùn si sapia micca forse chì a maiò parte di a rete staradale di prupia appartene à a Cullettività, guasi tutta a rete stradale appartene à a Cullettività.

Dunque ghjè impurtante d'avè una Cullettività proprietaria di e rete pubbliche chì investiscenu in un locu ind'una logica d'operazione di revitalisazione di u territoriu, d'un pattu fattu, scrittu quand'ellu ci hè d'altri scopi: in Corti ci hè a cità universitaria, cù d'altri prugetti chì sò stati messi in ballu per via di a cuncertazione trà a cumuna l'Università è a Cullettività. In Prupia hè un antru, d'altri scopi ma si vede custi chì l'arnese stradale è e rete in generale, ghjovanu à rinfurzà sta logica di sviluppu di manera cuncrèta, pratica è simu indù e fase urgente di messa in opara, ùn si parla micca di prugetti à anni è anni chì si mette in opara u prugettu ci hè statu una prima fasa in Prupia, sò milioni d'auri quantunque è si cuntinueghja, vole dì chì l'affare viaghja.

Eccu ciò cò vulia dì per Biguglia ete capitu bè chì hè un pianu d'aliniamentu è u prugettu venerà più tardi.

Vi ringraziau.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazia vi.

On va passer au vote. On ne va pas faire un vote groupé, ce n'est pas possible.

Emu da fà prima u votu nantu à l'operazione di Corti. S'è vo site d'accordu. Perchè chì dopu s'è vo cambiate d'avisu, ùn si sà mai. Dunque hè megliu à assicurà per a muntagna.

Allora, nantu à l'operazione di Corti,

Quale hè chì ghjè contru ? Qual'hè ch'un vote micca ? Astensione ? È qual'hè chì vote à prò?

À ringrazià vi. Què ghjè fatta.

(Le rapport 112 est ADOPTE)

Per l'uperazione di Prupia.

Qual'hè chì ghjè contru ? Qual'hè ch'un vote micca ? Astensione ? È qual'hè chì vote à prò ?

Tuttu u mondu, dunque **simu d'accordu à l'unanimità.**

(le rapport 113 est ADOPTE)

È per Biguglia è Furiani.

Qual'hè chì ghjè contru ? Qual'hè ch'un vote micca ? Astensione ? È qual'hè chì vote à prò?

Tuttu u mondu. À ringrazià vi.

Eccu. Dunque quì **ci hè un accordu massimu.**

(le rapport 114 est ADOPTE)

Dunque avà passemu s'è vo site d'accordu, à u vostru ultimu cartulare
O sgiò Presidente.

Raportu n° 198 : Risposta à a dumanda di a Cumunità d'Agglomerazioni di u Paesi Aiacinu (CAPA) di trasfirimentu di cumpitenza in materia di viabilità pà a criazioni di una via di Bus in situ propiu

Rapport n° 198 : Réponse à apporter à la demande de la Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien (CAPA) de transfert de compétence en matière de voirie en vue de la création d'une voie de bus en site propre

M. Jean-Félix ACQUAVIVA

Vi ringraziau, Signora Presidente.

Donc c'est un rapport qui à la fois vise à faire une réponse formelle à une demande de délégation de compétences, qui a fait l'objet d'une délibération de la CAPA en matière de voirie et en même temps, puisqu'il y avait une réponse négative que je vais étayer, une proposition de conventionnement, mais qui était attendue, il me semble, par la CAPA en maîtrise d'ouvrage pour une opération que tout le monde connaît et que je vais décliner.

Donc dans le cadre du développement de son plan mobilité et notamment de la mise en service du téléphérique urbain, Angelo, la CAPA prévoit donc, c'est l'objet, la création de voies dédiées au transport collectif sur le RT 21 côté mer.

Donc, c'est à la fois l'aménagement d'une voie bus/vélo entre le quai des torpilleurs et la halte ferroviaire des salines, sur un linéaire de 600 mètres. Vous avez donc en photomontage et en plan le raccordement du projet au niveau de la halte des salines.

C'est un aménagement qui sera connecté à la contre-allée, donc à la voie de délestage existante, qui elle-même, il faut le rappeler, relaye un point d'arrêt de transport en commun qui a récemment été réalisé dans le cadre de l'aménagement de la voie verte d'Asprettu, qui a été réalisée, elle, sous la maîtrise de la Collectivité de Corse.

C'est une opération qui comprend donc des travaux de reconstitution des fonctionnalités existantes : modification éclairage public, adaptation aux équipements de voirie, reprise des aménagements paysagers, adaptation de la signalisation et dispositifs de franchissement ferroviaire. Tout cela vous est indiqué.

Coût total, 987 000 € TTC pris en charge notamment par la CAPA.

Donc, dans une délibération, comme je l'ai indiqué, du 26 mai 2025, le Conseil communautaire a approuvé un projet de convention de délégation de compétences en matière de voirie entre la Collectivité de Corse et la Communauté d'agglomération pour la réalisation de cette voie de bus en site propre sur l'ex RT 21.

Donc, effectivement, il y a un article du code général des collectivités, le 5216-5-7, qui permet qu'une communauté d'agglomérations peut exercer en lieu et place d'un département, donc la Collectivité de Corse se substituant aux départements en la matière, tout ou partie des compétences en matière de voirie lorsqu'un plan de mobilité comprend un service de transport collectif en site propre. Donc, c'est sur ce fondement que la CAPA a fait cette demande, pour pour l'intégrer au projet de téléphérique Angelo, puisqu'il y a une précision utile et importante, puisqu'à l'issue de l'enquête publique, le commissaire enquêteur émettait une réserve concernant la création d'une piste cyclable et d'une voie de bus entre le centre-ville et Saint Joseph. C'est-à-dire qu'il souhaitait la levée de cette réserve pour qu'elle soit réalisée donc et la situait comme un préalable indispensable à la mise en service de l'équipement.

Donc, il y a quand même un enjeu important pour la mise en service de l'équipement, le téléporté et la réalisation de cette voie de bus.

Evidemment, ce transfert de compétences doit faire l'objet d'une convention précisant bien entendu les conditions financières.

Donc, il y a un projet de convention qui a été fait avec la demande et il y a la précision de ce que prévoit l'article en question, et l'article en question prévoit que lorsqu'il y a un refus du Conseil départemental de déléguer tout ou partie de ses compétences, il doit être motivé par délibération.

Alors, on rentre dans l'analyse de la demande, côté Exécutif et administration ensemble évidemment.

Il y a eu une analyse de la demande sur les impacts éventuels du projet sur les infrastructures et les projets de la Collectivité de Corse, parce qu'on se porte garant des intérêts des infrastructures de la Collectivité de Corse et des visions que l'on a par ailleurs, puisqu'on vient d'adopter un PPI pas plus tard que ce matin, il faut qu'il y ait une cohérence d'ensemble qui s'organise entre aménagement, mobilité et la demande de la CAPA.

Donc, sur le volet routier, outre l'élargissement de la voie existante à 3 et 4 voies au niveau du passage à niveau, il n'y a pas de remarque majeure par rapport à des contradictions éventuelles sur cette question qui ont été perçues de notre côté.

Au-delà de l'inscription de cette création de voie de bus dans le cadre de l'opération de téléporté, la création de voies de transport en commun en site propre représente même un intérêt dans le cadre du développement du transport en commun dans l'agglomération ajaccienne, donc cela va dans le bon sens.

Par ailleurs, cette création ne vient pas en contradiction du dossier du fond de baie, c'est important de le préciser quand même. Nous sommes sur deux programmations différentes entre court terme et long terme.

Sur le volet ferroviaire, la réalisation d'une voie de bus selon un haut niveau de service, sous la forme d'un couloir dédié donc sur l'ex RT dans les 2 sens, reliant le terminus du téléporté avec le centre-ville a été présentée comme première phase palliative dans l'attente de son remplacement par un transfert effectif sur le périurbain ferroviaire ajaccien.

Donc, ainsi, la création de la halte Saint Joseph permettrait la mise en place de cette substitution, étant précisé que la coordination, et ça c'est important de le préciser, ça fait écho au débat qu'on a eu ce matin, entre la CAPA et la Collectivité de Corse, et c'est aussi une préconisation du commissaire enquêteur, ce qui est logique.

Donc, après l'analyse en question, évidemment que les conditions de base de la demande de la CAPA au sens juridique sont remplies, tant au niveau organique, puisqu'il y a un plan de mobilité de CAPA comprenant un service de transport collectif en site propre, que le matériel sera détention de la compétence voirie.

Cependant, deux objets importants qui font qu'on va être amené à vous proposer un refus de la délégation de compétences pour proposer autre chose :

Donc, premièrement, le projet de convention transmis par la CAPA intègre ou intégrait des travaux sur le passage à niveau du chemin de fer qui relèvent de la compétence ferroviaire et donc qui ne peuvent, pour nous, de fait, relever de la délégation relative à la seule compétence voirie. Ça, c'est le premier objet.

Le 2^{ème} objet, c'est que la délégation de compétence voirie aurait pour effet un dessaisissement total ou quasi total de la Collectivité de Corse sur la portion de son domaine public routier transféré durant la durée de la convention correspondant à la durée des travaux.

Donc évidemment, nous n'y sommes pas, dans ce cadre-là, favorables. Mais néanmoins, nous sommes conscients de la nécessité, comme vu par le commissaire enquêteur et vu l'objet de l'articulation entre les projets CAPA et

les projets Collectivité évidemment, de réaliser une voie de bus en site propre sur l'ex-RT 21, qui est une exigence préalable à la mise en service du téléphérique.

Donc, on souhaite participer et permettre cette capacité à agir de la CAPA, mais conserver un contrôle de l'opération sur le domaine public routier, sur le domaine de notre propriété. Donc on préserve évidemment les intérêts de la Collectivité en la matière et on se réfère à l'article L2422-12 du code de la commande publique qui permet donc aux maîtres d'ouvrage concernés par une même opération, de désigner par convention un maître d'ouvrage unique.

Donc, on rappelle évidemment ce qui est permis par cet article et on renvoie à une convention qui permettrait les modalités d'organisation de cette maîtrise d'ouvrage, notamment les conditions de contrôle et d'évaluation de l'opération.

Donc premièrement, il vous est demandé de ne pas accéder à la demande de délégation de compétences et de proposer, en alternative, pour atteindre le même objectif commun d'aménagement de la zone, un transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage au sens de l'article L 2422-12 du code de la commande publique, et de vous proposer ces deux solutions.

En délibération, vous avez la convention jointe.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, Monsieur le Conseiller.

Donc, là-aussi il y a des rapports. Il y a un rapport de la CDENATE.

Mme Paula MOSCA

Avis favorable, Madame la Présidente.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci. Et il y a un avis de la commission des finances.

M. Joseph SAVELLI

Oui, il y a un avis favorable de la commission des finances avec la non-participation des groupes « Un soffiu novu », « Avanzemu » et « Core in fronte ».

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci. Alors qui souhaite intervenir sur ce dossier ? Charly Voglimacci.

M. Charles VOGLIMACCI

Merci, Madame la Présidente.

Je ne vais pas être long.

Je voulais signaler, parce que c'est important, la bonne entente entre les agents de la CdC et de la CAPA. On a la chance d'avoir de grands professionnels, aussi bien dans cette maison qu'à la CAPA ou à la Ville, et ils travaillent en bonne intelligence, et ils essayent constamment de trouver les bons moyens pour débloquer des dossiers.

Et je pense aussi à au directeur de cabinet du Président Simeoni et au directeur de cabinet du maire d'Ajaccio qui sont souvent en contact. Je pense que c'est sur le volet élus politiques que nous devons faire des efforts, on en a parlé ce matin, pour se tenir plus au courant et être un peu plus efficaces.

En tout cas, nous voterons pour le rapport, bien évidemment.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Parfait, merci. D'autres interventions ? Oui, Dany Antonini pour « Fà populu in seme ».

Mme Danielle ANTONINI

La présentation de ce rapport sur la demande de délégation de compétences voirie sur l'ex-RT 21, sollicitée par la CAPA, est l'occasion pour notre majorité de clarifier un certain nombre de points sur la mobilité dans le secteur de Saint Joseph et de l'entrée de la ville d'Ajaccio.

Tout d'abord, sur le téléphérique Angelo, projet auquel nous nous sommes opposés à plusieurs reprises car nous considérons d'une part qu'il ne constitue pas la solution permettant de désengorger le trafic et que, d'autre part, le déficit annoncé sera catastrophique.

Ensuite, concernant l'impact environnemental, nous sommes inquiets. Nous nous interrogeons sur le revirement de situation récent faisant passer la zone légale de débroussaillage de 100 mètres à 10 mètres autour des pylônes.

Enfin, concernant la gare ferroviaire, nous réaffirmons notre souhait de vouloir la maintenir à son emplacement actuel. Le fait d'en posséder une comme celle-ci, en centre-ville, constitue une véritable richesse et s'en passer serait une erreur. Des sommes conséquentes ont été investies récemment pour la rénover totalement, grâce au financement de la Collectivité de Corse qui, selon certains, ne fait rien pour la Cité impériale...

La mise en place de la commande centralisée unique est un autre investissement important sur le domaine ferroviaire à Ajacciu, visant à son amélioration et sa modernisation.

Notre groupe est très attaché à la concrétisation du dossier de fond de baie, un projet majeur pour réaménager l'entrée de ville en concertation et en partenariat avec la Collectivité de Corse, la Mairie et la CAPA.

La montée en puissance du tram-train et des mobilités douces constitue pour nous une priorité politique. C'est pourquoi nous n'avons aucune opposition de principe sur la mise en place d'une voie de bus nouvelle, à condition que ce projet s'inscrive dans une dimension sur le long terme et non dans l'urgence pour permettre le lancement du téléporté.

Je vous rappelle, comme cela a été dit, que la réserve du commissaire enquêteur concernant la création d'une piste cyclable et d'une voie de bus entre le centre-ville et Saint-Joseph était un préalable indispensable à sa mise en service.

Nous considérons que cette voie de bus doit s'inscrire dans l'aménagement du fond de baie, afin de garantir une cohérence d'ensemble.

La gestion de la voirie, dans le cadre de nos compétences propres, doit répondre à une stratégie globale du territoire fondée sur l'équité entre les bassins de vie, la cohérence intercommunale et la solidarité territoriale.

De même, il est important de souligner la nécessité de démarches ambitieuses en faveur des mobilités durables et du développement des transports collectifs. C'est la volonté de notre majorité et elle a toujours démontré son engagement pour une mobilité renforcée, inclusive et adaptée aux besoins spécifiques de la Corse.

Pour conclure, je dirai que l'aménagement du fond de baie d'Ajacciu constitue l'exemple parfait de la coopération nécessaire entre les institutions permettant d'améliorer le quotidien des Ajacciens et des Corses dans une entrée de ville dont nous connaissons bien les problématiques.

Et c'est toujours en raison de cette coopération nécessaire, qu'il nous est apparu raisonnable de proposer l'établissement d'une convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage, car la délégation de la compétence voirie demandée aurait pour effet un dessaisissement total de la Collectivité de Corse sur la portion de son domaine public routier.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, Dany. Autre intervention ? Non, donc je reviens vers le conseiller.

M. Jean-Félix ACQUAVIVA

Sans alourdir trop le débat, mais pour mettre ce rapport dans une perspective plus large, je m'associe aux remerciements de Charly Voglimacci sur les services. Effectivement, je ne doute pas que nous ayons des services de qualité et de bonnes relations, comme nous avons des directions et des services de qualité aussi.

Simplement, pour vous indiquer que de notre côté, je pense que c'est le cas chez vous, mais ce dossier a été suivi politiquement et techniquement de A à Z, y compris les échanges entre les délibérations déjà. C'est pour ça que nous avons proposé cette solution, que ce soit clair, c'est en connaissance de choses politiques et techniques communes, conjointes.

Je pense que tout simplement, il est normal, même si on a une divergence de fond sur la question de l'équipement téléporté, que l'on puisse accéder à la demande, parce qu'en plus, pour l'instant, il n'y a pas de contradiction sur la voie de bus en général, mais qu'il faut aller au bout de la discussion du partenariat public associé, parce que l'impact, il est évidemment sur plusieurs générations.

Donc, il faut avoir un sens des responsabilités qui démontre qu'on est bien au-delà d'une échéance électorale en la matière quand on fait des équipements de ce style. Et il est évident qu'il faudra que l'on arrive en comité de pilotage, sachant que c'est un sujet qui concerne chez nous les infrastructures et qui intéresse aussi l'AUE pour l'aménagement du fond de baie dans le comité de pilotage existant, et qu'on travaille de manière transversale sur cette question, puisque c'est un secteur d'équipement régional au sens du PADDUC, avec la révision du PADDUC qui intervient, parce que tout est lié, ou de révision du schéma régional des infrastructures de transport, puisque nous avons à réviser le schéma régional des infrastructures de transport dans la révision du PADDUC

Mais merci en tout cas pour vos propos.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, Monsieur le Président de l'Office des transports.

Donc, nous allons passer au vote puisqu'il y a une délibération.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ?

Merci. **Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.**

Donc je crois qu'on va pouvoir libérer Monsieur Acquaviva qui n'a plus de rapport à présenter.

Donc maintenant, je me tourne vers l'exécutif, en toute logique, il faudrait présenter le rapport sur la langue ou le budget.

Il y a le rapport sur la langue qui est en suspens et ensuite, c'est le budget supplémentaire et les budgets annexes.

Brouhaha.

Je vous en prie.

M. Pierre POLI

On a déposé une motion en urgence concernant le club de l'AC Ajaccio, qui a rencontré hier l'exécutif et les groupes.

Donc cette émotion a été déposée, elle concerne le centre de formation du club. C'est une motion en urgence parce que la situation est plus qu'urgente et dramatique.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

D'accord. Donc, je vous donnerai une réponse. Je la découvre à l'instant, on vient de me la donner. Donc, je vous donnerai une réponse dans un instant. Merci.

M. Giovannangeli présente le budget, puis il y aura 2 budgets annexes.

Je vais demander à Hyacinthe VANNI de venir me remplacer.

**M. Hyacinthe VANNI, Vice-président de l'Assemblée de Corse
préside la séance en remplacement de la Présidente MAUPERTUIS.**

M. Hyacinthe VANNI

Allora, pudemu cuntinuà cù u bugettu, s'è vo site d'accunsentu, Sgiò
Cunsigliere.

M. Gilles GIOVANNANGELI

Pudemu andà, O Sgiò Presidente.

M. Hyacinthe VANNI

Allez, andemu !

BUGETTU - FINANZE - FISCALITÀ /
BUDGET - FINANCES - FISCALITÉ

Raportu n° 194 : Approvu di u bugettu supplementare di a Cullettività di Corsica per l'eserciziu 2025

Rapport n° 194 : Approbation du Budget Supplémentaire de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2025

M. Gilles GIOVANNANGELI

Comme nous l'avons vu dans le rapport ce matin sur le PPI, on est aussi dans une continuité stratégique sur ce budget.

Depuis 2024, on en a parlé au CFU et lors de la présentation du BP 2025 déjà, nous sommes dans une situation d'adaptation et d'anticipation face à la contrainte forte.

D'adaptation, par rapport à une situation et une situation structurelle difficile, avec notamment des recettes peu dynamiques. On l'a souvent dit dans cette Assemblée. Des recettes fiscales aujourd'hui qui s'amenuisent, dues aussi aux mesures de l'État et aux mesures gouvernementales.

Et donc aussi une situation exogène de crise économique, financière et budgétaire de l'État qui nous contraint à nous adapter.

Anticipation, parce que nous considérons aussi, et je l'ai dit déjà à plusieurs reprises, qu'on rentre dans un cycle où l'Etat est dans une logique de centralisme étatique, en matière budgétaire aussi : nationalisation des impôts locaux, prélèvement sur les dotations des collectivités, écrêtement de plus en plus marqué sur les retraites fiscales. Tout cela doit nous amener bien sûr, doit emmener les collectivités dans leur ensemble à repenser leur modèle et, en tout cas pour nous, valide aussi que la solution qui peut nous permettre aujourd'hui d'assurer la pérennité de nos budgets, ça reste la démarche du processus d'autonomie et le pouvoir législatif et fiscal notamment.

Alors cette stratégie qui a été mise en œuvre, notamment depuis 2024, avec cette vocation pluriannuelle, elle a aussi été, et on en a débattu le mois dernier je crois, validée par la Cour des comptes.

Nous, on considère plus que jamais que le rapport de la Cour des comptes, il n'est nullement accablant et il dit 3 choses principales.

Il dit, bien sûr que nous devons adapter notre stratégie et notre trajectoire financière et budgétaire. J'ai commencé à en parler. Mais il dit avant tout que la Collectivité, elle a bien résisté. Elle a bien résisté à la fusion des départements et de la Collectivité territoriale. Moi, j'aime à le rappeler, parce que depuis, la Cour des comptes, elle a produit un rapport sur la situation très dégradée des départements. Et on voit dans ce rapport du 24 juin 2025, moi je vous invite à le lire, combien cette situation financière pour les départements se dégrade. Il y a plus de 60 départements aujourd'hui qui sont en grande difficulté financière et donc nous, nous pensons et nous pouvons même affirmer que la fusion des collectivités, celle des conseils départementaux et de la Collectivité territoriale, a permis certainement de sauver les conseils généraux. Et c'est cette fusion-là, la force apportée par le regroupement de ces 3 collectivités qui permet de présenter aujourd'hui une collectivité qui reste, malgré ses difficultés, dans une santé financière satisfaisante.

La Cour des comptes dit enfin que nous avons aussi bien résisté aux différentes crises économiques, sanitaires et sociales.

Donc, on voit bien que notre stratégie aujourd'hui d'adaptation, elle est pensée depuis 2024, elle va se dérouler sur au moins les 3 prochaines années et elle se concentre sur 3 niveaux d'effort.

Premier effort, c'est celui de la maîtrise des charges de fonctionnement et vous le retrouvez dans ce BS. Nous en avons parlé lors de la présentation du BP.

Nous serons BP + BS 2025 à un niveau de dépenses qui n'excèdera pas le taux de l'inflation, c'est-à-dire autour de 1,1 % de dépenses par rapport à l'exécuté 2020. C'est un point extrêmement positif. Et cette trajectoire-là, on va continuer pendant les 3 prochaines années à la dessiner.

2ème aspect important, c'est un de nos marqueurs politiques, ce que nous affirmons en matière budgétaire, celui de continuer à investir, ou en tout cas de maintenir un haut niveau d'investissement, même si on doit le dire de manière très transparente et honnête, nous avons dû réduire la voilure. Nous étions à 360 M€ en 2023, un peu plus de 344 M€ en 2024 et en 2025, BP + BS, nous allons atterrir autour de 324 M€.

Donc, un haut niveau d'investissement, même si on reconnaît cette baisse de voilure. Mais néanmoins, comme le disait ce matin le conseiller exécutif en charge de la politique des transports, on s'aperçoit qu'on est toujours bien au-delà de ce que réalisaient les 3 collectivités avant la fusion, de l'ordre de 280 M€.

Et enfin, le 3^{ème} point très important sur lequel nous allons nous contraindre, en quelque sorte, c'est la limitation de l'emprunt pour financer ces investissements.

Vous le savez aussi et vous le verrez, cette année, nous avons prévu au BP plus de 111 M€, pratiquement 112 M€ d'emprunt, et nous finirons après ce BS à un peu moins de 112 M€. Donc, y compris sur cet aspect-là, on a été plutôt vertueux.

Donc ce budget supplémentaire, qui en fait est une DM, cette année aussi je pense qu'il faut le signaler, nous sommes vraiment dans une logique où nous avons vraiment fait un effort dès la présentation du BP d'une projection budgétaire et financière affinée, ce qui nous permet de dire aujourd'hui qu'on est plutôt dans une DM avec les 2 objectifs, bien sûr :

Le premier, l'affectation du résultat de 2024, 6,5 M€, on en a parlé lors de la présentation du CFU. 6,5 M€ que nous allons vous proposer d'affecter en fonctionnement.

Et bien sûr, le 2^{ème} élément qui concerne ce BS, c'est l'inscription de nouvelles dépenses et de recettes, et vous verrez que nous allons le faire en dépenses et recettes réelles pour un montant d'un peu plus de 24 M€, donc qui reste relativement modeste au regard de notre budget total qui est autour de 1,5 milliard.

Donc sur ce budget supplémentaire : il s'équilibre en dépenses et en recettes... Alors ça va un peu modifier ce que je viens de vous dire. 69 M€, mais une fois qu'on y retire ce qu'on appelle les opérations d'ordre, on se retrouve bien en dépenses réelles et recettes réelles, autour de 24 M€.

Ce qui nous fait un montant total de 13 053 000 € en fonctionnement et 11 256 000 € en investissement.

Et donc un montant de dépenses réelles, hors résultat arrêté à ce que je vous disais, 1 511 000 000 €, dont 1 124 000 000 € en fonctionnement et 387 M€ en investissement.

Si on rentre un peu plus dans le détail de nos dépenses, on retrouve 34 M€ de dépenses. En réalité, là aussi seulement 24 M€ de dépenses réelles, les autres dépenses étant des dépenses d'ordre, des mouvements d'ordre ou des reprises de solde d'exécution.

Sur ces 24 M€, nous avons 13 M€ de dépenses de fonctionnement, avec là, bien sûr, on retrouve notre trajectoire financière et l'enjeu stratégique

que nous portons en termes de choix budgétaire, qui est celui de répondre, on en parle souvent, aux besoins du quotidien des Corses. Et on le retrouve dans ce BS avec d'abord, l'action sociale qui concentre 42 % de ces nouvelles dépenses, de ces 24 M€, 5,5 M€.

Et l'action sociale se décline essentiellement sur la politique du handicap pour 2,8 M€ supplémentaires, on en avait parlé déjà au BS. Ça dit des choses sur l'état social de notre peuple.

Et la politique d'aide à l'enfance, où on y rajoute plus de 2 M€, et notamment pour les établissements d'accueil d'enfants en grande tension financière. Là aussi, on voit bien que les phénomènes de précarité qui frappent fortement la Corse se retrouvent aussi dans ces inscriptions budgétaires et dans la nécessité d'avoir des budgets dédiés à l'action sociale de plus en plus importants.

2^{ème} exemple, l'enseignement, la formation professionnelle et l'apprentissage. On vous propose d'y rajouter 2 M€, essentiellement sur l'enseignement supérieur pour à peu près 1 M€, notamment avec la formation que nous avons votée tous ensemble à l'unanimité ici, le diplôme d'État de professeur de musique - Diplôme universitaire musique et chant traditionnel de Corse et de Méditerranée.

600 000 € sur la langue corse partagés sur les 2 jambes de notre politique immersive ; à savoir d'abord l'appui à l'association Scola Corsa, et aussi l'appui au réseau d'écoles immersives de l'Education nationale, notamment à la formation des enseignants ; appui qui sera prolongé en 2026.

Et enfin, 3^{ème} point important de dépenses supplémentaires sur la partie enseignement/formation, les formations sanitaires et sociales, à peu près 500 000 €. Là aussi, ça correspond à un véritable besoin au regard du vieillissement de la population corse, au regard de la volonté qu'on a notamment de favoriser le maintien au domicile des personnes âgées. Et là, il y avait besoin donc d'à peu près 500 000 € de crédits supplémentaires.

Pour ce qui est des dépenses supplémentaires d'investissement, je vous l'ai dit, 11 256 000 €. Là aussi, on y retrouve un peu nos marqueurs politiques et les choix politiques forts que nous avons faits, y compris au BP.

44 % de ces dépenses supplémentaires, soit un peu moins de 5 M€, concernent le logement.

À la fois sur le volet dotation aux communes, l'aide aux communes pour un montant de plus de 3 M€, qui seront consacrés à la politique du

logement portée par les communes et les intercommunalités, mais aussi sur la politique de l'habitat OPH notamment, sur la politique de l'habitat social pour un peu plus de 1,5 M€.

Le 2ème point de nos dépenses d'investissement, c'est l'action économique. C'est un domaine important. Un peu moins de 20 % et essentiellement, cet effort sera porté sur l'aide à nos agriculteurs, l'aide apportée à l'ODARC. Vous le savez, on est aussi dans une période où les difficultés du monde agricole s'accumulent, notamment avec les périodes de sécheresse, les calamités agricoles, mais aussi des filières qui sont régulièrement en difficulté et qu'il faut soutenir. Et par ailleurs, nous avons prévu aussi une aide particulière, par exemple, sur la crise des maraîchers de la Viscuvatu, qui ont essuyé des pertes considérables, on le sait tous, lors de la crue du Golu.

Nous avons prévu aussi des budgets sur la politique des transports, le Conseil exécutif en parlait tout à l'heure, à peu près plus de 1,6 M€ de crédits supplémentaires, notamment sur toute la politique d'entretien qui est nécessaire.

Sur la culture et la vie sociale, 1,4 M€.

Et enfin, là-aussi sur l'enseignement, la formation professionnelle, la rénovation ou les travaux sur les lycées et collèges pour pratiquement 1,3 M€.

Voilà pour le volet dépenses.

Concernant le volet recettes donc, on retrouve bien sûr les 24 M€ que l'on a affectés en dépenses. Nous les retrouvons bien sûr sur le volet « recettes », avec à peu près 23 M€ sur la section de fonctionnement, 6,5 M€ qui correspondent au transfert, au basculement du résultat du CFU 2024, dont je vous parlais tout à l'heure. Et à peu près 16,5 M€ qui sont de nouvelles recettes.

Tout d'abord, 10 M€ de recettes sur la politique des transports, qui sont liées, des recettes importantes mais qui sont liés là aussi à notre politique, je crois, de suivi des dossiers, de persévérance et de constance, notamment dans le dossier de la liquidation de la SNCM, puisque nous avons depuis l'origine notifié qu'il y avait un surcoût social qui avait été versé en sus à la SNCM. On a poursuivi les procédures et finalement, nous avons eu gain de cause et je crois que c'est pour l'instant un peu plus de 12 M€ qui seront reversés à l'Office des transports, dont 10 M€ pour le budget de la Collectivité de Corse.

Autre nouvelle recette, dans la même logique du suivi de nos conventions de nos travaux, c'est plus de 2 M€ sur la politique d'aménagement numérique qui concerne les pénalités de retard qui ont été attribuées aux entreprises réalisant le service public relatif à l'établissement et à l'exploitation

du réseau de communication. Et ces pénalités ont permis de mobiliser 2 M€ supplémentaires.

Et enfin, 3^{ème} point assez important, toujours dans la même logique, la fiscalité indirecte et la taxe de séjour, puisque là-aussi, la taxe additionnelle à la taxe de séjour, c'est à peu près plus de 1 M€, 1 180 000 € exactement de recettes supplémentaires qui ont été reversés une fois que nous avons sollicité les services de la DRFIP sur des arriérés de recettes qui n'avaient pas été perçus.

Concernant les recettes d'investissement, donc là elles sont plus modestes. Elles s'élèvent à à peu près 1 235 000 et elles relèvent essentiellement des politiques sectorielles : les services généraux, la sécurité, l'enseignement, la culture et les transports, pour un peu plus de 1 M€.

Je terminerai par deux points.

Le premier point, bien sûr, c'est que vous l'avez vu, nous ne faisons pas appel à un emprunt nouveau pour financer ces dépenses, que la dette de la Collectivité de Corse, dont nous avons prévu au budget prévisionnel de mobiliser un emprunt supplémentaire pour un montant de 111 739 000 €, finalement, sera diminuée de 127 532 € et sera arrêtée, dans la proposition de vote de ce budget à 111 611 000 €.

Et enfin, concernant les autorisations de programme et d'engagement, là-aussi on l'avait dit lors du vote du CFU, nous sommes dans des ratios de couverture aussi bien en AP qu'en AE qui sont aujourd'hui de bons ratios de couverture.

Sur les AP, néanmoins, on propose d'inscrire un peu plus de 38 M€ supplémentaires, après en avoir inscrit 319 lors du BP. Ça peut paraître important, mais je le précise, sur ces 38 M€, pratiquement 28 M€ concernent les crédits européens et le FEDER, et l'engagement de ces crédits pour le financement d'opérations FEDER. Là aussi, ça fait écho aux débats que nous avons eus ici il y a quelques mois, sur la capacité de la Collectivité de Corse à engager ses crédits FEDER et à éviter le dégagement d'office, et vous verrez que donc cela nous permettra justement, à la fin de 2025, d'être dans les clous et d'éviter toute forme de dégagement d'office.

Et concernant les AE, 14 M€ supplémentaires pour un montant prévisionnel de 584 M€. Et donc, il se verra ajouter ces 14 M€.

En conclusion, il vous est proposé de bien vouloir inscrire en excédent de fonctionnement 6 514 000 € dont je vous parlais, d'affecter l'excédent de fonctionnement au financement de la section d'investissement pour un montant

de 120 707 000 €, et enfin, d'adopter le budget supplémentaire de l'exercice 2025, arrêté à 69 000 038 € en dépenses et en recettes.

Je vous remercie.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi. Dunque ci hè un raportu di a cumissione di e finanze.

M. Joseph SAVELLI

Faisant observer qu'il s'agissait d'un budget d'ajustement plus que de prospective, **M. Georges MELA** a fait observer que le conseiller exécutif avait en partie répondu à son interrogation dans le cadre de la présentation du rapport.

En effet, revenant sur le montant de 4 millions d'euros en dépenses de fonctionnement alloués aux services généraux, dont 2 millions relevant des charges locatives, il a rappelé qu'il avait sollicité précédemment un état des lieux de l'ensemble des baux contractés par la collectivité et se félicite aujourd'hui d'entendre que ce travail était en cours de réalisation.

Concernant l'investissement, il indique que le rapport fait état d'une augmentation de 4,9 millions d'euros dont 3 millions affectés pour l'aide aux communes. Dans ce cadre, il a sollicité des précisions sur la ventilation de ce montant.

Indiquant au sujet de la stratégie immobilière que le constat était partagé, **M. Gilles GIOVANNANGELI**, *Conseiller exécutif*, a rappelé que l'héritage du patrimoine immobilier des deux départements était très important et qu'il était aujourd'hui nécessaire, dans le cadre financier contraint, de rationaliser cela à l'horizon 2026, sous le pilotage du conseil exécutif.

Par ailleurs, concernant les dépenses d'investissement liées à l'aménagement du territoire, il a précisé qu'il s'agissait là d'un véritable choix politique et fait observer que les 3 millions affectés aux communes le seront sur la ligne relative aux aides au logement en faveur des communes et intercommunalités proposant des projets dans le domaine.

La Commission des Finances a émis un Avis Favorable sur le rapport

Non-participation des groupes « Un Soffiu Novu », « Avanzemu » et « Core in Fronte »

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazia vi. Donc, le CESEC prend acte du budget supplémentaire 2025, de la Collectivité de Corse.

Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ? Oui Georges Mela et Paul-Félix. Georges, vous avez la parole.

M. Georges MELA

Merci Monsieur le président.

Monsieur le président de l'ADEC, mon cher Gilles, je pense que les propos tenus dans ton intervention, quelque part, semblent rassurants. Mais lorsqu'on va un petit peu plus loin dans les analyses, on n'en fait malheureusement pas la même lecture, et cela ne t'étonnera pas.

Je pense que sur les budgets, les années se suivent et ressemblent, serais-je tenté de dire.

En effet, comme l'an dernier, vous nous présentez le budget supplémentaire en juillet, alors que l'usage dans toutes les collectivités est plutôt septembre et même parfois octobre.

C'est donc le troisième budget que l'on est amenés à voter en l'espace de 5 mois : budget primitif en mars, compte financier unique en juin, budget supplémentaire en juillet, et tout juste un mois après le vote du compte financier unique.

Alors de deux choses, l'une : soit notre institution fait preuve d'un dynamisme remarquable et dans ce cas, on ne peut que s'en réjouir ; soit cette présentation anticipée témoigne d'une situation dégradée et fragile, exigeant qu'elle soit adaptée rapidement à la réalité, soit après le vote du compte de fiscalité unique, anciennement compte administratif.

Hélas, je pense que la deuxième option semble malheureusement l'emporter car cela reflète une gestion plus tournée vers le court terme que vers l'avenir.

Vous inscrivez vous même ce document dans la continuité du budget primitif et du compte de fiscalité unique, à savoir une situation contrainte, vous l'avez dit, avec une stagnation des recettes et une augmentation des dépenses, sachant que notre Collectivité est à la fois région et département.

En effet, en Corse, et vous l'avez voulu, les départements n'existent plus, vous avez eu comme principal objectif de les neutraliser politiquement par absorption. Ainsi, vous pouvez justifier votre mauvaise gestion en laissant supposer que cela aurait pu être bien pire lorsque l'on connaît la situation financière, comme vous l'avez dit à plusieurs reprises, que vivent certains départements en raison de la croissance constante des dépenses sociales, lesquelles vous sont aujourd'hui imposées.

Finalement, vous voulez nous faire croire que vous avez, à travers cette absorption, sauvé la Corse et les Corses d'un véritable marasme.

Pourtant, ce budget supplémentaire illustre une dérive préoccupante et montre que la Collectivité de Corse est prisonnière de ses charges de fonctionnement. Vous ne manquez pas d'ailleurs de nous indiquer, et vous l'avez dit à l'instant, que le budget primitif, plus le budget supplémentaire, enregistre une augmentation de 1,2 % des frais de fonctionnement par rapport au réalisé constaté en juin. Vous nous présentez cela comme étant une excellente maîtrise de cette section.

Mais les fondamentaux en matière financière vous rappellent que si parallèlement, on n'arrive pas à juguler l'inexorable hausse des dépenses réelles de fonctionnement, on parvient hélas inéluctablement à opter pour une réduction de la voilure en investissement, c'est ce que vous avez dit et c'est malheureusement ce que vous faites. 324 millions d'euros pour 2025, alors que l'on était à 360 millions d'euros en 2023. Et pour stabiliser l'emprunt à 100 millions d'euros en 2027, vous optez donc pour une baisse du niveau des investissements alors qu'un véritable travail, comme nous l'avons appelé de tous nos vœux, sur les frais de fonctionnement, aurait été beaucoup plus judicieux. Mais c'est votre choix politique et vous l'avez dit. Nous qui vous demandons de les faire, on ne peut que se satisfaire de les découvrir enfin.

Alors pour être juste, je me suis souvent interrogé et je me suis dit qu'une erreur avait peut-être été commise par le passé. Oui, en 2002, lors du transfert des routes nationales, peut-être aurait-il fallu demander à l'État de les remettre en état, de les adapter au trafic nouveau et de ne les récupérer qu'à cette condition, cela aurait très certainement permis de rencontrer des difficultés moindres aujourd'hui.

En effet, le choix de baisser l'investissement est corrélé à la volonté de baisser le recours à l'emprunt sur lequel on vous alerte régulièrement. Vous considérez que ça reste maîtrisable lorsque nous nous inquiétons et nous vous appelons à la plus grande vigilance. Mais vous l'avez dit vous-même, entre le compte administratif 2019 et le compte administratif 2024, la capacité de désendettement a doublé, elle est passée de 3,6 années à 7,4 années.

Donc, comme prévu, ce budget supplémentaire intègre les résultats de l'exercice 2024. Dans les grandes masses et vous l'avez dit, le virement de la section de fonctionnement vers l'investissement est de 120 millions d'euros, dois-je rappeler qu'il était de 176 millions l'an dernier et que l'excédent de clôture, vous l'avez dit aussi, est de 6,5 millions contre 16 l'an dernier.

Disons-le, le BS de cette année est plus que modeste. Il traduit une gestion sans cap, sans souffle et bien entendu sans ambition pour la Corse. C'est donc une gestion de routine et malheureusement pas une politique de transformation.

En effet, et vous l'avez dit aussi, hors mouvement d'ordre, seuls 24 millions d'euros de nouvelles inscriptions au total, dont 13 millions d'euros en fonctionnement et 11 millions d'euros en investissement. Les chiffres parlent d'eux-mêmes. La part écrasante des dépenses de fonctionnement par rapport aux investissements est un signal d'alarme. Oui, nous consacrons l'essentiel de nos ressources à faire tourner la machine administrative sans dégager les marges de manœuvre nécessaires pour construire l'avenir.

Au niveau des recettes qui permettent ces nouvelles inscriptions, outre les 6,5 millions d'excédent, vous affichez 16,5 millions de recettes nouvelles, 10 millions dû au recours fait, et vous l'avez dit, lors de la vente de la SNCM et les 2 millions d'euros de recettes dus aux pénalités sur la fibre.

Au niveau des dépenses, 13 millions d'euros en fonctionnement, dont 42 % sur l'action sociale, vous l'avez dit aussi, 2 millions d'euros sur les services généraux pour les locations mobilières, ce qui devient un vrai sujet et je m'en suis exprimé lors de la commission des finances pour faire en sorte qu'il y ait un travail d'inventaire qui soit réalisé et que l'on envisage des pistes pour cette rationalisation. Vous avez dit que le travail était en cours et je veux bien le croire, parce qu'il permettrait de transformer ces dépenses de fonctionnement en investissement.

À titre d'exemple, est-ce que la Villa Pietri est utilisée aujourd'hui autant qu'à l'époque du conseil général ? Quelle pourrait être sa vocation ? Vous nous annoncez des propositions pour 2026, elles nous seraient faites très prochainement et nous les attendons.

Lors de la création du diplôme d'État de professeur de musique dont vous avez état fait état, je vous rappelle que vous aviez signé une convention avec l'Institut d'études supérieures de la musique entre 2024 et 2027 pour un coût total de 853 millions d'euros, dont 83 %, 712 millions d'euros, à la charge de la Collectivité de Corse, soit 178 millions par an. Dépassons-nous cette somme cette année ? Si oui, pourriez-vous m'en indiquer les raisons ?

Vous nous dites aussi que l'emprunt annuel ne dépasserait pas les 110 millions d'euros votés au budget primitif, il y aurait même une baisse de 100 000 euros au budget supplémentaire. Pourtant, lorsque je lis que l'on avait remboursé 83 millions d'euros en 2024 et que l'on remboursera 90 millions d'euros en 2025, capital et intérêts confondus, je pense qu'il ne s'agit en aucun cas d'une amélioration de votre gestion, mais que cela est très certainement le résultat de l'augmentation du remboursement annuel générée par l'encours de l'endettement qui ont aggravé cet exercice. Confirmez-vous mon analyse ?

Un budget supplémentaire qui confirme donc une dégradation globale faisant suite à des non-choix, on l'a dit, à des errements intervenus après la fusion des 3 entités. Ce budget gère malheureusement l'existant, entretient l'inertie, mais ne répond en aucun cas aux grands enjeux de l'île. Alors il faut changer de méthode. Oui, le président du Conseil exécutif le disait ce matin sur un autre sujet, sur un autre rapport, il faut remettre l'investissement au cœur de l'action publique et réduire progressivement les charges de fonctionnement qui nous empêchent de progresser. C'est une question de responsabilité. Vous connaissez notre position sur le sujet.

Ce que nous attendons, c'est qu'il y ait enfin un débat stratégique sur l'avenir économique de cette Collectivité. Il vous appartient de présenter une feuille de route qui soit cohérente. On ne peut continuer d'entendre dans cet hémicycle que l'on doit faire face à des baisses de dotations, que l'on enregistre une baisse des DTMO, que l'on note une baisse du FC TVA, que l'on note une baisse des taxes intérieures de consommation sur les produits énergétiques bien que l'on en reçoive les 40 %.

Oui, nos recettes sont dans une conjoncture de déclin et nous le savons, et nous l'avons tous dit, et vous l'avez dit aussi. Alors faites-nous cette projection réaliste, sinon vous allez continuer à mentir aux Corses.

Vous ne pouvez vous permettre de reléguer le débat budgétaire au second plan. Or, force est de constater que dans l'ordre du jour de nos sessions, les discussions sur les finances, pourtant fondamentales, arrivent après tous les autres sujets et particulièrement le vendredi après-midi en fin de session, lorsque l'hémicycle se vide.

Le budget est le cœur battant de toute collectivité, et vous le savez, il est l'acte politique par excellence, celui qui transforme les discours en actes. Je regrette que le président de la commission des finances, notre collègue et ami Louis Pozzo Di Borgo, en sniper embusqué et main du roi, ne puisse apporter la contradiction à tout ce que je viens d'apporter comme élément, mais je sais que vous le ferez très certainement à sa place.

Alors, dans la continuité de nos positions contraires sur le budget primitif et le compte de fiscalité unique, cette fois encore, avec la même constance et le même esprit de responsabilité, nous voterons contre.

Je vous remercie.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Paul-Félix Benedetti.

M. Paul-Félix BENEDETTI

C'est un document intermédiaire qui est corrigé sur des objectifs prospectifs factuels et réels, c'est-à-dire sur des résultats de recettes nouvelles qui sont tous réels, estimés à 16 millions d'euros, Georges l'a dit, essentiellement abondés par un vieux litige de 2 millions d'euros qui est reversé par l'Office des transports à sa maison mère en juste légitimité.

En revanche, il n'y a pas les traceurs d'une inflexion notable de la politique de réduction des dépenses de fonctionnement. Bien au contraire.

Le dispositif qui est retenu par la Collectivité de Corse aujourd'hui est d'entériner un report prépondérant à plus de 95 % du report de fonctionnement de l'année antérieure, 2024 pour 2025, au profit de l'investissement. Ce qui est légitime.

En revanche, il reste une fraction de 6,5 millions d'euros qui n'est pas retenue pour l'investissement et qui est renvoyée en fonctionnement. C'est tout à fait légitime, s'il n'y avait pas d'emprunt. Or, cette simple manœuvre, qui est théoriquement légale, est moralement absurde parce que c'est financé par le résultat de l'année d'avant, le résultat de l'année d'après et en ramenant l'emprunt à un montant d'un quantum qui est équivalent à + 6,5 millions d'euros.

La logique de l'orthodoxie d'un bon budget supplémentaire, et c'est le traceur que moi j'attendais, c'est que vous piochiez dans vos réserves opérationnelles de fonctionnement pour que le transfert du résultat antérieur vers le fonctionnement soit à 0 et que vous nous annonciez 2 choses, soit une augmentation des dépenses d'investissement du montant équivalent ; soit, entre autre sur la maîtrise d'ouvrage propre de la collectivité territoriale qui est à un niveau d'étiage qui n'a jamais été connu auparavant, vous l'augmentez légèrement au BS, vous passez de 61 à 64 millions d'euros, mais c'est très peu ; soit, vous augmentiez par exemple l'investissement au profit des aides aux communes ou au reste.

Mais ça fait partie d'une vision politique. Ces 6,5 millions d'euros en fonctionnement, vous n'en avez pas stratégiquement besoin. Vous pouviez avoir un affichage, c'est sûr qu'après, il fallait renier des lignes, mais sur 1000 millions en enlever 6, ce n'est pas un effort extrême. C'est le début de la solution. En tout cas, pour nous, « Core in fronte », ça aurait été le traceur d'un axe, d'un volontariat à résorber votre, je dirais, inexorable consommation d'argent pour le fonctionnement.

Or, vous choisissez quand même, malgré le fait qu'il y ait exceptionnellement 15 millions d'euros qui soient réellement en recettes supplémentaires, parce qu'il y a des titres de paiement sur des contentieux essentiellement, ça ne sera pas toutes les années comme cela, mais vous ne vous servez pas de cette aubaine pour dire, ça nous suffit, on garde ça en fonctionnement, ci basta, derrière, vous avez quand même la tentation de garder cette, je dirais, petite somme, mais c'est quand même 6,5 millions d'euros. Et pour nous, c'est le traceur d'un mauvais état d'esprit.

M. Hyacinthe VANNI

Très bien. D'autres interventions ? Alex Vinciguerra et Pierre Ghionga.

M. Alexandre VINCIGUERRA

Messieurs les présidents, chers conseillers, vous avez eu raison de contextualiser ce budget supplémentaire parce qu'on est quand même dans une période de grande incertitude, y compris de grande incertitude budgétaire. D'ailleurs, André Laignel, le président du comité des finances locales, le disait et le reprenait lors de la convention de la Banque des territoires, principal financeur des collectivités locales, il disait en avril dernier, que c'était 7 milliards d'euros de coupe dans les budgets des collectivités locales qui allaient s'appliquer cette année, 7 milliards.

Vous savez qu'on a un gel des dotations, vous savez que les collectivités locales sont appelées fortement à régler, et le seront davantage, à régler les déficits de l'État. Et donc partout, partout, l'épargne brute s'écroule, la dette s'accroît et la situation des collectivités locales, vous avez rappelé le rapport de la chambre régionale des comptes sur les départements, plus de 60 départements qui sont en difficulté, c'est énorme. Partout, donc on est dans des situations difficiles, voire désespérées pour certains.

Alors qu'en est-il de notre Collectivité ? Tout d'abord, je voudrais rappeler que malgré cette année qui a été marquée par de grandes contraintes, l'inflation persistante, le gel des dotations qui continue d'ailleurs en 2025,

l'explosion des besoins du secteur social, les obligations de revalorisation salariale, malgré ces contraintes donc, notre Collectivité n'est pas en difficulté, elle affiche un résultat positif, n'en déplaise aux Cassandres, les ratios de gestion sont totalement conformes aux règles de surveillance comptable, il faut le rappeler, parce que si les Corses nous écoutent, il ne faut pas qu'ils imaginent que la collectivité, comme on le dit trop souvent, est en faillite. Bien sûr, elle a des difficultés, mais qui n'en n'aurait pas dans un tel contexte ? Quelle est la collectivité aujourd'hui qui présente une meilleure gestion que la nôtre ?

Vous poursuivez une trajectoire de sobriété budgétaire que nous avons fixée dès 2023, et c'est bien. J'en veux pour preuve que le BS qui nous est présenté ne fait pas appel à l'emprunt, ça n'a pas toujours été le cas, notamment et d'ailleurs depuis les 5 dernières années. On ne fait pas appel à l'emprunt, non pas parce que nous n'en n'avons pas la capacité, nous pouvons emprunter, mais parce que nous faisons le choix de ne pas obérer nos capacités futures.

Notre dette de 1,118 milliard, notre dette s'amortit normalement. Vous remarquerez d'ailleurs que sa durée de vie moyenne, pour ceux qui ont lu ce document, sa durée de vie moyenne, elle est de 10 ans, alors qu'elle finance des programmes d'investissement qui sont bien plus longs, 20 ans, 30 ans quelquefois.

Donc, nous sommes dans une situation financière compliquée mais maîtrisée.

Deuxième remarque, c'est que la bonne tenue des recettes de fonctionnement avec 1,4 million d'euros encaissés de plus par rapport à la prévision du BP, la bonne tenue donc, de ces recettes de fonctionnement qui augmentent malgré le gel durable des dotations de l'État, ce n'est pas parce que nous imposons davantage les Corses, parce que la solution d'imposer davantage les habitants d'une région, d'un département, c'est ce que choisissent l'ensemble des régions et des départements. Nous, nous n'avons pas fait ce choix-là, nos recettes augmentent grâce ou à cause de la fréquentation touristique et donc de la taxe de séjour qui augmente.

Nos recettes sectorielles augmentent, et vous l'avez dit, vous l'avez tous dit grâce aussi à la pugnacité, au savoir-faire juridique, au travail effectué par les services et notamment ceux de l'OTC qui n'ont pas lâché et qui ont permis de récupérer ce que la SNCM, la feu SNCM, nous devait. Le travail auprès du liquidateur a été difficile et lent, il aboutit.

En ce qui concerne les dépenses, ces dépenses de fonctionnement, le conseiller l'a dit, 40 % vont au social et à la santé. 40 % ! Les besoins sont constants. Notre île s'appauvrit.

On se tourne vers la Collectivité pour sauver des emplois, pour venir combler le déficit de certaines entreprises ou de certaines collectivités.

2 millions d'euros vont l'enseignement et 800 000 euros de plus sont affectés à la culture en dépenses de fonctionnement.

Je note un point de détail, c'est un point de détail comptable, mais c'est un point de gestion essentielle que personne n'a soulevé, moins de 10 000 euros, ce n'est rien, c'est 10 000 euros mais c'est en moins, sont économisés sur les prévisions budgétaires de la masse salariale. C'est important, ça prouve aussi la reprise en main essentielle de la gestion de la masse salariale et de l'organisation de la collectivité.

Enfin, remarquons, le conseiller y a assisté, qu'avec 11 millions d'euros supplémentaires, les investissements continuent à être soutenus fortement. J'insiste sur ce point parce que la majorité des régions ont renié leur part d'investissement lors du BS, toutes. Un exemple, notre voisin, la région sud, qui a plus de 3 milliards d'euros de budget, vous savez combien ils ont inscrit lors du BS à la section d'investissement ? 10 millions, autant que nous, avec un budget 3 fois supérieur.

Alors, conformément à la constante de nos politiques, 60 % de cet investissement va vers l'aménagement du territoire et notamment vers les petites communes rurales.

Il y a un effort supplémentaire et indispensable fait envers les agriculteurs et notamment les maraîchers de Casinca.

Nous inscrivons pour la culture et la langue 1,5 millions d'euros supplémentaires, sur la section d'investissement. Et n'oublions pas la formation ou la voirie.

Enfin, vous l'avez remarqué, nous améliorons une fois de plus la gestion de nos autorisations de programme avec une diminution de 10 % supplémentaires des AP.

Donc, vous l'avez compris, solidarité avec les plus démunis, constante du dynamisme de l'investissement, compensation des difficultés vécues notamment dans la ruralité, soutien continu aux acteurs culturels et au développement de la langue sont autant de constantes politiques que nous retrouvons dans ce budget.

Alors, ce budget supplémentaire intervient à un moment tout à fait régulier, nous avons voté notre BP, nous avons voté notre compte administratif.

Nous traduisons les résultats de notre compte administratif dans ce budget supplémentaire. C'est bien la rigueur de la gestion qui est mise en œuvre, c'est bien la poursuite des investissements fondamentaux qui est continue. Et, je pense vraiment qu'il ne faut pas changer de méthode, il faut bien sûr, changer de système, il faut que les recettes de la Collectivité de Corse soient à la hauteur de ses ambitions. Et ça, nous le redisons, c'est le processus qui est en cours qui devrait pouvoir y répondre.

Je vous remercie pour votre attention.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Pierre Ghionga.

M. Pierre GHIONGA

Vi ringraziu o sgiò Presidente.

O sgiò Presidente mi pare chì u bugettu aghjuntivu sia fattu per risponde à prublematiche accadute dopu à u votu di u bugettu primitivu.

Un site senza sapè o sgiò Presidente, chì parechje case d'alloghju di e persone anziane è dipendente sò in situazione finanziarie assuffuchente, è a fine s'avvicina. In più, quelle chì sò i più in difficoltà, sò quelle chì sò gestite da associi è u so scopu hè d'un micca fà soldi.

Pigliu un esempiu: una gestita per un associu in Corti, riceve da a CDC 71€/pers/ghjornu, una privata in Aiacciu, 89.

Un ci site per nunda indè a storia, ma in tempu di soldi scarsi, ci hè calcosa à fà. È in u bugettu, un trovu nisuna traccia di a presa in contu di sta situazione chì ghjè impurtantissima par a Corsica.

Dunque per rispettu per i nostri anziani, per e so famiglie chì temenu di deve ricuperà i so vechji in casa, per rispettu per e persone chì temenu di perde u so travagliu, vuterimu contru à stu bugettu.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi. D'altre dumande ? Saveriu Luciani.

M. Saveriu LUCIANI

Merci président. Moi je ferai court. Je crois qu'on est d'accord avec certaines personnes qui ont pris la parole avant moi.

Donc, vous débutiez votre propos sur le climat, je dirais, national français qui est morose, morose à plusieurs titres, on en a parlé hier, l'instabilité, l'incertitude, le climat international qui pèse énormément sur ce recentrage, justement autour vraisemblablement de Bercy, d'un certain nombre de dispositifs.

Donc sur ce budget supplémentaire, quelques observations de notre part. C'est un ajustement, ça tout le monde a compris, donc on est sur un résultat constaté de l'exercice de 2024 qui est de 6,5 millions, je crois, qui est quand même un montant qui est relativement modeste, tout le monde l'a dit, à redistribuer.

Donc, on restera sur ces éléments de surface pour vous dire que l'ajustement final se situe à hauteur, vous l'avez dit, d'environ 24 millions qui a permis, notamment grâce à une manne providentielle qui a été soulignée par 2 de mes prédécesseurs, notamment la liquidation de la SNCM, ce sont des millions qui s'inscrivent en recettes sectorielles de fonctionnement et 2 millions concernant des pénalités, convention de la fibre et je crois 850 000 euros avec un contentieux, je crois avec orange.

Donc, on voit qu'on est vraiment dans les petits calculs, on dira comme ça.

Donc, au niveau des dépenses nouvelles, là aussi on a une équivalence entre les dépenses de fonctionnement, 13 millions, et celles d'investissement qui sont à 11 millions. Donc, simu pari.

Le poste qui augmente finalement, c'est le poste de la santé, du social, 5.5 millions, notamment sur les volets qui sont ceux du handicap et de l'aide sociale à l'enfance. Pour l'investissement et l'habitat, c'est 4,8 millions qui vont directement sur la dotation des communes et l'OPH2C.

Donc là, il y a juste un petit focus qui a été souligné par un collègue tout à l'heure, c'est que là il y a un point de vigilance qui à mon avis va empirer année après année, on en a parlé hier aussi, c'est la pyramide des âges de ce pays. Vous allez avoir un accroissement considérable de ces dépenses-là. Hier, je vous disais qu'il y avait dans les chiffres INSEE, un pays vieux, un pays pauvre et c'est un pays qui est vieux et pauvre et les vieux sont pauvres. C'est ça qui nous interpelle tous. Pierre Ghionga parlait de placement dans les familles,

de retour des EHPAD vers les familles. Certains font le choix de les garder dans les familles, c'est notre cas depuis toujours et tant mieux.

Mais ce qui est sûr c'est que ce qui se passe aujourd'hui en termes de démographie et qu'on n'arrive pas à contrôler et que vous n'arriverez pas à contrôler et qui va vous dépasser certainement dès l'an prochain, c'est justement ce vieillissement. Le chiffre est édifiant, je crois que c'est le pays de Méditerranée le plus vieux, avec l'Italie aussi qui ressemble beaucoup en tant que pays latin à notre morphologie, on a quand même un Corse, ou un habitant en Corse puisque je reprends le terme du Conseil d'État, 1 habitant sur 4 qui a plus de 65 ans, c'est énorme. Je crois qu'en France on est à 1 sur 6 ou à 1 sur 7. Donc on est complètement déséquilibré.

Donc ces dépenses-là sur lesquelles vous ventilez 5,5 millions, elles seront demain d'une autre dimension qui va être, à mon avis dramatique. Bon, je passe, on en reparlera certainement.

Je vais évoquer rapidement la question de l'emprunt. Le fameux emprunt à 111,74 millions, c'était l'emprunt qui était présenté au BP, qui diminue de quelques dixièmes, puisqu'on passe à 111,61 millions, je crois que c'est 150 000 euros, il n'y a pas de miracle.

Donc l'ajustement, il est totalement insignifiant au regard du volume, sauf que moi je me dis, je ne vais pas me satisfaire, contrairement peut-être à vous, quand j'emprunte autant de me retrouver presque à être content du résultat. On est quand même dans quelque chose qui aurait été complètement déséquilibré s'il n'y avait pas eu justement cette liquidation de la SNCM. Je le dis, je le répète. Je n'irais pas plus loin dans l'exposé.

Sur la politique générale, c'est le même constat qu'au BP, avec les mêmes effets, du saupoudrage de quelques reliquats. Ça ne modifie en rien la trajectoire historique financière de la CdC, et ce n'est pas du tout, vous l'imaginez bien, en tant que nationaliste, sur quoi on pouvait s'attendre, même si on s'y attendait.

Vous avez évoqué à un moment donné, comme souvent dans les discours que j'entends ici, l'espoir de l'autonomie, l'espoir du pouvoir législatif, fiscal et financier. Moi aussi je crois qu'on est tous sur une perspective où le feuilleton se termine bien. Je vous disais hier, souvent il se termine bien, des fois il se termine mal.

Là, à l'heure où on parle, nous tirons dans le même sens, mais peut-être pas pour la même raison, certainement.

Ce qui est sûr, c'est qu'on est quand même devant une situation où l'aléatoire pèse énormément, et quand je dis l'aléatoire, c'est que cet aléatoire, à un moment donné, il risque de basculer. Et s'il bascule, on sort d'une situation complètement critique.

Donc pour l'heure, rien de bien nouveau. On peut jouer les arguments de défense, j'ai entendu mon collègue tout à l'heure dire : bon, finalement tout va bien ou en tous les cas ça ne va pas plus mal.

C'est un budget, je dirais, de variables d'ajustement, on dira comme ça, à la marge, sans réelle surprise, avec un fonctionnement qui, quoi qu'il arrive et quoi qu'il se passe, écrase l'esprit même d'un projet. Ça pour moi, c'est évident.

Donc il n'est pas satisfaisant. Vous avez compris qu'on votera contre, comme on a voté contre le BP, on votera contre le BS. Mais malgré tout, parce qu'on est quand même sur une route où on essaie tous ensemble de sortir ce pays de l'ornière, malgré les contextes internationaux, malgré les contextes où on nous compare à d'autres régions françaises, aux départements, arrêtons de comparaison, parce que comparaison, comme on dirait l'adage, n'est pas raison. Nous, on espère quand même, à un moment donné, qu'on puisse avoir sur notre route, sur la trajectoire budget, un espoir de redressement. On est tous là pour ça et pour l'instant on ne voit rien.

Et, quand je vois l'avenir, il y avait un président des États-Unis qui disait, ce n'est pas Trump, c'était Abraham Lincoln qui disait : la meilleure façon de prévoir l'avenir, c'est de le créer.

Fate qualcosa.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi. D'altrè dumande ? Ùn ne vecu più, dunque aghju da dà a parolla a l'esecutivu.

M. Gilles GIOVANNANGELI

À ringrazià vi, o Sgiò presidente.

D'abord saluer les propos d'Alex Vinciguerra, extrêmement éclairants et bien sûr précisent un certain nombre de points que j'avais moi-même essayé de développer.

Dire à Georges Mela, Georges, pour moi, vous êtes parfois sur ces sujets-là, un peu une incompréhension, je crois l'avoir déjà exprimé à plusieurs reprises. Nous sommes tous les deux de vieux élus, je crois, on a été maires tous les deux de communes pendant une période assez longue. Je pense qu'on connaît tous les deux les mécanismes budgétaires, je pense ! Donc je suis surpris, j'avoue, de votre analyse. Et puis, quand je regarde le nombre d'élus ou de maires ici ou de présidents d'intercos qui sont en charge, eux aussi, de présenter des budgets, dire qu'une progression de 1 % aujourd'hui des charges de fonctionnement, c'est une non-maîtrise de ces charges-là, je crois que c'est pratiquement une offense qu'on fait aux élus qui sont en charge de construire des budgets.

Aujourd'hui, on n'est même pas au niveau de l'inflation. On n'est même pas au niveau de l'inflation ! Quand on dit qu'on est dans le mensonge, je ne sais pas là qui a des propos qui peuvent s'assimiler à des propos mensongers.

De même, dire que notre résultat 6,5 millions aujourd'hui, ce n'est pas un résultat qui serait intéressant, mais on fait un résultat. Dans la conjoncture budgétaire actuelle, nous dégageons 6,5 millions de résultat. Moi je pense que c'est plutôt vertueux qu'handicapant pour notre Collectivité.

Dire enfin que ce budget supplémentaire, ça a été dit à d'autres reprises de manière différente, est modeste. Mais un budget supplémentaire, c'est un budget d'ajustement. S'il est modeste, ça démontre au contraire, et c'est le travail que nous avons voulu faire, que nos prévisions, notre BP était extrêmement ajusté et déjà en termes de d'exécution dans la justesse, me semble-t-il, la plus précise.

Ce n'est pas une mauvaise gestion que d'avoir un budget supplémentaire modeste, au contraire, ça démontre toute la bonne gestion et le bon niveau de prévision que nous avons eu.

Après c'est un dernier point aussi, mais là je vais vous en donner une explication, l'année dernière nous avons voté aussi un BS en juillet. Là aussi c'est un choix de cadencement budgétaire qui est plutôt vertueux. Nous comptons l'année dernière déjà voter un BP 2025 fin décembre 2024 ou janvier

2025. Simplement, vous le savez comme moi, les événements français, les événements de politique française, et les incertitudes qu'il y avait sur le vote du budget en France, nous ont obligés à décaler le vote de notre BP. Et cette année, en 2025, nous nous apprêtons à vous présenter un BP 2026 en décembre ou au plus tard en janvier 2026.

Donc on prouve bien que, là aussi, on essaie d'être dans un cadencement budgétaire qui est plutôt en phase avec l'exécution budgétaire et la capacité à se projeter.

Donc moi, je ne peux pas dire plus là-dessus. Après on peut faire toutes les interprétations. Je pense qu'Alex Vinciguerra y a répondu. Il suffit de regarder nos indicateurs budgétaires pour constater que notre Collectivité aujourd'hui n'est pas à l'asphyxie ou en défaillance financière. Pas du tout ! C'est une collectivité qui connaît des difficultés, c'est normal puisque le contexte est contraint, mais qui maîtrise parfaitement aujourd'hui ses indicateurs financiers.

Paul-Félix dans le même registre, nous explique que l'excédent devrait être naturellement, en forme d'orthodoxie, affecté à la section d'investissement. Oui, on peut l'entendre. Sauf que, nous, l'excédent, dans notre raisonnement, il est affecté aux besoins des Corses, là où il y a priorité des besoins des Corses, au quotidien des Corses.

Donc en l'occurrence, nous avons des besoins, vous le savez, notamment sur les politiques sociales, ça a été repris à plusieurs reprises, qui sont importants dans un contexte dégradé, dans un contexte de précarité forte, dans un contexte démographique aussi qui impacte nos budgets. Et nous avons fait ces choix-là. Mais encore une fois, qu'on se dise les choses, on a eu ces 5 dernières années une croissance des charges de fonctionnement annuel qui était autour des 3 %, 4 % en 2024. Cette année, nous retombons à un peu plus de 1 %, en dessous du niveau de l'inflation.

Donc on est plutôt dans un effort vertueux et soutenable. En tout cas, c'est ce que nous voulons faire, c'est que cet effort, en même temps, il soit soutenu dans le temps, c'est ce que je vous disais, c'est l'anticipation, la volonté de se tenir, au niveau de l'inflation, sur les charges de fonctionnement, soutenable pour l'économie de la Corse, parce que vous le savez, il y a aussi la nécessité parce que la Collectivité de Corse, on le sait tous et on en a parlé encore ce matin, est donneur d'ordres puissant en matière économique, et acceptable enfin pour l'ensemble des acteurs, notre peuple bien entendu, mais enfin tout l'ensemble des acteurs, communes et intercommunalités.

Pierre Ghionga, j'entends vos propos.

Après je crois que c'est votre choix, si vous désirez bien sûr conditionner votre vote à un sujet qui est certes d'importance, et j'entends et je crois que sur le sujet que vous avez évoqué, la Collectivité de Corse ne s'est pas mise en défaut. La conseillère exécutive est venue pour une séance de travail en élaborant des pistes de solutions, en travaillant sur des pistes de solutions qui pourront éventuellement passer. Ce n'est pas fermé, de ce que j'ai compris ce n'est pas fermé à l'évolution du tarif. D'après ce que j'ai compris avec la conseillère, il y a éventuellement des pistes, mais il y a aussi des gestions d'établissements et des de gestion qui doivent être mis en place et proposés. On est dans un domaine un petit peu particulier.

Mais j'entends bien le besoin, on voit bien l'effort qui a été fait en faveur de la politique du handicap, en faveur de la politique de l'enfance, mais aussi de manière très générale, et ça s'est vu au BP, ça s'est vu au CFU 2024 et ça s'est vu au BP, en faveur des personnes des âgées. J'ai parlé du maintien à domicile, mais vous savez aussi que le soutien aux EHPAD est extrêmement fort par la Collectivité de Corse, comparé à ce que font d'autres collectivités et d'autres régions ou départements, on est vraiment plutôt à la pointe dans ce domaine.

Enfin Saveriu, vous avez aussi parlé d'ajustement, je reprendrai. Bien sûr, c'est un ajustement, mais les propos que j'ai tenus, nous en sommes plutôt fiers. Nous n'avons pas vocation à venir ici à vous présenter un nouveau budget pour l'exercice 2025 de la Collectivité. Nous sommes dans la continuité de ce que nous avons anticipé, que nous avons proposé au BP 2025 et que nous concrétisons aujourd'hui dans le cadre de ce BS. Et nous avons bien conscience, et nous le disons aux Corses, nous avons bien conscience que nous adaptons notre trajectoire, nous avons bien conscience que nous demandons des efforts, mais je vous l'ai dit, ces efforts on doit les faire dans un cadre qui soit acceptable et non pas dans une vision d'austérité. C'est ce travail que nous avons entrepris depuis maintenant 2023 et que nous poursuivrons jusqu'à la fin 2027.

M. Hyacinthe VANNI

Merci, Monsieur le conseiller exécutif.

Georges Mela, juste un mot, je vous l'accorde et l'exécutif répondra.

M. Georges MELA

Juste un point, qu'il n'y ait pas de différence d'analyse sur le terme « mentir » qui a été repris et je regrette qu'il n'y ait que celui-ci qui ait été repris parmi tout ce qui a été exprimé, tout ce qui a été dit. Mais peu importe.

Lorsque je dis « mentir », c'est peut-être mentir sciemment sur quoi ? Sur la trajectoire qui est la nôtre aujourd'hui et qui est désastreuse. Je ne comprends pas que vous ne l'exprimiez pas, parce qu'elle est désastreuse, vous savez qu'on va dans le mur.

Vous parliez tout à l'heure de l'équilibre qui a été obtenu avec les 16,5 millions de la SNCM et compagnie, qu'aurait été le budget supplémentaire de cette collectivité s'il n'y avait pas eu ces 18 millions d'euros ? Rien ! Aucun ! On n'en aurait même pas fait ou on allait les faire avec 10 000 euros d'économie sur le personnel, dont parlait notre collègue Alexandre Vinciguerra.

Vous savez qu'on va dans le mur et qu'il est temps de se ressaisir et de dire la vérité. Oui, de dire la vérité ! Vous le disiez ce matin, Monsieur le président de l'exécutif, vous venez de nous rejoindre, qu'il fallait changer de méthode sur certains sujets et sur un rapport que j'ai en tête et qui est le PPI. Là-aussi, il faut changer de braquet, mais ensemble, il faut changer de braquet.

On avait dit qu'on devait faire des économies, des économies substantielles en fonctionnement, qu'on devait, à travers la commission des finances, travailler justement sur cette fiscalité et surtout sur l'immobilier. Qu'est-ce qu'on a fait ? Rien. Et pourtant, il y a des sources importantes d'économie, on ne les a pas faites. Pourquoi on ne les a pas faites ? Problème de temps ? Problème de rigueur qui finalement fait défaut ? C'est quoi ? Il est normal que l'on s'insurge et il est normal que l'on fasse preuve de responsabilité au même titre que vous tous. On n'est pas là pour individualiser les groupes ou je ne sais trop quoi, on est là pour faire les réflexions qui s'imposent et essayer de faire en sorte que la situation s'améliore, c'est tout. Force est de constater qu'elle ne s'améliore pas et il est grand temps de le dire.

Et lorsque je parle, je renouvelle en disant « on continue », je dis « on continue de mentir aux Corses », on ne leur dit pas la vérité parce qu'on est dans une situation délicate et difficile et il faut arrêter les comparaisons avec les autres collectivités.

Les autres collectivités ne nous intéressent pas, ce qui nous intéresse c'est ici et ce que l'on donne et ce que l'on montre aux Corses, c'est tout.

M. Hyacinthe VANNI

Très bien. L'exécutif répond, è dopu vutemu.

M. Gilles GIOVANNANGELI

On ne va pas faire chjama è risponde avec Georges Mela sur ce sujet, on voit bien les appréciations différentes. Je crois avoir exprimé le fait et c'est vérifiable, qu'aujourd'hui 1 % d'augmentation de charges de fonctionnement, nous nous situons dans la tranche basse de ce qui peut se faire dans les collectivités. On est bien obligés de regarder ailleurs Georges, et c'est la réalité, vous le savez comme moi, parce que vous avez été maire, parce que vous avez été maire et que vous savez que faire 1 % d'augmentation de charges de fonctionnement dans une collectivité, c'est une mesure de gestion très rationnelle et c'est un effort demandé à ceux qui sont en charge d'exécuter les budgets. C'est une réalité. Vous ne pouvez pas être dans le déni sur cet aspect-là.

Alors moi j'entends qu'on peut faire mieux et vous avez raison de le dire. On peut toujours et on doit continuer l'effort, c'est ce que je vous ai dit, mais l'effort, il va se faire à ce niveau d'épure, c'est-à-dire dans l'objectif pour les 3 années à venir de rester en deçà ou au niveau de l'inflation sur les charges de fonctionnement.

Cette trajectoire-là, nous la revendiquons, elle est vertueuse. Je ne vais pas reprendre à nouveau les propos d'Alex Vinciguerra tout à l'heure, regardez les indicateurs, regardez les ratios de notre Collectivité et démontrez-nous que ces ratios, ils sont aujourd'hui des ratios d'alerte. Et ce n'est pas vrai, ce n'est pas vrai. Ce sont des ratios largement acceptables. Que l'on puisse et que l'on veuille faire mieux, c'est ce que nous avons entrepris parce que nous avons conscience de la dégradation générale des budgets des collectivités, avec une contrainte qui va nous peser de plus en plus. Et on voit bien que les mesures gouvernementales qui arrivent, vont venir amplifier déjà celles qu'on nous a imposées les années précédentes. Ça, nous en avons conscience et c'est pour ça que nous anticipons, nous anticipons et nous demandons de poursuivre cette logique d'effort. Mais je le répète, l'effort, il ne peut être qu'acceptable et soutenable, parce que sinon ça devient de l'austérité. Et ça, nous nous refusons de le faire et nous voulons continuer d'être proches des Corses, répondre aux besoins de l'ensemble des Corses, répondre aux besoins des acteurs communes, intercommunalités et continuer à investir pour ce pays.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi. Monsieur le Président, avete a parolla.

M. le Président Gilles SIMEONI

J'étais effectivement absent pendant une grande partie du débat, j'en ai suivi une partie, j'étais absent pour des soins infirmiers.

Une réponse complémentaire, une en forme de boutade et l'autre plus sérieuse. En forme de boutade, j'entends vos appels aux économies sur les dépenses de fonctionnement, je vous fais remarquer que dans les minutes qui vont venir, on va examiner une motion déposée par l'opposition, conjointe pour le coup, que je viens de découvrir : « Avanzemu », « Core in fronte », vous-même, il n'y a pas Pierre Ghionga et son groupe, demandant une augmentation des dépenses de fonctionnement, notamment au titre d'une aide à un club sportif, c'est une dépense en fonctionnement.

Vous savez qu'à chaque fois qu'on tape à notre porte pour demander l'augmentation des dépenses en fonctionnement, l'opposition relaye et dit : il faut le faire. Donc, on est dans la difficulté et quelquefois le paradoxe. Ça c'était en forme de boutade parce qu'on va examiner avec... Eh bien justement, mais j'allais vous demander, mais vous allez la maintenir ou non ? Il a été tellement convaincant, Georges, que je me dis : autant ils vont retirer la motion, mais après on va avoir d'autres types de problèmes.

Pour être plus sérieux, je pense qu'on l'a dit et redit, ce n'est pas contradictoire ce qu'ont dit les uns et les autres, je vais le résumer en 3 axes. Premièrement, parce que je sais que vous l'avez dit dans le cadre du débat, mais on regarde toutes et tous ce qui se passe ailleurs, on dépend aussi de ce qui se passe ailleurs. Donc disons-le clairement, nous sommes parmi les bons, voire les très bons élèves des collectivités locales en France, en termes de ratio et en termes de trajectoire budgétaire globale, ça c'est un.

Deuxièmement, nous sommes impactés très lourdement et de façon structurellement dangereuse par la tendance actuelle. La tendance actuelle, ce sont les choix budgétaires au niveau national, c'est important, mais c'est aussi la trajectoire de notre Collectivité en termes de dépenses et en termes de recettes. Donc effectivement, même si les ratios sont bons, la trajectoire est inquiétante, très inquiétante et doit être corrigée.

Troisièmement, c'est encore plus grave, pourquoi ? Et là je vous rejoins, y compris sur : ça ne nous regarde pas ce qui se passe ailleurs. Non ça nous regarde, vous le savez, nous en sommes d'accord, mais ce qui compte pour nous c'est ce qu'on est capable de faire in fine, ce n'est pas ce que fait la Picardie, tel ou tel département ou telle ou telle région, donc c'est par rapport à nos besoins. Et ça, ça rejoint la discussion, y compris sur le PPI ce matin, c'est qu'il

y a aujourd'hui un gap important entre ce dont nous avons besoin et ce que nous pouvons mobiliser.

Et j'ai envie de vous dire, les efforts en matière de diminution ou de contraction des dépenses de fonctionnement et en matière de rationalisation de nos investissements, donc de hiérarchisation des priorités, sont indispensables, mais ils ne permettront pas, même s'ils sont portés à leur plus haut niveau, de retrouver les marges de manœuvre nous permettant de combler l'intégralité de nos besoins.

Donc ces efforts, il faut les faire pour gagner une partie de la marge indispensable et il faut les faire aussi pour convaincre l'État, l'Union européenne, les partenaires, les Corses si nous mobilisons leur emprunt, que nous sommes dignes de confiance. Et ça, il faut qu'on le fasse ensemble.

Un point complémentaire sur ce troisième point et notamment sur l'urgence, c'est une urgence absolue et vitale indépendamment de la discussion budgétaire. Je vais le dire encore plus clairement, au moment où on en parle, on est en juillet, il va y avoir les vacances du mois d'août, en septembre, la rentrée politique, économique, sociale et budgétaire va être extrêmement complexe et incertaine. Au moment où nous partons en vacances, nous n'avons aucune garantie sur la majoration cette année de la dotation de continuité territoriale. Vous avez entendu, nous entendons les uns et les autres ce que ce que disent les professionnels du tourisme, les restaurateurs, les hôteliers, les campings, les chefs d'entreprise de façon générale, la rentrée va être chaude. Si demain, nous n'avons pas l'abondement espéré et normal sur la DCT, nous aurons une catastrophe économique et sociale.

Donc nous avons besoin, pour toutes ces raisons, me semble-t-il de travailler ensemble au moins sur le périmètre que nous venons d'identifier. Et je redis très tranquillement, je vous donne rendez-vous, on va sans doute partir en vacances, etc., à partir de septembre, notamment sur ces questions budgétaires. Travaillons ensemble. Travaillons ensemble sur les économies, les mutualisations, la rationalisation des investissements, chacun gardant sa liberté totale d'être dans la majorité ou dans l'opposition, mais travaillons ensemble et notamment je pense que sur les quelques points que je viens d'évoquer on peut être d'accord. Essayons de le faire parce que c'est l'intérêt de la Corse.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi. Donc je mets aux voix ce rapport. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ?

Donc le rapport est ADOPTE.

On peut passer au rapport suivant.

Raportu n° 195 : Approvu di u bugettu supplementare di u bugettu annessu di u laboratoriu d'analisi di u Pumonti (2A) di a Cullettività di Corsica per l'eserciziu 2025

Rapport n° 195 : Approbation du Budget Supplémentaire du budget annexe du Laboratoire d'analyses du Pumonte (2A) de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2025

Mme Vannina CHIARELLI-LUZI

À ringrazià vi, presidente.

Les laboratoires, ça va aller très vite. S'agissant des 2 laboratoires, les budgets supplémentaires présentés sont sans impact sur la subvention d'équilibre de la Collectivité de Corse, conformément à notre volonté d'avoir une rigueur particulière sur l'accompagnement et le pilotage de ces laboratoires.

Donc pour chacun des laboratoires, il s'agit essentiellement de jeux d'écritures et de reventilation de crédits.

Pour le Pumonte, il est proposé d'arrêter le budget supplémentaire à 106 441 euros, la reprise du résultat s'élève à un peu plus de 76 000 euros les dépenses réelles de fonctionnement augmentent légèrement au total de 0,22 % et la masse salariale est également maîtrisée.

À ringrazià vi pour le Pumonte.

M. Hyacinthe VANNI

Merci, c'était rapide et clair.

Alors il y a un avis de la commission des finances.

M. Joseph SAVELLI

Il y a un avis favorable de la commission des finances avec la non-participation des groupes « Un soffiu novu », « Avanzemu » et « Core in Fronte ».

M. Hyacinthe VANNI

Est-ce qu'il y a des interventions ? Georges Mela.

M. Georges MELA

Juste une chose, le Président de l'exécutif disait tout à l'heure que j'étais convaincant, lui, il est plus que convaincant, il me semble qu'il est redoutable, parce qu'avec les explications qui ont été fournies, je pense que j'aurais pu les faire miennes, donc ça me semble à souligner et à dire.

Sur les rapports 195 et 196, on y répondra de façon commune sur ces deux. Alors très bien, vraiment, parce que cela a été précisé, on est dans une reprise habituelle de résultats avec une affectation de surplus de fonctionnement à l'investissement. Dans les 2 cas, on arrive à zéro, ça a été dit.

Alors deux éléments à relever. Premièrement, le fait que l'on soit dans une démarche de fusion est précisé dans les documents, mais on n'en sait pas plus. Et j'avais demandé à l'exécutif, qui m'avait répondu le mois dernier au cours de l'examen des comptes financiers uniques des deux labos, que l'on aurait des éléments à la session de juillet.

Nous sommes à la session de juillet, alors je ne sais pas si c'était dans le cadre d'un rapport propre ou à l'occasion de ce budget supplémentaire, mais en tout cas, je m'attendais à avoir quelques éléments, notamment financiers, sur le sujet.

Deuxièmement, on constate les subventions d'équilibre, bien entendu, qui demeurent inchangées sur la Haute-Corse comme en Corse-du-Sud. Pour rappel, au budget supplémentaire de l'an dernier, la subvention d'équilibre en 2B avait été augmentée de 19 000 euros et celle du 2A avait baissé d'autant.

Donc cette année pour le 2B, la subvention d'équilibre reste à changer par rapport au budget primitif puisqu'il me semble qu'elle soit annoncée autour des 1,8 millions d'euros. Idem pour le 2A où l'on maintient le même niveau de subvention, soit 3,2 millions.

Alors sans surprise, bien entendu, nous voterons contre ces 2 rapports.

M. Hyacinthe VANNI

Très bien, même s'il y a du mieux quand même, on vous félicite quand même qu'il n'y ait pas besoin d'abonder les budgets supplémentaires de labo.

Pas d'autres interventions ? Non. Vous avez la parole.

Mme Vannina CHIARELLI-LUZI

Merci Monsieur le Président, merci de l'avoir fait remarquer.

Monsieur Mela, sur l'AMO, je vous confirme que l'AMO a rendu comme convenu un rapport intermédiaire, mais dans ma réponse du mois dernier, je vous ai dit que le rapport intermédiaire était rendu en juillet, qu'on en reparlerait à l'Assemblée en octobre.

Laissez-nous le temps de voir, lire le diagnostic des labos et travailler dessus.

Donc, rendez-vous en octobre.

M. Hyacinthe VANNI

Très bien.

M. Georges MELA

Je voulais dire simplement qu'on avait été habitués à des délais plus longs, 3 mois, ça nous semble d'une rapidité même excessive !

M. Hyacinthe VANNI

Très bien. Je vais mettre aux voix ce rapport 195. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ?

Le rapport est ADOPTE

Vote contre des groupes « Un Soffiu Novu » et « Avanzemu » ; Abstention du groupe « Un Altra Strada » ; non-participation du groupe : « Core in Fronte » ; pour « Fà populu insemu ».

Nous passons au Cismonte.

Raportu n° 196 : Approvu di u bugettu supplementare di u bugettu annessu di u laboratoriu d'analisi di u Cismonte (2B) di a Cullettività di Corsica per l'eserciziu 2025

Rapport n° 196 : Approbation du Budget Supplémentaire du budget annexe du Laboratoire d'analyses du Cismonte (2B) de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2025

Mme Vannina CHIARELLI-LUZI

Merci, Président.

Je vous propose d'adopter le budget supplémentaire arrêté à 357 774 €. Sur cette somme, la reprise du résultat constaté au compte financier unique 2024 s'élève à plus de 290 000 €. Il y a effectivement une augmentation des charges à caractère général du fait des dépenses qui sont liées à des frais de fonctionnement impératifs comme la climatisation, le nettoyage, etc., la masse salariale reste maîtrisée.

À ringrazià vi.

M. Hyacinthe VANNI

Est-ce qu'il y a des interventions ? Pas d'interventions.

Il y a un rapport de la commission des finances.

M. Joseph SAVELLI

Un avis favorable de la commission des finances avec la non-participation des groupes « Un soffiu novu », « Avanzemu » et « Core in fronte ».

M. Hyacinthe VANNI

Très bien, donc je peux le mettre aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ?

Le rapport est ADOPTE.

Vote contre des groupes « Un Soffiu Novu » et « Avanzemu » ; Abstention du groupe « Un Altra Strada » ; Non-participation du groupe : « Core in Fronte » ; pour « Fà populu insemu ».

À ringrazià vi. Pudemu passà avà à a lingua corsa.

M. Romain COLONNA

Monsieur le Président, petit point d'ordre s'il vous plaît.

J'ai cru comprendre qu'il y avait une motion qui circulait. Est-ce que le groupe majoritaire pourrait en être destinataire, s'il vous plaît ?

M. Hyacinthe VANNI

Moi, j'ai celle de la Présidente, je ne sais pas si je peux vous la communiquer ! Je ne suis que le vice-président. Je ne sais pas si je peux la communiquer, mais on aura le temps de l'examiner en détail.

M. Romain COLONNA

Alors on attend.

M. Hyacinthe VANNI

Donc, je vous propose qu'on passe au rapport 192.

Avete a parolla, o Sgiò presidente.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS préside la séance.

LINGUA CORSA / LANGUE CORSE

Raportu n° 192 : L'immersione a prò di l'amparera di u corsu : sustegnu a l'associu Scola Corsa per u 2025/2026

Rapport n° 192 : L'immersion au service de l'apprentissage du corse : soutien à l'association Scola Corsa pour la période 2025/2026

M. le Président Gilles SIMEONI

Vi ringraziu o sgiò Presidente.

È dunque un raportu chì tratta a sapete di l'immersione à prò di l'amparera di u Corsu, è chì urganiseghja è rinnuvellegghja u nostru sustegnu finanziariu è puliticu à l'associu scola corsa.

Allora ùn aghju micca da rivene nant'à a storia luntana è vicina di l'impegnu assuciativu à prò di l'imparera di u corsu, ma avemu à mente chì di ghjugnu 2022, à pena di più chè trè anni fà, issa assemblea hà adupratu à l'unanimità un raportu nantu à l'immersione linguistica è hà dicisu di sustene un pocu dopu l'azzione messi in ballu da l'associu scola corsa à prò di l'insignamentu immersivu.

A sapete chì ghjunghjimu avà à u quartu eserciziu, cunniscite a qualità di u bilanciu di l'associu, sapete chì l'associu oghje intervene in parechje cumune è rughjoni di Corsica, hà zifratu in 2024 una cunvenzione incù l'INSPE di l'università di Corsica, per permette li d'accoglie trè studente in Master Bislingu ind'è e so scole. È po, soprattuttu ci vole à ramintà incù forza, ùn hè micca scrittu, diceraghju qualchì parolla, ùn hè micca scrittu ind'è u raportu, ma ci vole à sottulinea chì l'associu hà ottinutu quist'annu, in anticipu per raportu à a nurmaltà, a cuntrattualisazione incù l'educazione naziunale. Postu chì nurmalmente si pò dumandà a cuntrattualisazione à capu di 5 anni, è l'associu, vistu a qualità di u so travagliu è vistu dinù a qualità di e rilazione incù l'educazione naziunale moltu più cù u rettore attuale Rémi Paolini, è riveneraghju nantu à l'azzione di u rettore, hà ottinutu l'associu issa cuntrattualisazione chì ghjè qualcosa impurtantissimu.

Allora certi diceranu ùn ci hè chè dui posti chì sò stati pigliati in carica da l'educazione naziunale, nantu à 11 dumandati ma ci vole à sapè chì s'hè fatta issa scelta, indù un cuntestu particolare è tengu quì à di posti chì simu stati richjappi da l'attualità naziunale è auropa, à di chì oghje ci hè un fenomenu chì ghjè grave è inchietante, assai zitelli ebrei ùn volenu più stà indè a scola publica perchè li vene male è hè troppu difficiule per elli. Per raportu à a crescita di

l'antisemitismo in Francia, è dunque parecchi di i zitelli ebrei ùn ponu stà ind'è e scole pubbliche è si ne vanu ind'è e scole private, è face chì ci hè un sforzu particolare per sustene e scole private ebreie per raportu à issu clima.

Dicu què perchè avete vistu chì l'assemblea di Corsica hà pigliatu una muzione un mese fà è diciamu à stu mumentu custi chì puru s'ellu era una scelta è una decisione impurtante è forse difficiule à piglià ind'è u cuntestu attuale, emu dettu chì ghjera logicu par raportu à a storia. Chì issa ricunniscenza si faccia dinù à tempu ind'è l'affermazione chì Israèl hà u dirittu à campà in pace, è avia dettu per contu meiu chì d'appressu à mè l'assemblea di Corsica pigliava una pusizione chì avia da esse suvitata, prestu da parecchi stati è da a Francia è avete vistu chì erisera u Presidente di a repubblica, hà decisu d'annuncià chì di sittembre a Francia avia da ricunnosce u Statu Palestinese dumandendu dinù chì u movimentu terroristu Hamas sippia scartatu di u putere è di a decisione publica ind'è issu statu.

Chjodu issa rimarca è rivengu à nantu à u sugettu d'oghje. Issa cuntratualisazione, al di là di u sustegnu finanziariu, hè un attu forte postu vale ricunniscenza di a qualità pedagogica di l'offerta educativa di scola corsa. Oghje, ùn avemu micca scrittu issa cuntratualisazione, n'emu fattu una scelta ghjuridica è pulitica. Tengu à ramintà dinù, per esse chjaru, avete vistu chì a corte regionale di i conti ci hà fattu u rimproveru di sustene à scola corsa, ramentu chì ùn avemu micca cumpetenza per sustene e scole chì ùn sò micca cullegi o licei, dunque u nostru finanziamentu si face micca à u livellu pedagogicu ma ind'è l'attività periferica d'associu. È ne simu intesi cù u cuntrollu di legalità. Noi emu fattu a scelta di mantene u raportu ind'è a so forma chì era stata valitata da u cuntrollu di legalità, è dunque diceraghju chì simu ind'è i chjodi, ind'è i chjodi indè a forma ma micca ind'è u fondu, è issa rimarca mi permette d'insiste nantu à u fattu chì a sapemu u rettore face oghje un travaglione nantu à l'allarghera di l'offerta di corsu, d'insignamentu bislingu, d'insignamentu immersivu ind'è u sistema educativu publicu. È ghjè impurtantissimu è ci vole à accumpagnà è sustene issa dimarchja. Ma emu dettu puru quì, è tutti, chì sapemu chì issa scelta si face ind'è un'incertezza, in un insicurezza ghjuridica. Chì, ch'ella sia per l'immersivu o ch'ella sia per u bislinguisimu in generale, ùn pò esse oghje chè facultativu. È vale à dì chì s'è qualchissia, persona fisica o murale vene à cuntestà sò chè no simu in traccia di cercà à accatastà è à rinforzà in accordu incù l'accademia di Corsica, davanti un tribunale, risichemu di perde. È simu ancu ind'una situazione chì ghjè ancu un pocu incredibile diceraghju è paradussale.

Ind'è u mumentu induve rinforzemu in accordu incù l'accademia di Corsica, l'insignamentu di a lingua corsa, a camera regionale di i conti hà forse fattu un articulu 40 contru à noi per purtà ci à u penale per svià u sviamentu di i

soldi pubblici perchè aiutemu un associu. Dunque vedimu, vedite bè chì simu ind'una situazione chì ùn pò più durà cusì. È chì ci vole chì d'appressu à noi a revisione custituziunale ci permetti di fà ricunnosce per u statutu d'ufficialità per a lingua corsa.

Allora a situazione attuale di l'associu scola corsa: di sittembre 2025 ci saranu nurmalamente più di 200 sculari nantu à 5 siti, 91 in Bastia, 56 nantu à Biguglia, 35 in Sarrula, 25 in Corti è po campatoghja, l'ultima scola nata quella di Lucciana incù una decina di zitelli. Si cresce in qualità, si cresce in sciffre è s'allarga u chjerchju. È pensu chì ghjè a ghjutificazione di u nostru sustegnu riaffirmatu. È cumpieraghju dicendu chì ùn ci vole mai, è mancu un pocu à oppone o à mette in cuncurenza l'impegnu assuciativu di scola corsa è u sistema educativu publicu. Si sà quant'è no simu attaccati à l'insignamentu publicu, ma ci vole à ricunnosce dinù chì scola corsa à traversu a so azzione, hà permessu dinù di dà un soffiu novu, un slanciu novu à a rivendicazione di generalisazione di u bislinguisimu è soprattutto di rinforzu di a qualità di l'insignamentu bislingu. Postu chì l'immersione hè dinù una garanzia d'un veru bislinguisimu. È pensu chì una parte di u travagliu chì ci vulerà à fà, hè di rinforzà a nostra valutazione di a nostra pulitica educativa. Micca solu al di là di a cuntitezza scumpartuta nantu à a crescita di i zitelli chì seguitanu corsi in lingua corsa è ind'è i siti bislingui.

Ci hè un veru prugressu, un prugressu impurtantissimu, ma ci vole à sapè per raportu à u nostru scopu, quantu sò i zitelli oghje à sorte di u sistema educativu essendu veramente bislingui. È què passa d'appressu à noi à traversu una megliurazione di a qualità di l'insignamentu è particularmente di l'insignamente immersivu.

Dunque pensu chì u travagliu chì ci aspetta, ma ne riparleremu puru ind'è u quadru di i travagli di cummissione, ghjè di riflette à un referenziale cumunu ci ciò ch'ellu hè l'insignamentu immersivu. Un veru insegnamentu immersivu. È di cuntraturalizà incù l'educazione naziunale per avè a certezza chì sò chì hè chjamatu insegnamentu immersivu, è chì hè messu in ballu, mi si pare in veru attualamente da, per esempiu, l'associu scola corsa, chì issa metuda d'insegnamentu immersivu, hè generalizatu indè tutti i siti di l'insignamentu publicu è passa dinù per u rinforzu di l'impegnu di a Cullettività di Corsica à prò di issa sparghjera.

Finisciaraghju, dicendu saluendu u travagliu di scola corsa l'aghju fatta, ma dinù l'azzione di u rettore, pensu chì ci vole à dì la di manera chjara, hè à a so piazza, hè un funziunariu di statu è noi simu eletti di a Corsica, ma u nostru rettoru hè corsu, tene cara a lingua corsa, è face assai è dinù per rimette a sapete a lingua corsa à u core di l'insignamentu ma senza mai staccà la, spiccà la ne mancu oppone la à tuttu u restu.

Perchè a lingua corsa a sapemu ne simu persuasi hè un purtellu ver di l'universale. È dunque, je terminerai en français, le recteur de l'académie de Corse, Rémi Paolini, est attaché à l'enseignement public, c'est normal, il est attaché à un enseignement de la plus haute qualité possible pour tous les élèves. On a eu le plaisir à Bastia et à Ajaccio d'accueillir les lauréats avec mention très bien, quelquefois, les félicitations du jury de l'Académie de Corse et nous étions ensemble pour le faire.

Donc, à travers le projet d'académie qui sera validé à la rentrée, il y a, vous le savez, 6 axes qui ont été définis par le recteur et ses équipes, en concertation avec la Collectivité de Corse. Nous avons travaillé, bien sûr sans nous immiscer dans ce qui relève des compétences propres et exclusives de l'académie. Parmi ces 6 objectifs, 6 axes, il y a un axe premier et dénommé comme premier à dessein, c'est d'ériger la langue Corse en savoir fondamental.

Derrière cet axe 1, cet axe numéro 1 fondamental, il y a des déclinaisons par objectif. À la fois, le choix de cet axe 1 et la volonté de le décliner en objectifs opérationnels, nous l'avons coconstruit et validé ensemble, la Collectivité de Corse, le conseiller exécutif et le rectorat.

Maintenant, nous aurons à définir, notamment à travers la méthode innovante que nous avons actée permettant d'impliquer l'Assemblée de Corse via la commission ad hoc, nous aurons à définir ensemble les modalités opérationnelles de cette mise en œuvre dans le cadre d'une véritable politique linguistique. C'est le travail qui nous attend jusqu'à la fin du mois d'octobre.

Mais ce que je tenais à vous dire et je termine par-là, c'est que d'ores et déjà, nous avons travaillé avec le recteur, avec le conseiller exécutif, avec Lauda Guidicelli bien sûr qui est en charge de la formation et de l'éducation, de la jeunesse notamment, également avec Anne-Laure Santucci, puisqu'elle est à la culture et au patrimoine, mais de façon transversale avec le Conseil exécutif, et c'est normal, nous avons travaillé avec le recteur à renforcer, dès la rentrée, le soutien, y compris financier, dépenses de fonctionnement, vous voyez, on n'y échappe pas, mais nous voulons et nous devons le faire, en tout cas, nous le proposerons à l'Assemblée de Corse de le valider et nous aurons un débat.

Mais je crois que, au moment où nous avons acté ensemble, avec le rectorat, le renforcement et la généralisation du bilinguisme, le renforcement très significatif de l'enseignement immersif dans le secteur public, au moment où il y a eu contractualisation avec Scola corsa, voulue, appuyée par le recteur et décidée par l'éducation nationale, donc par l'État, ce qui est quand même un geste fort qu'il ne faut pas sous-estimer ni relativiser, eh bien, bien évidemment, la Collectivité de Corse qui a été totalement partie prenante de cette amélioration de l'offre éducative de langue corse et en langue corse, nous devons envoyer un

signal et nous devons l'envoyer pour qu'il soit opérationnel dès la rentrée 2025, notamment dans le domaine de l'enseignement immersif puisque plusieurs ouvertures, plusieurs dizaines d'ouvertures de classes sont annoncées. Il faut que nous accompagnions ce mouvement, y compris à travers un renforcement de notre engagement puisqu'une des conditions de la réussite, c'est aussi la formation des formateurs. C'est de ce côté-là, bien sûr, que nous nous apprêtons à renforcer notre accompagnement.

Je vous demande donc de valider le principe d'un soutien renouvelé dans le cadre, vous le savez, d'une convention pluriannuelle, un budget global de 1 625 520 € pour la fédération Scola corsa, je vous propose que la Collectivité de Corse participe à hauteur de 1 138 000 € à ce budget afin de permettre à Scola corsa de mettre en œuvre son projet qui se renforce pour la période 2025-2026.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi, o Sgiò presidente.

Nantu à stu cartularu, avemu un raportu di a cummissione di l'educazione è di a cultura.

Quale hè chì face u raportu ? Muriel Fagni, a presidente.

Mme Muriel FAGNI

Merci, Madame la présidente.

On a eu un débat très riche et il y a beaucoup d'observations de commissaires qu'on peut retrouver, notamment sur Nomade.

Ce rapport nous a été présenté par Monsieur Bernard Ferrari qui est le directeur du service di a lingua.

Madame Pedinielli, Madame Galloni et moi-même, Saveriu Luciani, avons fait des interventions et vu l'heure tardive, je ne sais pas si vous voulez que je lise tout le rapport où je peux me contenter de vous donner l'avis Madame la présidente ?

Donc, la commission a émis un avis favorable. Non-participation des groupes « Avanzemu », « Un soffiu novu ».

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. C'hè dinù mi pare un avisu di a cummissione di e finanze.

M. Joseph SAVELLI

Oui. Avis favorable de la commission des finances avec la non-participation des groupes « Un soffiu novu » et « Avanzemu ».

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. Avà a parolla hè à quellu chì a vole piglià. Nadine Nivaggioni.

Mme Nadine NIVAGGIONI

À ringrazià vi, Madama a Presidente.

Sgiò Presidente di l'esecutivu ete ragiò, s'è trè anni fà ci guardavamu in cataroghju, perchè era cusì hein. À chì scola corsa perchè chì a maiò parte escianu da u sistema educativu è ùn eranu più cuntenti di ciò chì si passava, è avianu francatu un passu dicendu ci lanciemu in l'assuciativu è tandu avaremu forse d'altri risultati. È si pò dì chì à capu di trè anni, i risultati sò quì. È di l'altra banda, l'educazione naziunale chì si sentia quantunque appena attaccata è dunque l'affare era appena tesu.

Oghje, ci hè un travagliu tamantu chì hè statu fattu da a parte di scola corsa, da a parte di u rettore, si discuta, avemu a pussibilità è noi quì incù a cummissiò moltu più, di discutà assai trà di noi. È tuttu si passa bè oghje.

Ùn ci hè più nè cumpetizione, nè ghjente chì si fideghjanu in cataroghju, ci oghje ghjente chì travaglianu in listessu sensu appellamanu, è chì avanzanu per a Corsica.

Ma issu raportu l'ete dettu, mette in risaltu parechji affari, u primu – a ripetitu- ghjè a necessità di issa sicurizzazione ghjuridica, perchè chì ùn abbastanza micca di avè l'impegnu d'un omu, l'impegnu di una struttura, oghje a fragilità ghjuridica ci porta à truvà minichette per a redazione di u nostru raportu, perchè chì accunciemu appena a soma per pudè passà à u cuntrollu di a legalità è ùn hè mancu sicura hein.

Ma tuttu què ùn pò micca durà, sò cose chì à mumentu datu si devenu arrigulà di manera ghjuridica, ci vole à truvà una soluzione è secondu noi issa soluzione venerà da cumpetenza organica.

Speremu chì l'insignamentu di a lingua corsa, l'insignamentu immersivu serà ricunnisciutu à a so piazza è tandu si puderà travaglià in tutta sicurezza.

Dunque a prima cosa: avanza à nantu à l'autunumia è riflette à una scrittura per a cumpetenza insignamentu è a cumpetenza di a lingua corsa è di l'immersivu di sicuru.

U secondu puntu, ghjè a valutazione, si parla assai oghje -d'una banda cum'è da l'altra- da in un sistema publicu cum'è in u sistema assuciativu postu chì mettimu, noi quì a Cullettività di Corsica, mettimu assai soldi, di sicuru, ci vole ch'ellu ci sia un cuntrollu. È issu cuntrollu forse chì ci vole ch'ellu sia più strettu. Un basta micca, oghje e valutazione chì sò trasmesse, pensu chì à u livellu di a capiscitura, si pò ma hè difficiule da misurà quantunque, di a scrittura, di a lettura. Ma ciò chì imprema u più ghjè quantunque u parlà. A spreSSIONe, perchè chì u nostru scopu hè quantunque avà di ricaccià di issi sistema immersivi educativi è assuciativi, zitelli chì à capu di qualch'anni, à capu di qualchì mese per certi hein perchè chì ci ne hè digià, emu da avè un esempiu dopu, sianu cursofoni. Dunque una misura di a spreSSIONe chì secondu noi hè impurtante.

Emu bisognu di misurà, di pisà ciò chè no demu di manera finanziaria.

U terzu puntu. Dunque primu puntu a securisazione ghjuridica, secondu puntu a valutazione, terzu puntu: l'equilibriu territoriale. Emu intesu chì scola corsa hè più in u Cismonte chè in u Pumonte, oghje, ghjè vera. Ghjè una realtà, ma ghjè secondu à i prugetti chì sò purtati da e cumune, da i parenti, da l'associ, ghjè cusì chì parte l'affare. Dunque per avà ci ne hè di più in u Cismonte, ma forse chì si capisce, u scopu ghjè d'avè dopu à a scola materna è elementaria, ghjè di avè un cullegiu immersivu. Dunque per custituisce un cullegiu immersivu, ci vole ch'ellu sia alimentatu da parechje scole, è dunque ci vole à fà di modu chì ci ne sia abbastanza per ghjunghje à apre un cullegiu. Dunque u cullegiu di sicuru s'aprerà in giru à Bastia in issi lochi custì. Postu chì ci hè digià Bastia, Biguglia, Lucciana dumane. Dunque u cullegiu hà da apre ma sarà in u rughjone bastiacciu in u primu tempu.

E dumande sò numerose, di sicuru ci ne hè appena dappertuttu in Corsica, ma avemu una prughjezzione à nantu à 8 anni mi si pare, è tutti l'anni ci hè un situ in più chì s'apre. Dunque per avà u ritimu hè tenuto, l'obbiettivi avanzanu cum'ella era previstu è si pò di oghje chì incù 220 sculari, è soprattutto 34 salariati, impiegati, oghje scola corsa ghjè l'impiegatore immersivu diceraghju u più impurtante di Corsica.

U rettore dicia l'altu ghjornu, in reunione, dicia u mudellu di u sistema educativu publicu si deve fà à nantu à u mudellu di scola corsa. È si capisce, perchè chì a dimu è a ripetimu, u zitellu hè pigliatu in contu a matina à a guarderia, in scola, à meziornu à a cantina, a sera à a guarderia. È di què, di sicuru, conta di più chè quandu un zitellu hè in una scola quandu hè in ricriaziò, ci sò scole chì sò à mezu standard è à mezu dette immersive. Què ùn hè micca l'immersione, dunque ci hè una definizione da travaglià torna à nantu à l'immersivu.

Noi, pudimu dì in issu emiciculu quì, s'è tuttu què si pò fà, ghjè per via di noi. Perchè chì nè scola corsa, nè a furmazione di i maestri in u sistemu publicu si puderebbe fà s'è a Cullettività ùn metta tanti soldi per ottene issi risultati. 1 milione è 100 à nantu à 1 milione è 6, astru restu sò u mecenatu chì permette ottenu issu milione è 6. Dunque s'ellu ùn ci era a Cullettività, ùn si puderebbe micca fà.

Allora quand'è no sentimu dì, si face pocu per a lingua...issi trè anni chì sò passati quì, si pò dì chì in u duminiu di a scola, ci hè statu propriu un saltu chì hè statu fattu. Allora forse chì i risultati l'emu da avè da quì à qualch'anni. Ma, ci hè qualcosa chì hà cambiatu. Allora l'emu dettu, a ripetimu, ghjè fragile, postu chì a sapemu chì pò cambià da quì a dumane s'è avemu un prefettu o qualchissia chì ci porta in tribunale cumu no femu quì per u regulamentu internu di l'assemblea, è ben tuttu pò cascà. A sapemu. Ma bon, ùn si pianta micca una mossa in giru à a lingua cusì.

Vogliu felicità, di sicuru u Presidente Ghjiseppu Turchini è tuttu a so squadra pedagogica è amministrativa per tuttu u travagliu ch'elli facenu in giru à scola corsa, i parenti, chì sò assai assai impegnati. A sferenza; ghjè dinù un puntu di sferenza ghjè chì i parenti sò in a scola, quand'ellu ci vole à fà un banchittellu per a scola, quand'ellu ci vole à stuppà un cabinettu, quandu ci vole à mette l'elettricità, i parenti sò quì. È a rilazione incù a scola ùn hè micca a listessa. Quandu u zitellu vede chì i parenti sò interessati da a scola, ellu hè interessatu di più anch'ellu. Si capisce. Dunque i parenti anu una parte impurtantissima in issu sistema, i merri è e squadre comunale dinù perchè chì ci sò assai evenimentu per pudè pagà unepoche d'affari à scola corsa, grazia à tutta l'animazione è l'evenimenti chì sò fatti è purtati da i parenti è da e municipalità.

Dunque, eccu simu in traccia mi pare, di custruì dui sistemi educativi assai esemplarii è ne pudemu esse fieri.

Vi ringraziu.

Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. Allora, altre dumande di parolla ? Jean-Martin Mondoloni per « Un soffiu novu » è dopu Pierre Ghionga è Elisa Tramoni.

Micca in spagnolu hein ! O corsu o francese, micca spagnolu, ùn emu micca dirittu. Nada, hein.

M. Jean-Martin MONDOLONI

Il faut aller en conseil d'état pour savoir si on n'a pas le droit !

Evidemment qu'on est dans le mouvement de soutien et d'accompagnement de Scola corsa. Une fois les louanges passées, je crois qu'il faut essayer de critériser ce qu'on appelle succès. Pour le moment, c'est un succès d'estime et de fréquentation. Les résultats, on veut les voir. Qu'est-ce qu'on estime comme résultats aujourd'hui viables quand on critique le système éducatif français, à bon droit ?

On sait trois choses sur le système éducatif français : un, on est dans le milieu peloton des études PISA, c'est-à-dire qu'on est moyens, mais quand on regarde les écarts types, les meilleurs élèves du système éducatif français sont parmi les meilleurs du monde. Mais le contrepoint, c'est que les plus mauvais sont parmi les plus mauvais du monde avec les Turcs. Voilà. Donc, selon comment on regarde le succès de Scola corsa, on peut dire que c'est excellent ou pas.

Donc, ce qu'on demande, nous, c'est évidemment parce qu'on y met, ce qu'a pointé le résultat, beaucoup d'argent public, beaucoup d'argent public, ici, c'est la puissance publique qui finance une association encore une fois, dans une logique que nous avons tous en partage qui est celle de l'immersion, ce n'est pas celle du bilinguisme, c'est celle de l'immersion et je reviendrai. Ce qu'on veut, c'est savoir comment on critérise la notion de succès. Le succès, ce n'est pas seulement le nombre, certes, croissant d'élèves qui fréquentent Scola corsa, c'est qu'est-ce qu'on entend par succès ? Ça, c'est la première chose.

La deuxième chose, je le mets en lien avec l'ensemble des politiques publiques liées à la langue corse que nous soutenons, il en va de Scola corsa comme du reste. Il faut faire la démonstration que l'effort de la puissance publique produit des résultats. Je le dis, je le redis à chaque fois, c'est des choses qui sont facilement identifiables, surtout depuis qu'il existe des critères européens pour l'apprentissage des langues qui montrent d'ailleurs que le système français n'est pas bon. Donc, ce n'est pas la peine de reproduire les mêmes choses, c'est critérisé.

En revanche, on sait très bien quand un élève ou un apprenant rentre au niveau A2 et quand il sort au niveau B2 ou inversement d'ailleurs. On doit rentrer dans cette logique d'évaluation.

Après, il y a ce qui relève de la pratique de l'immersion. Moi, j'ai été particulièrement marqué par une anecdote du conseil municipal de Bastia jeudi dernier.

Voilà la situation : donc, il y a une école immersive à proximité d'une école dite standard. Il est question d'un jardin pédagogique pour l'école immersive. On nous explique que pour le moment, les élèves de l'école standard ne vont pas pouvoir fréquenter les jardins pédagogiques de l'école immersive. Donc je le dis sur le ton de la boutade évidemment, du point de vue neurolinguistique, si les petits Corses jardinent avec les petits Français, ils ne vont pas être perturbés dans l'apprentissage immersif de la langue corse. Attention, ça relève de l'anecdote, mais c'est toujours la même chose. Pas vous, nous avons sur ce sujet des détracteurs qui attendent au bout du tournant.

Ne leur prêtons pas le flanc, ce n'est pas de Perrin dont on parle, il n'y a pas que des Perrin, il y a des gens qui sont encore, sinon dans la défiance, dans le doute, y compris des parents d'élèves que je connais par ailleurs, qui y vont parce qu'on est dans un effet sinon de mode, en tout cas d'attractivité accrue, et là, c'est un succès, il faut créer les conditions aussi pour que non pas à l'instar du bilingue, parce que ces deux enseignements différents, le bilingue l'immersif c'est deux logiques différentes, il ne faut pas qu'elles soient exclusives.

Nonobstant, non pas ces mises en garde, mais ces remarques qui visent à encore améliorer évidemment le modèle de Scola corsa, évidemment, nous serons en thèse et accompagnerons ce sujet d'autant plus qu'il est accompagné, vous le savez, par le rectorat d'Académie qui en effet, a fait le choix d'ériger la langue Corse en savoir fondamental.

Derrière ces logiques désormais de promotion en Corse, ayant à l'esprit qu'il faut produire des résultats pour montrer que ça fonctionne, que ça fonctionne bien et que nous allons être les meilleurs des meilleurs.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. Pierre Ghionga.

M. Pierre GHIONGA

Vi ringraziau, Madama a Presidente,

Duie parolle per di chì sò un figliolu di l'insignamentu publicu, è l'insignamentu privatu ancu assuciativu ùn hè mai statu u mio sognu per i nostri zitelli. Ma sò ublicatu à ricunosce, chì l'insignamentu immersivu prupostu da scola corsa hè una vera ricchezza. È ci vole à sustene lu di manera forte, in preghendu chì a cuufficialità li permetterà di campà per sempre.

Vi ringraziau.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Efficace ! Elisa Tramoni.

Mme Elisa TRAMONI

Vi ringraziau, Madama a Presidenti.

Al di là di i sciffri è di l'infurmazioni dati in issu raportu, vulariu dà un parè cuncrettu nantu à a riescita, i risultati, dunqua u successu nantu à tarrenu di u travaddu di scola corsa, pà purtà una ghjustificazioni in più à u votu di l'aiutu.

U scopu di i filieri bislingui hè chì i ziteddi chì ci vani possini essa capaci da aduprà a lingua corsa in a vita ughjinca. Ma u solu fattu d'essa capaci, ùn basta micca. Ci voli chì issa ligua sia aduprata di manera naturali, senza rifletta ci, senza furzà si, senza purtà un pesu. È oghji, cù scola corsa, cù a scola immirsiva, si pò di chì issu scopu hè duvintatu rialità. Ni socu stata testimonia ghjustu à puntu, i sculari di scola corsa parlani una lingua duvintata materna.

Piddu l'asempiu di un ziteddu di A Parata chì si chjama Carl'Andria d'altrondi, scularu in a scola corsa di Bastia, chì m'hà rispostu in corsu quandu l'aghju parlatu in francesu, è dopu t'avemu cuntinuat u noscia discursata in corsu di modu naturali. U ziteddu m'hà parlatu di u so paesu di A Parata, di a ghjesgia chì hè stata rifatta è di tant altri affari, è mi ne hà parlatu cù pricisioni in lingua corsa com'è s'idda fussi un evidenza parchi, per iddu, era un evidenza.

Pensu chì hè u naturale di issu ziteddu quì, di tutti issi sculari chì pudarà podassi salvà a noscia lingua.

Allora, iè, pudemi essa cunvinti di l'impurtanza è di i risultati di scola corsa, eiu ni socu cunvinta. Issi stabilimenti educativi immersivi, scoli è pocu fà ancu ciucciaghji, devini cuntinuà ad essa aiutati, à campà, à sviluppà si in u sicundariu è à stenda si più largamenti nantu à u tarritoriu.

Vi ringraziu.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. Altre dumande di parolla ? Saveriu Luciani.

M. Saveriu LUCIANI

Aspettava a mo dicina, ma bon. Ùn hà dettu nulla.

Nò, eu, à l'accorta cusì, ci hè - a dicia l'ultima volta- 48 000 sculari, da a materna à l'università, s'aghju capitu bè sò ch'ellu dicia l'altu ghjornu u rettore, in l'insignamentu publicu elementariu ci serebbe à l'ingrossu 12 000 sculari chì seguitanu un insegnamentu sia immersivu, sia bislinguu. Quessa sò i dati ufficiali ch'ellu ci hà datu u statu l'altu ghjornu in cummissione, quand'è n'eramu in cummissione tutti insieme cù u rettore è a so squadra.

L'idea, bon aghju intesu parechji affari ma bon, ùn aghju micca da rifà a storia di l'insignamentu hà guasi 50 anni. Dipoi 74, Deixonne chì entre à u liceu, ci hè statu parechje tappe. Oghje simu à una tappa quantunque interessante, perchè emu un rettore, è pò l'avete vista l'altu ghjornu, hè a prima volta. Purtantu l'aghju praticati, piuttosto di manera speciale, ma quessu u rettore ci hà quantunque, micca rigalatu, ma in tutti i casi ci hà offertu una strategia, chì sorte à pena di l'ordinariu. Quandu, ellu, rettore vi dice à a rientrata di settembre, emu da apre 70 posti immersivi publichi... Bon ci ne era 26, dunque aghju fattu u contu, mi pare 71, hein. Simu à un centu di siti immersivi publichi. À cantu ci hè una decina mi pare, à l'ingrossu di siti immersivi scola corsa. Ùn hè micca listessa immersione, ma eo sò di quelli chì dicenu chì l'immersione ùn hè micca u monolinguisimu. Simu per un bislinguisimu immersivu, ghjè quessa a strategia chì mi pare a più efficace per l'insignamentu ch'ellu sia per u corsu o per l'altre lingue.

Dunque sò chì mi pare di primura oghje à mette in risaltu ghjè l'aspettu di a furmazione, simu quantunque, è l'avemu tutti st'oghjettivi di generalizà st'insignamentu à tutti i patti perchè ghjè cusì, ghjè a nostra filusufia. Ma ci hè una furmazione chì oghje, è l'hà datta ancu u rettore, ùn avemu micca abbastanza avà mezi umani, risolze umane per stabilisce, per sparghje, stu insegnamentu ch'ellu sia bislingu o immersivu, o i dui.

Dunque a furmazione mi pare ch'ella sia per raportu à (n'emu parlatu parechje vole o sgiò Presidente di u CPER, u famosu CPER), ma ci hà da vulè avà à pone cù u rettore, i termini d'un cuntrattu, ci hè à tempu a cunvenzione, guardu chì ci hè u nostru direttore di a lingua, cù u quale l'aviamu eleburata nov'anni fà. Una cunvenzione d'ogettivi, chì sò impurtenti, l'ogettivi. Perchè, bon mettimu i mezi, mettimu i solli ma i risultati? Ch'aspettemu? Alloc'à un antru annu è à mezu andà? Ghjè quessa, è una volta chè vo avete dettu quessa. Quantu mezi umani? Chì furmazione? Chì valutazione?

Perchè chì avà u dichjarativu, tuttu mondu face. À sente parlà à mumentu tutti i sculari corsi "facenu" u corsu o in bislinguu o in immersivu. U fattu si stà chì per avà a valutazione, aviamu postu una muzione trè anni fà arricurdate vi, nantu à i mezi, nantu à l'imbarcatura pedagogica è l'accompagnamentu. Emu, l'aghju detta à u rettore l'altu ghjornu, emu à l'ingrossu listessu numaru di cunsiglieri pedagogichi chè n'aviamu 40 anni fà! Cù guasi 100 volte di menu zitelli in l'insignamentu diciaraghju bislingu o in tutti i casi, di corsu.

Dunque vole di chì a struttura accademica ùn hè micca à l'altura di a sfida chè no prupunimu noi.

Dunque, a furmazione, a valutazione, l'accompagnamentu vanu insieme. È una cunvenzione per stabilisce l'ogettivi perchè sò solli dinò. U cuntrattu di pianu n'emu parlatu, a furmazione costa calcosa, senza cuntà i centri immersivi di Bastelica è di Savaghju. È forse dumane ne apreremu d'altri.

Dunque l'idea ghjè tutte ste parolle in -one (valutazione, furmazione ecc), ci hè dinò, u fattu, n'emu parlatu in cumissione dinò, di u famosu Cunsigliu Accademicu Territoriale, le CAT cum'è u chjamemu in francese, articulu 11 hè statu ammentatu mi pare, da un giovanu cullegu l'altu ghjornu. L'aviamu postu in a cunvenzione di u 2016, ghjera l'articulu 11, u fattu d'avè una gestione cumuna, micca una discussione cusì, d'oretta cusì ogni tantu cù u rettore. D'avè un frezzame, le fléchage dice in francese, di i posti, avè una pruspettiva nantu à l'apertura di i posti è soprattutto, nantu à spargugliera, diceraghju cusì di u territoriu.

Emu bisognu noi di una visione ch'ellu sia in u primariu quant'è in u secundariu. Perchè u cullegiu dinò è ancu u liceu, oghje chì hè oghje, hà bisognu di issu sforzu. Ci hè una furmazione, l'aviamu dumandatu in u 2019, una furmazione DNL (disciplina non linguitiche), dice u francese: discipline non linguistique. Di issi prufessori di storia geugraffia, di scienze, di sport, tutti quessi anu attaccatu una furmazione, eiu l'aghju visti in parechji lochi. Dunque quì dinò, ci hà da vulè hà fà un sforzu finanziariu perchè nù CPER, sò m'aricordu bè, è pigliu à testimone ancu u direttore, ci era un sforzu fianziariu di

a CTC, di a cullettività, nantu à a furmazione. Ci era per u primariu, 250 000€ à l'annu dunque ùn sò micca s'ellu hè à pocu pressu listessa ma ci hà da vulè à mette dinò assai soldi nantu à issa furmazione quì.

Eccu, à l'ingrossu, per u restu l'ete capitu bè chì, ùn dicu micca chì tuttu và megliu ma ci hè quantunque un avanzata. Avà, ci hè a securità, una garanzia, perchè chì, è l'ete detta, è l'aghju intesa parechji volti, s'ellu ci hè dumane un certu Perrin chì si mette in capu di faci le fallà, ci mette ind'è e cumplicazione. S'ellu face ricorsu, simu à corri corri, è a sapete bè.

Dunque l'idea hè d'assicurà, è quessa hà da esse dinò forse unu di l'aspetti à mette in avanti cù u guvernu, perchè bon, s'ellu ci hè mezu d'avè un statutu di lingua territoriale, per ùn stà à di cuufficiale, ancu s'ellu serebbe listessa affare, mi pare ch'ellu sia una di e primure à mette in avanti.

Per u restu, ghjustu un dettagliu nantu à u miglione è 100. In cummissione aghju detta cusì, ma ghjustu per infurmazione, annu ci era u dettagliu di u bugettu, quist'annu ùn emu nunda, bon vutemu un miglione è 2, u minimu affare hè d'avè omancu sottu à l'ochji, omancu per paragonà a visione perchè un bugettu ghjè una visione. Chè no sapiamu esattamente sò chì si face è cum'ellu si face. È torna una volta, ci hè un puntu mi pare chì tuttu u mondu ne hà parlatu ma senza faci casu, u fattu d'avè dui posti oghje integrati, vole di chì ci sarà un cuntrollu, avà di l'educazione naziunale nantu à l'insignamentu di scola corsa dinò. In tutti i casi nantu à i dui posti chì sò oghje ricunnisciuti diceraghju cusì.

Dunque ci hà da esse, avà un sforzu à fà per appaghjà a furmazione è dà ghjustapuntu u mudellu sodu à l'educazione bislingua o immersivu o piuttosto d'un bislinguisimu immersivu.

Eccu, dunque accumpagnemu senza diceraghju cuntrastà di più chè cusì, sapendu chì noi dumandemu dinò a qualità, hè impurtente per noi d'avè a qualità è di vi dinò chì ci hè bisognu, l'ete detta ma a ripetitu quì, ci hè un bisognu dinò d'appughjà, di sustene l'insignamentu publicu, perchè quand'ellu ci hè un centu di scole immersive (immersiva à 30%, pocu impreme), u fattu si stà chì ci hè quantunque un centu di stitutore, di prufessore di e scole chì s'impegnanu oghje in l'immersivu, ci hè un bisognu tremendu d'aiutà li. Quessa hè impurtente dinò ùn vi scurdate micca.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià ti. Romain Colonna.

M. Romain COLONNA

Grazie, Presidente,

In corte parolle, ci hè issu cartulare, ci hè a dimensione diciaremu cunghjunturale di u cartulare cù una dumanda di sustene chì intarvene dopu à altre annate scorse di sustene è una partecipazione pà u campà di scola corsa. Vogliu à issu microfonu salutà l'impegnu di tutti quelli chì sò impegnati à pro di scola corsa, è cum'è ghjè dinò, un funziunamentu dinò cù l'invistiscimentu forte di e famiglie, salutà dinò e famiglie perchè ùn ci hè micca cà i zitelli, ci hè dinò tutte e famiglie è tutti i militenti chì facenu viaghjà issa struttura quì. Hè ghjè di sicuru chì u nostru gruppu, hè stata detta nanzu à mè, accompagnarà issu raportu. Què ghjè pà l'aspettu diciaremu liatu à u raportu.

Ma si sente bè chì issu raportu ci rimanda dinò à una tempuralità più longa è à l'aspettu chì ùn hè più cunghjunturale ma chì ghjè strutturale in gira à a lingua à u longu andà.

È u nostru scopu, bon ùn ghjè micca u nostru sognu di sicuru, ghjè chì tutti i zitelli di Corsica possinu benefizià d'une educazione di qualità alta, di primura alta è articolata in giru à a lingua corsa in modu immersivu, accurdendusi di sicura, aghju intesu a chjama di u Presidente di l'esecutivu nantu à ciò ch'ella vole di immersivu.

Ma què sottupone un cambiamentu statutariu, hè stata detta, sottupone una pianificazione linguistica pà tutta a Corsica, purtata micca solu ma da una bella parte di a nostra cullettività è sottupone una mudifica generale di u sistema educativu. Què ghjè una riflessione chì ci tocca à avè insieme à nome di l'interessi di i Corsi.

N'apprufittu perchè unipochi chì anu pigliatu a parolla anu citatu i travagli di a cummissione, madama a Presidente s'è vò mi pìrmitte, vurrìa in dece siconde di à chì ne semu parchè hè stata criata u mese scorsu, di chì cù i cummissarii, in pochi ghjorni, emu scuntratu u cullettivu femula campà, quì à l'assemblea, emu scuntratu u rettore di l'accademia di Corsica pà parechje ore di travagliu, semu andati in visita nantu à una ciucciaghja privata immersiva: ciuccialingua, emu resu una visita à u CANOPE di Corsica, emu avutu in Corti una reunione di travagliu impurtante cù u Presidente di l'università è tutta a so delegazione chì l'accompagnava, emu scontru u cullettivu parlemu corsu in Corti, semu andati à visità l'associu Praticalingua Corti chì ghjè una casa di e lingue, è marti chì vene, emu da fà una visita à a ciucciaghja tarritoriale di a Cullettività di Corsica.

Tuttu què pà dì chì in calchì ghjornu in issu mese di lugliu emu giratu assai a Corsica, emu travagliatu assai, emu ascultatu assai, vurria ringrazià tutti quelli ch'anù accittatu in pocu tempu a so partecipazione à l'audizione à i scambii, à i cuntrasti cù a cummissione. È dì, pà risponde à a chjama chì hè stata quella di u Presidente di l'Esecutivu è di a Presidente di l'Assemblea quandi anu dumandatu a creazione di issa cummissione chì travagliemu nantu à a pianificazione generale di a lingua, travagliemu nantu à u statutu di a lingua è a lege organica è travagliemu nantu à u sistema educativu.

Vurria dì chì u scopu ùn hè micca di travaglià fora di l'attori di a lingua, hè per quessa chì vulia scuntrà u più ghjente pussibile. È dicu à i membri di a cummissione chì ci hè issa appuntamentu di marti, dunque madama a Presidente, dicu à i membri di a cummissione chì li docu appuntamentu di sittembre chì avà ghjè a fine di a sissione, ci hà da esse a tagliatura d'aostu è dò à a cummissione un appuntamentu di sittembre pà ripiglià i nosci travagli. È pà pudè risponde à u calindariu ch'emu amintatu cù u Presidente di l'Esecutivu è a Presidente di l'Assamblea, à u più tardi di nuvembre, rende un raportu di a cummissione nantu à i trè punti ch'aghju amintatu dunque un ritrovu di sittembre, à ringrazià vi.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi per st'infurmazioni, per stu riassuntu di tuttu ciò chì hè statu digià fattu, è ciò chì ci hè da fà torna hein. Perchè ci hè assai travagliu.

Saveriu, vulia parlà un minutu.

M. Saveriu LUCIANI

Non, non, dece seconde.

M'hè venuta avà, ghjeramu insieme dunque sò quì per ricordà quelli chi ghjeranu cù mè, sò ch'ellu hà dettu u rettore à un mumentu datu nantu à un aspectu impurtente n'aviamu parlatu tant'anni fà. Hà parlatu di bunificazione, ùn sò s'è vò v'arricurdate, è à mè mi pare chì ch'ellu sia per u primariu o u secundariu, quellu chì s'impegna, chì face un travagliu in più perchè chì quand'omu dice standard è bislinguu, u travagliu di preparazione in scola, moltu più in casa, ùn hè micca listessu.

È ci hè u fattu di bunificà mi pare l'impegnu pedagogicu è prufeziunale, per noi forse à inventà à nivellu di a cullettività, una bunificazione s'è u statu ùn risponde micca, in tutti i casi, oppone li à nostra vuluntà. Quessa hè impurtante per significà à u statu chì c'accurdemu tutti in giru à sta primura quì, di salutà u travagliu, l'impegnu è soprattutto di valutà lu.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Altre dumande di parolla?

Innò, allora ripassu a parolla à u Presidente di l'Esecutivu.

M. le Président Gilles SIMEONI

Merci pour les interventions.

On voit que, me semble-t-il, mais on attendra le vote, l'unanimité qui a présidé depuis 2022 sur ce rapport devrait être renouvelée et tant mieux. Je crois que c'est aussi un signal politique fort, mais aussi un signal de confiance et de gratitude pour les équipes pédagogiques de Scola corsa, et toutes celles, et tous ceux, y compris les communes qui s'engagent pour soutenir cette action.

Rapidement, répondre à Jean-Martin, il n'est pas là, mais j'ai été informé de l'échange au conseil municipal de Bastia. Je crois que, au-delà des taquineries qu'il peut y avoir pendant un échange politique lors de l'examen d'un dossier, ce qui est important, c'est la réponse qui a été faite par l'adjointe aux affaires scolaires qui disait que sur cette question d'un jardin éducatif qui est mis à disposition de Scola corsa, mais qui pourrait aussi être utilisé par l'école publique à côté, a dit, « bien sûr, nous y sommes très favorables et il faut laisser les équipes pédagogiques des deux écoles travailler ensemble pour optimiser cette façon de fonctionner ». Je crois que c'est aussi une sorte de parabole de la vision que nous avons de l'enseignement du bilinguisme, y compris sur le mode immersif.

L'enseignement, l'école ne peut jamais être un lieu de fermeture ou de repli, je crois que ça, c'est ce qu'on porte toutes et tous, et y compris à travers notre engagement en faveur de la langue corse.

La langue corse, elle est et elle doit être plus que jamais un facteur de cohésion, de transmission, d'ouverture, de partage. Et le réflexe d'opposer les langues, on peut l'avoir d'un côté ou de l'autre à un moment donné, et même des personnes peuvent l'avoir de façon quelquefois réactive. Donc, il ne faut pas se poser, me semble-t-il, en censeur ou en juge, mais en permanence rappeler que tout ça participe de l'enrichissement individuel et collectif, et notamment le bilinguisme et le plurilinguisme. Premièrement.

Deuxièmement, je rebondis, et je remercie bien sur tout le monde, sur la dernière intervention de Saveriu. Je crois que cette référence à la bonification doit faire partir à mon avis des propositions, y compris à faire valider dans le cas des discussions avec le recteur.

Cela montre bien, par l'exemple à mon avis, pourquoi le fait que l'Assemblée de Corse, sur proposition du rapport de la Présidente, ait validé cette commission ad hoc va et doit nous permettre de gagner du temps dans un contexte où il faut qu'on fasse une espèce, j'allais dire « une guerre éclair », mais je ne veux pas avoir une métaphore guerrière en la matière, mais en tout cas où on est dans une course contre le temps, notamment par rapport à la situation générale de la langue, mais y compris pour renforcer l'effet levier des politiques qu'on met en place dans le domaine de la langue.

Si on avait fonctionné de façon normale, habituel on va dire, on aurait un conseil exécutif qui réfléchirait à cette déclinaison, qui reviendrait y compris en s'appuyant sur le travail qui a été fait par le rapport d'orientations ou par le rapport de Muriel, et qui reviendrait en septembre ou en octobre devant l'Assemblée, avec une Assemblée qui forcément serait un peu frustrée et qui aurait sûrement des idées que le Conseil exécutif n'a pas eues, etc., qu'on traiterait éventuellement par voie d'amendement. Mais on sait bien que ce process-là, il ne nous permet pas d'aller au fond des choses.

Avec la commission ad hoc, dans un temps réduit de 3 ou 4 mois, on peut échanger, y compris en retournant vers celles et ceux qu'on a déjà vus, mais en faisant converger vers un endroit matriciel, où le Conseil exécutif peut aussi intervenir en ayant le soutien de l'administration, je salue Bernard Ferrari et son retour et toutes celles et tous ceux qui travaillent avec lui, et on sait en plus qu'on a un calendrier politique, pour toutes les raisons, qui est important. Donc voilà, moi je crois que c'est important la commission ad hoc.

Un mot aussi pour dire que le Conseil exécutif travaille pour envoyer un signal fort avant la rentrée sur le renforcement des moyens pour l'enseignement public, a fortiori dans un contexte où le recteur vient d'annoncer, en concertation et en accord avec nous, qu'il va y avoir un renforcement très significatif de l'offre et notamment de l'offre immersive dans le public.

Je crois qu'il faut qu'on envoie un signe, y compris, on va se le dire, vous êtes une assemblée politique, parce que l'affirmation du recteur qui est soutenu me semble-t-il, et les choix du recteur Paolini qui sont soutenus, ces choix, à l'unanimité par l'Assemblée de Corse, sont aussi contestés. Vous le savez, ils ont été contestés ici et ils sont sans doute contestés à Paris, y compris peut-être au sein de certaines administrations et ministères.

Donc moi, je crois qu'il faut qu'on envoie le message fort immédiat avant la rentrée de ce que l'action menée par l'Académie de Corse, elle se fait en synergie avec les institutions de la Corse dans le domaine de l'éducation en général et dans le domaine de la langue corse en particulier. Et c'est pour ça que, nonobstant cette nouvelle méthode de travail, peut-être que dans les jours à

venir, avec le recteur, on présentera le Conseil exécutif et le recteur, ce soutien ou cette proposition ou cet engagement de soutien renforcé qui sera ensuite approfondie avec la commission ad hoc et en toute hypothèse, conformément à notre fonctionnement institutionnel, débattu et in fine validé par l'Assemblée de Corse. Mais ce message-là, il faut l'envoyer.

Également, pour répondre à Saveriu, je reviens sur l'affaire du CPER. Le CPER a pris du retard pour être formalisé et signé, mais on applique le CPER nouveau nonobstant le défaut de signature.

Le Préfet FILIPPINI souhaitait, enfin me semble-t-il, était prêt à ce qu'on le signe quand même, même si sur une période de 6 ans il n'y a plus que 2 ans et demi théoriques. Je ne sais pas si c'était sa position officielle et définitive, moi j'aurais préféré qu'on le fasse, je ne sais pas ce que sera la position du nouveau préfet de Corse. Je veux quand même vous dire rapidement, pour qu'on l'ait en tête, que le CPER annuel partie Collectivité de Corse, en 2021, c'est-à-dire la fin du CPER précédent, on était environ, sur les points qu'on vient d'aborder aujourd'hui, sur 1,5 M€ par an ; aujourd'hui on est jusqu'à 3 ou 3,2 M€, donc, je l'avais dit, pratiquement le doublement.

Comment il se fait le doublement ? Il y a la montée, je dirais mécanique, sur tous les fonctionnements types les ETP qui partent en formation, les frais de déplacement qu'on prend en charge, etc., Canopé, etc.

Mais les deux gros éléments nouveaux, y compris pour un volume budgétaire d'environ 2 M€ par an, c'est e « case di e lingue » et l'offre immersive à concurrence environ de 1 M€ et aujourd'hui un peu plus de 1 M€ pour Scola Corsa et l'enseignement immersif.

Et maintenant l'idée, c'est de faire un effort qui soit significatif dès la rentrée et sans doute de cet ordre-là pour être dans une cohérence d'ensemble, pour le soutien à l'immersif public. Et si l'Assemblée de Corse valide cette projection budgétaire qui aura sans doute, et ça vaut aussi, et je le dis pour la discussion qu'on aura, sur la motion. On vient de voter le BS, il faut qu'on construise un BP l'année prochaine, il faut qu'on intègre tout ça. Donc, on ne peut pas faire en permanence du plus, du plus, du plus, si on ne se met pas d'accord aussi sur les moins, sinon la question des dépenses de fonctionnement, Gilles est parti et d'ailleurs j'en profite pour dire tout ça pendant qu'il est parti sinon il ne va pas être contente, on ne va pas s'en sortir. Donc, on comprend bien que le chemin, il est étroit. Mais si on fait ça, à mon avis, on est dans quelque chose de cohérent et derrière, on crante les choses.

On dit bien qu'on est dans un pas qualitatif et quantitatif pour l'enseignement de la langue corse.

Et là je dis aussi qu'il va falloir réfléchir à un renforcement de l'évaluation partagée. Vous savez que c'est une discussion récurrente avec l'Académie, on n'a pas la même analyse et on manque de références objectives, et là je rejoins aussi ce que dit Jean-Martin, sur notre offre pédagogique, est-ce qu'elle atteint les objectifs qu'elle se fixe ? Et ça, c'est fondamental et c'est l'évaluation dont on parle, et c'est ce qu'on doit définir aussi à mon avis pour l'intégrer dans le champ contractuel avec l'État au sein de la commission, en discutant bien sûr avec les acteurs de la communauté éducative et notamment les enseignants, les parents d'élèves, etc., puisqu'on sait qu'on est dans des domaines qui sont extrêmement sensibles. Ça a été rappelé, aujourd'hui, le système éducatif français, il est quand même en difficulté, y compris si on regarde par rapport à ses classements internationaux, etc. Je crois qu'il y a là-aussi un effort d'explication et de pédagogie à faire pour dire que notre vision du développement de l'offre éducative en langue corse et de langue corse, elle s'intègre dans une vision globale de l'amélioration du système éducatif.

Et ça, c'est un enjeu central sur lequel, à mon avis, on peut convaincre et construire un large et un très large soutien.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi, o Sgiò Presidente.

U dibattitu hè compiu, emu da passà à u votu.

Quale hè chì ghjè contru ? Quale hè ch'un vote micca ? Astensione ? Quale hè chì vote à prò ? Dunque tuttu u mondu vota à prò issu sustegnu a Scola Corsa.

À ringrazià vi à tutti.

Le RAPPORT est ADOPTE à l'unanimité.

Eccu, Avà emu da passà à e muzione.

Ci sò duie muzione chì sò passate in cummissione permanente. A prima hè stata a pruposta d'Avanzemu, da Saveriu Luciani nantu à u situ archeologicu di Pallaghju, per una dumande di scrizzione nantu à a lista di u patrimoniu mundiale di l'UNESCO. È ancu di u patrimoniu mundiale in periculu. Què ghjè a prima, a seconda ghjè quella di Françoise Campana per u gruppu "Fà Populu" è ghjè l'uppusizione n'emu digià parlatu, l'uppusizione à a suppressione di u cunservatoriu di u liturale.

Dunque ci eranu ste duie muzione chì sò state prisentate in cummissione permanente, è avà, ci hè una muzione chì hè ghjunta prima à u secretariatu generale è ùn l'avìa micca. Ghjè una muzione detta in urgenza, ghjè Pierre Poli chì ci hà fatta sapè prima, nantu à u centru di furmazione di l'ACA. Eccu, allora, per quessa ci vole prima una discussione trà i presidenti di gruppi o i riprisentanti, perchè chì ùn ci hè micca statu discussione. Dopu, sì, ci serà una discussione, è ci vole à vutà à l'urgenza, ci vole à esse d'accordu per vutà l'urgenza. Per quessa ùn hè passata in nisun locu hein. Ghjè nurmale.

Eccu, è po dopu, l'aghju ricevutu di una antra manera, una antra forma dunque nantu à u centru di furmazione di l'ACA, ci sò trè gruppi.

Bon, ne parlemu dopu, postu chì ùn hè micca à u prugramma per avà.

Iè face u fretu o sgiò Presidente.

Prima, ghjè quella di Pallaghju, hein. Perchè chì e muzione sò prisentate ind'è l'ordine di u secretariatu generale quand'elle sò ghjunte.

Dunque nantu à Pallaghju, Saveriu, avete a parolla.

MOTIONS / MUZIONE

MOTION N° 2025/E4/019 déposée par M. Saveriu LUCIANI au nom du groupe « Avanzemu » : Dumanda d'iscrizione di u situ archeologicu di Paddaghju nantu à a lista di u patrimoni mundiale di l'UNESCO è nantu à a lista di u patrimoni mundiale in periculu / Demande d'inscription du site archéologique de Paddaghju sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO et sur la liste du patrimoine mondial en péril

M. Saveriu LUCIANI

Nò, duie seconde...

Di tutta manera, ci hè tuttu u mondu chì cunnosce a problematica di u megalitisimu corsu, n'emu parlatu parechje volti, sò chì propriu u situ di Pallaghju ghjera sempre in discussione chì ci era un capatoghju à livellu di i pruprietarii nantu à u prezzu, di l'acquisti.

Dunque, l'idea ghjera, pudariamù parlà perchè bon, ci hè sempre l'amicu Pasquale sopr'à noi quì, di i cunventi, di parechji cunventi di l'epica diceraghju di u seculu XVIII. Ci hè tanti hè tanti momumenti è siti chì si puderianu classificà cusì à u patrimoni mundiale di l'UNESCO, puru in periculu cum'è i siti preistorichi. Pallaghju ne face parte, ghjè forse quellu chì oghje ci arreca appena di cumpassione perchè ghjè à l'abandonu, a sapete, per raportu à Cauria chì hè statu quantunque curatu, hè statu accunziatu. Funtanaccia o puru Rinaghju è certi Castellu cum'è Cuccuruzzu.

Ma l'idea ghjè cù a dumanda di fà entre dunque Pallaghju in stu listinu, in Corsica ùn ne avemu chè unu un situ chì ghjè à l'UNESCO, patrimoni mundiale naturale, ghjè u famosu situ di e Calanche di Piana è di Scandola. Dunque l'idea ghjè per raportu à a nostra storia, a nostra memoria, ghjè un actu forte, hein. Avemu fattu a dumanda tant anni fà per a Corsica per u cantu in paghjella, emu dumandatu ultimamente, è ci hè un travagliu chì ghjè statu fattu da l'ADECEC, da e voce di u cummuni è in Pigna, per u chjami è rispondu per u patrimoni mundiale immateriale. Quì ci hè un patrimoni mundiale patrimoniale materiale à mette in davanti per noi, ch'ellu ci sia una lisibilità internaziunale dinò, è u rispettu di u locu è di a memoria di a storia di stu populu. È Pallaghju ghjè forse u più bellu esempiu, moltu più chì ghjè un situ oghje ghjornu abandonatu, trascuratu, è s'è ùn femu nunda hà da andà di male, hà da sparisce perchè, ete vistu, per quelli chì cunnoscenu, ghjè

quantunque u più grande situ megaliticu di u mediterraniu: 258 stantare, ci sò ancu parecchi bancali, è ancu palatini (sò statule armate).

È l'idea dunque di dumandà per Pallaghju in prima è forse dopu, è quessa hè detta in a muzione, d'infrugnà tuttu u restu. Ch'ellu sia Cauria, ch'ellu sia Funtanaccia, Rinaghju, ch'ellu sia Tappa, Araghju di Castelli, Cuccuruzzu, tutti issi siti, è forse dopu dinò u patrimoniù di a Castagniccia. Per sempiu tuttu sò chì cuncerna i cunventi chì sò oghje per u più o à l'abandonu o in gattivu statu, ancu s'è, duie o trè sò, stu pocu, à l'ingrossu accunciati. L'ingrossu di issu patrimoniù materiale vada di male.

Dunque l'idea di Pallaghju ghjè forse u primu passu per india a nostra cullettività ver di una ricunniscenza internaziunale di u nostru patrimoniù.

Eccu, u restu, l'ete capitu bè chì ci era duie pruposte d'amandamenti mi pare Presidente, l'acchetemu senza fà ne cuncisture, mi parenu ch'elle sianu impurtente di precisà la. Dunque u fattu chì hè un travagliu chì hè statu fattu da a Cullettività dapoi tanti anni nantu à certi siti, micca tutti hein a dicu quantunque, ma l'idea hè dunque di pudè avanzà nantu à issu aspettu di u megalitisimu corsu.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazia vi. Qualchissia vole parlà nantu à sta muzione? Ci sò l'amendamenti mi pare, hein ? Iè.

Allora, a diritta ùn ci hè più, nò ùn ci hè più, ùn ci hè più nimu.

Nous aurons peut-être un communiqué de presse demain.

M. le Président SIMEONI

Dicu, anu intesu Pa è anu pinsatu à Palestina ma ghjera Pallaghju (ride).

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Allora, quale hè chì vole. Iè, nò nimu?

Bon allora, ci sò l'amendamenti, quale hè chì hà da presentà l'amendamenti?

Romain Colonna, allez !

M. Romain COLONNA

Signore presidente, bon euh, emu da vutà a muzione ma capunanzu dumandemu quantunque duie mudifiche cù dui amendamenti.

U primu, ghjè aghjustà perchì chì ci pare impurtante di valorizà megliu u travagliu ghjà iniziatu da a nostra stituzione dunque dui cunsidarenti in più, chì ci vurria à aghjustà. Bon tuttu u mondu l'hà ùn l'aghju micca da leghje, è u sicondu amendamentu chì ghjè rimpiazzà cù una furmulazione nova, à parte chì dice :

« Envisage des démarches similaires concernant tous les autres sites territoriaux, patrimoniaux, tant en Cismonte qu'en Pumonte, notamment Cauria, Funtanacci, i castelli preistorichi », par « **SOUHAITE** la prise en compte et l'inscription de la totalité du patrimoine mégalithique corse, tels que les sites de Cauria et de Paddaghju, Appazzu, Balchiria, les sites de la vallée d'A Grossa, le Nebbiu, la région de Sagone, le Cortenais, le Taravu ou encore l'Extrême-sud ».

Je vous laisse lire la suite, vous avez reçu par voie informatique les deux propositions d'amendement.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Nant'à a muzione, chì ne pensa l'esecutivu, Madama a Cunsigliera in carica di a cultura ?

Mme Anne-Laure SANTUCCI

Madama a Presidente,

Di sicuru ciò ch'ellu hà dettu u Presidente di u gruppu "Fà Populu insemi" hè impurtantissimu di mette in valore ciò chì hè statu digià fattu, perchè ci hè assai chì hè statu digià fattu, a sapete, en vue donc d'essayer d'identifier et de constituer le dossier d'inscription, la Collectivité de Corse a missionné en 2022, pour ceux qui ne le sauraient pas, la CoPaM, donc codévelopper le patrimoine mondial en Méditerranée, cette initiative d'intérêt général est destinée à favoriser les coopérations en Méditerranée, le développement durable des territoires par bien sûr la valorisation de nos patrimoines.

Donc le rapport rendu par le CoPaM mentionnait d'ailleurs, au même titre que le site d'Aleria, très important, le mégalithisme et la civilisation torrénienne avec les sites du Sud de la Corse en relation avec la Sardaigne.

Sur la base de cette étude, il a été proposé l'élargissement du seul site d'Aleria à d'autres colonies étrusques de la côte italienne. Donc, cela a amené le CoPaM à recommander sa stratégie pour mieux justifier de la valeur universelle exceptionnelle d'un bien qui, pris isolément, aurait sans doute eu du mal à aboutir.

Donc en 2023, vous le savez, l'Assemblée de Corse a validé le formulaire élaboré pour Aleria et l'identification des sites corses pour inscription au patrimoine mondial.

Vous dire que le lancement de la procédure a été défini :

Premièrement, présenter le dossier aux services de l'État, via le préfet ;

Secondement, transmission du formulaire pour la soumission d'une liste indicative pour les futures propositions d'inscription transfrontalières et transnationales au ministère de la culture ;

Et enfin, mise en place d'une concertation avec les instances de la région de Toscane représentée par son président.

Ensuite, vous le savez tous, le cheminement pour porter l'inscription du bien au patrimoine mondial de l'Unesco, c'est l'inscription sur la liste indicative nationale, la présentation du dossier de candidature, la soumission du dossier, l'évaluation par les organismes consultatifs, les recommandations des évaluateurs, la décision du comité patrimoine mondial et le suivi post-inscription.

Donc voilà, c'est important que ces 2 amendements soient insérés dans cette motion. Et nous remercions l'auteur de ces amendements.

M. le Président Gilles SIMEONI

Et de cette motion.

Mme Anne-Laure SANTUCCI

Et de cette motion.

M. le Président Gilles SIMEONI

Je rappelle quand même que sans motion, il n'y avait pas d'amendements...

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Et sans menhirs, il n'y avait pas Pallaghju non plus...

Mme Anne-Laure SANTUCCI

Merci de nous rappeler tout ce que nous avons fait.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià st'omi ch'anu messe e stantare.

Mme Anne-Laure SANTUCCI

Nimu ùn a sapia troppu, avà tuttu u mondu a sà.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi, Cara Cunsigliera esecutiva.

Romain Colonna.

M. Romain COLONNA

Juste pour vous dire, Madame la Présidente, qu'on demande à s'associer à la motion.... si toutefois les amendements sont votés.

M. le Président Gilles SIMEONI

Maintenant que l'heure court, on en est au chantage.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Pour les amendements ? U vostru parè nant'à st'amendamenti ?

M. Saveriu LUCIANI

I pigliemu incù assai simpatia.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Donc très bien. « Fà populu in seme » s'associe.

Est-ce que dans les autres groupes il y a des volontés d'association ?

Brouhaha.

Core in fronte ?

Mme Véronique PIETRI

Merci, Madame la Présidente. Juste pour dire qu'on s'associe à la motion.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

« Core in fronte » et « Un altra strada » s'associent.

« Un soffiu novu », non ? Ah mais vous êtes réapparu, excusez-moi, j'ai cru que vous aviez disparu...

M. Charles VOGLIMACCI

Je suis désolée mais je n'ai pas mandat pour vous répondre.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

D'accord, par contre nous sommes que vous soyez là, parce que cette fois, il y aura un témoin sur la séquence des motions. Je suis ravie à titre personnel, en tant que présidente.

M. Charles VOGLIMACCI

Et ne pas confondre avec la séquence émotion.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Tout à fait, ne vous inquiétez pas, ne vous inquiétez pas.

Dunque nant'à l'amendamentu, quale hè chì ghjè contru ? Quale hè ch'un vote micca ? Astensione ? Quale hè chì vote à prò ? Tuttu u mondu.

(L'amendement n°1 est adopté.)

Secondu amendamentu.

Quale hè chì ghjè contru ? Quale hè ch'un vote micca ? Astensione ? Quale hè chì vote à prò ? Tuttu u mondu. Va bè.

Avà mettu a muzione amendata ind'è stu sensu.

Quale hè chì ghjè contru ? Quale hè ch'un vote micca ? Astensione ? Quale hè chì vote à prò ? Tuttu u mondu.

ADUTTATA à l'unanimità.

Muzione di « Fà populu insemi » presentata da François Campana, pè piacè. Avete a parolla.

MOTION N° 2025/E4/020 déposée par Mme Françoise CAMPANA au nom du groupe « Fà Populu Insemi » : Opposizione à a suppressione di u Cunservatoriu di u Litturale è à a so integrazione in una stituzione statale glubalizata / Opposition à la suppression du Conservatoire du Littoral et à son intégration dans une entité étatique globalisée

Mme Françoise CAMPANA

Merci, Madame la Présidente.

C'est une motion substitutive après discussion avec « Core in fronte ».

Je pense que tout le monde l'a reçue. On a fait quelques petits changements.

Est-ce que vous l'avez eue, Madame la Présidente ?

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Le secrétariat général me dit qu'il l'a reçue à l'instant.

Est-ce que ce sont des modifications drastiques ou mineures ?

Mme Françoise CAMPANA

Mineures. Nous avons rajouté un considérant.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Bon, allez-y, expliquez la motion, s'il vous plaît, et le considérant rajouté amendé. Merci.

Mme Françoise CAMPANA

Je rappelle le contexte de la motion, pourquoi elle a été écrite.

En fait, c'est suite à un rapport du Sénat qui prône la suppression du Conservatoire du littoral. C'est pour ça que tout le monde s'est ému de cette proposition du Sénat. Il faut savoir qu'en fait, c'est une attaque directe contre le Conservatoire du littoral.

Ce conservatoire du littoral qui a été créé en 1975 par la loi du 10 juillet, qui actait cette création, qui était une initiative visionnaire destinée à sauvegarder les littoraux et les rivages dans un contexte d'urbanisation galopante.

En Corse, ce sont 21 659 hectares sur 74 sites, 62 communes, qui sont sanctuarisés.

Donc en 2050, nous devrions arriver à 38 000 hectares, c'est une valeur inestimable, donc nous sommes très attachés à cela.

Cette fusion envisagée avec l'OFB en fait, aurait de lourdes conséquences pour nous, ça serait une mise à mal de la gouvernance partagée qui a été construite au fil des années.

Il faut savoir que la Collectivité de Corse a une convention qui a été signée par le Président de l'Exécutif en 2024, qui court jusqu'en 2030. Il y a un chemin aussi territorial des espaces naturels sensibles qui a été approuvé.

Donc, ce que nous demandons, c'est le maintien du Conservatoire du littoral comme établissement public autonome avec des moyens renforcés, son rattachement à la Collectivité de Corse dans le cadre du processus d'autonomie, pour garantir une gouvernance adaptée aux enjeux de l'île et pour renforcer l'efficacité, la cohérence et la territorialisation des politiques publiques environnementales.

Je vous lis juste ce qu'on a substitué, Madame la Présidente ? D'accord.

Nous avons rajouté un considérant, donc :

« Considérant que les 21 659 hectares déjà acquis par le Conservatoire du littoral en Corse ne doivent pas rester la propriété de l'État, mais notamment dans le cadre d'un statut d'autonomie, être transférés à la Collectivité de Corse, garante d'une gestion écologique et territorialisée ».

Ensuite, est-ce que je vous lis tout ce que nous demandons ou juste ce que nous avons rajouté ? Le considérant est modifié, voilà.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

La suite a été modifiée ou pas ?

Mme Françoise CAMPANA

Non. Je vais lire :

« L'ASSEMBLÉE DE CORSE

AFFIRME que l'action du Conservatoire du Littoral joue aujourd'hui un rôle essentiel en Corse, en tant qu'acteur majeur de la protection durable du littoral, de la valorisation écologique du foncier public et de la lutte contre l'artificialisation des sols ;

EXPRIME son attachement au maintien du Conservatoire du Littoral en tant qu'établissement public autonome, doté de moyens propres et de prérogatives suffisantes pour assurer ses missions de manière pérenne, transparente et territorialisée ;

S'OPPOSE à toute mesure conduisant à la suppression, à la dilution ou à la fusion du Conservatoire du Littoral dans une structure administrative plus large, technocratique et recentralisée, déconnectée des enjeux spécifiques de la Corse ;

SOUHAITE que le Gouvernement renonce à ce projet et engage une concertation loyale et approfondie avec les collectivités territoriales littorales, les gestionnaires d'espaces naturels, les élus insulaires et les représentants de la société civile, afin de renforcer les moyens humains et financiers du Conservatoire du littoral ;

REAFFIRME la position exprimée par l'Assemblée de Corse, dans sa délibération du 5 juillet 2023, en faveur du rattachement du Conservatoire du Littoral à la Collectivité de Corse, dans le cadre de l'évolution institutionnelle en cours ; cette évolution étant de nature à renforcer la cohérence, l'efficacité et la territorialisation des politiques publiques en matière de préservation du littoral... ».

Nous avons rajouté :

« **SOUHAITE** notamment que dans le cadre du statut d'autonomie de Corse, la création d'un Etablissement Public insulaire du Littoral, placé sous l'autorité de la Collectivité de Corse.

MANDATE le Président du Conseil exécutif de Corse pour transmettre la présente motion au Premier ministre, au ministre de la Transition écologique, aux présidents des deux assemblées parlementaires, à la présidence du Conservatoire du Littoral, ainsi qu'à l'ensemble des présidents des exécutifs des Régions concernées ».

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci beaucoup.

Donc, les services ont reçu la dernière version, ils ne voient pas forcément où sont les amendements que vous avez introduits, mais ce n'est pas grave, il y a l'intégralité. Le texte y est par contre dans son intégralité. Merci.

Moi, je renouvelle évidemment mon soutien total au Conservatoire du littoral et je ne pense pas que ça soit une très bonne idée que cette fusion, qui concerne les différentes agences nationales, en tout cas ce n'est pas là-dessus, ce n'est pas sur le Conservatoire du littoral qu'il faut faire des économies.

Je me suis exprimée hier après la question orale : soutien évidemment total aux personnels et remercier aussi les différentes équipes qui se sont succédé depuis des décennies maintenant pour la protection de notre littoral et de nos écosystèmes aussi.

Monsieur le Président, votre avis sur cette motion ?

M. le Président Gilles SIMEONI

Avis favorable, bien sûr.

Je pense que le Conservatoire du littoral a un rôle important et singulier en France. Il a eu ici en Corse, un rôle encore plus particulier, encore plus fort, dans la mesure où il a soustrait des dizaines de milliers d'hectares à la pression spéculative.

Donc, il faut rendre hommage au travail de l'institution partout, au travail de l'institution en Corse, aux femmes et hommes élus et agents du

Conservatoire et responsables du Conservatoire du littoral qui ont contribué à ce travail. Ça, c'est le premier point.

Deuxièmement, rappeler qu'il y a aujourd'hui une réalité également humaine sur le terrain qui ne s'accommoderait pas d'une logique de fusion.

Et le troisième et dernier niveau, et je crois que c'est bien aussi de le redire avec force pour nous qui nous situons dans une perspective de révision constitutionnelle et de statut d'autonomie, ça avait été dit, écrit et voté dès la délibération du 5 juillet 2023, le Conservatoire du littoral, qui est un établissement public administratif de l'État, a vocation demain, dans le cadre d'un statut d'autonomie, à devenir un établissement public administratif de la collectivité autonome de Corse, avec notamment le transfert du patrimoine actuellement propriété du Conservatoire du littoral à son propriétaire original et originel, c'est-à-dire le peuple corse.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, Monsieur le Président. Et je m'associe à la motion en tant que présidente. Merci.

Saveriu, pardon.

M. Saveriu LUCIANI

Si le Président Colonna n'y voit pas d'inconvénients, on voudrait s'associer à la motion... Pardon, je rends hommage à l'auteur de la motion.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Donc, « Avanzemu » s'associe à la motion.

Vous êtes d'accord, « Core in Fronte », ou pas ?

Mme Véronique PIETRI

Oui, je crois que c'était déjà inscrit puisqu'on avait participé aux amendements.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Oui, oui, c'est vrai, ça a été dit tout à l'heure, ça a été dit à l'occasion des amendements. Donc on considère que vous êtes pleinement associés.

Donc, je demande aux services du secrétariat général de prendre note des groupes qui s'y associent et de moi-même, « Un'altra strada », dinò, même s'il n'y a pas de littoral à Corte... Pas encore...

M. Pierre GHIONGA

Sò forse u primu à avè dumandatu u trasferimentu à a Cullettività.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Ghjè vera. Donc, le groupe « Un'altra strada » s'associe.

Donc, je mets au vote les amendements qui ont été relatés par notre collègue, Françoise Campana.

Qui est contre ces amendements ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ? Qui est pour ?

Les amendements sont adoptés.

Je sou mets au vote la motion ainsi amendée.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ? Qui est pour ?

La MOTION est ADOPTÉE à l'unanimité. Merci.

Donc. Voilà pour ces 2 motions.

Donc la 3^{ème} motion qui va nécessiter certainement une petite interruption de séance.

MOTION N° 2025/E4/021 commune à l'ensemble des groupes :
 priservazione di u Centru di Furmazione di l'ACA AIACCIU / Sauvegarde du
 Centre de Formation de l'ACA AIACCIU

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Premièrement, est-ce qu'il y a des oppositions à l'urgence, parce que c'est une motion qui arrive en urgence sur l'ACA ?

Donc qui est contre l'urgence ?

M. le Président Gilles SIMEONI

Point d'ordre !

Excusez-moi, est-ce que vous permettez qu'on ait, au Conseil exécutif, le texte, mais surtout une discussion avec les porteurs de la motion en amont de sa présentation générale.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Je vous en prie, c'est de droit.

Donc, on ne vote pas l'urgence pour l'instant, on fait une petite suspension de séance.

On retourne dans l'hémisphère sud, à l'extérieur, il fait un peu plus chaud...

M. le Président Gilles SIMEONI

On ne va pas quand même se plaindre qu'il y ait la clim après nous avoir...

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Me plains-je de quelque chose ? Non.

La séance est suspendue à 19h50 et reprise à 21h05.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Bien, si vous en êtes d'accord, nous allons reprendre nos débats sur la motion.

Donc déjà, il y a un accord qui est intervenu entre les différentes parties.

Avant de passer la parole au porteur initial de la motion, je souhaiterais qu'on vote l'urgence, si vous en êtes d'accord.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ? Qui est pour l'examen en urgence ?

L'urgence est adoptée. Merci.

Donc je le dis pour les quelques personnes qui continuent à nous écouter avec persévérance... Dany et Véronique sortent, nous respectons les règles déontologiques que nous nous sommes fixées.

Donc, tout le monde est pour l'examen en urgence.

Je rappelle qu'elle est devenue, dans l'intervalle, commune à l'ensemble des groupes de l'Assemblée de Corse. Donc tout le monde s'y est associé. Elle concerne la sauvegarde du Centre de formation de l'ACA.

Monsieur Colonna, vous souhaitez intervenir ?

M. Romain COLONNA

Oui, Madame la Présidente, pour être tout à fait précis, c'est une nouvelle motion qui est effectivement commune, mais c'est une nouvelle motion. Ce n'est pas l'ancienne motion à laquelle on s'associe, par exemple. Qu'on soit bien clair, c'est une nouvelle motion portée par l'ensemble des groupes.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

C'est bien ce qui est écrit, il n'en demeure pas moins que la tradition veut que le premier porteur la présente et que tout le monde puisse intervenir derrière, il y a aucun problème. Et vous interviendrez tous bien évidemment, puisque tout le monde s'y associe.

M. Pierre POLI

C'est une nouvelle motion donc, comme le disait Romain.

« Vu la délibération 25/015 AC de l'Assemblée de Corse portant adoption d'une motion relative au soutien de l'AC Ajaccio ;

CONSIDERANT la situation d'urgence sportive, administrative, sociale et financière de l'institution AC Ajaccio ;

CONSIDERANT les attendus de la Direction Nationale du Contrôle de Gestion des clubs de football professionnel induisant la nécessité pour la SAS ACA Football de devoir mettre en œuvre un plan général d'économies ;

CONSIDERANT le centre de formation de l'AC Ajaccio, reconnu meilleur centre de formation du championnat de Ligue 2 pour la saison 2024-2025 de football permettant l'évolution de dizaines de jeunes stagiaires vers la professionnalisation sportive et étant hébergé par le Centre du Sport et de la Jeunesse Corse ;

CONSIDERANT le risque important de voir ce centre de formation disparaître ;

CONSIDERANT le maintien du centre de formation comme un élément clé relatif à la situation globale de l'AC Ajaccio, notamment dans ses démarches visant à assurer une participation, à minima, en championnat de National 1 ;

CONSIDERANT que la participation en championnat de National 1 permet au club le maintien de son statut professionnel ;

CONSIDERANT la casse économique et sociale, à hauteur d'environ 8 millions d'euros annuels de retombées économiques et de centaines d'emplois, tant directs qu'indirects, que pourrait engendrer une rétrogradation hors du giron professionnel ;

L'ASSEMBLEE DE CORSE

REAFFIRME son soutien à l'AC Ajaccio, club emblématique du football corse,

RAPPELLE que le centre de formation est un élément essentiel tant pour le club que pour le tissu économique d'Ajaccio et pour la région ajaccienne,

AFFIRME, en conséquence, sa volonté de contribuer au maintien du centre de formation de l'ACA,

DONNE MANDAT au Président du Conseil exécutif de Corse pour proposer à l'Assemblée de Corse, après discussion avec les dirigeants du club, toute mesure budgétaire et juridique de nature à garantir le maintien du centre de formation de l'ACA. »

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Bien, merci. Donc, nouvelle motion issue d'un échange un peu long, mais efficace.

Donc, qui souhaite intervenir ? D'abord le groupe « Fà populu in seme » et c'est Don Jo qui intervient.

M. Don Joseph LUCCIONI

Merci, Madame la Présidente.

Rapidement, à cette heure relativement tardive.

Donc, le groupe « Fà populu in seme » a souhaité s'associer à cette motion commune visant à la sauvegarde du centre de formation de l'AC Aiacciu pour des raisons évidentes.

D'abord, rappeler que le groupe « Fà populu in seme » a souhaité et a rencontré hier, durant la séance des questions orales, parallèlement à la séance des questions orales, une délégation composée de dirigeants du club de l'AC Aiacciu pour avoir un échange sur l'état de la situation du club, notamment la situation extrasportive qui nous préoccupe tous aujourd'hui.

Et bien sûr, nous avons échangé, y compris avec nos collègues de l'ensemble des groupes, avec le Conseil exécutif, et du côté de « Fà populu in seme », il nous semble essentiel de voter cette motion qui réaffirme un soutien à l'AC Aiacciu ; soutien déjà exprimé publiquement et à l'unanimité par cette Assemblée lors du mois de janvier de cette année 2025.

Et au-delà du soutien, une motion qui réaffirme et qui affirme même la volonté de l'Assemblée de Corse, garante des intérêts matériels et moraux du peuple corse, et cette question en fait partie, de contribuer au niveau qui est le sien, au maintien du centre de formation de l'AC Aiacciu qui, il faut le rappeler, a été classé premier centre de formation de Ligue 2 pour la saison 2024-2025. C'est aussi la preuve qu'en Corse, dans ce pays, on peut réussir.

Donc, c'est naturellement que le groupe « Fà populu in seme » a souhaité, avec d'autres, déposer cette motion.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià ti. Altre dumande di parolla ? Oui, Charly, pour « Un soffiu novu ».

M. Charles VOGLIMACCI

Très rapidement.

En tant qu'élus de cette Assemblée, mais évidemment en tant qu'Ajaccien et en tant qu'adjoint au maire, je me réjouis de cette initiative commune. Ça a été un peu long, Madame la Présidente, mais il fallait bien peser les mots parce que ce qui est important, au-delà de notre soutien, c'est le passage devant la DNCG pour la National 1. Le club engage un nouveau combat pour garder son statut professionnel.

Donc, il y a la sauvegarde du club qui est en jeu, il y a la sauvegarde aussi du CSJC, il ne faut pas l'oublier. Donc, c'est un centre de formation qui est en constante évolution, donc c'est un patrimoine.

Et puis je veux avoir une pensée pour les dirigeants, bien sûr, mais surtout pour les supporters qui n'ont rien lâché, qui sont présents.

Donc je pense aussi que c'est un juste retour des choses que l'on fasse cette motion, que le président du Conseil exécutif, que je remercie, s'engage dans un courrier. Maintenant, il va falloir convaincre les instances nationales.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi.

Est-ce que l'exécutif souhaite s'exprimer ? D'autres membres de l'Assemblée ? Non.

L'exécutif souhaite-t-il d'abord donner son avis sur la motion, parce que normalement on fait comme ça ?

M. le Président Gilles SIMEONI

Merci. Donc, un avis favorable, bien sûr.

Cette motion, elle a été corédigée au premier chef par les groupes de l'Assemblée de Corse, tous les groupes de l'Assemblée de Corse et donc tous les élus et le Conseil exécutif a participé aussi.

Moi ce que je voudrais dire, pour dézoomer un petit peu, c'est que d'abord et de façon évidente l'ACA, et c'est dans la motion, est un club emblématique du football Corse. Et que, au-delà de l'aspect patrimonial, matériel et immatériel, de l'aspect sportif, il y a également une dimension économique et de formation, qu'elle est forte, qu'elle existe et qu'il est donc normal que l'Assemblée de Corse et le Conseil exécutif de Corse s'en préoccupent et le prennent en compte. Ça, c'est la première chose.

La 2ème chose, et je le dis, je crois, parce que nous le partageons également, c'est que le temps des campanilismes est dépassé. On peut être supporter d'un club, de plusieurs clubs, sans pour autant chercher à les opposer ou à les mettre en concurrence.

L'Assemblée de Corse, me semble-t-il, en tout cas le Conseil exécutif, traite de la même façon les clubs qui sont des locomotives, je pense en football par exemple au Sporting, l'ACA, le GAZ.

Il traite de la même façon les clubs qui sont en National, les clubs de l'intérieur, les clubs de montagne, etc.

Troisièmement, au-delà du foot qui est un sport roi, on en a parlé et je salue le travail qui est fait dans un contexte budgétaire difficile par Anne-Laure Santucci, je prends l'exemple du GFCA volley, ou du GFCA handball, même si ce n'est pas la même dimension en termes de retombées économiques, on le fait aussi.

La 3^{ème} chose, et je le dis aussi parce que nous sommes des élus responsables et je crois qu'on l'a montré à travers nos échanges, c'est qu'on ne peut pas comparer ce qui n'est pas comparable.

Nous sommes aujourd'hui dans un temps politique, budgétaire, économique qui fait que ce qu'a fait l'Assemblée de Corse il y a 10 ans ou il y a 20 ans ne peut plus être refait aujourd'hui. Et donc, on ne peut pas dire, ou on ne peut pas nous dire, « vous l'avez fait pour le GAZ volley il y a 5 ans »...

Je rappelle que, de mémoire, le GAZ volley, quand il était en en pro, c'était environ 450 000 € par an, je ne sais pas si vous vous rendez compte, ce sont des choses... Le budget sport, c'est un peu plus de 3,2 ou 3,3 M€.

Je rappelle aussi qu'il n'y a pas que la Collectivité de Corse qui intervient. Il y a, par exemple, Air Corsica et que Air Corsica est dans la même contrainte budgétaire que la Collectivité de Corse : nécessité d'optimiser les recettes, etc., et qu'il n'y a pas que les clubs de sport à aider.

Quand il y a un festival, quand il y a un concert, etc., quand il y a une activité quelconque, eh bien les organisateurs attendent et considèrent que c'est un dû ou quasiment un dû que d'avoir des tarifs prioritaires, éventuellement des gratuités, des remises, des mises à disposition de matériel (je parle de la Collectivité), des mises à disposition de moyens, etc.

Donc, tous ces soutiens qui ne sont pas nécessairement valorisés ou, agrégés, ils existent.

Et ce que je dis aussi, je le dis à l'ensemble des Corses qui nous écoutent, également responsables de clubs, c'est qu'on a cette volonté de continuer dans le soutien, de continuer dans l'équité, mais qu'il faut entendre aussi que nous sommes dans un temps de contrainte qui fait que nous sommes obligés de réduire la voilure. On ne peut pas avoir que des augmentations ou que des dépenses supplémentaires au budget quand on n'a pas de recettes qui vont avec. Et donc ça, il faut que les gens l'entendent et il faut qu'ils intègrent dans la trajectoire de leur club, dans la trajectoire de leur association, dans la trajectoire de leur événement.

Une fois que j'ai dit ça et je le dis avec la même clarté, le Conseil exécutif, en cohérence avec la motion que s'apprête à voter l'Assemblée de Corse à l'unanimité, sera au rendez-vous aux côtés de l'ACA pour, d'abord, que la DNCG, qui aura à statuer sur le maintien, notamment certainement en National, entende bien que nous sommes aux côtés de l'ACA, politiquement, moralement, et nous le serons également budgétairement et financièrement pour garantir le maintien du centre de formation, qui est une composante essentielle du club, à la fois pour la formation, et il a été distingué comme un des meilleurs centres de formation de France. Bravo ! Et également pour les retombées économiques. Ça veut dire que dans un 2^{ème} temps, après les discussions que nous aurons avec les dirigeants de l'ACA, nous aurons à voir comment.

Très clairement, aujourd'hui, vous le savez l'ACA, le centre de formation, est locataire du CSJC, c'est la raison pour laquelle la présidente est sortie pendant le débat.

Le CSJC, je le rappelle, c'est 2,2 M€ de contribution de la Collectivité au centre du sport qui est une structure qui a essentiellement pour vocation à faire de la formation et de l'ouverture, y compris vers les publics handicapés, etc.

Donc, ça veut dire que dans ce budget du CSJC, il y a également 400 000 € de loyers qui sont payés par l'ACA et que l'ACA dit aujourd'hui « J'ai besoin d'avoir une garantie pour mon futur budget ». Et donc, le mandat qui est donné au Conseil exécutif par la motion, c'est de, après discussion avec les dirigeants, de créer les conditions juridiques et budgétaires qui permettront aux centres de formation de continuer.

C'est une discussion globale où chacun aura sa part à prendre, peut-être une modification du périmètre de l'allocation, peut-être des efforts à faire du côté du CSJC, y compris pour trouver d'autres ressources et sans doute et de façon certaine, un effort direct financier de la part de la Collectivité de Corse. Et il m'appartiendra, après discussion, de proposer à l'Assemblée de Corse, qui in fine a à voter, d'entériner cette solution technique, étant précisé, et nous nous le sommes dit en responsabilité, que quand on construira le budget, nous n'avons pas de planche à billets et dès lors qu'on fait des efforts d'un côté, il faut diminuer charges et les dépenses de l'autre. Mais ça, c'est notre responsabilité d'élus.

En tout cas, je pense que le chemin qu'on a pris à l'unanimité ce soir est clair. Il est dans la continuité de ce qu'on a fait pour les autres clubs et notamment, je le redis, en temps différents et sur des modalités différentes pour les autres clubs emblématiques du football corse, il est dans la continuité de la dernière motion qui avait été prise elle aussi à l'unanimité et avec le soutien de l'exécutif pour l'ACA.

Et la motion que l'Assemblée de Corse s'apprête à voter aujourd'hui, avec le soutien du Conseil exécutif, elle sera complétée d'un courrier du Conseil exécutif dont les termes vous seront communiqués ; un courrier qui sera transmis à l'ACA avant le rendez-vous de mardi prochain.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Bien, c'est très clair. Merci Monsieur le Président.

Donc, nous allons passer au vote sur cette motion.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ?

Donc, la MOTION est ADOPTÉE à l'unanimité.

Avant de lever la séance, au regard de l'actualité, je souhaiterais vous dire deux mots et nous sommes sur le temps des motions, il y a une motion, vous le savez, la motion relative à la situation à Gaza votée à la dernière session qui a été très critiquée, en tout cas qui a suscité un vrai débat sur les réseaux sociaux, qui a fait l'objet d'un communiqué de presse d' « Un soffiu novu »...

Cette motion, qui est issue aussi de la fusion de 2 motions, puisqu'il y en avait une qui avait été déposée par « Core in fronte », visait à dénoncer une situation humanitaire désastreuse.

Au moment où on se parle, on a plusieurs pays européens, la France, l'Allemagne, le Royaume-Uni, qui exigent que la catastrophe humanitaire à Gaza cesse immédiatement.

Vous savez aussi, puisqu'on l'a appris ces quelques heures, que le président Macron envisage la reconnaissance de l'État de Palestine au mois de septembre.

Moi, ce que je voudrais dire, ce n'est pas les débats sur les réseaux sociaux qui m'impressionnent, ni les insultes, ni les macagne, ce n'est pas ça du tout et c'est peu de choses à côté de ce que vivent d'une part les Palestiniens, mais aussi d'autre part, les Israéliens depuis l'attaque du Hamas du 7 octobre.

Ce qui me gêne, c'est que nous n'ayons pas eu, avec certains élus, les discussions nécessaires qui s'imposaient alors même que la motion avait été présentée en commission permanente. Et je tenais à renouveler d'abord ma conviction en la matière et rappeler surtout que, contrairement à ce qui a été dit et véhiculé, y compris par des élus de cette Assemblée, c'est que la motion relative à la Palestine, intégrait des paragraphes qui dénonçaient la situation consécutive à l'attaque du Hamas du 7 octobre et rappelaient la motion que nous avions prise en la matière pour dénoncer cette attaque et pour nous mettre aux côtés des familles des otages.

Malheureusement, aujourd'hui, beaucoup d'otages sont décédés.

Alors, les motions ne feront pas revenir les morts, mais je crois que l'action internationale aujourd'hui est en marche. Et beaucoup appellent au cessez le feu à l'entrée de l'aide humanitaire, dans une situation qui est absolument dramatique et qui laissera des traces pendant malheureusement des décennies.

Voilà, je tenais à le dire parce que ça a été quand même un moment assez difficile, assez violent. Et ensuite, on verra ce que laissera notre travail dans l'histoire. Très modestement, nous avons pris une position.

Et je rappelle aussi qu'en matière internationale et en matière géopolitique, nous avons toujours pris des positions.

On s'occupe du local, on s'occupe du territorial, mais on s'occupe aussi de ce qui se passe à l'étranger. Et ce n'est pas la première fois que l'ensemble des groupes interviennent sur des questions de politique internationale, contrairement à ce qui a été dit dans certaines déclarations.

En tout cas, merci, à ceux qui ont soutenu la motion et les précédentes évidemment aussi, en soutien à la Palestine d'une part, mais aussi au peuple d'Israël. Merci.

Donc, nous allons partir, pour certains en vacances, pour d'autres pas encore.

Grazie à tutti pè u vostru impegnu, u vostru sustegnu.

Merci à ceux qui ont tenu, qui sont restés jusqu'au bout. Merci, Charly.

È bone vacanze à tutti !

M. le Président Gilles SIMEONI

Bone vacanze à tutte è à tutti.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Président, reposez-vous parce que la rentrée va être compliquée, il va falloir qu'on mette en application tout ce qu'on a dit.

À ringrazià vi.

La séance est levée à 21 h 25.